00102478

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT.

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT,

ÉTUDE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, MUSICALE ET BIBLIOGRAPHIQUE,

CONTENANT

LES MÉLODIES PRIMITIVES DES PSAUMES

ET DES SPÉCIMENS D'HARMONIE

DE CLÉMENT JANNEQUIN, BOURGEOIS, J. LOUIS, JAMBE-DE-FER, GOUDIMEL, CRASSOT, SUREAU, SERVIN, ROLAND DE LATTRE, CLAUDIN LE JEUNE, MARESCHALL, SWEELINCK, STOBÉE, ETC.

PAR

O. DOUEN.

102478

TOME PREMIER.

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

(CLAUDE GOUDIMEL, Dédicace du dernier livre de son dernier Psautier.)

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

À L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

00102478

JE DÉDIE CES PAGES

EN TÉMOIGNAGE D'AFFECTION

À LA MÉMOIRE DE MES EXCELLENTS AMIS

TOUS DEUX MEMBRES FONDATEURS

DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME*

EUGÈNE HAAG

L'OBLIGEANT ET CONSCIENCIEUX ÉRUDIT

L'UN DES AUTEURS DE *LA FRANCE PROTESTANTE*

QUI A RESSUSCITÉ UN MONDE

ATH. COQUEREL FILS

L'HOMME AU CŒUR LARGE ET DÉVOUÉ

LE PUISSANT ORATEUR, L'ÉMINENT AUTEUR

DE *JEAN CALAS*

DES *BEAUX-ARTS EN ITALIE*

DES *LIBRES PAROLES D'UN ASSIÉGÉ*, ETC., ETC.

AU JUGEMENT ÉCLAIRÉ DUQUEL

LA PARTIE LITTÉRAIRE DE CET OUVRAGE

A ÉTÉ SOUMISE

O. D.

PRÉFACE.

Nous ne dissimulerons point les humbles commencements du grand travail dont nous offrons le premier volume au public. Au début de l'année 1869, nous ne songions ni à une histoire du Psautier, ni à une biographie de Marot, et nous songions moins encore à préparer les deux à la fois. La pensée de cette double tâche nous eût, à coup sûr, fort effrayé. Il s'agissait de donner à la Société de chant sacré fondée par Ath. Coquerel fils une harmonie des psaumes qui fût de la même époque et du même style que les mélodies. Sollicité par des souvenirs d'enfance, et choqué de l'étrangeté que présente l'harmonie moderne appliquée à nos vieux airs, nous avions maintes fois songé à remettre en usage les trois parties d'accompagnement du XVIe siècle. Rien ne semblait plus simple et plus aisé : il n'y avait qu'à prendre un Goudimel et à en faire des extraits.

Mais où le prendre? Le Goudimel en contrepoint simple et en harmonie consonnante ne se trouvait ni à la Bibliothèque nationale, ni à la bibliothèque Mazarine, ni à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ni à celle de l'Arsenal, ni à celle de l'Université, ni à celle de l'Institut, ni à celle du Protestantisme, ni à celle de l'Oratoire. Cette difficulté imprévue aiguillonna notre curiosité. L'œuvre capitale d'un artiste si célèbre et d'un martyr avait-elle donc disparu? En examinant tous les Psautiers de la Bibliothèque nationale, nous finîmes par découvrir celui de Lobwasser, qui, pour transporter au delà du Rhin l'harmonie de Goudimel, a traduit en allemand les psaumes de Marot et de Bèze. Mais, d'un côté, rien ne garantissait l'exactitude de Lobwasser, et, de l'autre, il résultait

de nos informations que M. Henry Lutteroth, ancien rédacteur du *Semeur*, et M. Fétis, historien de la musique et directeur du Conservatoire de Bruxelles, devaient ou pouvaient posséder l'introuvable Goudimel. Deux exemplaires du précieux livre figurent, en effet, parmi les trésors qui nous ont été communiqués au château de Bourneville (Aisne) et à Bruxelles. Après avoir dûment collationné nos copies, nous y voulûmes joindre une courte notice et des spécimens de quelques autres harmonies du XVIe et du XVIIe siècle. Heureusement, nous ne connaissions pas encore les trois ou quatre écrits qui auraient facilité la composition de cette notice, et peut-être mis fin à nos recherches : nous avons dû conquérir lambeau par lambeau un savoir dont l'imperfection nous poussait toujours en avant. Quand les essais de J. de Pours (1666), Baulacre (1745), Dangirard (1768), Riggenbach (1870), nous tombèrent enfin sous la main, ils ne ralentirent pas notre ardeur, parce que nous les avions dépassés sur certains points, et que nous étions résolu à aller jusqu'au bout. Voilà pour l'histoire du Psautier.

On ne pouvait l'écrire sans chercher une solution à ces deux problèmes : Comment le plus spirituel écrivain d'une cour frivole et corrompue a-t-il été amené à traduire les psaumes, et pourquoi les huguenots, si austères dans leur culte, ont-ils chanté sans scrupule les vers d'un traducteur dont les mœurs sont décriées parmi leurs descendants? — Ici nous eûmes à lutter contre des préventions invétérées, qui ne tardèrent pas cependant à se dissiper. Marot nous apparut non comme un sceptique et un libertin, victime de la vengeance de la toute-puissante Diane de Poitiers, mais comme une sorte d'apôtre de la foi nouvelle, justement accusé d'hérésie, et menacé du bûcher pour le plus grand des crimes : la traduction de l'Écriture sainte en langue vulgaire. Outrageusement calomnié par les ennemis des lumières et du progrès, l'homme de cœur qui avait sacrifié à la Réforme sa famille et sa patrie, pour aller mourir en exil, mais dont la fière indépendance n'avait su se plier au despotisme de Calvin, n'a guère reçu jusqu'ici des protes-

tants qu'injustice et ingratitude, en échange des immenses services qu'il a rendus à leur Église. Cédant au charme de ce libre et gracieux esprit, dont la piété originale, à la fois tendre, virile et tolérante, nous a subjugué, nous avons retracé sa vie et tenté la réhabilitation du poëte dont les psaumes, aujourd'hui trop dédaignés, firent la gloire et les malheurs. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'aucune étude de ce genre n'existait en notre langue.

L'histoire du Psautier comble une autre lacune plus regrettable encore; car cette histoire, absolument ignorée jusqu'à ces dernières années, est fort glorieuse pour la France. On sait, depuis la publication du beau livre de M. Bovet, que, grâce à ses admirables mélodies et aux harmonies qu'y ont mises Goudimel et Claudin le Jeune, le Psautier huguenot, traduit en vingt-deux langues (trente fois en hollandais et presque autant de fois en allemand), a fait le tour du monde et régné deux siècles au sein de toutes les Églises réformées. L'Allemagne, qui s'enorgueillit aujourd'hui de ses cantiques, a été notre tributaire, et nous a emprunté notre Psautier avec enthousiasme, à la grande colère des luthériens rigides, qui se montraient presque aussi acharnés que les ultramontains contre la *sirène du calvinisme*.

Au moment où paraissait le savant ouvrage de notre devancier (1872), nous l'avons loué comme il le méritait, et nous avons pris l'engagement de n'en pas refaire certains chapitres, que nous considérions comme d'ores et déjà faits et bien faits : ceux qui traitent de la revision du Psautier par Conrart, Pictet, etc., et particulièrement le chapitre relatif aux innombrables traductions anglaises, allemandes, espagnoles, etc. Le lecteur est donc prié de recourir à M. Bovet pour ce qui concerne l'*histoire des transformations du Psautier;* car tel serait le vrai titre de son livre, et tel fut, il a bien voulu nous l'écrire, son sujet primitif et de prédilection. De même, dans la partie bibliographique, nous avons omis les éditions déjà citées par M. Bovet, sauf celles du XVIe siècle, de beaucoup les plus importantes, et qu'on ne saurait décrire avec trop

de soin. Nous n'avons voulu ni enrichir notre travail aux dépens d'autrui, ni l'étendre outre mesure, d'autant plus que nous ne pouvions espérer de donner ainsi une bibliographie à peu près complète.

M. Bovet a laissé dans l'ombre la figure sympathique de Marot, et ne s'est pas occupé de la partie musicale, assurément la plus intéressante au point de vue de l'art. Des fouilles continuées durant six années dans ce domaine inexploré devaient nécessairement aboutir à plus d'une précieuse découverte. Nous n'avons négligé aucun des musiciens, protestants ou non, qui ont touché à notre Psautier, et tenant entre nos mains les rarissimes débris de partitions dispersées dans l'Europe entière, nous avons cru indispensable d'en publier au moins une ou deux de chaque auteur. Plusieurs sont restées incomplètes malgré nos persévérants efforts, et, pour faire un tout de quelques autres, nous avons été obligé d'en prendre le ténor à Munich ou à Vienne, le contralto à Strasbourg ou à Bourneville, et la basse à Genève ou à Paris.

Il fallait le concours de personnes compétentes pour que des investigations de cette nature eussent chance de succès; aussi n'avons-nous pas craint de multiplier les demandes de renseignements. « Napoléon, a dit M. Ernest Bouton, vit tomber devant lui la pierre qui scellait le tombeau de Charlemagne; il n'eût peut-être pas décidé un bibliomane à lui montrer un ouvrage de Claude le Jeune. » Les bibliophiles auxquels nous nous sommes adressé ne méritent pas, nous sommes heureux de le dire, cette réputation de Cerbère. Nous avons été accueilli partout avec courtoisie et obligeance, et s'il y eut quelque résistance à vaincre en un ou deux endroits, nous avons finalement réussi à obtenir tous les Psautiers, sans exception, dont nous connaissions l'existence. Nos collaborateurs ont donc été nombreux, surtout pour la partie purement bibliographique, et nous nous plaisons à remercier encore une fois de leur empressement tous ceux qui ont répondu à l'appel inséré par nous dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*. On trouvera

plus loin les noms de la plupart d'entre eux, car nous avons eu soin de n'employer aucun document sans en marquer la provenance.

Nous devons des remerciements particuliers à un jeune compositeur de talent, M. Charles-Léon Hess, auteur (non responsable, car il n'a pas corrigé les épreuves) de la réduction pour le piano des morceaux que nous publions. Nous avons également été fort sensible aux services de divers genres que nous ont rendus nos collègues de la *Société d'histoire*, MM. Jules Bonnet, Henri Bordier, feu Ath. Coquerel fils, le comte Jules Delaborde, Alfred Franklin, Ch. Frossard, M. J. Gaufrès, Guill. Guizot, W. Martin, Ch. Read, et surtout le président de cette société, M. le baron F. de Schickler, qui, après avoir été notre intermédiaire auprès de plusieurs bibliothèques de l'étranger, a pris la peine de lire notre manuscrit et de nous transmettre des observations et des critiques que nous avons mises à profit. Nous citerons encore avec reconnaissance, parmi les personnes qui nous ont prêté une aide bienveillante, MM. Bourgault-Ducoudray et Jules Clamageran; MM. Olgar Thierry, Lavoix fils, Olivier Barbier, et feu Richard, de la Bibliothèque nationale; M. Ferdinand Denis, de la bibliothèque Sainte-Geneviève (nous regrettons d'ignorer les noms de bien d'autres bibliothécaires obligeants); MM. Maurice Vernes, professeur à la faculté de théologie protestante, Charles Sagnier de Nîmes, et le comte d'Adhémar; MM. les pasteurs Charruaud et Maillard du Poitou, Arnaud de Crest, Bernus d'Ormont-Dessus, Guillermet et Chantre de Genève, Mounier d'Amsterdam, Collins de Rotterdam, Leblois de Strasbourg et feu Montandon; MM. Herminjard et Amédée Roget de Genève; MM. les professeurs Édouard Reuss et Baum de Strasbourg; M. le professeur Riggenbach de Bâle; MM. Georges Perrot, de l'Institut, Ernest Renan, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, Edmond Schérer, sénateur, William Waddington, de l'Institut, dans l'intervalle de ses deux ministères; enfin, les éminents bibliophiles qui nous ont fait part de leurs richesses : MM. Gaiffe, Lutteroth, feu Fétis,

Alfred André, Weckerlin, Félix Bovet de Neuchâtel, Georg Becker de Lancy, près Genève, Haye d'Amsterdam, le docteur Birke, de la Bibliothèque impériale de Vienne, et Julius Jos. Maier, de la Bibliothèque royale de Munich.

En même temps qu'elles donnaient du prix à notre travail, les quatre cents pages de musique qu'il renferme devaient en rendre la publication fort coûteuse, et partant difficile et problématique. A la terrible question : Qui éditera un livre si dispendieux? qu'on nous posa bien des fois quand nous énumérions nos trouvailles, nous répondions invariablement : Il importe d'abord que l'œuvre soit aussi complète que possible. Cependant une crainte mal refoulée grandissait en nous, à mesure que les pages s'amoncelaient et que nous approchions de la dernière. Le moment vint où il fallut se mettre en quête d'un éditeur. C'est alors que des amis, augurant mal des négociations entamées, nous suggérèrent l'idée d'écrire à la Commission des impressions gratuites de l'Imprimerie nationale. Cette commission, composée de membres des diverses sections de l'Institut[1], fit examiner le manuscrit, et le 8 juin 1875, sur le rapport présenté par M. Charles Blanc, elle émit à l'unanimité le vœu, bientôt ratifié par un décret du Président de la République, que l'ouvrage intitulé *Clément Marot et le Psautier huguenot* fût imprimé aux frais de l'État. Une distinction si flatteuse, qu'il osait à peine espérer, a touché l'auteur plus qu'il ne le saurait dire, et il en conserve, dans le deuil et sous les coups réitérés de l'épreuve, la plus vive et la plus respectueuse gratitude.

Paris, 17 août 1878. O. D.

[1] M. le Garde des sceaux, ministre de la justice (Dufaure), président; M. le Directeur de l'Imprimerie nationale (Hauréau), vice-président; MM. Mohl, Naudet, De Saulcy, Désiré Nisard, le marquis de la Grange, Dumas, Ch. de Rémusat (décédé quelques jours avant la séance), Ch. Blanc, Hermite, Egger, et De Picamilh, Sous-Directeur de l'Imprimerie nationale, secrétaire.

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT.

I

ROLE DU PSAUTIER DANS L'ÉGLISE RÉFORMÉE.

Le Psautier y règne exclusivement près de trois siècles. — Les martyrs le citent en prose (Jean Leclerc, Wolfgang Schuch), le chantent en vers en marchant au supplice. — Florim. de Rémond. — *Les gens entrez sont en ton heritage.* — Jean Rabec. — Les colporteurs. — Anne du Bourg. — Massacre de Vassy. — Le psaume des batailles. — D'Aubigné. — Henri IV. — Coligny. — Les soldats catholiques chantent les psaumes pour tendre des piéges aux réformés. — Catherine, sœur de Henri IV, les fait chanter au Louvre. — Édits contre le chant des psaumes. — Anecdote de Jean Rou. — Les protestants chantent ceux de Godeau. — Perquisitions pour enlever les psautiers. — Une complainte du désert. — Les chants du désert. — La princesse palatine et le peintre Rousseau. — La glorieuse rentrée des Vaudois. — Les psaumes chantés dans les cachots. — Les camisards. — Les derniers pasteurs martyrs. — Louis Gibert.

Le Psautier renferme-t-il tout ce qu'y virent nos ancêtres? — Ce qu'ils y croyaient sous-entendu. — Notion du Dieu juif passée dans le protestantisme. — Les imprécations des psalmistes. — Calvin. — Influence de la philosophie du XVIIIe siècle. — Samuel Vincent. — Le *Réveil*. — Décadence du Psautier. — Les cantiques modernes.

Rajeunis au XVIe siècle, les antiques chants d'Israël redevinrent l'âme et la vie d'un peuple, et enfantèrent les prodiges de l'épopée huguenote, non moins glorieuse et presque aussi navrante que celle du peuple hébreu. Dès 1531, chanter des psaumes, c'était être hérétique; au siècle suivant, un pieux évêque, Godeau, écrivait[1]: «Savoir les psaumes par cœur est, parmi les protestants, comme une marque de leur communion; et, à nostre grande honte, aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend

[1] Préface de sa *Paraphrase des psaumes*.

retentir dans la bouche des artisans et, à la campagne, dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques, ou sont muets, ou chantent des chansons déshonnestes. » Dans aucune Église le Psautier n'a occupé une aussi grande place, ni exercé autant d'influence que dans l'Église réformée, sur laquelle il a régné près de trois siècles. Tandis que l'Église luthérienne et l'Église anglicane eurent dès l'origine des hymnes à côté des psaumes, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que Benedict Pictet [1] ajouta au Psautier réformé quelques cantiques pour les jours de fête, et ce n'est qu'au XIXe qu'on essaya de substituer des cantiques modernes aux vieux psaumes de Marot et de Bèze, encore seuls chantés aujourd'hui dans bien des églises.

Le protestantisme français a beaucoup écrit et beaucoup lu aux XVIe et XVIIe siècles; mais sa piété, son ardeur, sa force, sa consolation, il les a puisées surtout dans le Psautier : les huguenots s'étaient si bien assimilé la substance du livre vénéré, que la trace s'en retrouve à chaque page de leur histoire.

Il n'était pas encore traduit en vers, à peine l'était-il en prose [2], que nous le voyons citer sur le bûcher par le premier de nos martyrs, le cardeur Jean Leclerc, de Meaux, puissant ouvrier de la Réforme, ardent jusqu'au fanatisme, supplicié à Metz en 1524 [3]. Avant de le brûler, on lui coupa le poing, on lui tenailla les bras, le nez et les mamelles, et durant ces horribles tourments, il «*prononça comme en chantant* ces versets du

[1] Avant la traduction des psaumes de Marot, on chantait des chansons extraites de la sainte Écriture; à côté des psaumes de Marot, on eut des cantiques puisés à la même source et qui ne pénétrèrent pas dans le culte : *Les Proverbes et l'Ecclésiaste mis en cantiques* (Lausanne, Jean Rivery, 1556), par Accasse d'Albiac, dit du Plessis, très-probablement assassiné à Tours dans les massacres de 1562; — *Divers cantiques esleus et extraits entre les plus notables du Vieil et Nouveau Testament*, par le même (Genève), Jean Crespin, 1558, réimprimés à Lyon par Jean Cariot, 1560, *ensemble les cantiques de Mat. Cordier et autres autheurs nommez en leur lieu.* Théod. de Bèze publia aussi, en 1595, sa traduction des *Saints cantiques recueillis tant du Vieil que du Nouveau Testament;* mais tout cela fut vite oublié.

[2] La première édition de Lefèvre d'Étaples avait paru à Paris, chez Simon de Colines, en 1523, sous le titre suivant : *Les choses contenues en ce present livre : une epistre comment on doit prier Dieu : le Psautier de David, etc.* — Brunet cite encore l'édition suivante : *Ici commence le Psaultier de David, contenant cent et cinquante pseaulmes avecq leurs titres leallement translate de latin en franchois. Finit le Pseaultier de David. Deo gratias. Impressum Parrhisiis anno Domini 1513, per Thomam Kees Wesaliensem. Et venundantur in civitate Tornensi, in-8°.*

[3] Metz, naguère ignoblement livrée, ne faisait pas alors partie de la France, mais Leclerc était Français; il avait déjà été marqué du fer rouge à Meaux, pour crime d'hérésie.

psaume CXV : *Leurs idoles sont or et argent, ouvrage de main d'homme*, etc. et mourut ainsi, priant Dieu jusqu'au dernier soupir [1]. »

Wolfgang Schuch, réformateur de la Lorraine, fut brûlé vif à Nancy (1525), en récitant le psaume LI.

Bientôt les supplices devinrent innombrables, et, dès 1542, les victimes purent emprunter à la traduction de Marot des accents pour exprimer leur confiance en Dieu ou l'indignation que leur inspirait l'impitoyable cruauté de leurs persécuteurs.

En quittant la prison pour aller au bûcher (1542), le prédicateur Aymon de la Voye entonna le psaume CXIV :

Quand Israël hors d'Égypte sortit, etc.

« continuant en ceste constance admirable iusques à ce qu'il fust estranglé et puis bruslé [2]. »

Les martyrs chantaient d'un cœur héroïque jusqu'au milieu des flammes, et, au spectacle de ces hommes et de ces femmes qui mouraient par conscience quand ils pouvaient d'un mot sauver leur vie, les catholiques se laissaient émouvoir et embrassaient la foi persécutée. Les supplices étaient plus nuisibles qu'utiles, dit un apostat qui ne s'était pas senti le courage du martyre, et plus propres à allumer le feu de l'hérésie qu'à l'éteindre. « Comme les catholiques, poursuit Florim. de Rémond [3], voyoient les simples femmelettes chercher les tourmens pour faire preuve de leur foy, et allant à la mort ne crier que le Christ, le Sauveur, chanter quelques psaumes; les jeunes vierges marcher plus gayement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; les hommes s'esiouir voyant les terribles et effroyables apprests et outils de mort..., et my bruslez et rostis contempler du haut des buschers d'un courage inuaincu les coups de tenailles receus, porter un visage et maintien ioyeux entre les crochets des bourreaux, estre comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref, mourir en riant..., les cœurs mesmes pleuroient avec les yeux. »

On essaya du bâillon; mais la corde brûlait, et le chant recommençait.

[1] *Martyrologe de Crespin*, fol. 86. — *La France protestante* et M. Guizot (*l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, Paris, 1874, III, 175) font *chanter* ce psaume à Leclerc, avant qu'il fût mis en vers. Crespin, imprimeur des psaumes de Marot, ne pouvait commettre un pareil anachronisme.

[2] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, Anvers, 1580, in-8°, I, 28.

[3] *Histoire de la naissance, progrez et decadence de l'heresie*. Rouen, 1623, in-4°, p. 864.

Le clergé, qui voulait la mort sans phrase, fit décréter que l'on couperait la langue des victimes avant de les conduire au supplice.

Quand cinquante-sept protestants de Meaux, arrêtés dans une assemblée, furent menés au cachot d'où quatorze d'entre eux ne devaient sortir que pour monter sur le bûcher (1546), leurs frères, loin de se cacher, chantèrent sur leur passage le psaume LXXIX :

Les gens entrez sont en ton heritage,
Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple sainct, Ierusalem destruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont reduite.
Ils ont baillé les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre,
La chair des bien-viuans
Aux animaux suyuans
Bois et pleine champestre.

Le jour du supplice, ce fut le même chant que répétèrent les quatorze, jusqu'au moment où le bourreau leur coupa la langue :

Veuilles de toutes pars
Des tiens le sang espars
Venger en nos presences.

Des prisonniers le gemissement vienne
Iusques au ciel, en la presence tienne;
Les condamnez et ceux qui ia se meurent,
Fay que viuans par ton pouuoir demeurent.
A nos voisins aussi,
En leur sein endurci,
Sept fois veuilles leur rendre
Le blasme et deshonneur
Que contre toy, Seigneur,
Ont osé entreprendre.

Pour couvrir cette plainte implacable, qui demandait à Dieu vengeance, les prêtres et les moines essayèrent vainement d'entonner un *O salutaris hostia.*

Le latin n'avait pas la sauvage énergie du français; et ceux qui chantaient en langue inconnue n'allaient pas mourir, c'étaient les persécuteurs: leur chant resta sans écho [1].

Un nommé Nicolas, martyr au pays du Hainaut (1548), répondit, sur le bûcher, aux Cordeliers qui l'accablaient d'injures après l'avoir accablé d'obsessions, par ce verset du psaume VI [2] :

Sus, sus, arriere iniques,
Deslogez, tyranniques,
De moy tous à la fois;
Car le Dieu debonnaire
De ma plainte ordinaire
A bien ouy la voix.

Macé Moreau, martyr à Troyes (1550), allant au bûcher, « chanta un psaume et le continua touiours iusques à ce qu'il fust surpris du feu, au milieu duquel il rendit une ame bienheureuse au Seigneur [3]. »

Pierre Milet, Champenois, guindé en l'air au-dessus du feu (1550), entonna le psaume LI :

Misericorde au poure vicieux,
Dieu tout puissant, selon ta grand'clemence
Vse à ce coup de ta bonté immense
Pour effacer mon faict pernicieux.

En 1552, cinq jeunes gens, qui avaient fait leurs études théologiques à Lausanne, rentraient en France pour y prêcher la Réforme; ils furent arrêtés non loin de Lyon et condamnés à mort. Le 16 mai 1553, ils chantèrent, dans la funèbre charrette, le psaume IX :

De tout mon cœur t'exalteray,
Seigneur, etc.

Étienne Gravot, de Gien-sur-Loire, et ses deux compagnons de supplice (1553) chantèrent à haute voix le cantique de Siméon [4] :

Or laisses, Createur,
En paix ton seruiteur,

[1] Crespin, fol. 170.
[2] *Id.* fol. 183.
[3] Crespin, fol. 187.
[4] *Id.* fol. 253.

En suyuant ta promesse,
Puisque mes yeux ont eu
Ce credit d'auoir veu
De ton salut l'adresse.

Les martyrs Jean Filleul et Julien l'Éveillé (1555) chantèrent le psaume VI et le cantique de Siméon, jusqu'à ce que l'ablation de la langue les réduisît au silence [1].

Jean Bertrand, brûlé à Blois (1556), mourut en chantant le psaume XXV et le psaume LXXXVI; Baudechon, brûlé vif à Lille, entonna le psaume XVI [2].

On ne lira point sans une vive émotion le récit qu'a fait Crespin [3] du martyre de Jean Rabec, à Angers (1556) :

Le bourreau le print et l'attacha à une claye au cul d'une charette, en piteux spectacle. Et Rabec, dressant les yeux au ciel, prioit Dieu, et ne cessa jusqu'à ce qu'il fust arriué au lieu du supplice, iettant force sang par la bouche et fort desfiguré à cause de ce sang. Estant deuestu, fut enuironné de paille deuant et derrière, et force souffre ietté sur sa chair. Esleué en l'air, il commença le pseaume LXXIX :

Les gens entrez sont en ton heritage,

voire intelligiblement, combien qu'il eust la langue couppée, pour n'auoir voulu prononcer Jesus Maria... Et ainsi estant esleué comme dit est, demeura plus de demy quart d'heure sans que le feu fust allumé, continuant son pseaume, et inuoquant à son aide Jesus Christ par plusieurs fois... Le feu estant mis, Rabec encore poursuiuit le pseaume et fut abbaissé, puis esleué par plusieurs fois, au gré et souhait des moines disant au bourreau : hausse et baisse, iusques à ce qu'il ait prié la vierge Marie, de sorte que, les entrailles estant ià à demi sorties, encores parloit il, n'ayant quasi plus figure d'homme, lorsqu'il fut du tout deualé sur le bois, et ainsi rendit l'ame à son Createur.

La même année, on vit le parlement de Toulouse quitter la procession à laquelle il assistait, entrer dans la sacristie de l'église Saint-Étienne et, séance tenante, condamner au feu le nommé Blondel, qui venait d'entonner « un cantique *profane* de Clément Marot, ayant un air menaçant et inconvenant contre le très-vénérable officiant et prédicateur [4]. »

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 95.

[2] Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 39.

[3] Fol. 378.

[4] Ce martyr est inconnu à Crespin. Voir *la France protestante*, article *Blondel Octavien*, et *Bulletin*, VII, 14 (pour abréger, nous désignons ainsi le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*).

Les colporteurs « s'escartoient partout, dit Florimond de Rémond [1], pour debiter ces Bibles, Catechismes, Boucliers, Marmites, Anatomies et autres tels livres, surtout les petits Psalmes, quand ils furent rimez, dorez, lavez et reglez... Aucuns d'entr'eux se faisoient colporteurs de petits affiquets pour les dames, cachans au fond de leur balle ces petits livrets, dont ils faisoient present aux filles, mais c'estoit à la desrobee, comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en donner le goust meilleur. Ces postillons et courtiers de si mauvaise marchandise deviennent bien souvent la proye des flammes, auxquelles on les jettoit, surpris sur le fait. » L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ces martyrs : Archambault Séraphin, Philippe et Jacques Cène, établis à Genève et rentrés en France pour y répandre des Bibles, furent brûlés à Dijon, le 3 septembre 1557 [2]; Nicolas Guenon et Marin Marie, coupables du même crime, furent exécutés le 2 août 1559 [3].

Les cent vingt prisonniers des deux sexes enfermés au Châtelet, pour avoir assisté, le 4 septembre 1557, à une assemblée près de la Sorbonne, se consolaient par le chant des psaumes, commettant sous les verrous le même méfait qui les y avait amenés [4].

Parmi ces prisonniers se trouvait la noble martyre Philippe de Luns : la cause principale de son supplice fut que ses voisins déposèrent « que sans cesse il y auoit en sa maison (faubourg Saint-Germain-des-Prés) gens chantant les psaumes; que deux ou trois fois on auoit vu sortir nombre infini de personnes de là-dedans [5]. »

Martin Rousseau, de Boutigny, compagnon orfévre, Gilles le Court, de Lyon, écolier, et Philippe Parmentier, cordonnier, emprisonnés pour avoir chanté des psaumes et condamnés à être brûlés vifs (1559), entonnèrent, en se rendant à la place Maubert [6] :

Or laisses, Createur...

Jean Herwin, qui refusa de quitter la prison avec ses compagnons de captivité, craignant que sa fuite ne fût imputée aux réformés de la ville,

[1] *Histoire de l'hérésie*, liv. VII, p. 874.

[2] Drion, *Hist. chron. de l'Égl. protest.* I, 58.

[3] *Bulletin*, II, 382.

[4] A. Coquerel fils, *Histoire de l'Eglise de Paris*, I, 20.

[5] Crottet, *Petite chronique protestante*, p. 170.

[6] Crespin, fol. 469, et Drion, *Histoire chronologique*, I, 64.

chanta le psaume CXXX en allant au supplice, et quelques chansons spirituelles que lui-même s'était faites, dit Crespin (4 novembre 1560).

Anne du Bourg, le conseiller d'État que Henri II jura de voir brûler de ses yeux, parce qu'il avait opposé aux impudicités de la cour et aux adultères royaux la conduite de ceux qui invoquaient Jésus-Christ au milieu des flammes, fut d'abord conduit à la Bastille. De peur que ses amis n'entreprissent de le délivrer, « on le restraignoit en une cage (de fer), en laquelle il auoit tous les malaises, comme on peut penser. Ce nonobstant, il se resiouissoit tousiours, et glorifioit Dieu, ores empoignant son luth pour luy chanter psalmes, ores le louant de sa voix [1]. » Dieu, qu'il invoquait sans cesse, lui fit la grâce de mourir sans avoir trahi sa conscience.

Presque tous les martyrs chantaient; quelques-uns blasphémaient contre la messe; la plupart s'en tenaient aux sentiments divers exprimés dans les psaumes, où les invocations à la vengeance sont plus fréquentes que les appels au pardon et à la mansuétude.

Les enfants eux-mêmes chantaient avec non moins d'ardeur : « Chaque jour, à l'heure de la récréation, dit M. E. Gaullieur [2], les élèves du collége de Guyenne (à Bordeaux) se réunissaient dans la grande cour et entonnaient en chœur les psaumes de Clément Marot, en dépit d'un arrêt du parlement, qui en interdisait le chant. Les gens du dehors se groupaient dans la rue, tout contre la porte d'entrée, pour écouter ces voix enfantines qui chantaient la gloire de Dieu, non point en latin d'église, mais dans cette jeune et magnifique langue française, qui, depuis un demi-siècle à peine, commençait à se débarrasser des vieilles formes qui l'entravaient. Les protestants, accourus de tous les points de la ville, ne tardèrent pas à faire chorus, et un beau jour, le 14 avril (1561), les portes cédèrent à la pression de la foule; quatre ou cinq cents huguenots, pénétrant dans la cour, se réunirent aux écoliers, et tous en chœur, animés d'un enthousiasme que les persécutions et les supplices expliquent assez, entonnèrent les louanges du Seigneur. »

Le fanatisme s'irritait des lenteurs des tribunaux qui tardaient trop à supprimer les chanteurs de psaumes, devenus de jour en jour plus nombreux, malgré des supplices sans cesse renouvelés; aussi, quand on vit,

[1] Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France... sous François II*, édition de 1576, in-8°, p. 120. — [2] *Histoire du collége de Guyenne.*

suivant l'expression du jésuite Maimbourg, l'hérésie triomphante entrer dans le palais des rois (1561), l'immense armée des prêtres et des moines ne garda plus de mesure; elle échauffa la populace qui vivait des aumônes des couvents, prêcha le meurtre et le massacre en grand. De là les tueries de Vassy, Sancerre, Bourges, etc.

Mille ou douze cents protestants, assemblés sous la foi de l'édit de janvier, chantaient paisiblement les psaumes dans une grange [1] de Vassy (1562), quand survint avec sa troupe le duc de Guise, leur implacable adversaire.

La porte ayant esté forcée, la tuerie commença, frappant, ces tigres et lions plus qu'enragés, au travers de ces pauvres brebis, qui ne faisoient aucune résistance, y estant le duc de Guise, l'épée nue... Le cardinal de Guise, pendant ce carnage, s'estoit tenu sur le cimetière, auquel le duc son frère apporta une grosse Bible dont on se servoit dans les prédications, disant : Lisez, mon frère, le titre des lettres de ces huguenots. Le cardinal, la voyant, lui dit : C'est la sainte Écriture; de quoi le duc se sentant confus : Comment, sang Dieu, dit-il, la sainte Écriture? il y a quinze cents ans et plus que la sainte Écriture est faite, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés! Par la mort Dieu, tout n'en vaut rien [2]!

Trente-neuf ou quarante personnes furent tuées sur place; cent dix-huit autres furent blessées, et l'on compta, pour le moins, quarante-deux veuves chargées d'orphelins. — Ce fut le signal de nombreux massacres, fort bien nommés par M. Michelet la Saint-Barthélemy de 1562, plus meurtrière que celle de 1572.

A Orange, des forcenés introduisirent des feuillets de Bibles et de Psautiers dans la bouche et les plaies des victimes en leur criant : Mangez-en tout votre saoûl; dites à votre Dieu de venir vous secourir [3].

Les disciples de la Réforme s'étaient laissé conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou les apparences de la justice; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux, le couteau à la main, qui eût pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, le fer au fer, et de prendre d'une

[1] Elle a été brûlée, il y a quelques années, mais on lit encore sur un angle de la muraille : *Passage du Prêche, grange où eut lieu le massacre le 1er mars 1562.*

[2] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 454.

[3] *La France protestante*, III, 217.

fureur sans justice la contagion d'une juste fureur, » ainsi que s'exprime d'Aubigné, dans son *Histoire universelle?*

Au moment où éclata cette légitime résistance, la marseillaise huguenote venait d'apparaître [1] :

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place
Le camp des ennemis espars,
Et ses haineux, de toutes pars,
Fuir deuant sa face.

Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esuanouir
Vng amas de fumée.
Comme la cire aupres du feu,
Ainsi des meschans deuant Dieu
La force est consumée.

Ie defendray mon peuple esleu,
Dit le Seigneur, car il m'a pleu;
De Basan l'orgueilleuse
Sain et sauf tirer ie le veux,
Dehors du gouffre dangereux
De la mer perilleuse.

Si que ton pied baigné sera
Dans le sang qui regorgera
De la tuerie extresme;
Et tes chiens le sang lecheront ..
De tes ennemis, qui cherront,
Voire de leur chef mesme.

Le psaume LXXVI fut aussi chanté sur les champs de bataille, par des

[1] M. Puaux cite, dans son *Histoire de la réformation française*, I, 376, « ce chant national du protestantisme français, » et l'attribue à Marot, nouveau Tyrtée, qui « trouva dans son cœur de poëte des accents qui consolèrent l'Église sous la croix et doublèrent plus tard son courage sur les champs de bataille. » Il se trouve, malheureusement, que le psaume LXVIII n'a pas été traduit par Marot, mais par Bèze.

soldats qui, soir et matin, écoutaient la prière prononcée par un pasteur, et communiaient même parmi les horreurs des guerres de religion [1] :

On a pillé comme endormis
Ces cœurs tant braues et hautains;
Ces preux et vaillans ennemis
N'ont jamais seu trouuer leurs mains;
Vng seul mot qu'en ire tu iettes
Endormit cheuaux et charrettes.

Tu es terrible et plein d'effroy,
Toy, di-ie, et non autre qui soit;
Et qui durera deuant toy,
Dès que ton courroux s'apperçoit?
Du ciel a tonné ta sentence,
Terre en trembla et tint silence.

A Coutras [2], « avant d'engager le combat, les soldats réformés fléchirent le genou et se mirent à prier; quelques compagnies entonnèrent le douzième verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse iournée
Que Dieu a faite à plein desir,
Par nous soit ioye demenée
Et prenons en elle plaisir.
O Dieu eternel, ie te prie,
Ie te prie, ton Roy maintien;
O Dieu, ie te prie et reprie,
Sauue ton Roy et l'entretien.

« Surpris par ce spectacle, quelques courtisans qui entouraient le duc

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, II, 247.

M. Gaiffe possède une plaquette rarissime, intitulée : *Prières ordinaires des soldats de l'armée conduite par M. le prince de Condé, accommodées selon l'occurrence du temps. Dédiées aux soldats du camp de l'Église de Lyon.* Lyon, 1563, in-12.

[2] L'usage de s'exciter au combat par des chants belliqueux est universel; il est plus rare de voir les chants religieux jouer le même rôle. Toutefois, à la bataille de Bouvines (1214), le chapelain du roi Philippe-Auguste entonna un psaume dès le commencement de la lutte, et continua, avec un de ses clercs, de le chanter jusqu'à ce que la bataille fût gagnée; puis il en entonna un autre comme action de grâces.

de Joyeuse, et dont les armes resplendissaient d'or et de pierres précieuses, s'écrièrent à haute voix : Par la mort ! ils tremblent, les poltrons, ils se confessent. — Monsieur, dit un officier plus expérimenté, en s'adressant au duc : Quand les huguenots font cette mine, ils sont prêts à se bien battre [1]. »

Non-seulement d'austères capitaines, de grands patriotes et hommes de guerre, comme Coligny [2] et Lanoue, s'apprêtaient à faire leur devoir sur le champ de bataille en ordonnant à leur ministre [3] de faire la prière et d'entonner le psaume ; ils savaient encore trouver dans les hymnes sacrées tous les encouragements et les consolations qui s'appliquaient à leur situation du moment.

Dans ses innombrables combats et coups de main, au milieu des plus grands périls, le fameux Agrippa d'Aubigné avait recours à la prière et au Psautier : « Nostre auanturé (il parle de lui-même) sans espoir et sans conseil, aiant acheué un mot de prière et le second couplet du psaume CXLII, arrive (seul) entre ces deux troupes (d'ennemis), qui faisoient près de quarante hommes [4]. » Et il échappe ! Mais aussi comme le couplet était admirablement choisi :

Quoy qu'en moy de douleur espris
S'enueloppent tous mes esprits,
Tu sais l'endroit par où ie doy
Sortir des lieux où ie me voy !

Henri IV lui-même, dont la religion fut si superficielle, s'était nourri du Psautier dans sa jeunesse. Retenu prisonnier à la cour de Catherine de Médicis, entouré de gardiens qui avaient pris part à la Saint-Barthé-

[1] Crottet, *Petite chronique protestante*, 370.

[2] Il ne se mettait point à table, même à l'armée, sans avoir chanté debout un psaume et écouté la bénédiction. Durant les premières guerres de religion, lisons-nous dans les *Mémoires de Lanoue*, édition de 1786, p. 114, « au soir et au matin, à l'assiette et lèvement des gardes, les prières publiques se faisoient et le chant des psaumes retentissoit en l'air. » On n'entendait pas un blasphème, on ne voyait ni un jeu de dés, ni un fourrageur dans les camps. Coligny pensait que cela ne durerait pas et disait : « De jeune hermite, vieux diable. » Il n'avait que trop raison.

[3] Th. de Bèze fut le premier et le plus célèbre aumônier des troupes huguenotes. Après le massacre de Vassy, il suivit à Orléans le prince de Condé, qui venait de prendre les armes ; il assista à la bataille de Dreux.

[4] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, édition Lalanne, p. 318. — Deux heures avant sa mort, d'Aubigné répétait encore : *La voici l'heureuse journée.* (Puaux, *Histoire de la réf. française*, V, 224.)

lemy, il déplorait l'absence de ses fidèles amis, en chantant à demi-voix, dans son lit et avec force soupirs, cette strophe du psaume LXXXVIII [1] :

Tu as escarté loin de moy
Ma compagnie plus priuée,
Si que ma personne est priuée
De tous amis en cest esmoy;
Car au milieu de mon angoisse
Ie ne vois nul qui me cognoisse.

A la bataille de Moncontour (1569), qui fut un vrai désastre pour le parti réformé, Coligny perdit ses munitions, ses canons, ses bagages, et son armée massacrée fut réduite de 25,000 à 6 ou 8,000 hommes. Comme on l'emportait dans une litière, à demi étouffé par le sang de trois blessures qui coulait sous sa visière, « Lestrange, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles :

Si est-ce que Dieu est tres doux.

Là-dessus, ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses privés que ce petit mot d'ami l'avait relevé et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir [2]. » — Ce petit mot d'ami, si puissant pour réconforter le cœur du grand homme, c'était le début du psaume LXXIII :

Si est-ce que Dieu est tres doux
A son Israël, voire à tous
Qui gardent en toute droiture
Leur conscience entiere et pure.

« Toutes et quantes fois, dit Robert Estienne, que ie reduy en memoire la guerre que i'ay eue auec la Sorbonne par l'espace de vingt ans ou enuiron, ie ne me puis assez esmerueiller comment une si petite et si caduque personne comme ie suis a eu force pour la soustenir. Et toutes

[1] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, p. 187. — De Félice, *Histoire des protestants*, l. V.

[2] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, 191.

les fois qu'il me souuient de ma deliurance, ceste voix par laquelle la redemption de l'Eglise est celebrée au pseaulme CXXVI resonne en mon cœur, *Quand le Seigneur a faict retourner les captifs de Sion, nous auons esté comme ceulx qui songent* [1]. »

Par ce perpétuel usage que les huguenots faisaient de leur Psautier, on peut juger de la véhémence du sentiment qu'ils éprouvaient en le voyant brûler par la main du bourreau [2].

Le chant des psaumes était si bien le signe ou le *schibboleth* auquel les huguenots se reconnaissaient [3], que leurs adversaires s'en servirent plus d'une fois pour leur tendre des piéges et les attirer dans des guets-apens. Au siége de Rouen (1563), une compagnie de catholiques à cheval essaya de surprendre une des portes de la ville en s'en approchant au chant des psaumes.

Un moine débauché, nommé Richelieu, envoyé à Tours avec une troupe de soldats pour en chasser les protestants, eut recours au même stratagème.

Fasché de ne pouuoir trouuer occasion de commencer la meslée, s'aduisa un soir enuiron la minuict de s'aller pourmener par la ville auecques ses soldats, et se mit à chanter des psalmes à haute voix (pensant faire sortir quelques-uns de la religion hors des maisons pour le seconder), afin d'auoir l'occasion qu'il cherchoit. Mais il ne fut suiuy que de deux ou trois valets de boutique, qui alloient aussi chantans de loin apres luy. Quoy voyant, et qu'il perdoit temps, il commença des chansons dissolues et pleines d'iniures contre la maiesté du roy et de la royne mere et de ceux de Guise... Et le lendemain fut trouuer son cardinal, lequel le presenta au roy et à sa mere pour leur faire entendre que ceux de la ville de Tours auoyent esté si impudens que de faire leurs assemblees de nuict, sans estre aucunement retenus par la presence du roy, et qu'apres auoir chanté leurs psalmes, ils auoyent fini leurs synagogues par plusieurs chansons infames et qui touchoient l'honneur de Sa Maiesté, des roynes, mere et femme [4].

Les Montalbanais, assiégés par Louis XIII (1621), furent avertis de la

(1) *Les censures des theologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne...* 1552, in-8°.

(2) *Plaintes des Églises réformées*, adressées au roi en 1597. — Dès le 4 décembre 1549, un couturier, nommé Jacques Duval, avait été brûlé vif à Paris, avec un exemplaire des *Chansons spirituelles*, non moins abhorrées que les psaumes (H. Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. XXX).

(3) Polenz, *Geschichte des französischen Calvinismus*, II, 634.

(4) Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France*, p. 335.

prochaine levée du siége par un soldat protestant des troupes royales, qui jouait sur la flûte le commencement du psaume LXVIII [1].

En 1598, les psaumes, que la cour de François Ier et de Henri II avait autrefois gaiement fredonnés, firent leur rentrée au Louvre, mais avec plus de gravité. Catherine, sœur de Henri IV, y fit célébrer le culte, comme avait fait autrefois Marguerite de Navarre; on y chanta le psaume XXIV :

La terre au Seigneur appartient.

Cette psalmodie choqua vivement le clergé, qui obtint du roi que le chant fût interdit aux assemblées du Louvre. Un jour qu'on avait attendu fort longtemps Madame pour commencer le culte, d'Aubigné, qui la savait chez le roi, entra dans la chambre. « Qu'y a-t-il, dit Sa Majesté? — Sire, c'est qu'il y a longtemps qu'on attend Madame. — Eh bien! dit le roi, qu'on chante pour se désennuyer. D'Aubigné, ravi d'avoir un tour à faire au roi, l'alla dire à l'assemblée, qui, étant nombreuse, fit un grand bruit en chantant. — Qu'est-ce? dit le roi. On le lui expliqua. — Mon Dieu, dit-il à sa sœur, allez vite, mais qu'on ne chante plus [2]. »

Après la prise d'armes du XVIe siècle, qui eût dû n'avoir d'autre but que la conquête de la liberté religieuse, et qui fut souillée par les passions et les ambitions d'une noblesse corrompue, cette liberté, si péniblement obtenue sous Henri IV, fut singulièrement restreinte par Louis XIII, en attendant qu'elle succombât sous la tempête dévastatrice des édits et des arrêts de Louis XIV. On en voulait surtout au chant des psaumes.

En 1612, le baron de Vatan, condamné à mort et enfermé à la Conciergerie, obtint l'autorisation « de faire venir un ministre dans la prison pour le consoler. Les réformez, ou prisonniers, ou qui s'y trouvèrent pour l'accompagner, voulurent chanter quelques versets de psaumes. Mais les prisonniers catholiques, et les autres qui étoient venus là par curiosité, s'y opposèrent hautement; et Fuzil, curé de la paroisse de Saint-Barthélemy, qui s'y étoit fourré pour épier l'occasion de faire quelque coup digne de son zèle, fut un des plus ardens et des plus hardis. Le prétexte fut que l'édit permettoit bien de consoler les prisonniers, mais non pas de faire l'exercice de la religion dans les prisons, beaucoup moins dans un lieu

[1] Élie Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, II, 377.

[2] *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, I, 17.

comme celuy où on se trouvoit alors, qui étoit la chapelle de la Conciergerie. Les réformez obéirent, et le tumulte cessa [1]. »

Dès 1623, il fut défendu de chanter des psaumes dans les rues et dans les boutiques, et, en 1657, autour des feux de joie ou à l'exécution des criminels. En 1658, arrêt du conseil privé pour interdire de chanter hors des temples, la psalmodie huguenote donnant du scandale aux catholiques; en 1659, défense de chanter chez soi de manière à être entendu du dehors; le 3 décembre 1661, défense de chanter par tout le royaume, même dans les maisons particulières, sous peine de 500 livres d'amende; confirmation du même arrêt le 28 janvier 1662; en 1664, ordre de cesser le chant dans les temples durant le passage des processions.

Si nos pères, dit Jean Rou [2], eussent chanté des airs profanes et impudiques, on ne leur auroit rien fait, comme encore aujourd'hui on en chante en toute liberté dans les maisons et dans les carrefours parmi nos adversaires; mais si on surprend quelque homme de bien qui chante les louanges de Dieu, telles qu'elles ont été dictées par le Saint-Esprit, c'est assez pour le mettre en justice et le faire pourrir dans un cul de basse-fosse. Cette rigueur ne s'étoit pas jusqu'ici exercée si hautement à Paris qu'elle l'est depuis longtemps dans les provinces, mais il est aujourd'hui d'une notoriété publique qu'on a défendu depuis un an [3] le chant des psaumes en bateau et en carrosse sur le chemin de Charenton...

Je ne puis sur ce sujet m'empêcher de faire le récit de ce qui se passa, il y a quelques années, dans une petite ville, dont j'ai oublié le nom. Le bailli, sollicité par un curé séditieux, envoya faire défense à un serrurier de la religion, qui demeuroit vis-à-vis de l'église, de plus chanter des psaumes dans sa boutique; le service de la messe, au sentiment du bon prêtre, étoit troublé tous les matins par ce chant importun, et il ne l'étoit pas par les perpétuels coups de marteau du cyclope, et par le ratissement aigu de sa lime: comme le serrurier ne se pressa pas d'obéir aux premiers ordres, on réitéra la défense, qui lui fut même signifiée par un sergent dans toutes les formes de la justice, et parce qu'il falloit que le sergent écrivît sur son exploit la réponse de l'assigné, le pauvre homme représenta qu'il n'avoit rien à répondre. — Mais il faut bien que je mette quelque chose, dit le pousse-cul. — Hol bien, dit le serrurier, mettez donc :

Iamais ne cesseray
De magnifier le Seigneur,
En ma bouche auray son honneur
Tant que viuant seray.

(1) Élie Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, II, 79. — (2) *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg.* — (3) Ordonnance du 9 mai 1681.

Ces insatiables chanteurs de psaumes s'ingéniaient à échapper aux prescriptions des arrêts, sans cesser pour cela leur psalmodie; à défaut des psaumes de Marot et de Bèze, qu'ils ne pouvaient plus chanter dans leurs maisons, ils se procurèrent une traduction catholique, celle de l'évêque Godeau, pour laquelle le roi Louis XIII avait composé quelques mélodies, et ils se mirent à chanter ces psaumes, qui n'étaient pas défendus et qu'on ne pouvait guère décemment défendre. Mais le jésuitisme aussi est ingénieux et vient à bout de tout. Au lieu de la défense pure et simple de chanter les psaumes, par où l'on entendait ceux de Marot, la chambre de Grenoble ajouta, dans son arrêt du 12 février 1659, les mots *en françois,* qui permettaient d'atteindre tous les chanteurs, et rangeaient les psaumes orthodoxes dans la même catégorie que les psaumes prétendus hérétiques. Ce n'était, il est vrai, qu'un arrêt provisoire, et les parties pouvaient se pourvoir devant le conseil privé; mais celui-ci ne répondait jamais dans les cas analogues, de sorte qu'un simple règlement devenait par le fait une défense définitive [1].

« Je ne m'arrêterai point, dit Élie Benoît [2], retraçant les persécutions de l'année 1665, à parler des diverses condamnations prononcées contre ceux qu'on accusoit de chanter des psaumes. Il n'y avoit point de lieu du royaume où on n'en vît quelque exemple tous les jours; quelques-uns même de ceux qu'on mettoit à l'amende pour ce pretendu crime avoient la hardiesse de declarer qu'ils ne laisseroient pas de contrevenir à cette defense... On dit qu'il y en eut d'assez resolus, en divers lieux, pour consigner le double de l'amende à quoi ils etoient condamnez, en declarant que c'etoit pour l'amende de la nouvelle contravention, où ils tomberoient au premier jour. »

En 1686, Teissier, de Durfort, condamné à être pendu, pour le crime d'avoir assisté à une assemblée, chanta sur l'échelle le psaume XXXI [3] :

Mon ame en tes mains ie viens rendre,
Car tu m'as racheté,
O Dieu de verité.

La même année, le cadavre de Paul Chenevix, doyen des conseillers

[1] *Histoire de l'édit de Nantes*, III, 278.

[2] *Ibid.* IV, 31.

[3] Jurieu, *Lettres pastorales adressées aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone*, 2e édition, Rotterdam, 1686, in-12, I, 81.

du parlement de Metz, fut traîné sur la claie, puis jeté à la voirie, pour refus d'abjuration; ses coreligionnaires, au nombre d'environ 400 personnes, recueillirent pieusement ses restes et leur rendirent les derniers devoirs en chantant le psaume LXXIX [1] :

Ils ont ieté les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre.

Quand le clergé tout-puissant eut banni tous les pasteurs pour avoir plus facilement raison de leurs ouailles, à quoi fit-il surtout la guerre? A la Bible et au Psautier, qui tenaient lieu de pasteur et d'assemblée. Ordre de remettre aux autorités les livres proscrits, sous des peines très-sévères [2]. Le huguenot du XVIIe siècle, non moins attaché à son Psautier que celui du XVIe, glorieusement désobéit au roi, cacha sa Bible, enterra son Psautier [3] au pied d'un arbre, pour les retrouver en des jours meilleurs. La maréchaussée se mit en quête et fit des perquisitions pour saisir les volumes condamnés et les livrer au bourreau, sans préjudice des délinquants, qu'elle traînait en prison et devant des juges, qui n'osaient obéir aux dernières inspirations d'une conscience depuis longtemps faussée ou muette.

Que de fois les fidèles désolés oublièrent tous leurs maux, pour ne se souvenir que du deuil de l'Église et redire en pleurant ces paroles du psaume XLII, qu'ils n'osaient plus chanter :

Iour et nuit pour ma viande
De pleurs me vay soustenant,
Quand ie voy qu'on me demande :
Où est ton Dieu maintenant?
Ie fons en me souuenant
Qu'en troupe i'alloy menant,
Priant, chantant, grosse bande,
Faire au temple son offrande !

[1] Jurieu, *Lettres pastorales*, I, 191.

[2] Au commencement du XVIIIe siècle, le protestant possesseur d'une Bible était encore passible de bannissement pour trois ans et de la confiscation d'au moins le tiers de ses biens. (Ordonnance du 24 avril 1729.)

[3] Les deux volumes étaient souvent réunis en un seul, même dans le format de poche; on en déchirait le titre pour qu'ils fussent moins faciles à reconnaître.

Rien ne pouvait abattre l'indomptable foi huguenote, qui trouvait, dans l'excès même des souffrances, un motif d'espérance et de résignation à la volonté divine. Ainsi s'exprimait l'auteur de la plus touchante des complaintes du désert, composée en 1698 (*Bulletin*, I, 316) :

Nos pauures tribus fugitiues,
Tes autels partout renuersez,
Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersez,
Tant de milliers d'ames captiues,
Des consciences dans l'effroy,
Des sentimens forcés, des cœurs dans les allarmes,
Des yeux tousiours baignés de larmes,
Sont des voix qui crient à toy.

Nos filles dans les monastères,
Nos prisonniers dans les cachots,
Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
Nos confesseurs sur les galères,
Nos malades persécutez,
Nos mourans exposez à plus d'une furie,
Nos morts traisnez à la voirie,
Te disent nos calamitez...

Où sont donc tes faueurs diuines?
Nous quittent-elles sans retour?
Elles seront, o Dieu, l'objet de notre amour,
Quel fléau que tu nous destines.
Oui tousiours en les implorant
Nous irons à tes pieds attendre le supplice:
S'il faut périr sous ta justice,
Nous périrons en l'adorant.

Ton courroux veut-il nous éteindre?
Nous nous retirons dans ton sein.
De nous exterminer formes-tu le dessein?
Nous formons celui de te craindre.
Malgré nos maux, malgré la mort,
Nous bénirons les traits que ta main nous appreste;
Ce sont les coups d'une tempeste,
Mais ils ramènent dans le port...

Bientôt cependant les protestants qui avaient abjuré dans les tourments des dragonnades s'enhardirent, se rassemblèrent la nuit dans les bois, les cavernes, pour écouter l'un d'eux lisant un sermon, ou quelque pasteur rentré en France au péril de ses jours. Alors les Psautiers furent déterrés et l'on chanta, au risque des galères, des psaumes pendant des heures entières et à gorge déployée, non du bout des lèvres, comme font nos églises de grande ville. Le lieu du rendez-vous n'était pas toujours exactement connu [1]; il pouvait changer au dernier moment; c'était le chant des psaumes qui dirigeait les pas des retardataires ou des mal renseignés, tout en excitant leur ardeur. Voici ce que le pasteur du désert Antoine Court rapporte d'une tournée faite dans le Midi, en 1728, et durant laquelle il tint un grand nombre d'assemblées : « Une pluie très-forte, qui nous surprit en chemin, fit décamper tous ceux qui s'étaient rendus sur la place de bonne heure. Les fidèles qui étaient avec moi, et qui n'étaient pas en petit nombre, ne perdirent pas courage. Nous nous rendîmes sur le lieu malgré la pluie : avant que d'y arriver, nous rencontrâmes une troupe de gens qui s'en retournaient chez eux, et qui nous apprirent que tous avaient déserté; nous ramenâmes ceux-ci et nous rappelâmes par le chant d'un psaume les moins éloignés [2]. »

Malheureusement les mêmes chants guidaient aussi parfois des prêtres fanatiques, qui, à la tête des troupes, fondaient tout à coup sur l'assemblée et en faisaient un horrible massacre [3].

Cependant ces nocturnes assemblées du désert, les dangers que l'on y courait, le courage avec lequel on les bravait, avaient un attrait grandiose, indéfinissable, la poésie de la souffrance et de l'héroïsme : des villages entiers embrassèrent la foi proscrite, peu après la Révocation [4].

Des rochers des Cévennes répercutant l'horrible fusillade, passons au château de Versailles, où furent signés tant d'arrêts meurtriers contre la religion qui déplaisait à Sa Majesté; nous y retrouverons, mais également enveloppés d'ombre et de mystère, le même zèle protestant, le même

[1] Les protestants qui, par suite de quelque faute, avaient encouru les peines portées par la discipline ecclésiastique, n'étaient pas prévenus du jour ni du lieu de l'assemblée où l'on jouait sa vie et celle de sa famille.

[2] Charles Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, I, 180.

[3] Nous en avons cité un émouvant exemple, p. 105 de notre *Histoire des Églises réformées de l'Aisne*.

[4] *Ibid.* p. 108.

amour du Psautier. La princesse palatine, Madame, mère du Régent, convertie de force et amenée de force en France pour épouser le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, ne se bornait pas à dire de Mme de Maintenon: « Si elle étoit morte il y a trente ans, tous les pauvres réformés seroient encore en France, et leur temple de Charenton n'auroit pas été rasé. La *vieille sorcière* a été, avec le jésuite le père La Chaise, la cause de tout cela; à eux deux ils ont produit tout le mal. » Elle écrivait à sa sœur : « Vous auriez tort de croire que je ne chante jamais les psaumes ou les cantiques luthériens; je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé à cet égard. Je ne savois pas que M. Rousseau [1], qui a peint l'Orangerie de Versailles, étoit un réformé; il étoit à travailler sur un échafaudage, et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avois à peine achevé le premier verset [2], que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage et tomber à mes pieds, c'étoit Rousseau; je crus qu'il étoit devenu fou. Bon Dieu! lui dis-je, qu'avez-vous, Rousseau? Il me répondit: Est-il possible, Madame, que vous vous souveniez encore de nos psaumes et que vous les chantiez? Que le bon Dieu vous bénisse et vous maintienne dans ces bons sentiments! Il avoit les larmes aux yeux [3]. »

On chantait aussi dans les Alpes, dans les hautes vallées du Piémont. Le fanatisme avait chassé de leur patrie et dépossédé de leurs biens tous les protestants vaudois. Sept cents d'entre eux accomplirent, au milieu de périls indescriptibles, leur *glorieuse rentrée* dans les champs paternels, les armes à la main, sous la conduite du pasteur et colonel Arnaud (1689). Ils arrivent à travers les glaciers, meurtris, mourant de faim, accablés de fatigues et de privations, près d'un de leurs temples transformé en église catholique; ils s'empressent de faire disparaître tout l'appareil du culte

[1] Jacques Rousseau, né en 1630, mort à Londres en 1693. En 1681, il fut exclu de l'Académie royale de peinture, comme huguenot, avec huit autres protestants. (Voir *la France protestante*, article *Rousseau.*)

[2] *Ne vueille pas, o Sire,*
Me reprendre en ton ire,
Moy qui t'ay irrité;
N'en ta fureur terrible,
Me punir de l'horrible
Torment qu'ay merité.

[3] *Bulletin*, VIII, 362. Madame écrivait encore, le 22 janvier 1697, avec une tolérance et une largeur de vues fort peu goûtées de son temps : « Les trois religions chrétiennes n'en formeraient qu'une seule, si l'on suivait mon avis; on ne s'informerait pas de ce que croient les gens, mais s'ils vivent conformément à l'Évangile, et on prêcherait contre ceux qui mènent une mauvaise conduite..., il y aurait alors plus d'harmonie qu'il n'y en a à présent. »

ennemi, puis, déposant les armes, ils entonnent avec des larmes amères et des soupirs de reconnaissance, le psaume du Refuge, c'est-à-dire le LXXIV [1]:

Faut-il, o Dieu, que nous soyons espars,
Et que, sans fin, ta colere enflammée
Iette sur nous une espaisse fumée,
Sur nous, Seigneur, le troupeau de tes parcs?

puis le psaume CXXIX :

Dès ma ieunesse ils m'ont fait mille maux;
Dès ma ieunesse, Israël le peut dire,
Mes ennemis m'ont liuré mille assauts;
Iamais pourtant ils n'ont pu me detruire.

Cependant les galères, les prisons, les couvents, regorgeaient de prisonniers, dont le seul crime était d'avoir rendu à Dieu le culte qui déplaisait à Sa Majesté, martyrs de la conscience et du devoir. Le Châtelet, la Bastille, les donjons de Vincennes, des îles Sainte-Marguerite, de Guise, de Ham, de Pont-de-l'Arche, la tour de Constance, le château d'Y, le château Trompette, les fosses de Bourgoing, etc., et jusqu'aux prisons de Saint-Domingue et de la Martinique, tout retentissait du chant des psaumes. Que de cruels traitements pour faire cesser ces chants des malheureux prisonniers [2], qui n'avaient point d'autre moyen de communication! On se reconnaissait à la voix, et l'on chantait des strophes dont le voisin s'ingéniait à découvrir le sens mystérieux. Que de fois aussi suffit-il que telle mélodie bien connue vînt frapper l'oreille de quelque victime des obsessions du convertisseur, pour l'empêcher de succomber!

Le prêtre ou moine convertisseur, même quand il s'appelait François de Sales ou Fénelon [3], était toujours précédé ou suivi du bourreau; aussi

[1] Monastier, *Histoire des Vaudois*, II, 126. C'est le même psaume que, trois ans auparavant, les Vaudois bannis avaient chanté en arrivant à Genève, après avoir traversé les Alpes en hiver et jonché les routes de leurs cadavres. Ils chantaient d'une voix lamentable, et tous les Génevois pleuraient et chantaient avec eux.

[2] « Sa Majesté ne veut pas, écrivait le secrétaire d'État au geôlier des pasteurs du désert enfermés aux îles Sainte-Marguerite, que vous leurs fassiez, à l'avenir, de pareilles duretés; et s'ils continuent à psalmodier malgré vos défenses, vous devez vous borner à les mettre dans des cachots d'où on ne puisse les entendre. » (*Bulletin*, IX, 188.)

[3] Voir notre *Intolérance de Fénelon*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872.

n'obtenait-il que des succès passagers; à peine la torture avait-elle cessé, que l'abjuration qu'elle avait arrachée était rétractée. Il n'en était pas de même des conversions volontaires inspirées par le spectacle de la constance des victimes; des galériens convertirent leurs camarades de chaîne et leur inoculèrent l'amour du Psautier. « Je m'embarquai, dit l'un de ces anciens catholiques envoyé aux galères pour désertion[1], sans avoir rien que mon psaume (Psautier), lequel je sauvai par la grâce du bon Dieu, car on m'avait enlevé mon Nouveau Testament et quelques autres livres de dévotion, et qui me servira à chanter les louanges de ce bon Père des miséricordes. »

Plus tard, quand la violence atteignit ou dépassa les dernières limites, quand, à l'angle de chaque chemin des Cévennes, on vit le cadavre d'un protestant, pendu à un arbre, se balancer dans les airs, l'effervescence religieuse fut à son comble, et engendra cette étrange maladie nerveuse qu'on a constatée chez toutes les sectes persécutées (chrétiens du 1er siècle, montanistes, anabaptistes, puritains, quakers, jansénistes, rœstar's suédois, etc.). Alors on vit l'apogée de la puissance religieuse et judaïque du Psautier : « Nous volions, dit Durand Fage[2], l'un des prophètes cévenols, quand nous entendions le chant de ces divins cantiques; nous sentions au dedans de nous une ardeur qui nous animoit, un désir qui nous transportoit; cela ne se peut exprimer. Quelque grande que fût quelquefois notre lassitude, nous n'y pensions plus dès que le chant des psaumes frappoit nos oreilles : nous devenions légers. C'est une de ces choses qu'il faut avoir éprouvées pour les connoître. »

Hommes, femmes, enfants[3], protestants, catholiques même, tombèrent dans l'extase, eurent des visions, se mirent à exhorter, à chanter, à *prophétiser;* ils entendirent les anges psalmodier dans le ciel les vers de Marot et de Bèze[4]. Puis tout ce peuple prit les armes contre ses bourreaux; les troupes les mieux aguerries du grand roi, commandées par les

[1] *Bulletin*, 2e série, III, 341.

[2] *Théâtre sacré des Cévennes.*

[3] D'immenses troupes d'enfants furent conduites en prison; ils chantaient des psaumes le long de la route et jusque dans les cachots.

Deux cents d'un seul village furent envoyés aux galères.

[4] Déjà en 1683, après le martyre de Homel, qui avait courageusement prêché la résistance, le bruit s'était répandu « que son âme en quittant son corps avait fait entendre dans les airs des cantiques à la religion, et même le bourreau assurait l'avoir entendu. » (Charles Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, I, 76.)

plus brillants officiers, furent culbutées, mises en fuite, par une poignée de paysans qui n'avaient guère pour armes que leurs faux et leurs psaumes; ils ne chantaient plus ces vieilles mélodies, ils les rugissaient comme des lions, et comme des lions ils déchiraient l'ennemi. Qu'on en juge par l'extrait suivant de l'histoire des camisards, dont M. le pasteur Peyrat a su faire, en s'inspirant de leur esprit et de leurs Mémoires, une surprenante et magnifique épopée[1]:

Le maréchal de camp, marquis de «Lalande, à la poursuite de Cavalier[2], fit halte à Anduze. Deux paysans, vraisemblablement envoyés par Roland, viennent l'avertir que le général rebelle se montre au pont de Salindres, sur le Gardon. C'est un défilé étroit et tortueux, vrais Thermopyles cévenols, où cent camisards arrêteraient toute l'armée royale; à droite est la montagne, nue, escarpée; à gauche, le Gardon, bouillonnant dans un abîme. Roland, instruit du succès de son stratagème, divise sa troupe en trois corps : le premier se poste sur les cimes; le second, au pont de Salindres; le troisième, invisible, à l'entrée de la gorge. Roland, qui le commande, laisse le général catholique s'y engager péniblement, et l'y enferme aussitôt. Tout à coup l'ennemi est chargé en tête et en queue, écrasé par une tempête d'énormes roches, qui, du sommet de la montagne, roulent de bond en bond sur les malheureux bataillons broyés sur le chemin et emportés par lambeaux dans le torrent. Au-dessus du tonnerre de la mousquetade, du fracas des rochers, des clameurs des vaincus, s'élevait la psalmodie des vainqueurs, grossie par les échos, dont le confus mugissement redoublait le tumulte effroyable de la bataille. Cette gorge eût été le tombeau du général et de l'armée royale, si Roland eût pu occuper un sentier descendant, sur l'escarpement de la rive, vers un moulin bâti dans le Gardon. Lalande découvrit cette unique issue, s'y précipita avec ses débris, et passa la rivière sous le feu camisard. Il fut serré de si près, qu'il n'eut pas le temps de ramasser son chapeau à plumes blanches, enlevé par un coup de vent, et qui devint un trophée camisard. Il se sauva avec sa perruque brûlée, dont l'étrange désordre excita, malgré un si grand désastre, le rire de ses officiers... Le soir, dans cette vallée naguère si bruyante, on n'entendait plus dans l'abîme que

[1] Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, II, 91. — [2] Cavalier, garçon boulanger, lieutenant de Roland, ancien soldat redevenu paysan, qui commandait en chef les *Enfants de Dieu*.

la voix du Gardon bouillonnant parmi des rochers et des cadavres, et sur les cimes que l'hymne de triomphe des *Enfants de Dieu :*»

Dieu aux palais d'elle[1] *est cognu*
Et pour sa defense tenu;
Car vng iour les rois se banderent,
Et tous equipez s'y trouuerent.
Ils en ont vu les effets,
Dont estonnez et defaits,
Eux auec toute leur bande,
Surpris d'vne frayeur grande,
Auec extreme destresse,
Se sont sauuez de vitesse.
Douleur comme d'enfantement
Les saisit auec tremblement,
Comme quand d'vng terrible orage
Tu brises tout vng nauigage[2]. . . .

Le Dieu juif, protecteur et vengeur de son peuple opprimé, inspirait aux Cévenols la foi la plus ardente, et leur histoire prouve que l'enthousiasme peut, au besoin, se passer de bon sens. Ils ne se demandaient pas s'il était possible que Jéhovah, qui est avant tout le Dieu des Juifs, fût en même temps et avant tout le Dieu des réformés; ils avaient franchi d'un bond cette difficulté, sans même l'apercevoir : Babylone, c'était Rome, et Sion, le protestantisme. Avec cela, ils firent des prodiges trop peu connus. L'histoire et la peinture ont immortalisé l'héroïsme des trois cents Spartiates des Thermopyles et des républicains du vaisseau *le Vengeur;* l'héroïsme, presque ignoré, des Cévenols était à la même hauteur. Trois cents d'entre eux, enfermés dans la tour de Bellot, après avoir brûlé leur dernière cartouche, expirèrent dans les flammes en psalmodiant plutôt que de se rendre[3]. C'est bien, en partie, à leur soulèvement que

(1) Sion.

(2) Au psaume XLVIII de Th. de Bèze M. Peyrat substitue ici sa propre version, très-libre et plus belle assurément, mais moins historique :

Dieu protégeait de ses ailes
Sion, son unique autel,
Lorsque des rois infidèles
S'avançait le camp mortel!
Dès qu'ils ont vu ses murailles,
Ils ont senti leurs entrailles
Fondre d'épouvantement!
Ils ont senti fuir leur âme,
Plus éperdus qu'une femme
Au jour de l'enfantement!

(3) Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, I. 444.

sont dues la conservation du protestantisme français et la conquête définitive de la liberté religieuse. Ils étaient fanatisés, sans doute, mais leur cause était juste et sainte, ils avaient pour eux le droit éternel des consciences; et, du reste, les grandes choses s'accomplirent-elles jamais sans beaucoup d'enthousiasme et un peu de fanatisme?

Il ne restait cependant aucune trace de celui-ci dans l'âme de nos derniers martyrs, qui tous gravirent en chantant les degrés de l'échafaud. Le ministre Louis Rang, exécuté à Die en 1752, chanta :

La voici l'heureuse iournée!

Son collègue, Jacques Roger, vieillard de soixante et dix ans, traqué depuis trente-neuf ans comme une bête fauve, entonna (1745) :

Misericorde et grace, o Dieu des cieux;

de même que le proposant Benezet, de Montpellier, exécuté la même année. Benezet avait vingt-six ans et laissait un jeune enfant et une femme enceinte [1]. Le pasteur Rochette, le dernier qui fut mis à mort (1762) par voie judiciaire (il n'avait aussi que vingt-six ans), monta au gibet en répétant à son tour :

La voici l'heureuse iournée!

En 1744, Étienne Arnaud, de Dieu-le-Fit, fut dûment atteint et convaincu d'avoir donné à quelques jeunes gens des leçons de musique pour le chant des psaumes; ce crime n'était nullement prévu par les édits; mais le protestant qui l'avait commis ne fut pas moins condamné aux galères, après avoir été mis au carcan. Un exemplaire du Nouveau Testament et une édition des psaumes de David, attachés au pilori, honoraient le supplice prétendu infamant de ce fidèle du désert [2].

Encore un exemple, ce sera le dernier. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Jean-Louis Gibert, pasteur du désert, présidait une assemblée

(1) Ch. Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, II, 51.

(2) *Id. ibid.* I, 418.

Vers 1730, alors que le protestantisme du Midi renaissait et se réorganisait par les soins des pasteurs du désert, il eut pour principaux foyers trois écoles de chant des psaumes : « l'une dans les montagnes de la Lozère, l'autre à Peyroles, et la dernière à Anduze. » (Hugues, *Restauration du protestantisme*, I, 328.)

à Artouan, en Saintonge. Les archers sont signalés; voyant qu'il est trop tard pour songer à leur échapper, il fait entonner le psaume CXL :

O Dieu, reprime l'insolence
D'vng ennemi malicieux;
Sauue-moy de sa violence
Et de ses desseins furieux....

et tombe frappé d'une balle en pleine poitrine [1].

Ainsi le chant des psaumes, qui avait donné tant de puissance et d'élan à la Réforme au XVIe siècle, triompha, au XVIIIe, de la persécution expirante. Ce Psautier, traduit et imprimé par des protestants fugitifs, colporté par une foule de martyrs; ce Psautier, qui vivifia la foi d'un peuple à travers deux siècles et demi de souffrances, qui créa des mœurs austères [2], développa ces mâles vertus qui firent des protestants l'élite de la nation; ce Psautier, qui soutint tant de courages chancelants, releva tant d'âmes abattues, inspira tant et de si héroïques dévouements; ce Psautier, qui vibre encore au cœur même de notre histoire, renferme-t-il tout ce qu'y virent nos ancêtres ?

Non, certes. Leur robuste foi faisait, à son insu, ce que Luther faisait sciemment et ne craignait pas d'avouer : « Je mets, disait-il, dans les livres bien plus que je n'y trouve. » Ils mettaient dans le Psautier leurs croyances, leurs illusions et leurs préjugés, à l'aide d'une interprétation allégorique qui bravait la raison et ses axiomes fondamentaux. Jeanne d'Albret écrivait au cardinal d'Armagnac [3] : « Quant à la réformation que j'ay commencée à Pau et à Lescar, que j'ay délibéré continuer, par la grâce de Dieu, en toute la souveraineté du Béarn, je l'ay apprinse par la Bible, que je lis plus que les docteurs, *aux livres des rois d'Israël (!), formant mon patron sur le roi Josias,* afin qu'il ne me soit reproché, comme aux autres

[1] *Bulletin*, III, 198.

[2] « Le *certes* seul, ou *en verité*, dit un ennemi de la Réforme, estoit leur serment ordinaire; ils se declaroient ennemis du luxe, des debauches publiques et folastreries du monde, trop en vogue parmi les catholiques; en leurs assemblées et festins, au lieu de danses et hauts bois, c'estoient lecture des Bibles qu'on mettoit sur table, et chants spirituels, surtout des psaumes quand ils furent rimez. Les femmes, à leur port et habit modestes, paroissoient en public comme des Eves dolentes ou Magdelaines repenties... Les hommes, tous mortifiés, sembloient estre frappés du Saint-Esprit. » (Flor. de Rémond, *Histoire de la naissance de l'hérésie*, livre VII, p. 864.)

[3] Crottet, *Petite chronique protestante*, appendice, p. 97.

rois d'Israël, que j'aye servi à Dieu, mais que j'ay laissé les *hauts lieux!*» La critique n'était pas née; il lui faut des époques de calme et de maturité pour déployer ses ailes, d'où descendent la tolérance et la lumière, plus froides peut-être que les bouillantes effluves de l'enthousiasme, mais plus durables et bienfaisantes.

Avec la prédestination, l'inspiration littérale de la Bible et son interprétation livrée à toutes les fantaisies de l'arbitraire et de la passion, on n'eût fait qu'un peuple de fous et de fanatiques, s'il n'y avait eu, à côté de ces énormes erreurs considérées comme des dogmes fondamentaux, un souffle moral puissant, qui dominait tout, épurait et emportait tout. Une renaissance de l'idéal entrevu dans Jésus et les siens, entrevu surtout dans son sublime enseignement, s'était opérée dans les cœurs, et cette lumière, qui était une flamme, conduisait le huguenot, même lorsqu'il croyait peut-être n'obéir qu'à l'Ancien Testament. L'élan religieux dépend si peu de la dogmatique, que, au XVIIe siècle, la plupart des protestants excommuniés pour leurs désordres, n'avaient pas le moindre doute sur la légitimité des croyances reçues : ils les partageaient sans que la rénovation morale se fût opérée en eux. Au contraire, presque tous ceux qu'on excommuniait comme hérétiques étaient entrés dans le mouvement d'épuration et de sanctification; on ne leur eût pas fait grâce de leur inconduite et de leur immoralité, si on eût pu les leur jeter à la face.

Inspiration des Écritures, prédestination, immortalité de l'âme, paradis, enfer, peines éternelles, expiation, incarnation, déité de Jésus, Trinité, justification par la foi, etc., rien de tout cela n'est dans les psaumes; tous ces dogmes sont de beaucoup postérieurs, et cependant on réussissait à les y trouver, à les y mettre. On ne s'apercevait même pas qu'il y manquait la base même de l'Évangile : le sentiment de la fraternité. On ne voyait pas que la piété de quelques-uns des psalmistes ne s'élevait pas au-dessus de l'horizon terrestre, et qu'ils ne demandent à Dieu que les biens de ce monde périssable. Chaque mot de la Bible étant tenu pour inspiré, ce qui n'était pas exprimé dans tel ou tel livre y était nécessairement sous-entendu.

Le type moral produit par la foi huguenote est un mélange des types juif et chrétien; l'Évangile de nos pères était fortement empreint de judaïsme. Leur vie religieuse était bien plus développée que celle d'Israël, elle avait des horizons bien autrement vastes; cependant le trait principal

de la foi juive était aussi le fondement de la leur, savoir l'invincible conviction que Dieu veille sur son peuple et ne saurait définitivement l'abandonner. Ce n'est, au fond ; que l'idée étroite et païenne d'un Dieu national. Mais quelle indomptable énergie, quelle espérance du triomphe, toujours déçue et toujours vivace, cette conception de Dieu n'a-t-elle pas mise au cœur des huguenots, comme au cœur de cette race juive, traitée pendant dix-huit siècles comme le rebut de l'univers, pillée, exilée, massacrée, toujours martyrisée, et qui toujours vit, toujours espère et forme un indestructible faisceau! Avant le christianisme, le chœur entier des prophètes n'exprimait-il pas, dans son grandiose et magnifique langage, les mêmes sentiments que nous retrouvons chez le duc de Rohan, cette âme de fer que rien ne pouvait abattre ni briser? « Plusieurs de vous, écrit-il dans la préface de ses *Mémoires*, ont vu d'un œil sec et d'un bras léthargique notre perte, sans y avoir contribué aucune assistance, et nous avons vu les vaisseaux et les armes des autres aider à la perte de ceux qui en leur nécessité les avoient secourus. *Dieu ne laissera de faire son œuvre sans vous, quand le temps de notre délivrance sera venu; il est plus près de nous en notre affliction, que vous n'êtes près de lui en votre prospérité.* »

Un autre trait également commun au judaïsme et au protestantisme, mais affaibli pourtant dans celui-ci, c'est l'absence des causes secondes dans la conception du gouvernement de l'univers : rien n'arrive que par la volonté de Dieu, qui fait toutes choses lui-même, quand il lui plaît, sans autre loi que celle de son bon plaisir; en un mot, c'est un véritable despote asiatique. Une bataille est-elle perdue? Ce n'est ni la faute du général, ni celle de ses soldats, ni par suite de leur infériorité numérique. Des sceptiques seuls pourraient imaginer de semblables explications. Un Coligny, un Lanoue, un Rohan, attribuaient toujours leurs défaites aux péchés du peuple, qui n'avait pas été jugé digne du succès. C'est de cette source que jaillissent tous les maux, sans exception, qui affligent l'humanité : « Comme nos péchés, dit Th. de Bèze, sont la vraie cause de la *peste*, l'unique antidote à y opposer, c'est que les pasteurs ne disputent pas sur la peste, ce qui est l'affaire des médecins, mais excitent leurs troupeaux à une sérieuse résipiscence et à une mutuelle charité par leurs paroles et leur exemple, et que les brebis écoutent la voix de leurs bergers[1]. » Rohan termine ainsi

[1] *Quæstiones duæ de peste*, Genève, 1579, in-12.

son récit de la guerre de 1628 : « Dieu, qui en ses grandes compassions a eu soin de ses pauvres églises, leur a encore donné le loisir de respirer, afin de se pouvoir sérieusement repentir de leurs fautes, et par un vrai amendement de vie attirer autant de bénédictions sur elles que leurs péchés leur ont causé de calamités. »

Mais examinons de plus près la notion fondamentale du judaïsme. Le Dieu unique se choisit un peuple, au sein duquel doit régner la pure religion qu'il lui révèle. Comme l'idée du progrès n'existe pas encore, il va sans dire que Dieu se révèle parfaitement, entièrement du premier coup; que cette révélation est la vérité absolue, qu'elle a seule le droit d'être, qu'elle doit anéantir l'erreur, c'est-à-dire les autres religions. Le principe de l'inviolabilité de la vie humaine, cette tardive et encore incomplète conquête de la civilisation, faisant également défaut, le Juif pieux et fidèle remplira un devoir en massacrant l'impie, l'idolâtre, qui ne pratique point la religion de Jéhovah. De là cette effroyable et maudite intolérance qui a, durant tant de siècles, ensanglanté le monde; de là les sauvages imprécations des psalmistes.

Ce côté antichrétien du Psautier paraissait au protestant du XVIe siècle tout aussi auguste et vénérable que le commandement de l'amour du prochain [1]. Le prochain, ce n'était que le coreligionnaire, et encore le degré d'amour qu'on lui devait dépendait-il de l'exactitude de son orthodoxie.

Calvin écrivait à la duchesse de Ferrare : « Sur ce que je vous avois allégué que David nous instruit par son exemple de haïr les ennemys de Dieu, vous respondez que c'estoit pour ce tems-là duquel sous la loy de rigueur il estoit permis de haïr les ennemys. Or, Madame, *ceste glose seroit pour renverser toute l'Escripture* [2]. »

[1] Le chapitre x de *l'Excellence et utilité des psaumes, divisée en cinq livres, par Jérémie de Pours, ministre de la parole de Dieu*, Amsterdam, 1666, petit in-4°, ouvrage cité par Bayle sous un titre différent : *La divine mélodie du saint psalmiste*, a pour titre : *Les imprécations de David ne sont pas contraires à cette loy de charité* (!).

De Pours était originaire des Pays-Bas; son livre est diffus, scolastique, mais il a vu et soigneusement examiné quelques-unes des plus anciennes éditions du Psautier, et il a, le premier, dit quelque chose d'exact sur Bourgeois. (Voir *Recherches sur les psaumes de Marot et de Bèze*, insérées dans le *Journal helvétique* de 1745, abrégées dans la *Nouvelle bibliothèque germanique*, Amsterdam, 1747, in-8°, t. III, et publiées intégralement dans les *Œuvres de* (l'auteur, qui est) *Baulacre*, Genève, 1857, in-8°, I, 410.)

[2] Crottet, *Petite chronique protestante*, appendice, p. 99.

Dans son commentaire sur le verset 8 du psaume CXXXVII :

Fille de Babylone, la dévastée,
heureux qui te rendra le mal que tu nous as fait!
Heureux qui saisira tes enfants
et les écrasera contre le roc!

Calvin s'exprime encore de la même façon :

Jérémie (XLVIII, 10) prononce que ceux qui feront l'œuvre de Dieu paresseusement seront maudits : c'est-à-dire ceux qui n'employeront point leur peine diligemment pour faire service à Dieu en pillant et saccageant, quand Dieu les aura loez pour estre ses bourreaux. Or combien il semble que ce soit une cruauté quand il (le psalmiste) désire que les petits enfants qui sont encore tendres et innocens soyent froissez et brisez contre les pierres : toutesfois pour ce qu'il ne parle point de son propre mouvement, ains il prend les mots de la bouche de Dieu, ce n'est autre chose qu'une louange d'un iuste jugement : comme quand le Seigneur prononce que de telle mesure qu'un chacun aura usé envers les autres, il luy sera aussi mesuré (Math. VII, 2).

Le huguenot ne pensait donc pas que persécuteurs et persécutés sont fils du même Dieu, qui ne peut vouloir le triomphe sanglant des uns ni la destruction des autres. Il ne pensait pas même que le peuple choisi, privilégié de Dieu, ce sont les persécutés; car les puritains, qui se croyaient bien certainement les élus de l'Éternel, ne se faisaient pas faute de persécuter les catholiques. Le huguenot n'imaginait pas non plus que c'est la cause du droit, de la justice éternelle et du progrès que Dieu protége; le plan divin n'avait, selon lui, qu'un but : le triomphe de la *vraie* foi.

Catholiques et protestants s'accordaient jusque-là; mais les uns ajoutaient : La vraie foi est la catholique; les autres : C'est la protestante, répétant ainsi, chacun de son côté, le mot profond du chancelier Bacon : L'orthodoxie, c'est *ma doxie,* sans s'apercevoir qu'ils confondaient deux mondes distincts et séparés par un abîme, savoir : le subjectif et l'objectif. Le sentiment de la fraternité, les idées de tolérance, de liberté des opinions, d'égalité des cultes devant la loi, et par-dessus tout la notion que la vérité en l'homme n'est pas absolue mais relative, ne se firent jour que lentement et peu à peu dans le protestantisme, aussi intolérant que le catholicisme. En 1624, on brûlait encore à Genève un malheureux fou, Nicolas Antoine, qui avait blasphémé contre la Trinité.

A mesure que tombait le scolasticisme étroit du XVIIe siècle, à mesure

que se réalisaient les progrès si chrétiens de la philosophie du XVIIIe siècle, le nombre des morceaux ou des strophes qui n'étaient plus en harmonie avec les sentiments de l'époque alla croissant.

Au commencement de notre siècle, lors de la restauration des églises par la liberté, non, comme on l'a cru, par le despotisme de Bonaparte, il devint manifeste que le protestantisme avait dépassé bon nombre des morceaux du Psautier et les repoussait définitivement. Un éminent pasteur, peu compris parce qu'il devançait trop son époque, Samuel Vincent, a, le premier en France, constaté ouvertement (1829) la nécessité d'un choix devenu indispensable, depuis que l'Église ne se croyait plus astreinte par ses anciens règlements à chanter à jour fixe tels et tels psaumes, et à les chanter tous dans un temps donné.

Les paroles de tous nos chants, dit-il[1], à douze cantiques près, sont une traduction des psaumes, et c'est encore une lacune. Sans doute, les psaumes sont pleins de poésie. Ils contiennent l'expression libre et franche des émotions religieuses les plus profondes. Le génie oriental y respire avec tous ses élans et toute sa richesse. Mais c'est le génie oriental; c'est plus encore, c'est le génie juif dans toute sa naïveté, dans toute son intensité, avec toutes ses particularités, avec toutes ses beautés et tous ses défauts, avec toutes ses richesses et toute sa pauvreté, avec ses amours et ses haines. C'est le génie juif; ce n'est pas celui du christianisme, ni celui de l'humanité. Reçus avec enthousiasme au moment de la réformation par un peuple dont ils peignaient assez bien la situation extérieure et dont ils retraçaient les émotions dans la lutte mortelle où il était engagé, les psaumes ne vont plus à l'état de calme et de paix où nous sommes parvenus. Dans un trop grand nombre de passages ils expriment des sentiments et des passions qu'il ne faut pas encourager, et ils manquent de cet esprit d'amour, de cet esprit éthéré, de cette vie céleste que le christianisme est venu montrer à la terre. Les grandes vérités du christianisme, les grandes espérances, les grands devoirs de l'humanité n'y trouvent qu'une exposition énigmatique et confuse, embarrassante pour la raison, insuffisante pour le cœur. Le premier pas d'une réforme bien entendue de notre chant sacré serait donc la réduction de notre Psautier à un extrait fait avec sagesse.

Cet extrait ne fut fait que bien plus tard, mais le besoin d'un élément nouveau se faisait tellement sentir au début du siècle, que le *Réveil* religieux, propagé surtout par des missionnaires étrangers qui ne savaient rien de notre histoire, alla jusqu'à rompre brusquement avec notre glorieuse tradition. Ceux qui tentaient de remettre en vigueur des dogmes affaiblis

(1) *Vues sur le protestantisme en France*, 1829, II, 198.

et oubliés, entre autres celui de l'inspiration littérale des Écritures, firent, par une étrange contradiction, bon marché du Psautier, table rase du passé, et ne chantèrent plus dans leurs réunions que des poésies nouvelles, celles de M. Malan, dont quelques-unes seulement lui ont survécu. Ne fallait-il pas que la croyance à l'inspiration divine des psalmistes fût bien affaiblie, dans l'esprit même de ceux qui essayaient de la galvaniser, pour que l'on voulût substituer à l'antique Psautier les vers de tels et tels de nos contemporains[1], chose que nul n'avait osée en faveur des nombreuses *Chansons spirituelles* chantées durant deux siècles sur les airs des psaumes, mais qui n'avaient plus franchi le seuil des temples depuis la traduction du Psautier? Par suite de la lutte très-ardente qui éclata entre le protestantisme traditionnel et national, progressif, mais un peu froid, et le bouillant protestantisme nouveau, importation étrangère qui restaurait les anciens dogmes, les vieux huguenots s'en tinrent exclusivement à l'usage du Psautier et repoussèrent les chants modernes, dont les mélodies plus vives et l'exécution mieux soignée furent, selon Vincent, l'un des principaux attraits des réunions particulières du *Réveil*.

« C'est un grand malheur pour nos églises, disait encore cet écrivain[2], que l'état déplorable dans lequel y est réduit le chant sacré. Il est moins que nul, il est détestable. Point d'accord, point de mélodie, point de mesure... L'éducation musicale est nulle presque partout. Ailleurs elle est mal dirigée. On n'a pas d'idée d'un chant à plusieurs parties, et les merveilleux effets de l'harmonie sont perdus pour la religion... C'est là un objet digne d'attirer l'attention des amis de la religion et de la piété. Ils ne sauraient mieux placer leurs efforts. L'Église de la Confession d'Augsbourg nous a donné sous ce rapport un exemple qu'il ne tiendrait qu'à nous de suivre. »

Aux *Chants de Sion*, de M. Malan, succéda un recueil de cantiques dont les paroles et surtout la musique sont bien supérieures : les *Chants chrétiens*, recueillis et publiés par M. et Mme Lutteroth, et aujourd'hui en usage dans la plupart de nos églises[3]. On y a conservé quelques psaumes avec leur

[1] L'un d'entre eux et non le moins célèbre, Adolphe Monod, que nous avons entendu défier ses auditeurs d'écrire *le moindre petit psaume*, a vu l'un de ses cantiques : *Que ne puis-je, ô mon Dieu, Dieu de ma délivrance*, mis au rang, si ce n'est au-dessus, de ces psaumes qu'il déclarait divins.

[2] *Vues sur le protestantisme*, II, 197.

[3] Après l'histoire du Psautier et celle de la chanson protestante, si vivement retracée

ancienne mélodie et leur ancienne *harmonie;* c'est dire que ces chants sont à quatre parties. Ne pas exclure les psaumes fut une heureuse inspiration; car ils sont encore ce que le nouveau recueil renferme de plus beau. Qu'on lise attentivement les vingt-cinq premiers *Chants chrétiens,* et l'on sera frappé de l'ampleur et de la majesté de la poésie d'Israël, comparée à des cantiques modernes dont quelques-uns cependant ne sont pas sans mérite. A côté de cette poésie un peu terne, les accents des poëtes hébreux ont l'éclat et la puissance de l'orgue, et l'on y retrouve l'écho de la grande voix de Jéhovah.

Ce qui fait l'étonnante supériorité des beaux psaumes sur les poésies par lesquelles on a voulu les remplacer, ce n'est pas seulement l'incomparable magnificence des images et la hardiesse des tournures, c'est qu'ils n'expriment que des sentiments et non des idées; c'est pour cela aussi que, malgré l'extrême différence des civilisations française et juive, le protestantisme a pu se nourrir trois siècles de ces chants, qui datent de plus de deux mille ans. Les besoins religieux s'épurent, se développent; mais ils ne changent pas de nature. Aussi le protestantisme français a-t-il longtemps offert le rare et instructif spectacle d'une Église très-dogmatique, dont les chants n'exprimaient aucun des dogmes spéciaux. Le XVIIe siècle si scolastique, et par cela même qu'il l'était, ne s'aperçut pas que le Psautier ne répondait à aucune des questions de l'époque; il suffisait qu'on le crût tout entier divin.

Malheureusement, au lieu de s'inspirer, comme le voulait Samuel Vincent, des sentiments nouveaux auxquels Jésus a frayé la route; au lieu d'écrire des psaumes plus chrétiens, plus évangéliques que les anciens, plus fraternels et plus tendres, la plupart des auteurs de nos cantiques n'ont fait que de la dogmatique rimée, et parfois de la dogmatique en prose rimée. Aussi, tandis que les plus beaux psaumes demeurent éternellement jeunes, la plupart de ces cantiques passeront; il en est un grand nombre qui ont déjà vécu. Les dogmatiques ont changé et changeront; les sentiments de piété, de repentance, de reconnaissance, le besoin d'adoration, de supplication, les élans de l'âme vers la sainteté, sont immortels comme elle. C'est cette veine d'or pur qu'il fallait exploiter, sur la trace des

par M. Bordier, il reste à faire l'histoire du cantique; c'est un beau sujet que nous ne faisons qu'effleurer, et pour l'étude duquel on trouverait une foule de précieux renseignements dans *Le Semeur* d'août 1837, p. 243 et suiv.

psalmistes les mieux inspirés, non l'autre, de métal grossier, sans valeur comme sans durée. Cette fragilité de leurs productions est le châtiment des époques de dogmatisme, où l'on fait consister la religion à croire, tandis qu'elle a de tout temps consisté et consistera toujours à aimer et à se sanctifier. Il n'est qu'un nombre fort restreint de psaumes qui se chantent encore partout; mais notre Église ne cessera pas de les chanter, parce que ceux-là ne passeront point.

II

JEUNESSE DE MAROT.

(1497-1525.)

Marot destiné au palais. — Plus instruit qu'on ne le croit généralement. — Il savait la musique et faisait des mélodies pour ses chansons. Exemple. — Il rima de très-bonne heure. — Il apprend le métier des armes. — *Ballade IV.* — *Le Temple de Cupido.* — Marguerite l'accepte pour valet de chambre. — Il suit le duc d'Alençon à la guerre. — Ses pièces catholiques. — L'*Epistre IV* en prose témoigne de sa conversion. — L'*Oraison deuant le Crucifix.* — Salut par la foi. — Mysticisme. — Il ne connut la piété qu'en abandonnant le catholicisme. — Il entreprend la lutte contre le monachisme : *Ballade de Frere Lubin.* — Le bruit de son arrestation ne tarde pas à courir. — *Chansons XXXIV, XIII.* — *Elegies I* et *IV.*

Le poëte Jehan Marot[1], « escripuain de la reine Anne de Bretagne » et plus tard valet de chambre de François Ier, n'eut qu'un fils, qui naquit à Cahors vers 1497[2]. Amené à Paris n'ayant pas encore dix ans, le jeune

[1] Le véritable nom de sa famille, originaire de Matthieu, village situé à une lieue et demie de Caen, paraît avoir été celui de Mares, Marais, Des Mares, Desmarets. (*Bulletin*, IV, 249.) Un Jehan Des Mares, avocat général au parlement de Paris, joua un rôle important dans les troubles de la seconde moitié du XIVe siècle. (Georges Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1875, in-8°, p. 156.) « En 1507, lorsque Jehan Marot présenta à la reine le *Voyage de Gènes* (voir sa dédicace, Biblioth. nation., ms. n° 9707 3, réserve), il s'appelait lui-même : Je Jehan Desmarets... A partir de 1512, ce nom devient de plus en plus rare, et enfin celui de Marot figure seul aux états de la maison du roi sur la liste des valets de chambre. » (Georges Guiffrey, *Poëme inédit de Jehan Marot*, Paris, 1860, in-8°, p. 59.)

La famille Desmarets, qui a donné à la France un célèbre pasteur au XVIIe siècle, existe encore en Picardie, et est alliée à la nôtre.

On trouve trois Marot dans une liste des Anversois suspects d'hérésie, dressée en 1567 (Ch. Rahlenbeck, *l'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, in-12, p. 268), et un Des Mares figure comme interlocuteur dans *l'Évangile des Quenouilles* (coll. Jannet, Paris, 1855, in-16), ouvrage composé en Belgique vers le milieu du XVe siècle.

[2] Avec M. Ch. d'Héricault (*Œuvres de Marot*, Paris, 1867, in-8°, p. XV), nous plaçons en 1497 et non en 1495, comme *la France protestante*, la date approximative de sa naissance. Dans son *Enfer*, écrit au printemps de 1526, le poëte rapporte que le seul bien qu'il ait pu acquérir depuis vingt ans qu'il est en France, c'est la faveur du roi, et il dit ailleurs qu'il n'avait pas dix ans quand il quitta Cahors pour venir à Paris; il avait donc environ vingt-neuf ans en 1526, et quarante-sept, non soixante, comme disent quelques écrivains, en 1544, époque de sa mort.

Clément fut placé par son père, qui le destinait au palais, chez un homme de loi, où il ne fit rien qui vaille, s'occupant moins de la copie des grosses que des mystères ou farces[1] qu'il représentait avec ses camarades, les *Enfants sans souci*[2].

Sur le printemps de ma ieunesse folle,
Ie ressembloys l'arondelle, qui vole
Puis cà, puis là; l'aage me conduisoit,
Sans paour ne soing, où le cueur me disoit.

(Eglogue au roy, sous les noms de Pan et Robin.)

Il n'avait pas conservé un bien bon souvenir de ses maîtres de l'Académie de Cahors[3]; c'est à eux qu'il adresse ce compliment peu flatteur :

. . . . . *C'estoient de grans bestes*
Que les regens du temps iadis :
Iamaiz ie n'entre en paradis,
S'ilz ne m'ont perdu ma ieunesse.

(Seconde Epistre du Coq à l'Asne.)

Toutefois son éducation, qu'il compléta plus tard, fut beaucoup plus soignée qu'on ne le croit généralement. Bèze, Colletet, etc., ont eu tort d'affirmer, avec les ennemis de maître Clément, qu'il n'avait aucune connaissance des langues ni des sciences; car, si l'on peut être prosateur de mérite, comme Commines, la Rochefoucauld, Mme du Deffand, etc., tout en manquant d'humanités, on ne devient pas, sans une culture intellectuelle développée, le premier poëte d'une époque, surtout quand cette époque est celle de la renaissance des lettres et des arts[4]. Il apprit assez de latin,

[1] « Les clercs de la Basoche et les écoliers possédaient, en vertu de traditions fort anciennes, le monopole des représentations théâtrales aux jours de processions et de fêtes publiques. Depuis longtemps les uns et les autres avaient coutume de mettre en scène des moralités et des farces où ils tournaient en ridicule les vices du clergé; mais, à l'apparition de la Réforme, ces jeux prirent un caractère de gravité qui les rendait fort dangereux. » (*Bulletin*, 2e série, VII, 5.)

[2] Philippe de Vigneulles parle en ces termes des *Enfants sans souci* : « Ces compaignons cy juoient tant bien de farces que on n'en sçaueroit mieux, et en jouant, donnoient à chascun des seigneurs et dames de petits brocartz, qui bien les seoient; et avec ce chantoient si bien que tous ceux qui les oyoient estoient tres contens d'eulx. » (D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, col. 553.)

[3] Fénelon y fit aussi ses premières études (*Univers pittoresque*).

[4] « Il avoit, dit Étienne Pasquier (*Les recherches de la France*, Paris, Guillaume de

de grec et d'italien, pour traduire des stances de Pétrarque, *Les amours de Leander et Hero,* de Musée; *L'Amour fugitif,* de Moschus, et *Le iugement de Minos,* de Lucien, des chants entiers de Virgile, d'Ovide, et des pièces de Catulle, de Martial, d'Érasme, de Béroalde, etc. Les romans et les poëtes francais lui étaient familiers :

I'ay leu des sainctz la Legende dorée,
I'ay leu Alain le tresnoble orateur
Et Lancelot le tresplaisant menteur;
I'ay leu aussi le Roman de la Rose,
Maistre en amours, et Valere et Orose,
Contans les faictz des antiques Romains;
Bref, en mon temps, i'ay leu des liures maints.

(Elegie XVI [1].)

On verra tout à l'heure qu'il se nourrissait de la lecture du Nouveau Testament avant qu'il fût traduit en français.

Il était doué d'une belle voix et chantait [2], bien qu'il paraisse n'avoir pas eu des connaissances musicales très-approfondies, si l'on en croit l'*Epigramme LXXV,* où il dit à Maurice Sève :

En m'oyant chanter quelques fois,
Tu te plains qu'estre ie ne daigne
Musicien, et que ma voix
Merite bien que l'on m'enseigne,
Veoyre, que la peine ie preigne
D'apprendre vt, re, my, fa, sol, la [3].
Que diable veulx-tu que i'appreigne?
Ie ne boy que trop sans cela.

Luyne, 1665, in-fol. livre VII, p. 609), une veine grandement fluide, un vers affecté, un sens fort bon, et encore qu'il ne fust accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vinrent après luy, si n'en estoit-il si desgarny qu'il ne les mist souvent en œuvre fort à propos.»

Sleidan (*Œuvres,* Genève, Jean Crespin, 1566, in-fol. fol. 116) nous paraît plus près du vrai : «Il n'auoit pas grande cognoissance de la langue latine, et toutesfois par force de frequenter les gens doctes, il profita grandement, de sorte qu'il n'y auoit rien es poëtes qu'il ne seust et ne fist venir à son propos.»

[1] Pour les citations des pièces nous suivons la numérotation d'Auguis.

[2] Il s'exprime ainsi dans l'*Elegie XV,* adressée à Marguerite :

Tous deux aymons la musicque chanter,
Tous deux aymons les liures frequenter.

[3] C'était là toute la gamme du temps; l'absence du *si* nécessitait des nuances qui faisaient du solfége, on le verra plus loin, quelque chose d'infiniment compliqué.

C'est là le langage d'un amateur qui en sait plus qu'il ne le veut dire; car non-seulement il chantait, mais il jouait sans doute de l'épinette. Il semble le dire dans l'*Epistre à mg sien amy,* où il énumère comme ses plus agréables passe-temps :

Le chien, l'oiseau, l'espinette et le liure.

Il a composé les airs de plusieurs de ses chansons, comme faisaient les trouvères du XIIe siècle et les poëtes ses contemporains [1]. Thomas Freigius [2] le cite en compagnie de G. Forster, Utendal, G. Othmayer, L. Senfl, etc., musiciens de l'époque, et lui attribue la mélodie de la chanson *Doulce memoire,* que nous n'avons, il faut l'avouer, trouvée dans aucune des éditions de Marot [3].

[1] Baïf était assez musicien pour inventer les airs de ses pièces et les harmoniser ensuite.

[2] Jean-Thomas Freigius I. V. D., *Pædagogus, hoc est libellus ostendens qua ratione artium initia pueris quam facillime tradi possint.* Basileae per Sebastianum Henricpetri, 1582, in-8°, p. 182 (Bibliothèque Mazarine, 28703).

[3] Nous devons ce renseignement à l'érudition bienveillante de M. Georg Becker, de Lancy, près Genève.

Voici le morceau avec la phrase latine dont Freigius l'a fait précéder :

QUARTUM EXEMPLUM CLEMENTIS MAROTI, QUOD INFERNE SEMI DITONUM ASSUMIT.

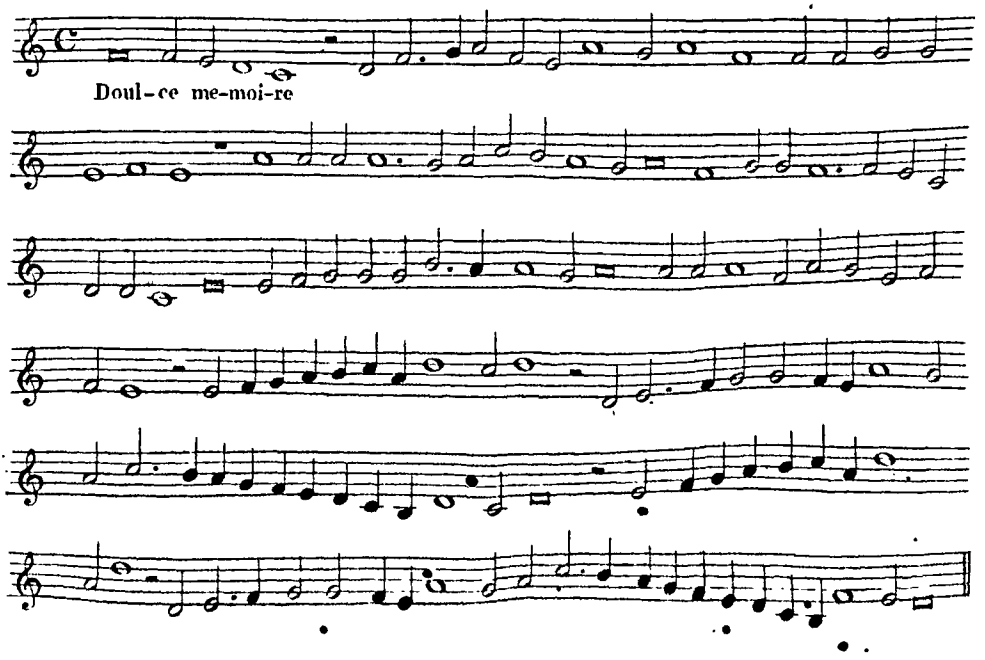

Quelques vers de l'*Eglogue* XI de Baïf : *Du devis*, pourraient faire penser qu'il jouait aussi de la musette ; mais le contexte et la comparaison de ce morceau avec la *Complaincte* IV de Marot ne permettent d'y voir qu'une allégorie dans le genre pastoral et rien de plus [1].

Il avait reçu de son père le don de poésie, qu'il communiqua aussi à son fils, et rima de très-bonne heure.

Aucunesfois aux montagnes alloye,
Aucunesfois aux fosses deualloye,
Pour treuuer là les gistes des foiynes,
Des herissons ou des blanches hermynes;
Ou pas à pas le long des buissonnetz
Alloys cherchant les nidz des chardonnetz,
Ou des serins, des pinsons ou lynottes.
Desia pourtant ie faisoys quelques notes
De chant rusticque, et dessoubz les ormeaux,
Quasi enfant, sonnoys des chalumeaux...
Ce que veoyant, le bon Iannot, mon pere,
Voulut gaiger à Iaquet [2]*, son compere...*
Que quelque iour ie ferois des chansons...
Et me souuient que, bien souuent aux festes,
En regardant de loing pestre nos bestes,
Il me souloit vne lecon donner
Pour doulcement la musette entonner...

[1] Le berger Thenot dit au pâtre Colin, dans l'églogue de Marot sur la mort de Louise de Savoie :

Et si tes vers sont d'aussy bonne mise
Que les derniers que tu feis d'Ysabeau,
Tu n'auras pas la chose que i'ay promise,
Ains beaucoup plus, et meilleur et plus beau.
De moy auras vng double chalumeau
Faict de la main de Raffy lyonnois,
Lequel à peine ay eu pour vng cheureau.

L'imitation de Marot est évidente dans l'églogue de Baïf : deux pastoureaux surpris par l'orage se réfugient chez le poëte, et, après s'être séchés, se mettent à manger et boire

..... vin
Vieil et nouueau pour voir lequel est plus divin ;

puis ils se content leurs amours et vont sonner du chalumeau :

Apres tous ces propos i'apporte une musette
Que Rafi lyonnois à Marot auoit faitte,
Avecques un rebec d'ebenne marqueté
Et d'yuoire parmi l'ebenne entreietté :
Et les leur presentant : Pren ceste cornemuse
(Di-ie à Belin), et toy, Guillemot, ne refuse
De ma main ce rebec : tenez les et chantez.
..... *Ils les prennent gayement*
Et ces vers pastoraux me chantent en payment.

[2] Jacques Colin, poëte, abbé de Saint-Antoine de Bourges, secrétaire et lecteur de François Ier.

Aussy le soir, que les troupeaux espars
Estoient serrez et remis en leurs parcs,
Le bon vieillart apres moy trauailloit,
Et à la lampe assez tard me veilloit...

(Eglogue au roy, sous les noms de Pan et Robin.)

Vers l'âge de quinze ans, il fit paraître sa traduction de la première églogue de Virgile et sa *Ballade des Enfants sans soucy* (1512), qui ne respire que l'insouciance et l'espièglerie des jeunes clercs de la Basoche :

Nous sommes druz, chagrin ne nous suyt mye;
De froid soucy ne sentons le frisson;
Mais de quoy sert vne teste endormie?
Autant qu'vng bœuf dormant pres d'vng buisson.
Langards[1] *picquans plus fort qu'vng herisson,*
Et plus recluz qu'vng vieil corbeau en caige,
Iamais d'aultruy ne tiennent bon langaige,
Touiours s'en vont songeans quelque finesse;
Mais entre nous, nous viuons sans tristesse,
Sans mal penser, plus aises que prelatz.
D'en dire mal c'est doncques grant' simplesse,
Car noble cueur ne cherche que soulaz.

Voyant le peu de disposition de son fils pour la chicane, Jean Marot se résolut à lui faire apprendre le métier des armes, et le fit entrer comme page chez Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy[2]. En quittant le palais, qui n'avait aucun charme pour lui (1513), le jeune poëte composa la *Ballade IV*, où il se donne des airs de libertin précoce, mais non triomphant :

Musiciens à la voix argentine,
Doresnauant, comme vng homme esperdu,
Ie chanteray plus hault qu'vne buccine.
Helas! si i'ay mon ioly temps perdu,
Puis que ie n'ay ce que i'ay pretendu,
C'est ma chanson, pour moy elle est bien deue.
Or ie vois[3] *veoir si la guerre est perdue,*

[1] Bavards, médisants.

[2] Il demeurait rue du Louvre (qui était alors la rue des Courtisanes) et possédait la maison des Tuileries. (Ch. d'Héricault, *op. cit.* p. XXXIX.)

[3] Je vais.

Ou s'elle picque ainsy qu'vng herisson.
Adieu vous dy, mon maistre Iean Griffon;
Adieu palais, et la porte Barbette (1),
Où i'ay chanté mainte belle chanson
Pour le playsir d'vne ieune fillette.

Celle qui c'est en ieunesse est bien fine,
Ou i'ay esté assez mal entendu.;
Mais si pour elle encores ie chemine,
Parmy les pieds ie puisse estre pendu!
C'est trop chanté, sifflé et attendu
Deuant sa porte, en passant par la rue;
Et mieulx vauldroit tirer à la charrue
Qu'auoir tel' peine, ou seruyr vng masson.
Bref, si iamaiz i'en tremble de frisson,
Je suis content qu'on m'appelle Caillette (2)!
C'est trop souffert de peine et marrisson (3)
Pour le playsir d'vne ieune fillette...

C'est durant son séjour chez Nicolas de Neufville qu'il composa *le Temple de Cupido*, dédié à François Ier (1515) (4), auquel il avait précédemment offert *le Iugement de Minos* (1514) (5). Un roi de vingt et un ans devait singulièrement goûter une pièce qui débute ainsi :

En sa ieunesse vng prince de valeur,
Pour esuiter ennuy plein de malheur,
Le noble estat des armes doibt comprendre
Et le beau train d'amourettes apprendre...

(1) Elle était située dans la rue Vieille-du-Temple, à l'endroit où aboutit la rue des Blancs-Manteaux. (Sauval, *Antiquitez de Paris*, I, 34 et 64.)

(2) Fou célèbre, dont Rabelais a dit : « La plus grande folie du monde est penser qu'il y ait des astres pour les roys, papes et gros seigneurs, plus tost que pour les paoures et souffreteux ; comme si nouuelles estoiles auoient esté creées depuis le temps du deluge, ou de Romulus, ou de Pharamond, à la nouuelle creation des roys. Ce que Triboulet ou Caillette ne diroient, qui ont esté toutesfois gens de hault scauoir et grand renom. »

(3) Tristesse, chagrin.

(4) Avant la bataille de Marignan (13 et 14 septembre), à laquelle le poëte n'eût pas manqué de faire allusion, si elle avait déjà eu lieu.

(5) « Sur la preference d'Alexandre le Grand, Annibal de Carthage et Scipion le Romain, dit l'Africain, pris de Lucian, entre les dialogues des morts, au premier tome. »

Le reste est du même style, mais sans obscénité; à peine une ou deux expressions paraîtraient-elles choquantes aujourd'hui. Au reste, en voici quelques extraits. Le poëte se met en quête de

. . . Ferme Amour, la dame pure et munde,
Qui long temps a ne fust veue en ce monde. . .
La fleur des fleurs, la chaste columbelle,
Fille de paix, du monde la plus belle.

Il la cherche dans le temple de Cupido, et décrit l'autel de Vénus, les

Sainctes et saincts qu'on y va reclamer,

savoir : Beau-parler, Bien-celer, etc., dans une allégorie qu'un catholique pieux et convaincu ne se fût pas permise :

Chandelles flambant ou estainctes,
Que tous amoureux pellerins
Portent deuant tels saincts et sainctes,
Ce sont bouquets de romarins;
Les chantres, lynots et serins,
Et rossignols au gay courage,
Qui, sur buissons de vèrd bocage
Ou branches, en lieu de pulpitres,
Chantent leur ioly chant ramage,
Pour versets, responds et epistres. . .

Les dames donnent aux malades
Qui sont recommandez aux prosnes
Ryz, baisers, regards et œillades,
Car ce sont d'amours les aumosnes.
Les grands prescheurs ce sont matrosnes,
Qui ne preschent qu'en lieu recoy,
Pour enhorter à tenir foy,
En exposant les Escriptures [1],
Et faire par droit de la loy
Conionction des creatures. . .

(1) Plus tard, devenu protestant, il trouva cette expression irrévérencieuse pour la Bible, et modifia ce passage de la manière suivante :

Les prescheurs sont vieilles matrosnes,
Qui aux ieunes donnent courage
D'employer la fleur de leur aage
A seruir Amour le grand roy,
Tant que souuent par beau langage
Les conuertissent à la loy.

Il substitua de même le nom de *Christ* à

Ouidius, maistre Alain Charetier,
Petrarque, aussy le romand de la Rose,
Sont les messels, breuiaire et psautier,
Qu'en ce sainct temple on lit en rythme et prose;
Et les lecons que chanter on y ose,
Ce sont rondeaux, ballades, virelais,
Mots à playsir, rythmes et triolets...

Là, par grants consolations,
Vng auec vne deuisoit,
Ou pour Euangile lisoit
L'art d'aymer faict d'art poeticque,
Et l'aultre sa dame baisoit
En lieu d'vne saincte relique...

Sorti de page, Marot parut à la cour, où il apprit, dit *la France protestante*, « le langage de la bonne société [1] et les mœurs de la mauvaise. » Sous ce dernier rapport, son éducation était sans doute déjà presque achevée. François Ier, qui aimait les arts, comme tous les Valois, le recommanda à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, qui cultivait aussi les lettres et la poésie. On le trouvait bien jeune et sans doute trop léger pour lui accorder une charge; dans le *Rondeau XI*, où il prie M. de Pothon [2] de parler au roi en sa faveur, il avoue lui-même que sa conduite laissait à désirer :

Quand ie regarde et pense à l'aduenyr,
I'ay bon vouloir de saige deuenyr.

Ce bon vouloir parut sérieux; car, en 1518, M. de Pothon introduisit le poëte auprès de la princesse. Celui-ci n'eut garde de se présenter les

celui de *Dieu* dans ces vers où il décrit les diverses sortes d'amour, entre autres :

Celle par qui Dieu, qui souffrit moleste,
Laissa iadis le hault throsne celeste
Et habita ceste basse valée,
Pour retirer nature maculee
De la prison infernale et obscure.

Cette correction est aussi protestante que la première.

[1] Jusqu'à l'âge de dix ans, il n'avait parlé que le patois de Cahors.

[2] Sans doute Pothon ou Poton Raffin, qui figure comme gentilhomme de la chambre en 1523 et en 1529, aux appointements de 1,200 livres. (Leroux de Lincy, *Heptaméron*, Paris, 1854, in-12, tome III, p. 245, etc.)

mains vides; il offrit à Marguerite l'*Epistre II*, intitulée *Le despourueu*, dont voici quelques vers :

O toy tant ieune, oses-tu bien tes faicts
Si mal bastis presenter deuant celle
Qui de scauoir toutes aultres precelle?...
Car celle là vers qui tu as entente
De t'adresser est pleine de liqueur
D'humanité, ceste vertu patente,
De qui iamais vice ne fut vainqueur;
Et oultre plus, c'est la Dame de cueur,
Mieulx excusant les esperitz et sens
Des escripuains, tant soyent-ilz innocens,
Et qui plustost leurs miseres deboute.

Marguerite, qui allait lui vouer une tendre et chaste affection [1] et le protéger contre ses ennemis, se l'attacha en qualité de valet de chambre, mais ne donna point, paraît-il, l'ordre formel de le *coucher* sur l'état de sa maison [2]. Marot lui signala spirituellement cet oubli dans la *Ballade VIII* :

Princesse, au cueur noble et rassis,
La fortune que i'ay suiuie
Par force m'a souuent assis
Au froid giron de triste vie;

[1] La fable des amours de Marguerite et de Marot, inventée par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, répétée par les *Annales poétiques ou almanach des Muses* (Paris 1778, in-18, vol. II), et longtemps accréditée, a été rejetée par les derniers biographes: Campenon, préface des *Œuvres choisies de Marot par Després*, Paris, 1826, in-8°; *la France protestante*, VII, 231, 267, 269; Ch. d'Héricault, *op. cit.* p. LXXV; Philibert Soupé, *Œuvres de Clément Marot de Cahors*, Lyon, N. Scheuring, 1869, 2 vol. in-8°; Henry Morley, *Clement Marot and other studies*, London, 1871, 2 vol. in-12.

Les prétendues amours du poëte et de Diane de Poitiers n'ont jamais existé non plus que dans l'imagination corrompue du même abbé, personnage peu respectable, qui finit par servir d'espion au Régent (voir *la France protestante*, *ut supra*, et d'Héricault, p. XLV). On ne saurait lire sans dégoût la longue dissertation toute pleine de gaudrioles qu'il a mise en tête des *Œuvres de Marot;* mieux vaut Rabelais, crûment obscène, que ce facétieux abbé, qui souligne avec bonheur les mauvais endroits, les mots grossiers, et ne se lasse pas de citer en regard les vers les plus licencieux, laborieusement récoltés çà et là. Au milieu de ce dévergondage, il n'y a pas un mot de pitié pour les victimes du fanatisme, mais bien je ne sais quel étrange respect pour « le mystère sacré de nos autels », outragé par le *placard* de 1534.

[2] Ce n'est qu'en 1524 qu'il figure dans les comptes de la maison de la princesse comme touchant une pension de VII^xx^ XV livres. (Ms. FR, 7853, in-fol. Bibliothèque nationale.)

De m'y seoir encor me conuie,
Mais ie respons, comme fasché :
D'estre assis ie n'ay plus d'enuie.
Il n'est que d'estre bien couché[1].

Il écrivit coup sur coup et sans flatterie plusieurs éloges de la princesse :

Corps feminin, cueur d'homme et teste d'ange,

entre autres le rondeau suivant, qui est le quatrième :

Sans rien blasmer, ie sers vne maistresse
Qui toute femme ayant noble haultesse
Passe en vertus, et qui porte le nom
D'vne fleur belle, et en royal surnom
Desmonstre bien son antique noblesse.
En chasteté elle excede Lucresse,
De vif esprit, de constance et sagesse
C'en est l'enseigne et le droit gonffanon,
Sans rien blasmer[2].

Il rimait aussi des *noëls* sans valeur, dépourvus de piété, d'émotion et même de sérieux :

[1] L'*Epigramme* XXXIII : « A Monsieur le grand maistre Anne de Montmorency, pour estre mis en l'estat » de la maison du roi, roule tout entière sur le même jeu d'esprit :

Quand par acquitz les gaiges on assigne,
On est d'ennuy tout malade et fasché ;
Mais à ce mal ne fault grant medecine ;
Tant seulement fault estre bien couché,
Non pas en lict, n'en linge bien seché,
Mais en l'estat du noble roy chrestien.
Long temps y a que debout ie me tien,
Noble Seigneur ; prenez doncques enuie
De me coucher à ce coup si tres bien,
Que reueuer n'en puysse de ma vie.

[2] Un artiste d'un grand talent, M. de Triqueti, a tracé de la sœur de François Ier, le portrait suivant, dans *Les premiers jours du protestantisme en France*, Paris, 1859, in-12, p. 95 :

« Marguerite de Valois mérite bien d'être placée en tête de ces nobles esprits, de ces grands cœurs, précurseurs du protestantisme, qui eussent amélioré le monde par leur exemple et leurs conseils, si l'esprit du siècle n'avait lutté contre eux.

« Elle était douée de ces qualités qui appellent l'affection et le respect ; elle possédait tout : beauté, intelligence, douceur, amabilité, talents poétiques, piété, courage, dévouement, force d'âme ; elle aimait Dieu, elle chérissait son pays, et, malgré son aveugle vénération pour le roi, son frère, elle lui donnait sans cesse d'excellents conseils, dont il ne profitait guère. »

Vne pastourelle gentille
Et vng bergier, en vng vergier,
L'aultre hier, en iouant à la bille,
S'entre disoient, pour abregier :
Rogier,
Bergier,
Legiere
Bergiere,
C'est trop à la bille ioué,
Chantons Noé, Noé, Noé...

(Chanson 1re.)

Or est Noël venu son petit trac;
Sus doncq aux champs, bergieres de respec;
Prenons chascung panetiere et bissac,
Fluste, flageol, cornemuse et rebec.
Ores n'est pas temps de clorre le bec,
Chantons, saultons et dansons ric à ric,
Puis allons veoir l'enfant au poure nic,
Tant exalté d'Helie, aussi d'Enoc,
Et adoré de maint grant roy et duc.
S'ón nous dit nac, il fauldra dire noc.
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

(Ballade XIII [1].)

Le *Rondeau* II [2], *Du vendredy sainct,* est conçu dans le même esprit, ainsi que le *Rondeau* III et le *Chant* Ier sur la *Conception de Nostre Dame,* faibles pièces composées, en 1520 [3], à la demande du poëte Cretin, qui engageait

[1] Dédiée à François Ier, «prince deuot, souuerain catholic.»

[2] Ce n'est qu'une plaisanterie sur l'arrêt de la Sorbonne contre Érasme, qui avait dit qu'il ne faut pas s'attrister de la mort du Christ :

Ie riray donc; non, ie prendray tristesse.
Tristesse? ouy, dy-ie, toute liesse.
Bref, ie ne scay bonnement lequel prendre,
Dueil ou playsir.....

[3] En 1517, Marot avait si peu secoué les préjugés de son enfance que, dans son *Epistre* I, il montre Maguelonne, l'héroïne d'une touchante légende d'amour, rencontrant une pèlerine

..... *qui tiroit sur les rangs*
Du grand chemin de Rome saincte et digne.

Ainsi le moine Martin Luther, apercevant pour la première fois la ville des papes, se prosterna pour la saluer en s'écriant : «Je te salue, sainte Rome, source de justice!» Bientôt, cruellement désillusionné, il tint un tout autre langage : «Je vis, dit-il, que Rome n'était qu'une prostituée,» etc. (Voir les *Propos*

tous ses amis à célébrer l'immaculée conception de la Vierge. L'inspiration religieuse n'est pas moins absente des *Tristes vers de Beroalde sur le iour du vendredy sainct,* froide déclamation que Marot traduisit du latin; mais, en revanche, on y trouve l'expression de la plus odieuse intolérance, qui impute à la race juive tout entière le meurtre du « doulx Iesus Christ, né d'vne vierge mere » :

Quelcunque Iuif pour telle faulte ancienne
N'ha siege, champ, ny maison qui soit sienne...
Ainsy chascung, quelque part que tu sois,
Hait et hairra ta faulse progenie,
Pour l'inhumaine et dure tyrannie
Que feis à cil qui tant de biens t'offryt,
Quand paradiz et les enfers t'ouuryt[1].

L'année suivante (1521), il était sous les armes au camp d'Attigny, près Rethel, dans l'armée commandée par le duc d'Alençon, qui avait ordre de s'opposer à l'invasion de la Champagne tentée par Charles-Quint; c'est de là qu'il adressa à Marguerite l'*Epistre III,* dans laquelle il insiste sur les désordres auxquels se livraient les troupes irrégulières. On voit ici, dit-il,

. . . . . de guerre maints esbatz;
Aduanturiers esmouuoir groz combatz,
Pour leur playsir, sur petites querelles;
Glaiues tirer, et briser allumelles,
S'entrenaurans de facon fort estrange;
Car le cueur ont si tres hault, qu'en la fange
Plustost mourront que fuyr à la lice.
Mais Monseigneur, en y mettant police,
A deffendu de ne tirer espée,
Si on ne veult auoir la main couppée.
Ainsi pietons n'osent plus degaisner,
Dont sont contraincts au poil s'entretraisner...

de table, traduits par G. Brunet, p. 124 et 143.)

Marot ne tardera pas à dire la même chose, moins crûment; sa *Rome saincte et digne* va se transformer en inconstante et impudique *Ysabeau*, en dame *Philetine*.

[1] Le même mauvais goût, la même intolérance, la même sécheresse d'une âme qui n'est point encore ouverte au sentiment régénérateur de la piété règnent dans la *Ballade XV* : « De la passion de Nostre Seigneur Iesus Christ. »

Les troupes impériales, forcées de reculer (octobre), traversèrent la Thiérache en la ravageant avec la plus horrible barbarie, et se réfugièrent dans le Hainaut, où elles n'osèrent même attendre l'armée française. Plus philosophe que soldat, le poëte ne put voir les villages dévastés et la misère du pauvre peuple sans une douloureuse émotion, qui éclate dans son *Epistre IV,* encore adressée à Marguerite. Il l'écrivit en prose, n'ayant pas, sans doute, le cœur de rimer à la vue de tant de désastres et de deuil :

Aultre chose, ma souueraine Dame, ne veoyons-nous qui ne soit lamentable, comme poures femmes desolées, errantes (leurs enfans au col) au trauers du pays despouillé de verdure par le froid yuernal, qui ia commence à poindre, puis s'en vont chauffer en leurs villes, villaiges et chasteaux mis à feu, combustion et ruyne totale, par vengeance reciproque, veoire vengeance si confuse et uniuerselle, que nos ennemis propres font passer pitié deuant nos yeux. Et en telle miserable facon, ceste impitoyable serpente, la guerre, a obscurcy l'air pur et net, par pouldre de terre seche, par salpestre et pouldre artificielle, et par fumée causée de bois mortel ardant en feu (sans eau de grace) inextinguible. Mais nostre espoir par decà est que les prieres d'entre vous, nobles Princesses, monteront si auant ez chambres celestes, qu'au moyen d'icelles la tres sacrée fille de Iesus Christ, nommée Paix, descendra trop plus luysante que le soleil, pour illuminer les regions gallicques...., laquelle (paix) nous vueille de brief enuoyer iceluy Seigneur et Redempteur Iesus, qui vous doint heureuse vie transitoire, et en fin eternelle.

« Eau de grâce, prières, vie éternelle, Seigneur et Rédempteur Jésus, » voilà des expressions qui ne sentent ni le soudart accoutumé à la licence des camps, ni le courtisan débauché, et moins encore peut-être la piété catholique, qui parlait un tout autre langage. Que s'est-il donc passé dans l'âme du poëte, qui, l'année précédente, écrivait en style de corps de garde l'épitaphe de frère Jean l'évêque, cordelier? Sous l'influence de Marguerite, qui, tourmentée par le sentiment de sa misère morale, se mit à lire la Bible[1] et à étudier les questions religieuses en 1521, au moment même où la Sorbonne rendait ses premiers décrets contre Lefèvre d'Étaples et Luther, Marot était devenu l'un des premiers disciples de la

[1] « Ceste savante reyne, la première du monde, dit Olhagaray, cest outil si parfait qui retira le roy François son frère de la prison, touiours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Escriture sainte, » recommandait à ses amis « de ne laisser aucun iour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré, qui, arrousant nos ames de la liqueur celeste, nous sert de fidèles preservatifs contre toute sorte de maux et tentations diaboliques. » (*Histoire de Foix et de Béarn*, Paris, 1609, in-fº, p. 502.)

Réforme[1]; de là le ton religieux de l'épître qu'on vient de lire et de la *Ballade XII*, qui fut composée quelques mois auparavant, au moment où Henri VIII s'entremit vainement pour faire la paix entre Charles-Quint et François Ier.

DE PAIX ET DE VICTOIRE (1521).

Quel hault souhait, quel bien heuré desir
Feray-ie, las! pour mon dueil qui empyre?
Souhaitteray-ie auoir dame à plaisyr?
Desireray-ie vng regne ou vng empire?
Nenny, pour vray, car celluy qui n'aspire
Qu'à son seul bien trop se peult desuoyer.
Pour chascung doncq à soulaz conuoyer,
Souhaitter veulx chose plus meritoire:
C'est que Dieu vueille en bref nous enuoyer
Heureuse paix ou triumphant' victoire.

Famine vient labeur aux champs saisyr;
Le bras au chef soubdaine mort desire;
Sous terre veoy gentils hommes gesyr,
Dont mainte dame en regrettant souspire;
Clameurs en faict ma bouche, qui respire,
Mon triste cueur l'oeil en faict larmoyer,
Mon faible sens ne peult plus rythmoyer,
Fors en dolente et pitoyable histoire.
Mais bon espoir me promet pour loyer
Heureuse paix ou triumphant' victoire.

Ma plume lors aura cause et loisyr
Pour du loyer quelque beau lay escrire;
Bon temps adoncq viendra France choisyr;
Labeur alors changera pleurz en rire.
O que ces mots sont faciles à dire!
Ne scay si Dieu les vouldra employer;
Cueurs endurcis, las! il vous fault ployer.
Amende-toy, o regne transitoire,
Car tes pechez pourroient bien forvoyer
Heureuse paix ou triumphant' victoire.

[1] La conversion de Farel n'eut lieu que de 1518 à 1521, et celle de Calvin beaucoup plus tard (Henri Meyer, *Essai sur le développement des idées théol. de Farel*, Genève, 1872, in-8°, p. 7).

ENVOY.

Prince francois, fais discorde noyer;
Prince espaignol, cesse de guerroyer;
Prince aux Anglois, garde ton territoire;
Prince du ciel, vueille à France octroyer
Heureuse paix ou triumphant' victoire.

L'*Oraison deuant le Crucifix*, qui est évidemment de la même époque, nous fait assister au réveil de la conscience du poëte. L'idée de cette pièce lui vint dans une église, sans doute à la suite d'une prédication donnée par l'un des *heretiques de Meaux*, que Marguerite appelait à la cour. Descends, dit-il au Crucifié,

Descens, helas! de ceste haulte croix
Iusques au bas de ce tien sacré temple.

Le mauvais goût et le ton parfois déclamatoire qui y règnent indiquent assez qu'elle est l'œuvre de sa jeunesse; d'ailleurs, au moment où il l'écrivit, Marot n'avait pas encore abandonné les dogmes et les habitudes de langage du catholicisme : il y nomme Christ le « doulx Iesus », il y parle du « faulx Satan » qui l'empêche de confesser sa coulpe et d'invoquer « Dieu et ses saincts esperitz »; il croit encore que le mariage est un « sacrement »; cependant il a lu le Nouveau Testament, soit en latin, soit dans l'original [1]; il le cite à plusieurs reprises; il n'a déjà plus recours qu'à la foi seule et non aux pèlerinages, aux jeûnes et autres moyens de salut prônés par l'Église romaine [2]. Il est d'ores et déjà avec ceux qui prêchent la doctrine de saint Paul, c'est-à-dire le salut par la foi, contre le semi-pélagianisme catholique, qui enseigne le salut par les œuvres.

(1) Lefèvre d'Étaples ne publia sa traduction française du Nouveau Testament qu'en 1523.

(2) Malingre lui écrivait le 2 décembre 1522, à propos du mérite des indulgences :

.... Il y a desia quinze ans passez
Que ces abus tu congnoissois assez,
Et sauois bien tout peché et tout vice
Estre aboly par le seul sacrifice
Que Iesus Christ fit pour nous en sa croix,
Comme tu m'as ouy prescher à Bloys,...
En detestant publiquement la messe,
Comme contraire à Christ, à sa promesse...

Cela nous reporte à l'année 1527; mais la conversion de Marot remonte bien plus haut, comme on vient de le voir.

Ie me sens trop indigne.
Mais si[1] *par foy suis digne que me veoyes,*
Et qu'à mon cas par ta bonté pourueoyes...

De plus il a respiré le mysticisme de Marguerite et de Briçonnet; il y en a dans ces vers un léger parfum, qui rappelle l'*eau de grâce* de l'épître en prose :

Certes, mon Dieu, tout ce qu'il te plaira
Ie souffriray, comme cil qui sera
Le tien subiect, car rien ne veulx souffryr
Que comme tien, qui viens à toy m'offryr.

Avec une hardiesse naïve, il pose dans toute sa crudité la question de moralité pratique, pour la résoudre dans le sens du devoir et de la piété :

L'estroicte loy que tu as prononcée
Espouuenter pourroit bien ma pensée...
Tu scauois bien que pecher ie deuoye;
M'as-tu doncq faict pour d'enfer tenyr voye?...
Qui d'aulcung mal donne l'occasion,
Luy-mesme faict mal et abusion[2].
Ce nonobstant tu as creé les femmes,
Et nous defens d'amour suyure les flammes,
Si l'on ne prend marital sacrement
Auec l'amour d'vne tant seulement[3].
Certes plus doulx tu es aux bestes toutes,
Quand soubz tes loix ne les contrains et boutes.

Il ne prône pas, il réprouve et condamne cette doctrine de la communauté

[1] Cependant.

[2] A notre avis, le poëte a résolu le problème mieux que n'a fait Luther, page 262 des *Propos de table*, traduits par G. Brunet.

Marguerite de Navarre a reproduit la hardiesse du langage de Marot, s'adressant à Dieu, dans ces vers du *Miroir de l'ame pecheresse* :

Vous nous faites de mal faire defense,
Et pareil mal faites sans conscience.
Vous defendez de tuer à chascun;
Mais vous tuez sans espargner aucun
Des vingt-trois mil que vous fistes defaire.

[3] L'abbé Lenglet-Dufresnoy n'a su voir dans ces vers qu'une amusante impiété. « Enfin, dit-il, Marot fut étrangement dégoûté de l'amour; car il s'avisa de se marier et de faire des pièces de morale. Je ne puis pas vous dire si c'étoit un mariage bien complet; il n'en parle en aucun endroit de ses ouvrages. Et Marot même avoit toujours paru fort inquiet sur ce lien (!), comme il prend la liberté de s'en expliquer avec Jésus-Christ dans cette oraison si dévote qu'il fait devant le crucifix :

Ce nonobstant tu as creé les femmes... »

des femmes prêchée par le *Roman de la Rose* [1]; car il s'écrie, aussitôt après l'avoir énoncée :

Las, qu'ay-ie dict? Quelle fureur me presse?
Pers-ie le sens? Helas! mon Dieu, refrain
Par ta bonté de ma bouche le frain;
Le desuoyé veuilles remettre en voye,
Et mon iniure au loing de moy enuoye;
Car tant sont vains mes argumens oblicques,
Qu'il ne leur fault responses, ne replicques...

Mais, o Iesus, roy doulx et amyable,
Dieu tresclement et iuge pitoyable,
Fays qu'en mes ans ta haultesse me donne,
Pour te seruyr, saine pensée et bonne;
Ne faire rien qu'à ton honneur et gloire,
Tes mandemens ouyr, garder et croire,
Auecq souspirs, regrets et repentance
De t'auoir faict par tant de fois offense.

Puis, quand la vie à mort donnera lieu,
Las, tire-moy, mon Redempteur et Dieu,
Là hault, où ioye indicible sentyt
Celuy larron qui tard se repentyt;
Pour et affin qu'en laissant tout moleste,
Ie sois remply de liesse celeste,
Et que l'amour dedans mon cueur encrée,
Qui m'a creé, pres de toy me recrée.

Ainsi Marot était entré dans la Réforme, et avait fait un premier pas dans la voie royale de la repentance et du perfectionnement moral [2]. Jusque-là catholique blasé ou indifférent, il avait succombé, faute de foi

[1] Ainsi s'exprime le vieux conteur :

Nature n'est pas si sotte,
Qu'elle fasse naistre Marotte
Tant seulement pour Robichon...
Ne Robichon pour Mariotte,
Ne pour Agnes ne pour Perette;
Ains nous a faicts, beau fils n'en doubtes
Toutes pour tous, et tous pour toutes,
Chascune pour chascung commune,
Et chascung commun pour chascune.

[2] Maccrie s'est donc trompé en écrivant (*Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie*, Paris, Cherbuliez, 1831, in-8°, p. 79) : « Il est probable que Marot fut d'abord entraîné dans le parti de la Réforme par un ressentiment contre la guerre que le clergé déclara à toutes les branches de la littérature. »

personnelle, aux tentations de la jeunesse et d'un entourage corrompu; il ne connut la piété qu'en devenant hérétique, et le sentiment religieux n'apparaît dans ses vers [1] qu'à dater du jour où il embrassa l'Évangile. S'il retomba parfois dans la mondanité, si la divine semence déposée dans son âme crût lentement, du moins elle ne fut jamais étouffée par les passions, et à mesure que l'âge et les épreuves mûrirent son caractère, il se montra de plus en plus l'homme du devoir et de la religion, conçue bien plus comme une rénovation du cœur que comme une série de dogmes à croire.

Dans le *Balladin*, qui paraît être son dernier poëme, et où il a si bien dépeint les premiers mouvements de la piété naissant dans son âme volage et légère, on retrouve une réminiscence du mysticisme auquel Lefèvre d'Étaples, Marguerite et Gérard Roussel restèrent inféodés, et qui chez lui sut s'allier à une piété plus virile, plus scripturaire, et définitivement affranchie du joug papal. On y voit également que c'est à Blois qu'il fut gagné à la Réforme, ou qu'il se laissa *séduire*, selon l'expression de Lenglet-Dufresnoy. Il y parle ainsi de *Christine*, la religion de Jésus, opposée à *Symonne* (ou Simonie), la religion romaine :

Tant chemina la belle qu'elle vint
Au fleuue Loire, où des fois plus de vingt
Ietta son œuil dessus moy la premiere,
Car mes beaulx yeux n'auoient propre lumiere
Pour regarder les siens premierement;
S'approche pres et me dict seulement :
Resueille-toy, il en est temps, amy,
Tu as par trop en tenebres dormy,
Resueille-toy. A si peu de parler
Ie la congneu, et si sentois aller
Hors de mon cueur vne pesante charge
De griefs tourments, dont me trouuois au large.
Et au repos de franche liberté,
Où parauant n'auois iamais esté.

Il y avait en Marot un peu de l'ardeur réformatrice du bouillant Farel,

[1] M. Charles d'Héricault (préface des *Œuvres de Marot*, collection Jannet, IV, 11) l'accuse d'avoir « fini en poëte prêcheur; » c'est un reproche ou un éloge qu'il avait mérité bien avant sa fin, c'est-à-dire dès 1521.

aux prédications duquel il assista, en 1523, à Paris[1]; à peine les principes évangéliques lui furent-ils inoculés, qu'il entreprit contre la gent monacale et son insolente immoralité une guerre sans trêve, qui ne finit qu'avec sa vie. Le premier coup qu'il porta, dans la ballade de *Frere Lubin* (*lupinus*, sournois et paillard), fut terrible, et explique la haine inextinguible que lui vouèrent dès lors les adversaires de la Réforme.

Pour couryr en poste à la ville
Vingt fois, cent fois, ne scay combien;
Pour faire quelque chose vile,
Frere Lubin le fera bien.
Mais d'auoir honneste entretien,
Ou mener vye salutaire,
C'est à faire à vng bon chrestien,
Frere Lubin ne le peult faire.

Pour mettre, comme vng homme habile,
Le bien d'aultruy auec le sien,
Et vous laisser sans croix, ne pile,
Frere Lubin le fera bien.
On a beau dire : Ie le tien,
Et le presser de satisfaire;
Iamais ne vous rendra rien,
Frere Lubin ne le peult faire.

Pour desbaucher par vng doulx style
Quelque fille de bon maintien,
Point ne faut de vieille subtile,
Frere Lubin le fera bien.
Il presche en theologien,
Mais pour boire de belle eau claire,
Faites-la boire à vostre chien,
Frere Lubin ne le peult faire.

ENVOY.

Pour faire plus tost mal que bien,
Frere Lubin le fera bien;
Et si c'est quelque bon affaire
Frere Lubin ne le peult faire.

[1] Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 242.

Tous les frères Lubins, ligués contre lui, auraient voulu faire expier cruellement à l'hérétique maudit son irrévérence; ils firent tant de bruit et tant de démarches pour le faire jeter en prison, que le bruit de son arrestation fut un moment répandu, et qu'il dut le démentir par le rondeau suivant :

A SES AMYS AVXQVELZ ON RAPPORTA QV'IL ESTOIT PRISONNIER (1524).

Il n'en est rien de ce qu'on vous reuelle;
Ceulx qui l'ont dict ont faulte de ceruelle;
Car en mon caz il n'y a mesprison (1),
Et par dedans ne vey iamais prison.
Doncques, amys, l'ennuy qu'auez, ostez-le.
Et vous, causeurs pleins d'enuie immortelle,
Qui vouldriez bien que la chose fust telle,
Creuez de deuil, de despit, ou poison :
Il n'en est rien.

Ie ry, ie chante en ioye solennelle,
Ie sers ma dame, et me console en elle;
Ie rythme en prose et peult-estre en raison,
Ie sors dehorz, ie rentre en la maison;
Ne croyez pas doncq plus l'aultre nouuelle :
Il n'en est rien.

Marot rimait, en effet, des élégies, des ballades, des rondeaux, des chansons d'amour, dont quelques-unes sont d'une exquise délicatesse, la trente-quatrième, par exemple :

Puis que de vous ie n'ay aultre visaige,
Ie m'en vois rendre hermite en vng desert,
Pour prier Dieu, si vng aultre vous sert,
Qu'autant que moy en vostre honneur soit saige.

Adieu amour, adieu gentil corsaige,
Adieu ce tainct, adieu ces fryans yeulx;
Ie n'ay pas eu de vous grant' aduantaige;
Vng moins aymant aura peut-estre mieulx.

(1) Action méprisable ou blâmable.

La treizième est d'un genre différent et d'un rhythme plein d'élégance et de vivacité :

Tant que viuray en aage fleuryssant,
Ie seruyray Amour, le dieu puissant,
En faicts, en dictz, en chansons et accords.
Par plusieurs iours m'a tenu languissant,
Mais, apres deuil, m'a faict resiouyssant,
Car i'ay l'amour de la belle au gent corps.
Son alliance
C'est ma fyance;
Son cueur est mien,
Le mien est sien:
Fy de tristesse,
Viue liesse,
Puis qu'en amour i'ay tant de bien...

Grâce à la joyeuse insouciance de son cœur généreux, Marot connut souvent la gêne, mais jamais il ne déploya plus d'esprit, de naturel et de grâce, que quand il lui fallut tendre la main.

AV ROY, POVR AVOIR ARGENT AV DESLOGER DE REIMS (1521).

Au departir de la ville de Reims,
Faulte d'argent me rend foible de reins,
Roy des Francois, voire de telle sorte,
Que ne scay pas comme d'icy ie sorte;
Car mon cheual tient mieulx que par les creins.
Puis l'hoste est rude et plein de gros refrains:
I'y laisseray mors, bossettes et frains,
Ce m'a-t-il dict, ou le diable l'emporte (1).

Le poëte amoureux, le satirique ennemi des moines, l'homme pitoyable et compatissant, le disciple un peu mystique de la Réforme, qui avait la

(1) Le dizain suivant n'est pas moins remarquable, mais il est postérieur à celui-ci, Marguerite n'ayant épousé en secondes noces le roi de Navarre qu'en 1527.

AV ROY DE NAVARRE.

Mon second roy, i'ay vne haquenée
D'assez bon poil, mais vieille comme moy:
A tout le moins, long temps a qu'elle est née,
Dont elle est foible, et son maistre en esmoy.
La poure beste, aux signes que ie voy,
Dict qu'à grand peine ira iusqu'à Narbonne.
Si vous voulez en donner vne bonne,
Sçauez comment Marot l'acceptera?
— D'aussi bon cueur comme la sienne il donne
Au fin premier qui la demandera.

guerre en horreur, n'en faisait pas moins son devoir dans la mêlée. A la bataille de Pavie [1], il fut blessé près du roi d'un coup d'arquebuse, dans une charge héroïque et insensée; fait prisonnier avec son maître [2], il fut bientôt relâché. Il était encore en Italie, sans doute retenu par sa blessure, lorsqu'il écrivit l'élégie première, que M. Morley croit adressée à sa fiancée :

...Que diray plus du combat rigoureux?
Tu scays assez que le sort malheureux
Tomba du tout sur nostre nation;
Ne scay si c'est par destination;
Mais tant y a que ie croy que fortune
Desiroit fort de nous estre importune.
Là fut percé tout oultre rudement
Le bras de cil qui t'ayme loyaument [3],
Non pas le bras dont il a de coustume
De manyer ou la lance ou la plume;
Amour encor te le garde et reserue,
Et par escripts veult que de loing te serue.
Finablement auec le roy, mon maistre,
Delà les monts prisonnier se veit estre
Mon triste corps, nauré en grant' souffrance.
Quant est du cueur, long temps y a qu'en France
Ton prisonnier il est sans mesprison.
Or est le corps sorty hors de prison;
Mais quant au cueur, puis que tu es la garde
De sa prison, d'en sortir il n'a garde;
Car tel' prison luy semble plus heureuse
Que celle au corps ne sembla rigoureuse;
Et trop plus ayme estre serf en tes mains
Qu'en liberté parmy tous les humains.

Les *Elegies* III et IV, où règne le même ton d'amour sérieux, pourraient bien avoir été adressées à la même personne : la troisième, au départ pour l'Italie, et la quatrième, au retour; malheureusement, on ne peut guère

[1] Le parlement ne vit dans ce désastre qu'une vengeance céleste, trop méritée par une nation qui tolérait l'hérésie dans son sein. (*Journal d'un bourgeois de Paris.*)

[2] Etienne Dolet fut aussi au nombre des captifs.

[3] Ce vers manque aux éditions de Lenglet-Dufresnoy et d'Auguis.

faire à ce sujet que des conjectures. Nous ne citerons que quelques vers charmants, empruntés à la troisième :

Puis que le iour de mon despart arriue,
C'est bien raison que ma main vous escriue
Ce que ne puis vous dire sans tristesse,
C'est assauoir : Or adieu ma maistresse;
Doncques adieu, ma maistresse honourée,
Iusque au retour, dont trop la demourée
Me tardera.....
Dès que mon œuil de loing vous a perdue,
Il me vient dire : O personne esperdue,
Qu'est deuenu ceste clere lumiere
Qui me donnoit liesse coustumiere?

Incontinent, d'vne voix basse et sombre
Ie lui respons : Œuil, si tu es en l'umbre,
Ne t'esbahys : le soleil est caché,
Et pour toy est en plein midy couché;
C'est assauoir, ceste face si clere,
Qui te souloit[1] *tant contenter et plaire,*
Est loing de toy.....

[1] De *solere*, avoir coutume de.

III

MAROT EN PRISON.

(1526.)

Noms propres latinisés, grécisés, au XVIe siècle. Pseudonymes. Anagrammes. Noms allégoriques, étymologiques. — Le *Rondeau d'Ysabeau.* Ysabeau signifie l'Église. — La découverte du mystère fait jeter le poëte en prison. — *Epistre au docteur Bouchart*, inquisiteur. — *La foy catholique.* — *Epistre à Lyon Iamet.* — Marot transféré à Chartres. — *Ballade contre Ysabeau.* — *Qui a mangié le lart?* — *Epigramme contre Ysabeau.* — Révision du *Roman de la Rose.* Préface mystique de Marot. — *L'Enfer.* — Délivrance de Marot. — *Rondeau* LXVII. *Chant de may.* — Sa déclaration à Marguerite. — Son mariage.

Les plus grands adversaires de la papauté au XVIe siècle, Luther, Zwingle, Ulrich de Hutten, Érasme, Rabelais, Bonivard, Dolet, Calvin, avaient tous visité l'Italie: c'est aussi à son retour de cette terre promise des prêtres et des moines, où les abus religieux de tout genre s'étaient multipliés à l'infini sous la protection du Saint-Siége, que Marot composa le rondeau dont nous allons parler [1].

Les noms de famille des roturiers, qui sont d'origine assez récente, n'avaient point encore la rigide fixité qu'ils ont acquise depuis [2], témoin celui de Luder, Lother, devenu Luther [3], et celui de Desmarets transformé en Marot. Les savants latinisaient le leur ou le traduisaient en grec pour le rendre plus élégant : Gerhard s'appela Desiderius, Erasmos; Guasteblé, Vatable; Cauvin, Calvin; Schwarzerd, Mélanchthon; Hausschein, Œcolampade; Bucer, tantôt Aretius Felinus, tantôt Emunctor; Davantès, Antesignanus; Sans-Malice [4], Akakia; l'imprimeur Greyph, Gryphius, etc. [5]. Les hérétiques eurent recours au même procédé, et employèrent même

[1] C'est également à son retour de Rome, où il avait enseigné la musique, que Claude Goudimel embrassa la Réforme.

[2] Voir *Œuvres de Baulacre*, II, 419. — L'illustre chancelier de l'Université de Paris au XIVe siècle, Jean Charlier, né à Gerson, près Rethel, prit simplement le nom de son village et s'appela Gerson.

[3] Michelet, *Mémoires de Luther*, Paris, 1835, in-8°, II, 3.

[4] Martin Sans-Malice, né à Châlons, médecin de François Ier.

[5] Roland de Lattre italianisa le sien en s'appelant Orlando di Lasso, ou Orlande de Lassus, ou Roland de Lassus.

l'hébreu, pour dépister l'Inquisition, toujours à la recherche de leurs ouvrages, qui, grâce à cette précaution, circulèrent largement bien qu'ils fussent mis à l'index[1] :

Eutychus (εὔτυχὸς) Deper est la traduction de Bonaventure des Périers;

Céphas Chlorotès (κῆφας χλωρότης), celle de Pierre Viret[2];

Almeutès (ἀλμευτής), celle de Saunier;

Hilerme Cusemeth (כְּסֵמֶת), celle de Guillaume Farel[3];

Ippofilo de Terra Nigra, celle de Philippe Mélanchthon;

Sadeel (שְׂדֵאל), celle de Chandieu;

ou bien ils se cachèrent sous des pseudonymes:

Ursinus était le pseudonyme de Farel;

Passelius, Charles d'Espeville, étaient ceux de Calvin;

Thiébaut de May[4], Thrasibule Phenice[5], Benoît Passavant[6], de Chalonné, ceux de Th. de Bèze;

Juste Jonas, celui de Jacques de Coq:

[1] Les écrits des réformateurs, condamnés par les bulles pontificales, circulaient dans toute l'Italie sous des noms supposés, et pénétraient jusque dans le Vatican, de sorte que, après les avoir lus et en avoir fait l'éloge, les évêques et les cardinaux devaient les repousser comme hérétiques, s'ils venaient à en connaître les véritables auteurs. Ce fut ce qui arriva pour les *Lieux communs*, de Philippe Mélanchthon, imprimés à Venise sous le nom de Messer Ippofilo de Terra Nigra. Le libraire qui les avait fait venir à Rome faillit être brûlé. « On rapporte une pareille anecdote à propos de la préface de Luther sur l'épître aux Romains, et de son traité de la Justification. Ces ouvrages furent pendant longtemps lus avec ardeur, comme étant écrits par le cardinal Fregoso. Les œuvres de Zwingle circulaient sous le nom de Coricius Cogelius, d'Abydenus Corallus. » (Maccrie, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 40.) Un psautier imprimé à Strasbourg porte le nom de *Rome* et celui de *Théod. Brüsz, imprimeur du pape.*

Gustave Brunet a ignoré ces faits, qui ne sont point rapportés dans ses *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés, étude bibliographique suivie de recherches sur quelques ouvrages imprimés avec des indications fictives de lieux ou avec des dates singulières*, Paris, 1866, in-8°.

[2] *Cephas Geranius*, de γεράνιον (herbe), est un autre pseudonyme de Viret (verdure). Il se trouve en tête de l'avis aux lecteurs de la *Declaration de la messe*, sorte de pamphlet protestant imprimé en caractères gothiques, vers 1534, et dont le titre n'a ni date, ni nom de lieu ou d'imprimeur (*Bibliothèque du protestantisme français*). Viret s'appelle encore ailleurs : Cephas Tervius (anagramme de Viretus).

[3] Ces quatre noms figurent dans la préface et dans la table de la Bible d'Olivetan.

[4] Nous n'avons rencontré ce pseudonyme de Bèze que dans Flor. de Rémond.

[5] *Comedie du pape malade, traduite de vulgaire Arabic en bon Romman et intelligible*, par Thrasibule Phenice, 1561. Ce pseudonyme, composé de θρασύς, audacieux, βουλή, volonté, et φέναξ, trompeur, peut se traduire ainsi : Anonyme résolu et sans peur.

[6] Épître au président Lizet, 1555.

Antonius Peregrinus, celui de Lefèvre d'Étaples;

Pierre Martyr, celui de L'Ange Vermigli.

Belisem de Belimakom signifiait : anonyme de nulle part (en hébreu);

De Nakol[1] était l'équivalent de pseudonyme (en hébreu).

Ils se cachaient aussi sous des anagrammes : *Lucian, Alcuin,* Calvin; *Gramelin, Ergnilam,* Malingre; *Y me vint mal à gré,* Matieu Malingre; *Partenio Etiro,* Pietro Aretino; *Estienne du Modilin,* Estienne (Jodelle, sieur) du Lymodin[2], etc.

D'autres, qui, tout en craignant le bûcher, combattaient les dogmes catholiques, imitèrent l'exemple de Dante, de Pétrarque[3] et de bien d'autres Italiens, ennemis acharnés de la cour de Rome, et parlèrent un langage secret, un *jergo* ou jargon tout plein d'allégories. Ces allégories sont transparentes dans le *Cymbalum mundi* et dans les ouvrages de Rabelais, non moins que dans ceux de Pierre Gringoire, qui bafouait l'Église romaine sous le nom de *Meresote,* lisez : mère sotte[4]. Elles le sont moins dans la correspondance des protestants belges persécutés, qui désignaient Anvers sous le nom de *Capharnaoum,* Tournay sous celui de *la Palme,* Saint-Trond sous celui de *l'Olivier,* Bruxelles sous celui de *la Ruche,* Gand sous celui du *Glaive,* Commines sous celui de *la Pierre de l'Angle,* etc. « Lorsque les consistoires ou, si l'on veut, les comités révolutionnaires de ces différentes villes correspondaient entre eux, dit M. Ch. Rahlenbeck,

[1] Henri Bordier, *Le chansonnier huguenot,* p. 157.

[2] Le *Cymbalum mundi,* de Des Périers, fut publié, comme étant la traduction d'un vieux manuscrit latin trouvé dans un monastère, sous le nom de Thomas du Clevier, proprement du Clenier (*incrédule*), et adressé à Pierre Tryocan (*croyant*). Le nom des sophistes qui s'y disputent un trésor imaginaire est voilé sous l'anagramme : *Rethulus,* c'est Lutherus, comme *Cuberus* est Bucerus.

[3] Ath. Coquerel fils, *Les beaux-arts en Italie,* p. 154.

[4] La condamnation des *Heures de la bienheureuse Vierge Marie, traduites en francois par de Meresote,* fut prononcée le 26 août 1525. Dès 1521, Gringoire avait écrit sous le même pseudonyme *Le Testament du Diable* et *Les menus propos de Mere Sotte;* déjà, en 1511, il avait lancé contre le pape une autre pièce satirique intitulée : *Ieu du prince des sots et de mere sotte.*

« Nul ne fut plus hardi contre les chefs de l'Église et ne les accabla davantage de critiques grossières et de railleries violentes... Aucun penseur n'eut plus de droit à être considéré comme un des précurseurs de la nouvelle secte, comme un de ses futurs adeptes. » (Préface des *Œuvres complètes de Gringoire, réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon,* Paris, Jannet, 1868, in-16, p. 38.) Mais quand le moment de souffrir pour la Réforme fut venu, le poëte se rétracta, prit le parti du plus fort et insulta les protestants dans le *Blazon des heretiques.*

ils ne s'exposaient point à signer : un tel, ancien de la Ruche ou du Glaive, ils mettaient simplement au bas de leur dépêche l'empreinte d'un sceau dont l'inscription biblique ou la gravure allégorique disait l'origine aux initiés [1]. »

En outre, quelques écrivains donnaient à leurs personnages imaginaires des noms en rapport avec le rôle qu'ils leur attribuaient : *Grandgousier*, dans Rabelais; *Eubulus*, « bon conseiller », *Eulalia*, « discoureuse éloquente », *Xanthippe*, disputeuse comme la femme de Socrate, *Pseudochæus*, « inventeur de mensonges », *Phyletimus*, « ami de la vérité », dans les *Colloquia familiaria* d'Érasme (1632, in-12). Dans le même ouvrage, l'abbé qui plaide la cause de l'ignorance contre la femme savante se nomme Antronius, c'est-à-dire âne, en vertu du proverbe : *Antronius asinus*, et le nom de *Catharina*, la vierge μισόγαμος, nous paraît venir de καθαρός, « pur ». Il y en a un autre exemple dans le titre même d'un ouvrage très-violent, attribué tantôt à Bèze, tantôt à Viret : « *Frangidelphe Escorche-messes. Histoire de la mappemonde papistique*, etc. Imprimé en la ville de Luce (lumière) nouvelle (Genève), par Brifaud Chasse-diable, » 1556, in-8°. Le mot *frangidelphe* (composé de *frango*, « rompre, manger », et δέλφαξ, « cochon »), mangeur de cochon, renferme contre l'hostie une impardonnable insulte, que les lettrés seuls pouvaient comprendre. Dans *le baron de Feneste*, d'Aubigné oppose l'*être* au *paraître*, le modeste *Énée* (εἶναι) au hableur *Feneste* (φαίνεσθαι). Chacun sait que Molière usait encore du même procédé : témoin les noms de *Trissotin*, de l'apothicaire *Fleurant*, des médecins *Purgon*, *Diafoirus*, *Desfonandrès* (tueur d'hommes), *Bahis* (jappant), *Macroton* (qui parle lentement) et *Tomès* (saigneur), d'Alceste (ἀλκησθής, « champion ») et de Harpagon (ἅρπαξ, « ravisseur » [2]).

Ajoutons à ces remarques que Marot, qui était naturellement enclin à l'allégorie [3], passa par l'école du mysticisme métaphorique de Briçonnet; qu'il aimait à jouer sur les mots [4]; qu'il nommait Jean *Griffon* l'avoué son

(1) *L'Inquisition et la Réforme en Belgique*, Bruxelles, 1857, in-12, p. XIII.

(2) Voir aussi les *Caractères* de Labruyère et le *Télémaque*.

(3) L'allégorie sert de cadre à la plupart de ses pièces un peu étendues.

(4) Il dit dans l'*Epistre LIX* : « Au roy pour lui recommander Papillon, poete francois, estant malade : »

le rencontray sur vng pré abbatu
Ton Papillon, sans force ne vertu;
Ie l'ai trouué encor avec ses esles,
Mais sans voller.....
Papillon painct de toutes les couleurs
De poesie et d'autant de douleurs.

Les *Epigrammes* renferment aussi des jeux de mots sur les noms de Mlles de la Fontaine, du Pin, de la Chanelle, de la Roue, etc.

patron[1], aussi bien que le greffier du Châtelet[2]; qu'il comparait la ville de Lyon au roi des animaux; qu'il invitait Lyon Jamet,

qui n'est pas roy des bestes[3],

à faire le lion; qu'il parlait de son arrestation dans le diocèse de *Saint-Marri* et dans l'église de *Saint-Pris;* qu'il appelait *Semidieux* les moines cordeliers; qu'il inventait pour les accoupler les noms significatifs de frère Lubin (*lupinus,* paillard) et de dame Philetine (φιλαιτίνη, « qui aime à brûler »[4]), et opposait *Christine* à *Symonne;* et l'on comprendra pourquoi ses premières attaques contre le catholicisme furent revêtues d'une forme énigmatique et légère, destinée à détourner l'attention des persécuteurs. Le *Rondeau* LXVI est une allégorie dont une savante étymologie donne la clef.

[1] *Ballade* IV : « Du temps qu'il estoit au palais à Paris, et qu'il y apprenoit à escrire. »

[2] On lit dans *l'Enfer :*

Et en parlant vng griffon i'aduisay,
Qui, de sa croche et rauissante pate,
Escripuoit là l'an, le iour et la date
De ma prison, et ce qui pouuoit duyre
A leur propos, pour me fascher et nuyre :
Et ne sceut oncq' bien orthographyer
Ce qui seruoit à me iustifier.

[3] *Epistre* LVI.

[4] Dame *Philetine*, c'est l'Église romaine, avide de supplices; ce nom est synonyme de celui de *Bruslard* (*Epigramme* CCXXXV), ou *Brulart*, qui se rencontre dans un rondeau attribué, peut-être à tort, à Marot :

Nostre maistre Geoffroy Brulart,
Qui scauez la science et l'art
De gueryr les gens de tous maulx...

Nous retrouvons le nom de *Philetine* dans la *Bergerie* de la reine de Navarre. (Voir *Les Marguerites de la Marguerite des princesses...* publiées par Félix Franck, Paris, librairie des bibliophiles, 1873, in-18.)

C'est par suite d'une erreur grossière que ce nom a été transformé en *Philetime* (ami de la vérité) dans le *Marot* de Jean de Tournes, Lyon, 1549, in-32, dans les éditions de Lenglet-Dufresnoy et dans celle d'Auguis, etc.; la véritable leçon se trouve dans l'édition de Paris, Étienne Groulleau, 1549, in-32.

Après avoir appelé à son aide ses amis et ses élèves, Borderie, Fontaine, Jamet, Des Périers, Brodeau, pour faire

merueilles
Contre Sagon, digne d'oreilles
A chapperons,

le poëte reprend et poursuit :

Non ne bougez.
Pour le vaincre rien ne forgez;
Laissez cest honneur et estime
A la dame Anne Philetine,
De qui Sagon pourroit apprendre,
Si la peine elle daignoit prendre
De l'enseigner.

Sagon demandait à cor et à cri le supplice de Marot, au nom de la sainte Église, ardemment désireuse de le voir brûler, parce qu'elle aimait l'ignorance; c'est cette *ânesse brûlarde* (Anne Philetine), c'est-à-dire l'Église persécutrice, que Marot donne à Sagon pour institutrice; mais il doute qu'elle daigne lui faire part de son savoir. La double ironie disparaît dans les éditions qui portent *Philetime*, nom qui désignerait alors la Réforme, et ôterait tout sens et toute saveur à cet endroit de l'*Epistre* LVI.

DE L'INCONSTANCE DE YSABEAV. CE RONDEAV FVT CAVSE DE SA PRINSE (1525).

Comme inconstante, et de cueur fausse et lasche,
Elle me laisse. Or puis qu'ainsi me lasche,
A vostre aduis, ne la dois-ie lascher?
Certes ouy; mais aultrement fascher
Ie ne la veux, combien qu'elle me fasche.
Il lui fauldroit, au train qu'à mener tasche,
Des seruiteurs à iournée et à tasche;
En trop de lieux veult son cueur attacher,
Comme inconstante.

Or pour couurir son grand vice et sa tache,
Souuent ma plume à la louer s'attache,
Mais à cela ie ne veulx plus tascher;
Car ie ne puis son mauluais bruict cacher
Si seurement, qu'elle ne se descache,
Comme inconstante.

Tout le secret est dans le sens du mot Ysabeau.

Les *Septante* ont traduit par *Élisabeth* le nom hébreu d'*Elichèba*, qui signifie : celui qui jure ou fait serment par le nom de Dieu, en d'autres termes, l'adorateur de Dieu. *Ysabeau*, n'étant qu'une abréviation d'Élisabeth [1], désigne donc l'adoratrice de Dieu, c'est-à-dire l'Église. La maîtresse inconstante et vicieuse que délaisse le poëte, c'est l'Église romaine, qu'il abandonne, parce qu'il n'en peut plus cacher les défauts et l'infidélité. C'est à M. le professeur Henry Morley (*Clement Marot and other studies*, I, 175) qu'est due cette belle et importante découverte [2].

Ce rondeau n'était pour ainsi dire qu'une plaisanterie, qu'un jeu d'esprit, comme en font les oppositions qui commencent; mais ce jeu faillit coûter la vie à Marot, le mystère ayant été dévoilé à la Sorbonne, qui fit jeter le poëte au Châtelet (fin février 1526), peu après son retour d'Italie. Une accusation d'hérésie était, à ce moment, un arrêt de mort; car Mar-

(1) Scott de Martainville, *Les noms de baptême*, Paris, 1858, in-16; — et Firmin-Didot, *Nouvelle biographie générale*.

(2) Simplement énoncée dans son livre et sans preuves à l'appui, elle nous parut d'abord une hypothèse ingénieuse, mais risquée; nous espérons que les nombreuses analogies dont nous l'avons entourée, lui donneront le caractère de la réalité, qui paraissait lui faire défaut.

guerite était en Espagne, et la régente Louise de Savoie avait naguère établi en France la très-sainte Inquisition (lettres patentes du 10 juin 1525 pour l'exécution de la bulle du 17 ou 20 mai[1]). En outre, le docteur Bouchart (l'un des inquisiteurs de Paris), entre les mains de qui Marot était tombé, « étoit de ces dévots qui ne se laissent point manier aisément; il suffisoit que Marot fût accusé devant lui pour qu'il le jugeât coupable[2]. »

L'ex-amant d'Ysabeau ou de dame Philetine, qui ne tenait nullement à être brûlé, espéra peut-être apaiser l'inquisiteur en lui écrivant une lettre presque badine, dans le genre de celles qui lui réussissaient toujours auprès du roi :

Donne response à mon present affaire,
Docte docteur. Qui t'a induict à faire
Emprisonner, depuis six iours en cà,
Vng tien amy, qui onc ne t'offensa?
Et vouloir mettre en lui crainte et terreur
D'aigre iustice, en disant que l'erreur
Tient de Luther? Point ne suis Lutheriste,
Ne Zwinglien, et moins Anabaptiste;
Ie suis de Dieu par son filz Iesus Christ[3].
Ie suis celuy qui ay faict maint escrit,
Dont vng seul vers on n'en scauroit extraire
Qui à la loy diuine soit contraire.
Ie suis celuy qui prens plaisir et peine
A louer Christ, et sa mere tant pleine
De grace infuse; et, pour bien l'esprouuer.
On le pourra par mes escrits trouuer.

[1] Drion, *Histoire chronologique*, I, p. 14.

[2] Lenglet-Dufresnoy, préface des *Œuvres de Marot.*

[3] Marot a plus tard modifié ces vers; on les trouve sous la forme suivante dans les éditions de Bonnemère, 1536 et 1538 :

Point ne suis Lutheriste,
Ne Zwinglien, encores moins Papiste;
Ie ne fuz onc, ne suis et ne seray,
Sinon chrestien, et mes iours passeray,
S'il plaist à Dieu, sous son filz Iesus Christ.

Le premier martyr de la Réforme à Venise, Pomponio Allegri, qui mourut héroïquement et joyeusement, tenait aux inquisiteurs le même langage que Marot : « Je suis membre de l'Église universelle, qui n'a pour chef que Jésus-Christ. — Tu n'es alors qu'un méchant hérétique. — Pourquoi m'appelles-tu ainsi, comme si j'étais de quelque secte jacobine, cordelière, basilienne, croisée, bénédictine, carmélite ou autre? A Dieu ne plaise que je sois d'autre secte que celle de Jésus-Christ. » (*Bulletin*, 1870-1871, p. 455.)

Bref, celuy suis qui croit, honore et prise
La saincte, vraye et catholique Eglise.
Aultre doctrine en moy ne veulx bouter;
Ma loy est bonne.....

(Epistre v.)

Marot ne manquait point de sincérité en s'en référant aux poésies qu'il avait faites en l'honneur de Marie; car, de toutes les pratiques romaines, le culte de la Vierge fut celle dont il eut le plus de peine à se détacher, et la dernière qu'il abandonna[1]: il n'y avait pas encore renoncé en 1526, quand il fit le prologue du *Roman de la Rose*, ni peut-être même au commencement de 1527, alors qu'il écrivait ce vers :

Si pry à Dieu et sa tresdoulce ancelle[2].

Il était également sincère en plaçant au-dessus de tout « la loy diuine, »

[1] La prière pour les morts qui termine les *Cimetieres* v (1524), VII, XIII, XVI, XXI, XXII, XXXIII, et les *Epitaphes* I, IX, ne se trouve déjà plus dans la *Complaincte* I, ni dans le *Cimetiere* XVII : « De maistre Guillaume Cretin, poete francois» (1525), ni dans le XXe, où apparaît le spiritualisme protestant :

Le roy par temps le poussa vers le mont
D'honneur et biens, en suffysant estaige;
Mais mort, voulant le traicter dauantaige,
En vng moment le poussa iusque aux cieux,
Et feict tresbien; car des bons l'heritaige
N'est point assis en ce val vitieux.

Ce même spiritualisme, qui supprime le purgatoire et l'attente du jugement universel, se montre non moins clairement dans le *Cimetiere* XXIV : « De Francois Dauphin de France» (1536); dans le XXVe : « De Anne de Beauregard, qui mourut à Ferrare» (1535), et dans l'*Elegie* XXIII : « De Iehan Chauuin, menestrier,» que les nymphes baisèrent et rendirent

à ses amys,
Qui l'ont ensemble en sepulture mys,
Et d'instrumens de musique diuers,
Au roy du ciel et du monde uniuers
Ont rendu gloire et immortelles graces,
De l'auoir mys hors des terrestres places
Pleines de maulx, pour le loger en lieu
Où plus n'endure, et plus n'offense Dieu.

[2] *Ancella*, servante. Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'importance de ce recours à la Vierge. D'abord, la pièce où il se trouve est une supplique adressée au chancelier Duprat, récemment fait cardinal, à qui Marot demandait de sceller un bon sur le trésor; ensuite, cette pièce de vers équivoqués, à la façon de Crétin, n'a rien de sérieux, et la formule catholique pourrait fort bien avoir été amenée uniquement par la rime :

C'est pour Marot, vous le congnoissez ly,
Plus legier est que volucres cœli,
Et a suiuy long temps chancellerie,
Sans profiter rien touchant scellerie.
Bref, Monseigneur, ie pense que c'est là
Qu'il fault sceller, si iamais on scella;
Car vous scauez que tout acquit sans scel
Sert beaucoup moins qu'vng potage sans sel,
Qu'vng arc sans corde, ou qu'vng cheual sans selle.
Si pry à Dieu et sa tresdoulce ancelle,
Que dans cent ans en santé excellent
Vous puisse veoir de mes deux yeulx scellant.

Nous lisons, en effet, dans la complainte de Roberfet, écrite à la fin de la même année 1527 :

Pry à Dieu seul.

c'est-à-dire l'Écriture sainte, en repoussant, comme tous les martyrs d'alors, les noms de luthérien, zwinglien, anabaptiste, et en se proclamant disciple de Jésus-Christ et de

La saincte, vraye et catholique Eglise.

Seulement l'Eglise romaine avait cessé d'être pour lui l'Église sainte, véritable et catholique, c'est-à-dire universelle, et voilà ce qu'il ne croit point nécessaire de confesser à l'inquisiteur Bouchart [1]. Une dizaine d'années plus tard, nous trouvons encore dans la dédicace d'une confession de foi les mots : *foy catholique,* employés dans le sens de *foi véritable,* en opposition avec la *foi romaine* [2].

Marot, qui n'aimait pas les réticences, prit bientôt (même avant d'être sorti de prison) une position plus nette.

Dans *l'Enfer,* il repousse de nouveau la qualification de luthériste, mais en se permettant contre le pape et le purgatoire une ironie moqueuse, qui eût dû éveiller l'attention de ses biographes.

Enfin, dans l'épître au roi, datée de l'exil, il ne se bornera plus à dire : *Point ne suis lutheriste;* il fera en même temps la profession de foi la plus évangélique du monde.

Au reste, Bouchart, qui avait compris le rondeau d'Ysabeau, savait à quoi s'en tenir sur l'orthodoxie du prisonnier; il le garda sous les verrous.

Bien qu'il se vît perdu sans ressource, le poëte, qui put dire à bon droit :

Abandonné iamais ne m'a la muse,

non-seulement ne se laissa pas abattre; mais, avec une présence d'esprit et une grâce inimitables, il composa l'épître suivante, qui est l'un de ses chefs-d'œuvre :

[1] Sa conduite en cette circonstance a quelque analogie avec celle qu'il tint peu après, quand il fut remis en prison et interrogé au Châtelet. (Voir l'*Epistre XXVI.*)

[2] « Et pour ce que ie ne congnois nul en tout le monde qui ayme mieulx à soustenir la foy catholique que vostre royalle et tres chrestienne maiesté, ie me suis enhardy et auancé de luy presenter ceste mienne derniere confession. »

Ces lignes sont extraites d'une pièce qui figure parmi les virulents pamphlets anticatholiques imprimés en 1533 et 1534, chez Pierre de Vingle, à Neufchâtel, en caractères gothiques. (Voir l'exemplaire de la *Bibliothèque du protestantisme français.*)

A SON AMY LYON IAMET DE SENSAY EN POICTOV (1526).

Ie ne t'escry de l'amour vaine ou folle,
Tu veois assez s'elle sert ou affole;
Ie ne t'escry ne d'armes ne de guerre,
Tu veois qui peult bien ou mal y acquerre;
Ie ne t'escry de fortune puissante,
Tu veois assez s'elle est ferme ou glyssante;
Ie ne t'escry d'abuz trop abusant,
Tu en scais prou, et si n'en vas vsant;
Ie ne t'escry de Dieu ne sa puissance,
C'est à luy seul d'en donner congnoissance [1];
Ie ne t'escry des dames de Paris,
Tu en scais plus que leurs propres marys;
Ie ne t'escry qui est rude ou affable;
Mais ie te veulx dire une belle Fable :
C'est assauoir du Lyon et du Rat.

Cestuy Lyon, plus fort qu'vng vieil verrat,
Veit vne fois que le Rat ne scauoit
Sortir d'vng lieu, pour autant qu'il auoit
Mengé le lard et la chair toute crue;
Mais ce Lyon, qui iamais ne fut grue,
Trouua moyen, et maniere, et matiere,
D'ongles et dens, de rompre la ratiere,
Dont maistre Rat eschappe vistement;
Puis met à terre un genouil gentement,
Et en ostant son bonnet de la teste,
A mercié mille fois la grand'beste,
Iurant le dieu des Souris et des Rats
Qu'il luy rendroit. Maintenant tu verras
Le bon du conte. Il aduint d'auanture
Que le Lyon, pour chercher sa pasture,
Saillit dehors sa cauerne et son siege,
Dont, par malheur, se trouua pris au piege,
Et fust lié contre vng ferme posteau.

[1] Voilà déjà la prédestination.

Adonc le Rat, sans serpe ne cousteau,
Y arriua joyeux et esbaudy,
Et du Lyon, pour vray, ne s'est gaudy;
Mais despita Chats, Chates et Chatons,
Et prisa fort Rats, Rates et Ratons,
Dont il auoit trouué temps fauorable
Pour secourir le Lyon secourable,
Auquel a dit : Tais-toi, Lyon lié,
Par moy seras maintenant deslié;
Tu le vaux bien, car le cueur ioli as.
Bien y parut quand tu me deslias.
Secouru m'as fort Lyonneusement,
Or secouru seras Rateusement.

Lors le Lyon ses deux grans yeux vestit,
Et vers le Rat les tourna vng petit,
En luy disant : O poure verminiere,
Tu n'as sur toi instrument ne maniere,
Tu n'as cousteau, serpe ne serpillon,
Qui sceust coupper corde ne cordillon,
Pour me ietter de ceste estroite voye;
Va te cacher, que le Chat ne te voye.

Sire Lyon, dit le fils de Souris,
De ton propos certes ie me souris;
I'ay des cousteaux assez, ne te soucye,
De bel os blanc plus tranchans qu'vne sye;
Leur gaine c'est ma genciue et ma bouche;
Bien coupperont la corde qui te touche
De si trespres; car i'y mettray bon ordre.
Lors sire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien; vrai est qu'il y songea
Assez long temps; mais il le vous rongea
Souuent et tant qu'à la parfin tout rompt.
Et le Lyon de s'en aller fust prompt,
Disant en soy : Nul plaisir, en effect,
Ne se perd point, quelque part où soit faict.
Veoyla le conte en termes rithmassez;
Il est bien long, mais il est vieil assez,
Tesmoing Esope et plus d'vng million.

Or viens me veoir pour faire le Lyon,
Et ie mettray peine, et sens et estude,
D'estre le Rat exempt d'ingratitude;
I'entens, si Dieu te donne autant d'affaire
Qu'au grand Lyon, ce qu'il ne veuille faire.

(Epistre XI.)

Jamet se mit aussitôt en devoir de « faire le lion, » et il y réussit, par l'entremise de l'évêque de Chartres, Louis Guillard, à demi gagné à la Réforme [1]. Celui-ci, feignant d'ignorer que Marot était sous les verrous du Châtelet, lança contre lui un mandat d'arrêt (13 mars 1525, vieux style [2]) qui le chargeait des délits et crimes d'hérésie, et intimait à tous les catholiques des diocèses de Paris, de Tours et de Blois, l'ordre de se saisir du coupable. Trompé par cette habile manœuvre et persuadé que Marot ne perdrait rien à changer de juge, l'inquisiteur Bouchart lâcha sa proie et livra le poëte à l'évêque, qui lui donna pour prison l'hôtellerie de l'Aigle, où il fut visité et fêté de tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville de Chartres. Il eut même, paraît-il, la liberté de se promener dans les rues, et le plaisir d'y entendre chanter ses chansons.

Durant cette captivité fort adoucie, il continua le même jeu d'esprit qui l'avait fait mettre au Châtelet, et se moqua finement de l'intolérance qui avait failli le conduire au bûcher.

BALLADE VI

QV'IL COMPOSA EN PRISON CONTRE YSABEAV, QVI FVT S'AMYE, CONTRE L'INCONSTANCE DE LAQVELLE IL AVOIT COMPOSÉ LE RONDEAV QVI SE COMMENCE : *COMME INCONSTANTE*, QVI FVT CAVSE DE SA PRINSE.

Vng iour i'escriuis à m'amye
Son inconstance seulement,
Mais elle ne fust endormie
A me le rendre chaudement;

[1] Son neveu Charles Guillard, en faveur duquel il résigna son évêché, fut cité devant l'Inquisition en 1561, avec Jean de Montluc, évêque de Valence, Jean de Saint-Gelais, évêque d'Usès, Saint-Romain, archevêque d'Aix, et le cardinal Odet de Châtillon. (*La France protestante*, III, 374.)

[2] Voir *Gallia christiana*, VIII, 1188.

Car dés l'heure tint parlement
A ie ne scay quel papelard[1],
Et luy a dict tout bellement :
Prenez-le, il a mangé le lard[2].

Lors six pendards ne faillent mye
A me surprendre finement,
Et de iour, pour plus d'infamye,
Firent mon emprisonnement.
Ilz vindrent à mon logement;
Lors ce va dire vng gros paillard [3] :
Par la morbieu, voyla Clement,
Prenez-le, il a mangé le lard.

[1] Dans le *Roman de la Rose*, papelardie est mis pour hypocrisie. Ce papelard était Bouchart.

[2] Il ne saurait être ici question de lard mangé en carême. Ce refrain est emprunté à une ballade composée en 1389 par Eustache Deschamps, dit Morel, poëte de cour, qui y fait une allusion hardie au procès de Bétisac, conseiller et trésorier du duc de Berry, gouverneur de Provence (*Œuvres d'Eustache Deschamps*, dans les *Poëtes champenois* de P. Tarbé, Paris, 1849, in-8°, I, 107, bibliothèque Mazarine, 21634-35).

DE CEUX QUI VOLENT LE TRÉSOR.

Uns preudoms fut en un villaige,
Qui devoit donner à disner
A un homme de son lignaige.
Si ot fait fères atourner
Au lart. Mais quand il fit drécier,
Les fèves trouva seulement,
Sans le lart. Lors dist à sa gent :
Je feray de vous grand essart.
— L'un respont : Faictes autrement,
Saichiez qui a mangié le lart.

Certes, voirement le sçaray-je;
Vous me voulez déshonorer,
Qui ostez le gras du potaige
De quoy je me dois gouverner.
Ailleurs m'avez peu desrober;
En bleif, en vin, on done, on vent.
Je vois trop bien appercevant
Que j'ay perdu; mais c'est trop tart.
Et si m'avez tuit fait serment!
Saichiez qui a mangié le lart.

Maistre, dist l'un : Vous estes saige;
Sur chascun devez regarder;
La gresse de char par usaige
En chaleur ne se peut céler.
— Lors regarde; se vit fumer
Le sain de l'un. Adonc le prant;
De sa mauvaistié le reprant,
Au juge l'envoya à part
Pour faire justice, en disant :
Saichiez qui a mangié le lart.

ENVOY.

Prince, maint sont mal gouvernant,
Sur finances d'or et d'argent,
Qui en prennent plus que leur part;
La gresse à la bouche leur pent;
S'acquistent et vont maisonnant.
Saichiez qui a mangié le lart.

On trouve dans le même recueil plusieurs pièces contre le clergé, une intitulée : *Du grand pardon de Romme*, I, 183, et une autre qui a pour titre : *De ce qu'on ne doit mettre ès églises nuls imaiges entaillis, fors le crucifis et la vierge, peut doubte d'ydolatrie*, II, 24, etc.

[3] Bouchart, qui a rendu « s'amye » infidèle.

Or est ma cruelle ennemie
Vengée bien amerement;
Reuenge n'en veulx, ne demie.
Mais quand ie pense, voirement
Elle a de l'engin[1] *largement,*
D'inuenter la science et l'art
De crier sur moy haultement:
Prenez-le, il a mangé le lard.

ENVOY.

Prince, qui n'eust dict plainement
La trop grand' chaleur dont elle ard[2],
Iamais n'eust dict aulcunement:
Prenez-le, il a mangé le lard.

L'*Epigramme* CXXXI, qui se rapporte au même sujet, date évidemment de la même époque, et renferme quelques mots qui confirment amplement l'interprétation de M. Morley.

D'YSABEAV. A ESTIENNE CLAVIER.

Ysabeau, ceste fine mouche,
Clauier, tu entens bien Clement,
Ie scay que tu scayz qu'elle est louche;
Mais ie te veulx dire comment.
Elle l'est si horriblement,
Et de ses yeulx si mal s'accoustre,
Qu'il voldroit mieux, par mon serment[3],
Qu'elle fust aueugle tout oultre[4].

(1) *Ingenium*, esprit, habileté.

(2) Dont elle brûle les hérétiques.

(3) On retrouve ce *serment*, qui donne la clef du rondeau d'Ysabeau, dans plusieurs pièces de l'époque, notamment dans celle de L. M. intitulée *Alix*:

Alix me iure fermement
Que point elle ne s'abandonne
Qu'à ses amys tant seulement.
Ie le croy; car elle est si bonne
(Et m'en rapporte à son serment),
Qu'au munde elle ne hayt personne.

La réponse de *l'Asne au Coq* écrite par quelque ami de Marot, sans doute Eustorg de Beaulieu, nous paraît y faire aussi allusion:

Scauoir vouldroys qui t'a priué
Du grand credit enuers les femmes.
Vng tas de adiculx faictz par infames
Ont rendu Paris tout crotteux.
Par mon serment, ie suis honteux...

(4) A côté de cette Ysabeau, infidèle adoratrice, Marot a placé dans la traduction du colloque d'Érasme: *Abbatis et eruditae*, une autre Ysabeau, qui représente la véritable Église, amie des lumières que Rome veut étouffer.

Ballades et épigrammes ne furent pas les seuls passe-temps de Marot dans la claire prison que le bon évêque chartrain lui avait donnée; il y commença la révision du *Roman de la Rose*, pour l'impression duquel l'éditeur parisien Galliot Dupré demandait un privilége le 19 avril 1526, et qui ne fut imprimé que l'année suivante par Jehan Petit, sans date. Le prologue que Marot mit à l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung est fortement empreint de mysticisme. Nous citons d'après l'édition de 1531 [1], in-folio, gothique, de Jehan Petit (bibliothèque Mazarine):

.... Et pour aultant on pourroit dire, comme ià plusieurs ont dict, que ce liure, parlant en vain de lestat damours, peult estre cause de tourner les entendemens à mal et les applicquer à choses dissolues, à cause de la persuasible matiere de fol amour dedans tout au long contenue...., ie respons que lintention de laucteur nest point simplement et de soy mesmes mal fondée ne mauluaise, car bien peult estre que ledict aucteur ne gettoit pas seulement son penser et fantasie sus le sens litteral, ains plus tost attiroit son esprit au sens allegoric et moral, comme lung disant et entendant lautre. Ie ne veulx pas ce que ie dis affermer, mais il me semble quil peult auoir ainsi faict.

La rose tant désirée de l'amant peut être, soit la sagesse, belle et embaumée, et difficile à obtenir, soit l'état de grâce, qu'on n'atteint pas plus aisément, soit «la glorieuse vierge Marie pour ses bontez, doulceurs et perfections de grace.»

...Et sachez que ceste virginalle rose nest aux heretiques facile dauoir, et ny eust il seullement que malle bouche qui les empesche dapprocher de sa bonté, car ilz ont mal delle parlé, voulant maculer et denigrer son honneur maternel en disant quil ne la faut saluer et appeller mere de pitié et misericorde.

Enfin, la rose peut être «le souuerain bien infini et la gloire eternelle.»

Doncques qui ainsi vouldroit interpreter *le Rommant de la Rose*, ie dis quil y trouueroit grand bien, proffit et vtilité cachez soubz lescorce du texte.... Fables sont faictes et inuentées pour les exposer au sens mistícque.... Si nous ne creusions plus auant que lescorce du sens litteral, nous naurions que le plaisir des fables et histoires,

[1] Il y en a une autre, petit in-8°, «imprimée à Paris par maistre Pierre Vidoue, pour Galliot du Pré.... au mois de mars mil cinq centz xxix.»

sans obtenir le singulier profflit de la nouuelle pneumaticque, cest assauoir venant par linspiration du Sainct Esprit quant à lintelligence morale[1].

Heureusement Marot avait l'esprit trop vif et trop français, c'est-à-dire trop amoureux de la clarté, pour se plonger entièrement et rester engagé dans le galimatias du sens allégorique, moral, tropologique, etc., que Swedenborg a remis en honneur au XVIIIe siècle. En même temps qu'il commentait le *Roman de la Rose*, il écrivit, avec une virile énergie dont on ne soupçonnait pas que son aimable pinceau fût susceptible, *l'Enfer*, véritable cri d'indignation d'une conscience honnête que les abus révoltent, et qui les dénonce, quoi qu'il en puisse advenir. C'est assez dire que le prologue que nous venons d'analyser n'a rien de commun avec *l'Enfer*, et qu'on les dirait écrits par deux plumes différentes. Ici point de ces précautions, de ces finesses plus ou moins habiles, qu'il employait naguère contre Rome, avec laquelle il n'avait pas encore ouvertement rompu; mais la même franchise, le même courage avec lequel il avait d'abord attaqué la redoutable tyrannie des moines :

. . . . . .

Les passe temps et consolations
Que ie receoy par visitations
En la prison clere et nette de Chartres
Me font recors des tenebreuses chartres,
Du grand chagrin et recueil[2] *ord et laid,*
Que ie trouuay dedans le Chastelet.
Si ne croy pas qu'il y ait chose au munde
Qui mieulx ressemble vng Enfer tresimmunde.
Ie dis Enfer, et Enfer puis bien dire;
Si l'allez veoir, encore le veoirrez pire.
Aller, helas! ne vous y vueillez mettre;
I'aime trop mieulx le vous descrire en metre
Que, pour le veoir, aulcung de vous soit mys
En telle peine. Escoutez donc, amys.

[1] Tel a toujours été le procédé favori des mystiques.

« Il n'y a qu'à prendre ce livre dans le sens spirituel, disait Mme Guyon, en donnant *la Belle Hélène* à un abbé; cette pièce est bonne et instructive. » (*Lettres de Fénelon*, Paris, Leclerc, 1728, in-8°, VII, 323.)

[2] Accueil.

Bien auez leu, sans qu'il s'en faille un A,
Comme ie fus, par l'instinct de Luna[1],
Mené au lieu plus mal sentant que soulphre,
Par cinq ou six ministres de ce goulphre.

Il rencontre d'abord Cerbère, puis un guide qui le conduit dans l'antre de la Chicane et lui tient ce discours :

La les plus grans les plus petits destruysent;
La les petits peu ou point aux grans nuysent;
La treuue l'on facon de prolonger
Ce qui se doibt et se peult abreger;
La sans argent poureté n'a raison;
La se destruyt mainte bonne maison;
La biens, sans cause, en causes se despendent;
La les causeurs[2] *les causes s'entreuendent.*

Il y a ici, poursuit le ministre d'Enfer :

Vne maniere..... ..de serpens,
Qui de petits viennent grans et felons,
Non point vollans, mais trainans et bien longs,
Et ne sont pas pourtant couleuures froides,
Ne verds lezardz, ne dragons forts et roides;
Et ne sont pas crocrodilles infaicts,
Ne scorpions tortuz et contrefaicts.
Ce ne sont pas viperaux furieux,.
Ne basiliqs tuant les gens des yeux;
Ce ne sont pas mortiferes aspics,
Mais ce sont bien serpens qui vallent piz.
Ce sont serpens enflez, enuenimez,
Mordans, maulditcts, ardans et animez,
Iettans vng feu qu'à peine on peult esteindre,
Et en picquant dangereux à l'atteindre.

[1] Quelle est cette maligne *Luna* qui avait tant d'*engin*, et dans la malicieuse méchanceté de laquelle Marot veut voir la cause importante de son premier emprisonnement? — La réponse à cette question, que n'a pu résoudre M. d'Héricault (*Œuvres de Marot*, Paris, Garnier frères, 1867, in-8°, p. XLII), la voici : Luna, l'astre inconstant, toujours changeant, c'est Rome, dont Marot dit encore dans la même pièce :

Quant à Luna diuerse et variable,
Trop me congnoist son faux cueur odieux.

[2] Les avocats.

Car qui en est picqué ou offensé
Enfin demeure chetif ou insensé;
C'est la nature au serpent plein d'exces
Qui par son nom est appelé Proces....
..... Et si tu quiers raison
Pourquoy proces sont si fort en saison,
Scache que c'est faulte de charité
Entre chrestiens. Et, à la verité,
Comment l'auront dedans leur cueur fichée,
Quand par tout est si froidement preschée?
A escouter vos prescheurs, bien souuent
Charité n'est que donner au couuent.
Pas ne dyront combien proces differe
Au vray chrestien, qui de tous se dyt frere;
Pas ne dyront qu'impossible leur semble
D'estre chrestien et plaideur tout ensemble;
Aincois seront eux mesmes à plaider
Les plus ardans. Et, à bien regarder,
Vous ne vallez de guere mieulx au munde
Qu'en nostre Enfer, où toute horreur abunde.

Puis le prisonnier aperçoit

Rhadamantus[1], *iuge assis à son aise,*
Plus enflammé qu'vne ardente fournaise,
Les yeux ouuerts, les oreilles bien grandes,
Fier en parler, cauteleux en demandes,
Rebarbatif quand son cueur il deschairge,
Bref, digne d'estre aux enfers en sa chairge.

Le terrible « attrapeur » essaye, par « feincte doulceur, » d'arracher des aveux à l'une de ses victimes, et prononce ces vers sanglants :

Si tu dis vray, ie te jure et prometz,
Par le hault ciel, où ie n'iray iamaiz,
Que des enfers sortiras les brisées.

[1] Le lieutenant criminel.

Si Rhadamantus voit que, par ruse et décevantes promesses, il ne peut rien obtenir de la pauvre âme,

. . . . . il vous la faict plonger
Au fonds d'Enfer, où luy faict alonger
Veines et nerfs, et par tourmens s'efforce
A espreuuer s'elle dira par force
Ce que doulceur n'a sceu d'elle tirer.
O chers amys, i'en ay veu martyrer
Tant, que pitié m'en mettoit en esmoy.
Parquoy vous pry de plaindre auecques moy
Les innocens, qui, en telz lieux damnables,
Tiennent souuent la place des coulpables.

Interrogé à son tour, Marot répond qu'il est connu de Jupiter, de sa sœur Pallas [1] « et si saige et si belle, » et de « la prudente Cybelle, »

Mere du grand Iuppiter amiable.

Et il ajoute, pour montrer qu'à grand tort on le « triste : »

Clement n'est point le nom de Lutheriste;
Ains est le nom (à bien l'interpreter)
Du plus contraire ennemy de Luther;
C'est le sainct nom du pape [2], qui accolle
Les chiens d'Enfer (s'il lui plaist) d'vne estolle.
Le crains-tu point? C'est celuy qui afferme
Qu'il œuure Enfer, quand il veult, et le ferme;
Celuy qui peult en feu chaud martyrer
Cent mille espritz, ou les en retirer [3].

Ainsi tout abus, toute tyrannie est insupportable au poëte, celle du pape aussi bien que celle des juges iniques, l'avarice des prêcheurs aussi bien que celle des hommes de loi; il se moque du purgatoire et s'indigne contre la torture; il a soif de liberté, de justice, de charité, de réformes;

[1] Marguerite, alors en Espagne, où elle était allée négocier la mise en liberté du roi.

[2] Clément VII portait alors la tiare.

[3] C'est à Christ qu'il reconnait ce pouvoir; si le roi était là, dit-il,

. . . . Comme Christ les ames pousseroit
Hors des enfers.

il le dit hardiment et ouvre ainsi la voie dans laquelle marchera ce grand cœur qui eut nom le chancelier de Lhospital.

Il ne se trouva point en France, paraît-il[1], d'imprimeur qui osât publier cet opuscule, lequel dut passer la frontière et frapper à la porte d'une typographie d'Anvers, où il parut bientôt. Marot n'était point si timoré, car il lut l'ouvrage à François Ier. Ce ne fut que le premier jour de l'année 1542 (vieux style), alors que la tempête soulevée par cette vive et courageuse peinture des abus et des iniquités du temps s'était depuis longtemps calmée, que Dolet se décida à réimprimer *l'Enfer* à Lyon; et encore prit-il soin de faire remarquer, dans son avertissement sous forme de lettre à Lyon Jamet, que ce morceau ne blessait point la religion, n'atteignait point l'honneur du prince, et ne désignait ouvertement aucun de ceux qui, en le lisant, pouvaient se sentir *pinsez sans rire.*

A peine sorti de sa prison de Madrid et arrivé à Bayonne, François Ier, cédant aux instances de Marguerite, envoya l'ordre de relâcher Marot et la défense de faire mourir Berquin. Ce ne fut pourtant qu'après l'arrivée de Marguerite et du roi à Paris que Marot put être élargi, et seulement le premier jour de mai qu'il put écrire à ses amis le *Rondeau* LXVII, qui commence ainsi :

En liberté maintenant me pourmaine;
Mais en prison pourtant ie fuz cloué;
Veoyla comment fortune me demaine.
C'est bien et mal; Dieu soit de tout loué...
Pourtant si i'ay fasché la court romaine,
Entre meschans ne fuz oncq alloué;
De bien famez i'ay hanté le domaine;
Mais en prison pourtant ie fuz cloué.
Car aussy tost que fuz desaduoué
De celle la qui me fut tant humaine[2],
Bien tost apres à Sainct Pris fuz voué;
Veoyla comment fortune me demaine[3]....

(1) « Entre aultres choses, i'ày trouué son *Enfer* non encores imprimé, sinon en la ville d'Enuers. » (Lettre de Dolet à Lyon Jamet, du premier jour de l'an 1542.)

(2) Toujours l'infidèle Ysabeau romaine.

(3) La *Ballade* VII, le *Rondeau* LXVII, les épîtres à Bouchart et à Lyon Jamet, furent imprimés pour la première fois en 1533, et se trouvent dans le second appendice de *Ladolescence Clementine*, Paris, 1536, in-18 (Bibliothèque nationale, Y, 4496 D, réserve) sous ce titre : « *Le premier liure de la Metamor-*

La joie du poëte mis en liberté éclate mieux encore, avec quelle grâce ! et non sans accent religieux, dans le *Chant de may :*

En ce beau mois delicieux,
Arbres, fleurs et agriculture,
Qui durant l'yuer soucieux,
Auez esté en sepulture,
Sortez, pour seruyr de pasture
Aux trouppeaux du plus grant pasteur;
Chascung de vous en sa nature,
Louez le nom du Createur.

Les seruans d'amour furieux
Parlent de l'amour vaine et dure,
Où vous, vrays amans curieux,
Parlez de l'amour sans laydure;
Allez aux champs sur la verdure
Ouyr l'oyseau parfaict chanteur;
Mais du playsir, si peu qu'il dure,
Louez le nom du Createur.

Quand vous veoirrez rire les cieulx,
Et la terre en sa floriture,
Quand vous veoirrez deuant vos yeulx
Les eaux luy bailler nourryture,
Sur peine de grant' forfaiture
Et d'estre larron et menteur,
N'en louez nulle creature;
Louez le nom du Createur.

ENVOY.

Prince, pensez, veu la facture,
Combien est puissant le facteur;
Et vous aussy, mon escripture,
Louez le nom du Createur.

phose d'Ouide, translaté de latin en francois par Cl. Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du roy. Item certaines œuures qu'il feit en prison, non encores imprimeez. On les vend à Paris sur le pont Sainct Michel, chez Estienne Roffet, dict le Faulcheur, à lenseigne de la Rose blanche, auec priuilege, 1534. — A la fin : *Fin lan 1533.*

En même temps que le *Chant de may*. Marot adressa au roi le *Chant de may et de vertu*, dont voici la fin :

Celle dont ie dy tout cecy,
C'est vertu, la nymphe eternelle,
Qui au mont d'honneur esclercy
Tous les vrays amoureux appelle;
Venez amans, venez, dit-elle,
Venez à moy, ie vous attens;
Venez (ce dict la iouuencelle),
Mes amours durent en tout temps.

ENVOY.

Prince, fays amour immortelle,
Et à la bien aymer entens;
Lors pourras dire sans cautelle :
Mes amours durent en tout temps.

Un peu plus tard, quand Marot eut visité sa « natale province, » la belle et jeune veuve Marguerite d'Alençon eut aussi son épître[1]. Le poëte y chante d'abord la liberté qui lui est rendue,

. . . Liberté qui, sans cause et sans droict,
M'auoit esté par malings defendue.

Puis vient un éloge délicat de Marguerite,

Qui faicte semble expres pour estre aymée
D'hommes et dieux.

Enfin, il lui adresse en plaisantant cette déclaration :

O que ne suis-ie prince,
A celle fin que l'audace ie prinsse
Te presenter mon seruice petit,
Qui sur honneur fonde son appetit.

(1) Épître inédite à la duchesse d'Alençon, publiée par M. Génin, en tête de sa notice, dans les *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1841, in-8°.

Mais pourquoy prince? Vne montagne basse
Souuent la haulte en delices surpasse;
Les rosiers bas, les petits oliuiers,
Delectent plus que grands chesnes si fiers;
Et à nager en eau basse l'on treuue
Moins de danger qu'en celle d'vng grand fleuue.
Aussi iadis deesses adourées,
D'hommes mortels se sont enamourées :
Le ieune Atys feut aymé de Cybele,
Endymion, de Diane la belle;
Pour Adonis Venus tant s'abaissa,
Que les haults cieulx pour la terre laissa.
Mais qu'est besoing citer vieilles histoires?...
L'heureux Helain (1), *dont la muse est tant fine,*
Ne feut-il pas aymé de la Daulphine (2),
Qui se disoit bien heureuse d'auoir
Baisé la bouche en qui tant de scauoir
Se descouuroit?

Si les princes, poursuit-il, me surpassent en gens, en chevaux, en trésors et faits d'armes divers,

Ie les surmonte en beaulx escripts et vers...
S'ils sont puyssans, i'ay la puissance telle
Que faire puis ma maistresse immortelle;
Ce que pourtant ie ne dy par vantance,
Ny pour plustost tirer ton accointance;
Mais seulement par vne ardente enuie
Qu'ay de te faire entendre, qu'en ma vie
De rencontrer au monde ne m'aduint
Femme qui tant à mon gré me reuynt,
Ne qui tant eust ceste puissance sienne
D'assubiectir l'oubeyssance mienne.

Loin de s'en offenser, Marguerite répondit presque sur le même ton, avec la plus aimable familiarité, et en femme qui avait reçu, sans s'en

(1) Alain Chartier. — (2) Marguerite d'Écosse, femme du dauphin, depuis Louis XI.

émouvoir, plus d'une déclaration de ce genre. Le timide et prudent Érasme lui-même n'avait pu s'empêcher de lui écrire (28 septembre 1525) : « Une femme, une héroïne telle que vous estes, je ne saurois m'empescher de l'aimer en Nostre Seigneur [1]. »

Ce badinage tirait si peu à conséquence, que le poëte ne tarda point à se marier, si même il avait attendu jusque-là. Ce fut, selon M. Morley, peu après son retour d'Italie (1525-1526), et seulement à la fin de l'année 1529 ou au commencement de 1530, d'après M. Charles d'Héricault, qui appuie son hypothèse des considérations suivantes. 1° La facilité avec laquelle le valet dépouille complétement son maître semble dénoter l'absence de la gardienne du foyer; 2° le silence gardé par Marot sur sa compagne, alors que malade il écrit l'épître *Au roy pour auoir esté desrobé,* ne s'explique aisément que par la date postérieure du mariage.

Sur le premier point il est facile de répondre que, le vol ayant eu lieu la nuit, la compagne de Marot a pu dormir aussi bien que lui pendant qu'on les dévalisait. La seconde objection n'est guère plus importante; outre qu'on ne pourrait citer qu'un bien petit nombre de poëtes qui aient inséré le nom de leur femme dans leurs œuvres, il est fort possible que le roi se soit assez peu intéressé à celle de Marot, pour que celui-ci crût convenable de ne pas la mentionner dans une demande de cette nature. On sait, du reste, qu'il n'a parlé de Marion que dans la *Complaincte d'vng pastoureau chrestien,* écrite hors de France [2]; et, s'il faut absolument expliquer ce silence, nous ferons observer que Marot a pu avoir une raison majeure de se taire : l'état civil n'existant point alors, et la première cérémonie protestante accomplie à Paris (le baptême d'un enfant du gentilhomme nommé de la Ferrière) n'ayant eu lieu qu'en 1555, l'hérétique adversaire des prêtres et des moines, qui se souciait déjà fort médiocrement de la messe en 1526, a très-bien pu ne pas demander à l'Église la consécration de son union, crime impardonnable alors, sur lequel il était prudent de ne pas trop appeler l'attention des persécuteurs. — Tout obscure qu'est cette question de date, elle nous paraît tranchée par le fait qu'en 1535 Marguerite mit au nombre de ses pages Michel Marot,

[1] Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême.*

[2] C'est l'*Opuscule xi*, qui ne vit le jour qu'après la mort de Marot.

qu'elle eût reçu à un autre titre, si, au lieu d'avoir de huit ans à huit ans et demi, il n'avait eu que cinq ans. Dans ce cas aussi, Marot n'eût pas fait dire à son fils

De poursuiure la veine
Du pere à toute peine,

et de n'être muet. (*Epistre* XLVII.) C'est donc la date approximative indiquée par M. Morley qui doit être la véritable.

IV

POËTE DE COUR ET POËTE DE LA RÉFORME.

(1527-1533.)

Mort de Jean Marot; Clément demande au roi la place de son père; — il intercède pour ses amis. — *L'Amour fugitif*, contre les moines. — L'idolâtrie monarchique. — Épigramme sur Maillart et Samblançay. — Complainte sur la mort de Louise de Savoie. — Marot remis en prison pour avoir délivré un prisonnier. — Épître au roi. — *Complaincte de Robertet*, le salut par la foi. — Zèle du néophyte. — Le purgatoire, les revenants. — Spiritualisme de Marot. — Les plaintes de Marguerite de Navarre. — Mutilation de l'image. — Fuite de Marot. — La 1re *Epistre du Coq à l'Asne*. — *Excuses d'auoir faict aulcuns adieux* aux dames de Paris. — *Gloire à Dieu seul*. — *Ladolescence Clementine*, l'épître aux lecteurs. — Maladie de Marot, son nouveau procès d'hérésie. — *Epistre au roy pour auoir esté desrobé*. — Épigrammes sur la mort. — La chanson protestante. — Le placard de 1533; réponses de Marot. — Les premières années de la Réforme, les années 1533 et 1534. — Discours du curé Lecoq. — L'esprit de la Réforme. — *Sermon du bon pasteur et du mauuais*, tout protestant. — Le *Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite. — Mysticisme de Marot. — Excessive liberté de langage de l'époque. — Traduction du psaume VI, du *Pater*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*.

Vers la fin de l'année 1526, Marot perdit son père[1], dont il demanda au roi la charge de valet de chambre; celui-ci la lui promit, mais oublia

[1] Sentant sa mort prochaine, le vieillard prit la main droite de son fils et lui fit ses dernières recommandations. L'*Epistre XXXIV* nous a conservé ce suprême entretien. On y remarque ce vers, dont le sens est ambigu :

Par preschement le peuple on peult seduire.

De quelle prédication s'agit-il? De celle des réformateurs ou de celle des moines? Jean Marot réprouvait-il la doctrine nouvelle, ou inclinait-il vers elle? La dernière hypothèse nous paraît d'autant plus probable que la protectrice du poëte, Mme de Soubise, était protestante, et qu'un autre poëte qu'elle avait également introduit à la cour de Louis XII, Jean Lemaire, écrivit un livre qui fut mis à l'index : *Le promptuaire des conciles de l'eglise catholicque auec les schismes et la difference d'iceulx, fait par Iehan le Maire des Belges*, Paris, 1512 (Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 231).

En outre, l'ordurière *Genealogie de Fripelippes*, qui fait haineusement descendre Marot des Albigeois,

les meschans heretiqques,
B..... sallez et puans schismatiques,

justement «occis» par Simon de Montfort, trace de l'un des aïeux de Clément le portrait suivant, qui, dans la pensée de Sagon, pouvait bien être celui de Jean Marot :

Frippon vescut tant qu'il deuint vieillart,
Et si n'apprinst fors à manger du lard
En quaresme, et à chasser les chiens
Des caignardies, granz rhctoriciens

(*Caignardies*, lieux malpropres. *L'histoire*

de le faire porter sur les états de sa maison. Il fallut que le poëte s'en plaignît :

Il vous a pleu, Sire, de pleine grace,
Bien commander qu'on me mist en la place
Du pere mien, vostre serf humble mort;
Mais la Fortune où luy plaist rit et mort.
Mors elle m'a et ne m'a voulu rire,
Ne mon nom faire en vos papiers escrire.
L'estat est faict, les personnes rangées;
Le parc est clos et les brebis logées,
Toutes, fors moy, le moindre du trouppeau,
Qui n'a toison ne laine sur la peau....
Certes, mon cas pendoit à peu de chose,
Et ne falloit, Sire, tant seulement
Qu'effacer Iean et escrire Clement.
Or en est Iean par son trespas hors mis,
Et puis Clement pour son malheur obmis....

Cette réclamation étant restée stérile, Marot revint à la charge :

Playse au Roy, nostre Sire,
De commander et dire
Qu'vng bel acquict on baille
A Marot, qui n'a maille;
Lequel acquict dira:...

Tresorier, on entend
Que vous payez content
Marot, n'y faillez pas,
Dès le iour du trespas
De Iean Marot son pere.

Ainsi, Sire, i'espere
Qu'au moyen d'vng acquict,
Cil qui poure nasquit
Riche se trouuera,
Tant qu'argent durera.

catholique de nostre temps, par Simon Fontaine, 1562, in-8°, p. 24, nomme Luther *cagnardier*, à propos d'une comparaison où il fait entrer les lentes et les poux.)

Au reste, Jean Marot a écrit un rondeau dont le début exprime bien certainement une pensée protestante (*Bulletin*, IV, 253) :

DE BIEN FAIRE DVRANT LA VIE.

Apres la mort n'est seurté de querir
Remede aulcung pour l'ame secourir.

Malgré les efforts et les démarches de Marguerite[1], Marot, dont le franc parler et les libres opinions déplaisaient à plus d'un puissant personnage, ne fut inscrit sur le registre de la maison royale qu'en 1528, et seulement pour deux cents livres[2]. Jusque-là il n'avait reçu que des bons ou acquits sur le trésor. Ces bons obtenus, tout n'était pas dit; le garde des sceaux n'en scellait que le moins possible; il fallait lui écrire en vers; puis, le bon scellé, le trésorier refusait souvent de le payer, jusqu'à ce qu'on l'eût adouci par quelque gracieuse épître. C'est ainsi que le poëte gagnait péniblement cet argent, qui ne durait guère[3] :

Playse au Roy ne refuser point
Ou donner, lequel qu'il voudra,
A Marot cent escuz apoinct.
Et il promet qu'en son pourpoinct,
Pour les garder, ne les couldra.

Chose rare à la cour, et qui prouve la bonté de son âme et l'excellence de son caractère : malgré son peu de crédit, Marot ne craignit jamais de l'user en faveur d'amis malheureux. Il adressa une épître avec un choix de ses œuvres à M. de Montmorency, qui ne l'aimait pas, pour faire rendre sa place à un pauvre tailleur, qui l'avait perdue, sans doute par suite de quelque injustice :

. . . . . *C'est encores celuy*
Petit tailleur entre tous les tailleurs,
Dont à Bourdeaux, à Coignac et ailleurs

(1) Voici la lettre qu'elle écrivit, le 25 mars 1527, premier jour de l'année, à Anne de Montmorency, grand maître de la maison du roi : « Mon nepueu, auant mon partement de Compiegne pour aller en Bearn, ie vous priay de ne vouloir oublier Marot aux prouchains estats; et parceque la souuenance depuis ce temps vous en pourroit estre passée, vous l'ay bien voulu ramenteueoir, vous priant de rechef, mon nepueu, le mettre hors de paine d'estre plus payé par acquits, et, suiuant l'intention du Roy, le mestre en l'estat de ceste presente année. Ce faisant me ferés bien grant plaisir, estimant que l'aurez traicté comme l'vng des miens. »

Le grand maître, catholique bigot, qui détestait le poëte hérétique, répondit que la liste était close.

(2) Au nombre de ses vingt-neuf collègues se trouvaient Jehan d'Escoubleau de Sourdis, Brodeau, Salmon Macrin et Estienne Fauchet. (Ms. FR, 7853, in-f°, Bibl. nat.)

(3) On connaît la légende de la médaille des *Enfants sans soucis : Sans souci, mal esparyne.*

Ie vous parlay par escript, et de bouche.
Enrichy n'est; il se leue et se couche,
Soir et matin, aussi mal fortuné
Que quand pour luy fustes importuné.

Il en adressa une au roi en faveur du poëte Papillon, que la maladie empêchait de rimer :

Si Theseus, ainsi comme on l'a dict,
Pour Pirithoë aux enfers descendit,
Pourquoy ne puis-ie en Parnasse monter
Pour d'vng amy le malheur te conter?

Il en fit une autre charmante à la duchesse de Lorraine, pour Pierre Vuyart, secrétaire du duc de Guise. Le duc appelait ce secrétaire son Glorieux, sans doute parce qu'il s'en faisait accroire :

Ie ne l'ay plus, liberalle Princesse,
Ie ne l'ay plus, par mort il a prins cesse
Le bon cheual que i'eus de vostre grace.
N'en scauroit-on recouurer de la race?
. . . . . *Or en suis desmonté,*
La mort l'a pris, la mort l'a surmonté;
Mais c'est tout vng, vostre bonté naïfue
Morte n'est pas; aincois[1] *est si tresviue,*
Qu'elle pourroit non le ressusciter,
Mais d'vng pareil bien me faire heriter.
S'il aduient donc que, par la bonté vostre,
Monseigneur face vng de ses cheuaux nostre,
Treshumblement le supply qu'il luy plaise
Non me monter doulcement et à l'aise.
Ie ne veux point de ces doucets cheuaux,
Tant que pourray endurer les trauaux;
Ie ne veux point de mule ne mulet,
Tant que ie sois vieillard blanc comme laict;
Ie ne veux point de blanche haquenée,
Tant que ie sois damoyselle attournée.

[1] Mais

Que veux-ie donc? Vng courtaut furieux,
Vng courtaut braue, vng courtaut glorieux,
Qui ayt en l'air ruade furieuse,
Glorieux trot, la bride glorieuse.
Si ie l'ay tel, fort furieusement
Le piqueray et glorieusement.
Conclusion : si vous me voulez croire,
D'homme et cheual ce ne sera que gloire.

L'*Elegie XI*, où sont notés avec une nuance de libertinage les rendez-vous des amants dans les églises, durant la veille de Noël, n'a rien de religieux; toutefois Marot continuait la lutte contre les adversaires de l'Évangile et de

La liberté, des thresors le plus digne.

Le *Chant IX*, « De l'Amour fugitif » (1527), est dirigé tout entier contre la prétendue chasteté et l'hypocrisie des moines,

. . . . . *tourbe*
D'hommes piteux, ayans la teste courbe,
L'œuil vers la terre en grant cerimonie,
Pleins, à les veoir, de dueil et agonie,
Disant à eulx mundanitez aduerses,
Et en habits monstrant sectes diuerses.

L'vng en corbeau se vest pour triste signe[1];
L'aultre s'habille à la façon d'vng cigne[2];
L'aultre s'accoustre ainsy qu'vng ramonneur[3];
L'aultre tout gris[4]; *l'aultre, grand sermonneur*[5],
Porte sur soy les couleurs d'vne pie.
O bonnes gens pour bien seruir d'espie[6]!

Que diray plus? Bien loger sans dangier,
Dormir sans peur, sans coust boire et mangier,
Ne faire rien, aulcung mestier n'apprendre,
Rien ne donner, et le bien d'aultruy prendre,
Gras et puissant, bien nourry, bien vestu,
C'est, selon eulx, poureté et vertu.

(1) Les Augustins.
(2) Les Carmes.
(3) Les Capucins.
(4) Les Cordeliers.
(5) Les Dominicains.
(6) Espion.

Aussy, pour vray, il ne sort de leur bouche
Que mots succrez; quant au cueur ie n'y touche;
Mais c'est vng peuple à celuy ressemblant
Que Iean Mehung appelle Faux semblant (1),
Forgeant abuz dessoubz religion.

A la voix de Vénus, qui promet un baiser à quiconque lui ramènera son fils enfui et perdu, tous les moines s'empressent de courir après Cupidon :

Si (2) *vont querir libelles sophisticques* (3),
Corps enchassez et bulles papisticques;
Et la dessuz vouerent tous à Dieu,
Et au patron de leur conuent et lieu,
De Cupido lyer, prendre et estraindre,
Et son pouuoir par leurs œuures contraindre,
Plus pour loyer celeste en recepuoir
Que pour amour qu'en Dieu puissent auoir.

Veoyla comment par voyes mal directes
Les presumans, outrecuydées sectes,
Seures se font d'auoir de Dieu la grace,
Et de garder chose qu'humaine race
Ne peult de soy (4). *Or se sont-ilz espars*
De Chrestienté aux quatre coings et parts,
Tous en propos de Cupido happer.
Et qu'ainsy soit, affin que d'escapper
Ne trouue lieu, ne facon, s'il est priz,
Aulcuns d'iceulx par serment entrepriz,
Portent sur eulx des cordes à gros nouds,
Pour luy lyer iambes, pieds et genoux (5).

Et sur ce poinct prendra repoz ma muse,
Ne voulant plus qu'à ce propoz m'amuse.
Ains (6) *que ie pense à dresser aultre conte,*
En concluant que cestuy cy raconte,
A qui aura bien compris mon traicté,
Dont (7) *procedа le vœu de chasteté.*

(1) Dans le *Roman de la Rose.*
(2) Ainsi.
(3) Les livres de controverse contre la Réforme.
(4) Le vœu de chasteté.
(5) Les Cordeliers.
(6) Mais.
(7) D'où.

Nous ne pouvons passer sous silence les éloges excessifs que Marot a décernés à François Ier dans la dédicace des psaumes, et surtout dans l'*Epigramme III* : « Au roy et de ses perfections : »

Celui qui dict ta grace, eloquence et sauoir,
N'estre plus grans qu'humains, de pres ne t'a peu voir;
Et à qui ton parler ne sent diuinité,
Des termes et propoz n'entend la grauité.

De l'empire du munde est ta presence digne,
Et ta voix ne dict chose humaine, mais diuine;
Combien doncques diray l'ame pleine de grace,
Si oultre les mortels tu as parolle et face?

Cette pièce fut sans doute écrite à la suite de quelqu'une de ces actions généreuses dont le roi était capable à l'occasion; cependant l'idolâtrie monarchique, qui commence alors et dont Coligny sera lui-même imbu [1], explique seule, sans les excuser, des hyperboles si outrées [2]. Marot eut raison de rester, jusque dans l'exil, attaché à son bienfaiteur; mais il n'est pas justifiable de s'être laissé entraîner à cette sorte de déification d'un prince médiocre et sans aucune valeur morale. Faut-il donc voir en lui un de ces courtisans dont l'égoïsme et la bassesse sont toujours prêts à louer tous les

[1] Voir Jules Tessier, *L'amiral Coligny, étude historique*, Paris, 1873, in-8°.

Le dogme du droit divin de la royauté eut pour résultat de vicier la conscience des rois et celle des peuples, au point qu'un de nos synodes (Aymon, II, 105) put écrire à Louis XIII, un mois et quelques jours après qu'il se fut débarrassé de Concini, on sait comment : « Votre Majesté nous voit prosternés à ses pieds, avec tous ses fidèles sujets qui professent la religion réformée, représentés par le synode national assemblé à Vitré,... pour lui donner... des marques de la satisfaction que nous avons de voir son autorité bien établie, et sa personne sacrée en pleine liberté. *Après Dieu, nous rapportons ce bonheur à cette ferme résolution que votre Majesté prit et qu'elle exécuta si généreusement, en punissant ce grand perturbateur de votre royaume.... Votre Majesté en a agi d'une manière tout à fait extraordinaire, et l'entreprise en fut purement divine et miraculeuse;...* on voit à présent.... que nous avons véritablement un roi, et toute la terre confesse que le roi de France est très-digne de régner et de gouverner. »

Tous pensaient de même alors, et louaient à l'envi l'assassinat commis par le prince.

[2] « Ces flatteries excessives sont toujours, dit Élie Benoît (*Histoire de l'édit de Nantes*, II, 414), ou les effets ou les présages de la servitude.... La flatterie n'a point de bornes, dans les lieux où la liberté n'a plus de ressource. »

actes du souverain? Loin de là; car ses disciples, célébrant son retour d'Italie, l'ont peint sous les traits suivants :

Il sembloit estre vng Perse ou vng Orace,
Ou Juuenal plein de feruente audace,
En reprenant les erreurs aygrement
Et les deffaulx cogneuz publiquement.

Nous le voyons, en effet, censurer les puissants et les traduire à la barre de l'opinion publique et de la postérité. Il osa flétrir du même coup, dans une admirable épigramme, le lieutenant criminel Maillart et la commission qui avait condamné à mort le surintendant des finances Samblançay (pendu le 12 août 1527 [1]), dont le seul crime était de s'être opposé aux criminelles dilapidations de la reine mère, et de les avoir révélées au roi, qui l'en rendait responsable.

Lors que Maillart, iuge d'enfer, menoit
A Monfaucon Samblancay l'ame rendre,
A vostre aduis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillart sembloit homme qui mort va prendre;
Et Samblancay fut si ferme vieillart,
Que l'on cuydoit [2], *pour vray, qu'il menast pendre*
A Monfaucon le lieutenant Maillart.

Marot poussa l'audace jusqu'à mettre le roi lui-même en scène, dans l'*Elegie XXII*, qui fut affichée sur l'un des ponts de Paris, sans nom d'auteur, quelques jours après le supplice de Samblançay. Ainsi parlait le supplicié dans cette pièce, dont la copie fut bientôt partout répandue, et dont l'auteur courait grand risque d'être replongé dans l'enfer du Châtelet :

I'eus. . . . . des plus grans la faueur,
Où au besoing treuuay fade saueur;
Mesmes le roy son pere m'appela;
Mais tel' faueur iustice n'esbranla;

[1] Voir l'*Heptaméron de Marguerite d'Angoulême*, publié par M. Leroux de Lincy, Paris, 1853, in-12, I, xj. — [2] Pensait.

Car elle ayant le mien criminel vice
Mieulx espluché que mon passé seruice,
Pres de rigueur, loing de misericorde,
Me prononca toute misere et corde...
Roys et subiects, en moy veuillez apprendre
Que vault grant charge à bailler et à prendre....
Priez à Dieu, o peuple venerable,
Que l'ame soit traictée sans esmoy
Mieulx que le corps [1], *et cognoissez par moy*
Qu'or et argent, dont tous plaisirs procedent,
Causent douleurs qui tous plaisyrs excedent.

Si le poëte de cour a parlé trop favorablement d'une femme corrompue, qui sacrifiait tout, et même la France, à ses passions; s'il a placé « aux Champs Élyseens, » au sein de la « ioye éternelle, » une reine bigote et débauchée, hypocrite et criminelle, qui s'était finalement rejetée dans le parti persécuteur; il ne l'a pas fait, du moins, aussi longtemps qu'elle était à craindre, mais quand elle ne fut plus, et uniquement pour s'acquitter d'un devoir de sa charge et « chanter dueil ordonné. » La *Complaincte IV*, sur la mort de Louise de Savoie (1531), est infiniment loin de l'impudeur avec laquelle débute le morceau du cardinal Du Perron sur la mort de Catherine de Médicis :

Celle qui fut sur terre en vertu sans pareille,
De nos ans l'ornement, des futurs la merveille [2]....

Bien que Marot y rappelle avec éloges ses nombreuses attaques contre Ysabeau, cette *Complaincte* dut blesser les réformés ardents, qui, dans leur zèle, impitoyable comme toutes les passions de l'époque, se réjouirent sans doute de la mort de leur cruelle ennemie. Mais qui oserait aujourd'hui blâmer le poëte d'avoir, sur une tombe à peine fermée, imposé silence aux rancunes religieuses, et surtout de n'avoir point douté de la miséricorde éternelle? Calvin lui-même, que nul n'accusera d'une excessive modération,

(1) Ces vers étant placés dans la bouche de Samblançay au moment où il va être exécuté, il nous semble qu'on n'y peut rien voir qui ressemble à l'usage de la prière pour les morts. Au reste Samblançay était catholique, et pourtant c'est Dieu, non les saints, qu'il demande qu'on invoque en sa faveur.

(2) *Œuvres de Du Perron*, Paris, 1622, in-fol., t. III.

Calvin, qui avait « souuent desiré que Dieu mist la main sus le duc de Guise pour en desliurer son Eglise, s'il ne le vouloit conuertir, » et qui en même temps s'opposait à l'assassinat du héros de Vassy, n'osait anticiper sur le jugement divin, et blâme discrètement ceux qui avaient cette témérité. « De le damner, ajoute-t-il [1], c'est aller trop auant, sinon qu'on eust certaine marque infaillible de sa reprobation. En quoy il se fault bien garder de presomption et de temerité, car il n'y a qu'vn seul iuge deuant le siege duquel nous auons tous à rendre compte. »

Il n'est pas surprenant que Marot, qui faisait la guerre à l'hypocrisie monacale, aux iniquités de la magistrature et de la royauté, n'ait pas professé pour la police du temps un respect exagéré, et qu'il ait eu à son égard les sentiments partagés plus tard par Paul-Louis Courier, qui recommandait ironiquement « la crainte de Dieu et des gendarmes. » Fut-ce par amitié, par religion, ou par indignation contre la brutalité des estafiers, qu'à l'âge de trente-deux ans il arracha de leurs mains un prisonnier qu'ils conduisaient en lieu sûr? — Nous ne savons; toujours est-il qu'il fut remis en prison, au mois d'octobre 1527, pour cette équipée, où l'on n'a voulu voir qu'une espièglerie d'écolier.

C'est dans l'enfer où il était retourné, qu'avec l'inaltérable et mélancolique gaieté qui ne le quittait pas, et qui fait le fond de son caractère, il écrivit l'*Epistre* XXVI :

AV ROY, POVR LE DELIVRER DE PRISON.

Roy des Francois, plein de toutes bontez,
Quinze iours ha, ie les ay bien comptez,
Et dès demain seront iustement seize,
Que ie fus faict confrere au diocese
De Sainct Marri, en l'eglise Sainct Pris.
Si vous diray comment ie fus surpris,
Et me desplaist qu'il fault que ie le die.
Trois grans pendars vindrent à l'estourdie
En ce palais [2] *me dire en desarroy :*
Nous vous faisons prisonnier par le Roy.

[1] J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 553.

[2] Sans doute dans le palais de Blois; car Marot sortait de cette ville, quand il rencontra le cortége funèbre de Robertet, qu'on y conduisit dans les premiers jours de décembre.

Incontinent qui fust bien estonné ?
— Ce fust Marot, plus que s'il eust tonné.
Puis m'ont monstré vng parchemin escript,
Où n'y auoit seul mot de Iesus Christ;
Il ne parloit tout que de playderie,
De conseillers et d'emprisonnerie.

Vous souuient-il, ce me dirent-ilz lors,
Que vous estiez l'aultre iour la dehors,
Qu'on recourut vng certain prisonnier
Entre nos mains? Et moy de le nier;
Car soyez seur, si i'eusse dict ouy,
Que le plus sourd d'entr'eux m'eust bien ouy;
Et d'aultre part i'eusse publicquement
Esté menteur. Car pourquoy et comment
Eusse-ie peu vng aultre recouryr,
Quand ie n'ay seu moy mesme secouryr [1] ?
Pour faire court, ie ne sceuz tant prescher,
Que ces paillars me voulsissent lascher.
Sur mes deux bras ils ont la main posée,
Et m'ont mené ainsy qu'vne espousée,
Non pas ainsy, mais plus roide vng petit.

Le satirique n'eut garde de laisser échapper cette occasion de dévoiler de nouveau la vénalité des hommes de robe; il se plaint en ces termes de la rapacité de son *beau procureur :*

Que male mort les deux iambes luy casse!
Il a bien prins de moy vne becasse,
Vne perdrix et vng leuraut aussy,
Et toutesfois ie suis encore icy.
Encor, ie croy, si i'en enuoyois plus,
Qu'il le prendroit; car ilz ont tant de glus
Dedans leurs mains, ces faiseurs de pipée,
Que toute chose où touchent est grippée...
Et m'excusez, si pour le mien afaire
Ie ne suis point vers vous allé parler;
Ie n'ay pas eu le loisir d'y aller.

[1] Il dit plus loin, ce qui est un aveu :

Encor posé le cas que l'eusse faict.

François Ier ne put s'empêcher de sourire et de signer, le 1er novembre, une lettre missive (*Registre secret de la Cour des aides*) ordonnant de délivrer « nostre cher et bien-amé valet de chambre ordinaire Clement Marot [1]. » Marot ne fut élargi que le mardi 5, ses ennemis ayant sans doute tenté de faire supprimer l'ordre d'élargissement.

Le vendredi pénultième jour du même mois [2], « le bon Floremon Robertet, » trésorier de France et secrétaire du roi, mourut « seruiteur sans reproche. » Marot déplora cette perte dans une complainte qui témoigne d'une étude approfondie de la question religieuse, et d'une résolution irrévocable. Non-seulement il y attaque et répudie définitivement l'Église romaine; mais il professe de plus en plus nettement les doctrines capitales de la Réforme du XVIe siècle : la rédemption par le sang de Christ et le salut par la foi. Il faut citer d'abord ce portrait si finement tracé. Devant le cercueil,

cheminoit vne fée,
Fresche, en bon poinct et noblement coiffée,
Sur teste rase ayant triple couronne,
Que mainte perle et rubis enuironne.
Sa robe estoit d'vng blanc et fin samis [3],
Où elle auoit en pourtraicture mis,
Par traict de temps, vng million de choses,
Comme chasteaux, palais, et villes closes,
Villaiges, tours, et temples et conuens,
Terres et mers, et voiles à tous vens,
Artillerie, armes, hommes armez,
Chiens et oyseaux, plaines et bois ramez,
Le tout brodé de fine soye exquise,
Par main d'aultruy torste, taincte et acquise;
Et pour deuise, au bord de la besongne,
Estoit escript : Le feu à qui en grongne.
Ce neantmoins sa robe elle mussoit [4]
Soubz vng manteau qui humble paroissoit,
Où plusieurs draps diuers feurent compris,
De noir, de blanc, d'enfumé et de gris,
Signifyant des sectes vng grant nombre,
Qui sans trauail viuent dessoubz son umbre.

[1] Ch. d'Héricault, *op. cit.*, p. LXXXVI.
[2] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 330.
[3] Étoffe de soie.
[4] Cachait.

Ceste grant dame est nommée Romaine,
Qui ce corps mort iusques au tombeau meine,
La croix deuant, en grant cerimonie,
Chantant mottets de piteuse armonie...

Vient ensuite la pensée fondamentale de la pièce, exprimée dans le grave discours de

LA MORT A TOVS HVMAINS.

Peuple seduict, endormy en tenebres,
Tant de longs iours, par la doctrine d'homme,
Pour quoy me fayz tant de pompes funebres,
Puis que ta bouche inutile me nomme?
Tu me mauldicz quand tes amys assomme;
Mais quant ce vient qu'aux obseques on chante,
Le prebstre adoncq, qui d'argent en a somme,
Ne me dict pas mauldicte ne meschante.

Et par ainsy de ma pompe ordinaire
Amende plus le viuant que le mort;
Car grant tumbeau, grant dueil, grant luminaire,
Ne peult lauer l'ame que peché mord;
Le sang de Christ, quant sa loy te remord,
Par foy te laue, ains (1) *que le corps desuie* (2);
Et toutesfois sans moy, qui suis la mort,
Aller ne peulx en l'eternelle vie...

L'apostre Paul, sainct Martin charitable
Et Augustin de Dieu tant escripuant,
Maint aultre sainct plein d'esprit veritable,
N'ont desiré que moy en leur viuant.
Or est ta chair contre moy estriuant (3),
Mais pour l'amour de mon Pere celeste,
T'enseigneray comme yras ensuiuant
Ceulx à qui oncq mon dard ne fut moleste.

Pry à Dieu seul que par grace te donne
La viue foy, dont sainct Paul tant escript;
Ta vie après du tout (4) *luy abandonne,*
Qui en peché iournellement aigrist.

(1) Avant.
(2) Meure.
(3) Luttant.
(4) Entièrement.

Mourir pour estre auecques Iesuchrist
Lors aymeras plus que vie mortelle.
Ce beau souhait fera le tien esprit;
La chair ne peult desirer chose telle.

L'ame est le feu, le corps est le tison;
L'ame est d'en hault, et le corps inutile
N'est aultre cas qu'vne basse prison,
En qui languist l'ame noble et gentile.
De tel' prison i'ay la clef tressubtile;
C'est le mien dard, à l'ame gracieux;
Car il la tire hors de sa prison vile,
Pour d'icy bas la renuoyer aux cieulx.

Tien-toy doncq fort du seul Dieu triumphant,
Croyant qu'il est ton vray et propre pere;
Si ton pere est, tu es doncq son enfant,
Et heritier de son regne prospere.
S'il t'a tiré d'eternel impropere (1),
Durant le temps que ne le congnoissoys,
Que fera-il s'en luy ton cueur espere?
Doubter ne fault que mieulx traicté ne soys.

Et pour autant que l'homme ne peult faire
Qu'il puisse viure icy bas sans peché,
Iamais ne peult enuers Dieu satisfaire,
Et plus luy doibt le plus tard depesché.
Doncq comme Christ en la croix attaché
Mourut pour toy, mourir pour luy desire;
Qui pour luy meurt est du tout relasché
D'ennuy, de peine et peché, qui est pire.

Qui faict le coup? C'est moy, tu le scais bien;
Ainsy ie suis au chrestien qui desuye
Fin de peché, commencement de bien,
Fin de langueur, commencement de vye (2)...

(1) Reproche, malédiction.

(2) Marot est revenu fréquemment sur ce sujet :

Esprit lassé de viure en peine et dueil,
Que veulx-tu plus faire en ces basses terres?
Assez y as vescu en pleurs et guerres;
Va viure en paix au ciel resplendissant.
(Cimetiere v.)

La mort est fin et principe de vie.
(Chant xxii.)

Il a développé à plusieurs reprises ces vers

Iesus, affin que de moy n'eusses craincte,
Premier que toy voulut mort encouryr;
Et, en mourant, ma force a si estraincte,
Que quand ie tue on ne scauroit mouryr.
Vaincue m'a pour les siens secouryr,
Et plus ne suis qu'vne porte ou entrée,
Qu'on doibt passer vouluntiers, pour couryr
De ce vil munde en celeste contrée...

Ainsy celuy qui par vifue foy veoit
La mort de Christ, guerit de ma blesseure,
Et vit ailleurs plus qu'icy ne viuoit.
Que dy-ie plus? Mais sans fin, ie t'asseure...

Laisse gemyr et braire les payens,
Qui n'ont espoir d'eternelle demeure.
Faulte de foy te donne les moyens
D'ainsy pleurer, quand fault que quelcun meure;
Et quant au port du drap plus noir que meure,
Hypocrisie en a taillé l'habit,
Dessoubz lequel tel pour sa mere pleure,
Qui bien vouldroit de son pere l'obit.

Messes sans numbre et force anniuersaires,
C'est belle chose, et la façon i'en prise;
Si (1) *sont les chants, cloches et luminaires;*
Mais le mal est en l'auare prebstrise;
Car, si tu n'as vaillant que ta chemise,
Tien-toy certain qu'apres le tien trespas
Il n'y aura ne conuent ny eglise
Qui pour toy sonne ou chante, ou face vng pas.

N'ordonne à toy telles solennitez,
Ne soubz quel marbre il fauldra qu'on t'enterre.
Car ce ne sont vers Dieu que vanitez :
Salut ne gist en tombeau, ny en terre.

de l'*Epigramme* XCVII, qui sont comme un écho du cri de saint Paul angoissé par le péché : Misérable que je suis! qui me délivrera du corps où règne cette loi de mort? (*Romains*, VII, 24) :

Dieu en nostre premiere essence
Nous voulut d'innocence orner;
O la mort pleine d'excellence
Qui nous y fera retourner!

(1) Ainsi, tels.

Le bon chrestien au ciel ira grant' erre[1],
Feust le sien corps en la rue enterré,
Et le mauuais en enfer tiendra serre,
Feust le sien corps soubz l'autel enserré.

Mais pour tumber à mon premier propos,
Ne me crains plus, ie te pry, ne mauldis;
Car qui vouldra en l'eternel repos
Auoir de Dieu les promesses et dictz,
Qui vouldra veoir les anges benedictz,
Qui vouldra veoir de son vray Dieu la face,
Bref, qui vouldra viure au beau paradis,
Il fault premier que mourir ie le face.

Confesse donc que ie suis bien heureuse,
Puis que sans moy tu ne peulx estre heureux,
Et que la vie est aigre et rigoureuse,
Et que mon dard n'est aigre ou rigoureux;
Car tout au pis, quand l'esprit vigoureux
Seroit mortel, comme le corps immunde,
Encores t'est ce dard bien amoureux,
De te tirer des peines de ce munde.

L'AVTHEVR.

Quand mort preschoit ces choses, ou pareilles,
Ceulx qui auoient les plus grandes oreilles
N'en desiroient entendre mots quelcunques....

A défaut de mérite littéraire, ces vers prosaïques et diffus ont du moins une triple valeur historique.

1° Ils montrent d'abord que Marot fut l'un des premiers, en France, à publier par écrit les doctrines évangéliques. Farel et Louis de Berquin sont les seuls écrivains connus qui l'aient devancé dans cette voie[2]. Le 23 mai 1523, les inquisiteurs avaient saisi chez le futur martyr plusieurs

[1] Ira grand train, c'est-à-dire rapidement.

[2] Rappelons cependant que la traduction française du Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples avait paru en 1523, son commentaire latin sur les psaumes (*Herminjard*, IV, 431) en 1524, et ses psaumes français en 1525.

ouvrages de sa composition[1], en même temps que la traduction de quelques opuscules des réformateurs allemands[2]; mais on ignore si ces ouvrages étaient imprimés. La plupart étaient sans doute encore manuscrits. Quant à Farel, le premier de ses ouvrages français, *Traité de l'Oraison dominicale*, avait paru à Bâle en août 1524, avec une préface[3] dont le commencement « a été inséré presque textuellement dans un ouvrage publié à Paris en 1524 ou 1525, sous le titre suivant : *Brefue admonition de la maniere de prier : selon la doctrine de Iesuchrist. Auec une brefue explanation du Pater noster. Extraict des paraphrases de Erasme sur sainct Matthieu et sainct Luc*[4]. » Calvin, dont l'*Institution chrestienne* parut en 1536, n'entra en scène que par sa collaboration au discours de Nicolas Cop (1533). Nous ignorons si la *Complaincte de Robertet* fut imprimée avant 1530; dans tous les cas, elle eut, même avant l'impression, la grande publicité qui ne manquait à aucune des œuvres importantes du poëte.

[1] 1° *Apologia;* 2° six opuscules, dont l'un, *Speculum theologastrorum*, pourrait bien être le texte latin de *La farce des theologastres;* 3° *Epistola apologetica;* 4° un livre contenant les *raisons par lesquelles Luther cherche à prouver que tout chrétien est revêtu du sacerdoce;* 5° *Le débat de piété et superstition;* 6° un livre de piété dont le titre n'est pas indiqué; 7° *De usu et efficacia missæ* (*la France protestante*, II, 223, et le ms. 16576, fonds lat. de la Biblioth. nat.).

[2] 1° *Traité contenant les raisons pour lesquelles Luther a publiquement jeté au feu les Décrétales;* 2° *La triade romaine;* 3° *Le paradis du pape Jule;* 4° *Le catholique du pape et de Moyse*, livre entièrement raturé, mais encore lisible (*ibid.*).

Les traductions de ce genre ont dû être très-nombreuses. Bien peu sont venues jusqu'à nous.

Le 28 décembre 1524 (Crottet, *Petite chronique protestante*, append., p. 6), Pierre de Sebville écrivait à Anémond de Coct qu'Antoine Papillon avait traduit pour la duchesse d'Alençon le *De votis monasticis*, de Luther, ce qui lui avait valu « beaucoup d'affaires avec cette vermine parrhisienne, » la Sorbonne.

[3] Réimprimée à la suite d'un autre traité de Farel, *Du vray vsage de la croix de Iesus-Christ*, Genève, Fick, 1865, in-8°.

[4] Note de l'éditeur anonyme *Du vray vsage*, etc., p. 159.

Selon le même écrivain (*Avis au lecteur*, p. VIII), la composition d'un ouvrage de Farel bien plus important : *Sommaire.... d'aucuns lieux fort necessaires à un chacun chrestien*, etc., « doit remonter à 1524 ou 1525. » Il est regrettable que cette assertion ne soit appuyée d'aucune preuve. Dans tous les cas, ce livre, dont le titre rappelle les *Loci communes theologici*, de Mélanchthon, parus en 1521, est la première dogmatique de l'Église réformée de France, et paraît avoir été écrit sur l'invitation d'Œcolampade, qui mourut en 1531. Tandis que l'anonyme n'en mentionne qu'une édition de 1537 ou 1538, dont celle de 1552 ne serait qu'une réimpression, M. Baum (avant-propos de *La manière et fasson*) dit nettement qu'il parut chez Pierre de Vingle, à Neufchâtel, le 23 décembre 1534, et que cette édition n'était pas la première. Le *Sommaire* fut condamné par le parlement de Paris, le 27 août 1543 (ms. 15445, in-fol., fonds latin, Biblioth. nation.).

102478.

2° Ces vers prouvent en outre, jusqu'à l'évidence, que Marot se complaît dans la pensée de la délivrance que la mort apporte à l'âme pieuse; nous examinerons plus loin de quelle nature était son mysticisme.

3° Leur médiocrité même témoigne en faveur du zèle du néophyte, qui fait violence à son talent en l'introduisant dans le domaine dogmatique.

Qu'il abandonne ce terrain ingrat et adresse à Dieu une prière pour *s'amye*, Marguerite indisposée (*Chant VI*, 1528), aussitôt il retrouve le naturel, la vivacité et la vérité de l'expression :

Ta saincte voix en l'Euangile crie
Que tout viuant pour ses ennemys prie;
Gueris donc celle, o medecin parfaict,
Qui m'est contraire et malade me fait.

Helas! Seigneur, il semble, tant est belle,
Que plaisyr prins à la composer telle;
Ne souffre pas aduenyr cest outraige,
Que maladie efface ton ouuraige.

Son embonpoint commence à se passer,
Ja ce beau teint commence à s'effacer,
Et ces beaux yeux clers et resplendissans,
Qui m'ont nauré, deuiennent languissans.

La dogmatique et la poésie n'ont rien de commun. Marot, qui était homme de goût et d'esprit, a dû le sentir vivement, et s'apercevoir mieux que personne que la grâce et l'originalité, qui font le charme de son style, ne laissaient que bien rarement apparaître leur vague reflet dans les nombreuses pièces où il a exposé les doctrines protestantes. Qu'on lui en fasse un reproche au point de vue littéraire, qu'on dise qu'il n'a pas réussi en tentant l'impossible, cela est permis et légitime assurément; mais, le protestantisme a eu bien mauvaise grâce à ne pas reconnaître dans cet effort, sans cesse renouvelé et presque toujours impuissant, une preuve de l'ardeur des convictions de l'homme qui ne se lassait pas de publier sa foi, au risque de compromettre non-seulement sa personne et sa vie, mais son talent et son amour-propre de poëte. Le protestantisme, on le verra plus loin, a eu le tort bien plus grave encore de fermer les yeux sur les quelques passages où Marot, transformé par l'inspiration religieuse

débarrassée de tout appareil théologique et scolastique, atteignit vraiment au sublime.

Sa muse gauloise et satirique était bien autrement armée pour combattre le catholicisme, avec une verdeur, une crudité de langage, qui interdisent aujourd'hui certaines citations, entre autres celle de l'*Epigramme* CCX : « De Martin et d'Alix. » Le nom d'Alix n'a point été, nous semble-t-il, pris au hasard; il appartient à l'histoire littéraire; c'est celui de l'héroïne de la *Merueilleuse histoire de l'esprit de Lyon*, Paris, 1528, dédiée au roi par un de ses aumôniers[1]. Ce livre, écrit pour confondre *la secte damnable des faux heretiques lutheriens*, rapporte les apparitions d'une certaine sœur Alix, dont l'âme revenait de l'autre monde pour se plaindre des tourments qu'elle endurait en purgatoire, et demander les prières qui pouvaient la tirer des flammes. En peignant son Alix sous les traits d'une femme grossièrement impure, Marot montrait le cas qu'il faisait de cette supercherie monacale, et tournait à la fois en dérision le purgatoire et la croyance aux revenants[2].

La note religieuse ne se fait pas entendre seulement dans les vers dogmatiques du poëte; mais dans un grand nombre d'autres pièces, soit sérieuses, soit même enjouées (*Rondeaux* X, XXXVIII, XLIV, LIX; *Epigrammes* XIV, XXIV, XXXIV, LXIII, LXVI, LXVII, LXXIX, CXV, CXXIII, CLIX, CLX; *Chansons* XII, XV, XX; *Elegies* I, II, III, IX, XIII, XVI, XVIII; *Epistres* XXV, XXVIII, XXIX, XXXII, XXXIV, LV, etc.), sans parler des vœux qu'il place à la fin des épîtres, où le nom divin revient très-fréquemment. Il va même (*Epigramme* LXVI) jusqu'à le mêler à son badinage :

Ie pry à Dieu que le diable m'emporte,

et le fait intervenir en plus d'un endroit où nos mœurs pudibondes le trouvent déplacé (*Epigrammes* CXLV, CCLXIII; *Epitaphe* III; *Chant* XI; *Chansons* IX, XXXIV; *Epistre* XIII). Qu'il chante ses douleurs ou ses joies, aussi bien que celles de la patrie et de la cour, c'est presque toujours

(1) Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, I, 593, et Crottet, *Petite chronique protestante*, p. 52.

(2) Dans quatre pièces ordurières faites à l'imitation de celle-ci, le personnage d'Alix est représenté comme un type de débauche; ce sont l'*Epigramme* CCXI et les *Epitaphes* XIII, XIV *et* XV. Elles manquent toutes à l'édition revue par Marot en 1542, et Lenglet-Dufresnoy ne les lui attribue pas sans restriction; il confesse même implicitement que l'*Epitaphe* XIII n'est point de lui.

Dieu qu'il implore ou qu'il bénit; c'est à ses impénétrables décrets qu'il se soumet chrétiennement (*Rondeau* VIII; *Epigrammes* IX, XLVIII; *Chants* V, XII, XVI, XVII, etc.).

Il est surprenant que les écrivains qui ont tant parlé de Marot, ne se soient point aperçus que le fond de ses œuvres et de sa pensée, est un spiritualisme religieux et pratique, et non ce dévergondage d'imagination qui règne dans ses pièces indécentes, moins nombreuses qu'on ne le croit, et surtout dans les épigrammes, dont quelques-unes lui ont été faussement attribuées. Rien de plus spiritualiste que sa belle et noble devise : *La mort n'y mord,* quel que soit d'ailleurs le sens qu'on lui donne. En dehors de ses poésies protestantes, on trouve des vers comme ceux-ci :

. . . . . Ce corps ia grison
Ce n'est pas moy, ce n'est que ma prison.

(Epigramme CLXXXVII.)

Tien-toy certain qu'en l'homme tout peryt,
Fors seulement les biens de l'esperit.

(Epistre LXI.)

. . . . . Ie cerche les delices
Qui aux espritz sont duysans et propices.

(Complaincte V.)

Fy du repaz qui en paix et repos
Ne scait l'esprit avec le corps repaistre.

(Epigramme LXXVII.)

Il dit à propos des œuvres du poëte Guillaume Crétin :

Chose eternelle en mort iamais ne tumbe,
Et qui ne meurt n'a que faire de tumbe.

(Cimetiere XVII.)

Nul n'a mieux exprimé ce que ressent tout noble cœur à la vue des lâches qui fuient le combat, pour sauver honteusement une vie misérable; il partage les sentiments du baron de Malleville, secrétaire de Marguerite, tué par les Turcs à Beyrouth,

Qui mieux ayma la mourir en vertus,
Qu'en deshonneur suiure plusieurs battus;

et il ajoute cette pensée, qui met l'honneur d'une vie bien au-dessus de sa conservation :

Tel vit encor qui est plus mort que luy.

(Complaincte I.)

Si la sagesse n'est pas de vivre n'importe à quel prix, le bonheur ne consiste pas non plus à se plonger dans un abject matérialisme, témoin sa traduction du colloque d'Érasme : *Abbatis et erüditæ :*

L'ABBÉ.

Qu'appelez-vous premierement
Sapience, affin qu'on le scache?

YSABEAV.

Chose dont vous ne tenez tache :
C'est à scauoir congnoistre, en somme,
Que la felicité de l'homme
Ne gist fors qu'aux biens de l'esprit;
Et que tout le bien qui peryt,
Comme argent, honneur, noble race,
Ne le rend (saulue vostre grace)
Plus heureux, ne meilleur aussy.

Son spiritualisme n'est pas une abstraction, un concept de la raison pure; il est pratique et chrétien :

Et vous, enfans suyuans mauuaise vie,
Retirez-vous; ayez au cueur enuye
De viure autant en facon estimée
Qu'auez vescu en facon deprimée.
Quand le bon train vng peu esprouuerez,
Plus doulx que l'aultre enfin le trouuerez,
Si que par bien le mal sera vaincu [1],
Et du regret d'auoir si mal vescu,
Deuant les yeux vous viendra honte honneste.

(L'Enfer.)

[1] *Romains*, XII, 21.

Il écrit au duc de Lorraine (1530), en lui présentant la traduction du premier livre de la *Metamorphose d'Ouide :*

. . . . . Premier donc ie salue
Treshumblement ta haultesse et value;
Puis à celuy qui est prince des anges
Rends de bon cueur immortelles louanges
De l'heureux poinct de ta noble venue,
Qui est le temps de la paix aduenue,
Par qui tu veois les deux enfans de France
Hors des liens de captiue souffrance.
Graces aussi luy fault rendre des pertes;. . . .
Si conuient-il, en douleur et ennuy,
Nostre vouloir conformer à celuy
Du tout puyssant; aultrement on resiste
A sa bonté. . . . . .

(Epistre xv.)

Les plaintes que l'*Elegie xx* met dans la bouche de Marguerite, maltraitée par le roi de Navarre, son mari (1528), sont graves et pieuses à la façon de Marot, et fort éloignées du libertinage qui comblait d'aise l'abbé Lenglet-Dufresnoy :

En est-il vne en ceste terre basse
Qui en tourment de tristesse me passe,
Ou qui en soit autant comme moi pleine?. . . .
Ia ne m'orrez alleguer en mes plainctes
Le mien amant, comme Sappho et maintes;
Mais mon mary, dont plus mon cueur se deult. . . .
Non que par moy luy soit mort desirée;
Plustost vouldrois sa pensée inspirée
A me traicter ainsy qu'il est licite,
Ou comme il doibt, ou comme ie merite,
Veu que mon cueur l'ayme, l'honore et sert. . . .
Tout s'amolyt par doulceur tresbenigne;
Et toutesfois la doulceur feminine,
Qui les douleeurs de ce monde surpasse,
Deuant les yeulx de mon dur mary passe

Sans l'esmouuoir; et tant plus me submetz,
Tant plus me sert d'estranges et durs metz;
Par ainsy passe en cruaultez inicques
Lyons, tyrans et monstres Plutonicques....
..... Doy-ie par amours faire
Vng seruiteur, duquel en mon affaire
I'auray conseil, et qui par amytié
De mes douleurs portera la moitié?
— L'occasion le conseille et le dict;
Mais auecques Dieu honneur y contredict.
Pourtant plaideurs aux amoureuses questes,
Allez ailleurs presenter vos requestes;
Ie ne feray ne seruiteur n'amy,
Mais tiendray foy à mon grand ennemy.
Doncques à qui feray ma plaincte amere?
— A vous, ma chere et honorée mere....

L'*Elegie* XXVI : « A vne qui refusa vng present, » est du même style :

Iamais me suis-ie en termes aduancé
Aupres de vous, qu'honneur et Dieu ensemble
N'y fussent myz?

L'*Elegie* XIX, évidemment adressée à Marguerite, est plus religieuse encore :

Si vous voulez qu'on n'ait sur vous[1] *enuye,*
Ne soyez plus de vertueuse vye;
Ostez du corps ceste esquisé beaulté,
Ostez du cueur ceste grant' loyaulté;
Ne soyez plus sur toutes estimée,
Ni des loyaulx seruiteurs bien aymée;
Ayez autant de choses vitieuses
Que vous auez de vertus pretieuses,
Lors se tairont. Ha! chere et seule amye,
Voulez-vous estre enuers Dieu endormye,
De recepuoir tant de graces de luy,
Et ne vouloir porter vng seul ennuy?

[1] On lit dans les éditions de Lenglet-Dufresnoy et Auguis : *nous*, au lieu de *vous*; c'est un contre-sens; l'édition de Paris, 1549, porte *vous*, qui seul s'accorde avec le contexte.

Sa religion est aussi simple que possible. Il ne veut ni prêtres, ni confesseurs, ni moines, mais

Homme qui sache bien prescher
Iesus Christ sans caphardérie,

et sans

mines de mainte sorte,
Qui, de soy, ne font valoir mieulx
La personne deuant les yeulx
De Dieu, qui nostre cueur regarde.

(Colloque de la Vierge *μισόγαμος*.)

Cette franche profession du protestantisme, cette lutte ouverte contre tous les préjugés, religieux et autres, était loin de n'offrir aucun danger; un événement grave vint bientôt le rappeler au poëte. La nuit du lundi de la Pentecôte (1er juin 1528), une statue de la Vierge, placée à l'angle de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, dans le quartier Saint-Antoine, fut mutilée; la tête de l'enfant Jésus et celle de sa mère furent enlevées par des mains inconnues. Était-ce l'œuvre de quelque réformé emporté par un zèle d'iconoclaste, c'est-à-dire, selon l'expression de la *Chronique de François Ier*, de *quelque vng pire que vng chien mauldict de Dieu?* Était-ce l'œuvre, au contraire, de quelque catholique acharné, désireux de faire retomber le crime sur les protestants[1]? On ne put le découvrir, malgré toutes les recherches, et bien que le roi eût promis au dénonciateur mille écus d'or.

Ne pouvant assouvir sa vengeance, le clergé exhala sa fureur dans des

[1] Les faits de ce genre ont été nombreux; nous n'en citerons qu'un, très-caractéristique, emprunté à Emm. Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, 1618, in-fol., p. 51, par M. Ch. Rahlenbeck, *l'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, in-12, p. 77 :

«Le grand-père du célèbre historien Van Meteren avait fait élever à ses frais un grand crucifix de pierre, à l'endroit où se dressaient, en dehors des murs d'Anvers, la roue et le gibet de la commune. Ce monument de piété fut renversé, et tout naturellement le sacrilége fut mis sur le compte des protestants.

«Plusieurs années se passèrent; déjà on désespérait de connaître l'auteur du méfait, lorsqu'un franc coquin, Italien de nation, tomba entre les mains de la justice. La torture lui fut appliquée pour simplifier l'interrogatoire, et il avoua que le cardinal de Granvelle, alors ministre et évêque d'Arras, l'avait grassement payé pour renverser le crucifix des pendus.»

Marguerite de Navarre écrivait à son frère en 1541 :

«Ie ne me puis garder de vous dire qu'il vous souuiengne de l'opinion que i'auois, que les *vilains placars* estoient faicts par ceux qui les cherchoient aux aultres.»

processions quotidiennes, qui durèrent jusqu'au 11 juin, jour de la Fête-Dieu, et qui avaient pour but et pour effet d'exciter le fanatisme. On ne saurait croire combien elles étaient nombreuses à cette époque, et quel rôle elles jouaient dans tous les événements heureux ou malheureux; chaque page du *Journal d'un bourgeois de Paris* nous fait assister à ces manifestations d'une piété superstitieuse et démoralisante. Attaqué dans son principe même et sentant les esprits lui échapper, le catholicisme avait recours à ce déploiement de pompe théâtrale, si propre à subjuguer les multitudes, en qui ne sont éveillées ni la conscience, ni les plus nobles aspirations de la nature humaine.

La cour était alors à Fontainebleau; la nouvelle de la mutilation de l'image tomba au milieu des fêtes célébrées en l'honneur du prochain mariage de Renée de France, qui eut lieu à Paris le 28 juin [1]. Le roi, troublé dans ses plaisirs et non moins irrité que le clergé, vint à Paris pour assister à la procession de la Fête-Dieu, en compagnie du roi de Navarre et du duc de Ferrare. Il voulut poser de ses propres mains une statue d'argent doré à la place de l'image mutilée, qui, transportée dans l'église Saint-Gervais [2], se mit aussitôt à faire des miracles, du moins un, dont nous épargnerons le récit à nos lecteurs [3].

La persécution éclata de nouveau avec la même violence qu'en 1525. François Ier, qui, l'année précédente, favorisait Berquin et voulait faire condamner douze propositions impies et blasphématoires, extraites des écrits de Béda par le jeune savant, abandonna celui-ci et ordonna de sévir contre les réformés. Les supplices recommencèrent, et peu après (22 avril 1529) Berquin fut brûlé en place de Grève.

Marot, dont la vie fut longtemps encore menacée à chaque explosion d'intolérance, était l'une des premières victimes désignées aux coups du bourreau, et ne se maintenait à la cour que par un perpétuel miracle de grâce et d'esprit. Il fut enveloppé dans la proscription générale pour ses méfaits anciens [4], et sans doute pour un autre tout récent : la première

[1] César Cantù, *La Réforme en Italie, traduite de l'italien par Amicet Digard et Edmond Martin*, Paris, 1867, in-8°, II, 347. Les fiançailles s'étaient faites le 10 juillet 1527.

[2] Et non dans l'église de Saint-Germain, ainsi que le dit M. Merle d'Aubigné, qu'on ne saurait jamais trop contrôler.

[3] *Chronique du roy Francois Ier* et *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier*.

[4] Entre autres l'*Epigramm* · LXXVIII, dans laquelle il dit que le roi s'occupe de constructions et

au milieu de Sorbonne
Doibt, ce dit-on, faire la place aux veaux.

Epistre du Coq à l'Asne, dont l'immense succès porta au comble la colère des ennemis du progrès, qu'il n'avait point encore si vertement flagellés de ses fines railleries [1]. Quelques historiens rapportent, en effet, que Marot subit, à la fin de l'année 1528, une disgrâce qui l'obligea à se retirer à Cahors [2]. Nous pensons que cette disgrâce et ce départ eurent lieu aussitôt après les scènes que nous venons de retracer; car il avait quitté la cour lors du mariage (fin juin) de la fille de Louis XII avec le fils de Lucrèce Borgia, Hercule d'Este, duc de Ferrare [3]. Toutefois il chanta cet hymen, dans une imitation de Catulle qui choquerait les bienséances du XIXe siècle, mais qui n'avait rien de trop libre pour l'époque [4].

Le méfait du poëte était grave assurément, on va le voir:

A Rome sont les grans pardons [5],
Il faut bien que nous nous gardons
De dire qu'on les appetisse [6];
Excepté les gens de iustice

[1] Elle ne fut pas écrite en 1534, comme le pensait Lenglet-Dufresnoy, puisqu'elle figure dans *Ladolescence Clementine,* datée du 12 août 1532. En outre, Marot y mentionne en passant le connétable de Bourbon, tué au siége de Rome en 1527, et y fait une allusion moqueuse aux archers qui l'avaient arrêté la même année; cela nous reporte vraisemblablement en 1528. Une circonstance mentionnée dans cette pièce en indiquerait plus exactement la date : le clergé parisien venait de porter processionnellement la châsse de Saint-Marceau dans les rues pour faire pleuvoir. Mais en quelle année ce fait eut-il lieu? Nous savons seulement qu'en 1529 le prix du blé fut excessif dans toute la France et l'Italie, renseignement qui paraît concorder avec l'hypothèse que nous venons d'émettre.

[2] Ou à la cour de Navarre, selon l'Introduction aux *Mémoires de Martin du Bellay,* coll. Petitot, XVII, 99 : « Marot déjà emprisonné plusieurs fois pour s'être exprimé avec trop de hardiesse sur des points de doctrine, compromis de nouveau par une satire peu mesurée, vint reprendre son service auprès de Marguerite, et contribua beaucoup à égayer toute sa cour. »

[3] S'il eût assisté aux noces de Renée de France et présenté lui-même aux époux le *Chant x,* il n'eût pu dire à la princesse, en arrivant à Ferrare :

Tu scais mon nom sans scauoir ma personne.

[4] Le cachet religieux et protestant imprimé par le poëte à plusieurs de ses pièces de circonstance (*Complaincte de Robertet, Chant de ioye*) n'apparaît pas dans le chant nuptial de Renée, à laquelle Marguerite avait inculqué ses sentiments évangéliques. Ce fait semble d'abord étrange; mais la réflexion fait bien vite évanouir cette impression. Hercule d'Este détestait l'hérésie; d'ailleurs, les circonstances commandaient une réserve qui ne laisse entrevoir chez Marot que la crainte de surexciter le mauvais vouloir du roi, et de nuire à la Réforme par un zèle intempestif.

[5] *Les grans pardons,* tel est le titre d'une pièce satirique d'Eustache Deschamps, poëte du XIVe siècle.

[6] Qu'on les recherche; c'est une ironie, pour dire : qu'on les fuie.

Ont le temps apres les chanoynes.
Ie ne vy iamais tant de moynes,
Qui viuent et si ne font rien...
Aussy depuis qu'il gele fort (1),
Croyez qu'en despit des ialoux (2)
On porte souliers de veloux (3),
Ou de trippe (4), *que ie ne mente.*
Ie suis bien fol, ie me tourmente
Le cueur et le corps d'vng affaire,
Dont toy et moy n'auons que faire.
Cela n'est que irriter les gens,
Tellement que douze sergens,
Bien armez iusques au collet,
Battront bien vng homme seulet,
Pourueu que point ne se deffende (5).
Iamais ne veulent qu'on les pende (6);
Si disent les vieulx quolibets,
Qu'on ne veoit pas tant de gibets
En ce munde que de larrons.

Porte bonnetz quarrez ou rondz (7),
Ou chapperons fourrez d'ermines;
Ne parle point, et fay des mines,
Te veoyla saige et bien discret;
Lyon, Lyon, c'est le secret.
Apprens, tandis que tu es vieulx...
Samedy prochain toutesfois
On doit lire la loy ciuile;
Et tant de veaux, qui vont par ville,
Seront bruslez sans faulte nulle;
Car ilz ont cheuauché la mulle,
Et la cheuauchent tous les iours (8).

(1) Lisez : depuis que les bûchers sont allumés.

(2) Les amants d'Ysabeau.

(3) Pour ne pas tomber sur la glace, c'est-à-dire on use de précaution pour n'être pas pris.

(4) Sorte de moquette; on dit encore : *tripes de velours.*

(5) Ceci est à l'adresse de la police, à laquelle il gardait rancune.

(6) Les condamnés à mort.

(7) Coiffure des docteurs en théologie.

(8) Ces veaux qui chevauchent la mule ne sont pas, comme l'a cru Lenglet-Dufresnoy, les réformés que l'on brûlait en les accusant de tous les crimes; mais bien les fanatiques que

Tel faict à Paris long seiours,
Qui vouldroit estre en aultre lieu...
Les trois dames des Blancs Manteaux (1)
S'habillent toutes d'vne sorte.
Il n'est pas possible qu'on sorte
De ces cloistres aulcunement,
Sans y entrer premierement;
C'est vng argument de sophiste,
Et qu'ainsy soit, vng bon papiste
Ne dict iamais bien de Luther;
Car s'ilz venoient à disputer,
L'vng des deux seroit heretique...
Or est arriué l'Antechrist,
Et nous l'auons tant attendu.
Ma dame ne m'a pas vendu (2)...
Par la mort bleu, veoyla Clement,
Prenez-le, il a mangé le lard.
Il fait bon estre papelard,
Et ne courroucer point les fées;
Toutes choses qui sont coiffées
Ont moult de lunes en la teste (3).

Des nouuelles de pardeca;
Le roy va souuent à la chasse,
Tant qu'il faut descendre la chasse
Sainct Marceau pour faire pleuuoir...

En présence de cette mordante satire, il faut bien avouer que la gent monachique et cléricale et tous les conservateurs d'abus nourriciers se

le poëte appelle ailleurs les amants de Symonne (la simonie romaine). De même que dans ce vers : *Apprens, tandis que tu es vieulx*, il donne ici à entendre précisément le contraire de ce qu'il dit; il écrit : Des persécuteurs seront brûlés, pour que l'on comprenne : Des évangéliques.

(1) Allusion à quelque aventure scandaleuse qui avait eu pour théâtre le couvent des moines Blancs-Manteaux, dont Marot avait dit dans l'*Epigramme* XCII :

Quand marys gardent leurs femelles,
Ilz ont droict, ie m'en tais tout coy;
Mais ces cagots sont ialoux d'elles :
Ie scaurois vouluntierz pour quoy.

(2) C'est le premier vers de la *Chanson* XVI, dirigée contre l'inconstante Ysabeau, dont le

....cueur muable s'est rengé
Vers le changeant, couleur infame.

(3) La fée lunatique, c'est-à-dire changeante, infidèle, est encore ici l'Église.

fussent montrés plus débonnaires que d'habitude, s'ils n'avaient eu recours contre Marot à l'argument du bûcher, dont ils se servaient habituellement, sinon pour convaincre, au moins pour réduire au silence leurs adversaires. A peine l'hérétique se fut-il mis hors de la portée de leurs coups, qu'ils excitèrent contre lui quelques rimailleurs envieux, qui, pour le discréditer, firent paraître sous son nom de mauvaises pièces compromettantes, entre autres des *Adieux* satiriques aux dames de Paris. Quelques-unes prirent feu et

Alloient querant aux hommes allegeance,
En leur chantant : Faictes-m'en la vengeance.

A son retour (1529), il écrivit l'*Epistre* XII : *Excuses d'auoir faict aulcuns adieux,* bientôt suivie de la treizième : *Aux dames de Paris qui ne vouloient prendre les precedentes excuses en payement,* où, tout en niant d'être l'auteur des *Adieux,* il montra que la disgrâce n'avait en rien modifié ses sentiments envers le Parlement, la Sorbonne et l'Église, et blâma de nouveau les penchants belliqueux du roi, qui entraînait la France dans des guerres ruineuses et insensées :

N'ay-ie passé ma ieunesse abusée
Autour de vous, laquelle i'eusse vsée
En meilleur lieu, peut estre en pire aussy ?
Rien ne diray, n'ayez aulcung soucy;
Et si en scay, bien ie l'ose asseurer,
Pour faire rire et pour faire pleurer.
Mais que vauldroit d'en trauailler mes doigts
Sur le papier ? Mores, Turcs et Medoys (1)
Scauent vos cas; la terre n'est semée
Sinon du grain de vostre renommée.
Bref, pour escrire y a bien d'aultres choses
Dedans Paris trop longuement encloses :
Tant de broillis qu'en iustice on tolere,
Ie l'escrirois, mais ie crains la colere;
L'oysiueté des prestres et cagots,
Ie la dirois, mais garde les fagots;
Et des abus dont l'Eglise est fourrée,
I'en parlerois, mais garde la bourrée;

(1) Mèdes.

De tout cela et de vous me tairoye,
Et en chemin plus beau me retrairoye.
Quand me viendroit d'escrire le desyr,
Ie blasmerois guerre qui faict gesyr
Iournellement par terre, en grant outrance,
Les vieulx souldars et les ieunes de France,
Ou employrois la mienne blanche carte (1)
Du bien de paix, la pryant qu'elle parte
Du hault du ciel, pour venir visiter
Princes chrestiens et entr'eulx habiter.

Quant aux six dames dont la haine et les calomnies le poursuivent partout, il les traite sans révérence aucune :

. . . . . *pourquoy en vos deuiz*
Blasmez-vous tant feu mon pere honoré,
Qui vostre sexe a tant bien decoré
Au liure dict des dames l'aduocate? . . .
Aincois chascung vous doit nommer et dire
Auant la mort les six canonisées,
Ou (pour le moins) les six chanoinisées.

Puis, mêlant étrangement au langage grossier et obscène de l'époque une réminiscence évangélique, il ajoute :

Ayez bon cueur, et contenez vos larmes,
Que vous auez pour les Adieux rendues.
Las, mieulx vauldroit les auoir espandues
Dessuz les pieds de Christ, les essuyans
De vos cheueux, et vos pechez fuyans
Par repentance, auecques Magdalaine.
Qu'attendez-vous? . . . . . .
. . . . *Quand vous serez hors d'aage,* . . .
Plus de vos yeulx larmoyer ne pourrez, . . .
Et quand vos yeulx pourroient plourer encores,
Où prendrez-vous les cheueux qu'auez ores,
Pour essuyer les pieds du roy des cieux?

(Epistre XIII.)

(1) Papier.

Bien que la violence de la réaction continuât, il n'en donna pas moins une couleur toute protestante au *Chant de ioye,* qu'il composa la nuit où l'on apprit la libération des enfants de France [1], et qu'il offrit le lendemain au roi à son réveil (juillet 1530) :

Ilz sont venuz les enfans desirez;
Loyaulx Francois, il est temps qu'on s'appaise.
Pour quoy encor pleurez et souspirez?
Ie l'entens bien, c'est de ioye et grant aise;
Car prisonniers, comme eulx, estiez aussy.
O Dieu tout bon, quel miracle est cecy?
Le roy veoyons et le peuple de France
En liberté; et tout par vne enfance
Qui prisonniere estoit en fortes mains.
Or en est hors, c'est triple deliurance:
Gloire à Dieu seul, paix en terre aux humains.

Non content de délaisser les saints, la Vierge, les divers patrons de la France, et de répéter ce refrain : *Gloire à Dieu seul,* il s'efforce encore de répandre la lumière, en montrant l'inanité d'une autre superstition non moins funeste et invétérée que les superstitions religieuses :

Sots deuineurs, vos liures retirez;
Tousiours faisiez la nouuelle mauuaise;
Mais Dieu a bien vos propoz reuirez,
Tant que menty auez, ne vous desplaise...
Gloire à Dieu seul, paix en terre aux humains [2].

Le mois suivant, cédant aux sollicitations de ses amis, Marot se résolut à publier ses poésies de jeunesse sous le titre de *Ladolescence Clementine.* Nous n'avons pas vu, il est vrai, l'édition de 1530, mais nous ne saurions

[1] Retenus prisonniers en Espagne à la place de leur père.

[2] Nous lisons encore dans l'*Epistre XIV*, adressée à la reine Éléonore dans la même circonstance :

Or, Dieu mercy, amené les as-tu
Sans nigromance ou magique vertu;
Ains par le vueil de Dieu, qui tout pouruoit,
Et qui desia destinée t'auoit
Femme de roy.

Son ami des Périers a écrit aussi *La pronostication des pronostications, pour tout temps, à jamais, sur toutes autres véritable, laquelle découvre l'impudence des pronostiqueurs.* (Voir p. 378 du *Cymbalum mundi et autres œuvres*, Paris, Gosselin, 1841, in-8°.)

admettre avec Brunet que « son existence reste toujours problématique. » Si cette édition n'existe plus, elle a sûrement existé.

Nous lisons, en effet, dans *Ladolescence.... reuue et corrigée, acheuée d'imprimer le lundy douziesme iour daoust, l'an 1532, pour Pierre Roffet dict le Faucheur, par maistre Geofroy Tory, imprimeur du roy*[1], in-8° en lettres rondes, avec encadrements réglés en or (Biblioth. nat., Y + 4496, réserve), ce qui suit : « Neuf epistres par cy deuant non imprimées, fors la premiere, » et en tête de l'appendice : « Aultres œuures de Clement Marot, faictes depuis leage de son adolescence, par cy deuant incorrectement et maintenant correctement imprimées. » D'où il résulte que les pièces de la jeunesse de Marot ont été publiées, au moins une fois, avant l'édition du 12 août 1532.

En outre, l'épître par laquelle le poëte annonce à ses frères en Apollon que leurs prières l'ont décidé à imprimer *Ladolescence* est datée *de Paris ce douziesme daoust 1530*. Si cette date, qui figure dans l'édition de Dolet (1542), se retrouvait partout, il serait impossible de douter de l'existence d'une édition de 1530; mais elle a été transformée en 12 août 1532 dans quelques éditions : de là la difficulté. Heureusement la première édition où l'on remarque ce changement de date, est précisément celle que Roffet acheva d'imprimer le 12 août 1532, et qui nous offre l'étrange phénomène d'un livre de quelque étendue, dont l'impression aurait été achevée le jour même où l'auteur en signait la dédicace, placée en tête. Or *Ladolescence* ne s'est pas imprimée en un jour, ni peut-être en un mois; il saute donc aux yeux que Roffet a commis une erreur, d'autant plus naturelle qu'elle se commettait en 1532. Au reste, et voici qui tranche définitivement la question, *Ladolescence* imprimée par Dolet et Gryphius en 1538, sous les yeux de Marot et revue par lui-même, conserve à l'épître la date de 1530, qui est par conséquent la véritable.

Nous citerons quelques lignes de ce morceau, où apparaît l'austère langage de la piété protestante :

Ie ne scay, mes treschiers freres, qui m'a plus incité à mettre ces miennes petites ieunesses en lumiere, ou vos continuelles priyeres, ou le desplaisir que i'ai eu d'en ouyr cryer et publyer par les rues vne grande partie toute incorrecte, mal imprimée, et

[1] Une autre édition du même format, en caractères gothiques, sortit des mêmes presses le 13 novembre de la même année (bibliothèque Mazarine, 21653).

plus au prouffit du libraire qu'à l'honneur de l'auteur. Certainement toutes les deux occasions y ont seruy, mais plus celle de vos pryeres. Puis doncques que vous estes cause de l'euidence de l'œuure, ie suis d'aduiz, s'il en vient blasme, que la moytié en tombe sur vous, et s'il en sort (d'aduanture) honneur ou louenge, que vous ne moy n'y ayons rien, mais celuy à qui seul est deu honneur et gloire[1].

Sa conscience n'était point, semble-t-il, tout à fait à l'aise sur le choix des morceaux qu'il y introduisit; car, après avoir comparé ces coups d'essai à un jardin planté d'arbres, d'herbes et de fleurs de son printemps, il ajoute :

Et pour ce qu'il n'y ha iardin où ne se puisse rencontrer quelque herbe nuysante, ie vous supply (mes freres, et vous aultres, nobles lecteurs), si aulcung mauluais exemple (d'aduanture) en lisant se presentoit à vos yeulx, que vous luy fermiez tost la porte de vos vouluntez.

Ainsi Marot était combattu; il y avait deux hommes en lui : l'homme religieux et le poëte. Le premier sentait qu'il eût mieux valu enlever les herbes nuisantes, pour éviter tout danger au lecteur; mais le second s'y opposait avec une faiblesse toute paternelle. Il n'y a pas d'épigrammes dans *Ladolescence,* mais une épître, deux épitaphes et six rondeaux qu'il eût fallu sacrifier.

Ce ne fut qu'après la mort de Louise de Savoie, emportée, le 29 septembre 1531, par une épidémie qui ravagea l'Île-de-France, que la persécution, qui avait sévi toute l'année et réduit plusieurs évangéliques à fuir à l'étranger, s'apaisa, et que les réformés de Paris, mieux protégés que ceux du Midi, purent entrevoir l'aurore de jours meilleurs. Le nombre des professeurs royaux, tous animés d'un esprit libéral et tolérant, s'accrut; il parut une comédie dirigée contre l'intolérance de Béda, et la Bible latine de Robert Estienne (1532) fut lue avec avidité.

Cependant les haines soulevées par les écrits de Marot étaient de celles qui ne s'éteignent jamais, et n'attendent que l'occasion d'agir. Non-seulement ses ennemis triomphèrent en le voyant près de succomber à une grave maladie, qui dura plus de trois mois (janvier-mars 1531, vieux style); mais la mort leur parut trop lente à frapper. Pendant qu'il était cloué sur un lit de souffrance, ils eurent l'impudeur de lui intenter un

[1] Il avait déjà exprimé la même pensée à la fin de la *Complaincte de Robertet* :

S'il y a mal, il vient tout de ma part;
S'il y a bien, il vient d'où le bien part.

nouveau procès d'hérésie, ainsi qu'il nous l'apprend dans l'*Epistre au Roy*, datée de Ferrare. Après avoir rappelé que le principal motif qui porte la Sorbonne et le Parlement à demander son supplice, c'est *leur Enfer*, qu'il a osé mettre en vers et lire au monarque,

Qui a pouuoir de reformer leur faute,

il poursuit en ces termes :

Bref, par effect, veoyre par fois diuerses,
Ont declaré leurs vouluntez peruerses
Encontre moy; mesmes vng iour ils vindrent
A moy malade, et prisonnier me tindrent,
Faisant arrest sur vng homme arresté
Au lict de mort, et m'eussent pis traicté,
Si ce ne fust ta grand bonté, qui à ce
Donna bon ordre, auant que t'en pryasse.

En effet, le lundi 18 mars 1531 (vieux style), la cour du Parlement, présidée par Pierre Lizet, chargea les conseillers Nicole Hennequin et Jehan Tronsson d'instruire le procès de maîtres Laurent et Loys Maigret [1], Mery Deleau, André Le Roy [2], Clément Marot, Martin de Villeneufve et leurs complices, « chargés d'auoir mengé de la chair durant le temps de

[1] Lambert Maigret, dit le Trésorier, et Laurent Maigret, valets de chambre du roi, le premier de 1519 à 1526, le second de 1520 à 1526. (Ms. FR. 7853, Biblioth. nation.)

Les *Opera Calvini*, en cours de publication à Brunswick, parlent (t. III, p. IX) d'un Loys Maigret, que M. Herminjard nomme Lambert, ambassadeur de France en Suisse, qui sollicita Zwingle de rédiger une exposition succincte de la foi chrétienne; puis d'un Edmond Mégret (XI, col. 809).

Y a-t-il là deux ou trois personnages, ou davantage? On les a si bien confondus, que nous n'avons pas réussi à restituer à chacun son rôle. (Voir l'*Epistre de Malingre* à Marot; le *Journal d'un bourgeois de Paris*; Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 125; Herminjard, I, 238; II, 330; *la France protestante*, VII, 362, où la méprise est manifeste, et surtout Galiffe, *Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*, etc., Genève, Vaney, 1863, in-4°, p. 55.)

Sur Amédée Maigret, moine jacobite, qui prêcha la Réforme à Lyon, à Grenoble, fut condamné en 1524, protégé par Marguerite, devint pasteur à Genève et fut déposé en 1546, comme complice d'Ameaux et d'Henri de la Mare, qui accusaient Calvin de prêcher une fausse doctrine et d'être un méchant Picard, voir *Bulletin*, XII, 481; Crottet, *Petite chronique protestante*, 28, et Appendice II, et Ruchat, *Histoire de la Réforme en Suisse*.

[2] Valet de chambre du roi, de 1516 à 1528; *mort* à cette dernière date, d'après les comptes de la maison de François Ier. Est-ce *hors* qu'il faut lire, au lieu de *mort*?

karesme et autres iours prohibez[1]. » Ce procès n'eut pas de suite et ne servit qu'à faire éclater le dévouement d'un des amis du poëte, ainsi qu'on le voit dans les *Registres du Conseil*, à la date du 20 mars : « Ce dict iour, Estienne Clavier, secretaire des roy et royne de Nauarre, a pleigé et cautionné Cl. Marot, *sub pœna conuicti*, et a promis ne partir de la ville sans en aduertir la cour vng ou deux iours auparauant, auec toutes submissions accoustumées. »

En voyant l'un des principaux fauteurs de l'hérésie échapper, pour la troisième fois[2], au sort qu'ils lui réservaient, la Sorbonne et les « iuges brusleurs, » comme les nomme Robert Estienne, poussèrent des cris de rage dont le langage de Pussot, dans son *Iournalier du bourgeois de Reims*, peut donner une idée : « Or estoit-il facile d'estre huguenot, il ne falloit qu'estre meurtrier, larron, voleur, sacrilege, paillard, adultere, voleur d'eglise, brusleur d'ymaiges[3], etc. » Le cardinal de la Bourdaisière écrivait à peu près sur le même ton à l'évêque-ambassadeur Bernardin Bochetel : « S'ils sont huguenots ou non, ie n'en sais rien ; mais s'ils le sont, ie ne m'esbays pas s'ils sont traistres, pour n'auoir iamais veu vn seul homme de bien de cette nouuelle religion, et de tres meschans vn monde ; me souuenant auoir veu de ma ieunesse Dolet, vn des premiers huguenotz, qui, commencant par auoir assez legieres opinions et de peu d'importance, tomba en peu de temps es plus execrables blasphemes que i'ouys iamais. Marot, que ie voyois plus souuent, *ne lui en deuoit gueres, et sic de reliquis*[4]. »

C'est à tort, croyons-nous, que M. Ch. d'Héricault, oubliant que la maladie de Marot a coïncidé avec son deuxième procès d'hérésie, la place vers 1529. Pour que cette date fût exacte, il faudrait que Marot eût fait une seconde maladie très-sérieuse, dont nous ne trouvons pas trace dans ses écrits.

Ni les nouvelles poursuites dont il était l'objet, ni la gravité de son

[1] Voir les notes que M. Georges Guiffrey a jointes à la *Chronique inédite de François Ier*.

[2] Emprisonné pour crime d'hérésie en 1526 ; obligé de s'éloigner en 1528, après la mutilation de l'image ; accusé de nouveau durant sa maladie : c'était bien la troisième fois qu'il était poursuivi ou inquiété pour cause de religion, sans parler de l'emprisonnement de 1527, auquel la religion n'était peut-être pas étrangère.

[3] « Tu ne veux frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion, » dira plus tard Vigor, l'un des prédicateurs de la Ligue (Labitte, *Démocratie de la Ligue*, p. xxxvi).

[4] *Mémoires de Castelnau... augmentés par Le Laboureur*, Bruxelles, 1731, in-fol., I, 347.

mal, ne purent tarir l'inépuisable gaieté du poëte de la Réforme; elle reparaît tout entière dans les épigrammes adressées au docteur Lamy, son familier, et aux médecins de la cour, Braillon, Akakia et Lecoq, qui le soignaient, aussi bien que dans son chef-d'œuvre le plus connu, écrit durant la même maladie, l'*Epistre au roy pour auoir esté desrobé.*

I'auois vng iour vng vallet de Gascongne,
Gourmand, yurongne et asseuré menteur,
Pipeur, larron, iureur, blasphesmateur,
Sentant la hart de cent pas à la runde;
Au demeurant, le meilleur fils du munde....
Ce venerable hillot[1] *fut aduerty*
De quelque argent que m'auiez desparty,
Et que ma bourse auoit grosse apostume;
Si se leua plustost que de coustume,
Et me va prendre en tapinois icelle....
Et ne croy point que ce fust pour la rendre,
Car oncques puis n'en ay ouy parler....

Finablement, de ma chambre il s'en va
Droict à l'estable, où deux cheuaulx treuua,
Laisse le pire, et sur le meilleur monte,
Picque et s'en va. Pour abreger le conte,
Soyez certain qu'au partir dudit lieu
N'oublia rien, fors à me dire adieu.

Ainsy s'en va, chatouilleux de la gorge,
Ledict vallet, monté comme vng sainct George;
Et vous laissa Monsieur dormyr son saoul,
Qui au resueil n'eust sceu finer[2] *d'vng soul.*
Ce Monsieur la, Sire, c'estoit moy mesme,
Qui, sans mentyr, fuz au matin bien blesme,
Quand ie me vey sans honneste vesture,
Et fort fasché de perdre ma monture;
Mais de l'argent que vous m'auiez donné,
Ie ne fuz point de le perdre estonné;
Car vostre argent, tresdebonnaire Prince,
Sans point de faulte, est subiect à la pince.

(1) Esclave, valet. — (2) Financer.

Bien tost apres ceste fortune la,
Vne aultre pire encores se mesla
De m'assaillir, et chascung iour m'assault,
Me menacant de me donner le sault,
Et de ce sault m'enuoyer à l'enuers,
Rythmer sous terre et y faire des vers.

C'est vne lourde et longue maladie
De trois bons mois [1], *qui m'a toute estourdye*
La poure teste, et ne veult terminer. . . .
Que diray plus? Au miserable corps
Dont ie vous parle il n'est demouré, fors
Le poure esprit, qui lamente et souspire,
Et en plèurant tasche à vous faire rire.

Et pour autant, Sire, que suis à vous,
De trois iours l'vng viennent taster mon poulx
Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia,
Pour me garder d'allèr iusque à quia [2].

Tout consulté, ont remiz au printemps
Ma guerison; mais, à ce que i'entens,
Si ie ne puis au printemps arriuer,
Ie suis taillé de mouryr en hyuer,
Et en dangier, si en yver ie meurs,
De ne veoir pas les premiers raisins meurs.

Veoyla comment depuis neuf mois en ca
Ie suis traicté. Or ce que me laissa
Mon larronneau, longtemps a, l'ay vendu,
Et en sirops et iulepz despendu.
Ce neantmoins ce que ie vous en mande
N'est pour vous faire ou requeste, ou demande;
Ie ne veulx point tant de gens ressembler,
Qui n'ont soucy aultre que d'assembler.
Tant qu'ilz viuront, ilz demanderont eulx;
Mais ie commence à deuenir honteux,
Et ne veulx plus à vos dons m'arrester.

[1] La maladie arriva six mois après le vol, puisqu'il raconte ici ses infortunes de neuf mois.

[2] Être à *quia*, c'est être à bout de raisons et d'arguments, n'avoir plus rien à répondre, si ce n'est *quia* (parce que); puis, par extension, être à bout de forces, à l'extrémité.

Ie ne dy pas, si voulez rien prester,
Que ne le prenne. Il n'est point de presteur,
S'il veult prester, qui ne face un debteur.
Et scauez-vous, Sire, comment ie paye?
Nul ne le scait, si premier ne l'essaye.
Vous me deburez, si ie puis, de retour;
Et vous feray encores vng bon tour.
A celle fin qu'il n'y ait faulte nulle,
Ie vous feray une belle sedulle,
A vous payer, sans vsure, il s'entend,
Quand on veoirra tout le munde content;
Ou si voulez, à payer ce sera,
Quand vostre loz et renom cessera.. ..

Aduisez donc si vous auez desir
De rien prester, vous me ferez playsir;
Car, puis vng peu, i'ai basti à Clement,
La où i'ay faict vng grand desboursement,
Et à Marot, qui est vng peu plus loing (1);
Tout tumbera qui n'en aura le soing....

S'il plaisantait avec tant de charme, ayant déjà un pied dans le tombeau, ce n'est pas qu'il voulût s'étourdir pour ne pas voir la mort; mais bien parce que, appuyé sur sa foi, il la regardait en face et sans peur, ainsi que le montrent ces deux épigrammes :

A PIERRE VVYART.

Ce meschant corps demande guaryson,
Mon frere cher, et l'esprit, au contraire,
Le veult laisser, comme vne orde prison.
L'vng tend au munde, et l'aultre à s'en distraire;
C'est grant' pitié que de les ouyr braire :
Ha, dict le corpz, faut-il mouryr ainsy?

(1) Ce n'est point ici une plaisanterie, comme on pourrait le croire. Marot avait hérité de son père deux propriétés, que celui-ci avait nommées *Clément* et *Marot*.

Elles font partie de la paroisse de Cessac, à deux lieues de Cahors, et portent encore leurs anciens noms. On montre à *Marot* le reste d'un vieux chêne, sous lequel la tradition veut que le poëte ait aimé à s'asseoir, et l'on raconte qu'il visitait fréquemment ses terres et y faisait un assez long séjour. (Ch. d'Héricault, p. XIIX.)

Ha, dict l'esprit, fault-il languyr icy?
Va, dict le corps, mieulx que toy ie souhaitte;
Va, dict l'esprit, tu faulx et moy aussy;
Du Seigneur Dieu la voulunté soit faicte.

AVLTRE SVR LE MESME PROPOS.

Pourquoy voulez-vous tant durer,
Ou renaistre en fleuryssant aage,
Pour pecher et pour endurer?
Y treuuez-vous tant d'aduantaige?
Certes celuy n'est pas bien saige
Qui quiert (1) *deux fois estre frappé,*
Et veult repasser un passaige
Dont il est à peine eschappé.

En délivrant Marot des mains des « hypocrites blancs, gris, noirs, enfumés (2), » le roi ne s'était pas borné à imiter une fois de plus son aïeul, Charles d'Orléans, à qui Villon, condamné à être pendu, dut sa grâce; il avait chargé le poëte de rééditer les œuvres de son devancier. Voilà pourquoi Galliot Dupré réimprima, en 1532, les poésies de Villon, arrangées, annotées et, dit-on, gâtées par Marot, qui s'exprime ainsi dans l'*Introduction :*

Si en Villon on trouue encore à dire,
S'il n'est reduit, ainsy qu'ay pretendu,
A moy tout seul on doibt le blasme, Sire,
Qui plus y ay trauaillé qu'entendu;
Et s'il est mieulx en son ordre estendu
Que parauant, de sorte qu'on le prise,
Le gré à vous en doit estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

Marot était le plus illustre, mais non le seul poëte, ni peut-être même le premier, qui eût mis sa plume au service de la Réforme. Alors qu'il voilait avec précaution ses premières attaques contre le catholicisme (rondeau d'Ysabeau), il avait déjà paru quelques pièces ouvertement dirigées contre l'Église de Rome. La chanson huguenote était née le jour où éclata

(1) Cherche. — (2) Louise de Savoie nommait ainsi les moines.

la persécution contre les *Christaudins* ou *Heretiques de Meaux*. « Dans les derniers jours de l'année 1525, le lieutenant général au bailliage de Meaux écrivit au Parlement pour lui signaler trois chansons perturbatrices, qu'il avait saisies, et pour lui rendre compte des mesures de rigueur qu'il avait prises [1]. » Le Parlement répondit en donnant l'ordre de saisir les auteurs et les chanteurs de ces vers détestés (2 janvier 1526). L'une de ces pièces débute par une fine ironie :

Ne prechez plus la verité,
Maistre Michel [2],
Contenue en l'Evangile;
Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la conciergerie.
Lire, lire, lironſa.

Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la conciergerie,
Devant les chapperons fourrez,
Mal informez
Par gens pleins de menterie.
Lire, lire, lironſa.

Devant les chapperons fourrez,
Mal informez
Par gens pleins de menterie.
L'ennemi les a forgez
A ses piedz
Pour estre ses satellites.
Lire, lire, lironſa, etc.

La chanson catholique avait précédé la chanson huguenote, et débuté

[1] Préface du *Chansonnier huguenot au XVIe siècle*, Paris, librairie Tross, 1870, deux tomes en un volume in-16, imprimé à Lyon par Louis Perrin et Marinet.

Nous emprunterons plusieurs citations à ce charmant volume, du plus haut intérêt, où notre ami M. Henri Bordier a fait revivre un passé glorieux, au prix de savantes et innombrables recherches.

[2] Michel d'Arande, l'un des prédicateurs appelés à Meaux par Briçonnet; il fut plus tard évêque, et aumônier de Marguerite.

par la glorification du meurtre des hérétiques, témoin ces couplets de 1525 (*Bulletin*, IX, 381) :

Strasbourg, cité d'empire,
Qui as iadis flory,
Tu vas de pire en pire,
Dont ton Dieu est marry;
Ce sont erreurs, heresie et abus.
Tu verras un iour l'ire
Du hault Dieu de lassus...

N'as-tu plus souuenance
Du bon duc des Lorrains (1),
Qui, par sa grand vaillance,
A rougy ses deux mains
Dedans le sang de tes freres fedaulx (2) ?
Si ne prens autre chance,
Il en viendra grans maulx, etc.

Marguerite elle-même prit part à cette lutte; en 1529, après le supplice de Berquin, elle composa le cantique des martyrs, qui commence ainsi :

Resueille-toy, Seigneur Dieu,
Fais ton effort,
Et vien venger en tout lieu
Des tiens la mort.
Tu veux que ton Euangile
Soit preschée par les tiens
En chasteau, bourgade et ville,
Sans que l'on en cele rien.

Donne donc à tes seruans,
Cueur ferme et fort;
Et que d'amour tous feruents
Ayment la mort, etc.

(1) Ce « bon duc » fit massacrer, en 1525, des paysans révoltés contre lui, en même temps que des réformés, qu'on se plaisait à confondre avec les insurgés. (Voir l'*Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduycts et abusez lutheriens mescreans du pays d'Aulsays* [*Alsace*] *et autres*, ... *par Nicolas Vollcyr de Geronville*, Paris, 1526, petit in-fol.)

(2) Pluriel de *fédaïs*, partisan, prosélyte.

Voici des couplets d'un autre genre, que les premiers compagnons de Calvin, le Ramasseur [1] et le Bonhomme [2], chantaient aux portes des couvents en Poitou, en Saintonge, en Angoumois et en Picardie; ce sont les trois derniers d'une chanson de 1532 sur les *damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist* [3] :

O prebstres, prebstres, il vous fault trauailler,
Dieu le commande, ou il vous fault prescher
Purement sa parolle,
Sans y rien adjouster;
Car elle paist et saoule
L'ame, sans rien couster.

O prebstres, prebstres, il vous fault marier,
Et voz commeres du tout fault oublier.
N'estes-vous pas infames
D'avoir vescu ainsi :
Seduictz avez femmes,
Fille, chambriere aussi.

O prebstres, prebstres, le temps est maintenant
Que vostre pape, cest antechrist meschant,
Et toute sa vermine,
Commence en tout lieu
D'estre mis en ruyne
Par le glaive de Dieu.

A ces invectives les catholiques répondirent par des cris de mort. En 1533, avant le 28 mai, le placard suivant fut affiché dans Paris [4] :

Au feu, au feu, cest heresie,
Qui iour et nuyt trop nous grieue!
Doibz-tu souffrir qu'elle moleste
Saincte Escripture et ses edictz?

[1] Philippe Véron, procureur au siége présidial de Poitiers; il porta la Réforme en Saintonge et en Picardie.

[2] Albert Babinot, de Poitiers, jurisconsulte et poëte, un des premiers apôtres de la Réforme, auteur de la *Christiade*, poëme imprimé à Poitiers en 1559.

[3] *Chansonnier huguenot*, p. 100.

[4] Cité par Lenglet-Dufresnoy, par M. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 92, et reproduit par M. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, III, 58, sous ce titre : *Ce que aulcuns theologiens plaquerent à Paris, quant Beda fut forbanny, voulans esmouvoir le peuple à sedition contre le roy.*

Veux-tu bannir science parfaicte,
Soubstenir luteriens mauldictz?
Crains-tu point Dieu qu'il [ne] permette
Toy et les tiens, qui sont floris,
Faire peril?

Paris, Paris, fleur de noblesse,
Soubstiens la foy de Dieu qu'on blesse,
Ou aultrement fouldre et tempeste
Cherra sur toy, ie t'aduertis.
Prions [donc] tous le roy de gloire
Qu'il confonde ces chiens mauldictz,
A fin qu'il n'en soit plus memoire
Non plus que de vieilz os pourris!

Au feu, au feu, c'est leur repere;
Faiz en iustice, Dieu l'a permys!

Marot répliqua aussitôt par un rondeau et un dizain, où il y a plus d'esprit que de colère.

RONDEAV LXX.

En l'eau, en l'eau, ces fols seditieux,
Lesquelz, en lieu des diuines paroles,
Preschent au peuple vng tas de monopoles,
Pour esmouvoir desbatz contentieux.
Le roy leur est vng peu trop gracieux;
Que n'ha-il miz à baz ces testes folles,
En l'eau?

Ils aiment tant les vins delicieux,
Qu'on peult nommer cabaretz leurs escholes;
Mais refroidir fauldroit leurs chaudes colles
En l'eau.

DIXAIN SVR LE MESME SVBIECT.

Au feu, en l'eau, en l'air ou en la terre,
Soient priz et miz ces fols predicateurz,
Qui vont preschant sedition et guerre
Entre le peuple et les bons prescepteurz;
Ilz ont esté trop longtemps seducteurz,

Et miz le munde en trouble et desarroy;
Mais Dieu, de grace, a voulu que le roy
Ayt entendu leur sophisticq parler,
Qui les fera punyr selon la loy,
Au feu, en l'eau, en la terre ou en l'air.

Tandis que le placard catholique respire la soif du sang et le meurtre, Marot a beau s'exciter, il ne peut atteindre au diapason du fanatisme. La modération devait être longtemps encore la gloire des persécutés, qui souffraient patiemment le martyre. Marot avait une belle âme d'artiste et de chrétien, où il n'y avait place ni pour la haine, ni pour les passions basses ou intéressées; la seule vengeance qu'il exerçât était la vengeance littéraire : il était satisfait lorsqu'il avait décoché à ses plus cruels ennemis quelque trait mordant et spirituel, qui les couvrait de ridicule. Zélé partisan de toutes les idées libérales et de toutes les réformes pacifiques, c'eût été pour lui la douleur suprême que de voir éclater les guerres de religion; aussi cette épreuve lui fut-elle épargnée. Près de vingt ans après sa mort, quand les massacres eurent commencé, les catholiques chantèrent :

Nous auons vng bon seigneur
En ce pays de France,
Et prince de grand honneur,
Vaillant par excellence,
Et tres humain,
Doux et benin;
C'est le bon duc de Guise,
Qui à Vassy,
Par sa mercy,
A defendu l'Eglise.

Les protestants, presque aussi mal inspirés, chantèrent à leur tour cette strophe vengeresse, que Marot, croyons-nous, n'aurait pas écrite :

Sus donc, o Dieu, prends les armes,
Venge ce sang espandu;
Seigneur, tu as vu nos larmes,
Tu as nos cris entendu;
Console donc nostre plaincte,
Et par ta droicture saincte,

Enuoy ce prince au cercueil,
D'vne mort iuste et fatale;
Si bien que sa peine egale
La fierté de son orgueil.

Aucun spectacle n'est plus grandiose et plus digne d'admiration que celui de la Réforme française dans ses premières années, lorsque, pure encore de tout mélange d'ambitions personnelles et politiques, elle ne réclame que la liberté de conscience et le droit de rendre à Dieu un culte différent de celui de Rome. D'un côté, la douceur, la persuasion, l'Évangile de sainteté, de pardon et d'amour, des vérités oubliées et rajeunies qui portent en elles la rénovation morale, le salut des peuples et des individus; de l'autre, des habitudes séculaires, des intérêts et des passions haineuses, des supplices et des bûchers. Qui ne serait tenté d'être avec les persécutés contre les persécuteurs? Les premiers étaient en minorité; mais que serait-il arrivé si les rôles eussent été intervertis? Il ne nous en coûte nullement d'avouer qu'il se fût trouvé parmi les réformés, comme partout, des esprits étroits et intolérants qui eussent voulu imposer leur religion, et se fussent servis des armes jusque-là dirigées contre eux. Mais il faut constater, à la gloire de la nature humaine, qu'il y eût eu des exceptions, et que Marot, avec sa droiture d'âme et son horreur de toute compression, eût certainement été de ce nombre, comme le furent son ami Bonivard[1], Castalion et Lhospital. Oublié-je le rôle agressif de nos pamphlétaires, et celui de Marot en particulier? — En aucune façon. Toute idée nouvelle est nécessairement agressive; elle doit, sous peine d'annihilation, combattre ce qu'elle nie et attaquer ce qu'elle veut détruire. Jésus a combattu la religion extérieure et légale avec une énergie et une véhémence qu'on n'a pas assez remarquées; et Marot, toujours sur la brèche, n'a fait, du moins en cela, que suivre l'exemple du Maître.

D'après M. Merle d'Aubigné, le curé Lecoq aurait prononcé en 1531[2] le discours évangélique qui fit sur le roi une impression si vive, que, selon M. Morley[3], elle suggéra au poëte l'idée de composer son *Sermon du bon*

(1) *Œuvres de Léonard Baulacre*, I, 372.

(2) *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, II, 107.

M. Morley accepte la même date sans indiquer son autorité, qui n'est probablement autre que M. Merle. L'historien génevois place également en 1531 la traduction des *Heures de la royne Marguerite*, qui ne parurent qu'en 1533.

(3) *Clement Marot and other studies*, I, 286.

pasteur. Cette date est erronée : la persécution était rigoureuse en 1531, et le roi n'eût point alors été entendre une prédication suspecte de nouveauté. De plus, Du Bellay, qui assistait à cette prédication, et à qui M. Merle donne, en cette circonstance, le titre d'évêque de Paris, ne quitta l'évêché de Bayonne pour celui de la capitale qu'à la fin de l'année 1532 (H. Martin, *Histoire de France*, VIII, 176). Florimond de Rémond, qui a, le premier, parlé du discours de Lecoq, n'en indique point la date, et le père Maimbourg le range à bon droit parmi les événements de 1533.

Sauf un assez court intervalle de terrible réaction, cette année et la suivante furent plus qu'aucune autre du règne de François Ier favorables à la Réforme, qui, soutenue par les professeurs du Collége royal, par les deux Du Bellay, par l'évêque de Senlis, confesseur du roi, par l'amiral Chabot de Charny, et, jusqu'à un certain point, par le roi lui-même, put concevoir un instant l'espérance du triomphe. Le monarque lettré haïssait l'ignorance et le fanatisme des moines et de la Sorbonne; mais l'austérité de l'Évangile répugnait à ses mœurs dissolues, et son esprit timide et frivole, que n'animait aucune conviction, le portait à trouver trop radicales presque toutes les réformes. Son projet de fusion du catholicisme et du protestantisme, souvent repris depuis, était purement chimérique, puisqu'il exigeait de chacune des deux religions l'abandon de son principe fondamental, savoir : la souveraine autorité de l'Église, d'un côté, et, de l'autre, la souveraine autorité de la Bible, ou le libre examen.

Durant tout le printemps de 1533, Marguerite fit prêcher Gérard Roussel au Louvre [1]; et ses prédications, si différentes de celles des moines, qui prenaient pour thème l'extermination des hérétiques, ou prêtaient à rire par des contes burlesques mêlés d'obscénités, furent suivies par des milliers d'auditeurs, pour lesquels il fallut à plusieurs reprises chercher un plus vaste local. La Sorbonne supplia le roi de faire cesser ces discours; mais, éconduite, elle lâcha la bride à ses plus fougueux prédicateurs, fit afficher des placards injurieux pour la famille royale, et publier une farce contre la reine de Navarre. Cependant l'un des plus dangereux énergumènes, Le Picart, fut arrêté, et le grand agitateur Béda, qui jetait feu et flamme contre tout ce qui s'opposait à sa domination, exilé. Le roi chassa de sa présence plusieurs théologiens, qui lui avaient été députés pour réclamer des supplices. Ils les demandèrent à la multitude par des placards sangui-

[1] Il avait déjà prêché le carême à Paris en 1532. (Ms. 15445, in-f°, fonds latin, Biblioth. nat.)

naires, auxquels Marot répondit[1]. Toutefois l'ordre ne fut point troublé, grâce aux mesures sévères que le roi avait prescrites pour la répression des voies de fait, avant de se rendre à Marseille, où il allait rencontrer le pape. Les prédications de Roussel et des moines augustins Courault et Berthaut gagnaient chaque jour des adhérents au culte nouveau, et Marguerite, leur protectrice, devenait de plus en plus odieuse aux fanatiques.

Le 25 août, Berthold Haller écrivait à Bullinger : « J'ai vendu publiquement à Paris le *Commentaire de Pellican*. Toutes tes œuvres sont dans toutes les mains pieuses, mais en cachette. Gryphius a imprimé le Psautier de Zwingle, en supprimant le nom. Celui de Bucer se vend ouvertement[2]. »

On pourrait être tenté d'ajouter foi à l'inscription suivante : *Nouuellement imprimé à Paris par Pierre de Vignolle, 1533,* qui est à la fin de la *Moralité de la maladie de chrestienneté, à treize personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs abuz aduenuz au monde pour la poison de peché et l'hypocrisie des heretiques. Y me vint mal à gré* (anagramme de Matieu Malingre), — plaquette in-24, en caractères gothiques, précédée d'une autre sans date et sortie des mêmes presses : *La verité cachée deuant* (depuis) *cent ans, faicte et composée à six personnages, nouuellement corrigée et augmentée auec les autoritez de la saincte Escripture;* — mais le ton qui règne dans ces ouvrages, d'une controverse non moins violente que celle du *Placard* contre la messe (1534), ne permet pas de penser qu'un imprimeur parisien ait osé les mettre sous presse. L'inscription finale n'est donc qu'une supercherie, assez transparente, du reste, et le soi-disant Pierre de Vignolle, de Paris, n'est évidemment que Pierre de Vingle, de Neufchâtel[3].

[1] Il y en eut deux à un jour d'intervalle : le premier, contre les réformés en général, et le second, contre Roussel en particulier. C'est sans doute ce qui explique pourquoi Marot fit deux réponses.

[2] Herminjard, III, 75.

[3] *La verité deuant cent ans* attaque en particulier la transsubstantiation :

Tu doibz estimer Antechrist
Tous artocreophagians (mangeurs de pain-viande),
Qui font entendre aux christians,
A raison du puant Enim (hermin, la tiare) :
Venez icy, c'est le chemin....
Tant ne se ioue chat à sa rate (sa souris)
Que le presbtre à son dieu de paste, etc.

Dans l'exemplaire de la *Bibliothèque du protestantisme*, ces deux opuscules sont suivis de plusieurs autres qui paraissent imprimés au même lieu :

1° *Le liure des marchans, fort vtile à toutes gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doibt garder d'estre trompé. Lequel a esté nouuellement reueu et fort augmenté par son premier auteur, bien expert en telle affaire.* A la fin : *Acheué de imprimer le penultieme iour du moys de decembre 1534.* Pierre de Vingle avait publié, le 29 août 1533, la première édition de ce livre, *composé par le sieur Pantapole* (habitant partout, c'est-à-dire, par le sieur *tout le monde*, qui appelle le *Herr omnes*

En octobre, les écoliers du collége de Navarre jouèrent une comédie où la reine de Navarre, transformée en furie, était représentée comme opprimant les malheureux et les innocents, après s'être laissé séduire par une mégère (*Mag*[*istrum*] *Gera*[*rdum*][1]), qui lui offrait un Évangile. La seconde édition de son *Miroir de l'ame pecheresse*, qui avait paru sans nom d'auteur, fut même déférée à la faculté de théologie, comme suspecte d'hérésie. En revanche, le jour de la Toussaint, Nicolas Cop, récemment nommé recteur de l'Université, prononça dans l'église des Mathurins une harangue composée par Calvin[2], où était clairement exposée la doctrine de la justification par la foi. Accusé devant le Parlement, le recteur prit la fuite, ainsi que son jeune ami, qui fut caché dans les environs de Mantes, par les soins de Marguerite[3], avant de trouver un asile à Angoulême chez le chanoine Du Tillet.

Sur ces entrefaites, le roi, qui avait viré de bord dans l'intérêt de sa

de Luther), en même temps que la *Moralité de la maladie*, etc.

2° Une *Confession de foy* dont le titre manque, dédiée à un prince, qui est évidemment François Ier, et dont l'auteur nous est inconnu. Certaines expressions de la dédicace empêchent de songer à Zwingle et à Calvin. Serait-elle de Farel? « Il plaira aussi à vostre sacrée maiesté de pardonner à mon audace et trop grande presomption, ce que iay attente de luy desdier cette petite confession.... Et pour ce que ie ne congnois nul en tout le monde qui ayme mieulx à soustenir la foy catholique que vostre royalle et tres chrestienne maiesté, ie me suis enhardy et auancé de luy presenter ceste mienne derniere confession, laquelle iay faicte en nostre vulgaire francoys, affin que ceulx qui n'entendent point le latin puissent congnoistre ma derniere sentence sur les articles contenus en icelle, et affin aussi de oster la mauuaise suspicion que plusieurs auoient de ma doctrine. » Les neufs premiers chapitres ont pour titre : *De Dieu; de Iesus Christ; du Sainct Esprit; de adoration; de predestination; de lescripture saincte; de leglise; des ministres de leglise; du roy*, etc.

3° *Declaration de la messe. Le fruict dicelle. La cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir.* La fin manque. L'avis aux lecteurs, signé Cephas Geranius (Pierre Herbe), prouve que l'ouvrage est de Pierre Viret, et non de Farel, à qui *la France protestante* l'attribue. Le début de la préface indique clairement ce qu'il faut entendre par la conservation de la messe : « Nous auons la parole des prophetes ferme, à laquelle vous faites bien de regarder comme à la chandelle luysante en vng lieu obscur, » etc. L'auteur, du reste, le dit nettement à la fin de l'ouvrage. Nous empruntons la citation suivante, qui n'a certes rien d'attique, à l'exemplaire gothique de M. Gaiffe : *Declaration sixiesme de la cause et pourquoy on doibt maintenir la messe :*

« La cause est euidente, puis que tant de fruict elle produit. Nest-ce pas vne source de soupe grasse? Nest-ce point vne bonne vache à laict? Et qui oncque vit telle truye, qui tant ayseement, tant doulcement et grassement ayt nourry tant de cochons? »

(1) *Megæra, quo nomine ad magistrum Gerardum alludebatur* (lettre de Calvin à Daniel, 1533, *apud* Herminjard, III, 107).

(2) Elle se trouve en entier dans le dixième volume des *Opera Calvini*.

(3) *Les Marguerites de la Marguerite des princesses*, Paris, 1873, in-18, I, p. xj.

politique, revint de Marseille, apportant des bulles de Clément VII contre les luthériens et la conclusion du mariage de l'héritier du trône avec la nièce du pape. A peine arrivé à Lyon, il ordonna au parlement de Paris (10 décembre) de procéder avec la dernière rigueur contre les hérétiques. Plus de trois cents furent arrêtés avant la fin du mois, et quelques-uns livrés aux flammes. Roussel, Berthaut et Courault [1], qui ne tenaient plus que des réunions privées, furent emprisonnés.

Puis, tout à coup, un nouveau revirement s'opéra dans l'esprit du despote, qui semblait prendre à tâche de donner le spectacle d'une versatilité tenant de la démence. La découverte d'un pamphlet, dans lequel il était diffamé par les sorbonistes bannis, et l'impudence de Béda, qui demandait (9 janvier 1534) que l'enseignement des *langues hérétiques* (l'hébreu et le grec) et l'interprétation de la Bible fussent interdits aux savants professeurs du Collége royal, rallumèrent sa colère contre les obscurantistes. Il fit saisir et enfermer Béda, Le Picart et Leclerc, comme criminels de lèse-majesté, et signa, le 27 janvier 1534, un traité avec les luthériens allemands. Peu après, Marguerite obtint que Roussel, Courault et Berthaut fussent mis en liberté (mars), mais avec *défense de prêcher et de lire;* le roi, revenu à son projet de réforme *modérée,* entra en correspondance (juillet) avec le moins radical des réformateurs, Mélanchthon, qu'il voulait faire venir à la cour, et, le 1er août, il le fit prier par son ambassadeur, Guillaume du Bellay, de dresser une profession de foi qui pût être soumise aux théologiens français. Le placard contre la messe, affiché au mois d'octobre, rejeta de nouveau le monarque dans une voie tout opposée, et fut le signal des supplices les plus atroces.

C'est donc pendant le carême de 1533 que le roi, suivi de toute la cour, se rendit à Saint-Eustache pour entendre le curé Lecoq. Au lieu de soutenir la *présence réelle* de Jésus dans l'hostie à l'aide de toutes les subtilités scolastiques, celui-ci ne fit que développer, à ce propos, avec une éloquence persuasive, ce passage de saint Paul : *Cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu* (Coloss. III, 1), et s'écria plusieurs fois pour résumer sa pensée : *Sursum corda, sursum corda!* Le roi, vivement ému et croyant avoir rencontré l'homme qui convenait à son

[1] Deux augustins, dont l'un était Courault, qui prêchait à Saint-Sauveur, avaient comparu devant la Sorbonne, le 26 novembre, pour rendre compte de leurs prédications. (Ms. 9960, in-fol. fonds latin, Bibliothèque nationale.)

dessein, pria l'évêque de Paris de lui amener Lecoq, avec lequel il eut une entrevue secrète. Mais le prédicateur se montra plus hérétique qu'il ne fallait, et fut renvoyé devant une commission d'examen, qui obtint facilement sa rétractation.

Déjà Marguerite et son poëte s'étaient efforcés bien des fois de faire pénétrer dans le cœur de François Ier les principes de l'Évangile; Marot crut le moment propice pour une nouvelle tentative. Les destinées de la France dépendaient en grande partie de la résolution du monarque, dont l'exemple eût entraîné vers le protestantisme bon nombre de ses sujets[1]. Avec son invincible besoin de lumière et sa moralité profonde qui resserrait les liens de la famille, la Réforme restait ouverte au progrès; c'était donc une forme religieuse éminemment supérieure au catholicisme, qui nie le mouvement parce que son idéal est tout entier dans l'immobilisme et le passé. Basée sur le libre examen, elle allait développer l'individualisme et l'esprit d'initiative, former des volontés énergiques, des caractères fortement trempés, qui iraient droit au *self-government;* elle apportait, en un mot, tout ce qui manque aux races latines catholiques[2], tout ce qui pouvait les préserver de la décadence, peut-être irremédiable, où les a précipitées l'Inquisition, qui tua le sens moral en même temps que l'hérésie, et jeta les âmes soit dans un bigotisme servile et effréné, soit dans une incurable incrédulité. Si Marot n'apercevait pas distinctement toutes ces conséquences de la Réforme, il comprenait au moins que le catholicisme avait perdu sa séve religieuse, qu'il avait fait son temps et ne pouvait plus être qu'une entrave, une plaie qui rongerait la France, en la maintenant dans le formalisme et dans les ténèbres de l'ignorance et du despotisme intellectuel. Aussi s'empressa-t-il de rimer un sommaire des doctrines évangéliques, et de le présenter au roi sous le titre de *Sermon du bon pasteur et du mauuais, pris et extraict du dixiesme chapitre de sainct Iean*[3].

Négligeant la controverse et la théologie spéculative, de même que ce qui concernait la forme extérieure du culte, Marot resta sur le terrain ex-

[1] « Luther, dit Florimond de Rémond, ne demandoit qu'à crocher ce prince, s'asseurant d'attirer le reste de la France avec luy. » C'est dans ce dessein que Zwingle lui dédia son *Commentarius de vera et falsa religione* et sa *Brevis et clara fidei expositio*, écrite à la sollicitation de l'ambassadeur de France en Suisse, Louis Maigret. (*Calvini Opera*, t. III, p. IX.)

[2] Voir la très-remarquable brochure de M. Émile de Laveleye : *De l'avenir des peuples catholiques. Étude d'économie sociale*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8°.

[3] Opuscule mis à l'index par la Sorbonne à la fin de l'année 1542 (vieux style).

clusivement biblique, et mit en lumière les points capitaux de l'enseignement de saint Paul : incapacité de l'homme à faire le bien, *élection à vie*, divinité de Christ, *satisfactio vicaria*, sang expiatoire, puissance de Satan et, par-dessus tout, justification par la foi. Bien que le titre de cette composition, dans laquelle foisonnent les citations bibliques[1], puisse avoir été emprunté au *Sommaire d'aucuns lieux*, etc., de Farel[2], les deux ouvrages n'ont pourtant rien de commun que les principes fondamentaux. Pour écrire le *Sermon*, véritable résumé du Nouveau Testament, il fallait savoir par cœur celui-ci et une bonne partie de l'Ancien. Malheureusement ce morceau manque de verve et d'élan : il est si peu poétique qu'on le prendrait aisément pour un sermon réel et authentique, versifié de mémoire[3]. En voici le début et quelques fragments :

Pres de Paris, vostre grande cité,
Sire, ie fus, le karesme, incité
D'aller aux champs entendre le propos
Jean, x, 11. *Du bon pasteur, aymant l'ayse et repos*
De ses brebis, lequel paist mesmement
Le sien bestail par bon nourrissement.

(1) L'édition d'Auguis n'en indique (et souvent d'une manière inexacte) que soixante-neuf, dans cet opuscule de dix-neuf pages in-18 ; mais il y en a bien davantage.

(2) Deux chapitres du *Sommaire* sont intitulés : *Des faux pasteurs* et *Du bon pasteur*.

Nous ignorons, n'ayant pas vu la *Brève et claire exposition de la foi chrétienne*, de Zwingle, parue en latin dès 1530, si Marot s'est aidé de cet ouvrage.

(3) Le *Sermon* intitulé : *Bergerie du bon pasteur*, etc., dans les *Psaumes* de 1546 (voir *Bibliographie*, n° 21 *bis*), y est précédé d'une pièce et suivi d'une autre que nous n'avons pas vues ailleurs, et qui ont bien l'air d'être de Marot. Les voici :

I

Lecteur benin, qui, selon conscience,
Veulx de ceste œuure en verité iuger,
Ouure par foy l'œuil de ta sapience,
Pour loz et bruict à l'Esprit adiuger ;
Car c'est celuy qui seul peult exiger
Le bien compris à l'œuure d'efficacé.
Iuges en doncq selon la tienne grace
Par viue foy opperante et entiere,
Et puis remetz, par charité en face,
L'œuure de Dieu en parfaicte lumiere.

II

Prions donc Dieu que Francoys, nostre roy,
L'vng des esleuz, fermement ie le croy,
Puisse regner au ciel, et en la terre
Bien longuement, sans iamais auoir guerre ;
Mais s'aulcuns sont de son bien enuieux,
Qu'il soit sur tous prince victorieux,
Voyant Messieurs ses beaux nobles enfans
Par leur vertu au monde triumphantz,
Et qu'auec eux de paradis herite
La precieuse et noble Marguerite.
La foy sera la clarté, ie me vante,
Comme aux sages estoit l'estoile ardante,
Pour les conduire en leur bonne querelle,
Et en la fin ayent vie eternelle ;
Priant aussi Dieu pour noz souuerains,
En n'oubliant les deux princes lorrains,
Consequemment le bon conseil royal,
Les haultz seigneurs grand maistre et admiral ;
Que Dieu leur donne heureuse et telle vie,
Comme ilz auroyent de souhaitor enuie.

Lors vng i'en vey sur vng tertre monté,
Que charitable amour auoit dompté,
Songneusement gardant son petit nombre.
Qui là estoit tappi à terre en l'ombre,
Et le paissoit de l'Escripture saincte,
Disant ainsy, par parole non faincte :
Luc, XII, 32. *Petit troupeau, vous n'auez doncq plus cure*
D'estre repeu de l'humaine pasture,
Ayant ouy la ioyeuse nouuelle
Jean, VI, 51. *De ce pain vif qui rend l'ame immortelle,*
Jean, VI, 33. *Du hault du ciel icy bas descendue,*
Pour estre à tous les humains espandue;
Qui vous a faict ce hault bien et cest heur
D'ouyr la voix de vostre bon pasteur,
Qui est entré dedans la bergerie
Jean, X, 1. *Pour le salut de la brebiz perie....*
Jean, VI, 44. *A luy auez esté tiré du Pere,*
Pour aller voir ce pasteur, vostre frere,
Ne plus ne moins que si fussiez l'eslite
Éphés. I, 4. *Qu'il a voulu choisir et sans merite....*
Escoutez doncq le pasteur debonnaire,
Matth. XI, 29. *Puis qu'il nous est tant doux et salutaire;*
Matth. XV. *Car Dieu commande expres de l'escouter,*
Et aultre esprit contraire rebouter.

O charité, o bonté indicible!
Te comparer à aultre est impossible.
Rom. V, 7. *Où est l'amy, que tant bon on reclame,*
Qui pour l'amy voulust bailler son ame?
Où est l'amy, ou soit vif ou soit mort,
Qui à l'amy baille vie pour mort?
Où est le roy qui veuille conceder
Grace, où nulli(1) *ne vient interceder,*
Et permettant que tout criminel homme,
Humilyé, s'adressast vers luy, comme
Feroit celuy qui a bien merité
Quelque grand bien pour sa dexterité?

Las! trop s'en fault qu'il se vueille cacher;
Mais quoy! il vient ses ennemis chercher
Actes, IX. *Pour les sauluer, lorsqu'ils luy font outraige,*
Ainsy qu'auons de sainct Paul tesmoingnaige,
Qui fust receu vaisseau d'election,
Faisant des saincts la persecution....

Jean, IV. *Tu ne cherchois rien moins, Samaritaine,*
Que ton salut, allant à la fontaine.
Et toutesfois par luy tu fus cherchée,
Dont ta grant' soif fust d'eau viue estanchée....

Or pour purger ses œuures vicieux,
Trouue l'on point vng onguent precieux?....
Hébr. IX, 22. *— Non, que le sang du Saulueur Iesus Christ,*
Qui a esté pour nous lauer proscrit
Et immolé, tendant en croix ses mains,
Ésaïe, I. *Monstrant porter les peschez des humains.*
— Se vend-il point tant aux grans qu'aux petits?
— Non; mais se donne à vng chascung gratis
Celuy qui a pleinement satisfaict
Rom. VI, 10. *Pour le peché que point il n'auoit faict;*
Et n'y auoit remede qui valust
Que celuy là, pour nous donner salut.
Actes, IV, 12. *Par aultre nom, tant soit-il esprouué,*
L'homme ne peult iamaiz estre saulué;
Si le salut fust venu d'aultre lieu,
Gal. II, 21. *Mort pour neant seroit le fils de Dieu.*
Sainct Paul ce poinct clerement nous decœuure,
Rom. IV, 6. *En assurant qu'il* (1) *ne vient de nostre œuure;*
Rom. III, 25. *Mais de la foy, qui l'homme iustifie,*
Tant soit meschant, si en Dieu se confie,
Soy deffiant de soy et sa vertu,
Que ne luy fault estimer vng festu;
Car ayant faict tout, selon l'Euangile
Luc, XVIII, 10. *Dites : Ie suis seruiteur inutile.*
Gal. V, 6. *Parlant de foy, i'entens de la foy viue,*
Laquelle n'est vers son prochain oysiue...

(1) Le salut.

Doncq est besoin que l'arbre et sa racine
Matth. VII, 17. *Soit rendu bon par la grace diuine,*
Premierement qu'il puisse aulcuns fruictz faire,
Qui suffisans soient pour à Dieu complaire...
Doncques, brebis, par ceste viue foy,
Rom. XIII, 10. *Duytes serez à parfaire la loy,*
Matth. XXVII, 37. *Qui est aymer Dieu d'vne amour extresme*
Et son prochain ainsy comme soy mesme...
Rom. I, 17. *Par ceste foy viue le iuste vit...*
I Cor. III, 16. *Par foy, de Dieu vous estes le sainct temple,*
Qui doit montrer à chascung bon exemple...
Par ceste foy, les bienheureux fidelles
Éph. VI, 11. *Sont tous armez, non point d'armes charnelles...*
Ps. LXXXII, 6. *Par ceste foy, vous estes tous faictz dieux,*
Rom. VIII, 17. *Et fils de Dieu et heritiers des cieux.*
Rom. IX, 8. *Par ceste foy, enfans d'adoption,*
II Pierre, II, 14. *Iadis enfans de malediction...*
Matth. V, 11. *Pour ceste foy, serez persecutez,*
I Jean, III, 13. *Hays du monde, à mort executez,*
Ainsi que fut vostre pasteur et maistre,
Puis que voulez en sa prairie paistre.
Tel est des siens la mercq [1] *et le vray signe,*
Rom. XI, 38. *Duquel ne fut et n'est le monde digne.*
Ceux qui feront de vous telle iniustice
Jean, XVI, 3. *Penseront estre* [2] *à Dieu vray sacrifice;*
Mais en estant de son dire recors,
Matth. X, 28. *Vous ne craindrez ceulx qui tuent les corps,*
Trop bien celuy qui tue corps et ame...

Par ceste foy, nul n'aura fantasie
II Pierre, II, 1. Tite, III, 10. *Suyure le monde, ou secte, ou heresie* [3],
Qui est à Dieu abomination;
Ains vous l'aurez en detestation;
Car suyure fault la regle et loy de Christ,
Ainsi qu'il l'a baillée par escript...

(1) La marque.
(2) Que la persécution est, etc.
(3) Marot ne se croit donc point hérétique. L'hérésie, pour lui, c'est tout ce qui s'écarte des divins enseignements. Aujourd'hui qu'on ne brûle plus les hérétiques, il nous est facile d'accepter ce titre et de dire : L'hérésie, c'est la vérité.

Si Marot n'a garde d'oublier ce que François Ier trouvait sans doute de meilleur dans tout le Nouveau Testament, savoir : le passage où saint Paul recommande l'obéissance absolue à la royauté, il ne sépare pas du moins les droits des monarques de leurs devoirs, et met même ceux-ci en première ligne :

Par ceste foy, empereurs, roys et princes
Visiteront leurs pays et prouinces,
Pour empescher que le poure pupille
Ex. xxii, 22. *Greué ne soyt, ne la vefue debile,*
Et que le sang de l'humaine innocence,
Apoc. vi, 10. *Pour qui l'Esprit demande à Dieu vengeance,*
Ne soyt au glaiue exposé et submys
Par faulx tesmoins et de Dieu ennemys.

En ceste foy, l'homme s'humiliera,
Et à chascung seigneur obeyra,
I Pierre, ii, 13. *Premier au roy, comme au plus excellent,*
Puis aux seigneurs tout à l'equipolent;
Car à chascung fault rendre son honneur,
Soit roy, ou duc, ou prince, ou gouuerneur.
Ce sont ceux là que Dieu a enuoyés,
Pour reprimer les mauluais desuoyés,
Non pour les bons, si non pour leur louange.
Consequemment ne trouueront estrange
Matth. xxii, 21. *De bien payer leur tribut loyaument,*
Comme de Dieu est le commandement;
Rom. xiii, 2. *Et qui resiste au roy, à sa puissance,*
Resiste à Dieu et à son ordonnance;
Car le roy est d'ordonnance diuine,
Qui veult que tout subiect vers luy s'incline (1).
Ceste foy là nous asseure et exhorte
Comme la mort est de vye la porte;
Celle qui eut sur tous humains victoire
N'est maintenant qu'vne porte de gloire.

(1) Il y a une autre école huguenote que celle de Marot, Calvin, etc., qui prêchent l'obéissance passive à la royauté; c'est celle de Zwingle, Knox, Hubert Languet, Hotman, dont les doctrines politiques n'ont pas été dépassées par le libéralisme du XIXe siècle.

D'autant que mort estoit nostre ennemye,
D'autant elle est tresdesirable amye.
Mort n'occist plus; mais elle nous faict viure
Et de prison en liberté nous liure [1].

Heureuse mort, ton dard n'est que la clef
Pour aller veoir Iesus Christ, nostre chef...
Benoiste mort, ainsy te fault nommer,
Nul ne deburoit souffryr les morts blasmer
Le doulx effect de ton vrgent office,
Lequel nous est necessaire et propice;
Les morts, ce sont les tenebres du munde,
Esquelles tant d'obscurité abunde,
Qu'elles n'ont sceu la lumiere comprendre,
Pour le chemin de leur salut entendre.
Peintres francois, aduisez à ce poinct;
Quant à la mort, ne me la peignez point,
Comme on souloit, ainsy laide et hideuse;
Mais faictes-la plus belle et gratieuse
Que ne fut oncq ou Heleine, ou Lucresse...
...pindez-la, que triumpher nous face,
Nous faisant veoir Iesus Christ face à face.

Veoylà de quoy ses ouailles paissoit
Le bon pasteur, voyre et les engraissoit
A veuë d'œuil spirituellement,
Tant que n'auoient faim ne soif nullement,
Et receuoient don d'immortalité,
Participant à la diuinité.

D'autres i'en vey faisant les chatemites,
Par le dehors aussi simples qu'hermites;

[1] La reine de Navarre, qui poussait le mysticisme jusqu'à faire chanter un *Te Deum* le jour de la mort de son fils (Noël 1530), et qui crut avoir été avertie de l'approche de sa mort par une apparition qui lui présenta un bouquet de fleurs, en lui disant: Bientôt! a imité ces vers dans ses *Marguerites de la Marguerite des princesses*, Lyon, 1547, in-8°:

Pour estre bien vng vray chrestien,
Il fault à Christ estre semblable...
De la mort fault estre vainqueur,
Et la trouuer plaisante et belle;
Mesme l'aimer de meilleur cueur
Que l'on aime chose mortelle;
S'esiouir en melancolie,
Dans tourment dont la chair se deult (se plaint);
Aimer la mort comme la vie...
Ah! ne fait pas le tour qui veult.

Mais ie me doubte, et à ma fantasie,
Que là estoit cachée l'hypocrisie...
Ilz nourrissoient leurs grans troupeaux de songes,
*D'*ergo, *d'*utrum, *de* quare, *de mensonges;*
Et de cela ilz faisoyent le pain bis,
Que bien amoyent leurs seduictes brebis.
Mais de maigreur estoyent enlangorées;
Osée, IV, 10. *Plus en beuuoyent, plus estoyent alterées;*
Plus en mangeoyent, plus en vouloyent manger;
Et l'ame et corps estoyent en grand danger.
Et ne scauroient ennemis estrangers
Pis les traiter que faisoyent leurs bergers,
Matth. XIII, 14. *Qui, soubz couleur de longues oraisons,*
Le plus souuent deuorent leurs toysons (1);
Et croy, si mieux de pres les aduisez,
Matth. VII, 15. *Que veoirez loupz en brebis desguisez...*

Jacques, IV, 6. *Des saiges Dieu la sagesse repreuue,*
Et des petits l'humilité appreuue,
Ausquelz il a ses secrets reuelez,
Matth. XI, 25. *Qu'il a cachez aux saiges et celez;*
Car son esprit point ne reposera
Psaume XXV, 9. *Que sur celuy qui humble et doulx sera.*
Les saiges ont leur Dieu crucifyé,
Et son parler diuin falsifyé.
Tous les haultz faictz des sept saiges de Grece,
Et de Brutus, lequel vengea Lucresse,
De Publius et de Pompilius,
De Marc Caton, censeur, et Tullius (2),
De tous les Grecz et de tous les Romains,
Qui ont tenu le monde soubz leurs mains,

(1) Guy de Roye, archevêque de Sens, qui composa en 1388 le *Liure de Sapience*, imprimé à Genève en 1478, tenait déjà le même langage : «Las! le monde est tout plain de prestres, et il y en a peu qui veullent dire la parolle de Dieu... Ils sont vestus de la laine des brebis de Nostre Seigneur, et manguent la chair, et puis les laissent mourir de faim sans repaistre de la parolle de Nostre Seigneur, comment ils en sont tenus. De laquelle parolle plusieurs ne scauent gaires; mais vont en tauernes et boiuent et gormandent, et souuent se entrebattent, et viuent luxurieusement.» (*Œuvres de Baudacre*, I, 452.)

Voir sur le même sujet *La déploration de l'Église*, de Jehan Bouchet, dans le *Bulletin*, V, 266.

(2) Cicéron.

Rom. XIV, 23. *Sont inutilz, comme estant faicts sans foy,*
Mais pour leur gloire et pour l'amour de soy[1].

Sainct Paul, estant de son dire croyable,
Philip. III, 6. *Dict : I'ay vescu des hommes incoulpable,*
Iouxte la loy, n'ayant de Christ notice.
Et quand il fut certain que la iustice
Philip. III, 7. *Venoit de foy, de luy soy deffyant,*
Ces œuures là il reputa fyant[2],
Qui luy sembloient auparauant si belles ;
Mais ce n'estoient que vaines estincelles.
Pourquoy cela? — Faictes estoient sans foy,
Mais pour sa gloire et pour l'amour de soy.

Vouloir qu'on peigne la mort

plus belle et gratieuse
Que ne fut oncq ou Heleine, ou Lucresse,

c'est une idée étrange, qu'on a déjà entrevue dans maintes autres pages du poëte, et qui ne permet pas d'éluder cette question délicate : jusqu'à quel point Marot fut-il mystique?

Pour essayer de la résoudre, rapprochons le *Sermon* du *Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite. Il semble, au premier abord, que cette dernière composition, que la Sorbonne accusa d'hérésie à bon droit, parce qu'elle repose tout entière sur le dogme de la justification par la foi, aurait pu être écrite par Marot; mais bientôt apparaissent des traits qui indiquent deux points de vue religieux fort différents.

[1] Cela est très-biblique, très-paulinien, sans aucun doute; mais combien Zwingle, qui portait en lui « la plus large pensée et le plus grand cœur de la Réformation, » est plus évangélique et plus chrétien, lorsqu'il dit à François Ier, dans la *Brève et claire exposition de la foi chrétienne* (1530), que, « s'il gouverne sagement les États à lui confiés de Dieu, » il verra Dieu dans le ciel « en compagnie de tous les hommes saints, prudents, fidèles, vertueux et magnanimes, qui ont été depuis le commencement des temps, » savoir : les apôtres, les patriarches, les païens eux-mêmes, Socrate, Aristide, Caton, Hercule, Thésée, etc. (H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit. VIII, 168.)

Luther a écrit quelque chose du même genre.

« Cicéron, dit-il, montra une grande sagesse; ce qu'il a souffert et accompli est considérable : j'espère que Dieu sera propice à lui et à ceux qui lui ont ressemblé; mais il ne nous appartient pas de rien affirmer à cet égard. » (*Propos de table*, p. 369.)

[2] Fient?

Après avoir outré la doctrine de l'impuissance de l'homme à faire le bien, Marguerite n'échappe point à l'exagération de celle de la grâce et de la satisfaction opérée par Jésus. De là résulte une piété qui consiste surtout en transports d'amour, qui manque d'énergie et reste passive, parce qu'elle affaiblit le sentiment du péché, dont elle a trop peu senti l'aiguillon. Marot, au contraire, insiste avec force, comme saint Paul, sur la nécessité des bonnes œuvres que doit produire la foi; la vie chrétienne est pour lui un combat : l'homme doit renoncer à lui-même, lutter contre le péché, c'est-à-dire agir, se sacrifier, s'il le faut, au triomphe de ses principes. Le *Miroir* est rempli de raffinements féminins, quintessenciés, que ne dépasseront pas, dans un autre genre, les précieuses de l'hôtel de Rambouillet; les images évangéliques y sont pressées, mêlées, retournées, jusqu'à perdre leur sens primitif, défauts étrangers à Marot. Enfin, Marguerite reste catholique par le culte de la Vierge, avec lequel a rompu Marot, et se console par la *reception du corps tres digne et sacré sang* de Jésus, sur lesquels Marot garde le silence.

Citons quelques exemples. Le but auquel tend l'auteur du *Miroir,* c'est

que chascung puisse voir
Que[1] *faict le don de Dieu, le Createur,*
Quand il luy plaist iustifier vng cueur...
Ainsi le don[2] *que liberalement*
Le Createur donne au commencement
N'ha nul repos, qu'il n'ayt dèifié
Celuy qui s'est par foy en Dieu fié.

Psaume LXXXI.

O l'heureux don, qui faict l'homme Dieu estre
Et posseder son tant desirable estre!
Helas! iamais nul ne le peult entendre,
Si par ce don n'ha pleu à Dieu le prendre.
Et grand' raison ha celuy d'en douter,
Si Dieu au cueur ne luy a faict gouster.

Cette espèce de déification de l'homme par la foi, très-dangereuse à plusieurs égards, ne trouve son correctif que dans le mot si vrai de Pascal : *Qui fait l'ange, fait la bête.*

[1] Ce que. — [2] C'est-à-dire la foi.

La simple et profonde parole de Jésus : *Celui qui fait la volonté de mon Père céleste, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère,* ne suffit pas à l'imagination désordonnée de Marguerite. Elle répond à Dieu ou à Jésus, qu'elle confond constamment :

Mais, Monseigneur, si vous estes mon Pere,
Puis-ie penser que ie suis vostre mere?
Vous engendrer, vous par qui ie suis faite?...
Doncques, sans peur, nom de mere prendray.
Mere de Dieu, douce vierge Marie,
Ne soyez pas de ce titre marie.
Nul larrecin ne fais ny sacrilege,
Rien ne pretens sur vostre priuilege...
Mon filz, mon Dieu, o Iesus, quel langage!
Et pere et fille, o bienheureux lignage!
Que de douceur, que de suauité
Me va causant ceste paternité!

Là-dessus, le célèbre jugement de Salomon revient à sa pensée; elle s'écrie qu'elle a été mauvaise mère :

Car vous ayant conceu et enfanté,
Sans vous garder, ie me suis endormie,
Et donné lieu à ma grande ennemie,
Qui, en la nuit d'ignorance, en dormant,
Vous a robbé (1) *pres de moy; finement,*
En vostre lieu, m'a mis le sien tout mort (2).

Non contente d'être à la fois sœur et mère de Jésus, elle veut être aussi son épouse, sa colombe, suivant les images du *Cantique des Cantiques,* pour donner une nouvelle forme à ses épanchements pieux. Puis elle tombe dans le galimatias de son maître Briçonnet :

Amour, amour, vous auez fait l'accord,
Faisant vnir à la vie la mort.
Mais l'vnion ha mort viuifiée.
Vie mourant d'amour verifiée,

(1) Dérobé. — (2) Par cet enfant de la mauvaise mère, Marguerite entend le péché.

Vie sans fin ha fait nostre mort viue.
Mort ha donné à vie mort naïue.
Par ceste mort, moy morte recois vie,
Et au viuant par la mort suis rauie.
En vous ie vy, quand en moy ie suis morte;
Mort ne m'est plus que d'vne prison porte.

Vie m'est mort; car par mort suis viuante.
Vie me rend bien triste et mort contente.
O quel mourir! qui fait mon ame viure,
En la rendant par mort de mort deliure,
Vnie à vous par amour sy puissante,
Que sans mourir elle meurt languissante.

Il y a encore toute une page du même genre.

Le plus grave, nous l'avons déjà indiqué, c'est qu'à force de subtiliser la justification par la foi en Jésus, Marguerite oublie l'amertume du péché :

... Croyant de luy[1] *la grand' vertu,*
Enfer, peché, ie n'estime un festu.
De quoy me nuit peché, si non de mieux
Monstrer mon Dieu misericordieux,
Fort et puissant, entierement vainqueur
De tout le mal qui est dedans mon cueur?
Si mon peché pardonné est la gloire
De mon Saulueur, pareillement puis croire
Qu'aussi la mienne est en ce augmentée,
Puis qu'en luy suis inserée et entée....
Et vous, peché, qui à damnation
Voulez tirer tous sans remission,
Vous nous seruez d'esperon et d'eschelle
Pour atteindre Ierusalem la belle.

Elle ne tire pas la conclusion pratique de cette malsaine élucubration; mais que d'autres l'ont fait et ont dit : *Péchons, afin que la grâce abonde!* Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a rien de pareil chez Marot?

Malgré sa nature tendre, rêveuse et mélancolique, et bien qu'il fût le

[1] De Jésus.

fils en la foi de Marguerite, c'est-à-dire qu'il ne soit arrivé à l'Évangile que par le mysticisme, et qu'il en ait toute sa vie gardé l'empreinte, Marot était au fond le contraire d'un mystique : il n'eut ni l'ascétisme des uns, ni le libertinage des autres, ni la honteuse faiblesse de Briçonnet, et sut éviter l'inconséquence et les accommodations de Lefèvre d'Étaples et de Marguerite, pratiquant la *Messe à sept points*[1], qui n'avait plus de catholique que l'apparence et le nom. Il a renoncé, dès 1527, et peut-être plus tôt, au dogme capital du catholicisme. La messe, on l'a vu plus haut, n'est plus pour lui qu'un spectacle, comme les autres *cerimonies tant belles* de l'Église[2], *vanitez* pures devant Dieu. S'il ne la tourne point en ridicule et ne la traite pas d'idolâtrie, comme faisait Farel, c'est par respect pour les droits de la conscience d'autrui; mais cette tolérance ne l'empêche pas de participer au nouveau culte, là où il peut être célébré, et de le doter du chant sacré qui lui manquait.

Il y a cependant en lui quelque chose de mystique, une façon originale d'envisager la mort et la communion avec Dieu. Privé du culte public, qui eût pu donner un autre cours à ses besoins religieux, assailli par une persécution presque continuelle, pauvre, banni, séparé des siens, toujours errant, il sent mieux que personne le néant des biens d'ici-bas; dans l'excès de ses maux, il aspire au ciel, il soupire après le monde à venir, il aime la mort, qui le délivrera de tant de misères et du péché. Les afflictions lui apparaissent, ainsi qu'à saint Paul, comme une preuve de l'amour divin, qui veut le détacher de la terre; il s'efforce de les accepter volontairement, d'être joyeux dans l'affliction :

. . . Ie ne veulx supporter seulement
Ennuy et mal que i'ay presentement;
Et qui plus est, pour plaire à mon espoux[3],
Si à mes maulx donne rengregement,
Ce me sera agreable et bien doux[4].

(Le Riche en poureté.)

[1] Voir *la France protestante*, VII, 237.

[2] Colloque de *la viergeomesprisant mariage*.

[3] Christ, représenté par saint Paul comme l'époux de l'Église.

[4] Briçonnet parle bien d'autre sorte : « Madame, écrit-il à Marguerite, qui est en desert, en desert est abymé, cherchant desert et ne peult trouuer, et quand le treuue, est pardessus empesché, est mauuais guide pour guider aultruy hors du desert, et le conduyre au desert desiré. Desert l'affame de faim mor-

Cette vie intime, cachée avec Christ en Dieu, l'un des caractères de la piété vivante et profonde, est sans doute une précieuse consolation et une grande force, et l'âme pieuse éprouve le besoin de s'y retremper fréquemment; mais elle a aussi ses dangers : quiconque s'y plonge tout entier et s'y endort, finit par oublier le réel, devient indifférent à tout ce qui est extérieur, tombe dans un subjectivisme sans frein, qui aboutit à l'extase, et parfois au mépris de ce monde et des devoirs qui lui donnent toute sa valeur. C'est un refuge; mais il en faut constamment sortir, si l'on veut poursuivre courageusement la bataille de la vie. Le mysticisme de Marot, qui ne dépasse point les limites évangéliques, et n'atteint pas même celles du mysticisme paulinien, n'a rien enlevé à la résolution de son caractère, ni à la virilité de sa conception du devoir; à peine pourrait-on dire qu'il explique quelque peu la licence de langage dont il ne se corrigea qu'assez tard. Encore ne sommes-nous pas certain que cette explication soit la plus plausible.

L'effrayante immoralité du siècle où le pape et les cardinaux prenaient plaisir à faire représenter devant eux des comédies de l'Arioste et de Machiavel, et qui vit réapparaître le mal contagieux qui emporta Léon X et François Ier [1], devait nécessairement s'exprimer avec l'excessive liberté de langage qui distingue la plupart des écrivains de l'époque : Rabelais, Brantôme, Des Périers, Saint-Gélais, Béroalde de Verville, Eustorg de Beaulieu, Henri Estienne, Artus Désiré, d'Aubigné, etc. Les mœurs ont fait depuis un progrès tel, qu'il serait injuste de juger les indécences de Marot de notre point de vue, et sans le replacer dans le milieu où il

tifere, combien qu'il soit plein iusqu'aux yeux, appetant desir pour l'assouuir et l'appauurir en pauureté.»

Marguerite, qui ne parvient pas à comprendre ce fatras, répond humblement : «La pauure errante ne peult entendre le bien qui est au desert, par faulte de cognoistre qu'elle est deserte, vous priant qu'en ce desert, par affection, ne courriez si fort que l'on ne vous puisse suiure..., afin que l'abysme par l'abysme innoqué puisse abysmer la pauure errante.» (Génin, *Lettres de Marguerite.*)

[1] On lit dans les extraits des comptes de dépenses de François Ier : «Aux filles de ioye suiuant la court, en don, tant à cause du boucquet qu'elles ont presenté au roy..... et de leurs estraynes du premier iour de ce present moys, ianuier 1538, ainsi qu'il est accoustumé...: 90 liures.» (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, Paris, 1835, III, 98.)

Voir aussi Cullerier, *De quelle maladie est mort François Ier?* Brochure in-8°, 1856.

L'indécence de l'époque se retrouve jusque dans le monument funéraire élevé à la mémoire du pape Paul III (César Cantù, *La Réforme en Italie*, II, 210).

vécut. Quelle honnête femme, par exemple, ne rougirait aujourd'hui d'entretenir avec une adultère des relations qui ne blessaient, paraît-il, ni la pudeur, ni la dignité de Marguerite de Navarre? La noble dame qu'Olhagaray nous montre penchée chaque matin sur la sainte Écriture, celle dont Érasme admirait et aimait la chasteté, la tempérance et la piété, celle à qui Calvin écrivait (28 avril 1545) : « Ie cognois les dons que nostre Seigneur a mys en vous, et comment il s'est seruy de vous et vous a employée pour l'aduancement de son regne, » et dont Marot disait :

En chasteté elle excede Lucresse,

la pieuse princesse restée pure au milieu de la dépravation générale témoignait de la confiance et de l'amitié à la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier; elle lui écrivait pour lui recommander deux serviteurs du roi, lui envoyait des vers où elle faisait le plus grand éloge de sa beauté, lui dédiait *la Coche,* l'une de ses meilleures poésies (Leroux de Lincy, préface de *l'Heptaméron,* p. LXX). Calvin lui-même sollicitait en faveur de Th. de Bèze l'appui de la duchesse, par l'entremise de sa sœur, Mme de Cany [1]. Il est vrai que c'était sept ans après la mort du roi, alors qu'elle se repentait, un peu tard, de ses égarements, et attirait à la Réforme, ou *corrompait,* suivant l'expression de Mézeray, un grand nombre de personnes.

Il n'y a plus lieu de s'étonner, après cela, que l'impure *Célestine,* « clair miroüer et vertueuse doctrine pour se bien gouverner [2], » ait été traduite par un familier du pape Jules II et dédiée à l'illustrissime dame Feltria de Campo-Fregoso, ni que les contes de Boccace aient fait le charme de la cour de Navarre, ni que Marguerite les ait pris pour modèle, et qu'elle ait écrit avec Des Périers des nouvelles du même genre, en y ajoutant des réflexions sur la fragilité humaine et la nécessité d'implorer sans cesse le secours d'en haut. *L'Heptaméron* n'est que la chronique scandaleuse de la cour, avec illustration d'homélies [3]. « Cependant, dit M. Merle d'Au-

[1] A l'occasion d'un procès perdu par Bèze contre M. de Sunistan, qui avait obtenu par le moyen de la duchesse le prieuré de Longemeau, Calvin écrivait à Mme de Cany, en 1552 : « Nous esperons bien que *Madame* vouldra beaucoup faire en nostre faueur. » (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin,* II, 338.)

[2] C'est ainsi qu'en parle Jacques de Lavardin, en dédiant sa traduction à très-nobles et vertueux Jean de Lavardin, révérend abbé de l'Étoile, et Antoine de Lavardin, seigneur de Renay et Bœssoy, ses frère et neveu.

[3] Grâce à son mysticisme, Marguerite put, selon M. Génin, « allier toute sa vie les idées

bigné [1], personne, sauf les moines (flagellés çà et là dans cet écrit), ne songea, au XVIe siècle, à se scandaliser de ses récits. » — « L'aimable théologienne, écrit à son tour M. Taine [2], est petite-fille de Boccace et grand'mère de La Fontaine [3]. Cela nous choque et n'est point choquant. Chaque siècle a son degré de décence, lequel est pruderie pour tel autre et polissonnerie pour tel autre..... Proportion gardée, Marguerite est délicate et décente; » plus décente, ajouterons-nous, que les portails de quelques cathédrales et que les sermons de certains prédicateurs catholiques ses contemporains. C'est ce qu'ignorait La Bruyère lorsqu'il écrivit : « Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits. » Bien loin d'être choquée de *l'Heptaméron*, Jeanne d'Albret, qui « suivait des craignans Dieu la trace, » [4] et allait bientôt établir la Réforme dans ses États, engagea Claude Gruget à réimprimer plus exactement cette étrange morale en actions, voulut qu'on ajoutât au titre le nom de sa mère et accepta la dédicace de l'ouvrage (1559). Dans sa *Comédie du pape malade*, Th. de Bèze s'est servi d'expressions qui rappellent le cynisme du curé de Meudon [5], et certains passages de Calvin lui-même seraient aujourd'hui

religieuses et les idées d'amour mondain. » (*Lettres de Marguerite*, p. 72.) Il n'y a point d'exagération à dire de plusieurs historiettes de *l'Heptaméron* ce qu'en dit la dame Oisille (Marguerite), la plus sage de la compagnie à laquelle on les raconte : « Le conte est ord et salle. »

[1] *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, II, 242.

[2] *Voyage aux Pyrénées*, 3e édit., p. 322 et 323.

[3] Mme de Sévigné envoyait à sa fille les contes de La Fontaine (lettre du 9 mars 1672), et lui écrivait, le 26 mai suivant : « Ne rejetez pas si loin ces livres de La Fontaine; il y a des fables qui vous raviront, *et des contes qui vous charmeront.* »

La grande dame était bien du siècle de Louis XIV; car elle jugeait l'immoralité moins dangereuse que l'hérésie. « Votre frère, écrivait-elle à Mme de Grignan (13 mars 1671), entre sous les lois de Ninon; *je doute qu'elles lui soient bonnes. Il y a des esprits à qui elles ne valent rien;* elle avait gâté son père. Il faut le recommander à Dieu : quand on est chrétienne, ou du moins quand on le veut être, on ne peut voir ces déréglements sans chagrin. » Et le 1er avril : « Mais qu'elle est dangereuse cette Ninon ! Si vous saviez comme elle *dogmatise sur la religion*, cela vous ferait horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain, que vous avez vu une fois à Livry. »

[4] Extrait d'un quatrain qu'elle improvisa, en visitant l'imprimerie des Estienne.

[5] Voir la scène qui commence ainsi :

SATAN.

Nos maistres aiment le repos,
Comme les truyes font leur auge;
Mais qu'ils ayent viande à bauge,
Et du vin de theologie,
Dont leur face est rougie,
Ils scauront, etc.

On a mis récemment en doute que Bèze soit l'auteur de cet écrit. (Voir Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, p. 144.)

taxés d'inconvenance[1]. C'est ainsi qu'on parlait à l'époque où Amyot fut nommé évêque d'Auxerre et grand aumônier de France, en récompense de sa traduction de *Daphnis et Chloé.*

Comme ces grands hommes, Marot fut de son siècle, et ce serait lui faire un crime de n'être pas né dans le nôtre, que de ne pas user à son égard du conseil qu'il donnait à *la vierge mesprisant mariage :*

L'oreille doit s'accoustumer
A ouyr toutes choses dire,
Prendre le bon, laisser le pire[2].

Mais n'oublions pas que ce ne sont point ses vers licencieux qui lui attirèrent des persécutions; car, selon l'expression de Robert Estienne, « la Sorbonne, mere piteuse, hume et aualle bien aisement la puanteur de telles choses[3]. » Tandis que nous pourrions, au premier abord, être tentés de voir une impiété dans l'*Oraison deuant le crucifix,* où le poëte se plaint des rigueurs de la loi chrétienne, qui ne permet pas la communauté des femmes, le lecteur du XVIe siècle devait en éprouver une impression contraire : la permission que Marot demande d'émettre cette pensée, le pardon qu'il réclame de Jésus après l'avoir exprimée, étaient autant de coups portés à la théorie crûment prêchée dans le *Roman de la Rose,* et trop pratiquée depuis des siècles.

Nous voilà loin du *Sermon du bon pasteur;* il y faut pourtant revenir. Nous savons bien que tous les littérateurs ne sont pas théologiens, tant s'en faut; toutefois, nous avouons ne pas comprendre comment, après avoir lu cette pièce si protestante, M. Ch. d'Héricault[4] a pu écrire ce qui suit : « La vérité est, pour moi, dans ce jugement de mon vieux chroni-

[1] Peut-être quelques lecteurs nous accuseraient-ils de calomnie, si nous ne donnions au moins un exemple. En voici un, des plus courts, tiré du morceau dirigé *contre un franciscain sectateur des erreurs des libertins :* « J'apprends qu'en blasphémant ainsi il est favorisé de beaucoup de gens, et même d'aucunes femmes d'état, lesquelles le tiennent pour leur grand mignon. Dont il est facile de juger qu'il y a de bonnes Galloises coiffées de chaperons de velours pour être p....ns honorables.... Ces bonnes bourgeoises le traitent délicatement en prison, afin qu'il soit leur maq..... Il sollicitoit à paillarder d'honnêtes femmes, comme un vieil cheval hennit après les juments. » (P. L. Jacob, *Œuvres françaises de Calvin,* Paris, 1842, in-8°, p. 293 et suivantes.)

[2] « Il faut, disait Montaigne, laisser aux femmes ceste vaine superstition des paroles. » (*Essais,* liv. I, ch. XLIX.)

[3] *Les Censures des theologiens de Paris,* 1552, f° 24.

[4] *Op. cit.* p. XCI.

queur quercinois, que je cite pour la dernière fois : *Marot avoit l'esprit débauché, mais il n'y a rien dans ses œuvres qui le convainque d'hérésie.*» Après cela, on est en droit, ce nous semble, de répéter ce qu'a dit M. d'Héricault lui-même[1] : « La vie de Marot était tout entière à faire ou à refaire, ce qui est pis encore. » Lenglet-Dufresnoy avait mieux compris le sens et la portée du *Sermon*. « Je doute, dit-il, que Marot ait jamais eu la hardiesse de présenter cette pièce à François Ier. Il sçavoit le traitement que l'on faisoit à ceux qui se déclaroyent pour la nouvelle religion, en faveur de laquelle le poëte parle ici très-fortement. » Le doute n'est pas même permis, puisque Marot s'adresse au roi dans le premier vers, et qu'en outre les sorbonistes n'auraient pas négligé de se servir d'une telle arme contre leur adversaire. Il n'y avait qu'un moyen d'éviter que le roi ne vît le *Sermon*, c'était de ne pas l'écrire; mais loin de le lui cacher, le poëte l'avait écrit à son intention.

Devançant Calvin de plusieurs années, et suivant Farel de très-près, Marot a donc été tout à la fois défenseur et propagateur de la Réforme. Ce rôle glorieux, qu'il a rempli avec autant de zèle que de prudence, et qui va tout à l'heure le faire condamner au feu, comme

cause du desarroy,
Porte guydon, guyde, pourtraict, exemple
De tout le mal qu'on faisoit vers le temple[2],

était si complétement oublié jusqu'ici, que les frères Haag ont dit, dans *la France protestante*, que le poëte *n'avait jamais fait profession ouverte des doctrines de la Réforme*, et que, plus récemment, on postdatait de vingt ans sa conversion au protestantisme, en avançant que ce fut la mise à l'index de ses *trente* premiers *psaumes* qui le jeta dans les bras de Calvin[3], image

[1] *Op. cit.* p. CXVII.

[2] Ainsi s'exprime Sagon, accusant Marot de prosélytisme.

[3] « La censure de la traduction des psaumes décida du caractère définitif de l'œuvre de Marot. En la frappant de son ostracisme, la Sorbonne jeta son auteur dans les bras de Calvin, et donna à la Réforme française des hymnes qui devaient la conduire à la victoire ou au martyre. » (*Revue chrétienne*, 1865, p. 721.)

« Les vers de Marot furent si vite adoptés par les huguenots, que le poëte lui-même se trouva enrôlé dans leurs rangs. » (Marc Monnier, *Genève et ses poëtes*, p. 91.)

Baulacre (I, 411) a aussi cru, sans le dire explicitement, que Marot n'embrassa le protestantisme qu'après avoir traduit les psaumes : « Après même que Marot eut changé de religion, ses psaumes n'en furent pas moins estimés. »

Le jésuite Maimbourg, qui accuse Marot

malheureuse, du reste, car autant Marot fut fermement dévoué à la Réforme, autant il éprouva de répulsion pour le despotisme de Calvin.

C'est très-probablement aussi dans la même année 1533 et avec l'approbation du roi, qui les faisait sans doute entrer dans son plan de réforme, que Marot entreprit la traduction du psaume VI, celle du *Pater*, de l'*Ave Maria* et du *Credo*, qui, chose remarquable, parurent pour la première fois dans *le Miroir de treschrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Nauarre, Duchesse d'Alencon et de Berry, auquel elle voit et son neant et son tout*, Paris, Augereau, 1533, in-18. La première partie de ce recueil est terminée, ff. 35 et 36, par LE VIe PSEAVLME DE DAVID, *translaté en francoys selon l'hebreu par Clement Marot, valet de chambre du Roy*[1]. Après la seconde partie, où la pagination recommence, on trouve L'INSTRVCTION ET FOY D'VNG CHRESTIEN, *mise en francoys par Clement Marot*, comprenant le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, coupé en deux, la *Benediction deuant mengier*, les *Graces pour vng enfant, le tout versifié, auec le Dixain d'vng chrestien malade à son amy*. La date de l'impression est à la fin : *Mense decembri 1533*.

On a vu plus haut (p. 122) ce dizain, qui commence ainsi :

Ce meschant corps demande guaryson.

Voici trois des autres pièces :

BENEDICTION DEVANT MENGIER.

Nostre bon Pere tout puissant,
Qui gouuernes ta creature,
Ouure ta main, nous benissant,
Pour sobrement prendre pasture.
Donne-nous, par ton Escripture,
Que nos espritz soient nourriz;
Et tes biens, donnez par ta cure,
Aussi de toy soient benictz.

d'athéisme et de libertinage, était, à cela près, mieux renseigné : « Il s'estoit jetté des premiers, dit-il, dans la nouveauté, qui, l'affranchissant des lois de l'Église, estoit fort à son goût. »

[1] Ce n'est donc point vers 1538, comme le dit M. le professeur Schmidt (*Encyclopädie* de Herzog), ni vers 1539, ainsi que l'affirme la *Revue chrétienne* (1865, p. 270), que Marot entreprit sa traduction des psaumes.

Le psaume VI reparut d'ailleurs dans ses œuvres, en 1534, 1536 et 1538. (Voir plus loin la *Bibliographie*.)

GRACES POVR VNG ENFANT.

Nous te remercions, nostre Pere celeste,
Du repas qu'auons pris, aussi de tout le reste,
Soit des biens, soit des maulx. Messieurs, bon prou[1] *vous face;*
Priez Dieu qu'il me doint de bien croistre la grace,
A la gloire de luy, au prouffit de mon proche,
Tant que sur mes parens il n'en tombe reproche.

SALVTATION ANGELIQUE.

Benoiste[2] *soit celle incarnation*
Du hault des cieulx ici bas annoncée,
Pour nos saluts, en salutation
Qui fut ainsy par l'ange prononcée :

Resiouy-toi, vierge Marie,
Pleine de grace abundamment;
Le Seigneur, qui tout seigneurie,
Est auec toy diuinement.

Benoiste certes tu es entre
Celles dessoubz le firmament;
Car le fruict qui est en ton ventre
Est benyct eternellement.

Ainsi, dès 1533, le poëte travaillait à mettre le Psautier en vers, entreprise que la persécution allait retarder de près de dix ans, et qu'elle ne lui permit pas d'achever. L'hypothèse formulée par M. Adert dans le *Journal de Genève* (15 mai 1872), d'après laquelle Marot aurait eu « son psautier tout prêt » en 1534, est plus que risquée; car ce n'est qu'en 1537 que nous verrons le catholicisme s'inquiéter de cette traduction, et, en outre, la publication en eût été bien moins périlleuse en 1534 qu'elle ne le fut en 1542.

[1] Profit. — [2] Bénie.

V.

LE PLACARD DE 1534.

Pamphlet d'Ant. Marcourt contre la messe, affiché à Paris. — Colère du roi. — Supplices. — Procession généralissime accompagnée d'estrapades. — Le pape intervient dans l'intérêt de sa politique. — Marot, sommé de rentrer à Paris sous peine de bannissement et du feu, s'enfuit à la cour de Navarre. — Colletet le disculpe d'hérésie. — Épître à Marguerite, fille de François Ier. — Marot se réfugie à la cour de Ferrare.

Un placard contre la messe, à la composition duquel Marot était étranger, offrit bientôt à ses adversaires l'occasion de tirer de lui une vengeance éclatante. Bien qu'il en blâmât la publication, les dévots eurent assez d'art et d'influence pour l'impliquer dans cette malheureuse affaire.

Les prédicateurs évangéliques de Paris, Gérard Roussel, Berthaut et Courault, ayant été jetés en prison à la fin de l'année 1533, quelques protestants de cette ville députèrent en Suisse le nommé Féret, pour demander à leurs frères les conseils dont l'Église persécutée et non encore organisée avait besoin. « Ils avaient, dit *la France protestante* (art. *Féret*), l'intention de combattre le catholicisme non plus par des prédications ou des leçons publiques, toutes les chaires leur étant fermées; mais par des libelles et des pamphlets. » Tel étant aussi l'avis des Suisses, Féret fit imprimer secrètement à Neufchâtel, sous forme de placards et de petits livrets, un violent et injurieux pamphlet contre la messe[1], dont Courault

[1] *Articles veritables sur les horribles, grands et importables abus de la messe papale, inuentée directement contre la saincte Cene de nostre Seigneur, seul mediateur et seul saulueur Iesus Christ.*

En voici un échantillon : « Faut, malgré leurs dents, que le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'euesques et de prestres, de moines et autres caphars diseurs de messes, et tous ceux qui y consentent, soyent tels, assauoir : faux prophetes, damnables trompeurs, apostats, loups, faux pasteurs, idolatres, seducteurs, menteurs et blasphemateurs execrables, meurtriers des ames, renonceurs de Iesus Christ, de sa mort et passion, faux tesmoins, traistres, larrons et rauisseurs de l'honneur de Dieu, et plus detestables que les diables.... O terre, comment ne t'ouures-tu pour engloutir ces horribles blasphemateurs!... O miserables, quand il n'y auroit aultre mal en toute vostre theologie infernale, sinon en ce que vous parlez tant irreuerentment du pre-

désapprouva d'abord la diffusion comme dangereuse. Toutefois il se laissa gagner, et dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534[1], le factum fut affiché partout à Paris, de même que dans quelques autres villes importantes, et jusque sur la porte de la chambre du roi, qui se trouvait alors à Amboise[2].

Cette déplorable incartade, habilement exploitée par le cardinal Duprat et ses acolytes[3], jeta le monarque dans un de ces accès de fureur qui avaient toujours pour résultat des emprisonnements ou des supplices, et lui fit rejeter bien loin le projet d'appeler Mélanchthon[4]. Les ennemis

cieux corps de Iesus (en supposant que l'hostie puisse être mangée par les rats, etc.), combien meritez-vous de fagots et de feu, blasphemateurs et heretiques, voire les plus grands et enormes qui iamais ayent esté au monde? Allumez donc vos fagots, pour vous brusler et rostir vous mesmes, non pas nous, pource que nous ne voulons croire à vos idoles, à vos dieux nouueaux et nouueaux Christs, qui se laissent manger aux bestes et à vous pareillement, qui estes pires que bestes, en vos badinages, lesquels vous faites à l'entour de vostre dieu de paste, duquel vous vous iouez comme vn chat d'vne souris.... En somme, verité leur defaut, verité les menace, verité les pourchasse, verité les espouuante, par laquelle en bref leur regne sera destruit à iamais.»

Le Martyrologe de Crespin et *la France protestante* (pièces justificatives, II) ont reproduit cette pièce en entier. Elle n'est pas l'œuvre de Farel, auquel quelques-uns l'attribuent; mais celle d'Antoine Marcourt, né à Lyon et pasteur à Neufchâtel. Ce fut lui et Jean Morand, pasteur à Cully, qui, avec l'aide de leurs collègues génevois, Henri de la Mare et Jacques Bernard, remplacèrent Calvin et Farel, bannis de Genève. (Voir Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 114; Herminjard, III, 225; et Henri Heyer, *Guillaume Farel. Essai sur le développement de ses idées théologiques*, Genève, 1873, in-8°, p. 37 et suiv.)

[1] D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris.... publié par Ludovic Lalanne*, Paris, 1854, in-8°, cet événement aurait eu lieu vers le 24 octobre; mais le manuscrit de la bibliothèque de Soissons, inséré dans le *Bulletin* (XI, 255) par M. de Montaiglon, est plus précis : «Le iour sainct Luc, 18e iour d'octobre 1534, environ deux à troys heures apres mynuyct, furent par tres faulx et damnables personnages, antichrist precurseurs et filz du diable, affixez es carrefours et autres lieus de ceste ville de Paris, Orleans, Bloys, Amboyse et autres lieux de France, tres horribles et espouentables plaquars et escripteaulx contre l'honneur et reuerence du sainct et tres precieulx et incomprehensible sacrement de l'autel.»

L'*Histoire catholique* de Fontaine donne aussi la date du 18.

[2] Voir les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, Poitiers, 1644, in-4°, p. 479, et surtout Herminjard, III, 221 et 237.

[3] Voir Herminjard, III, 238 et 421.

[4] En 1535 cependant, le roi songeait encore à réformer l'Église (voir la lettre qu'il adressa de Guise à Mélanchthon, le 23 juin, dans Herminjard, III, 300). La Sorbonne craignait horriblement la profession de foi qui devait lui être adressée par les réformateurs allemands, et prenait ses précautions à l'avance: «Leur soit demandé s'ils veulent confesser l'Eglise militante fondée de droit diuin estre indeniable en la foy et bonnes mœurs,.... s'ils veulent obeir à ladicte Eglise et consentir à sa doctrine,» etc. (Ms. 9960, p. 38, fonds latin, Biblioth. nat.)

des lumières affectèrent de confondre les luthériens, qui ne demandaient que la liberté de prier Dieu selon leur conscience, avec les anabaptistes révolutionnaires, qui troublaient l'Allemagne et venaient de s'emparer de Munster. A force de répéter au roi que toutes ces nouveautés ne tendaient qu'au renversement de toute monarchie humaine et divine[1], on lui fit croire que la publication du placard n'était que le premier acte d'une conspiration d'anabaptistes français[2]. Aussi s'empressa-t-il d'ordonner qu'on saisît tous les luthériens, notamment ceux qui seraient soupçonnés d'avoir affiché ou distribué le pamphlet, et ceux même chez qui on le trouverait. En outre, et pour exciter le zèle du lieutenant criminel Jean Morin, qui, au dire de Crespin, Bèze et Sleidan[3], n'avait nul besoin de ce stimulant, il augmenta ses gages de six cents livres parisis; le Parlement, de son côté, promit cent écus aux délateurs. Tandis que moines et espions se mettaient en campagne et faisaient bonne chasse[4], le *Père des lettres* signait (13 novembre) des lettres patentes qui abolissaient l'imprimerie et défendaient, sous peine de la hart, l'impression de toute espèce d'ouvrages[5].

Du 13 novembre au 13 mars, vingt luthériens au moins furent brûlés

[1] Un jour qu'il menaçait le légat de favoriser la Réforme, celui-ci lui répondit avec vivacité: «Franchement, Sire, vous en seriez marri tout le premier, et vous en prendroit très-mal; car une nouvelle religion mise parmi le peuple ne demande après elle qu'un changement de prince.» (Introduction aux *Mémoires de Martin Du Bellay*, collect. Petitot, p. 124.)

[2] L. Ranke a répété cette accusation avec une grande légèreté, dans son *Histoire de France*, etc., *traduction de J. J. Porchat*, Paris, Klincksieck, 1854, in-8°, I, 148: «Un jour, quelques novateurs, s'exagérant beaucoup la faveur dont ils jouissaient, leur puissance et leur nombre, se permirent une attaque publique contre l'adoration du saint sacrement, sanctifiée par l'antique usage: il semble même que la fureur anabaptiste, qui, tendant à un bouleversement général, parcourait alors l'Europe germanique, se fût aussi éveillée dans Paris.»

[3] «Jean Morin estoit lors lieutenant criminel, homme maupiteux, dit la vieille traduction française de Jean Sleidan, et fort propre à ce mestier; car il fleuroit de loing ceulx qui estoient tant soit peu soupçonnez, et quand il les avoit entre les mains, il excédoit toute barbarie et cruauté en la punition.» (*Histoire de la religion et de la république sous l'empereur Charles V.*)

[4] Trois à quatre cents personnes furent emprisonnées, d'après la lettre que Conrad Gesner écrivait de Strasbourg à Bullinger, le 27 décembre (Herminjard, III, 235), et dix évangéliques avaient déjà été estrapadés à cette date.

On ne se bornait pas à rechercher les placards; toutes les maisons furent fouillées et les livres luthériens, saisis. Gesner, qui en avait chez lui, réussit à s'échapper de Paris et à gagner Strasbourg.

[5] Le Parlement refusa de les enregistrer.

à Paris[1]. En voici la liste, que nous empruntons à deux écrivains catholiques de l'époque[2] :

10 novembre.	Sept luthériens condamnés au feu, sans préjudice de poings coupés, etc.
13 novembre.	Barthélemy Milon, jeune paralytique, chez qui on trouva le placard, brûlé vif au cimetière Saint-Jean.
14 novembre.	Jean du Bourg, riche drapier, brûlé vif aux Halles; un imprimeur de la rue Saint-Jacques, brûlé vif en place Maubert.
18 ou 21 novembre.	Barthélemy Poille, maçon, brûlé vif rue Saint-Antoine, devant l'église.
19 ou 20 novembre.	Un libraire, pendu, étranglé et brûlé en place Maubert.
4 décembre.	Hugues Nyssier, jeune clerc, brûlé vif devant le Temple.
5 décembre.	Un jeune enlumineur, pendu, étranglé et brûlé au bout du pont Saint-Michel.
21 janvier.	Six supplices, dont nous donnerons le détail plus loin.
22 janvier.	Une femme brûlée vive pour avoir mangé de la chair le vendredi.
24 janvier.	Antoine Augereau, imprimeur, pendu, étranglé et brûlé en place Maubert. (Il avait imprimé le psaume VI.)
25 janvier.	Soixante et treize luthériens qui s'étaient enfuis de Paris, sommés à son de trompe de comparoir en personne, sous peine d'être bannis, condamnés au feu, et leurs biens confisqués.
16 février.	Étienne de la Forge[3], brûlé vif au cimetière Saint-Jean.
26 février.	Un jeune mercier, brûlé vif au bout du pont Saint-Michel; un écolier brûlé.
13 mars.	Un chantre de la chapelle du roi, qui avait affiché le placard au château d'Amboise, brûlé vif près de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

(1) Barthélemy Masson écrivait à Érasme, le 29 juin 1535, que le placard avait coûté la vie à vingt-quatre personnes, toutes Françaises de nation (Herminjard, III, 267 et 305).

(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 444, et Ms. de Soissons, *Bulletin*, XI, 253.

(3) « Marchand de Paris, protecteur et grand ami de Calvin et de Farel, et chef de l'Église naissante de Paris, » selon M. Baum. (*Procès de Baudichon de la Maison Neuve, accusé d'hérésie à Lyon en 1534*, Genève, Fick, 1873, in-16.)

Revenons au 21 janvier[1]. Pour venger la sainte messe des outrages du placard, le roi, rentré à Paris[2], ordonna une procession solennelle, à laquelle assistèrent les cardinaux de Tournon, de Lisieux, de Châtillon, plusieurs évêques, tout le clergé parisien, prêtres, moines et religieuses de tout ordre et de toute couleur, toute la cour, tout le Parlement, etc.; elle est célèbre dans l'histoire sous le nom de *procession généralissime*. On promena les reliques qui n'étaient pas sorties de la Sainte-Chapelle depuis que saint Louis, revenant de la croisade, les y avait apportées; les châsses de sainte Geneviève et de saint Marceau; un morceau de la vraie croix, la couronne d'épines, le fer de la lance, l'éponge, un des clous, le carcan et la chaîne qui avaient attaché Jésus à la croix, la touaille (toile, linge) où il avait fait la Cène, et autres dignes reliques de sa passion[3]. Les quatre bâtons du dais, sous lequel se trouvait l'hostie consacrée, étaient soutenus par trois fils du roi et par un jeune prince allemand[4]. Le roi venait ensuite, à pied, une torche de cire ardente à la main, comme tous les assistants[5]. La procession, partie de Saint-Germain-l'Auxerrois, musique en tête[6], se dirigea vers Notre-Dame. Des reposoirs avaient été dressés à la croix du Trahoir (rue Saint-Honoré) et aux Halles; en face s'élevaient des bûchers. Pour accroître la durée et l'atrocité du supplice, on imagina de suspendre les martyrs à des chaînes de fer attachées à une balançoire, qui, se baissant et se relevant à volonté, retirait du feu les victimes à demi brûlées et les y replongeait ensuite. Cela s'appelait l'*estrapade*, ou bien, selon le père Daniel, « un exemple signalé de piété[7]. » Six luthériens, trois rue Saint-Honoré et trois aux Halles, furent ainsi estrapadés[8]. Aux féroces accla-

[1] C'est la date donnée par J. Bouchet, par la *Chronique inédite du roy François Ier* et le *Bourgeois de Paris*. M. A. Coquerel fils (*Histoire de l'Église réformée de Paris*) a suivi Bèze, qui la fixe au 29, sans doute par erreur.

[2] Il était encore à Châtellerault au mois de décembre. (Herminjard, III, 238.)

[3] *Annales d'Aquitaine*, p. 479.

[4] Le quatrième était M. de Vendôme, selon Fontaine.

[5] *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

[6] « Et sembloit le bon roy avoir voulu assembler en un toute la musique, pour resiouir et conforter les esprits chrestiens, enviez grandement du deshonneur procuré contre Dieu. » (Fontaine, *Histoire catholique*, p. 190.)

[7] « François Ier voulut, pour attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, donner cet exemple signalé de piété et de zèle contre la nouvelle doctrine. » (Daniel, *Histoire de France*, V, 654.)

[8] D'après Sleidan (*De statu religionis et reipublicæ*, Strasbourg, 1559, in-fol., liv. IX, f° 98), répété par l'introduction aux *Mémoires de Martin Du Bellay*, de la collection Petitot (XVII, 124), par M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 107), par les éditeurs strasbourgeois de Calvin (t. III, p. xviii), et par M. Merle d'Au-

mations d'une populace en délire se mêlaient l'horrible psalmodie et les implacables prières du clergé[1]. Le roi dîna à l'évêché et fit publiquement un long discours[2], qu'il termina en jurant de ne pas épargner les membres mêmes de sa famille qui se laisseraient infecter d'hérésie. Du Bellay, évêque marié, le remercia de son zèle pour la foi catholique, et Guillaume Budé le loua d'avoir ordonné cette cérémonie[3]. Ainsi se termina « cette procession *merveilleuse* qui frappa tant l'imagination des chroniqueurs, » dit M. Charles d'Héricault (*OEuvres de Marot*, Paris, Garnier frères, 1867, in-8°, p. XCVII).

Les trois victimes de la croix du Trahoir ou du Tiroir furent maître Simon Fouhet, chantre du roi, Audebert Valleton, receveur de Nantes, dont les livres hérétiques (Bible et traités) furent brûlés avec lui, et maître Nicole, clerc du greffier du Châtelet. Les trois autres réformés suppliciés aux Halles étaient Jean Lenfant, fruitier, un faiseur de petits paniers et un menuisier; ce dernier seul fut étranglé avant d'être brûlé[4].

L'insulte faite au saint sacrement n'était point encore, paraît-il, suffisamment expiée par cet holocauste, digne des plus sanguinaires divinités du paganisme; car, huit jours après, le 29 janvier, parut un édit portant peine de mort contre les hérétiques *et ceux qui leur donneraient asile*[5], et

bigné (*Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, III, 180), qui va jusqu'à prononcer le mot *divertir*, le roi assistait à cet horrible spectacle; mais ni Bèze, ni Crespin, ni le *Bourgeois de Paris* n'en disent mot. MM. Michelet et Henri Martin n'ont pas ajouté foi à ce bruit, qui fut répandu en Allemagne. D'après Luther (*Propos de table*, p. 305), François Ier aurait mis lui-même le feu au bûcher. « Il y a souvent dans l'histoire des hommes, ajoute en note le traducteur, des traits qui souilleraient celle des bêtes féroces. Quelques auteurs ont prétendu que François Ier portait une torche et que, parvenu auprès du bûcher, il la remit au cardinal de Lorraine. Voir..... Belcarius, liv. XX, p. 644; Garnier, t. XII, p. 652; Daniel, t. V, p. 654; Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. VI, p. 458; Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, p. 452, etc. »

(1) Érasme, qui avait prédit la Ligue à François Ier, avait-il aussi entrevu dans l'avenir cette autre procession colossale, où plus de cent mille Parisiens, portant des cierges, pleurant les Guise assassinés, crieraient : *Dieu, éteignez la race des Valois*, en même temps que les curés perceraient au cœur l'image de Henri III placée sur l'autel? (Labitte, *Démocratie de la Ligue*, p. 45.)

(2) Conservé dans les *Annales d'Aquitaine*.

(3) Budé ne voulait, comme Du Bellay, qu'une demi-réforme. On voit par son testament (23 juin 1536) qu'il mettait toute son espérance de salut en la miséricorde de Jésus-Christ, « ayant aussi grande confiance en l'intercession de la glorieuse et unique mère et vierge, » etc. (Herminjard, III, 239.)

(4) *Bulletin*, XI, 257.

(5) C'est alors que Marguerite écrivit à Anne de Montmorency : « Ie croy que iamais le Roy ne feit chose qui estonnast tant ceux quy n'ont mestier que de mal parler, que ce quy a esté faict. L'on est à ceste heure à par-

promettant aux délateurs le quart des biens des victimes (*La France protestante*, pièces justificatives, III).

On est heureux de voir un pape s'opposer à cet abominable fanatisme; toutefois, il faut se demander si Paul III (Alexandre Farnèse), qui, demi-païen comme Léon X, ne croyait qu'à l'influence des astres, n'avait d'autre culte que celui des belles-lettres, sacrifiait tout aux intérêts de ses bâtards [1], et reconstitua, sept ans après, l'inquisition dans toute l'Italie, pour y détruire la Réforme, n'obéit pas plutôt ici aux exigences de sa politique qu'à un sentiment véritable de pitié et d'humanité [2]. Il devait ménager les luthériens allemands, qu'il allait appeler au secours de ses neveux. Quoi qu'il en soit, les sentiments chrétiens qu'il exprima, dans cette occasion, forment un admirable contraste avec les *auto-da-fé* (actes de foi) de François Ier [3]. Le bruit se répandit, en juin 1535, écrit le *Bourgeois de Paris* (p. 458), que le pape, « averti de l'exécrable et horrible justice que le roy faisoit en son royaume sur les luthériens, » lui manda que Dieu le créateur, « estant en ce monde, avoit plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, et qu'il ne faut aucunes fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort de faire brûsler vif un homme, dont par ce il pourroit plus qu'autrement renoncer la foy et la loy. » Le pape priait et requérait le roi de vouloir apaiser « sa fureur et rigueur de justice, en faisant grâce et pardon aux luthériens. » Le roi, continue le *Bourgeois de Paris*, modéra la sévérité du Parlement, fit relâcher les prisonniers de la Conciergerie et du Châtelet, et permit aux luthériens fugitifs de rentrer à Paris. — On trouve, en effet, dans Isambert (*Recueil des anciennes lois françaises*, XII, 405),

faire le proces de maistre Gerard (Roussel), où i'espere que, la fin bien congneue, le Roy trouvera qu'il est digne de mieulx que du feu, et qu'il n'a iamais tenu opinion pour le meriter, ny quy sente nulle chose heretique. » (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 299.)

[1] Il donna l'investiture de Parme et Plaisance à son exécrable fils, le bâtard Pierre-Louis Farnèse, nouveau César Borgia. On lit dans les *Propos de table* de Luther, page 118, que Paul n'obtint la dignité de cardinal qu'en donnant sa sœur pour maîtresse au pape régnant.

[2] Voir Gueudeville, *Maximes politiques de Paul III.... tirées des lettres et anecdotes de dom Hurtado de Mendoza*, la Haye, 1716, in-12.

[3] Et avec ceux du père Maimbourg, pouvons-nous ajouter, témoin ces lignes extraites de son *Histoire du calvinisme* : « Comme on poursuivoit partout les hérétiques, principalement à Paris, où *les feux qu'on y allumoit souvent pour purifier la ville d'une si dangereuse peste* les épouvantoient fort, leurs faux docteurs prirent presque tous la fuite, abandonnant dans le danger ceux qu'ils avoient séduits; et ils se retirèrent, pour se mettre à l'abri de cette tempeste et de ces tourbillons de feu, les uns en Allemagne, les autres en Suisse. »

une déclaration, en date du 16 juillet 1535, qui autorise les hérétiques fugitifs à revenir en France, sous la condition d'abjurer; c'est ce qu'on appelle l'édit de Coucy.

En apprenant à Blois [1] qu'il était de nouveau poursuivi comme hérétique, et que sa maison de Paris avait été saccagée après qu'on en eût enlevé les livres défendus, le premier mouvement de Marot fut d'aller réclamer la protection du roi. Heureusement, des amis le dissuadèrent de se rendre à Amboise; car le roi l'eût infailliblement laissé arrêter et condamner. Au reste, Marot figure presque en tête de la liste des luthériens fugitifs sommés de rentrer à Paris sous trois briefs jours, à peine de bannissement et du feu. Des soixante et treize noms qu'elle contenait, selon le *Bourgeois de Paris,* quarante-huit seulement sont venus jusqu'à nous; les six premiers sont ceux des prédicateurs réformés : maître Pierre Le Caroli, docteur en théologie; maître Jehan Le Rentif, dit le prêcheur de Bracque, prêtre séculier; frère François Berthault, augustin; Jehan Coirault (Courault), augustin; François Quartier (Carlier?), augustin; frère Marc Richard, augustin. Marot vient immédiatement après; il est le septième, tandis que Mathurin Cordier, le maître de Calvin, n'est que le vingt-deuxième; maître Guillaume Ferret, sans doute celui qui avait rapporté de Suisse le placard, le vingt-sixième; Lyon Jamet, clerc des finances, « compaignon à Clément Marot, » seulement le quarante et unième [2]. La place d'honneur donnée à Marot dans cette liste de proscription fait assez

[1] Marot n'était pas à la cour, mais à Vauluisant, lors de l'apparition du placard, témoin l'épître à Couillart, seigneur du Pavillon-lès-Lorris, en Gâtinais (1535) :

O mon amy Anthoine,
N'est iour que me souuienne
Du souuerain recueil (accueil)
Que tu feis à Clement;
Mais se resiouyssant,
Tost commenca son dueil.
Car lors que ie te vei,
Repassant à Lorri,
Venant de Vau Luysant,
M'en retournay à Blois,
Où ie fuz des iours trois,
Aux dames deuisant.
La vint vng postillon
Qui m'apportoit guillon (guignon),
Me suyuant à la trace.
A la seule parolle
D'vne femme trop folle (Ysabeau, Roine);
Maudite soit sa race!
De cela aduerty,
Soubdain de la party :
Car i'auois faict serment
Ne retourner en court.
Ce n'estoit mon plus court
De le faire autrement, etc.

Lorris étant au sud de Montargis, Vauluisant devait être situé non en Auvergne, comme le pensait Lenglet-Dufresnoy, mais entre Montargis et Paris, ou dans l'Yonne.

[2] Nous suivons la *Chronique inédite de François Ier*, publiée par M. Georges Guiffrey; l'autre copie de cette liste, retrouvée par M. de

voir combien les ennemis de la Réforme le trouvaient dangereux et à quel point son influence était funeste au catholicisme.

G. Colletet ignorait ce fait, ainsi qu'on le voit par ce passage de ses *Notices biographiques sur les trois Marot,... publiées pour la première fois par Georges Guiffrey*, Paris, chez A. Lemerre, 1871, in-8°, p. 20 :

De remarquer icy précisément la cause de son exil, c'est ce que je ne puis faire qu'à grand'peine, puisqu'il en est du poëte Marot comme du poëte Ovide, dont on sçait le bannissement en Scythie, mais dont les grammairiens cherchent encore le vray subject. Toutesfois, s'il en faut croire Antoine de Laval, le subject du bannissement de Marot vient d'un discours un peu libre qu'il avoit proféré contre le roy Françoys, lorsqu'il avoit dict : Il n'est que du sablon d'Estampes pour faire reluire un vieux pot. Ceux qui sçavent l'histoire secrette et particulière du temps n'ignorent pas que cela regardoit la maistresse du roy, duchesse d'Estampes et de Ponthieux, laquelle se voulut venger de Marot à la première occasion, tant il est vray de dire que jamais les femmes ne perdent la mémoire des traits piquans que l'on a lancés contre elles. Si l'on adjouste foy à un autheur moderne, Marot fut banni du royaume et des bonnes graces du roy pour avoir composé des vers trop libres contre les gens d'Eglise. Et, en effet, la plus commune créance est que l'estroite familiarité qu'il avoit contractée avec les principaux luthériens le fit soupçonner d'avoir changé de religion et de suivre le libertinage et la nouveauté, aussi bien que tant d'autres, qui, pour cela mesme, furent punis ou congédiés, soit par les arrests, soit par l'exprès commandement du roy. Et, en effet, c'est le sentiment de Th. de Bèze, qui, dans ses *Portraits des hommes illustres*, parlant de Marot, dict que ce gentil poëte sortit deux fois du royaume à cause de la religion. Et c'est pourtant de quoy Marot luy-mesme se justifie dans plusieurs endroits de ses œuvres, et notamment dans son épistre qu'il escrivit au roy pendant son exil à Ferrare.

Après avoir cité ces vers :

De Lutheriste ils m'ont donné le nom;
Qu'à droict ce soit, ie leur respons que non, etc.,

Colletet ajoute (p. 22) :

Il repousse cette calomnie autant qu'il peut, et monstre qu'il n'est jamais sorty du bercail de la vraye Église, ce que je dis à la confusion de ceux qui l'ont fait passer pour un hérétique.

Montaiglon (*Bulletin*, XI, 253), n'a que quarante-sept noms, dont quelques-uns diffèrent de ceux de la *Chronique*; mais le copiste parle de vingt-cinq autres réformés qui furent sommés de comparaître peu après le 25 janvier, et son chiffre total : soixante et douze, est, à une unité près, celui du *Bourgeois de Paris*.

La confusion n'est ici que pour le trop superficiel écrivain, qui crut honorer Marot en le disculpant d'un prétendu crime dont celui-ci se faisait gloire.

Marot s'enfuit à la cour de la reine de Navarre, et faillit être pris en chemin [1]. Il s'exprime ainsi dans sa *troisieme epistre du Coq à l'Asne*, adressée, comme les précédentes, à son ami Jamet :

Nous estions assez esbahys,
Lyon, il t'en peult souuenir,
Et n'estoit temps de reuenir [2];
Il falloit chercher seureté.
Du poure Clement arresté
Le propoz estoit à Bourdeaulx,
Par vingt ou quarante bedeaulx
Des seigneurs dudict parlement.
Ie dy que ie n'estois Clement,
Ny Marot, mais vng bon Guillaume,
Qui, pour le prouffit du royaume,
Portois en graude diligence
Pacquet et lettre de creance [3].
Ie n'auois encores souppé;
Mais si tost que fus eschappé,
Ie m'en allay vng peu plus loing.
Par Dieu, il en estoit besoing:
Car pour vng tel poure souldart
Que Marot, qui n'est point pendart,
Ne fut faicte si grant' poursuyte :
I'auois chascung iour à ma suyte
Gens de pied et gens de cheual;
Mais ie fis tant par mon trauail,
Et sur petits cheuaulx legiers,
Que me mis hors de tous dangiers.

[1] Soit en se rendant près de Marguerite, soit en la quittant pour aller à Ferrare; nous n'avons pu éclaircir ce point.

[2] Ces vers semblent indiquer que Jamet accompagnait Marot dans sa fuite.

[3] Ceci rappelle les vers relatifs à l'homme arraché par Marot aux mains des archers, qui le menaient en prison :

Et moy de le nier;
Car soyez seur, si i'eusse dict ouy,
Que le plus sourd d'entr'eux m'eust bien ouy.

I'entens pourueu que ie me tienne
La où ie suis, en bonne estraine.
Si nous fussions demeurez la,
Tel y estoit qui n'en parla;
Iamais depuis ie n'en partys.
Ilz ont esté si bien rostys,
Qu'ils sont tous conuertyz en cendre.
Or iamais ne vous laissez prendre,
S'il est possible de fouyr;
Car apres on vous peult ouyr
Tout à loysir et sans colere;
Mais en fureur de telle affaire,
Il vault mieulx s'excuser d'absence
Qu'estre bruslé en sa presence.

Sans doute, nous voilà loin du scrupuleux respect de la vérité d'un Claude Brousson, qui, ayant soif du martyre, refusa de sauver sa vie en violant sa parole, ou en niant sa qualité de pasteur du désert; cependant il faut bien se garder de prendre à la lettre cette gasconnade, d'après laquelle Marot serait prêt à tout pour se tirer d'affaire. Tromper la police, la maréchaussée, les « iuges brusleurs, » n'est pas même une peccadille à ses yeux; mais qu'il s'agisse de renier ses convictions, rien ne l'y pourra contraindre.

Non-seulement tous les persécutés, comme Lefèvre d'Étaples, Jean Lecomte, Pierre Toussaint, Gérard Roussel, premiers apôtres de la Réforme française, trouvaient un refuge à la cour de Navarre; elle était aussi le rendez-vous d'un grand nombre de célébrités artistiques, scientifiques et littéraires. Le savant et frivole abbé Mellin de Saint-Gelais et l'austère Calvin [1] y rencontraient l'admirable peintre François Clouet, dit Janet [2], les hébraïsants Vatable et Paul Paradis, dit *le Canosse*, ainsi que Guil-

[1] « La reine de Navarre, princesse d'un mérite extraordinaire, et qui favorisait extrêmement les personnes pieuses, ayant mandé Calvin (quand il se fut enfui de Paris, après le discours de Cop, novembre 1533), lui fit de grands honneurs, l'écouta avec beaucoup de plaisir, et employa le pouvoir qu'elle avoit sur le roy François Ier, son frère, pour apaiser l'orage qui s'étoit élevé contre les fidèles. » (Bèze, *Vie de Calvin*, Genève, 1681, in-16, p. 14. — Voir aussi Herminjard, III, 156.)

[2] On a de lui le portrait de Coligny, reproduit dans le *Bulletin*, III, 352; celui de Renée de France; ceux de Henri II, de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, conservés au Louvre, et qui passent pour des chefs-d'œuvre. (Voir *Bulletin*, 2e série, I, 387, et Vitet, *Études sur l'histoire de l'art*, 4e série.)

laume Postel, qui commença l'étude des langues asiatiques et semble avoir entrevu que les origines de notre race étaient cachées dans les livres de l'Inde [1]. Les traducteurs de la Bible y coudoyaient Amyot et Jean Bresche (traducteurs de Plutarque), Mauroy (traducteur des hymnes de l'Église) Pierre Le Maçon (traducteur de Boccace), Hugues Salel (traducteur d'Homère), et enfin Des Périers, Dolet, Claude Gruget, De la Haye, Du Moulin, Victor Brodeau [2], Nicolas Denisot, Jacques Pelletier, Habert, Jehan Bouchet, Boastuau, Quantilly, Sainte-Marthe, Nicolas Bourbon [3], gouverneur de Jeanne d'Albret, etc. Ainsi, dans l'entourage de Marguerite, la Réforme et la Renaissance se touchaient par tous les bouts, et semblaient se confondre dans une seule aspiration vers le vrai, le beau et le bien.

Marot avait sa place marquée aux premiers rangs; toutefois il paraît n'être resté que sept ou huit mois (novembre à juin [4]) auprès de la reine. Il y rima sans nul doute, comme il fit partout ailleurs; il était trop supérieur aux événements, même les plus désastreux, et d'une gaieté trop égale, pour se laisser longtemps abattre. Malheureusement nous ignorons quelles pièces il composa durant cet exil. Toutefois il nous paraît probable que la lettre qu'il écrivit, au nom de Jeanne d'Albret, alors âgée de six ans, à Marguerite, fille de François Ier, qui en avait onze et qui cultivait déjà la poésie, date de cette époque, et n'est qu'une tentative hasardée pour sonder le terrain et adoucir le roi. En voici quelques vers :

Veoyant que la royne, ma mere,
Treuue à present la rythme amere,
Ma dame, m'est prins fantasie
De vous monstrer qu'en poesie
Sa fille suis. Arriere prose,
Puis que rythmer maintenant i'ose.
Pour commencer donc à rythmer,
Vous pouuez, ma dame, estymer

[1] Dans son ouvrage sur *l'Unité dans le monde*, il s'efforce de substituer la raison naturelle à la foi surnaturelle. La religion toute entière, dit-il, s'explique par la nature et la raison.

[2] Il est auteur, entre autres, d'un poème en vers intitulé : *Louange de Iesus Christ nostre Sauueur*, Lyon, 1540, in-8°, et d'une *Epistre du pecheur à Iesus Christ* (Lyon, chez Dolet), condamnée par la faculté de théologie de Paris, en 1545.

[3] *La France protestante*, 2e éd., I, col. 95.

[4] Il n'était très-probablement plus en France, quand parut l'édit de Coucy, du 16 juillet 1535, qui indiquait un notable adoucissement de la persécution.

Quel' ioye à la fille aduenoit,
Scachant que la mere venoit[1];
Et quelle ioye est aduenue
A toutes deux à sa venue.
Si vous n'en scauez rien, i'espere
Qu'au retour du roy, vostre pere[2].
Semblable ioye sentirez,
Puis des nouuelles m'en direz, etc.

Craignant que Marguerite ne fût définitivement impuissante à le garantir de la colère du roi [3], Marot résolut de gagner l'Italie et de se rendre à la cour de Renée, duchesse de Ferrare, « laquelle, dit Florimond de Rémond, sortie du sang de la maison de France, accueilloit volontiers... les François qui, *pour la crainte du fagot*, quittoient leur patrie. » Toujours généreuse et dévouée, Marguerite se chargea des frais du voyage et remplit la bourse trop légère du poëte. Elle fit mieux encore, elle reçut au nombre de ses pages Michel Marot, fils du proscrit, qui lui en rend grâces dans une épître adressée à son ami Couillart :

La benigne princesse,
Excellente deesse,
De toutes le mirouer,
Print mon fils pour son paige:
C'estoit le meilleur gaige
Qu'eusse peu luy trouuer.

Ce fils, pour sa ieunesse
A sa grande haultesse
I'ay bien recommandé.
S'il faict ce qu'il propose
Et que Dieu le dispose,
Il en sera aydé.

[1] Jeanne, élevée loin de sa mère, lui avait été enlevée par le roi, à l'âge de deux ans et quelques mois. Il la maria dans sa douzième année au duc de Clèves, pour servir les intérêts de sa politique.

[2] François Ier ne revint à Paris qu'en janvier 1535.

[3] Il s'exprime ainsi dans l'*Epigramme XXIV : A Monsieur le duc de Ferrare* (1535) :

Quand la Vertu congneut que la Fortune
Me conseilloit abandonner la France,
Elle me dict : Cerche terre opportune
Pour ton recueil et pour ton asseurance

Or puis que le congnois,
Ie te pry, si le veois,
Luy donner ce motet
De poursuyure la veine
Du pere à toute peine,
Et qu'il ne soit muet.

(Epistre XLVII.)

Ainsi les persécuteurs triomphaient; le courageux champion de la Réforme, l'ami des lumières, banni, condamné au feu, n'avait pu trouver un asile assez sûr, même auprès de Marguerite, et avait été forcé de s'expatrier. Persévérera-t-il dans sa foi et dans la lutte à outrance contre les ennemis de la liberté, de l'Évangile et du progrès?

VI.

MAROT ET CALVIN À FERRARE.

(1535-1536.)

Renée de France. La cour de Ferrare. — Vers adressés à la duchesse, à la comtesse de Marennes, à Renée de Parthenay, au troisième enfant de la duchesse. — *Epistre au Roy.* — Les injures de Sagon. — La *seconde epistre du Coq à l'Asne.* — Conversion de Calvin. — Son voyage en Italie. — Préface du Commentaire des psaumes. — M. Merle d'Aubigné et M. Jules Bonnet. — Date et durée du voyage. — M. Albert Rilliet. — Une page blanche. — La comtesse de Marennes, son frère Soubise, Anne de Beauregard. — Lettres de Grynæus, d'Hercule d'Este. — La duchesse n'a point encore ostensiblement abandonné la messe. — Deux épîtres de Calvin à Duchemin et à Gérard Roussel. — Intimité de Marot et de la duchesse. — Bannissement des Français. — Mme de Soubise partie auparavant. — Marot peint à Marguerite les douleurs de Renée. — Marguerite lui promet de l'*effacer du rosle des enchassez.* — Maître François. — La duchesse communie à la messe. — Lettre de Calvin. — Diversité des goûts de Calvin et de Marot. Calvin et Marot jugés par Maimbourg, Castelnau. — Persécutions endurées par la duchesse. — Son retour en France.

Entre ces deux belles âmes, les pieuses et savantes princesses Marguerite, sœur de François Ier, et Renée de France, fille de Louis XII et de la catholique Anne de Bretagne, il y a tant de ressemblance intellectuelle et morale et une telle disparité d'âge, qu'on les prendrait aisément pour la mère et la fille. Née en 1510, plus jeune que Marguerite de dix-huit ans et élevée près d'elle, Renée subit le charme de son influence religieuse, comme avaient fait Marot et tant d'autres; mais, douée d'un esprit plus net et plus résolu, elle ne conserva de l'inconséquent mysticisme de ses maîtres qu'un très-vif sentiment de tolérance. Tandis que Marguerite se contenta jusqu'à la fin de la *messe à sept points,* étrange compromis entre la Réforme et le catholicisme, Renée devint progressivement, et grâce aux nombreuses persécutions qu'elle endura pour sa foi, protestante assez zélée pour louer Dieu (1564) de ce que son père eût pris cette devise, dans ses démêlés avec le pape Jules II: *Perdam Babylonis nomen*, et pour ajouter: « Si Dieu

ne luy a accordé la grace de l'executer, peut-estre reserue-t-il quelqu'vn de ses descendans pour l'accomplir [1]. » — « Princesse aimable et accomplie, . . . dit Maccrie [2], distinguée par sa vertu et sa générosité autant que par ses manières élégantes et affables [3], parlant l'italien aussi purement que le français, connaissant parfaitement les classiques grecs et latins, elle était un objet d'admiration pour tous ceux qui l'approchaient. »

Fidèle aux traditions de la noble ville de Ferrare, qui avait quelque temps disputé à Florence la gloire de favoriser la Renaissance, Renée fit de sa cour, comme Marguerite de la sienne, le foyer des lettres, des arts et de la lumière évangélique [4]. A côté d'une tribu de poëtes latins : Thebaldus, Alexander Guarinus, Lillius et Cynthius Gyraldus, Augustus Mustius, Albertus Costarellus, Petrus et Jacobus Astioli, on y voyait l'Arioste, Bernardo Tasso [5], le Titien, Dosso Dossi, François Clouet,

[1] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, II, 549.

[2] *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie au XVIe siècle*, traduite de l'anglais; Paris, Cherbuliez, 1831, in-8°, p. 74 et suiv.

[3] Ce portrait s'accorde avec celui de Brantôme :

« Bref, ceste princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté comme en charité. Ie l'ay vue en Italie et à la cour garder son rang aussi bien que possible, et encore qu'elle parust n'auoir pas l'apparence exterieure tant grande, à cause de la gasture de sa taille, si est-ce qu'elle auoit beaucoup de maiesté, monstrant bien en sa grandeur, en son royal visage comme en sa parole, qu'elle estoit bien fille de roy et de France. » (Voir *Bulletin*, 2e série, I, 387, et Jules Bonnet, *Olympia Morata*, 4e édition, p. 8.)

Un jour, qu'on lui faisait observer qu'elle se ruinait par les secours qu'elle ne cessait de prodiguer aux proscrits : « Que voulez-vous que ie fasse? répondit-elle. Ce sont pauures Francois de ma nation, lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton et que ie fusse homme, seroient maintenant mes suiets; voire mesme seroient-ils tels, si cette mechante loi salique ne me tenoit trop de rigueur. »

[4] Il paraîtrait que, dès l'année 1528, il y avait à la cour de Ferrare quelques prédicateurs de la nouvelle doctrine. Dans tous les cas, celle-ci fut prêchée en Italie avant 1530, et se répandit avec tant de rapidité qu'un écrivain de l'époque donna, ironiquement sans doute, le conseil d'interdire toute correspondance entre ce pays et l'Allemagne. (Busdragus, *Epistola de Italia a lutheranismo preservanda.*) On a supposé que Vergerio avait pris le pseudonyme de Busdragus. (Maccrie, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 64, 72 et 83.)

[5] Bernardo Tasso, poëte qui ne manquait pas d'imagination, était, déjà en 1528, attaché à Renée, en qualité de secrétaire, avant qu'elle eût quitté la France. (Ms. FR. 7853, in-fol., Biblioth. nation.) « Son fils, l'illustre auteur de la *Jérusalem délivrée*, devait remplir bientôt la cour de Ferrare de son génie, de ses tristesses, de son désespoir, de sa folie, causés par sa passion malheureuse pour la belle Léonore, fille de Renée, et même expier, par sept années de captivité dans une maison d'aliénés, le crime d'avoir aimé une petite-fille de Louis XII et de Lucrèce Borgia. » (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, V, 539.)

un grand nombre d'autres artistes, et les savants les plus éminents de l'Italie et de l'Allemagne, dont quelques-uns professaient la Réforme : Cœlio Calcagnini, Morato [1], Bartholomeo Riccio, Marzello Palingenio, les deux frères Sinapi, Curione, Ochino, Flaminio, Pierre Martyr Vermigli. Les protestants et les libres penseurs menacés du supplice se réfugiaient de toutes parts dans cet asile de la tolérance et de la piété, où la France était représentée par quelques-uns de ses enfants, qui avaient suivi la duchesse : Mme de Soubise, ancienne gouvernante et, l'on peut dire, la seconde mère de Renée, ses filles et son fils, Jean de Parthenay Larchevêque [2]. Renée de Tunes, du pays Blaisois, selon M. Bonnet [3],

[1] Dès 1533, soupçonné de la publication d'un livre hérétique, Morato dut quitter Ferrare.

[2] Michelle de Saubonne, fille d'honneur d'Anne de Bretagne, mariée en 1507 à Jean de Parthenay Larchevêque, seigneur de Soubise, en eut trois filles, Anne, Charlotte, Renée, et un fils posthume, qui porta les mêmes noms et le même titre que son père, et mourut en 1566, âgé de cinquante-quatre ans.

Anne, dame d'honneur de la reine Claude dès 1523, épousa à Ferrare, en 1533, le comte de Marennes, chevalier d'honneur de Renée et premier gentilhomme de la chambre d'Hercule II; il abandonna et persécuta la Réforme, quand il eut convolé en secondes noces.

Charlotte, qui mourut fille, figure comme dame d'honneur dans le rôle des officiers de la duchesse de Ferrare, du 1er octobre 1528 à la fin de septembre 1529. Elle retourna probablement en France peu après; car nous la retrouvons sur la liste des dames de Madeleine et Marguerite de France, de 1530 à 1533; sur celle des mêmes princesses et de la duchesse d'Orléans, de 1533 à 1536, et enfin sur celle de la Dauphine et de Marguerite de France, de 1536 à 1540, avec cette note : *hors en 1539*. (Ms. FR. 7853, Biblioth. nat.) — D'après les *Mémoires de la vie de Jehan l'Archevesque* (*Bulletin*, 2e série, t. IX, p. 18), elle ne serait point allée du tout à Ferrare.

Renée, dame d'honneur de la duchesse de Ferrare dès la fin de 1528, épousa René de Fonsèques, baron de Surgères. (*La France protestante*, art. *Larchevêque* et *Pons*; *Bulletin*, II, 125; Crottet, *Hist. des églises de Pons*, etc. Bordeaux, s. d. in-8°, p. 31, 82 et 83; Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, III, 183; *Revue de l'Ouest*, II, 624.)

[3] Elle était, dès 1525, femme de chambre de Renée de France, au service de laquelle elle fut au moins quarante-cinq ans; car nous la retrouvons dans le rôle des officiers de la princesse à la fin de 1528, en 1553, et encore en 1570 (les registres intermédiaires nous ont échappé). Elle épousa René Chardon, seigneur de Lugny, comme elle attaché à la princesse dès 1528, et en eut un fils, René, qui servit aussi la duchesse. Ses deux petits-fils figurent, à leur tour, parmi les officiers de la souveraine de Ferrare, en 1553 et en 1570. Dans le rôle de 1570, nous remarquons ce qui suit : « René Chardon, maistre d'hostel, ... Loys et Jean Chardon, au lieu et place de feu René Chardon, et leurs gages payés à Mlle de Lugny, leur grand'mère et nostre dame d'honneur. »

Un de leurs descendants, Zacharie Chardon de Lugny, né vers 1643, converti par Bossuet, entra dans les ordres, se fit controversiste et mourut en 1733. (Mss. FR. 7853 et 3002, Bibliothèque nationale, et *la France protestante*.)

Anne de Beauregard [1], Françoise Boussiron de Grand-Ry [2], ainsi qu'Antoine de Pons, comte de Marennes, son frère Jacques, baron de Mirambeau, le musicien Jean de Milleville [3], etc. [4]

[1] Gabriel de Beauregard étant petit-fils de la sœur de Mme de Saubonne, dame de Soubise, cette sœur avait donc épousé un De Beauregard, et Anne de Beauregard, sa fille, morte à Ferrare, était la nièce de la gouvernante de Renée de France. (*Bulletin*, XIII, 308.)

Un De Beauregard, gentilhomme du Maine, assistait, en 1561, à une séance du consistoire du Mans, pour entendre lecture des lettres envoyées par les députés des églises réformées, et s'occuper de former, avec ses amis, une armée pour la cause du roi et de l'Évangile. (Anjubault et H. Chardon, *Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la Réforme dans le Maine*, le Mans, 1867, in-18, p. 64.)

[2] Jean Boussiron, écuyer et seigneur de Grand-Ry (commune de Mouchamps, Vendée), attaché à Michelle de Saubonne, dame de Soubise, mourut, dit le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1863, p. 217, vers 1544, laissant un fils et une fille, Christophe et Julienne.

Christophe obtint une place à la cour de Ferrare, peu avant la mort de son père et grâce à la protection de Mme de Soubise; il y resta jusqu'en 1554, époque à laquelle tous les officiers français de la duchesse furent obligés de repasser les monts. (*Ibid.*)

C'est évidemment Jean qui était échanson de Renée en 1529 (voir note 4), et sa femme devait appartenir également à la maison de la princesse; il est non moins évidemment le père de Françoise. N'eut-il qu'une fille, comme semble le dire M. de la Boutetière (*ibid.*)? — Dans ce cas, au prénom de Julienne elle devait joindre celui de Françoise.

Christophe épousa Gabrielle Rousseau, dame d'honneur de Renée, en 1553, et n'en eut qu'un fils, nommé René, dont l'éducation, commencée à Ferrare, ne s'acheva qu'en France, et qui joua un rôle important dans les premières guerres civiles. Il se distingua au siége de la Rochelle et périt dans un combat en 1580. (Voir *Bulletin*, III, 134.)

René avait épousé en 1570 Charlotte Savary, qui lui donna deux enfants : Charles, seigneur de Grand-Ry et de Bray, et Jacques, seigneur de la Brachetière.

Charles, lié avec Duplessis-Mornay, fut nommé gouverneur de Saumur en 1589, et assista comme député du Poitou au synode de la Rochelle, en 1616.

Cette famille, passée sous silence par l'*Histoire des protestants du Poitou*, et à peine mentionnée dans *la France protestante* (V, 352, 2e col.), mériterait une place dans la nouvelle édition qu'en prépare notre savant ami M. Henri Bordier.

[3] On lit dans le rôle de 1553, déjà cité : « Jean de Milleville, que Mgr le duc de Ferrare amena de France, chantre en la chapelle; envoyé quérir par madite dame avec promesse des gaiges qu'il eut, et depuis ayant ledit sieur laissé sa chapelle (celle du duc), elle l'a accepté et retenu aux mesmes gaiges et estat. » Pour les œuvres de ce compositeur, voir Fétis, *Biographie des musiciens*. (C'est toujours à la première édition de cet ouvrage, Bruxelles, 1857, que nous renverrons.)

[4] Voici, au reste, le rôle des officiers de la maison de Renée, dressé par le roi, pour l'année comprise entre le 1er octobre 1528 et le 30 septembre 1529 (Ms. FR. 7853, Biblioth. nation.) :

« *Maistres d'hostel* : MM. de Chalus, de Mombas, René Teronneau de Bellevue.

« *Pannetiers* : MM. Jean Pleneau, seigneur de Veauçoulcurs; Jean Pierre, seigneur de la Boulinière.

« *Eschansons* : MM. du Veigier, Christophe

On y vit encore, mais non réunis, Rabelais (octobre 1536 [1]), Calvin, son cousin Olivetan, traducteur de la Bible [2], qui alla y mourir (1538) des suites du poison qu'on lui avait administré à Rome; plus tard, Hubert Languet, le célèbre publiciste, et jusqu'au calomniateur émérite Jérôme Bolsec, qui, si l'on en croit Th. de Bèze, s'en fit bientôt ignominieusement chasser. Quand Marot y arriva, vers le milieu de l'année 1535 [3], il fut reçu comme un nouvel Ovide, selon l'expression de Le Laboureur.

Renée avait connu Jean Marot à la cour de Louis XII, où il avait été introduit, ainsi que Jean Lemaire, son frère en Apollon, par Mme de Soubise, et elle n'avait certainement pas oublié la pièce dans laquelle maître Clément avait célébré son mariage avec Hercule II. Mme de Soubise accueillit Marot comme un fils, et sa fille, Anne de Parthenay, comtesse de Marennes (depuis 1533), l'une des femmes les plus remarquables de son siècle, qui, tout en s'occupant de latin, de grec et de théologie, composait des vers et les mettait en musique, le reçut comme un compatriote, qui était en même temps le prince des poëtes [4]. Renée de Parthenay, qui jouait de la harpe et cultivait la peinture avec passion, ne se montra

de Rugnon, seigneur de Logerie, (Boussiron) de Grand-Ry.

« *Varlets tranchans :* Jacques de Chalus, Artus Le Lièvre, seigneur de la Grange.

« *Huissiers de chambre :* René Chardon.

« *Chapelle :* Frère (*sic*), docteur en théologie; Charles de Chalus, premier aumosnier; Guillaume Cormier, Pierre Champion, Jean Poirier, clerc de chapelle, Ambroys de Chareigne, Jean de Bulhac.

« *Dames et Damoiselles :* Mme de Soubise, Mlle Charlotte de Parthenay, Mlle Renée de Parthenay, Mlle de Mombade, Mlle (Marguerite Petit) de Saint-Chartres, dame d'atour (depuis 1525); Mlle de Fresne (de Fresne-Canaye?), Mlle (Pleneau) de Veaucouleurs, Mlle Renée de Tunes, Mlle (Boussiron) de Grand-Ry, Mlle (Rugnon) de Logerie.

« *Filles du corps :* Mlles Anne de Beauregard, Marie Gibert, Marie Renard, Loyse (de Racine) de la Fontaine, Anne de Renfort (*alias* Reinefort), Marguerite Teronneau (de Bellevue).

« *Femmes de chambre :* Mmes Perrine Pilet, nourrice (de Renée), Catherine Champion, Parulette Maurroy, Marguerite la Cocquillière, vefue de feu Huguet d'Arbois. »

(1) *Les Epistres de maistre Francois Rabelais... escrites pendant son voyage d'Italie*, Paris, 1651, in-8°.

(2) La duchesse encourageait Bruccioli, le premier traducteur de la Bible en italien, dont le Nouveau Testament parut en 1530, et la Bible entière, en 1536. Elle fut bientôt suivie de celle de Santo Marmocchini, imprimée à Venise en 1538, du Nouveau Testament de Fra Zaccario (1542), de celui de Massimo Teofilo (Lyon, 1551), et de la Bible de Filippo Rustici, parue en 1562 (Maccrie, p. 60 et 62).

(3) Dès le mois de septembre, il fut inscrit sur le livre des comptes de la princesse, et il y figure, en janvier 1536, pour 200 livres, comme poëte et secrétaire. (*Bulletin*, 2e série, VII, 163.)

(4) Anne fut plus tard la protectrice de cet autre homme de foi et de génie, qui se nommait Bernard Palissy. (Fillon, *Lettres écrites de la Vendée*, Paris, 1861, in-8°.)

pas moins aimable et enjouée que sa sœur, qu'elle égalait presque en mérite. Anne et Renée, qui faisaient l'ornement de la cour « par leur rare et singulière vertu, » et leur frère Soubise [1], qui fut dans la suite, avec le prince de Condé, l'un des principaux chefs du parti huguenot, étaient imbus dès le sein maternel des principes de la Réforme [2]. Toutefois Françoise Boussiron, Poitevine [3] comme eux et comme les De Pons et les

[1] « Gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de l'ordre, ayant eu le commandement de l'armée française en Italie, *ayant fait cent coups de maître*, » selon M. Merle d'Aubigné, Soubise était encore gentilhomme de la chambre de Charles, duc d'Orléans, de 1543 à 1545. (Ms. FR. 7853, in-fol., Biblioth. nation.)

[2] Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, dit en propres termes, dans une histoire manuscrite de sa famille, citée par *la France protestante*, que Soubise, son père, avait revêtu « secrette cognoissance, dès le berceau, de la foi protestante. » On lit encore, dans les *Mémoires de la vie de Jehan l'Archevesque* (*Bulletin*, 2e série, IX, 17), que sa femme « avoit congnoissance de la vraye religion et y instruisit ses enfants dès leur petitesse. »

[3] Selon M. J. Bonnet (*Bulletin*, 2e série, VII, 164), « née sous le ciel de Provence, dans les riantes contrées que baignent la Durance et le Rhône, Francisca de Boucyron dut, bien jeune encore, fuir sa patrie, peut-être devant l'arrêt de proscription depuis si longtemps suspendu sur les populations pastorales de Cabrières et de Mérindol. Elle se dirigea vers Strasbourg, déjà conquis à la Réforme par Hédion et Bucer. Peu de mois après, nous la retrouvons à Ferrare..... Renée ne put voir sans intérêt cette jeune sœur, que les orages du siècle avaient poussée des pentes du Léberon et des bords du Rhin dans l'hospitalière cité des ducs d'Este. »

La naissance d'une Poitevine sur les bords de la Durance n'est pas chose impossible, sans doute, mais peu naturelle; il serait plus étrange encore qu'une jeune fille dont le père et probablement aussi la mère étaient au service de Renée dès 1529 fût restée sur les pentes du Léberon, au lieu de les suivre à la cour d'Hercule II; quant à sa fuite à Strasbourg, elle nous paraît si improbable que nous ne saurions l'admettre, à moins de preuves tout à fait concluantes.

Nous savons bien que, dans l'un des quatre épithalames faits à Ferrare (1538) pour le mariage de Françoise (celui de Cynthius Jean-Baptiste Gyraldus), on voit Vénus, fatiguée d'une longue route, s'arrêter là où coulent les flots du Rhône :

> .....*et Rhodanus qua affluit undis*
> *Fessa stetit,*

et choisir à l'Allemand Jean Sinapi une épouse qui, par sa grâce et la noblesse de son origine, l'emporte sur des milliers de jeunes filles. Mais dans cette pièce, où l'emphase et l'à peu près le disputent à l'allégorie, le pays où coule le Rhône n'est pas seulement la Provence, c'est la France, dont ce fleuve n'est que la personnification, comme le montre la suite : « Heureux époux, ni le Rhône impétueux, ni la Garonne rapide n'eussent pu t'envoyer une plus digne compagne : »

Non velox Rhodanus potuit, rapidusve Garunna
Te dignam huc misisse magis.

Le morceau suivant, qui n'est point un épithalame, mais une espèce d'élégie, adressée par Jean Fichard à Françoise, *qu'on disait fiancée* à un noble Français (*nobili cuidam Gallo desponsata esse ferebatur*), ne s'accorde point avec l'hypothèse de M. Bonnet; car la *Santonica calyptra* dont parle le poëte n'est pas la coiffure des femmes de Provence : « Pour toi, tout devient ornement, soit que tu te montres

Mirambeau, jeune fille charmante, adonnée aux arts et instruite comme on l'était alors, se plongeait plus qu'eux tous dans l'étude de l'Écriture sainte [1], et fut la seule dont la foi énergique mérita l'éloge d'un juge sévère, Calvin. Françoise était pour la duchesse un appui d'autant plus précieux, qu'Hercule II aimait les lettres, mais non la Réforme, et que ce fut là le malheur de la vie de sa noble compagne.

Marot semble s'être trouvé mal à l'aise en présence du duc, dès le premier abord, et avoir deviné en lui le futur persécuteur de sa femme et de la religion évangélique : il ne lui a dédié qu'une très-courte pièce, en arrivant à Ferrare; encore est-elle un peu froide et contrainte. (*Epigramme* XXIX.) La bonne et pieuse duchesse, au contraire, gagna aussitôt sa confiance et lui inspira la plus vive sympathie; aussi s'empressa-t-il de lui adresser de beaux vers, dont le ton simple et harmonieux, la piété vraie et naturelle, décèlent une atmosphère religieuse qui convenait mieux à l'âme du poëte que celle de la cour de François Ier :

En trauersant ton pays plantureux,
Fertile en biens, en dames bienheureux,
Et bien semé de peuple obeyssant,
Le tien Marot, fille de roy puyssant,
S'est enhardy, veoyre et a protesté
De saluer ta noble maiesté,
Ains [2] *que passer tout oultre les limites;*
Estant certain que, si bien tu imites
De ton Saulueur la vraye intention,
Tu n'y auras brin de presumption;
Car, estimant que, par vng bruyt qui sonne,
Tu scais mon nom, sans scauoir ma personne,

couverte de la cape de Saintonge, ou élégamment parée de la barrette italienne :

.....cum te omnia protinus ornent
Seu tu Santonica venias velata calyptra,
Seu rursum Latio venias bene compta byreto.

Enfin l'orage qui porta Françoise en Italie n'est très-probablement que le mariage de Renée et son départ pour Ferrare, où la suivirent ses serviteurs. (Voir Biblioth. nation. Y# 2067 : *Huic libello insunt Lillii Greg. Giraldi Ferrarensis Herculis vita. Ejusdem de musis syntagma. Epithalamia diversorum in nuptias Franciscæ Bucyroniæ Gallæ*, etc., Bâle, Michel Isiog, 1539, in-12.)

[1] Ainsi s'exprime Jean Fichard (*ibid.*) :

Dum tibi nil prius est animi moderamine casti,
Et studiis rebusque piis, dum sacra libenter
Scripta legis, cupideque intellexisse laboras.

[2] Avant.

Et que iadis fut seruiteur mon pere
De ta mere Anne, en son regne prospere:
Croyant aussy que tu scais que d'enfance
Nourry ie suis en la maison de France,
De qui tu es royalle geniture;
Cela pensant, ne craind mon escripture
Que ta grandeur la vueille reffuser.
Mais quel besoing est-il de m'excuser?

Les oyselets des champs, en leurs langaiges,
Vont saluant les buyssons et boscaiges
Par où ilz vont; quand le nauire arriue
Aupres du haure, il salue la riue
Auec le son d'vng canon racourcy.
Ma muse doncq, passant ceste court cy,
Fait-elle mal, saluant toy, princesse?
Toy, à qui rit ce beau pays sans cesse,
Toy, qui de race ayme toute vertu,
Et qui en as le cueur tant bien vestu;
Toy, dessoubz qui fleuryssent ces grants plaines,
De biens et gens si couuertes et pleines [1];
Toy, qui leurs cueurs as sceu gaigner tresbien,
Toy, qui de Dieu recongnois tout ce bien.

La pièce se termine par cet éloge de Renée, à laquelle le poëte *gallicque* offre sa plume :

Car l'Eternel me l'a, certes, donnée
Pour en louer premierement son nom;
Puis pour seruyr les princes de renom,
Et exalter les princesses d'honneur,
Qui, au plus hault de fortune et bon heur,
S'humilyer de cueur sont coustumieres,
Auquel beau rang tu marches des premieres.

(Epistre L.)

Le poëte lui-même marche en ce beau rang d'humilité; car, persécuté

[1] Ces plaines couvertes de biens et gens indiquent assez que Marot n'arriva point à Ferrare en hiver, comme quelques-uns l'ont dit; mais bien dans l'été de 1535.

pour la cause de l'Évangile, il n'a garde de s'en prévaloir, de publier sa constance et la gloire de son exil.

Dans l'*Epistre* XLVII, dont nous avons déjà cité quelques vers, il se félicite de l'accueil que lui fit la princesse :

Ie passay doncq Tharare (1),
Pour venir à Ferrare
Treuuer la sœur du roy (2);
La diuine princesse
M'a faict bonne caresse;
O que fusse auec' moy!

Il dit encore, dans l'*Epistre au Roy*, que Renée l'a retiré, de grâce, et retenu, pour ce que bien lui plaît son écriture, ce qui signifie qu'elle l'a nommé son secrétaire (3), et dans l'*Epigramme* XXXI : *A ses amys, quand, laissant la royne de Nauarre, fut receu en la maison et estat de madame Renée, duchesse de Ferrare :*

Mes amys, i'ay changé ma dame;
Vne aultre a dessus moy puissance,
Née deux fois, de nom et d'ame,
Enfant de roy par sa naissance,
Enfant du ciel par congnoissance
De celuy qui la sauluera (4);
De sorte, quand l'aultre scaura
Comment ie l'ay telle choisie,
Ie suis bien seur qu'elle en aura
Plus d'aise que de ialousie.

Il fit pour la comtesse de Marennes quelques-unes de ses plus charmantes pièces, entre autres les deux suivantes :

Vous auez droict de dire, sur mon ame,
Que le bosquet ne vous pleust oncq si fort,
Car dès qu'il a senty venyr sa dame,
Pour prendre en luy seiour et reconfort,

(1) La montagne de Tarare, près de Lyon.

(2) Renée, sœur de Claude, femme de François Ier, était à la fois belle-sœur et cousine germaine du roi.

(3) Lyon Jamet, qui se nomme lui-même le *secondetoy* de Marot (*Œuvres de Marot, Epistre* XLVI), fut aussi secrétaire de la duchesse, aux appointements de 200 livres; nous ignorons s'il rejoignit son *alter ego* à Ferrare, ou s'il s'y rendit en même temps que lui.

(4) Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'estre agreable a miz tout son effort,
Et a vestu sa verte robe neufue
De ce seiour le Pau tout fier se treuue,
Les rossignolz s'en tiennent angelicques :
Et treuuerez, pour en faire la preuue,
Qu'au despartir seront melancolicques.

(Epigramme CVII.)

L'*Epistre perdue au ieu contre Madame de Pons* [1] est un éloge d'une délicatesse exquise, qui fait autant d'honneur au poëte qu'à son aimable protectrice :

Dame de Pons, nymphe de Parthenay,
Pardonne-moy, si ceste carte [2] *n'ay*
Paincte de fleurs à Minerue duisantes [3],
Et pour ton sens contenter suffisantes:
Ma muse est bien pour satisfaire habile
Aulcuns esprits; mais trop se sent debile
Pour toy, qui as lettres et bon scauoir
Autant ou plus que femme puisse auoir,
Auecques œuil pour voir subit les faultes
Et discerner choses basses des haultes.

Bien est-il vray que ton cueur scait vser
D'vne bonté de faultes excuser,
Et de donner aux œuures bien dictées,
En temps et lieu, louanges meritées.
Mais ie sens bien que l'heure est aduenue,
Qu'en cest escript de promesse tenue,
Plus de besoin de ton excuse auray
Que de bon los meriter ne scauray.
Et me suis veu (il n'en fault point mentir)
D'auoir promis prest à me repentir;
Car dès qu'en main la plume ie vins mettre,
A peine sceu forger le premier mettre,
Et commencay à dire et à penser :
Presumptueux, que veulx-tu commencer?
Fault-il qu'à honte acquerir tu t'amuses,
D'escrire ainsi à l'vue des neuf Muses?

(1) C'est toujours Anne de Parthenay, femme d'Antoine de Pons, comte de Marennes.

(2) Ce papier.

(3) Convenables.

Ce neantmoins, pour promesse tenir,
Ne me suis sceu d'escrire contenir;
Mais t'escriuant, o noble esprit bien né,
Trouué me suis tout ainsi estonné
Qu'vng villageois simple et pusillanime
Qui parle en crainte à vng roy magnanime.

. .

D'aultre costé, pour mon epistre orner,
Ie ne scauróis quel propos enfourner.
De te parler de science latine,
D'en deuiser pres de toy, ne suis digne;
Te deuiser des amoureux soulas,
C'est temps perdu, tu aymes trop Pallas;
Chanter la guerre et des armes la mode,
A ton mary la chose est plus commode.
De tes vertus bien blasonner et paindre,
Taire vault mieux que n'y pouuoir attaindre;
Parquoy, à droict, deuant toy ie m'accuse
Que cecy n'est epistre, mais excuse;
Cecy, pour vray, n'a merité le tiltre
D'Enuoy, de Lay, d'Elegie ou d'Epistre;
Mais s'il te plaist, nonobstant sa basseur,
Le receuoir en gré, sous la douceur
Qui est en toy par nayue coustume,
I'estimeray auoir faict vng volume. . . . .

(Epistre LI.)

C'est par ce commerce littéraire avec des esprits fins, éclairés, des âmes élevées et généreuses, que Marot s'efforçait de tromper les ennuis et les douleurs de l'exil. Dans les premiers jours de l'année 1536, il adressait à Renée, sœur d'Anne de Parthenay, l'*Epigramme* CLXXIV, que l'abbé Lenglet-Dufresnoy a prise à la lettre, suivant sa coutume: il n'a su voir dans ce badinage qu'une déclaration nullement platonique, et la preuve que le père de famille qui regrettait l'absence de ses petits Maroteaux *en vouloit compter* à la noble demoiselle :

Amour vous a, dès le iour que fuz né,
De mon seruice ordinaire estrenée;

Et si[1] *ne fuz de vous onc estrené*
Que de rigueur, sous parolle obstinée;
Si vous supply, noble nymphe Renée,
Ce nouuel an parler nouueau langaige,
Et tout ainsi qu'on veoit changer d'année,
Vouloir changer enuers moy de couraige.

L'*Epigramme* CVIII, adressée à la même, n'est pas moins gracieuse :

Quand vous oyez que ma muse resonne
En ce bosquet, qu'oyseaux font resonner,
Vous vous plaingnez que rien ie ne vous donne,
Et ie me plains que ie n'ay que donner.
Sinon vng cueur tout prest à s'adonner
A vos playsirs. Ie vous en fais donc offre:
C'est le tresor le meilleur de mon coffre;
Seruez-vous en, si desir en auez.
Mais quel besoing est-il que ie vous offre
Ce que gaigner d'vng chascung vous scauez?

Il était pourtant loin de plaisanter toujours, témoin les vers si religieux et si touchants que lui inspira la mort d'Anne de Beauregard, au fond desquels on sent l'amour du sol natal et la douleur d'en être banni :

De Beauregard Anne suis, qui, d'enfance,
Laissay parents, pays, amis et France,
Pour suiure icy la duchesse Renée;
Laquelle i'ay depuis abandonnée,
Futur espoux, beauté, fleurissant aage,
Pour aller veoir au ciel mon heritage,
Laissant le monde auec moins de soucy
Que laissay France, alors que vins icy.

(Cimetiere XXV.)

La plus pure inspiration religieuse se fait également jour dans l'épître qu'il adressa au troisième enfant de la duchesse, avant sa naissance, pour l'inviter à sortir du sein maternel[2]; ce morceau n'est pas seulement,

[1] Pourtant.

[2] Ce petit enfant; que le poëte pressait si gracieusement et si pieusement de sortir du *royal ventre*, fut, paraît-il, la belle Éléonore d'Este, qui allait inspirer au Tasse la plus funeste des passions.

comme le dit M. Jules Bonnet, « l'hymne de la Renaissance dans la bouche d'un de ses plus glorieux élus [1] ; » c'est tout ensemble l'hymne de la Renaissance et celui de la foi réformée, bravant les tourments pour avancer le règne et l'honneur de Christ :

Petit enfant, quel que sois, fille ou filz,
Parfay le temps de tes neuf mois prefix
Heureusement; puis sors du royal ventre,
Et de ce monde en la grant'lumiere entre;
Entre sans cry, vien sans pleur en lumiere.

Vien sans donner destresse coutumiere
A la mere humble en qui Dieu t'a faict naistre;
Puis d'vng doulx riz commence à la congnoistre. . .
Vien hardiment; car, ayant plus grand aage. . .
Tu trouueras la guerre commencée
Contre ignorance et sa troupe insensée,
Et, au rebours, vertu mise en avant. . .
Mais tu auras, que Dieu ce bien te face,
Le vray moyen qui tout ennuy efface,
Et faict qu'au monde angoisse on ne craint point,
Ne la mort mesme alors qu'elle nous poind.

Ce vray moyen, plein de ioye feconde,
C'est ferme espoir de la vie seconde
Par Iesus Christ, vainqueur et triumphant
De ceste mort. Vien doncq, petit enfant,
Vien veoir de terre et de mer le grand tour,
Auec le ciel qui se courbe à l'entour,
Vien veoir de Christ le regne commencé
Et son honneur par tourment auancé.
O siecle d'or le plus fin que l'on treuue,
Dont la bonté dedans le ciel s'espreuue [2] !

(Opuscule v.)

Les bontés de la duchesse et celles de son entourage adoucissaient l'exil du proscrit; mais il songeait douloureusement à sa famille, qu'il avait

[1] *Bulletin*, 2e série, V, 168.

[2] Les quatre derniers vers ont été restitués à Marot par Le Laboureur, p. 747 du tome Ier des *Mémoires de Castelnau*.

laissée bien loin, et sans doute dans le dénûment. Soupirant après la patrie et ne pouvant vivre loin d'elle, bien qu'elle semblât acharnée à sa perte, il écrivit à François Ier, pour lui rendre compte de sa conduite et de ses sentiments, une admirable épître (1535) que nous allons citer presque en entier :

Ie pense bien que ta magnificence,
Souuerain roy, croyra que mon absence
Vient par sentyr la coulpe, qui me poinct,
D'aulcung mesfaict; mais ce n'est pas le poinct.

Ie ne me sens du nombre des coulpables;
Mais ie scay tant de iuges corrompables
Dedans Paris, qui, par pecune prinse,
Ou par amy, ou par leur entreprinse,
Ou en faueur et charité piteuse
De quelque belle humble sollìciteuse,
Ilz sauueront la vie orde et immunde
Du plus meschant et criminel du munde;
Et, au rebours, par faulte de pecune
Ou de support, ou par quelque rancune,
Aux innocents ilz sont tant inhumains,
Que content suis ne tomber en leurs mains...

Suyuant propoz, trop me sont ennemys,
Pour leur enfer, que par escript i'ay mys,
Où quelque peu de leurs tours ie descœuure;
La! me veut-on grant mal pour petit œuure;
Mais ie leur suis encor plus odieux,
Dont ie l'osay lire deuant les yeulx
Tant cleruoyans de ta maiesté haulte,
Qui a pouuoir de reformer leur faulte...
Autant comme eulx, sans cause qui soit bonne,
Me veut du mal l'ignorante Sorbonne :
Bien ignorante elle est d'estre ennemye
De la trilingue et noble academye,
Qu'as erigée. Il est tout manifeste
Que la dedans, contre ton vueil celeste,
Est defendu qu'on ne voyse allegiant
Hebrieu, ny grec, ny latin elegant,

Disant que c'est langaige d'hereticques.
O poures gens, de scauoir tous ethicques,
Bien faictes vray ce prouerbe courant :
Science n'ha haineux que l'ignorant.

Certes, o roy, si le profond des cueurs
On veult sonder de ces sorbonicqueurs,
Treuué sera que de toy ils se deulent (1).
Comment douloir? Mais que grant mal te veulent,
Dont tu as faict les lettres et les arts
Plus reluysans que du temps des Cæsars;
Car leurs abuz veoit-on en facon telle.
C'est toy qui as allumé la chandelle,
Par qui maint œuil veoid maincte verité,
Qui, sous espesse et noire obscurité,
A faict tant d'ans icy bas demourance.
Et qu'est-il rien plus obscur qu'ignorance?

Eulx et leur court, en absence et en face,
Par plusieurs fois m'ont usé de menace,
Dont la plus douce estoit en criminel
M'executer. Que pleust à l'Eternel;
Pour le grand bien du peuple desolé,
Que leur desir de mon sang fust saoulé,
Et tant d'abus, dont ils se sont munis,
Fussent à cler descouuerts et punis!
O quatre fois et cinq fois bien heureuse
La mort, tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'estre plus asseruies!...
De Lutheriste ils m'ont donné le nom (2);
Qu'à droict ce soit, ie leur respons que non.

(1) Douloir, de *dolere*, se plaindre.

(2) Ce vers manque au moins dans deux des éditions de Lenglet-Dufresnoy.

Au moment où Marot repousse, pour la troisième fois, le nom de luthériste, il professe hardiment et sans la moindre ambiguïté sa foi évangélique. Son langage est exactement le même que tiendra bientôt à ses juges le martyr Martin Gonin, pasteur vaudois, étranglé et noyé à Grenoble (1536), la nuit, «de peur que le monde ne l'oye parler,» dit Crespin. «D'où es-tu? lui demanda le procureur du roi. Tu es quelque lutherien; car les lettres que tu portes sont lutheriennes. — Ie suis d'Angronne (Angrogne) en Piedmond, dit Martin, et à present ie demeure à Geneue...

Luther pour moi n'est des cieux descendu,
Luther en croix n'a point esté pendu
Pour mes pechez; et tout bien aduisé,
Au nom de luy ne suis point baptisé.
Baptisé suis au nom qui tant bien sonne,
Qu'au son de luy le Pere eternel donne
Ce que l'on quiert, le seul nom sous les cieux
En et par qui ce monde vicieux
Peult estre saulf; le nom tant fort puissant
Qu'il a rendu tout genouil flechissant,
Soit infernal, soit celeste ou humain;
Le nom par qui du Seigneur Dieu la main
M'a preserué de cès grands loups rabis [1],
Qui m'espioyent dessous peaux de brebis [2].

O Seigneur Dieu, permettez-moy de croire
Que reserué m'auez à vostre gloire...
Puisque n'auez voulu doncq condescendre
Que ma chair vile ait esté mise en cendre,
Faictes, au moins, tant que seray viuant,
Qu'à vostre honneur soit ma plume escriuant!
Et si ce corps auez predestiné
A estre vng iour par flamme terminé,
Que ce ne soit, au moins, pour cause folle,
Aincois [3] *pour vous et pour vostre parolle;*

et ne suis nullement lutherien, ny ne le voudroye estre, attendu que Luther n'est point mort pour moy, ains Iesus Christ, duquel ie porte le nom et pour lequel ie veux viure et mourir. — Interrogué qui preschoit à Geneue, respondit que c'estoit M. Guill. Farel et Pierre Viret. Sur quoy le procureur du Roy lui dit que c'estoyent les plus grans lutheriens du monde. Martin luy contredit doucement, disant : Ne vous desplaise, ce sont vrais seruiteurs de Dieu, qui ne preschent que la pure doctrine, comme ont fait les apostres et ceux de l'Eglise primitiue.» (Crespin, f° 110.)

[1] *Rabidi*, enragés.

[2] M. Ch. d'Héricault, qui n'a pas de sympathie pour la Réforme, et qui, du reste, la connaît mal, trouve que Marot ergote ici plus qu'il ne se défend franchement d'être luthérien; qu'il n'a plus cette netteté d'affirmation qui est si remarquable (!) dans l'épître au docteur Bouchart. — C'est faute de savoir que, nous autres protestants, prétendons être disciples de Jésus de Nazareth, et non de Luther ou de Calvin, qui ne font point autorité pour nous.

MM. Merle d'Aubigné et Jules Bonnet paraissent n'avoir pas compris mieux que M. d'Héricault et Colletet la profession de foi si catégorique du poëte.

[3] Mais.

Et vous suppli, Pere, que le tourment
Ne luy soit pas donné si vehement,
Que l'ame vienne à mettre en oubliance
Vous en qui seul gist toute ma fiance;
Si que ie puisse, auant que d'assoupir,
Vous inuoquer iusqu'au dernier soupir (1) !
Que dis-ie? Où suis-ie? O noble roy François,
Pardonne-moy; car ailleurs ie pensois.

(1) Ces admirables vers accusent d'inexactitude tous les portraits qu'on a tracés du poëte. «Les natures fortes, dit M. Paul Albert (*La Littérature française des origines au XVIIe siècle*, Paris, 1872, in-12, p. 187), se retrempent dans l'infortune; elles y trouvent un aiguillon qui les réveille; la vie leur apparaît sous une autre face. Marot, lui, *perd tout ressort; la transformation ne se fait pas; il veut toujours rire et folâtrer*, et il ne le peut plus. Les années et les épreuves arrivent, *le sérieux n'arrive pas. Il est devenu mauvais catholique, mais il n'est pas bon huguenot.*»

Ce jugement n'a rien de bien surprenant, de la part d'un homme étranger au protestantisme; il est plus étonnant que la *Revue chrétienne* (1865, p. 678) ait tenu le même langage : «Une Marguerite un peu plus convaincue dans le sens de la Réforme,... aurait, tout au moins, formé *des protestants de meilleur aloi que le gentil Marot*, qui *n'avait nulle prédilection pour le martyre*» (p. 721). — Que Bayle et Lenglet-Dufresnoy, mesurant le poëte à leur aune de sceptique, aient plaisanté sur ce sujet, cela ne dénote en eux qu'une inconcevable légèreté. Maccrie est déjà plus sérieux, sans que, pour cela, nous puissions accepter ses assertions : «L'attachement de Marot pour la doctrine protestante, dit-il (*Histoire de la Réforme en Italie*, p. 79), se fortifia considérablement, pendant le séjour qu'il fit à Ferrare; on peut consulter ses lettres, et les autres pièces qu'il composa à cette époque, *toutes ne respirent que le martyre*. Il est probable toutefois qu'il aurait reculé devant l'épreuve du feu, s'il y avait été exposé.»

Après M. Frédéric Monod, un seul pasteur, croyons-nous, a essayé de rendre justice au grand poëte calomnié, qu'il ne fallait qu'étudier, pour découvrir en lui un noble caractère et l'une des gloires de la Réforme; c'est M. Bungener, qui, tout en partageant les préjugés traditionnels, a dit dans sa *Vie de Calvin*: «Marot eût tenu parole, *peut-être tout aussi bien que tel ou tel, qui en eût paru aussi incapable*, et qui, le moment venu, sut mourir.»

Le poëte français inconnu réfugié à Genève qui a écrit, peu après la mort de Marot, la *Complaincte de l'Église fidele sur la persecution faicte à ses enfans dans le royaume de France l'an 1551; item deux cantiques : l'un sur les passages de la France fermez aux fideles pour les empescher de venir es terres euangeliques; l'autre du Fidele detenu es prisons de l'Antechrist et des siens*, Paris, 1873, Sandoz et Fischbacher, in-16, avait été frappé, comme nous, de la beauté religieuse de cette invocation; car il n'a fait que la reproduire, en l'affaiblissant, dans le *Cantique du fidele detenu es prisons de l'Antechrist*.

Que ma chair mortelle, dit à Dieu le prisonnier, soit consumée, comme il semblera bon à «la bande antechrestienne;» elle n'en ressuscitera pas moins :

Mais en dure souffrance,
Donne-moy la constance
De ton nom soubstenir;
Fay qu'en perseuerance
Le puisse maintenir.
Car, en peine si forte,
Si tu ne me conforte,
Ie pourrois tresbucher;
Satan à ce m'exhorte,
Et infirme est ma chair.

Après que son âme, oublieuse de ce monde, s'est ainsi élancée vers Dieu sur l'aile de la prière, le poëte revient sur la cause de sa fuite, c'est-à-dire la perquisition faite à son domicile :

Rhadamantus [1], *auecques ses supposts,*
Dedans Paris, combien que fusse à Blois [2],
Encontre moy faict ses premiers exploicts.

. . . . . *O iuge sacrilege,*
Qui t'a donné ne loy, ne priuilege
D'aller toucher et faire tes massacres
Au cabinet des sainctes Muses sacres?
Bien est-il vray que liures de deffense
On y treuua; mais cela n'est offense
A vng poetè, à qui on doibt lascher
La bride longue, et rien ne luy cacher,
Soit d'art magique, necromance ou caballe,
Et n'est doctrine escripte ne verballe
Qu'vng vray poete au chief ne deust auoir,
Pour faire bien d'escrire son debuoir.

. . . . . *Que me nuict de tous lire?*
Le grand donneur m'a donné sens d'eslire,
En ces liures, tout cela qui s'accorde
Aux saincts escriptz de grace et de concorde,
Et de iecter tout cela qui differe
Du sacré sens, quand pres on le confere;
Car l'Escripture est la touche où l'on treuue
Le plus hault or. Et qui veult faire espreuue
D'or, quel qu'il soit, il le conuient toucher
A ceste pierre, et bien pres l'approcher
De l'or exquiz, qui tant se faict paroistre,
Que, bas ou hault, tout aultre faict congnoistre [3].

[1] Juge d'enfer, c'est-à-dire le lieutenant criminel; ou bien le bailli Morin, d'après le *Coup d'essay* de Sagon.

[2] Ou dans les environs. Voir la note de la page 161.

[3] Il est impossible de formuler plus nettement que le fait ici Marot les deux principes fondamentaux et contradictoires du protestantisme du XVIe siècle, savoir la liberté d'examen et l'autorité souveraine de la Bible.

Le iuge doncq affecté se monstra
En mon endroict, quand des premiers [1] *oultra*
Moy, qui estois absent, et loing des villes
Où certains fols firent choses trop viles
Et de scandale [2], *hélas! au grant ennuy,*
Au detriment et à la mort d'aultruy;
Ce que scachant, pour me iustifier,
En ta bonté ie m'osay tant fier,
Que hors de Blois partis, pour à toy, Sire,
Me presenter. Mais quelcung me vint dire :
Si tu y vas, ami, tu n'es pas sage;
Car tu pourrois auoir mauuais visage
De ton seigneur. . . . .
Si m'en allay, euitant ce danger,
Non en pays, non à prince estranger,
Non point vsant de fugitif destour,
Mais pour seruir l'autre roy à mon tour,
Mon second maistre et ta sœur, son espouse,
A qui ie fus, des ans a [3] *quatre et douze,*

[1] On se rappelle que Marot était le septième sur la liste des personnes menacées du feu.

[2] Ainsi Marot réprouve, comme Marguerite, la diffusion des placards, ce que paraît n'avoir pas fait Calvin. Il n'en dit rien dans sa fameuse épître à François Ier (dédicace de l'*Institution chrestienne*); c'était pourtant le cas ou jamais d'en parler alors, s'il les avait décidément blâmés. (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, III, 213.)

Ce premier désaccord dut mettre quelque froideur entre les deux illustres ouvriers de la Réforme. Aussi anticatholique que Calvin, Marot détestait les violences de la controverse ecclésiastique, et ne s'y abandonna jamais.

[3] L'édition de Lenglet-Dufresnoy met ici un accent grave sur l'*a*, et cet accent, qui change absolument le sens du vers, lui fait signifier, non pas que Marot était entré chez la princesse il y avait environ seize ans en 1535, c'est-à-dire en 1518, mais bien qu'il y était entré à l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1511, date impossible, puisque François Ier ne recommanda le poëte à Marguerite qu'après être monté sur le trône (1515). Au reste, si le texte de Lenglet nous reporte en 1511, la note qu'il y ajoute établit la date de 1518; on ne peut dire plus clairement blanc et noir à propos d'un même passage. M. Ch. d'Héricault se contredit de la même façon, p. XLIII et 101 de ses *Œuvres de Marot*, Paris, Garnier, 1867, in-8°. On ne saurait trop se défier de l'édition de Lenglet-Dufresnoy et de celle d'Auguis, qui n'en est que la copie.

La première épître du *Coq à l'Asne* y est datée de 1534, et nous l'avons rencontrée dans *Ladolescence Clementine*, Paris, 1532, in-8°, bibl. Mazarine. La seconde du *Coq à l'Asne*, qui est bien de 1535, fait allusion à la mort du

comte de Carpy,
Qui se fit moyne après sa mort,

et ce personnage ne serait mort qu'en 1536, d'après une longue note inexacte de Lenglet.

Dans le corps de l'ouvrage, l'épître à *M. Pel-*

De ta main noble heureusement donné.
Puis, tost apres, royal chef couronné,
Scachant plusieurs de vie trop meilleure
Que ie ne suis estre bruslez à l'heure
Si durement, que mainte nation
En est tombée en admiration (1),
I'abandonnay, sans auoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratissime
A son poete, et, en la delaissant,
Fort grand regret ne vint mon cueur blessant (2).
Tu mens, Marot, grand regret tu sentis
Quand tu pensas à tes enfans petits (3).....

Enfin passay les grans froides montaignes,
Et vins entrer aux Lombardes campaignes,
Puis en l'Itale, où Dieu, qui me guidoit,
Dressa mes pas au lieu où residoit
De ton cler sang vne princesse humaine,
Ta belle sœur et cousine germaine.....
En sa duché de Ferrare venu,
I'a retiré de grace et retenu,
Pour ce que bien luy plaist mon escripture,
Et pour autant que suis ta nourriture (4).
Parquoy, o Sire, estant auecques elle (5),
Conclure puis, d'un franc cueur et vray zelle,

lisson president de Sauoye porte la date de 1543, et dans le tableau chronologique elle figure à l'année 1534. L'*Epistre* LXI figure dans le même tableau sous le n° 58, etc.

Autre fait plus grave : dans cette édition, trois vers de la première du *Coq à l'Asne* sont obscènes; ils ne l'étaient pas dans *Ladolescence Clementine* de 1532, ni dans l'édition revue par Marot lui-même, et imprimée à Lyon par Dolet, en 1538, sous les yeux de l'auteur (Bibl. nation.), ni dans les OEuvres de Marot publiées par le même imprimeur en 1542 (Collect. de M. Alf. André); mais ils le sont déjà dans l'édition de Paris, 1549.

(1) Stupéfaction.

(2) Calvin tint, un peu plus tard, le même langage dans la préface de l'*Institution chrestienne* : « Ne pensez point (Sire) que ie tasche à traiter ici ma defense particuliere, pour impetrer retour au païs de ma naissance; auquel combien que ie porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, *ie ne souffre pas grand deuil d'en estre priué.* »

(3) Dans l'épître au Dauphin, écrite à Venise, Marot exprime le même regret; il voudrait revoir le fils de six mois que Marion allaitait quand il fut forcé de fuir.

(4) Ton protégé, nourri par toi.

(5) Les auteurs de *la France protestante* ont donc erré en datant l'*Epistre au Roy* de Venise; elle fut écrite à Ferrare.

Qu'à moy, ton serf, ne peut estre donné
Reproche aulcung que t'aye abandonné,
En protestant, si ie pers ton seruice,
Qu'il vient plustost de malheur que de vice.

(Epistre XLVIII.)

Jamais le poëte n'a été mieux inspiré; la grâce de la forme, l'élévation des sentiments, la noblesse du langage, l'éloquence d'un cœur ému, l'accent d'une piété sincère, s'unissent pour faire de cette épître un morceau achevé, et pour peindre Marot sous des traits fort différents de ceux que lui ont prêtés ses biographes. Le joyeux conteur, le chantre badin des amours et des ris, toujours prêt à rendre (sur le papier) les baisers qu'il a volés, l'auteur de tant de malicieuses et grivoises épigrammes qui n'a pas toujours su éviter l'obscénité, s'est élevé, par un élan d'enthousiasme et de foi, sur les mystérieuses hauteurs où Dieu se communique aux mortels, où le monde religieux leur dévoile ses incomparables splendeurs, les joies austères du sacrifice, de l'entier dévouement à une noble et sainte cause.

Il n'est pas, hélas! donné à l'humaine faiblesse de rester constamment dans le sublime, quand elle l'a une fois atteint; les écrits de Marot en sont une preuve à ajouter à tant d'autres. Toutefois, si la chasteté d'imagination des Calvin, des Coligny, des Mornay, manque parfois à ce poëte de cour, il n'en est pas moins parent de ces grands et austères types de la Réforme, et peut-être même plus proche parent qu'Agrippa d'Aubigné, poëte et satirique comme lui.

Le cachet tout protestant, les jugements sévères de l'*Epistre au Roy,* avaient ravivé de nouveau la haine de l'*ignorante Sorbonne* et des *iuges corrompables,* qui, ne pouvant brûler Marot, essayèrent du moins de se justifier en justifiant la persécution, et s'efforcèrent de retenir le roi déjà près d'échapper à leur domination. Ils soudoyèrent un vulgaire, lourd et diffus rimeur, Sagon, méchant homme et secrétaire de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroul, en Normandie[1]. Sagon fit, en réponse à l'*Epistre au Roy,* un libelle informe et odieux, qu'il intitula le *Coup d'essay* (1536). Il y interpelle Marot de la manière suivante :

[1] L'abbé de Saint-Évroul avait été aumônier de Marguerite, sans gages en 1517, et aux gages de six-vingts livres en 1524. (Ms. FR. 7853, Bibl. nat.)

. . . De nouice en la foy chrestienne,
Tu t'es rendu d'ordure lutherienne. . .
. . . Dissimule vng petit ta malice,
Pour obuier au bras de la iustice,
A qui tu as reproché, à grand tort,
Qu'elle a liuré maint innocent à mort,
Que tu as bien plusieurs fois meritée. . .

Puis il poursuit :

Rhadamante, que tu as insulté,
C'est le bailly Morin;
S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
Pres de Lyon, plus pres du mont Tarare,
Il n'est duc ne duchesse de Ferrare,
Qui l'empeschast d'executer en toy
Le droict vouloir de iustice et du roy. . .
. . . Sur toy se font nouuelles plainctes,
Dont la plus douce a bien prouué au roy
Que tu estois cause du desarroy,
Porte guydon, guyde, pourtraict, exemple
De tout le mal qu'on faisoit vers le temple[1],
En maintz endroictz, tant de nuyt[2] *que de iour,*
Lorsque fesois dedans Paris seiour. . .
Qu'est ce Marot, dont i'aose tant parler?
— C'est ce Marot, dont l'arrogant parler
Ayant credit soubz parole trop haulte,
A faict tumber l'ignorant peuple en faulte,
Par trop auoir foy mise en son escript. . .
. . . On a veu en toy grande partie
D'erreur nouueau, depuis ta departie.
O departie aggreable à chascung!
Iour bien esleu, qui n'en a chassé qu'vng,
Duquel la vie infame, vile et orde,
Tout le surplus faisoit viure en discorde!
O le grand bien que la France receut,
Et le plaisir du peuple, quand il sceut
De son Marot la profitable absence!

[1] Du mal qu'on faisait à l'Église romaine.

[2] Allusion aux assemblées nocturnes et sévèrement proscrites des protestants de Paris.

Sagon attaque ensuite les livres trouvés chez Marot,

Liures mortelz, liures remplys d'offence,
Liures gardez contre iuste deffence,
Liures traduictz par vng tas de paillards...
Et tu pretendz licence poetique,
Pour te defendre! O poure pou ethique!

A ses yeux, comme à ceux de tous les persécuteurs, venger l'honneur de Dieu outragé par l'hérésie, c'est le premier devoir de la justice :

...S'elle faict rostir et enflamer
Les obstinez en doctrine arrienne,
Et les profez d'ordre lutherienne,
Nous laissant viure au patron paternel,
C'est pour montrer nostre foy chrestienne
Estre fondée au gré de l'Eternel.

Par conséquent, Marot est digne de tous les supplices : « feu, croix, roue, potence, » pour avoir

aosé dire
Que pour la foy ont enduré martyre
Tous ceulx qu'on a par mort executez,
Et ses consors d'exil persecutez,
Dont y en a qui ont eu le couraige
De laisser Dieu, pour viure en mariaige,
Contreuenant à leur promesse et veu,
Qui est erreur à pugnir par le feu.
A! qui pourroit d'iceulx faire poursuyte,
Et preuenir au deuant de leur fuyte,
Comme on a faict des aultres condamnez,
Qui ont esté au feu abandonnez.
Suyuant l'arrest de iustice equitable,
Egale à tous, et à tous veritable!
Ie ne scay donc quel ve · le pique et mord
D'ainsi blasmer tant droite et iuste mort...

A ce langage on reconnaît les éternels ennemis de la liberté. Ils étaient alors tout-puissants, et le proscrit continuait toutefois à les démasquer du

fond même de l'exil. Bien que le *Coup d'essay* n'eût pas encore paru, ou que, du moins, il n'en eût pas encore connaissance [1] lorsqu'il écrivit la *seconde epistre du Coq à l'Asne* (1535) [2], Marot frappe à coups redoublés, dans cette pièce, sur les « gotz, bigotz, cagotz et magotz, » et y blâme, une fois de plus, les penchants trop belliqueux du roi :

Ce grec, cet hebreu, ce latin,
Ont descouuert le pot aux roses...
Quand par le roy aurons-nous guerre?
O la belle piece de terre [3] !
Il la fault ioindre auec la mienne.
Ils ecument comme vng verrat,
En pleine chaire, ces cagotz,
Et ne preschent que des fagotz
Contre ces pauures heretiques...
Puis vous sauez, Pater sancte,
Que vostre grand pouuoir s'efface;
Mais que voulez-vous que i'y face?
Mes financiers sont tous peris;
Il n'est bourreau que de Paris,
Ny long proces que dudict lieu...
Fy de l'honneur, viue la vie,
Viuent l'amour, viuent les dames!
Toutefois, Lyon, si les ames
Ne s'en vont plus en purgatoire,
On ne me scauroit faire à croire
Que le pape y gaigne beaucoup...

[1] Il n'y fait allusion que dans la *troisieme epistre du Coq à l'Asne.*

[2] Voici comment nous établissons la date approximative de cette pièce. Elle est postérieure au mois de juin 1535, puisqu'elle fait allusion à la prochaine arrivée de Mélanchthon, que le roi avait prié, le 23 de ce mois, de se rendre à Paris, pour s'entendre avec les théologiens catholiques (Herminjard, III, 426). Elle est postérieure à la prise de Tunis, qu'elle mentionne et qui eut lieu vers le milieu de l'année. Elle est en outre postérieure à la mort de Sforza, duc de Milan (24 octobre), dont François Ier réclama l'héritage pour son fils, réclamation qui amena la guerre que prévoit le poëte :

Quand par le roy aurons-nous guerre?

Comme l'invasion de la Savoie par les troupes françaises eut lieu en vertu d'un ordre du 11 février 1536, et que la guerre n'est pas encore déclarée au moment où écrit Marot, l'épître fut composée entre la fin d'octobre et le commencement de février, c'est-à-dire très-probablement vers la fin de l'année 1535.

[3] Le Milanais.

Sire, ce disent ces caphars :
Si vous ne bruslez ces mastins,
Vous serez, vng de ces matins,
Sans tribut, taille ne truage [1].
Touche la, ie suis en esmoy
Des froids amys que i'ay en France,
Mais ie treuue que c'est oultrance,
Que l'vng a trop, et l'aultre rien [2] . . .
Attachez-moy vne sonnette
Sur le front d'vng moyne crotté,
Vne oreille à chascung costé
Du capuchon de sa caboche,
Veoyla un sot de la bazoche.
Aussi bien painct qu'il est possible [3] . . .
Or ca, le liure de Flammette [4],
Formosum pastor [5], *Celestine* [6],
Tout cela est bonne doctrine.
Et n'y a rien de deffendu. . .

[1] Espèce de redevance payée pour la chasse.

[2] Il nous paraît évident qu'il ne fait pas ici de reproche à ses amis; mais qu'il se moque de ses ennemis trop *brûlants* ou brûleurs.

[3] Dans ses *Colloquia*, parus en 1522 à Bâle, chez Frobenius, Érasme disait à un moine : « Je ne sais quel habit convient à votre profession; mais je vous avouerai sans façon que, si quelqu'un avait la charité de vouloir ajouter à votre habit des oreilles d'âne et des sonnettes, vous porteriez l'habit, la livrée de la folie dans toutes ses formes. » (Dialogue de *La Gueuserie opulente*, traduction de Gueudeville, Leide, 1730, in-16, III, 281.)

[4] *Fiametta amorosa, di M. Giovanni Boccacio*, Vinegia, N. di Aristotile, 1525, petit in-8° (n° 1941 du *Catalogue des livres rares de Pottier*, 1872). Une nouvelle édition de cet ouvrage licencieux, imprimée à Florence en 1533, figure, sous le n° 230, dans le *Catalogue de Willem*, 1871. Il a été réimprimé, en français, en 1822, in-12, à Paris, chez Claude Cramoisy, sous le titre suivant : *La Fiammette amoureuse de M. Jean Boccace, contenant toutes les plaintes et passions d'amour* (n° 465 du *Catalogue de la Bibliothèque française de Guntzberger*, 1872).

Maurice Sève a traduit de l'espagnol la *Déplorable fin de Flammette*, Lyon, 1555, in-8°; c'est sans doute un autre livre que celui de Boccace.

[5] *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim*, vers de la seconde églogue de Virgile, où sont complaisamment peintes les mœurs infâmes de l'antiquité.

[6] *Célestine*, tragi-comédie espagnole, dont le succès s'étendit par toute l'Europe, fut achevée vers 1492, par Fernando de Rojas, et précéda d'un demi-siècle la *Mandragore* de Machiavel, qui fixa les bases de la comédie régulière. « Le personnage principal, lit-on dans la préface de M. Germond de Lavigne, est un caractère tracé de main de maître et auquel il n'y aurait rien à ajouter, malgré ses quatre siècles. Célestine est une de ces vieilles femmes qui, de fille de joie, sont devenues entremetteuses... Elle tient maison ouverte,... où viennent s'ébattre les jeunes filles, ses élèves, et

Non, Monsieur, non, ce n'est pas vice
Que simple fornication [1];
I'en feray la probation
Par vne cotte violette...

Lyon, veux-tu que ie te dye?
Ie me trouue dispoz des leurès;
Et d'aultres bestes que les cheures
Portent barbe grise au menton [2].
Ie ne dy pas que Melancton
Ne declaire au roy son aduiz:
Mais de disputer viz à viz,
Nos maistres n'y veulent entendre [3];
Combien que la ieunesse tendre
Soit par tout assez mal apprinse....
D'estre bruslé pour la parolle [4],
Ie te pry, ne sois point couart;
Mais pour la foy de Billouart [5].
Laisse mourir ces sorbonnistes...
Pour ceste cause, ie proteste

les valets de bonne maison; où moines et évêques, cavaliers et vilains, entretiennent des pensionnaires.» On voit en quel lieu le juriste Rojas conduit ses lecteurs, et sans leur épargner le moindre détail, pour les mettre en garde, dit-il, contre les ruses et les fausseté des valets et des entremetteuses. Approuvé en Italie, l'ouvrage fut condamné par l'inquisition d'Espagne, et n'en eut pas moins, en ce pays, quarante-six éditions, de 1499 à 1634.

Il en parut quatre traductions françaises, en 1524, 1527, 1529 et 1542; une cinquième, en 1578, par Jacques de Lavardin (*La Celestine fidelement repurgée*, etc.); une sixième, à Pampelune, en 1633, par Labayen; une septième, en 1634, par Charles Osmond, et une huitième, en 1841 et 1873, par M. Germond de Lavigne. Deux traductions italiennes et une allemande furent publiées au XVIe siècle, et une anglaise, au XVIIe. L'ouvrage eut, en outre, un très-grand nombre d'imitations.

Quand Marot dit que tout cela est de bonne doctrine, c'est par ironie; et tout le monde l'a compris, sauf Lenglet-Dufresnoy.

(1) Nouvelle proposition jésuitique, mise en avant par quelque sorboniste, sans doute par le docteur Bouchart (voir la quatrième épître du *Coq à l'Asne*). Ces épîtres, bientôt imitées par Rabelais, ouvrent donc la voie aux *Provinciales*.

(2) Marot grisonne déjà, ou, comme il le dit ailleurs, l'hiver a commencé à neiger sur sa tête.

(3) «Marot fit, dit Maimbourg (*Hist. du calvinisme*, p. 27), sur la prochaine venue de Mélanchthon, de jolis vers, où insultant la Sorbonne, il dit hardiment qu'il ne se trouvera pas un de messieurs nos maîtres qui ose tenir contre ce docteur, qui en sait plus qu'eux.»

(4) Parole de Dieu, Évangile; on devinerait difficilement avec quel mot le poëte fait rimer *parolle*, dans cette débauche d'imagination presque pantagruélique.

(5) Le docteur Bouckart, qui l'avait voulu brûler.

Que l'Antechrist succombera [1];
Au moins, que de brief tombera
Sur Babylone quelque oraige.
Marguerite de franc couraige
N'a plus ses beaux yeux esblouys [2];
Dieu gard la fille au roy Louys [3],
Qui me recoit quand on me chasse.
Si Dieu ne l'auoit deffendu,
Et ie fusse en mon aduertin [4],
Ie donrois quinze à l'Aretin,
Et si gaignerois la partye.

La court en sera aduertye,
D'vng tas de groz anes, ou yures,
Qui font imprimer leurs sots liures,
Pour acquerir bruyt d'estre veaux.
A Fleury sont les bons naueaux;
Les richesses, en ces prelats...

Les contrastes ne sont nulle part plus accusés que chez les hommes dont l'imagination vive s'élance toujours avec ardeur dans les directions les plus diverses [5]. Or Marot, foncièrement protestant et chrétien, est

[1] Le pape, dans le langage du temps; comme Babylone était Rome.

[2] Marot la croyait-il désormais à l'abri du faux éclat du mysticisme?

[3] Renée de France.

[4] De *vertere*, maladie qui fait tourner les bêtes, maladie de l'esprit qui rend furieux; *être en advertin* signifie ici *être en veine*.

[5] Ces contrastes étaient nombreux au XVIe siècle et ne choquaient personne. L'Arétin, auteur d'ouvrages dont on n'oserait prononcer le titre, a écrit aussi des vies de la Vierge, de sainte Catherine de Sienne, de saint Thomas d'Aquin, *Trois livres de l'humanité de Iesus Christ diuinement descrite et au vif representee... nouuellement traduictz en francoys* (par Jean de Vauzelles), Lyon, Melchior et Gaspard Trechsel, 1539 petit in-8°, traduction revue et publiée par P. Delarivey, Troyes, chez Pierre Chevillot, 1604, in-8° (n°s 28 et 29 du catalogue de la vente Pottier, 2e part. 1872), et des *Paraphrasi sopra i sette Salmi della penitenza di Dauid, di Partenio Etiro*, 1545, in-8° (Biblioth. nation.), réimprimés à Venise, en 1629, in-12 (n° 14 du catal. de la vente de Morante, 1re part. 1872).

Quand il eut dédié au cardinal de Trente la plus obscène de ses tragédies, le pape Jules III l'embrassa, lui fit cadeau de mille sequins, et le décora du titre de chevalier de Saint-Pierre. Il fut même, paraît-il, question de le faire cardinal. (César Cantù, *la Réforme en Italie*, II, 210.)

Un autre poète, qui ne passait pas non plus pour dévot, Pierre Gringoire, dit Vaudemont, « hérault d'armes de M. le duc de Lorraine, » n'en a pas moins composé une *Paraphrase et dévote exposition sur les sept psaumes*

avant tout poëte, c'est-à-dire doué d'une nature d'artiste qui n'est pas toujours maîtresse d'elle-même. Après l'*Epistre au roy*, il fait la *seconde du Coq à l'Asne*. On l'eût bien étonné, en lui prédisant que la postérité aurait peine à concevoir que ces deux morceaux fussent sortis de la même plume; car ils ont le même but : le triomphe de l'Évangile, et cela suffisait au poëte, qui ne voyait pas d'incompatibilité entre l'ironie et la bouffonnerie des *Coq à l'Asne* et la prière de l'*Epistre au roy* [1]. Dans cette *seconde du Coq à l'Asne*, la bouffonnerie va souvent, mais toujours en passant, jusqu'à l'indécence, à un degré moindre pourtant que chez un grand nombre des contemporains de Marot; puis aussitôt après, scandalisé lui-même par quelques-unes des pièces faites à l'imitation de son *Beau tetin* [2], il a des scrupules de pudeur, et recommande à ses amis de ne plus l'offenser dans leurs imitations du *Laid tetin*. Cette fois, il ne s'agit plus de piété, ni de Réforme, ni même du beau, mais du mérite de la difficulté vaincue : l'art se suffit à lui-même; mais, selon Marot, il ne doit pas se déshonorer :

. . . Ie vous pry que chascung blasonneur
Vueille garder en ses escriptz honneur;
Arriere mots qui sonnent sallement.
Parlons aussy des membres seulement
Que l'on peult voir sans honte descouuers,
Et des honteux ne souillons point nos vers;
Car quel besoing est-il mettre en lumiere
Ce qu'est nature à cacher coustumiere?
Ainsy ferez pour à tous agreer,
Et pour le roy mesmement recreer,
Au soing qu'il a de guerre ia tyssue,
Dont Dieu lui doint victorieuse yssue [3].

(Epistre XL.)

penitentiels du royal prophete Dauid, mis en rhythme francoise, Paris, Ch. Langelier, 1541, in-16. (Félix Bovet, *Histoire du psautier des Églises réformées*, Paris, 1872, in-8°, p. 32a.)

(1) Il a, sous ce rapport, plus d'un trait de ressemblance avec Luther, qui, dans ses emportements, ne dressait pas de bûchers comme Calvin, mais avait recours au vocabulaire le plus grossier. (Voir les *Propos de table*, p. 57, 181, et les *Colloques d'Érasme*, traduction de Gueudeville, V, 111.)

(2) Il fit cette épigramme soit à la cour de Navarre, soit à celle de Ferrare.

(3) Ces derniers vers donnent la date de l'épître; elle fut écrite en février 1536, alors que la guerre venait d'éclater par l'envahissement de la Savoie.

Ni cette épître, ni l'épigramme à laquelle elle se rapporte, ni même la satire violente du catholicisme qui l'avait précédée, n'étaient de nature à faire l'admiration du plus austère des hôtes qu'allait recevoir la cour de Ferrare, nous voulons parler de Calvin.

Né à Noyon, le 10 juillet 1509, et destiné d'abord à la prêtrise, puis à la jurisprudence, Calvin se livra successivement à l'étude de la théologie et à celle du droit; avant l'âge de douze ans, il était déjà pourvu d'un bénéfice, qui consistait en une portion du revenu de la chapelle de la Gésine; à dix-huit ans, il en obtint un autre, savoir la cure de Marteville, qu'il échangea contre celle de Pont-l'Évêque, plus fructueuse.

La date de sa conversion, mal connue jusqu'en 1868, était placée plusieurs années trop tôt par ses biographes, qui lui faisaient prêcher la Réforme bien avant qu'il l'eût embrassée. Un ouvrage capital, appelé à rendre d'immenses services, la *Correspondance des Réformateurs*, de M. Herminjard, est venu dissiper toutes ces illusions. Elles essayent bien de résister un instant, comme les brouillards du matin aux rayons du soleil levant; mais, comme eux, elles sont condamnées à s'évanouir et à disparaître.

Cette phase de sa vie comprend un espace d'environ six mois des années 1533 et 1534. Le premier fait qui révèle un changement dans les croyances du jeune étudiant est la composition de la harangue évangélique qu'il fit pour le recteur Cop, et que celui-ci prononça le 1er novembre 1533 [1]. Sa conversion, commencée dès lors, n'était cependant pas achevée; car l'exorde de ce discours se termine par un *Ave Maria* [2], qui semble indiquer que Calvin eut, comme Marot, un sérieux effort à faire pour se débarrasser du culte de la Vierge. En outre, Calvin se montre surpris des poursuites que lui attira ce morceau [3]. Vers la fin d'octobre, les évangéliques n'étaient encore, à ses yeux, que des novateurs, *qui rebus novis inhiant* [4]. Tous les actes d'évangélisation qu'on lui prête avant cette époque sont imaginaires. Son commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, imprimé à Paris en avril 1532, n'est rien de plus qu'un ouvrage de littérature philosophique, dont la dédicace loue Érasme (*litterarum alte-*

[1] Voir aussi sa lettre à Daniel, du 27 octobre 1533, dans l'*Étude sur la jeunesse et la conversion de Calvin*, par A. Bœgner, Montauban, 1873, in-8°, p. 55, et Hagen, *Pierre Daniel, d'Orléans*, traduit par Paul de Félice, Orléans, 1876, in-8°. — [2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 418.

[3] *Id. ibid.* III, 158.

[4] *Id. ibid.* III, 108.

rum decus ac primæ deliciæ), que Calvin attaquera plus tard avec une véhémence passionnée [1].

La première lettre connue où se manifestent ses sentiments religieux a dû être écrite d'Angoulême, vers le mois de mars 1534. M. Herminjard [2] en donne le sommaire suivant : « . . . Je m'estimerai fort heureux si ce temps de retraite ou d'exil se passe dans des loisirs aussi complets. Mais *la providence du Seigneur pourvoira à tout.* Au moment où je me promettais la plus grande tranquillité, j'étais surpris par des événements imprévus, et quand je m'attendais à un affreux séjour, un nid paisible m'était préparé. *Et tout cela m'est donné par la main du Seigneur. Reposons-nous sur lui et il aura soin de nous.* » La formule de salutation employée par les évangéliques apparaît, pour la première fois, dans sa lettre du 4 septembre à Bucer [3] : *Gratia et pax Domini tecum, per misericordiam Dei et victoriam Christi.*

Enfin, et cela était connu depuis longtemps, ce n'est que le 4 mai 1534 qu'il résigna ses bénéfices, pour mettre ses actes d'accord avec ses sentiments. Il ne lui fallut que six mois pour rompre irrévocablement tous les liens qui l'attachaient au catholicisme.

Son séjour en Italie ayant donné lieu, il y a quelques années, à une importante discussion, on nous pardonnera de ne nous avancer qu'avec précaution sur ce terrain encore brûlant. Nous prendrons pour guide Calvin lui-même, c'est-à-dire la préface du *Commentaire sur les psaumes*, qui dévoile l'état moral dans lequel il se trouvait quand il accomplit ce voyage :

Comme ainsi soit que ie fusse si obstinement adonné aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien mal aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par une conuersion subite Dieu donta et rangea à docilité mon cœur. . . Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la vraye pieté, ie fus incontinent enflambé d'vn si grand desir de prouffiter, qu'encores que ie ne quittasse pas du tout (entièrement) les autres estudes, ie m'y employoye toutesfois plus laschement. Or ie fus tout esbahy que, deuant que l'an passast, tous ceux qui auoyent quelque desir de la pure doctrine se rangeoyent à moy pour apprendre, combien que ie ne feisse quasi que commencer moy-mesme. De mon costé, d'autant qu'estant d'vn naturel vn peu sauuage et honteux, i'ay tousiours aimé requoy et tranquillité, ie commencay à chercher quelque cachette et moyen de me retirer des gens; mais tant s'en faut que ie veinsse à bout de

[1] Herminjard, II, 410. — [2] *Ibid.* III, 157. [3] *Ibid.* III, 202.

mon desir, qu'au contraire toutes retraittes et lieux à l'escart m'estoyent comme escholes publiques... Laissant le pays de France, ie m'en veins en Allemaigne de propos deliberé, afin que là ie peusse viure à requoy en quelque coin incognu, comme i'auoye tousiours desiré [1]; mais voicy pource que ce pendant que ie demeuroye à Basle, estant la comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fideles et saints personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslemens furent trouués fort mauuais par vne grand'partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent vn despit contre les autheurs de telle tyrannie; pour l'appaiser, on feit courir certains petits liures malheureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'Anabaptistes et gens seditieux, qui, par leurs resueries et fausses opinions, renuersoyent non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy, voyant que ces prattiqueurs de Cour, par leurs desguisemens, taschoient de faire non seulement que l'indignité de cette effusion du sang innocent demeurast enseuelie par les faux blasmes et calomnies desquelles ils chargeoyent les saincts martyrs apres leur mort, mais aussi que, par apres, il y eust moyen de proceder à toute extremité de meurtrir les poures fideles, sans que personne en peust auoir compassion, il me sembla que, sinon que ie m'y opposasse vertueusement, entant qu'en moy estoit, ie ne pouuoye m'excuser qu'en me taisant ie ne feusse trouué lasche et desloyal. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon *Institution de la religion chrestienne* [2]..... Or que ie n'eusse point ce but de me monstrer et acquerir bruit, ie le donnay bien à cognoistre, par ce qu'incontinent apres ie me retiray de la; ioinct mesmement que personne ne sceut la que ien fusse l'autheur [3]; comme aussi par tout ailleurs ie n'en ay point fait de semblant, et auoye deliberé de continuer de mesme.....

[1] Ce n'est donc point précisément pour fuir la persécution que Calvin quitta la France. Après le discours de Cop (novembre 1533), on avait bien essayé de se saisir de lui, au collége de Fortet (rue des Sept-Voies, non loin de Sainte-Geneviève), qu'il habitait, à Paris; mais il avait trouvé un asile, un nid tout préparé, où il demeura assez longtemps, à Angoulême, chez son ami le chanoine Du Tillet, qui inclinait alors vers les idées nouvelles. L'étudiant était un personnage si peu connu, que les persécuteurs l'avaient oublié, et ne le portèrent pas avec Marot et Lamet sur la liste des soixante et treize luthériens fugitifs et condamnés au feu (25 janvier 1535), circonstance qui lui permit de rentrer en France et de faire un séjour à Noyon, après l'amnistie du 31 mai 1536 (voir *Bulletin*, XI, 325, et Herminjard, IV, 71). Au reste, depuis le 11 septembre 1534, Calvin était établi à l'étranger (*Bulletin*, XIII, 187). D'Angoulême, il s'était rendu, en compagnie de Du Tillet, d'abord à Strasbourg, d'où il alla à Bâle, puis à Ferrare, toujours avec son ami, pour revenir bientôt à Bâle.

[2] *Christianæ religionis institutio*... Ioanne Caluino Nouiodunensi autore. Basilæ, 1536 (mense martio), in-8°.

[3] Il vivait à Bâle sous le pseudonyme anagrammatique de Martius *Lucanius* (voir la lettre que Capiton lui adressa dans cette ville, à la fin de 1534, et celle qu'il y signa lui-même, le 11 septembre 1535, dans Herminjard, III, 242 et 347); de sorte qu'en signant l'*Institution* de son vrai nom, il ne se donnait pas à connaître à son entourage.

Ainsi, voilà un jeune homme de vingt-six ans, d'un caractère timide, sauvage, sans autre passion que l'étude de la théologie, du grec et de l'hébreu, qui cherche un coin écarté mais savant, où il puisse poursuivre inconnu ses travaux. Après s'être retiré des gens qui le priaient de leur enseigner les doctrines de la Réforme, il abandonne la France, où il n'était plus poursuivi, pour se rendre à Strasbourg et à Bâle, les deux grands foyers de la science évangélique. Il se sent la vocation d'écrivain et brûle de propager par la plume les vérités nouvelles [1], mais il redoute par-dessus toute chose de paraître en public, si bien que, après avoir été comme foudroyé par Farel, il ne consentira, plus tard, à rester à Genève qu'à titre de professeur et non de prédicateur [2]. Fuyant le bruit et la renommée autant que d'autres les recherchent, il s'éloigne de Bâle, au moment où il vient d'y faire son début d'écrivain protestant, et entreprend un voyage de quelques semaines en Italie. Qu'y va-t-il faire? — Se tenir dans l'ombre, juger des progrès de l'Évangile dans ce pays, s'entretenir avec ses frères, avec la noble duchesse dont la piété est partout renommée, fortifier, développer sa foi au contact de la leur.

Son plus fidèle disciple et le plus intime, qui fut aussi son biographe, n'a consacré que quelques lignes à ce voyage, et elles sont aussi simples et modestes que l'exigeait le caractère du maître : « Après auoir publié son liure, il se sentit pressé du desir de visiter la duchesse de Ferrare, fille du roi de France Louis XII, dont la pieté estoit alors en grand renom, et, en mesme temps de saluer *de loin* l'Italie. Il vit donc cette princesse, et, autant que le lui permettoient les circonstances, il l'affermit dans le veritable amour de la pieté. Puis il quitta l'Italie, *où il n'estoit entré*, comme il auoit lui-mesme coustume de le dire, *que pour en sortir*, et il prit le chemin de son pays. »

A ce récit sans éclat ni ornements et que, du reste, il n'a garde de reproduire, M. Merle d'Aubigné [3] substitue une véritable odyssée, une suite

[1] Avant de publier l'*Institution chrétienne*, il avait déjà ébauché, en 1534, son traité de la *Psychopannychia*, dirigé contre les sectaires qui soutenaient que les âmes dorment après la mort. Bien qu'il ait été imprimé avec deux préfaces, l'une d'Orléans, 1534, l'autre de Bâle, 1536, ce traité ne parut qu'en 1542, ainsi que l'a clairement prouvé M. le pasteur Dardier, dans le *Bulletin*, 2e série, V, 371.

[2] L'année suivante, il fut pourtant obligé de prêcher (voir *la France protestante*, III, 117); mais il s'était bien jugé : il n'était point orateur; ses sermons ne sont que des dissertations.

[3] *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, V, 537.

de triomphes remportés par Calvin à la cour d'Hercule II, et brusquement interrompus par l'Inquisition; il nous montre le voyageur arrêté, livré au saint office, conduit dans les États pontificaux, pour y être jugé et mis à mort, puis mystérieusement délivré en chemin, comme l'avait été Luther, par des gens armés et masqués. Il nous le peint en conquérant qui, comme Mithridate, veut triompher de Rome dans Rome, et franchit les Alpes par un chemin qui « nous est inconnu, comme celui que prit Annibal » [1]. . . . . Il voulait voir l'Italie : *Italia salutanda*, nous dit son ami (on vient de voir que Bèze dit : saluer *de loin*). . . . . Mais qu'allait-il y chercher?. . . Tandis qu'il gravissait les Alpes, qu'il contemplait pour la première fois leurs immenses glaciers et leurs neiges éternelles, quelles étaient les pensées qui l'occupaient?. . . Il voulait saluer la terre des héros, des martyrs, des lettrés, de Renée de France, etc. . . . (*sic*) des papes, *Italia salutanda*. . . Un écrivain catholique dit que le jeune réformateur (!) *avait conçu le dessein de soustraire à l'obéissance du pape les peuples les plus proches de son siége* [2]. Il y a de l'exagération dans cette parole; mais le fond de la pensée est vrai.

« Calvin traverse donc les torrents; il s'élève dans les vallées ascendantes des Alpes; il franchit ces hautes montagnes qui semblent d'infranchissables murailles; il s'avance courageusement vers ces contrées italiques où les hommes de la Réformation vont être bientôt noyés dans leur sang, où la persécution l'attend certainement (!), et peut-être la mort (!!). N'importe, il marche; on dirait, d'après un historien, que, comme Mithridate, il veut vaincre Rome dans Rome. » (III, 254.)

Le récit de M. Jules Bonnet n'a pas cette pompe et cette boursouflure; mais, en revanche, il conserve comme historiques des faits que M. Merle d'Aubigné a fini par abandonner comme légendaires [3]. « Encouragé, sans doute en secret, dit M. J. Bonnet [4], par quelques *adeptes de sa doctrine*, Calvin *osa l'annoncer* aux habitants de cette vallée (celle de Grana, entre Coni et Saluces); mais il fut violemment interrompu dans *ses prédications*, et les femmes de Caraglian, près de Coni, ameutées par les prêtres, chassèrent *le réformateur* à coups de pierres [5]. Il ne fut pas plus heureux à

[1] *Histoire de la Réformation*, etc. III, 252.

[2] Varillas, *Histoire des hérésies*, II, 994. Note de M. Merle d'Aubigné.) — On sait que Puffendorf nommait Varillas l'*archimenteur*.

[3] *Histoire de la Réformation*, etc. V, 567, 571, 579.

[4] *Récits du XVIe siècle*, p. 35.

[5] *Chronique d'Aoste*. Ms. de la biblio-

Saluces. » — Selon le même écrivain, Calvin séjourna à Aoste au moins depuis le 28 février jusqu'au 8 mars 1536, exhortant les partisans de la Réforme, et, obligé de s'enfuir avec plusieurs d'entre eux, il n'échappa qu'à grand'peine à un fougueux catholique, qui le poursuivait l'épée à la main[1].

Non-seulement il nous paraît prouvé qu'à ce moment Calvin n'avait point encore quitté Bâle, d'où il ne partit qu'après la publication de l'*Institution;* mais, en outre, ces légendes, que ne connaissent ni Bèze, ni les autres familiers de Calvin, ni les auteurs du XVIe siècle, sont absolument incompatibles avec la préface du *Commentaire sur les psaumes,* qui ne dit mot du voyage d'Italie, et dont nous reprenons la citation au point où nous l'avons interrompue :

(J'avais résolu de continuer à laisser ignorer que je fusse l'auteur de *l'Institution chrestienne*) iusques à ce que finalement maistre Guill. Farel me retint à Geneue, non pas tant par conseil et exhortation, que par vne adiuration espouantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester... Apres auoir entendu que i'auoye quelques estudes particulieres, ausquelles ie me vouloye reseruer libre, quand il veit qu'il ne gaignoit rien par prieres, il veint iusques à une imprecation, qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'estudes que ie cherchoye... Lequel mot m'espouanta et esbransla tellement, que ie me desistay du voyage que i'auoye entreprins; en sorte que, sentant ma honte et ma timidité, ie ne voulus point m'obliger à exercer quelque certaine charge.

Bientôt chassé de Genève, où son rigorisme trouvait une vive opposition (1538), le réformateur s'en réjouit *plus qu'il ne faloit,* ayant *deliberé de viure en repos, sans prendre aucune charge publique.* Il fallut, nous dit-il encore lui-même, que Bucer usât des mêmes adjurations que Farel, pour lui faire accepter des fonctions à Strasbourg, et c'est *comme par force* qu'on le traîna aux journées impériales, en qualité de député de cette ville.

Comment concevoir qu'un homme à qui toute charge publique inspirait un tel effroi, même après que la parole foudroyante de Farel l'eût fait renoncer à cette paisible vie d'études qu'il rêvait, se soit, de son plein

thèque du roi à Turin, cité par M. le pasteur Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 160. (Note de M. J. Bonnet.)

[1] *Récits du* XVIe *siècle*, p. 58 et 63. — Il est digne de remarque que Calvin, qui parle du péril qu'il a couru à Genève dans un tumulte populaire, passe sous silence les attaques et les poursuites dont il aurait été l'objet en Italie.

gré, avant l'adjuration de Genève et alors qu'il n'entrait en Italie qu'à la faveur d'un nouveau pseudonyme (Charles d'Espeville), livré à cette propagande errante, à ces prédications devant les esprits délicats de la cour de Ferrare [1], et devant la foule ignorante et fanatique du val de Grana, etc. [2]? Savait-il seulement assez d'italien pour discourir en cette langue? — Nous ne sachions pas qu'on ait songé à éclaircir ce point. — Qu'il fût rempli d'ardeur pour la propagation des doctrines évangéliques, il nous le dit lui-même, et la publication de l'*Institution*, aussi bien que la composition de la *Psychopannychia* dès 1534, le prouvent hautement, et c'est un fait qu'à notre avis M. Rilliet a trop laissé dans l'ombre; mais c'est par la plume et non par la parole qu'il voulait agir.

Maintenant que les sentiments et les instincts que le futur réformateur va porter en Italie sont connus, il s'agit d'établir la date et la durée du voyage.

M. Merle d'Aubigné avait d'abord fixé le départ de Bâle peu après le 23 août 1535 [3], et celui de Ferrare au printemps de 1536 (III, 250). Selon M. J. Bonnet [4], Calvin, parti pour Ferrare dans l'automne de 1535, se trouvait à Aoste lors de l'assemblée générale des États, en février 1536. Il serait donc resté auprès de la duchesse sept à huit mois, suivant M. Merle, et environ six mois seulement, selon M. Bonnet.

Mais tous deux ont été ébranlés dans leur conviction primitive, par la très-remarquable étude dans laquelle M. le professeur Albert Rilliet a fort savamment et pertinemment démontré que Calvin se trouvait encore à Bâle en janvier 1536, et qu'il n'a quitté cette ville qu'après l'impression

[1] N'y a-t-il pas contradiction à vouloir, comme M. Merle d'Aubigné (*Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, V, 544), que Calvin ait prêché presque publiquement la Réforme dans la chapelle du Titien, et à avouer, deux pages plus loin, que le duc d'Este n'aurait jamais permis «que personne de la cour rejetât la messe?»

[2] En Italie, Calvin n'avait pour compagnon que Louis de Haumont (pseudonyme de Du Tillet), qui ne put se résoudre à sortir définitivement du catholicisme; la seule présence de cet homme timoré, au milieu des tempêtes excitées par les prédications de son ami, suffirait à rendre celles-ci au moins douteuses; mais il y a plus, le témoignage de Du Tillet, bien qu'un peu passionné, les dément positivement. Il écrivait à Calvin, le 1er décembre 1538 : «C'est deuant ceulx à la plus grand part desquels vous scauez que vostre doctrine est agreable, *non pas ailleurs*, que vous la maintenez; car vous auez abandonné vostre nation, pour ce que ne l'y auez osé diuulguer et maintenir publiquement.» (*Corresp. de Calvin avec L. du Tillet*, publiée par Crottet, 1850.)

[3] Cependant la véritable date avait déjà été indiquée par M. Henry (*Leben Calvins*, 1835, I, 153) et par M. Schmidt (*Gérard Roussel*, 1845, p. 114).

[4] *Récits du XVIe siècle*, p. 28.

de l'*Institution*, c'est-à-dire en mars [1]. Sans reconnaître pleinement l'évidence de la preuve de M. Rilliet, et tout en demandant qu'elle soit confirmée par quelque nouvelle découverte, MM. Merle et Bonnet cèdent tous deux du terrain, et laissent visiblement percer leur commune préoccupation, qui consiste à conserver un cadre assez vaste pour contenir tous les événements d'une odyssée qu'ils croient véritable; en d'autres termes, ils s'efforcent de faire rester Calvin assez longtemps en Italie, pour qu'il y puisse accomplir tout ce que lui prête la tradition.

M. Merle d'Aubigné renonce au départ de Bâle en automne; mais, avec le manque de précision chronologique qui lui est propre, il laisse toutes les dates dans le vague (t. V, p. IX).

M. J. Bonnet, de son côté, est bien près d'admettre que Calvin n'avait pas quitté les bords du Rhin en janvier; mais, comme il tient absolument à ce que celui-ci soit à Aoste le 28 février, il se déclare prêt, si cela devient indispensable, à changer l'itinéraire auquel il avait d'abord cru, et à conduire Calvin à Ferrare par Aoste, en le faisant partir de Bâle aux premiers jours de février [2]. (*Bulletin*, XIII, 188.)

A nos yeux, la cause défendue par MM. Bonnet et Merle d'Aubigné, qui ont déjà vu s'écrouler une partie de l'édifice biographique qu'ils avaient élevé sur la base fragile d'une conversion anticipée, est une cause perdue. Il faut se résigner à l'inexorable exactitude de l'histoire, qui n'admet pour Calvin qu'un séjour d'un mois à cinq semaines en Italie. Nous adoptons, quant à nous, les conclusions de M. Rilliet, très-légèrement modifiées par M. Herminjard. Parti de Bâle pour Ferrare vers la fin de mars, et « n'ayant fait que voir l'Italie, » comme dit Bèze, Calvin retourne à Bâle à une date inconnue (vers le milieu de mai), et forme le projet de se retirer à Strasbourg. Dans ce but, il va régler ses affaires à Noyon (peut-être même après avoir fait un voyage à Strasbourg, pour s'occuper de son établisse-

[1] *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin*, Paris, Cherbuliez, 1864, in-8°, p. 11.

[2] Indépendamment de l'impossibilité chronologique sur laquelle elle repose, l'hypothèse du passage de Calvin à Aoste soulève une sérieuse difficulté, que M. Bonnet n'a point aperçue : Est-il admissible que le même personnage qui fera, quelques mois plus tard, un immense détour (il va de Noyon à Strasbourg par Genève), pour éviter de tomber au milieu des troupes impériales, ait choisi, pour aller de Bâle à Ferrare, la route de beaucoup la plus longue, alors qu'elle était encombrée, depuis le 11 février (date de l'occupation française de la Savoie), de soldats, de matériel, d'artillerie, et un risque d'être pour le moins dévalisé par les pillards qui suivent toutes les armées, ou par les paysans savoyards, furieux d'une invasion qui les ruinait?

ment), et de Noyon il part pour Strasbourg. L'envahissement des provinces de l'Est par l'armée de Charles-Quint l'oblige à passer par Genève, où il arrive au milieu de juillet (après le 16, dit M. Herminjard, IV, 77). C'est alors que, par suite d'une indiscrétion de Du Tillet, qui dévoila le nom de Calvin, eut lieu l'entrevue avec Farel, qui décida de la destinée du jeune homme. C'est donc dans un intervalle d'environ trois mois et demi que sont resserrés le voyage de Bâle à Ferrare, le séjour dans cette ville, le retour à Bâle, le voyage en Picardie, le séjour à Noyon, qui n'a guère pu durer moins d'un mois, et le retour à Genève. Que l'on calcule, et l'on verra qu'il est impossible que Calvin soit resté à Ferrare plus d'un mois ou cinq semaines.

M. Bonnet, qui recueille, depuis tant d'années, les documents de l'histoire de Renée de France, ne peut manquer de reprendre prochainement cette question, et de tenir la promesse qu'il a faite à ses lecteurs « d'éclaircir le mystère qui environne le séjour du réformateur dans la célèbre cour de Ferrare, » et de « marquer l'influence qu'il y exerça[1]. » Mais y a-t-il réellement là un mystère de quelque importance? — Nous avons peine à le croire. Calvin, qui avait rendu visite à Marguerite, voulut voir aussi la duchesse et le petit troupeau qui s'abritait sous son aile; il les vit et s'en fut. Son austérité, son savoir, sa foi ardente, son génie qui venait de jeter un premier éclat, ne furent certainement pas sans influence sur la pieuse Renée, et fortifièrent sans aucun doute ses sentiments évangéliques; mais l'histoire, avec ses données actuelles, ne peut guère aller au delà. « De Basle, dit Bèze[2], Caluin auec son compagnon vint en Italie, et demeurerent *quelque temps* à Ferrare. La, il vit Mme la duchesse de Ferrare, qui est encore auiourd'hui viuante, graces à Dieu; laquelle l'ayant veu et ouy, deslors iugea ce qui en estoit, et tousiours depuis, tant qu'il a vescu, l'a aimé et honoré comme vn excellent organe du Seigneur. »

Selon M. Rilliet[3], « le laconisme de Th. de Bèze et l'absolu silence de Calvin font de cet épisode comme une page blanche où l'on peut écrire tout ce que l'on veut, » et il ajoute que l'on a cédé à la tentation de la remplir, non à l'aide de l'*imagination qui vivifie*, mais de *celle qui invente*. — Charles d'Espeville semble, en effet, être apparu à M. Merle d'Aubigné comme une fée, dont la baguette magique devait tout transformer à la

[1] *Olympia Morata*, Paris, 1864, p. 13.

[2] *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze, édit. Franklin, Paris, Cherbuliez, 1869, in-16, p. 25.

[3] *Opusc. cit.* p. 26.

cour de Ferrare. Nous n'en citerons que deux exemples : « La foi pure et vivante du réformateur, dit-il (V, 543), donna à l'âme de la comtesse de Marennes une direction nouvelle. *Elle avait été un peu femme savante,* elle devint alors vide de toute fiance en elle-même, et chercha, dans les saintes lettres et auprès du Sauveur, de quoi apaiser la soif de connaissance et de vie divine qui la travaillait. *Elle fut dès lors une nouvelle créature.* » — « Son frère, Jean de Soubise, poursuit-il (p. 547), fut, après Renée, la plus belle conquête de l'Évangile à Ferrare... Élevé pour le métier des armes, *il trouva alors près de Calvin le glaive de la parole de Dieu.* » — Puisqu'il s'agit ici de conversion dans le sens mystique, il ne servirait pas à grand'chose de rappeler que Soubise et ses sœurs avaient eu secrète connaissance de la foi réformée dès le berceau, c'est-à-dire avant Calvin lui-même; ce qui est bien plus concluant, c'est que l'historien ne mentionne pas les documents, inconnus de tous et de lui-même, sur lesquels il s'appuie, pour retracer ces phases de la vie religieuse la plus intime, et pour attribuer à Calvin ces deux conversions. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut voir dans ce récit qu'une pure invention. — Une jeune fille, qui n'est guère connue que par l'épitaphe que lui fit Marot, mourut à Ferrare, peut-être même avant l'arrivée de Calvin. M. Merle d'Aubigné s'est emparé de cette mort, et l'a faite si triomphante, qu'elle est devenue le point le plus lumineux de son tableau, et comme une sorte de gloire qui environne le personnage principal, c'est-à-dire Calvin. Voici ce qu'il a su tirer de cette épitaphe, que nous avons citée plus haut[1] : « Au nombre des personnes *dont le cœur cherchait Dieu,* se trouvait la belle Anne de Beauregard, qui, fort jeune encore, avait accompagné Renée à Ferrare. Fiancée alors et toute rayonnante de la joie de son âge, elle devait être bientôt appelée à d'autres autels que ceux de l'hyménée. Elle tomba malade, *mit aussitôt à profit la parole qu'elle avait entendue, et, se contentant de Christ seul, méprisa le monde.* La mort fit tomber cette belle fleur. Renée la regretta amèrement; toute la cour la pleura avec elle, et Marot, alors à Ferrare, écrivit sur sa tombe ces paroles mélancoliques :

De Beauregard Anne suis, qui d'enfance... »

Si c'est là de l'histoire, qui donc n'avouerait qu'elle est aussi fantaisiste et

[1] Voir p. 479.

romanesque que possible? *Fabulosus scriptor,* ont dit de M. Merle d'Aubigné les plus récents éditeurs de Calvin.

Cependant l'épithète de *page blanche,* appliquée par M. Rilliet à la visite que Calvin rendit à Renée, n'est peut-être plus tout à fait exacte depuis la publication du IVe volume de M. Herminjard, qui contient un renseignement assez direct, relatif, non pas, il est vrai, à l'action exercée par Calvin à Ferrare, mais bien à une impression qu'il en avait rapportée. Dans une lettre qu'il adressa, le 15 mars 1537, à l'auteur de l'*Institution chrétienne,* Simon Grynæus parle en ces termes de Françoise Boussiron, dame d'honneur de la duchesse : « Vous l'avez bien connue à Ferrare, et c'est *la seule qui ait, dans ce pays-là, mérité vos éloges à cause de sa piété* » (p. 205).

Calvin n'avait donc pas rencontré tout ce qu'il espérait et désirait voir à la cour de la duchesse. La piété de celle-ci, sa ferveur même nous ont été assez clairement révélées par Marot, pour que nous ne puissions les mettre en doute [1]. Elle était pieuse et dévouée à l'Évangile bien avant l'arrivée de Calvin, qui lui rendit même ce témoignage, cinq ans plus tard : « Beaucoup plus que personnes princieres, vous pouuez promouuoir et aduancer le regne de Iesus Christ. *D'aduantaige, i'ay congneu en vous vne telle crainte de Dieu et fidelle affection à luy obeyr,* que, mesme la haultesse ostée qu'il vous a donnée entre les hommes, *i'ay en estime les graces qu'il a mises en vous,* iusque la que ie me penseroys mauldict, si ie omectoys les occasions de vous seruir et profiter, quand elles me seroyent presentes, ce que certes ie dys sans aulcune flatterie ne feinctise, mais en sincerité de cueur, et parlant comme deuant celuy qui congnoit toutes nos secretes pensées [2]. »

Ce ne peut donc être la piété proprement dite que Calvin, revenu de Ferrare, regrettait de ne pas avoir trouvée en Renée, mais très-probablement la fermeté et la résolution nécessaires pour rompre ouvertement avec le catholicisme, et notamment avec la messe. C'était là le point délicat pour la duchesse, vu l'opposition que son mari faisait à la Réforme.

[1] « Nous la voyons louée (la même année) comme une *très-sainte âme,* par Bruccioli, dans la dédicace qu'il lui fit de sa Bible; comme un modèle de piété, par Belussi, dans ses annotations aux *Femmes illustres* de Boccace, par Jean François Virginio Berescian, dans la dédicace qu'il lui fit de ses *Lettres*... et dans sa *Paraphrase sur les Épîtres de saint Paul.* » (César Cantù, *la Réforme en Italie,* II, 351.)

[2] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin,* I, 44.

Calvin s'était sans doute plaint à Grynæus de l'hésitation bien naturelle de Renée, tout en louant Françoise, qui, n'ayant pas les mêmes difficultés à vaincre, se montrait beaucoup plus résolue. C'est ainsi qu'il faut, nous semble-t-il, entendre le passage de la lettre de Grynæus, interprétation confirmée par une lettre d'Hercule d'Este à Henri II, du 27 mars 1544 [1], qu'il ne faudrait pas prendre absolument à la lettre : « . . . Sire, Mme la duchesse, mon épouse, vint avec moi en Italie, il y a déjà vingt-cinq ans: elle était alors fidèle observatrice de la religion et de la foi catholique (!)... Cet état fut de courte durée; en effet, elle prêta l'oreille à quelques ribauds luthériens dont on verrait le monde aujourd'hui rempli... si les princes très-chrétiens n'eussent pris à cet égard des mesures très-sévères. Elle commença à changer d'opinions, et peu à peu elle s'engagea si fort dans cette nouvelle et perverse religion, que, depuis un certain temps déjà, elle ne s'inquiète plus ni des sacrements, ni de la messe, ni de la confession, ni de la communion. . . » Ainsi, un point nous paraît résolu : Renée n'avait pas encore extérieurement délaissé la messe, quand Calvin fut à Ferrare.

Au dire de Des Gallars [2], d'accord avec Colladon, c'est d'Italie qu'il écrivit deux lettres contre l'idolâtrie : *Calvini epistolæ duæ de rebus hoc sæculo cognitu apprime necessariis*, Basle, *mense martio*, 1537, in-*h°*. Dans le *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traictez de M. Iean Calvin*, etc., Genève, chez Baptiste Pinereul, 1566, dédié par Th. de Bèze à Renée de France, ces deux lettres occupent soixante et treize pages in-folio; circonstance qui suffirait à faire douter qu'elles aient pu être écrites telles quelles à Ferrare.

Ce sont de véritables et importants traités qui forment un tout, dont la première partie : *Comment faut-il euiter et fuir les ceremonies et superstitions papales*, etc., annonce déjà en termes vagues la seconde : *Quel est l'office de l'homme chrestien en administrant ou reietant les benefices de l'Église papale;* elles ont été lues par les familiers de Calvin avant l'impression, et ont produit quelque fruit, dit-il dans la préface, datée du 19 janvier 1537: elles ont donc été écrites au moins en 1536.

La première est adressée à son ami Duchemin, chez lequel il avait de-

[1] Ms. de la Biblioth. nation., cod. 8645, liasse 56. Nous citons la pièce d'après M. César Cantù, *la Réforme en Italie*, II, 357.

[2] Préface des *Opuscula omnia I. Calvini*, Gen., 1552, in-fol.

meuré à Orléans. Nommé official ou juge ecclésiastique, celui-ci lui avait demandé conseil sur la manière dont il devait se conduire à l'égard « des manieres vilaines de faire, » que ses fonctions le contraignaient à voir. Le ton de ce morceau est celui de l'exégète qui expose l'Écriture sainte; et, à condition de sous-entendre que Calvin avait reçu à Bâle la lettre de Duchemin (car le nouveau pseudonyme qu'il avait pris rend difficile de croire qu'elle lui ait été envoyée à Ferrare), rien n'empêche d'admettre qu'elle ait été ébauchée dans cette ville, puis retouchée et augmentée plus tard en vue du public; mais rien non plus ne prouve qu'elle n'ait pas été écrite à Bâle. La date de la nomination de Duchemin serait un excellent point de repère; mais elle nous est inconnue. Si ce morceau avait reçu sa forme actuelle à Ferrare, la duchesse en aurait eu connaissance et en aurait sans doute fait prendre copie; mais ce n'est point le cas, puisque Calvin crut nécessaire de lui en envoyer un exemplaire, cinq ans plus tard, et quatre ans après la publication.

Quant à la seconde lettre, écrite *à vn mien ami, de present euesque*, ce n'est point, comme la première, une réponse, mais un pamphlet, dirigé contre Gérard Roussel, que le pape, cédant aux sollicitations de Marguerite, avait nommé évêque d'Oleron, à la fin de l'année 1535, ou au commencement de 1536 [1]. La déclamation qui y règne contraste singulièrement avec le calme et la sagesse du morceau précédent; on y sent le chef de parti, on y voit poindre la violence dont le réformateur usera bientôt envers les mystiques Pocquet et Quintin, qu'il confondra avec les libertins soi-disant *spirituels*; c'est le ton du maître qui va régenter la Réforme, de

[1] M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 113) place cette nomination en 1536. La *Gallia christiana*, doublement fautive en cet endroit (I, 1277), fait succéder Roussel à Gaston de Foix, élu en 1538, et fait durer son épiscopat de 1548 à 1559.

M. Génin, qui croit (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 306) que l'élection de l'ancien prédicateur évangélique a eu lieu en 1540, se trompe également; mais il a publié une pièce inédite et sans date, signée Henri (d'Albret), qui va nous mettre sur la voie. Il y est dit que le siége d'Oleron est vacant par la mort de Pierre d'Albret, empoisonné à son retour de Rome, et décédé le 6 du présent mois de septembre, après avoir joui six mois de son évêché; qu'un messager va partir de Fontaine-Française et faire diligence pour être à Rome dans sept jours, et y solliciter ledit évêché en faveur de Gérard Roussel.

Pourquoi le messager part-il de Fontaine-Française plutôt que de Nérac ou de Pau, séjours habituels de la cour de Navarre? — Parce que celle-ci s'était transportée auprès de François Ier, qui se trouvait à Fontaine-Française en septembre 1535. L'élection ne se fit guère attendre; car Jean Vulteius, dans ses *Epigrammata* (*Lugduni, mense augusto*, 1536, p. 13, 113, 168), donne déjà à Roussel le titre d'évêque d'Oleron. (Herminjard, III, 312.)

l'homme qui a pris goût à la lutte et au commandement, et non du timide qui ne cherchait que le « requoy » pour ses études. Voici en quels termes il ne craint pas de parler à un homme véritablement digne de respect.

Comptons vn peu ensemble combien de poures ames sont allées en perdition, depuis quelques mois qu'il y a que tu tiens ceste euesché... A la trompette, toy qui dois faire le guet; à tes armes, pasteur. Qu'attends-tu? Que songes-tu? Est-il temps de dormir? Cependant que tu destournes d'ici ton esprit, pour l'enuelopper en choses qui ne t'attouchent point, voici tout est plein de brigandage. Mal-heureux, tu dois rendre compte de la mort de tant de gens deuant le Seigneur! Tant de fois es-tu homicide, tant de fois coulpable de sang, duquel il n'y aura pas vne goutte que le Seigneur ne redemande de ta main, l'vne apres l'autre. Et encore, estant foudroyé si terriblement, tu n'en es aucunement esmeu. N'as-tu point de frayeur? N'es-tu point troublé? Comment ne demeures-tu tout à plat, esperdu de cors et d'esprit? Il faut bien que tu sois obstiné et endurci iusques au bout, de n'estre point espouanté, oyant vif tel iugement de Dieu, duquel le ciel, la terre et aultres elemens insensibles ne pourroyent pas soustenir la pesanteur. Mais ie te traitte encore bien doucement, quand ie t'appelle homicide et traistre. Car voyci vn crime mal-heureux et detestable par-dessus tous aultres, c'est que tous les iours tu vends et crucifies le fils de Dieu, en tant qu'en toy est. Et de fait, quand, pour satisfaire à ta meschante vilenie et auarice desordonnée, tu ne fais point conscience d'abandonner au pillage des ennemis l'Eglise, laquelle Christ a acquise par son sang, que fais-tu autre chose, sinon que tu fais marché de ce precieux sang, qui est le prix dont elle a esté achetée? N'est-ce pas bien crucifier Iesus Christ? etc.

Ces injures recommencent à la fin de l'épître, qui se termine par de véritables calomnies contre la vie du pieux évêque, auquel ses ennemis mêmes ont rendu le plus bel hommage [1] :

Nous connoissons la faiblesse humaine, nous supportons avec douceur fraternelle ceux qui s'efforcent de se releuer quand ils sont tombés, et ne reietons point ceux que le Seigneur reconnoit pour ses seruiteurs. Mais en toy y a-t-il rien de semblable, duquel la vie n'a aucune apparence de vocation chrestienne, et mesmes est totalement eslongnée de la voye du Seigneur? Parquoy tant que, par larrecins et pilleries, tu suceras le sang des poures, et tariras leur substance, pour en faire tout exces et superfluité, tant que tu abuseras de l'office de pasteur pour destruire mechamment et vilainement le poure troupeau, tant que tu seras de la bande de ceux lesquels Christ nomme voleurs, brigans et meurtriers de son Eglise, estime de toy ce que tu voudras; pour le moins, ie ne te tiendray iamais nè pour chrestien, ni pour homme de bien. A Dieu.

[1] « Sa meute de chiens et leyriers, dit Fl. de Rémond, estoit un grand nombre de pauvres; ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfans élevés aux lettres. »

Il est possible que Calvin ait écrit de Ferrare à Roussel (la date de la nomination de celui-ci ne nous est pas connue assez exactement pour que nous puissions nous prononcer catégoriquement); mais ou nous nous trompons fort, ou ces invectives ne sont point parties d'Italie. S'il y a eu une lettre manuscrite primitive, elle a dû ressembler assez peu à celle qui est imprimée. Ce n'est très-probablement qu'après être entré dans la vie active, et s'être trouvé aux prises avec des adversaires dont les attaques aiguillonnaient sa trop sensible irritabilité, que Calvin s'est laissé emporter à ce point. Certes Renée de France, douce et tolérante comme elle était, n'eût pas plus approuvé que Marguerite la violence de ce pamphlet; c'est une raison de plus de croire que son véritable lieu d'origine est Genève et non Ferrare. Dans tous les cas, ce n'est pas là l'ouvrage qui honorerait le plus l'apostolat de Calvin dans la cité des ducs d'Este, et nous ne saurions partager l'opinion de M. Merle d'Aubigné, qui lui en fait un titre de gloire.

En fin de compte, nous manquons absolument de renseignements authentiques sur cet apostolat trop célébré, qui, pour être plus humble et modeste qu'on ne l'a fait, ne fut pas, nous l'avons déjà dit, sans exercer une influence salutaire sur Renée, et peut-être sur quelques personnes de son entourage.

L'influence de Marot, non moins réelle et bienfaisante, se découvre bien plus aisément. Ses œuvres offrent la preuve irrécusable de la pieuse intimité dans laquelle le poëte vécut avec Renée. Cœur tendre et dévoué, plein d'affection et de reconnaissance pour sa protectrice, dont il sait les plus secrètes douleurs, dès qu'il la vit en butte aux mauvais traitements de son mari, il oublia ses propres peines, si amères pourtant, et s'efforça de la consoler par ce sonnet, évidemment écrit à Ferrare et non à Venise :

Me souuenant de tes graces diuines,
Suis en douleur, princesse, en ton absence,
Et si languis, quand suis en ta presence,
Veoyant ce lys au milieu des espines.

O la douceur des douceurs femininес!
O cueur sans fiel! o race d'excellence!
O dur mari, rempli de violence,
Qui s'enduscit par les choses benignes!

Si seras-tu de la main soustenue
De l'Eternel, comme chere tenue,
Et les nuisans auront honte et reproche.

Courage doncq, en l'air ie voy la nue,
Qui ca et la s'escarte et diminue,
Pour faire place au beau temps qui approche.

(Epigramme xxx.)

La prédiction du poëte ne se réalisa point; les nuées, loin de disparaître, s'amoncelèrent noires et menaçantes, et bientôt gronda l'orage qui allait fondre sur la princesse.

La mort de François Sforza (octobre 1535), duc de Milan, avait permis au roi de France de renouveler ses prétentions à l'investiture du Milanais; dès le 11 février, il envahit la Savoie, et le Piémont, dès le 6 mars; enfin, dans les derniers jours d'avril, la guerre avec Charles-Quint fut résolue, et, le 8 mai, Antoine de Leyve commença les hostilités, en passant la Sesia, pour resserrer Turin, tombé en notre pouvoir. Le pape Paul III et l'empereur, dont Hercule d'Este venait d'embrasser le parti[1], jugèrent dangereuse la présence des Français à Ferrare[2] et obligèrent le duc à les expulser de sa cour. La date de ce bannissement nous est inconnue et nous ne pouvons l'établir qu'approximativement.

La *troisieme epistre du Coq à l'Asne*, que Marot écrivit à Venise, est datée du 31 juillet 1536, et a dû être précédée de l'épître au Dauphin (mort le 10 août), écrite aussi à Venise, peu après que Marot y fut arrivé[3]. D'un autre côté, Marot était encore au printemps à Ferrare, chantant le bosquet *vestu* de *sa verte robe neufue;* il ne prévoyait donc pas, au commencement de mai, le nouvel exil qui allait le frapper. Les plaintes qu'il adressa à Marguerite sur le déplorable sort de Renée, encore écrites à Ferrare, sont

[1] Rabelais, qui s'était rendu à Ferrare au mois d'octobre 1536, écrivit de Naples à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais : « M. de Limoges, qui estoit à Ferrare ambassadeur pour le roy, voyant que ledit duc, sans l'aduertir de son entreprise, s'estoit retiré vers l'empereur, est retourné en France. Il y a danger que Madame Renée en souffre fascherie. *Ledit duc lui a osté Mme de Soubise*, sa gouvernante, la fait seruir par Italiennes, *qui n'est pas bon signe.* » (*Les Epistres de maistre François Rabelais*, etc., *escrites pendant son voyage d'Italie*, Paris, 1651, in-8°, p. 19.)

[2] Voir le chant xxi, p. 213.

[3] Il s'y exprime ainsi :

Depuis vng peu ie parle sobrement;
Car ces Lombards auec qui ie chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A viure seul mot de Dieu ne deuiser,
A parler peu et à poltronniser.

donc un peu postérieures au commencement de mai, et, par conséquent, le bannissement a dû avoir lieu vers les premiers jours de juin. Si notre hypothèse est fondée, Charles d'Espeville, qui dut quitter Ferrare dans la première huitaine de mai, n'aurait pas été compris, et pour cause, dans la sentence d'expulsion [1].

Quoi qu'il en soit, le comte et la comtesse de Marennes, Renée de Parthenay, son frère Soubise, Clément Marot, Françoise Boussiron, etc., tous les Français enfin, s'éloignèrent, à l'exception d'un seul, Lyon Jamet, qui, n'ayant pas persévéré dans la foi protestante, devint l'homme du duc, lequel l'envoya bientôt à Rome réclamer du souverain pontife une diminution sur les droits d'investiture de quelques domaines [2]. Mme de Soubise, qui partit la première, n'avait point, paraît-il, attendu d'être renvoyée pour rentrer en France. L'épître que Marot lui adressa, pour lui souhaiter bon voyage, ne dit point, comme font tous les historiens, que la vénérable dame quitta la duchesse par ordre [3]; on y voit, au contraire, qu'elle fut rappelée dans sa patrie par une affaire importante et par le désir d'y terminer ses jours :

Mais puisque Dieu et le temps et l'affaire
Veulent tous trois que ta bonté desplace,
Monts et torrens te puissent faire place;
Dieu, tout au long de ton allée entiere,
Soit en ta voye et dedans ta litiere,
Veoyre en ton cueur, à celle fin, Madame,
Que tout d'vng train te garde corps et ame.

Or t'en va, quand et où il te plaira...
.....Sept ans a [4] qu'es icy,

[1] Dans sa *Défense de Calvin*, 1667, in-8°, p. 237, Drelincourt rapporte que le duc de Ferrare dit à sa femme, en chassant les Français : « Quant à M. d'Espeville, sachez, Madame, que, s'il est découvert, il sera à l'instant traîné au supplice à cause de la religion. » Ces lignes prouvent seulement que la légende avait déjà commencé à broder sur le voyage de Calvin en Italie, sans s'inquiéter de savoir si son départ n'avait pas eu lieu avant l'expulsion de ses compatriotes et coreligionnaires.

[2] Voir la quatorzième lettre de Rabelais.

[3] C'est Rabelais qui a le premier commis cette erreur.

[4] Pour que Mme de Soubise, venue avec Renée à la fin de l'année 1528, soit restée moins de huit ans à Ferrare, il faut qu'elle en soit partie dans les premiers mois de 1536, c'est-à-dire peut-être avant l'arrivée de Calvin, hypothèse qui semble confirmée par ces vers de l'*Epistre LII* :

Retirez-vous, neige et temps pluuieux,
De l'ennuyer ne soyez enuieux;
Vien le temps doux, retire-toy, la bise,
Ne fasche point Madame de Soubise.

Dame tres noble, et trente, ou à peu pres,
Que seruye as et mere et fille aprés;
C'est bien raison que maintenant disposes
De ta maison (1), *et que tu y reposes*
Auecques Dieu le surplus de ton aage (2). . .

(Epistre LII.)

L'éloignement de Mme de Soubise, bientôt suivi de l'expulsion de tous les compatriotes qui avaient la confiance et partageaient la foi de la pauvre Renée, fut un coup terrible pour elle (3). En se voyant entourée de dames italiennes, véritables espions, que son mari substitua aux Françaises bien-aimées, la malheureuse duchesse craignit qu'on ne voulût attenter à ses jours. Rabelais l'insinue dans la lettre que nous avons citée tout à l'heure; Marot répète cette insinuation et y insiste davantage, dans le *chant XXI*, où l'on retrouve, mais avec plus d'énergie, le même sentiment d'affectueuse compassion qui remplit le sonnet adressé à Renée :

O fleur que i'ay la premiere seruye,
Ceulx que tu meis hors de peine asseruye
T'ont donné peine, helas! non desseruye (4),
Bien ie le scay,
Et des ingrats tu en as faict l'essay;
Mais puis le temps que, banny, te laissay,
Sans te laisser, à seruir m'adressay
Vne princesse,

(1) Ce sont les expressions dont le prophète Ésaïe (XXXVIII, 1) se sert pour préparer à la mort le roi Ézéchias : « Dispose de ta maison, c'est-à-dire mets ordre à tes affaires, car tu t'en vas mourir. »

(2) Sur son lit de mort, elle « manda Jehan de l'Espine, qui est aujourd'huy un des plus excellents ministres que nous ayons, et qui dès lors (combien qu'il fust encores de l'ordre des Augustins) preschoit la vérité comme ont fait depuis plusieurs grands personnages qui n'eussent osé enseigner, sinon au travers de la fenestre de Dieu... Quand ledit de l'Espine fut venu, elle voulut faire la cène avec ceulx de sa maison, et comme il luy fit demander, avant que faire le presche, si elle vouloit qu'il chantast la messe, elle n'y fit point de response, et comme une des femmes, qui pensoit qu'elle ne l'eust pas ouy, le luy redemanda encore, elle luy dit en cholere : *Non, non, c'est trop longtemps dissimuler ce que nous avons dans le cœur.* — Ainsy, le presche fait, elle communiqua à la cène, soubz les deux espèces, comme nous faisons aujourd'huy, laquelle cognoissance peu de gens avoient alors, car elle mourut de l'an s... 1549. » (*Mém. de la vie de Jehan l'Archevesque, Bulletin*, 2e sér., IX, 20.)

(3) « Hercule d'Este, allié au pape, quasi vassal de Charles-Quint, docile, dit le *Livre des marchands*, aux avis d'une fille qu'il préféroit à sa femme, maltraitoit Renée autant qu'il osoit le faire. » (Ch. d'Héricault, *Œuvres de Marot*, p. XCIX.)

(4) Servie.

Qui plus que toy d'auoir ennuy ne cesse.
Ha! Dieu du ciel! n'auray-ie vne maistresse,
Auant mouryr, qui son œuil de destresse
Puisse exempter?...
Ha! Marguerite! escoute la souffrance
Du noble cueur de Renée de France;
Puis, comme sœur, plus fort que d'esperance
Console-la [1].
Tu scais comment hors son pays alla,
Et que parens et amys laissa la;
Mais tu ne scais quel traitement elle ha
En terre estrange.
De cent couleurs en vne heure elle change,
En ses repas poires d'angoisse mange,
Et en son vin de larmes faict meslange,
Tout par ennuy;
Ennuy receu du costé de celuy
Qui estre deust sa ioye et son appuy,
Ennuy plus grief que s'il venoit d'aultruy,
Et plus à craindre...
De France n'ha nul grand qui la secqueure,
Et des petits qui sont en sa demeure
Son mary veult, sans qu'vng seul y demeure [2],
La reboutter.

[1] Bien qu'elle eût reçu cette pièce quand elle répondit à Renée (7 septembre), qui lui avait écrit à l'occasion de la mort du Dauphin, Marguerite ne fit cependant, comme la prudence l'exigeait, que d'imperceptibles allusions aux cruelles peines que le duc causait à sa femme :

« Quant au reconfort que vous me demandez, c'est de vous, Madame, de qui ie le vouldroys aprandre, comme de celle qui a le recour continuel à l'escole du vray consolateur. Par quoy ie suis seure que la consolation qu'il vous donne est suffisante pour vous faire trouuer toutes tribulacions doulces, et plus que toutes celle que tout cœur qui n'a que chair trouue importable et terrible, qui est non seulement la mort des amys, mes la nostre seule en laquelle gist tout le bien de nostre esperance... Le roy ne vous tient à aultre rang que de sa propre fille... Et sy ie me puis nommer quelque chose, croiez, Madame, que ce sera vostre soliciteur à tout ce qui vous touchera. Parquoy emploiez à tous vos affaires comme vous-même vostre humble et bonne sœur

« Marguerite. »

(Quatre lettres inédites publiées par M. J. Bonnet, *apud Bulletin*, 2e série, I, 129.)

[2] Les Français ne sont pas encore partis; par conséquent l'épître fut écrite à Ferrare et non à Venise, comme l'ont dit tous les éditeurs de Marot.

Car rien qu'elle aime il ne scauroit gouster.
C'est la geline à qui l'on veult oster
Tous ses poussins, et scorpions bouster .
Dessoubz son aile.
C'est la perdrix qu'on veult en la tonnelle (1)
Faire tomber. Mais que ne pense en elle
Le roy, de qui la bonté fraternelle
Nous inuoquons?
Vouldroit-il bien à bailleurs de bouccons (2)
Donner luy mesme à garder les flaccons?
Francs et loyaux autour d'elle vacquons . . .
Il vouldroit bien à la dame sans si (3)
Oster la force et le vouloir aussy
De secourir Francois passans icy;
C'est leur refuge . . .
Il vouldroit bien iusque la l'asseruyr
Que d'vng seul poinct ne peust au roy seruyr (4),
Et luy a faict pour de cela cheuyr
Mille vacarmes.
O roy Francois, elle porte tes armes,
Veoyre et à toy s'adressent telz alarmes,
Dont le plus doulx ne pourroit pas sans larmes
Estre deduit . . .
O doncques roy, son cousin, frere et pere,
Arreste court l'entreprise impropere;
Et toy, sa sœur, en qui tant elle espere,
Metz y la main.
Vng parantage aultre que le germain
Y doit mouuoir ton cueur doulx et humain.
Si n'y pensez, mourra quelque demain,
Seiche et ternie;
Car, en mon cueur, si secours on luy nie,
Veu la facon comment on la manie,

(1) Filet.
(2) Poisons.
(3) Sans défaut.
(4) Au moment où la guerre allait éclater entre François Ier et Charles-Quint, un voyage en France, depuis longtemps prémédité par la duchesse, avait été retardé, sans doute par ordre d'Hercule d'Este, qui trouvait sa femme trop française de cœur. (Voir *Bulletin*, 2e sér., I, [illegible]S.)

Diray qu'elle est de la France bannie
Autant que moy,
Qui suis icy en angoisseux esmoy,
En attendant secours promis de toy,
Par tes beaux vers, que ie me ramentoy
Auecque gloire.
Et bien souuent à part moy ne puis croire
Que ta main noble ayt eu de moy memoire,
Iusqu'à daigner m'estre consolatoire
Par ses escrits...

Marot avait récemment reçu de Marguerite une épître en vers, qui lui promettait appui et protection auprès du roi; il n'en fallait pas davantage pour faire renaître l'espérance dans l'âme du proscrit, frappé d'un nouvel exil. Aussi poursuit-il, malgré son « angoisseux esmoy » : En répétant ta lettre, « en forme de chanson, » tantôt sur un ton, tantôt sur un autre,

Ie me console
Tant, que mon cueur de grand'liesse vole,
Rememorant ta royale parole,
Qui me promet de m'effacer du rosle
Des enchassez.
Or sont de la les plus gros feux passez;
Rien n'ay meffaict; au Roy doulceur abonde;
Tu es sa sœur; ces choses sont assez
Pour rappeler le plus peruers du monde.

En attendant ce rappel bienheureux et si ardemment désiré, l'homme de foi et de conscience, le noble cœur incapable de la faiblesse de Jamet, le disciple fidèle de la Réforme, dont la constance n'avait pu être lassée même par un long exil, ni par la menace du supplice toujours suspendue sur sa tête, Marot, enfin, dut chercher une nouvelle retraite. Banni de la cour de Ferrare par les mêmes ennemis, présents partout, qui l'avaient fait bannir de France et condamner au feu, n'osant retourner auprès de sa chère Marguerite, qui n'avait pu lui garantir une entière sécurité, où va se retirer le pauvre poëte à qui tous les asiles manquent l'un après l'autre? L'Allemagne était bien loin. Au reste, la sœur du roi ne lui avait-elle pas promis de « l'effacer du rosle des enchassez? » Dans ces

conditions, le refuge le plus proche était le meilleur; il n'y avait pas à hésiter.

Cependant la guerre continuait; bientôt (23 juillet) Charles-Quint allait entrer en Provence et n'y rencontrer que la dévastation savante et impitoyable, la faim, la maladie, et des paysans désespérés qui lui tuèrent beaucoup de monde; il fut obligé de repasser la frontière, le 23 septembre. Une trêve de dix mois, proposée par Marie de Hongrie, fut signée entre la France et les Pays-Bas, le 30 juillet 1537, et une autre de dix ans, relative au Piémont et à la Lombardie, dont la France restait en possession, fut conclue, le 30 novembre suivant, entre le roi et l'empereur. Ce fut sans doute alors que quelques-uns des exilés de la cour de Ferrare y retournèrent. Françoise Boussiron avait repris sa place auprès de Renée dès 1538, et peut-être même déjà auparavant. Grynæus écrivait à Calvin, dans la seconde moitié de l'année 1537 ou en 1538 [1] : « Quand vous écrirez à Ferrare, encouragez Françoise à donner suite à son projet d'hymen avec Jean Sinapi. » — Le comte et la comtesse de Marennes paraissent, au contraire, être restés en France.

Une lettre que Calvin adressa à Renée, en 1541 [2], nous apprend qu'elle venait de faire un pas en arrière en ce qui concernait la messe. L'aumônier qu'elle s'était choisi, homme de mœurs douteuses, qui propageait les nouvelles doctrines pour emplir son bissac, et tournait sa voile à tous vents, « caphardant aupres des princes sous umbre de l'Euangile, » maître François, voyant que la faveur n'était plus du côté de la duchesse et de la Réforme, mais du côté du duc et du catholicisme, vira de bord. Après avoir prêché l'Évangile mieux qu'on ne pouvait l'espérer de lui, il enlaça dans ses filets la malheureuse princesse, privée de l'appui de Marot et du secours de l'énergique Françoise, qui avait suivi son mari en Allemagne, et lui persuada, par ses mensonges, que les réformés allemands ne se faisaient pas scrupule de la messe, et qu'il ne fallait pas scandaliser les consciences pour une chose de si peu d'importance. Bref, non-seulement elle consentit à communier à la messe [3], mais, de plus en plus soumise à maître François,

[1] Herminjard, IV, 337.

[2] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 43-56.

[3] Calvin s'exprime ainsi : « . . . Madame, par aultres bons personnaiges qui sont icy passés en diuers iours, i'auoys entendu comment maistre Francoys. . . vous auoit persuadé qu'il ne seroit pas mauluais, *apres auoir ouy la messe, de faire quelque communion*, laquelle seroyt de la cene de nostre Seigneur. » Jusque-là, Renée assistait donc à la messe sans y com-

elle retira sa faveur à une de ses damoiselles, qui, plus ferme en sa conscience, refusa de suivre son exemple. Pourtant le remords la saisit, et elle écrivit à la comtesse de Marennes de réclamer pour elle les conseils de Calvin, désirant « tres fort d'estre plus amplement instruite » sur ce point du scandale [1].

Celui-ci prit aussitôt la plume. Sa lettre, fort belle et très-digne, ne contient pas un mot de reproche [2]; persuadé que la cause de la Réforme est depuis longtemps gagnée dans le cœur de la princesse, que celle-ci n'a besoin que d'être relevée et réconfortée dans sa difficile position. Calvin s'acquitte admirablement de cette tâche.

Maistre Francois vous donne à entendre que la messe n'est pas si meschante ne abominable, qu'il ne luy soit loysible de la dire et aux fidèles de l'ouir, tellement que ceux qui en font conscience sont perturbateurs de l'Esglise, suscitans scandales entre les infirmes, lesquels il nous est commandé de supporter. *Quant au premier point, ie doubte si ie me y doibs arrester, d'aultant que i'estime cela vous estre tant resolu, que la messe est vng sacrilege, le plus execrable que l'on puisse penser, que ie crains de me faire ridicule enuers vous, mectant poine à prouuer vne chose qui ne vous soit nullement doubteuse...* Si quelqu'vn objecte qu'il ne peut *chaloir des choses exterieures,* mais que le cœur soit droict par dedans, à cela nostre Seigneur respond qu'il veult estre glorifié en nostre corps, lequel il a rachapté par son sang, qu'il requiert de nous confession de bouche... Reste le scandale, par lequel vostre aulmosnier dict que les consciences infirmes sont troublées, si quelqu'vn estimé fidele a la messe en tel horreur qu'il ne se y vueille trouuer ne rencontrer... De cela nous auons la doctrine de S. Paul en la premiere aux Corynthiens, chap. VIII et X, où il dict que, si par quelque chose exterieure que nous facions nostre prochain est edifié à mal faire, combien qu'il n'y ait pas quant à nous mauluaise conscience, que en cela nous pechons contre Dieu et perdons nostre frere. Comme voicy : *nous scauons la messe estre mauldicte et execrable, nous y assistons pour contenter les ignorans;* ceux qui nous y voient assister concluent

munier; il est même possible que la messe qu'on disait dans sa chapelle ne fût qu'un simulacre, et ressemblât à celle de la chapelle de Marguerite; mais nous n'en avons pas la preuve.

[1] Selon M. Merle d'Aubigné, qui transforme souvent des lettres en conversations, sans se mettre en peine des dates, les faits se seraient passés durant le séjour de Calvin à Ferrare et non plusieurs années après; c'est à l'aide de ce procédé qu'il a réussi à donner un contradicteur et un rôle à jouer au futur réformateur.

[2] Le 1o mai 1563, il rappelait à la duchesse sa *timidité* d'autrefois : « I'ay pensé souuentes fois, Madame, que Dieu vous auoit réserué telles epreuues sur vostre vieillesse, pour se païer des arreraiges que vous lui debuiez, à cause de vostre timidité du temps passé. »

que nous l'approuuons et ensuiuent nostre exemple. S. Paul repute cela vn gros crime, combien que n'en fassions nulle difficulté...

Puys doncq, Madame, qu'il a pleu à ce bon Seigneur Dieu, par sa misericorde infinie, de vous visiter par la congnoissance de son nom, et vous illuminer en la verité de son sainct Euangile, recongnoissez vostre vocation à laquelle il vous appelle... Le principal est de congnoistre comment sa saincte doctrine doibt fructifier en nous. C'est qu'elle nous transforme et d'esprit et de cueur, tellement que sa gloire reluise en nous, laquelle gist en innocence, integrité et saincteté. Si cela n'y est, nous prenons bien le nom de Dieu en vain, en nous glorifiant de la congnoissance de son Euangile. Cela ne dis-ie pas *pour vous admonester de faire ce que vous ne faciez de present,* mais affin que l'œuure de Dieu qui est commencé en vous de iour en iour soit confirmé...

En même temps Calvin envoie à Renée le traité de Capiton *De Missa,* paru en 1537, son propre traité *De fugiendis impiorum illicitis sacris,* etc. Gen. 1537, et un autre écrit, qui doit être, comme le pense M. A. Bonnet, son traité *De la cene de nostre Seigneur,* publié en 1540, puis il termine ainsi sa lettre : « Dieu vous regarde en ceste votre infirmité, et vous en desliure, au point de vous rendre illustre en sa maison, autant qu'il vous a esleuée au dessus du sort commun des mortels. » — Après cela, il serait superflu d'insister. Si Renée assistait encore à la messe cinq ans après la visite de Calvin, le rôle magistral et pieusement triomphateur attribué par anticipation à celui-ci en est singulièrement diminué.

Il n'est pas douteux que Calvin et Marot se soient vus à Ferrare; mais que se passa-t-il entre l'auteur de l'*Institution chrétienne,* qui appliquait les mots de tyrannie et de brigandage à François Ier persécuteur, et l'auteur de l'*Epistre au roy,* qui conservait pour le monarque une sorte de vénération, et n'accusait que le clergé de la persécution; entre le timide et morose jeune homme qui n'aimait pas les arts, et l'homme du monde accompli, l'artiste, qui avait fait le *Sermon du bon pasteur,* les satires du *Coq à l'Asne* et *Linstruction et foy dung chrestien,* c'est-à-dire la traduction du *Pater,* de l'*Ave,* du *Credo,* du psaume VI, *Benediction deuant mangier* et *Graces pour vng enfant* (1)? L'histoire n'en dit rien; mais la diversité de

(1) Il nous semble bien difficile d'admettre qu'aucun de ces cantiques n'ait été mis en musique, soit par Marot, soit par les deux artistes, filles de Mme de Soubise, et n'ait été chanté à Ferrare, durant le séjour qu'y fit Calvin. Mais celui-ci assistait-il aux réunions musicales, pour lesquelles il n'avait aucun goût?

Dans tous les cas, lorsqu'il résolut d'introduire dans le culte le chant des psaumes, il ne paraît pas s'être souvenu de la traduction du psautier entreprise par Marot.

leurs instincts et l'opposition de leurs caractères permettent de supposer qu'il n'y eut entre eux ni intimité, ni surtout liaison durable; hypothèse confirmée, du reste, par un fait postérieur capital, qui prouve la cessation de leurs rapports jusqu'à l'arrivée de Marot à Genève : celui-ci n'avait pas envoyé ses psaumes à Calvin, qui n'en connut jusque-là qu'une contrefaçon. Quant à ces « graves entretiens auxquels, selon M. Bonnet, la muse légère de Marot semblait emprunter un ton plus religieux, » ils nous sont absolument inconnus; mais il est à remarquer que les pièces les plus religieuses que Marot fit à Ferrare, et notamment l'*Epistre au roy*, étaient écrites avant l'arrivée de Calvin et ne lui ont, par conséquent, rien emprunté du tout.

Si le séjour d'environ cinq semaines que le jeune et austère écrivain fit à la cour de Ferrare laissa des traces ineffaçables dans l'esprit de Renée, il est évident que le séjour de Marot, qui se prolongea pendant près d'une année, et lui permit de pénétrer plus avant dans l'intimité de la duchesse, exerça sur celle-ci une influence qui ne fut ni moins heureuse, ni moins profonde. La constance du poëte, le charme de sa muse chrétienne [1], sa piété large, aimante, sans rigorisme, mêlée d'une spirituelle gaîté, et par-dessus tout, peut-être, le spectacle des maux sans nombre qu'il subissait avec une évangélique et confiante résignation, pour rester fidèle à sa foi, durent être un exemple salutaire pour Renée, et un encouragement continuel à persévérer dans la voie douloureuse où l'engageait le cri de sa conscience [2].

[1] « Le poëte de l'époque glissait la Réforme aux courtisans dans ses vers, » a dit M. Matter, dans son *Histoire du christianisme*, IV, 149.

[2] Le P. Maimbourg attribuait à Marot, autant qu'à Calvin, la persévérance de la princesse dans son attachement à la Réforme : « Ces conférences que la duchesse de Ferrare eut avec Calvin et les discours et les vers que lui fit Clément Marot achevèrent de lui corrompre l'esprit, de sorte qu'on ne put jamais lui faire abjurer ses erreurs. »

Les *Mémoires de Castelnau* (I, 716), qui mourut en 1592, sont peut-être encore plus favorables au poëte : « Clément Marot estant poursuivy en France pour crime d'hérésie et de libertinage (ce mot n'avait point du tout, au XVIe et au XVIIe siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui : c'est l'esprit, non les mœurs qu'il attaquait alors),... se retira en Italie auprès de cette princesse, qu'il servit en qualité de secrétaire, et aida beaucoup à la pervertir par la créance qu'il s'acquit auprès d'elle : car il est bien malaisé qu'une femme savante n'aime des louanges en sa langue, et principalement dans un pays estranger; mais surtout une princesse comme Renée de France, qui professoit si héroïquement la vertu d'hospitalité, qui aimoit son pays, et qui s'estimoit bien heureuse que la fortune eust jetté dans ses terres un autre Ovide. On put dire cela de Marot, en son temps, pour la réputation qu'il s'étoit acquise, et qui ne s'accreut que trop en

Aussi demeura-t-elle inébranlable, bien que l'église établie à Ferrare, une dizaine d'années après l'expulsion des Français, n'eût pas tardé à être anéantie (1550). Sa maison était encore, en 1553, composée en grande partie de protestants français[1]. L'un d'eux, dont le nom semble italien, mais qui pourrait bien être aussi originaire de la Saintonge ou du Poitou, partagea jusqu'à la mort les sentiments religieux de sa maîtresse. Hercule d'Este écrivait à Henri II, le 27 mars 1554[2] :

Ces jours passés, Hippolyte des Patti, un des plus chers serviteurs de Mme la duchesse, ...ayant été en danger de mourir (il est mort depuis), je rappelai bien par trois ou quatre fois à susdite Mme mon épouse que de toute manière je voulais qu'elle le fit confesser... Cependant je ne pus jamais la faire obéir : au contraire, on peut dire qu'elle alla jusqu'à se moquer de mon affectueuse recommandation, disant que le susdit Hippolyte était en paix avec Dieu et n'avait pas besoin d'autre confession,... opinions que depuis bien des années j'ai dissimulées et souffertes du mieux que j'ai pu, et cela au souverain déplaisir de ma famille (celle des Borgia !)... Je reconnus que cet état empirait de jour en jour, et que, même le jour de Noël, on n'entendait pas la messe dans la maison de ma susdite épouse. Dès lors il ne me parut pas convenable de laisser élever mes deux filles déjà grandes, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre, de seize, dans cette fausse religion... J'envoyai, le lendemain, un de mes chapelains pour dire la messe à mes susdites filles, et elle le renvoya, etc.

cette cour. Il fit plusieurs poésies pour elle, dont quelques-unes sont en lumière, mais les plus malignes ont esté supprimées. »

Gerdès s'exprime ainsi (page 28 de son *Specimen Italiae reformatae*, 1765, in-4°) : « Parmi ceux que Renée reçut à sa cour étaient les soutiens et les fauteurs de la pure religion, Calvin, Marot, Jamet, Flaminius, Palingenius, Pierre Martyr, etc... Marot contribua beaucoup à l'instruction ultérieure de la duchesse, à sa conversion et à sa confirmation dans la vérité. »

[1] « *Maistre d'hostel :* René Chardon.

« *Pannetiers :* Adam de Houdan, seigneur de Varennes; René Chardon (le maistre d'hostel).

« *Varlet tranchant :* Michel Le Clerc, seigneur de Maisons.

« *Eschansons :* Christophe de Boussiron, seigneur de Grand-Ry; Hercules de Patty (*aliàs* Puty, Puley, encore en fonctions en 1570).

« *Escuyers :* Ypolitte de Patty; Loyer Pierre, frère du sieur de la Boulinière (Jean-Pierre, lequel était pannetier en 1529).

« *Chapelle :* Maistre Iherome de Cyenne, aumosnier; Iean de Bulhac, clerc de chapelle (comme en 1529); frere Estienne (de Paris, docteur en théologie), confesseur et prescheur (il avait rempli les mêmes fonctions depuis 1540, auprès de Charles, duc d'Orléans, jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1545); Iean de Milleville, chantre.

« *Huissiers, varlets de chambre :* Iean Chardon, Loys Chardon, Loys Tisserant.

« *Dames et damoiselles :* la seignore Ypolite Soche de Putey; Renée de Tunes; Marguerite Teronneau (comme en 1529); Gabriel Rousseau; Angneze Nayne.

« *Filles du corps :* en nombre dix (sans nom).

« *Femme de chambre :* Lyenore Dymolles. » (Ms. Fr. 7853 et 3002, Bibl. nat.)

[2] César Cantù, *La Réforme en Italie*, II, 357, et ms. 8645, liasse 56, de la Bibl. nat.

A la demande du duc et du pape, l'inquisiteur Ory reçut de Henri II, roi de France et neveu de la duchesse, l'ordre d'aller lui faire abjurer la Réforme, et, en cas de refus, de lui enlever ses enfants et de la séquestrer. Les menaces étant demeurées sans résultats, Renée fut arrachée de son palais et enfermée dans le vieux château d'Este. Lyon Jamet paraît avoir joué le plus triste rôle en cette circonstance; au lieu de raffermir, comme eût fait Marot, le courage de sa maîtresse indignement persécutée, il s'efforça de la rendre docile aux ordres des persécuteurs. Au mois de juillet 1554, on le vit passer à Genève, venant de France et s'en allant solliciter la malheureuse mère « de ne plus faire aulcune profession de chrestienne[1]. » Elle ne recouvra sa liberté, en 1556, non ses enfants, qu'au prix d'un acte de faiblesse suivi d'un prompt repentir.

Après la mort d'Hercule II (1559), elle revint en France et habita le château de Montargis. Elle y professa ouvertement, et avec une charité sans bornes, la religion pour laquelle elle avait déjà tant souffert, et pour laquelle elle devait souffrir encore. Sa fille aînée épousa successivement les deux chefs du parti catholique, le duc de Guise et le duc de Nemours. Témoin des fureurs religieuses et des guerres civiles, elle ne put pardonner aux huguenots leurs attaques violentes contre la mémoire de son gendre, assassiné par Poltrot; elle s'en plaignit amèrement à Calvin, dont l'intolérance la blessait au vif. Pour comble de malheur, elle était encore destinée, avant de terminer sa carrière si agitée, à voir au Louvre le massacre de la Saint-Barthélemy. Elle mourut en 1575, environ quatorze ans après Jamet, qui l'avait accompagnée lors de son départ d'Italie, et s'était, dit-on, retiré en Normandie.

[1] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 428.

VII

MAROT À VENISE.

(1536.)

La Réforme à Venise. — *Epistre au Dauphin.* Réponse à Sagon, *troisieme epistre du Coq à l'Asne.* — *Quatrieme epistre du Coq à l'Asne.* — Les amis de Marot demandent et obtiennent son rappel. Des Périers, Voultée, Marguerite.

On lit dans Maccrie [1] :

De toutes les villes d'Italie, Venise était celle qui favorisait le plus la propagation des nouvelles opinions, et qui offrait l'asile le plus sûr à ceux que l'on persécutait pour leur attachement à la Réforme. Jaloux de son autorité, et connaissant bien l'esprit d'ambition et d'empiétement de la cour romaine, le sénat avait constamment résisté aux efforts qu'elle avait faits pour établir l'Inquisition, et avait toujours eu soin d'examiner les édits du Vatican avant de les laisser publier ou mettre à exécution dans le territoire de Venise... Cette république était alors parmi les catholiques ce que la Hollande est devenue parmi les protestants. Elle se distingua fort longtemps par le grand nombre de ses imprimeries [2]; et pendant que partout ailleurs on cultivait les lettres pour elles-mêmes, ou pour flatter la vanité de ceux qui leur accordaient protection, elles étaient encouragées à Venise avec l'intention d'en faire une branche importante et féconde d'industrie et de trafic. Les livres des protestants allemands et suisses étaient confiés aux marchands de cette ville, qui les répandaient dans toutes les parties de l'Italie; et ce fut principalement à Venise que les versions de la Bible, ainsi que les autres livres religieux, s'imprimèrent en langue vulgaire.

Les ouvrages de Luther étaient lus dans cette ville dès 1528. L'année suivante, le réformateur entretint une correspondance avec un citoyen de l'antique et glorieuse république, Jacques Ziegler, dont le frère, qu'il eut quelque temps pour secrétaire, devint ensuite pasteur à Nuremberg. D'autres Vénitiens avaient embrassé la cause de l'Évangile, notamment

[1] *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie*, p. 100.

[2] Voyez, outre les autorités typographiques ordinaires, Le Brett, *Dissertatio de Ecclesia graeca hodierna in Dalmatia*, etc. p. 22, 93. (Note de Maccrie.)

Lucio Paolo Rosselli, qui, en 1530, se mettait directement en relation avec Mélanchthon, puis Baldassare Altieri, Pietro Carnesecchi et Baldo Lupetino; ces deux derniers figurent au premier rang parmi les martyrs italiens [1]. En 1538, Mélanchthon écrivait au sénat pour lui recommander d'*assurer aux gens de bien la liberté de penser* [2]. Les disciples de la Réforme devinrent bientôt si nombreux à Venise, qu'ils songèrent, en 1542, à s'organiser régulièrement et à tenir des assemblées publiques [3].

C'est auprès d'eux et auprès d'un protégé de Renée de France, le traducteur de la Bible, Bruccioli, que le proscrit des cours de France et de Ferrare, sans doute muni de lettres de recommandation de la duchesse, chercha un nouveau refuge [4], vers le commencement de juillet 1536, n'ayant sans doute pour vivre que les secours de ses fidèles protectrices, Marguerite et Renée.

Ni l'épître au roi, ni l'intercession de Marguerite n'avaient encore pu désarmer la colère du monarque; cependant Marot traînait une vie misérable et languissante; il crut que la voix d'un fils aurait quelque empire sur son père, et pria le Dauphin, alors en Provence avec l'armée, d'intervenir en sa faveur. Il nous en coûte d'abréger cette charmante épître, qui respire le plus vif amour de la patrie, en même temps qu'une gaîté mélancolique et un peu contrainte; elle se refuse, du reste, à l'analyse, tant les pensées en sont délicates et naturellement enchaînées, ou, comme dit Marot, « pour le grand nombre des propos tumbans de l'vng en l'aultre, par lyaisons si artificielles qu'il semble que tout ne soit qu'vng [5]. » Marot,

[1] « C'est à Venise, dit M. Jules Bonnet, que le grand prédicateur toscan, Bernardino Ochino, suspect d'attachement aux doctrines nouvelles, monte en chaire pour la dernière fois et fait entendre les suprêmes accents de cette éloquence qui avait ému Charles-Quint lui-même. C'est à Venise que le célèbre missionnaire du Piémont, Celio Secondo Curione, traqué de ville en ville, vient chercher un refuge avant de s'acheminer vers la terre d'exil. C'est à Venise enfin que paraît, en 1542, le livre qui est le plus touchant manifeste de la réforme italienne, le *Bienfait de la mort de Christ crucifié*, œuvre du lettré, du martyr (Paleario) dont Sienne et Veroli gardent à jamais la mémoire. » (Voir *Bulletin*, t. XIX, p. 150.)

Plusieurs adhérents d'Ochino qui voulaient restaurer « le monothéisme chrétien » furent suppliciés à Venise. Ochino s'échappa et se rendit en Pologne, où il s'unit à Socin, chef des anti-trinitaires.

[2] Maccrie, p. 107.

[3] *Id. ibid.*

[4] Dans une maison située près du Lido, selon M. César Cantù, dont les renseignements ne nous inspirent malheureusement qu'une médiocre confiance.

[5] C'est en ces termes qu'il parlait des *Métamorphoses* d'Ovide.

qui n'a jamais rien demandé au jeune prince, Marot, banni, qui l'air de France n'ose aller sentir, écrit au Dauphin ce qu'il n'ose aller dire. Quelque « caphar » pensera peut-être qu'il demande son rappel, c'est bien moins :

Ce que ie quiers et que de vous espere,
C'est qu'il vous plaise au Roy, vostre cher pere
Parler pour moy, si bien qu'il soit induict
A me donner le petit saufconduict;
De demy an que la bride me lasche,
Ou de six mois, si demy an lui fasche;
Non pour aller visiter mes chasteaux,
Mais bien pour voir mes petits Marotteaux,
Et donner ordre à un fais qui me poise;
Aussi à fin que dire adieu ie voyse (1)
A mes amys et mes compagnons vieulx:
Car vous scauez, si fay-ie encores mieulx,
Que la poursuite et fureur de l'affaire
Ne me donna iamais temps de ce faire...
Et cela faict, verrez le compagnon
Tost desloger, car, mon terme failly,
Ie ne craindrois sinon d'estre assailly
Et empaumé. Mais si le Roy vouloit
Me retirer, ainsi comme il souloit (2),
Ie ne di pas qu'en gré ie ne le prinse;
Car vng vassal est subiect à son Prince.
Il le feroit, si scauoit bien comment
Depuis vng peu (3) *ie parle sobrement;*
Car ces Lombars auec qui ie chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A vng mot seul de Dieu ne deuiser,
A parler peu et à poltronniser;
Dessus vng mot vne heure ie m'arreste;
S'on parle à moy, ie respons de la teste.
Mais ie vous pry, mon saufconduict ayons,
Et de cela plus ne nous esmayons;

(1) J'aille.
(2) Comme il faisait autrefois.
(3) Cette épître a donc été écrite peu après l'arrivée du poëte à Venise.

Assez auons espace d'en parler,
Si vne fois vers vous ie puis aller...

(Epistre XLIX.)

Cette spirituelle et touchante supplique resta sans réponse : qu'importaient au jeune prince les souffrances d'un poëte illustre, tombé en défaveur pour cause d'hérésie? Au reste, peu après l'avoir reçue, le Dauphin François, duc de Bretagne, mourut à Tournon, le 10 août 1536, dans sa dix-huitième année [1].

Au moment où il sollicite de toutes parts l'autorisation de rentrer en France, ce soi-disant poltron continue la lutte contre ses ennemis; sa *troisieme epistre du Coq à l'Asne,* écrite durant l'invasion de la Provence par Charles-Quint, et datée de Venise le dernier juillet 1536, est une réponse au dévot Sagon, dont les lourdes plaisanteries sentaient l'inquisiteur et le bourreau. Toutefois Marot semble avoir émoussé ses traits à dessein, pour ne pas déplaire au roi, maître de son sort. Il s'occupe d'abord d'un docteur de Sorbonne, qui n'est sans doute autre que Bouchart :

De mon Coq à l'asne dernier,
Lyon, ce malheureux asnier,
Fol, folliant, imprudent, indiscret,
Et moins scauant qu'vng docteur en decret
Ha, ha, dit-il, c'est grand outraige
De parler d'vng tel personnaige
Que moy.....
Quant de sa proposition
Touchant la fornication,
Il vaudroit mieux la trouuer bonne
Qu'y besogner comme en Sorbonne...
Il a dict à ceux de sa tente,
S'il nous peult quelque iour auoir,
Il emploiera tout son pouuoir
Pour nous faire brusler tous vifs.
De ma part ie n'en suis d'aduiz,
Et n'y scaurois prendre playsir;
Toutesfois s'il en a desyr,

[1] On le crut, à tort, empoisonné par son échanson, Montecuculli, gentilhomme ferrarais, qui fut écartelé; après que la torture lui eut arraché tous les aveux qu'on voulut.

Quand il sera prest, qu'il me mande,
Et si i'y vois [1], *que l'on me pende.*
Tu dirois, mon amy Lyon,
Pour moy quelque fideliuin,
Ou quelque creux de profundis,
Pour me tirer à Paradis [2].
Mais si treuuez qu'il soit ainsy,
Qu'au partyr de ce munde cy,
Nous soyons sauluez ou damnez,
Ne dictes rien, et me donnez
Ce petit mot pour epitaphe,
Et que sur mon corps on le graphe :
CY PEND CE FOL QUI S'EST RENDU
A CRESDICT, POUR ESTRE PENDU [3].

Vient ensuite le tour de Sagon :

Quant à celuy qui s'est fasché
Que me suis à luy attaché,
C'est vng meschant fol et flatteur,
Insigne dissimulateur,
Et vindicatif à oultrance;
Mais il ne veult que l'on le pense.
Ie ne vouldrois de luy mentir,
Par quoy ne me puis repentir
D'en auoir dict ce qui est vray;
Et s'il me point [4], *ie descouuray* [5]
De plus grands cas qu'il a commis;
Qu'il ne fasse plus d'ennemis.

(1) Si j'y vais.

(2) Que Marot plaisante ou non ici, ces vers indiquent la situation religieuse de son ami. La plaisanterie n'eût eu ni sel, ni raison d'être, si Jamet n'avait au moins été tenté de retourner au catholicisme.

(3) Nous ne saurions voir dans ces vers, où le poëte refuse plaisamment à ses ennemis le plaisir de le mettre à mort, une rétractation de la prière dans laquelle il demandait à Dieu de lui accorder une constance invincible, s'il le destinait au martyre. — Notre état moral a ses variations aussi bien que l'atmosphère, et il en est de plus graves que celle dont Marot donne ici un exemple. Tel qui s'est montré capable de dévouement à la patrie, lorsqu'elle était en danger, ne peut-il remarquer ensuite, non sans quelque amertume, que ce dévouement n'a servi que la cause de l'égoïsme, de l'intrigue et de la lâcheté?

(4) Poindre, piquer.

(5) Pour je découvrirai.

Il en à trop, qu'il viue bien;
Lors seray son amy, combien
Qu'il ne l'ayt en rien merité,
Le traistre plein de vanité.
Mais Dieu vueille (1) *que l'on oublie;*
Ce que souffrons par sa follie,
Ie suis trop loing pour le luy dire...
Est-ce de luy que i'ay escript?
— Nenny, non, c'est de l'Antechrist;
Ce n'est pas luy, et si (2) *ne scay.*
Il en a faict son COUP D'ESSAY...
Ie le congnois, c'est vng grand prestre.
— Vous faillez, il le vouldroit estre,
Pourueu qu'il en eust arraché
Quelque abbaye ou euesché...
Dessus, dessus, à belles pierres,
Dessus ce gros villain marault,
Qui a crié sur nous : Harault,
Et nous a chassés du pays.
Nous estions assez esbahis,
Lyon, il t'en peult souuenir (3)...

Enfin la guerre est prise à partie :

Les Francoys cryent : Viue France!
Les Espagnols : Viue l'Empire!
Il n'y a pas pour tous à rire;
Le plus hardy n'est sans terreur.
N'est-ce pas vng trop grant erreur,
Pour des biens qui ne sont que terre,
De mener si horrible guerre?
Les gensdarmes sont furyeux,
Chocquans au visage et aux yeux.
Il ne fault qu'vne telle lorgne (4)
Pour faire vng gentilhomme borgne;
Il ne fault qu'vng traict d'arbaleste
Passant au trauers d'vne teste

(1) Veut. — (2) Cependant. — (3) Suit le récit de la fuite, que nous avons cité, p. 163. — (4) Coup, de lorgner, frapper.

MAROT À VENISE.

Pour estonner vng bon cerueau.
I'aimerois autant estre vng veau,
Qui va droit à la boucherie,
Que d'aller à telle tuerie.
C'est assez d'vng petit boullet,
Qui prend vng souldart au collet,
Pour le garder de iamais boire.
Fy, fy de mourir pour la gloire,
Ou, pour se faire grant seigneur,
D'aller mourir au lict d'honneur,
D'vng gros canon parmy le corps,
Qui passe tout oultre dehors!
Par ma foy, ie ne vouldrois point
Qu'on gastast ainsi mon pourpoint
Et la liurée du capitaine :
Hau, compagnon, prenez l'enseigne,
Celuy qui la portoit est bas.
Sang bieu! vela de beaulx esbas,
Veoyla comment on s'y gouuerne (1).
Dedans vne bonne tauerne,
I'oserois entrer hardiment,
Où l'on ne frappe nullement.

(1) A mesure qu'il avançait en âge, son horreur de la guerre ne faisait que s'accroître. C'est lui qui avait déjà dit dans l'*Elegie XIII* (1524) :

Homme ne suyt la guerre
Que pour honneur ou pour proffit aquerre;
Qui ces deux poincts de la guerre osteroit,
A y seruir nul ne se bouteroit.

Cette vértu d'humanité n'était pas rare parmi les plus nobles esprits et les grands cœurs du XVIe siècle; on la retrouve chez Rabelais et chez Érasme, qui écrivait dans ses *Colloquia* (traduction de Gueudeville, IV, 151) : « Les villes, s'ennuïant de souffrir, murmurent. Certains peuples... répandent sourdement des plainctes, disant qu'il n'est pas juste que pour la colère, la querelle, l'ambition de deux ou trois mortels couronnés, les affaires humaines soient dans le désordre, qu'elles aillent sens dessus dessous, et qu'il se fasse une si copieuse libation de sang humain. » — Dans le volume suivant (p. 157), Érasme nomme la guerre « l'école de toute scélératesse. »

« Le temps n'est plus, dit à son tour Grandgousier, d'ainsi conquester les royaumes auecques dommage de ton prochain frere chrestien; cette imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibals, Scipions, Cesars et autres tels, est contraire à la profession de l'Euangile, par lequel nous est commandé garder, sauuer, regir et administrer chascun ses pais et terres, non hostilement enuahir les autres. Et ce que les Sarrasins et Barbares iadis appelloient prouesses, maintenant nous appellons briganderies et meschancetez. » (*Gargantua*, liv. I, ch. XLVI.)

C'est ainsy que Clement deuise,
Viuant en paix dedans Venise.

La *quatrieme epistre du Coq à l'Asne,* aussi écrite à Venise et adressée, comme les précédentes, à Lyon Jamet, ne ménage pas plus que celles-ci les « prescheurs et la saincte chattemite, » la messe, les astrologues et les prélats, et laisse entrevoir l'humanité du poëte et sa compassion pour le pauvre peuple; à ces signes nous reconnaissons l'œuvre de Marot, mais de Marot triste, fatigué, manquant de veine et d'inspiration [1] :

Puisque scais la rebellion,
Ie ne t'en mande rien, Lyon;
De quoy diable sert la redicte?
Or doncq la saincte chattemite,
Ainsy que l'on dict par deca,
A faict feu puis vng mois en ca [2].
Quel bruyt en ont faict nos prescheurs,
Ces grants ordinaires pescheurs?
Font-ilz tousiours les gens absoulz,
Par force d'escuz ou de soulz,
Dont non pas Dieu, mais l'argent regne?
Qui vouldroit mettre bride et resne
Au grant cheual d'ambition,
Point n'y auroit sedition.
En dangier que ces groz asniers
Soient du lignaige des musniers,
Ayant du sac, bled et farine,
Toute couuerte leur narine,
Ostant la feue du gasteau.
Si en leur vin mettoient de l'eau,

[1] C'est « la veine triste et lente, » dont il parle quelque part. Lenglet-Dufresnoy et quelques critiques pensent que cette épître n'est pas de Marot; mais ils n'en donnent pas de preuve suffisante. Elle fut écrite après la mort d'Érasme (juillet 1536) et celle du Dauphin François (10 août), et durant le siége de Péronne, qui ne fut levé que le 11 septembre. Marot était encore à Venise à cette époque.

[2] Ce début est obscur; il y est, paraît-il, question de religion et de supplice; cependant Crespin ne mentionne aucun auto-da-fé en France à la date de 1536, ni le *Bourgeois de Paris*, ni la *Chronique de François Ier*. S'agirait-il simplement de la révolte de Chambéry, dont il est parlé plus loin, ou de quelque exécution faite en Italie?

Ceulx de Sorbonne, enluminez
Si rouges n'auroient pas leurs nez.
Et puis la belle doctorie.
. . . . . on dict qu'vng messere (1)
A chanter messe est necessaire.
Ie ne scay pas comme il entend,
Qui ne luy en donne, il en prend. . .
Les poures vouldroient estre chiens.
I'entens à l'heure qu'on repaist;
Ribon ribaine, s'il nous plaist,
Il fauldra de brief rendre compte. . .
Encores n'est sceu le malheur
Qui doibt venyr de ceste guerre. . .
Si de la lune le descourz
Tenoit du soleil le party,
Nos astrologues auroient menty. . .
Prelatz seront bien rembourrez,
Si Germanie a vng concile. . .
Sire, tandis que ie viuray,
M'employeray en vostre seruice. . .
Dieu gard la franche Marguerite,
Fleur de blanc lyz inseparable.
C'est vng grant mal irreparable
Que mettre tant d'ames en danger. . .
A Venize ie fais prouesse;
Il ne vault rien qui n'a richesse. . .

Victime de l'implacable haine de ses tout-puissants ennemis, l'excellent Marot avait pourtant des amis qui ne craignirent pas de prendre sa défense contre Sagon et La Huetterie, autre rimeur de bas étage, qui avait eu l'impudence de demander au roi la place du proscrit, entre autres Mellin de Saint-Gelais (2), Parrhasius (3), Daluce Locet (4), Nicole Glotelet (5),

(1) Missel.

(2) Voir l'épigramme de Marot : *A Merlin de Saint-Gelais*, et la *Balade au nom de C. Marot contre Sagon*, par Saint-Gelais.

(3) Sa pièce latine en faveur du poëte se trouve à la fin de l'édition de Marot donnée par Lenglet-Dufresnoy.

(4) *Remonstrances à Sagon, à La Hueterie et au poete champestre, par maistre Daluce Locet, pamanchoys.* — Daluce Locet doit être un pseudonyme ou un anagramme.

(5) *Apologie de maistre Nicole Glotelet, de Victry en Partoys, pour Cl. Marot.*

Charles Fontaine [1] et Des Périers, qui écrivit, sans doute à la demande de la reine de Navarre, la pièce intitulée : *Pour Marot absent, contre Sagon*, dont voici quelques vers :

. . . Qu'attendez-vous, o poetes francoys,
Ses bons amys [2] *? Pensez-vous que ie soys*
Expert assez, ou si seur de mon roolle,
Pour à Phebus [3] *porter quelque parolle*
De son Maro [4], *que tout seul me laissez*
Parler pour luy, et ne vous aduancez
A excuser d'iceluy la querelle ?
Dont, s'il te plaist, Sire, absous-le, car elle
N'est pas du tout si griefue, ne damnable,
Comme la faict cestuy deraisonnable
Accusateur et detracteur peruers. . .
Roy plus qu'humain, si i'ose en ta presence
Seul excuser Marot en son absence,
Pardonne-moy, ...
. . . . . faisant grace et mercy
A ton Maro, s'il a en rien mespris,
Dont il deult estre ou pugny ou repris.

Le poëte latin Voultée ne fut pas le moins dévoué de ces amis, et donna un bel exemple de fidélité au malheur. Il plaida, l'un des premiers, la cause de l'exilé, auquel il a consacré cinq pièces de son recueil d'épigrammes [5] : l'une est adressée à Renée de France, une autre à l'évêque de Paris, Jean du Bellay, deux à François Ier lui-même, et dans toutes il proclame l'innocence et la pureté de la foi du proscrit. Ajoutons qu'il ne cachait nullement ses propres tendances évangéliques (voir en particulier ses pièces sur Mathurin Cordier, Lefèvre d'Étaples, Roussel, évêque d'Oleron, auquel il a dédié son quatrième livre), et que cette courageuse insistance, conforme, du reste, à sa devise : *Nolit, velit invidia*, pouvait lui être funeste.

(1) Fontaine prit une plus grande part que les précédents à la lutte contre les Sagontins.

(2) Héroet, Sève, Brodeau, Chappuy, Papillon, Thenot, Rocher, etc.

(3) François Ier.

(4) Les amis de Marot le nommaient *Maro*, pour l'égaler à Virgile, *P. Virgilius Maro*.

(5) *Ioannis Vulteii Remensis epigrammatum libri duo, Lugduni apud Seb. Gryphium*, 1536, in-12 (bibl. Mazarine). La dédicace du livre est datée de Lyon le 10 des calendes d'août 1536.

AD D. RENATAM, DUCIS FERRARIAE UXOREM, DE MAROTO.

Gallorum vates Gallis fugiebat ab oris,
Immeritum misere pulsus in exilium...

AD IOAN. BELLAIUM, EPISCOPUM PARISIORUM, INDUCITUR MAROTUS QUERENS DE EXILIO.

Non facinus, non vita mihi, non turpia facta,
Aurea libertas sed dedit exilium.
Exilium patior, patior sine crimine pœnas;
Candida mens nostra est, candida nostra fides...
Quod fero, ferre iubet mihi gens inimica, grauisque,
Inuidia est nostri maxima caussa mali...
Nec passus iustos praedam Rex hostibus esse,
Nec sinit, vt rapiat horrida flamma pios...
Hunc igitur mitem, Praesul mitissime, Regem
Ipse roga, vt seruet restituatque reum...

AD FRANCISCUM REGEM EXUL MAROTUS LOQUITUR.

Ergo velis, nolis, Clemens tuus ipse poeta est,
Oblitum qui te non putat esse sui.

IDEM DE EXILII CAUSSA.

Candida libertas, verum, virtusque, fidesque,
Exilium patiens, quod peperere, fero.

AD FRANC. GALL. REGEM DE MAROTO.

Noster abest Clemens, Rex clementissime regum,
Atque aberit, prompta ni reuocetur ope.
Hic temere oppressus patitur sine labe; dolendum est,
Rex, falsi vatem criminis esse reum...
Cum nil peccauit, veniam petit ille, precantis
Excuses culpam, si modo culpa fuit...
Da veniam vati, superet tua gratia culpam,
De culpa fateor, Rex, licet esse neget...
Ingemit et tacito suspirat Gallia luctu,
Inque suo expulsum vellet habere sinu...

Rabelais aussi paraît avoir travaillé à rendre à son ami la confiance et

l'amitié du roi. Mais l'influence la plus puissante, qui emporta de haute lutte le rappel du proscrit, fut celle de Marguerite, l'un des deux bons anges qui nous apparaissent toujours plus comme la providence des persécutés de leur temps[1]. Le pauvre banni avait mangé, durant deux longues années et plus, l'amer pain de l'exil, loin de sa famille; aussi, quand la bonne nouvelle lui arriva, eût-il hâte de repasser, malgré l'hiver (1536), «les grans froides montagnes,» et de voler vers le pays dont il n'avait «sceu perdre le souuenir.»

[1] L'autre, Renée, persécutée à son tour, n'a certainement pu écrire au roi avant la fin de la guerre (30 novembre).

VIII

MAROT À LYON.

(1536.)

Rappelé de l'exil, il exprime sa joie et sa reconnaissance dans l'*Epistre* LIII. — Accueil qu'il reçoit à Lyon. *Adieu à la ville de Lyon.* — Les injures de Sagon. — Prétendue abjuration. — Lenglet-Dufresnoy brode sur ce thème. Réfutation. Dolet. Des Périers. Édit de Coucy. — Rappel sans condition. — Versatilité du *Père des lettres.* — Joie des humanistes : Nicole Glotelet, Voultée. — Explication de la dernière strophe de l'*Adieu à Lyon.* — Les sutures de la calomnie.

La lyre qui avait rendu de si nobles et touchants accords sur la terre étrangère ne pouvait rester muette au moment où l'exilé toucha le sol de la patrie. En l'absence du roi, qui venait de quitter Lyon [1], c'est au gouverneur de cette ville, le cardinal de Tournon, qu'il exprima sa joïe et sa reconnaissance :

Puis que du Roy la bonté merueilleuse
La France veult ne m'estre perilleuse;
Puis que ie suis de retourner mandé,
Puis qu'il luy plaist, puis qu'il a commandé,
Et que ce bien procede de sa grace,
Ne t'esbahys si i'ay suiuy la trace,
Noble seigneur, pour en France tirer,
Où long temps a ie ne fais qu'aspirer...
Si tost que i'euz mon retour escouté,
Et que ie vis la grand' nue essuyer,
Qui en venant me pouuoit ennuyer,
Mon premier poinct ce fut de louer Dieu,
Et le second, de desloger du lieu
Là où i'estois, pour au pays venir
D'où ie n'ay sceu perdre le souuenir.
Ie n'ay trouué rien de dur en la voye,

[1] Quand Charles-Quint eut repassé la frontière (23 septembre), le roi retourna à Paris; comme, en outre, le poëte trouva en chemin neige, verglas et froidure, il est probable qu'il ne vint à Lyon qu'à la fin d'octobre ou de novembre.

Ains m'ont semblé ces grans roches haultaines
Preaux (1) *herbus, et les torrens fontaines.*
Bise, verglatz, la neige et la froidure
Ne m'ont semblé que printemps et verdure,
Si qu'à Dieu rends graces vng million,
Dont i'ay atteint le gracieux Lyon,
Où i'esperois, à l'arriuer, transmettre
Au roy Francoys humble salut en mettre (2).

(Epistre LIII.)

La ville de Lyon comptait plus d'un poëte et d'un lettré, entre autres Symphorien Champier, Benoît Court, Vauzelles, Pernette du Guillet, Clémence de Bourges, Estienne Dolet, Maurice Sève et ses sœurs Claudine et Sibylle (3), Jeanne Faye, Jeanne Gaillarde, Claude Perréal (4), Cle Le Maistre (5), etc. qui avaient organisé une société littéraire dans la maison

(1) Petits prés.

(2) En mètre, en vers.

(3) Maurice Sève, avocat, poëte et, dit-on, musicien, peintre et architecte, traduisit de l'espagnol *La deplorable fin de Flammette*, Lyon, 1535, petit in-8°, et rima quelques psaumes. Son *Sourcil*, décrit à l'imitation du *Beau Tetin* de Marot, est, au jugement de la duchesse de Ferrare, le chef-d'œuvre du genre, témoin ces vers que Marot écrivait en 1535 :

Mais du sourcil la beauté bien chantée
A tellement nostre court contentée,
Qu'à son autheur nostre princesse donne,
Pour ceste fois, de laurier la couronne;
Et m'y consens, qui point ne le cognois,
Fors qu'on m'a dit que c'est vng Lyonnois.

On a encore de lui *Arion*, églogue sur la mort du Dauphin, Lyon, 1536. Il eut pour élève la fameuse Louise Labé, et fut porté aux nues par Marot, Dolet, Sainte-Marthe, du Bellay, etc. Durant son séjour à Lyon, Marot lia avec lui une amitié vive et durable.

Claudine et Sibylle furent des poëtes également renommés de leur temps, mais ne nous ont laissé aucune de leurs œuvres, excepté quelques psaumes dans le Psautier de Lyon, Gabriel Cotier, 1557. Un autre membre de la même famille a signé aussi de l'initiale R quelques psaumes de la même édition. On mentionne encore Jeanne Scève; nous ne savons si c'est un autre personnage que les trois dont nous venons de parler. *La France protestante* (IX) cite Mathieu Sève, échevin de Lyon, dont les descendants, réfugiés à Genève, y occupèrent une place distinguée.

(4) Jean Perréal, dit de Paris, était peintre et valet de chambre ordinaire du roi Louis XII.

(5) Cle (Claude?) Le Maistre a traduit les psaumes XXXIV et XLII, insérés dans les *Cinquante-deux pseaumes de Marot*, imprimés à Paris en 1550. C'est le premier de ces psaumes qui nous a fait découvrir que Le Maistre est aussi le traducteur anonyme d'un livre d'une insigne rareté, retraduit de nos jours : *Du benefice de Iesuchrist crucifié enuers les chrestiens, traduict de vulgaire italien en langage francoys*, Paris, Antoine Iurie, 1548, in-32 (*Collection de M. Gaiffe*). La première édition de cet ouvrage est sans doute celle de Lyon, Jehan de Tournes, 1545. Il fut mis à l'index, l'année suivante, par la Faculté de théologie de Paris, qui le rangeait parmi les livres d'auteurs inconnus. A la fin de sa préface, l'anonyme dit qu'il a «aussi traduict vn pseaume du grand prophète Dauid.» Ce psaume, joint à l'ouvrage, n'est pas le XXXIV de Marot, comme le

du sieur de Lange, sur la montagne de Fourvières [1]; aussi, le proscrit rappelé y reçut-il un accueil flatteur, peut-être enthousiaste, comme celui qui fut fait plus tard à Voltaire, revenant de Prusse et n'osant retourner à Paris. Marot en remercia l'aimable cité, dans l'adieu qu'il lui laissa, après y avoir fait un court séjour.

Adieu Lyon, qui ne mords point,
Lyon plus doulx que cent pucelles,
Sinon quand l'ennemi te poinct,
Alors ta fureur point ne celes;
Adieu aussi à toutes celles
Qui embelissent ton seiour,
Adieu faces cleres et belles,
Adieu vous dy, comme le iour.

Adieu cité de grand' valeur,
Et cytoyens que i'ayme bien;
Dieu vous doint la fortune et l'heur
Meilleur que n'a esté le mien.
I'ay receu de vous tant de bien,
Tant d'honneur et tant de bonté,
Que voluntiers diroys combien,
Mais il ne peult estre compté.

Adieu les vieillards bien heureux,
Plus ne faisant la cour aux dames,
Toutesfois tousiours amoureux
De vertu, qui repaist voz ames...

Adieu la Sone et son mignon,
Le Rosne, qui court de vistesse;
Tu t'en vas droict en Auignon,
Vers Paris ie prens mon addresse.
Ie diroys : Adieu ma maistresse;
Mais le cas viendroit mieulx à poinct,
Si ie disoys : Adieu ieunesse;
Car la barbe grise me poinct.

pense M. Bonnet (*Bulletin*, 2e série, I, 228), mais bien celui de Le Maistre :

En tout temps l'excellence, etc.

[1] « On croit, dit M. d'Héricault (*op. cit.* p. xc), que Marot fut membre de cette académie. »

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne;
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.
Finablement pour sa vertu,
Adieu des foys vng million
A Tournon de rouge vestu,
Gouuerneur de ce grand Lyon.

Est-ce là le langage d'un homme qui vient de commettre une lâche et menteuse abjuration ? Les Lyonnais se seraient-ils montrés si bienveillants envers quelqu'un qui se serait déshonoré sous leurs yeux ? Sagon seul l'a dit, et il paraît avoir été cru (ô puissance de Basile !) de tous les biographes de Marot, excepté les frères Haag [1]. Cette crédulité se comprendrait à la rigueur, si Sagon n'avait été enflammé que de ce zèle religieux si ardent qu'il brûle tout ce qu'il touche; mais dans *Le Rabais du caquet de Marot* (1537), qui renferme cette niaise calomnie, la religion s'efface devant la vanité blessée du rimeur; ce n'est plus le fanatisme qui parle, c'est la haine, la vengeance épuisant le vocabulaire de l'injure. Il a fallu bien de l'inattention pour ne pas voir qu'on avait affaire à un malhonnête homme. Voici comment Sagon interpelle Marot :

Dy-moy donc, beste farouche,
Si tu as langue en la bouche
Et au sens quelque raison,
Le lieu où mon maistre [2] *couche*
Des vers imparfaictz en couche.
Tu dy qu'il en a foison,
Tu mens.....
Certes Dauid n'a poinct dict sans raison
Que malheureux font leur gibet ou fosse;
Pourquoi, en bref, tu veoirras la saison
Que hault en l'air, en potence bien grosse
Marot fera du rosty pour la nopce....

Puis viennent ces aimables épithètes, sans parler de celles qu'on ne

[1] La Biographie Didot s'est inspirée de *la France protestante.*

[2] Le « maistre », c'est Sagon lui-même, qui écrit sous le nom de son valet, comme avait fait Marot dans l'épître de *Frippelippes à Sagon.*

peut citer : *sauetier, beste, sot, songe-creu, teste sans cerueau, maistre beuf, valet, veau, ord museau, langue serpentine, grand bedier, gros bedace, gros asnier, hillotin,*

mouffle de coquins,
Plus infaict que vielz brodequins
Où piedz puantz gectent l'ordure,

orde conscience, herault de tous caignardz, chien galleux, poure beste insolente qui feu sent, vile charongne, vray disciple de Iudas,

creature infame,
Vaisseau tout remply de diffame...
Marault, hostiere (1), *infect, sale, souillard...*
Monstre maling, meschant marault meseau...
O meschant blistre, o menteur enragé...
Asne paresseux, lourd et lasche,
...fils de la vasche...
O le marault, le marmot, le mastin...
O bon Lombard, mauuais Francoys...
Il est infect, ladre, pourri, fangeux...
O Sarrazin, o infidele, o asne,
O Iuif contraire à catholique foy, etc.

C'est au milieu de ces pieuses douceurs, que le dévôt apôtre, défenseur de la Sorbonne, apologiste du bûcher et propagateur de la sainte foi, accuse Marot d'abjuration :

Il a le cueur putrefaict
Et infaict
De cauteleuse feintise;
Iacoit que (2) *à Lyon fust faict*
Et refaict,
Comme vng enfant qu'on baptise...
Car Marot, comme on a bien ſceu,
A esté à Lyon receu
Pour se reioindre à nostre Eglise,
Mais on scait bien en quelle guise;

(1) De *hostire*, frapper, ennemi?

(2) Bien que.

Car il y auoit, pour le moins,
Vne douzaine de tesmoings,
Qui l'ont rebaptisé au monde,
En abiurant l'erreur immunde.
Ie dy erreurs, non pas erreur,
Tant y en a que c'est horreur,
Ausquelz a fallu que ton maistre [1]
Ayt renoncé premier que d'estre
Purgé, baptizé et refaict,
En abolissant son forfaict...
Allons tout beau sans violence,
Renchaine vn petit ton lyon [2] :
Cela fust faict dedans Lyon.

Sagon ne parle que d'une douzaine de témoins présents à l'abjuration; l'abbé Lenglet-Dufresnoy y fait assister toute la ville et brode agréablement sur ce thème : « Le cardinal, qui étoit catholique très-ardent, engagea ou obligea Clément Marot (c'est à peu près la même chose) à faire abjuration des nouvelles erreurs, qu'il n'avoit peut-être jamais bien connues, ni professées. Tout le monde s'empressa de voir cette cérémonie; sans doute, on étoit bien aise d'observer la contenance qu'auroit un poëte à donner extérieurement des marques de la véritable religion. On n'ignoroit pas qu'il vivoit d'une manière à faire douter si celle qu'il avoit tenue jusqu'alors étoit bonne ou mauvaise. Il le fit donc d'assez bonne grâce pour recevoir les louanges de toute la ville. » — Où est la preuve du fait? L'abbé en donne deux : les vers de Sagon et la fin de l'*Adieu à Lyon*.

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne,
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.

« Il étoit arrivé, à Lyon, quelque fâcheux accident à Clément Marot, dit l'abbé, comme on le voit non-seulement par cet endroit, mais encore par les vers de François Sagon, imprimez dans la suite de cet ouvrage. Et comme Clément Marot parle lui-même des disgrâces qui lui sont arrivées

(1) Marot. — (2) Allusion aux épîtres du *Coq à l'asne*, adressées par Marot à Lyon Jamet.

à Lyon, il y a lieu de croire que ce fut à cause de la religion; car il ne s'en seroit pas vanté, si ç'avoit été pour quelque autre raison. »

L'abbé libertin avait le droit de trouver que cette strophe manquait un peu de clarté; mais il est inexcusable d'avoir, par bigotisme, basé sur une hypothèse malveillante ce raisonnement qui ne supporte pas un instant l'examen : Il est arrivé à Marot quelque accident durant son séjour à Lyon, *c'est sans doute pour le fait de la religion;* or un de ses ennemis l'accuse d'y avoir abjuré, *donc* cette abjuration paraît réelle. Il suffit de la moindre réflexion pour découvrir qu'une abjuration qui eût rouvert à Marot les portes de la France et du Louvre n'aurait pu être à ses yeux un fâcheux accident, s'il avait été capable de la commettre, encore moins une disgrâce, mais bien le plus heureux des événements. Ce n'est donc pas d'abjuration qu'il parle ici. Aussi, malgré l'obscurité de ces quatre vers [1], n'hésitons-nous pas à voir dans l'*Adieu à Lyon* un éclatant témoignage de l'honnêteté de la conduite du poëte dans cette ville.

Marot a si bien dédaigné cette calomnie qu'il n'y a point répondu, non plus qu'aucun des amis [2] qui le défendirent contre Sagon et La Huetterie; cette dignité, qui lui seyait devant ses contemporains, qui savaient à quoi s'en tenir, lui a nui auprès de la postérité; toutefois, il y a dans ses écrits au moins deux passages qui contredisent formellement, bien qu'indirectement, l'impudent mensonge de Sagon. Le premier, c'est le début de l'épître au cardinal de Tournon, qu'on a déjà lue tout à l'heure :

Puis que du Roy la bonté merueilleuse
La France veult ne m'estre perilleuse;
Puis que ie suis de retourner mandé,
Puis qu'il luy plaist, puis qu'il a commandé,
Et que ce bien procede de sa grace.

La merveilleuse bonté et la belle grâce que celles qui eussent imposé

(1) Ce sont les seuls, parmi les siens, où l'on ait voulu voir une allusion à cette prétendue abjuration.

(2) L'un d'eux avait cependant protesté contre cette autre calomnie, d'après laquelle Marot aurait été fouetté à Ferrare. L'auteur de l'*Epistre à Marot, à Sagon et à La Huetterie* interpelle Huet en ces termes :

Ta plume ment et trop s'esgare,
Parlant du fouet de Ferrare.
Comment as-tu osé songer
Vng tel propos, si mensonger?
Car comment seroit-il croyable,
Ou aulcunement vraysemblable,
Qu'il eust lors esté fouetté
Au lieu auquel fust arresté
Et tenu en plus grant faueur
Que tu n'en fus onc recepueur?

au poëte, comme condition de retour, le reniement de ses principes et l'avilissement de sa conscience !

L'autre passage est le suivant : « Le tort que m'ont fait ceux qui, par cy-deuant, ont imprimé mes œuures, est si grand et si oûtrageux, cher amy Dolet, qu'il a touché mon honneur et mis en danger ma personne: car, pour auare conuoitise de vendre plus cher et plustost ce qui se vendoit assez, ont adiousté à icelles miennes œuures plusieurs autres qui ne me sont rien, dont les vnes sont froidement et de mauuaise grace composées, mettant sur moy l'ignorance d'aultrui, et les aultres toutes pleines de scandale et de sedition, de sorte qu'il n'a tenu à eux que, durant mon absence, les ennemis de vertu n'ayent gardé la France et moy de iamais plus nous entreuoir. *Mais la grace de Dieu, par la bonté du Roy, comme tu scais, y a pourueu* [1]. » — Comment Marot, écrivant à Dolet, eût-il osé attribuer la fin de son exil à la grâce de Dieu, si son ami, qui était arrivé à Lyon en 1536, lui eût vu faire *le saut périlleux* ? Dolet n'eût pas ensuite adressé au poëte renégat une ode où se trouve un bel élan de sa vive affection pour lui [2].

Des Périers, qui avait travaillé à la Bible d'Olivetan, eût considéré l'abjuration de son ami comme un déshonneur et une honte, et ne l'eût pas félicité de son *ioyeux retour* [3], acheté à ce prix. Enfin Marot lui-même aurait-il, peu après, d'octobre 1537 au 18 juin 1538 (date du traité de Nice), volontairement séjourné huit mois dans une ville qui lui eût rappelé de si fâcheux souvenirs [4] ?

Mais abordons directement la question. On prétend que le poëte obtint la permission de revenir à la cour et d'y exercer sa charge, « à condition qu'il rentreroit dans la religion romaine qu'il avoit quittée, et qu'il seroit

[1] Préface de la première édition soi-disant complète des œuvres de Marot, Lyon 1538.

[2] *Carminum libri quatuor*, Lugd. 1538, in-4°, et *la France protestante*, IV, 292.

[3] « Bonaventvre à Marot à son retovr de Ferrare.

« Maro en Marot, immortel poëte, l'*honneur de ce temps, que veoir tant souhaite*, mes poures versetz craintifs et doubteux ne s'osent monstrer (tant ils sont honteux) à vous, veu qu'ils sont sans rithme et raison; dont ie vous salue en simple oraison, priant, comme faict chascung à son tour, qu'il vous soit heureux *ce ioyeux retour.* »

Dans son *Apologie... pour Cl. Marot*, Nicole Glotelet, invitant Sagon à célébrer le retour de celui qu'il avait voulu supplanter, parle absolument comme Des Périers :

Chanter te fault quelque palinodie,
En resonnant, si peulx, par melodie,
Quelque motet pour le retour ioyeulx
De ce Clement.

[4] Il y attendit le retour du roi, qui était allé guerroyer en Italie.

plus discret à l'avenir [1]. » S'il eût voulu revenir à cette condition, que tant d'autres acceptèrent [2], il n'aurait eu besoin ni de l'aide ni de la permission de personne, et il n'aurait pas prolongé son absence au delà du 16 juillet 1535, date de l'édit de Coucy, qui permit aux fugitifs et bannis pour cause de religion de rentrer en France, pourvu qu'ils se désistassent de leurs erreurs et vécussent comme bons et vrais chrétiens catholiques [3]. La courageuse fidélité de Marot, qui, pour obéir à ses convictions, demeura près de dix-huit mois encore en Italie, exilé volontaire [4] et continuant la lutte contre les fanatiques et les persécuteurs, est la preuve éclatante que la pensée de l'abjuration ne lui vint même jamais à l'esprit. Comme il fallut, malgré l'amnistie du 31 mai 1536 [5], que ses amis et Marguerite s'entremissent auprès du roi pour obtenir son rappel, c'était donc un rappel sans condition qu'il demandait, un rappel pur et simple, le seul qu'il pût accepter, le seul dont il fasse mention dans l'épître au Dauphin et dans celle qu'il écrivit en arrivant à Lyon.

[1] *Œuvres de Marot*, édition de la Haye, chez Moetjens, 1700.

[2] Voir dans *Bulletin*, XI, 254, la reproduction d'un manuscrit de cette époque.

[3] Ordonnance du 16 juillet 1535, donnée à Coucy :

« Aux absens et fugitifs permettons de retourner en nosdits royaume, pays, terres, seigneuries, et y demeurer et resider en telle sureté et liberté comme ils ont fait par cy devant, nonobstant les bannissement et confiscation de leurs personnes et biens faits à l'occasion de leursdites contumaces, pourveu qu'ils seront tenus de viure comme bons et vrais chrestiens catholiques doiuent faire, et se desister de leursdites erreurs, qu'ils seront tenus d'abiurer canoniquement dans les six mois prochainement venans, à compter du iour de la publication des presentes, pardeuant leurs diocesains ou leurs vicaires et officiaux, et auec eux l'inquisiteur de la foi ou son vicaire...

« Et en outre est prohibé et defendu à tous, sur peine de la hart... de ne lire, dogmatiser, translater, composer ni imprimer, soit en public ou en priué, aucune doctrine contrariant en la foy chrestienne. » (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1827, in-8°, XII, 405.)

C'est évidemment à cet édit, rendu à la prière du pape Paul III, que La Huetterie fait allusion, quand il attribue au pape le rappel de Marot :

A-il bien mesdict du sainct Pere?
Il est sa seureté prospere;
Car c'est entierement le pape,
Qui a ouuert la forte trappe
Du chemin de grace francoyse;
Et il demande encores noyse!

[4] « Non, il n'y a pas d'exil volontaire. L'exil est toujours forcé; il l'est surtout quand il est prescrit par la seule autorité qui ait un droit de commandement absolu sur les âmes fières, c'est-à-dire la conscience. » (Discours de M. Louis Blanc sur la tombe de François-Victor Hugo, fin décembre 1873.)

[5] Les sacramentaires et les relaps exclus de l'amnistie du 16 juillet 1535 furent eux-mêmes autorisés à rentrer, à condition d'abjurer, par l'édit du 31 mai 1536, daté de Lyon, et dû sans doute aux sollicitations des magistrats de Strasbourg et de Bâle (Herminjard, IV, 67, 71 et 97).

Le retour du prince des poëtes, aimé de tout ce qu'il y avait en France d'esprits éclairés et tolérants, fut un événement important auquel le *Coup d'essay* de Sagon, tentative ridicule et bafouée, ne donnait que plus d'éclat et de retentissement; ce fut le triomphe de la Renaissance, c'est-à-dire de la liberté de la pensée, sur l'obscurantisme despotique et sanguinaire de la Sorbonne. Le roi, qui prenait plaisir à secouer parfois le joug théocratique, qui favorisait les savants travaux des Budé, des Estienne, des Dolet, des Érasme, des Paradis, des Vatable, des Rabelais, des Danès, des Toussain, des Postel [1], etc., qui fondait le collége royal, aujourd'hui Collége de France, pour enlever à la Sorbonne la direction de l'intelligence humaine, n'était nullement fanatique; il n'embrassait la cause des énergumènes, les Béda et les Duchesne, que dans un accès de colère, dans un mouvement de crainte puérile à l'endroit des novateurs, ou bien grâce aux nécessités de sa politique aveugle et incertaine. Ami des lettres et du progrès, mais caractère faible, sans règle, ni principes, il flottait au gré de ses passions ou des influences qui se disputaient son autorité. Tantôt Marguerite et Du Bellay l'emportaient, et il faisait relâcher Marot, il arrachait Lefèvre d'Étaples, Berquin, Robert Estienne, Dolet aux mains du bourreau, il prohibait les livres de Béda, autorisait la réimpression des *Colloques* d'Érasme à 24,000 exemplaires, et semblait comprendre ce que lui écrivait ce dernier, savoir : que les ennemis des lumières couvrent leur ambition du masque de la foi et veulent asservir même la royauté; tantôt, au contraire, il écoutait les conseils étroits, perfides, d'un Montmorency, d'un cardinal de Tournon, d'un pape, d'un clergé, qui lui dépeignaient les hérétiques comme les ennemis de sa couronne et de tout pouvoir humain, et alors il bannissait Marot, laissait brûler Berquin, Dolet, etc., signait des décrets insensés, et déchaînait toutes les colères d'un parti altéré de domination et de sang [2]. Les humanistes, qui se

[1] Quand Dolet quitta Paris, où il était venu se mettre sous la protection du roi, pour échapper à une accusation d'hérésie, il réunit ses amis dans un banquet auquel assistèrent, avec Marot, Rabelais, Budé, Béroalde, Danès, Toussain, Macrinus, Borbonius, Dampetrus et Vulteius.

[2] François Ier ne manquait pas de ressemblance avec Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dont M. Georges Guibal a tracé ce portrait : « Il a des qualités brillantes, exquises; il n'a pas de vertus; il n'a pas même le sens de l'honnêteté;... il porte à son cou des reliques et un morceau de la vraie croix; mais cette piété fervente, sincère, répond seulement aux aspirations mystiques du jeune prince; elle ne réagit point sur ses mœurs; elle ne lui refait pas une conscience. » (*Hist. du sentiment national en France*, etc. Paris, 1875, in-8°, p. 191.)

plongeaient avec ivresse dans l'étude de l'antiquité païenne, s'étaient sentis frappés du même coup qui avait atteint le poëte; toute science était suspecte; le grec et l'hébreu, tenus pour des langues hérétiques [1]. Aussi ces hommes illustres, l'élite de la France, qui disaient prudemment et à demi-voix ce qu'Anne du Bourg allait répéter d'une voix de tonnerre : *Cessez vos bruslements*, ne purent contenir leur joie, quand François Ier, bravant les passions cléricales et rappelant le vaillant et courageux hérétique, se montra véritablement digne du beau titre de Père des lettres. Tous s'écrièrent avec Nicole Glotelet [2] :

Chanter conuient, o la muse des muses,
Calliope; plus n'est temps que t'amuses
A deplorer de ton Marot l'absence,
Ne comment Gaule estoit de sa presence
Destituée à grand tort, et grant dueil.
Changer te fault en rys tes larmes d'œuil,
Car le voycy, le voycy de retour.
Chantons ensemble, ou chascung tour à tour,
Nous tous humains, puysque voyons les dieux
Venir icy et sortir de leurs lieux
Pour celebrer de ce retour la feste.

La joie de Voultée, peut-être plus grande encore [3], s'est épanchée dans un morceau remarquable, dont nous ne citerons que quelques vers, en recommandant les cinq derniers aux détracteurs de Marot :

DE REDITV CLEMENTIS MAROTI.

Felix illa dies Gallum quae reddere vatem
Persuasit, caussa qui sine missus erat.
Felix illa dies Regi quae talia dixit :
Galle, tuo vati, quam potes, adfer opem.
Felix illa dies, posita quae principis ira,
Dat patriae vati dulce videre solum.

[1] Ignace de Loyola interdit à ses disciples l'étude de la Bible hébraïque, et leur ordonna de s'en tenir strictement à la Vulgate.

[2] *Apologie pour Cl. Marot.*

[3] Il a consacré au retour de son ami trois pièces des livres III et IV de ses épigrammes, Lyon, Michel Parmentier, 1537, in-12 (bibl. Mazarine). La dédicace du IIIe livre est datée de Lyon, le 4 des ides de mars, et celle du IVe, du même lieu, le 14 des calendes d'avril.

Felix illa dies quae a principe missa Maroto
Haec dat scripta : Redi, sic volo, sic iubeo.
Illa eadem felix cunctis, sed maxime amicis,
Quae canit : Ecce venit, ecce Marotus adest;
Nec minus haec felix Gallas quae reddidit urbes
Vati, qui inuidia pulsus et exul erat.
Illa etiam felix vatem quae reddidit oris
Gallorum, quo non purior alter erat...
Nam qui Clementem propius cognovit, in orbe
Dicere non dubitat sanctius esse nihil.
Nil unquam temere emisit, nil lingua locuta est
Improbius, semper candida musa fuit...

Il est facile de comprendre maintenant pourquoi Marot fut fêté à Lyon, et pourquoi les

Bigotz, cagotz, gotz et magotz,

vaincus un instant, eurent recours à la calomnie pour flétrir l'homme qu'ils eussent porté aux nues, s'il avait eu la faiblesse d'abjurer.

Examinons enfin les quatre vers dont le sens est, en somme, bien moins difficile à saisir que nous ne l'avons cru longtemps, empêtré que nous étions dans l'interprétation fausse de tous points qu'en a donnée Lenglet-Dufresnoy [1] :

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne;
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.

Assez longtemps s'est esbattu (réjoui, amusé en passant) le petit chien (un personnage faible et sans défense, Marot), en ta caverne (dans l'antre du lion, c'est-à-dire au sein de la ville de ce nom), que devant toi (en ta présence, sous tes yeux, ou toi le sachant) on a battu (c'est-à-dire persécuté). Le poëte joue sur le nom de la ville de Lyon et sur le proverbe : *Battre le chien devant le lion.* Le chien battu, c'est lui, condamné au feu et à l'exil : et le lion, qui est-ce ? Est-ce seulement la ville de Lyon ? Dans ce

[1] Voir *l'Intermédiaire* des 10 avril 1870, col. 195, et 10 juin, col. 332.

cas, ces vers signifieraient simplement : Il est temps, ô Lyon, que Marot, que tu as vu bannir et supporter l'exil, et à qui tu as fait si bon accueil, te quitte pour aller retrouver les siens. Ils ne seraient ainsi que la répétition de la seconde strophe de l'*Adieu*. Mais il pourrait y avoir ici un double jeu de mots. *Battre le chien devant le lion,* c'est faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique. Si Marot a prétendu épuiser le sens du proverbe, voici ce qu'il a voulu dire : Il est temps, ô Lyon, que prenne congé de toi l'humble poëte exilé par un parti qui n'osait s'attaquer à un plus haut personnage, lequel est aussi un vrai lion, plein de force, de courage et de générosité, à savoir François Ier. Cette flatterie délicate et ingénieuse de la reconnaissance serait assez dans les allures de Marot.

Dira-t-on que cette interprétation donne un sens trop vague au dernier vers, que ce n'est pas seulement Lyon, mais toute la France qui a vu bannir Marot ? — A cela nous pourrions répondre qu'on aurait peut-être tort de vouloir trop presser un simple jeu de mots, qui cloche toujours inévitablement par quelque endroit. Mais s'il faut absolument voir dans ce quatrième vers :

Que deuant toy on a battu,

une allusion à un fait exclusivement relatif au séjour du poëte à Lyon, rien n'empêche d'admettre que ce fait ait été une manifestation cléricale dirigée contre Marot, et suggérée par l'espèce de triomphe que lui avaient décerné les Lyonnais amis des lumières. Dans ce cas, le *chien battu* ne serait pas Marot *persécuté, banni,* mais simplement Marot *honni, outragé, peut-être menacé, peut-être même battu,* ce qui ne changerait qu'un détail aux deux interprétations que nous venons de proposer.

Quelle que soit, du reste, celle qu'on adopte, il ne peut plus être question d'une abjuration que démentent tous les actes et les écrits du poëte, d'une abjuration qui l'eût réconcilié avec le parti de l'Inquisition, d'une abjuration qui, en même temps, l'eût couvert de ridicule, que les poëtes de cour, les belles dames moqueuses, et par-dessus tout les écrivains huguenots [1] profondément irrités eussent rappelée sans cesse comme la plus mordante des épigrammes.

[1] On verra plus loin qu'ils n'ont pu pardonner au poëte sa rébellion contre le despotisme de Calvin.

Cette grossière et maladroite calomnie ne fut même pas forgée d'une seule pièce : on y voit les sutures et les raccords. Le *Coup d'essay* de Sagon, paru en 1536, se compose d'une quinzaine de pièces, dont l'une a pour titre : *Epistre par Francois de Sagon aux deux sœurs de Cl. Marot, pour confuter celle qu'il leur auoit enuoyée, parlant sainctement de charité et de foy* [1] L'auteur y retrace d'abord le malheureux sort du poëte hérétique :

Si contre Dieu sa femme a bien laissé,
Si ses enfans ne l'ont au cueur blecé,
Si de son bien (bien petit) il n'herite,
S'il est fuytif ainsi comme il merite,
S'il vit en crainte, en peine et en tourment,
S'il est troublé en son entendement,
S'il est banny ainsi comme il vous mande,
Si feu mortel par sa vie demande,
S'il est contraire à toute verité,
Si sainctement parle de charité
Et s'il ne vit en cueur que de foy morte,
Est-il besoin que ie vous reconforte,
Vous asseurant en l'esbahissement
Que vous auez de son bannissement?

Puis il feint de croire que le remords poursuit Marot depuis qu'il a quitté « la catholique foi » :

. . . Le poinct qui l'induict à mesdire,
C'est desespoir plain de colere et d'ire,
Qui le contrainct auoir mortelle horreur,
Par le remors qu'il a de son erreur.

Enfin, il invite les deux sœurs à travailler à l'abjuration du proscrit :

Donc, si auez pour sa compassion
Douleur d'esprit et au cueur passion,

[1] On voit dans l'*Epistre de Frippelippes à Sagon* que ces deux sœurs étaient Savoisiennes, protestantes, amies des lettres et de Marot; l'épître religieuse qu'il leur écrivit durant son premier exil et qui avait si fort irrité ses ennemis ne se trouve dans aucune des éditions de Marot que nous avons consultées. C'était sans doute l'une de « ses pièces les plus malignes » dont Castelnau dit qu'elles furent supprimées.

Conformez-vous à volonté diuine,
Qui vous rendra chascune plus encline
A corriger de son mal la poyson,
En eslisant par reigle de raison
Le r'addresser au chemin veritable,
Si en mectant vostre possible effort
Pouez sauluer vostre frere à la mort;
Il peult changer, nonobstant son absence,
L'estat de coulpe à l'estat d'innocence.
Conseillez-luy, et vous ferez tres bien...
Faictes-luy donc charité mieulx poursuyure,
Et par espoir sa foy morte reuiure,
L'accompaignant des œuures qu'il nous fault.

Ainsi, l'idée d'obtenir de Marot une rétractation hantait l'esprit des persécuteurs dès 1536. Leur projet n'ayant point réussi, ils essayèrent de déshonorer le propagateur de la Réforme, qu'ils n'avaient pu séduire. Ce n'est qu'en 1537 que Sagon l'accusa d'avoir abjuré, oubliant que cette abjuration eût mis fin à la guerre [1] et empêché de paraître *Le Rabais du caquet de Marot.* Le calomniateur s'est encore trahi par la précaution qu'il a prise d'étayer son mensonge, en insinuant que Marot ne tarderait pas à retomber dans l'hérésie :

Sa grace obtient, comme l'enfant prodigue;
Mais i'ay grant peur, et tout le monde aussy,
Qu'en abusant de grace et de mercy
Le poure sot ne tumbe au recidiue :
Il est tout seur que, s'il aduient ainsy,
Faueur n'aura de personne qui viue.

[1] C'est ce qu'expriment au fond ces vers d'un des amis de Marot :

Scays-tu, Marot, pour quoy ces gentilz veaux
Font contre toy tant de blasons nouueaux,
Et te blasment ainsi à grant oultrance?
C'est pour cela qu'à ton retour en France
Ne leur as faict vng Dieu gard comme au Roy.

IX

MAROT À LA COUR.

(1537.)

Dieu gard à la court. — *Au Roy, pour estre remiz en son estat.* — Traduction de deux Colloques d'Érasme. — Pièces protestantes. — Marot se remet à la traduction des psaumes. — *Epistre de Frippelippes à Sagon.* — *Eglogue au Roy sous les noms de Pan et Robin.* — Préface de *Leander et Hero.*

Après être demeuré environ un mois à Lyon, Marot revint à Paris et rendit grâces au roi et à Dieu dans le *Dieu gard à la court :*

Vienne la mort quand bon luy semblera,
Moins que iamais mon cueur en tremblera,
Puis que de Dieu ie recoy ceste grace
De veoir encor de Monseigneur la face.

Ha ! mal parlans, ennemis de vertu,
Totalement me disiez desuestu
De ce grand bien; vostre cueur endurcy
Ne cogneut onc ne pitié ne mercy.
Pourtant auez semblable à vous pensé
Le plus doux Roy, qui fut onc offensé:
C'est luy, c'est luy, France, Royne sacrée,
C'est luy qui veut que mon œuil se recrée,
Comme souloit, en vostre doux regard.
Or ie vous veoy, France, que Dieu vous gard...

Or sus auant, mon cueur, et vous mes yeux
Tous d'vng accord dressez-vous vers les cieux.
Pour gloire rendre au pasteur debonnaire
D'auoir tenu en son parc ordinaire
Ceste brebis esloignée en souffrance.
Merciez en ce noble Roy de France,
Roy plus esmeu vers moy de pitié iuste
Que ne fut pas enuers Ouide Auguste;

Car d'adoucir son exil le pria,
Ce qu'accordé Auguste ne luy-a...
Et ie me veoy mieux que iamais autour
De ce grand Roy.....
.....Puisque Francoys pardonne
Tant et si bien, qu'à tous exemple il donne,
Ie dy : Dieu gard à tous mes ennemys,
D'aussi bon cueur qu'à mes plus chers amys.

Marot eût-il été si reconnaissant du pardon, si on le lui avait fait acheter au prix d'une infamie ? Eût-il pris si naturellement le ton religieux, s'il eût été convaincu d'hypocrisie ?

Le roi n'eut pas seul part à ces louanges; le poëte les prodigua, en couvrit les dames de la cour comme d'un nuage de fleurs. Plusieurs des quarante-quatre quatrains qu'il nomme *Estrennes* sont charmants de finesse et de tournure, et aucun ne ressemble à l'autre.

Exclu du rôle de la maison royale en 1536 [1], Marot y fut rétabli après avoir composé l'Épigramme VII :

AV ROY, POVR ESTRE REMIZ EN SON ESTAT (1537).

Si le Roy seul, sans aulcung y commettre,
Met tout l'estat de sa maison à poinct,
Le cueur me dict que luy, qui m'y feit mettre,
M'y remettra et ne m'ostera point :
Crainte d'oubly pourtant au cueur me poind,
Combien qu'il ait là memoire excellente,
Et n'ay pas tort; car, si ie perds ce poinct,
Adieu comment le plus beau de ma rente.
Or doncques soit Sa Maiesté contente
De m'y laisser en mon premier arroy,
Soit de sa chambre, ou sa loge, ou sa tente,
Ce m'est tout vng, mais que ie sois au Roy.

Quand il accompagna, en octobre, François Ier, qui partait pour la guerre, il laissa aux dames un spirituel, joyeux et malin *Adieu* :

Adieu la court, adieu les dames,
Adieu les filles et les femmes,

[1] Ms. FR. 7853, in-fol. Bibl. nat.

Adieu vous dy pour quelque temps;
Adieu vos plaisans passetemps,
Adieu le bal, adieu la dance,
Adieu mesure, adieu cadence,
Tabourins, haubois, violons,
Puis qu'à la guerre nous allons...
Ie vous pry me rendre à present
Le cueur dont ie vous fis present,
Pour en la guerre, où il fault estre,
En faire seruice à mon maistre...

Il avait aussi à se réconcilier avec Paris, qu'il avait offensé dans quelque pièce qui n'est pas venue jusqu'à nous, et à laquelle un de ses contemporains, l'impartial auteur du *Different de Cl. Marot et de Francois Sagon*, nous paraît faire allusion dans ces vers :

On dit qu'en son exil lointain,
A fait mainct dixain et huitain
Malsonnant et non salutaire,
Quand il estoit temps de se taire...
Marot a eu la voix trop haulte,
Pour dire chose reprouuée.

Marot fit à la première ville du royaume la plus gaie des amendes honorables; c'est l'*Epigramme* XLV, *A la ville de Paris* (1537) :

Paris, tu m'as faict maints alarmes
Iusque à me poursuyure à la mort;
Ie n'ay que blasonné tes armes :
Vng ver, quand on le presse, il mord;
Encor la coulpe m'en remord.
Ne scay de toy comment sera;
Mais de nous deux le diable emport
Celuy qui recommencera.

Il est probable que ce fut aussi alors qu'il traduisit deux Colloques d'Érasme, qui figurent au nombre de ses meilleures pièces, *L'abbé et la femme sauante*, et *La vierge mesprisant mariage.*

Le premier oppose à l'ignorance et aux débauches des moines les bienfaits d'une instruction supérieure :

L'ABBÉ.

Ie vous iure
Que de ces liures (1) *la lecture*
Diminu merueilleusement
A la femme l'entendement;
Auecq ce, qu'elles n'en ont gueres,
Et qu'elles sont vng peu legieres
Du cerueau.

YSABEAU.

De dire combien
Vous en auez, ie n'en scay rien;
Si peu que i'en ay toutes fois,
I'aymerois mieulx cent mille fois
L'vser en quelque bonne estude
Qu'en vne grande multitude
D'oraisons sans cueur barbotées,
Ou en iambons, ou en tostées,
Toutes nuicts, apres qu'estes yurès...
C'estoit iadiz chose bien rare
Que de veoir vng abbé ignare;
Auiourd'huy il est si commun,
Que cent mille aussy bien comme vng
Se treuueront.....
Aux Itales et en Espaigne
Auiourd'huy, veoyre en Allemaigne,
Force femmes se treuueront
Qui aux plus clercs disputeront;
En Angleterre sont encore
Les filles du chancelier More;
En France tenons pour Minerue
La sœur du roy, que Dieu conserue;
Et aux lettres fort on y prize
Les nobles filles de Soubize.

(1) Grecs et latins.

Dans le second Colloque sont combattues les illusions d'une jeune fille qui veut entrer au couvent pour conserver sa virginité.

Toutes celles qui voiles ont,
Et m'en croyez, vierges ne sont...
Sinon qu'à maincles du chapistre
Soit permis de prendre le tiltre
De Marie mere pucelle;
A celle fin qu'on les appelle
Vierges apres l'enfantement.

Le poëte tient le même langage sur « ces diables de porceaux de moines » :

Tout partout peres on les nomme,
Et de faict plusieurs fois aduient
Que ce nom tresbien leur conuient.

Marot seul peut avoir été le traducteur de ces deux morceaux, souvent attribués à d'autres. La substitution des noms d'Ysabeau (la véritable adoratrice, cette fois) et de Clément à ceux de Magdalia et d'Eubulus, qui se trouvent dans l'original; l'éloge de Marguerite et des filles de Soubise, mis à la place de cette phrase : *Sunt in Germania Bilibaldiae et Blaurericae;* de même que les prologues de ces deux pièces [1], ne laissent aucun doute à cet égard.

Il se remit en même temps à cultiver, comme s'il n'avait jamais été banni, la poésie grave, dogmatique et protestante. *La mort du iuste et du pecheur,* dont les cinq strophes ont pour refrain : « La mort est fin et principe de vie, » doit dater de cette époque :

N'est-il fascheux ici longuement viure ?
Ie dis aux bons que rien que fiction
N'y trouueront; car celuy qui veult suyure
La pieté, grand'persecution
Luy fault souffrir, et auoir patience.
Mieulx donc luy vault, en saine conscience,

[1] ABBATIS ET ERVDITAE.

Qui le scauoir d'Erasme vouldra veoir,
Et de Marot la rythme ensemble auoir,
Lise cestuy collocque tant bien faict,
Car c'est d'Erasme et de Marot le faict.

VIRGO μισόγαμος.

Amy lecteur, sois aduerty
Qu'au latin n'ha rien dauantaige
Que ce qui est icy verty
Par Marot en nostre langaige.

Comme sainct Pol desirer de partir
De ce vil corps, où vit certes martyr
Son ame au ciel auecques Dieu rauye;
Car à cestuy pour son dueil ressortir
La mort est fin et principe de vie.

C'est avec raison que Lenglet-Dufresnoy juge cette pièce peu digne de Marot; la seconde strophe renferme un galimatias que nous n'avons pas réussi à comprendre. Nous douterions qu'elle soit de l'élégant poëte, si elle n'avait un indubitable air de parenté avec le *Chant royal chrestien*, également composé de cinq strophes terminées par un refrain, et dont on ne peut contester l'authenticité, puisqu'il se trouve dans l'édition de Lyon 1542. Ce morceau est du reste supérieur à celui dont nous venons de parler: il a pour refrain « Santé au corps et paradis à l'ame : »

Qui ayme Dieu, son regne et son empire,
Rien desirer ne doibt qu'à son honneur;
Et toutesfois l'homme tousiours aspire
A son bien propre, à son aise et bonheur,
Sans aduiser si point contemne ou blesse
En ses desyrs la diuine noblesse...
Santé au corps et paradis à l'ame.

Ces deux souhaits contraires on peult dire,
Comme la blanche et la noire couleur;
Car Iesus Christ ne promet par son dire
Ca bas aux siens qu'ennuy, peine et douleur...
O doncques homme en qui santé empire,
Croy que ton mal d'vng plus grand est vainqueur
Si tu sentois de tous les maulx le pire,
Tu sentirois enfer dedans ton cueur.

Mais Dieu tout bon sentir sans plus te laisse
Tes petits maulx, sachant que ta foiblesse
Ne pourroit pas ton grand mal perceuoir,
Et que aussi tost de l'apperceuoir,
Tu perirois comme paille en la flamme
Sans nul espoir de iamais receuoir
Santé au corps et paradis à l'ame.

(Chant III [1].)

[1] Voir l'*Epigramme* XCVII.

Marot se remit aussi à sa traduction des psaumes en 1537; car on lit dans son *Epistre de Frippelippes à Sagon :*

. . . . . Mon maistre, sans mesdire,
Auecques Dauid peut bien dire :
Or sont tombez les malheureux
En la fosse faicte par eux.
Leur pied mesmes s'est venu prendre
Au filé qu'ilz ont voulu tendre.

Cette citation versifiée de la Bible ne lui fût certainement pas venue à l'esprit dans un pareil débat, s'il n'avait eu fait, peu auparavant, sa traduction du psaume IX, où se trouvent tels quels les quatre derniers vers que nous venons de citer [1] (*OEuvres de Marot,* édit. de 1542).

Sagon fait aussi allusion aux psaumes dans *Le Rabais du caquet de Marot* (1537) :

Marot escript soubz sainctes poesies
Nombre excessif de pures heresies,
Qu'il vauldroit mieulx rompre et briser aux mains
Que les monstrer aux fideles humains.

Le huguenot biblique se montre encore dans ces vers du *Chant nuptial du roy d'Ecosse et de madame Magdeleine, premiere fille de France,* daté du 1er janvier 1537 :

Fille de Roy, mes propos addresser
A toy ie veux; escouté-moi donc ores;
Ie t'aduerti qu'il te conuient laisser
Freres et sœurs, pere et pays encores,
Pour suiure cil que celluy Dieu qu'adores
Par sa parolle a ioinct auecques toy,
Te commandant que l'aimes et l'honores [2] ;
Tu le scais bien, mais ie le ramentoy.

(Chant XI.)

[1] Ils ont été modifiés de la manière suivante dans les éditions postérieures :

Incontinent les malheureux
Sont cheus au piege faict par eux ;
Leur pied mesmes s'est venu prendre
Au filé qu'ils ont osé tendre.

[2] Citation de St Matthieu, XIX, 5; comparez *Genèse,* II, 24; Marc, X, 7; *Éphésiens,* V, 31.

Quant au pardon que Marot avait généreusement octroyé à ses ennemis, il fut d'assez courte durée. Il est possible que ceux-ci s'en soient moqués et l'aient forcé à la réplique par de nouvelles attaques. S'il en fut ainsi, ils n'eurent pas lieu de s'en féliciter; car cette réplique fut terrible. C'est l'*Epistre de Frippelippes* [1] *à Sagon*. Sous le nom habilement choisi de son valet, Marot y couvrit de ridicule les deux adversaires qui avaient déloyalement pris la plume contre lui.

Par mon ame il est grand foyson,
Grand' année et grande saison
De bestes qu'on deust mener paistre,
Qui regimbent contre mon maistre...

L'vng est vng vieux resueur normand,
Si goulu, friant et gourmand
De la peau de poure Latin,
Qu'il l'escorche comme vng mastin [2].
L'autre vng Huet de sotte grace,
Lequel voulut voler la place
De l'absent; mais le demandeur
Eust affaire à vng entendeur.
O le Muet en bel arroy
Pour entrer en chambre de Roy [3]!

Ce Huet et Sagon se iouent,
Par escrit l'vng l'autre se louent,

[1] Gourmand. De Frippelippes on fit Frippelique, mot encore en usage trente années plus tard, comme on le voit par le titre d'un ouvrage composé pendant la polémique de Charpentier et de Ramus : *Pour vn liard d'antidote contre la Frippelique du bauard l'Estourdy, fait par vn petit grimault du college de Presles*, 1567.

[2] Sagon était, dit-on, savant latiniste. On lit dans *Le Different de Marot et de Sagon* :

Que Marot n'est pas si scauant
Que Sagon en langue latine,

, en revanche, que

Sagon fait trop grande loüe
Pour le blasmer en son absence.

[3] Huet avoue le fait dans sa *Responce à Marot dict Frippelippes et à son maistre Clement* (1537).

Voici quelques vers de cette pièce :

A la fin il est retourné [revenu],
Combien que son surnom tourné
Soit : A mort; il m'entend assez...
Luy, du renom d'autruy goulu,
A esté mal que i'ay voulu
Sa place au bon Roy demander;
Il ne me sauroit gourmander;
S'il y a faulte de ma part,
Croyez que de luy elle part;
Car, si scandalisé ne feusse,
Ta place demandé ie n'eusse.

Et semblent, tant ils s'entreflattent,
Deux vieux asnes qui s'entregrattent.
Or des bestes que i'ay sus dictes,
Sagon, tu n'es des plus petites...
Ha rustre, tu ne pensois pas
Que iamais il (1) *deust faire vng pas*
Dedans la France; tu pensois
Sans pitié ce bon Roy Francois.
Et le paingnois en ton cerueau,
Aussi tigre que tu es veau...

Tandis que La Huetterie disait de Marot : *Ne fut-il foité à Ferrare ?* Marot dit seulement à Sagon, en parlant de Renée :

O quantes fois en sa cuysine
Ton dos a esté souhaité,
Pour y estre bien fouetté !
Dont peut estre elle eust faict deffense,
Tant bien pardonne à qui l'offense.

Malgré la modération relative de Marot, cette querelle, à laquelle prirent part beaucoup de rimeurs de l'époque, se termina par des pamphlets orduriers et immondes. C'est ici le cas de rappeler que les discussions entre savants, et même entre théologiens, dégénéraient souvent alors en assaut d'injures, sorte de pugilat grossier. Du côté de Sagon et de La Huetterie se rangèrent Macé de Vaucelles, Jean le Blond de Branville (2),

(1) Marot banni.

(2) C'est à tort que M. d'Héricault (p. cv) place dans le même camp les farceurs de la Société des conards de Rouen, qui, loin de se prononcer pour l'une ou l'autre des parties, les mirent dos à dos, et ne prirent la plume que

. . . . . pour reformer les vices
De ces deux folz, nos glorieux nouices.

On lit, en effet, dans l'*Apologie faicte par le grant abbé des Conardz sur les inuectives Sagon, Marot, La Huetterie, paiges, valetz, braquetz et cætera :*

Accordez-vous, glorieux babouyns,
Sagon monsieur, Marot et Frippelippes,
Accordez-vous, Marmotz et Sagouyns.
Criez mercy l'vng à l'aultre mains ioincts...

et dans la pièce intitulée : *De Marot et Sagon les trefues donnez iusqu'à la fleur des febues par l'auctorité de l'abbé des Conardz :*

...I'ay despit et presque impacience
Que prophanez Apollo et Mercure,
Muses, Pallas, en mettant vostre cure
A composer maincte iniure vilaine...
Tous nos conardz en font gemissemens,
Et moy aussy, ensembre nostr' Abaye;
Mais tout le monde en rit la gueule baye [ouverte].
S'encor viuoit le rieur Democrit,
Et qu'il peult voir et lire vostre escript,
Il riroit tant, par Dieu, de vos merueilles,
Qu'il en seroit fendu iusqu'aux oreilles.
Mais Heraclit moult ploreroit les pertes,
Dommaiges grands, infortunes apertes,
Qui tous les iours aduiennent sur la terre
A la raison de vostre sotte guerre.

accusant à l'envi le poëte qui les éclipsait d'être l'un des chefs du luthéranisme, de s'être enfui après avoir poussé au bûcher une bande de pauvres nigauds, d'avoir délaissé sa femme, de n'employer sa plume qu'à médire, d'avoir fait son Dieu de Tibulle ou d'Ovide, d'avoir abjuré à Lyon, etc.

Resté dans cette ville pendant que le roi était retourné en Italie, Marot y retrouva ses fidèles amis et leur donna un nouveau témoignage d'affection dans les vers suivants (1538) :

On dira ce que l'on voudra
Du Lyon et de sa cruauté;
Tousiours, ou le sens me faudra,
I'estimeray sa priuauté.
I'ay trouué plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce Lyon,
Que n'ay pour auoir frequenté
D'autres bestes vng million.

La même année, Marot réimprimait son *Temple de Cupido* et le dédiait à son ancien maître [1]. Voici cette dédicace :

A MESSIRE NICOLAS DE NEVFVILLE,

CHEVALIER, SEIGNEVR DE VILLEROY,

CLEMENT MAROT, SALVT.

En renoyant les escripts de ma ieunesse, pour les remettre plus clerz que deuant en lumiere, il m'est entré en memoire que, estant encores page et à toy, treshonoré Seigneur, ie composay par ton commandement la queste de ferme Amour, laquelle ie trouuay au meilleur endroit du temple de Cupido, en le visitant comme l'age lors le requeroit. C'est bien raison donques que l'œuure soit à toy dediée, à toy qui la commandas, à toy mon premier maistre, et celluy seul (hors mis les princes) que iamais ie seruy. Soit donques consacré ce petit liure à ta prudence, noble Seigneur de Neufuille, affin qu'en recompense de certain temps que Marot a vescu auecques toy en ceste vie, tu viues ca bas apres la mort auecques luy, tant que ses OEuures dureront.

De Lyon, ce quinziesme iour de may 1538.

Au mois de juin suivant, Marot composa le *Cantique de la chrestienté sur*

[1] Il en avait dédié la première édition à François Ier, en 1515.

la venue de l'Empereur et du Roy au voyage de Nice, pièce sans valeur, mais où se manifestent encore le protestantisme du poëte et le profond sentiment d'humanité qui l'animait. La Chrétienté, suppliant Charles-Quint et François Ier de

. . . . . donner lieu
A paix la belle, humble fille de Dieu,

s'exprime ainsi :

Si pitié donc, o Princes triumphans,
Vous ne prenez des peuples vos enfans
(Dont reciter l'estat calamiteux
Seroit vng cas trop long et trop piteux),
Si d'eux n'auez commiseration,
A tout le moins ayez compassion
Du noble sang et de France et d'Espaigne,
Dedans lequel ce cruel Mars se baigne...
Estimez-vous que ce grand Eternel
Ne veoye bien du manoir supernel
Les grans debas d'vne et d'autre partie?
Ne scauez-vous qu'vng bon pere chastie
Plus tost les siens que les desauouez (1) ?

Le *Cantique de la Royne sur la maladie et conualescence du Roy* (1539) est une prière adressée à Dieu et ornée de réminiscences bibliques; nous n'en citerons que ce fragment, le mieux réussi de toute la pièce :

O tout puyssant,
Si pitié n'as de son cueur languyssant,
Si pitié n'as du bon roy peryssant,
Aye pitié du peuple gemyssant,
Par ta clemence.

Il faut placer à la fin de 1538 ou en 1539 la composition de l'*Eglogue au Roy soubz les noms de Pan et Robin* (2), morceau irréprochable au point de vue moral et tout plein de poésie nuancée de tristesse. La pauvreté s'était

(1) Pensée empruntée à l'épître aux Hébreux, chap. VI, vers. 12.

(2) Elle est ajoutée à la fin de la *Suite de l'adolescence Clementine*, Paris, 1538, in-16 (bibl. Mazarine, 21653), mais imprimée avec des caractères différents et sans date. Elle figure aussi dans l'édition de Marot parue à Lyon en 1542.

abattue de nouveau sur le poëte [1], et il ne la supportait plus avec la même insouciance et le même entrain que par le passé; l'âge était venu, et avec lui, les soucis paternels. Cependant on ne peut lire cette églogue sans en subir le charme et rêver à ces beaux printemps de l'enfance, où les fleurs d'or et d'azur brillaient avec tant d'éclat, au milieu de la verdure renaissante :

. . . Quand hors du printemps i'eus esté,
Et que mes iours vindrent en leur esté,
Me creut le sens, mais non pas le soucy. . .
Mais maintenant que ie suis en l'automne,
Ne scay quel soing inusité m'estonne,
De tel' façon que de chanter la veine
Deuient en moy, non point lasse ne vaine,
Ains triste et lente, et certes bien souuent,
Couché sur l'herbe, à la frescheur du vent,
Veoi ma musette, à vng arbre pendue,
Se plaindre à moy qu'oysiue l'ay rendue. . .
I'oy d'aultre part le piuert iargonner,
Siffler l'escouffle, et le buttor tonner;
I'oy l'estourneau, le heron et l'aronde. . .
M'aduertissans de la froide venue
Du triste hyuer, qui la terre desnue. . .
D'aultre costé, i'oy la bise arriuer,
Qui en soufflant me prononce l'hyuer;
Dont mes troupeaux [2], cela craignans et pis,
Tous en vng tas se tiennent accroupis,
Et diroit-on, à les ouyr besler,
Qu'auecques moy te veulent appeller
A leur secours, et qu'ils ont cognoissance
Que tu les as nourris dès leur enfance.
Ie ne quiers pas (o bonté souueraine)
Deux mille arpens de pastiz en Touraine. . .
Il me suffit que mon troupeau preserues
Des loups, des ours, des lyons, des louerues,

[1] Ce n'était pas avec les deux cents livres que lui valait sa place de valet de chambre, jointes au très-maigre revenu de ses deux petites propriétés, qu'il pouvait nourrir et élever sa famille.

[2] Ses enfants.

Et moy du froid, car l'hyuer qui s'appreste
A commencé à neiger sur ma teste...
Sus mes brebis, trouppeau petit et maigre,
Autour de moy sautez de cueur allaigre;
Car desia Pan [1], *de sa verte maison,*
M'a faict ce bien d'ouyr mon oraison.

Vers la fin de 1540 ou au commencement de 1541, le traducteur d'Ovide et des psaumes traduisit aussi du grec un délicieux petit poëme érotique, l'*Histoire de Leander et Hero*, où la muse païenne, chaste, mais libre et nue, a tracé des tableaux devant lesquels se voile l'austère pudeur huguenote. Marot le fit imprimer à Lyon durant un séjour qu'il y fit en 1541, et dont aucun biographe n'a parlé. Voici la préface de ce morceau :

A peine estoit la presente histoire hors de mes mains (lecteurs desbonnaires), que ie ne scay quel auare libraire de Paris, qui la guettoit au passage, la trouua et l'emporta tout ainsi qu'vng loup affamé emporte vne brebis, puis me la va imprimer en bifferie du Palais, c'est à scauoir en belle apparence de papier et de lettre, mais les vers si corrompus, et le sens si dessiré que vous eussiez dict que c'estoit la dicte brebis eschappée d'entre les dentz du loup; et, qui pis est, ceulx de Poictiers, trompez sur l'exemplaire des aultres, m'en ont fait autant. Quand ie vy le fruict de mes labeurs ainsi accoustré, ie vous laisse à penser de quel cueur ie donnay au Diable monsieur le babouin de Parisien; car, à la verité, il sembloit qu'il eust autant pris de peine à gaster mon liure que moy à le bien traduyre. Ce que voyant, en passant par la noble ville de Lyon, ie priay maistre Sebastien Griphius, excellent homme en l'art de l'imprimerie, d'y vouloir mettre la main; ce qu'il a faict, et le vous a imprimé bien correct, et sur la copie de l'autheur, lequel vous prie (pour vostre contentement et le sien), si auez enuie d'en lire, de vous arrester à ceux cy. Dieu tout puissant soit tousiours vostre garde. De Lyon, ce 20 iour d'octobre 1541.

L'ordre chronologique nous appelle maintenant à nous occuper des psaumes.

[1] François Ier.

LES PREMIERS CHANTS DE L'ÉGLISE REFORMÉE.

Despotisme sacerdotal du moyen âge. — Aspirations à la lumière. — Hymnes en langue vulgaire du IXe au XVIe siècle. — Litanies versifiées des Bibles glosées. — Épîtres farcies. Exemple. — Traduction des Épîtres et Évangiles à l'usage des princes. — Cantiques évangéliques du XIIIe et du XVe siècle en Allemagne. — Psaumes rimés en français à la fin du XVe siècle.

En France, le culte réformé d'abord privé de chant. Liturgie de Farel (1533). — Les chants de la Réforme allemande et de la Réforme française. — *Enchiridion* de Luther. — Le chant à Strasbourg, Bâle. — Psaumes interdits à Paris en 1531. — Chansons spirituelles : *Les dix commandements. Oraison dominicale. Noël.* — Calvin ne veut que les psaumes. Mémoire présenté au conseil de Genève en 1537. — Embarras causé par le manque de traduction rhythmée.

A peine les invasions des barbares et le despotisme inintelligent de la caste sacerdotale avaient-ils plongé l'Europe dans les plus épaisses ténèbres, que déjà les laïques aspiraient à la lumière. Ils apercevaient distinctement et réclamaient des progrès, qui ne furent définitivement réalisés que sept cents ans plus tard. En persistant, au IXe siècle, à célébrer le culte dans une langue devenue inintelligible à la foule, et que la plupart des prêtres ne comprirent bientôt plus eux-mêmes, le clergé perdit la direction de l'esprit populaire, qui dès lors entra en lutte avec lui. Les fidèles demandaient, à juste titre, la traduction des saints livres et des chants religieux en langue vulgaire; en vain l'Église toléra-t-elle çà et là ces innovations nécessaires, en vain les réprima-t-elle sévèrement ailleurs, elles aboutirent finalement à la Réforme. Des écrivains mal informés, et assez maladroits pour calomnier le moyen âge, ont seuls pu avancer que les idiomes populaires étaient totalement absents du culte public avant la légitime insurrection de Luther. Ce grand homme n'a eu garde de formuler une accusation si absolue et excessive. La part du peuple était infiniment trop restreinte, insignifiante si l'on veut, mais elle était réelle.

« Dans le IXe siècle, dit M. Fétis [1], l'usage s'établit en Allemagne de

[1] *Revue de la musique religieuse populaire et classique*, mars 1846.

chanter dans l'office des sortes d'hymnes ou de proses en langue teutonique ou ancien allemand, avec le *Kyrie eleison* pour refrain. Nous en trouvons la preuve dans l'hymne de cette espèce qui se chantait à la fête de saint Pierre. » Hoffmann en a fourni d'autres exemples dans son *Histoire des chants d'église jusqu'au temps de Luther,* Breslau, 1832, in-8°.

A la même époque, il existait aussi au nord de la Loire des cantiques en langue vulgaire, que les jeunes filles chantaient le jour de Noël, et tandis qu'Agobard proscrivait ces chants dans le diocèse de Lyon [1], deux conciles français ordonnaient la traduction des homélies qu'on lisait au peuple.

Hincmar de Reims parle d'une chanson en langue romance ou romane, que, selon lui, on aurait dû nommer cantique, parce qu'elle était écrite en l'honneur de saint Denis [2].

Cyrille et Méthodius, qui avaient traduit en slave la Bible et beaucoup d'hymnes, furent mandés à Rome en 867, par Nicolas Ier, pour justifier l'usage de la langue vulgaire qu'ils employaient dans le service divin. En 879, le pape Jean VIII leur défendit absolument de chanter la messe en cette langue; mais comme peu après les Bulgares se rangèrent sous le patriarchat de Constantinople, le même pape autorisa aussitôt ce qu'il venait de défendre, dans la crainte que les autres Églises slaves ne rompissent aussi avec la papauté [3].

Au xe siècle, Adalbert, évêque de Prague, composa sous forme de litanie un cantique fameux en langue slave, dont il fit aussi la musique [4]; quelques auteurs anciens lui attribuent également la *Bogarodzika,* hymne religieux et national que les Polonais entonnaient au moment du combat [5].

Des compositions du même genre, découvertes par M. Fétis [6], continuaient à se produire en France : « Le manuscrit de Saint-Martial de Limoges (Bibliothèque royale de Paris, n° 1139) contient un sixain en langue vulgaire qui faisait partie de l'office de saint Martial (fol. 44), une hymne notée dont les couplets sont alternativement en latin et en

[1] *Agobardi liber de divina psalmodia, apud* Matter, *Histoire du christianisme,* II, 322.

[2] *Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de Saint-Maur,* Paris, 1746, in-4°, VII, préf. p. XLVII.

[3] Oster, *Le droit de tout homme de lire la Bible,* Toulouse, 1841, in-8°, p. 106.

[4] D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant,* Paris, 1854, in-4°, col. 209.

[5] On en trouve le texte et la traduction, col. 210 du *Dictionnaire* de M. d'Ortigue.

[6] *Biographie des musiciens,* introduction, p. CLXXXVI.

langue romane (fol. 43), et une hymne à la Vierge Marie, également notée, qui est tout entière en langue vulgaire. Tous ces morceaux sont du xe siècle. »

Nous lisons aussi dans l'*Histoire littéraire de la France* [1] :

Au siècle suivant, qui étoit le onzième, il n'étoit point rare de voir des poésies romancières soit sur des sujets de piété ou autres. Avant l'année 1053, Thetbauld de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen, fit des cantiques sur plusieurs saints, notamment sur saint Wulfram et saint Vandrille. En 1071, Godefroi de Stavelo, se trouvant à Liége à la suite des reliques de saint Rennele, en composa un en l'honneur de ce saint, à quoi il se porta pour avoir entendu un jongleur chanter une chanson en langue populaire. D'autres en firent de leur côté sur saint Thibault de Provins.....

Herbert, moine de Clairvaux, archevêque de Torres, en Sardaigne, nous apprend un usage de Normandie qui suppose que la poésie romancière y étoit fort commune au temps qui nous occupe ici. C'étoit la coutume de cette province, qu'aux processions un peu longues les femmes chantassent des cantiques, qui n'étoient pas toujours purement spirituels, ce qui les faisoit nommer *nugaces cantilenas* par notre écrivain, tandis que le clergé respiroit quelques moments pour se délasser du chant ecclésiastique. Quoique Herbert n'écrivît ceci qu'en 1178, il paroît que la coutume dont il parle étoit déjà d'ancienne date.

Lambert, prieur de Saint-Vast d'Arras, dit, dans une pièce de vers latins composée en 1194, que la nuit de Noël, à la lumière d'un grand nombre de cierges, les fidèles chantaient dans les églises d'une voix de tonnerre, à la manière des Gaulois [2].

« Peu de paroisses, ajoute M. d'Ortigue [3], manquaient d'un cantique en langue populaire consacré à leur patron, et il n'y avait si humble hameau qui n'eût sa légende, versifiée dans l'idiome local par quelque poëte rustique, pour chanter les vertus et les miracles du bienheureux protecteur que l'Église leur avait donné. »

On trouve dans les Bibles versifiées, qui ont partout précédé les traductions en prose, des litanies dans le genre de celle-ci [4] :

Kyrie eleyson, doux dieux,
Soyez-nous louez et pieux.

[1] Tome VII, p. 48 et 51.
[2] D'Ortigue, *Dictionnaire*, col. 208.
[3] *Dictionnaire*, col. 218.
[4] *Revue de théologie de Strasbourg*, 1re série, XIV, 85.

Kriste eleyson, biaus dous sire,
Ne nous moultre[1] *mie con ire;*
Crist, oi-nous[2], *ce te requerons,*
Par les sains que noz en prions.
Pere des cieux, aies pitié
De nous, par ta sainte amistié.
Filz Dieu, ramembres[3] *de ta gent,*
Gete-nous hors de tous tourmens.
En paradis lassus[4] *nos maint*[5]
Dieu nostre pere et tuit li saint,
Qui vit et regne en trinité,
Et trois personnes en verité.
Saincte Marie, œure[6] *pour nous*
A ton cher filz, qui est si dous;
Saincte Marie, à ton filz prie
Qu'il nous doinst[7] *perdurable vie*, etc.

Ces Bibles glosées, où toutes les superstitions de l'époque se donnaient libre carrière, ne portaient point ombrage à Rome[8]; mais il en fut tout autrement quand on en vint aux traductions pures et simples, sans omission ni addition, surtout à celle du Nouveau Testament, laquelle laissait voir toute la distance qui sépare le culte latin des doctrines apostoliques. Rome les interdit de la manière la plus expresse (1199), tenant pour déjà hérétique quiconque traduisait ou lisait l'Écriture. Toutefois, les premiers essais de traduction du Psautier en langue d'oïl sont bien antérieurs à Guyard des Moulins (1297), et remontent au XIIe siècle et peut-être au delà[9].

(1) Frappe.
(2) Écoute-nous.
(3) Souviens-toi.
(4) Là-haut.
(5) Mène.
(6) Prie.
(7) Donne.
(8) On lit dans le prologue de la Bible de Jehan de Rely :

« Vous prestres et gens deglise que estes oyseux apres votre service congnoissez vous pas que le diable assault les humains de temptacions quant il les trouve oyseux..... Et pour ce que oysiueté est ennemie de lame, il est necessaire à toutes gens oyseux par maniere de passe temps lyre quelque belle hystoire ou aultre liure de science diuine. Vous pouez lire ce present liure, qui est la saincte Bible, laquelle a esté translatée de latin en francoys sans rien adiouster que pure verité, comme il est en la Bible latine, *riens na esté laissé sinon choses qui ne se doiuent point translater.* Et a esté la translation faite non pas pour les clercz mais pour les lais et simples religieux et hermites, qui ne sont pas litterez comme ils doiuent. » Etc. (*Revue de théologie de Strasbourg*, XIV, 157.)

(9) Voir Leroux de Lincy, introduction aux *Quatre livres des Rois*, Paris, 1841, p. VII et

A côté des litanies, des noëls, des cantiques en l'honneur des saints, que le peuple chantait à certaines fêtes ecclésiastiques, il faut citer encore un autre genre de chant en langue vulgaire également consacré aux saints. « L'usage des *Épîtres farcies*, dit M. Fétis [1], s'introduisit dans l'Église vers le XIIe siècle; il s'est conservé jusqu'au milieu du XVIIIe à Aix, à Reims et dans quelques autres villes. (Du Cange, *Gloss. in voc.* FARSA *et* EPISTOLA FARSITA.) Ces épîtres étaient une espèce de paraphrase en français [2] sur le texte latin, que le peuple n'entendait plus depuis que la langue vulgaire s'était formée et répandue. Il est assez singulier qu'on ait cru qu'il était plus nécessaire de traduire ces épîtres pour le peuple que l'Évangile, base de sa religion. Quoi qu'il en soit, plusieurs manuscrits nous ont conservé ces morceaux singuliers, qui se chantaient particulièrement à la fête de saint Étienne. » En voici un exemple, tiré d'un manuscrit qui paraît être des premières années du XIe siècle [3] :

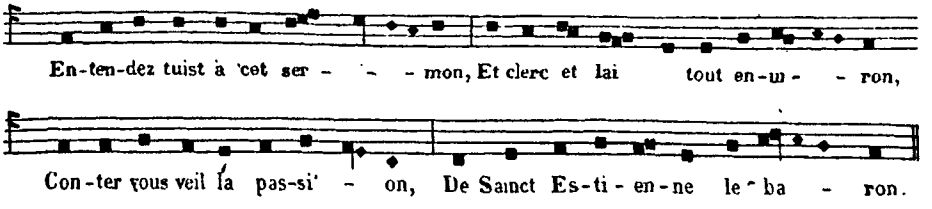

« M. Achille Jubinal [4] prétend que *les épîtres farcies étaient des chants alternatifs du peuple et du clergé, lesquels s'exprimaient l'un en latin, l'autre en langue vulgaire.* « C'est une erreur, dit M. d'Ortigue [5]. Les épîtres farcies étaient chantées ainsi pour le peuple et non par le peuple..... L'usage encore suivi aujourd'hui à Aix, en Provence, ne laisse aucun doute à cet égard. » Eudes de Sully, évêque de Paris, prescrivait qu'à l'office de Noël on ajoutât l'épître farcie, qui devait être dite par deux clercs en chape de soie. Le genre farci, qui ne comprenait pas seulement des épîtres, mais des *Kyrie*, des *Gloria*, des *Credo*, des *Sanctus*, des *Pater*, des *Agnus*

XIII, et *les psaumes de David et les cantiques d'après un manuscrit français du XVe siècle*, Paris, Tross, 1872, in-8°.

M. Bovet a cité, p. 321 de son *Histoire du Psautier*, quelques vers d'une traduction de la fin du XIIIe siècle.

(1) *Curiosités historiques de la musique*, Paris, 1830, in-8°; voir le chapitre *De la musique d'église*.

(2) Il existe aussi des farcis en latin.

(3) Cette épître était chantée à Soissons.

(4) *Mystères inédits du XIIe siècle*, Paris, Techener, 1857, préf. p. IX.

(5) *Dictionnaire*, col. 565.

Dei [1], était, selon Du Cange, universellement répandu en France, et avait aussi passé en Angleterre, ainsi que le montre un catalogue des livres liturgiques de l'église Saint-Paul de Londres, dressé en 1295. Il y avait des farcis pour d'autres fêtes que celles de Noël et de saint Étienne, entre autres pour celles de saint Jean, de saint Nicolas, de l'Épiphanie, et l'on en voit encore dans le recueil de cantiques édité à Saint-Amand (Cher) par Gille, imprimeur-libraire, en 1842.

« On trouve aussi, dans plusieurs ouvrages de piété des XIIIe et XIVe siècles, dit M. Leroux de Lincy [2], une traduction française des épîtres et des évangiles qu'on récitait aux offices dans le courant de l'année. Certaines de ces traductions, faites par ordre des princes de la maison royale et à leur usage, portent le nom de leur auteur. Ainsi, à la fin d'un manuscrit de la Somme Le Roy, ouvrage de morale religieuse composé par le frère Laurent, confesseur du roi Philippe le Hardi, en 1289, sont les épîtres et les évangiles translatés de latin en français, suivant l'ordonnance du missel à l'usage de Paris. »

Ces traductions à l'usage exclusif des princes et les farcis chantés par les prêtres n'offraient aux yeux de Rome qu'un médiocre danger; il n'en était pas ainsi du chant, toujours suspect, des fidèles eux-mêmes. Aussi, quand on commença à parler de réformes liturgiques, ecclésiastiques, le clergé ne vit plus qu'un symptôme de révolte dans l'amour du peuple pour ses cantiques, et les proscrivit partout, mais sans réussir à les extirper des pays slaves et germains, où l'esprit de résistance, c'est-à-dire l'élément individualiste, était plus puissant et plus vivace que chez les races latines [3].

Au XIIIe siècle, Walther de Vogelweide, que ses compatriotes rangent parmi les réformateurs avant la Réforme, composa en allemand des cantiques où respire le sérieux de la piété évangélique.

(1) Voir le manuscrit de la bibliothèque de Laon, 206 nouveau, in-folio, consulté par M. Fétis.

(2) *Les quatre livres des Rois*, Paris, 1841, in-4°, p. XIX.

Citons encore un manuscrit sur vélin, non mentionné par M. Leroux de Lincy : *Les Epistres et les Euangiles de tout l'an, selon l'ordonnance du Missel à l'vsage de Paris, translatés de latin en francois par frere Iehan de Vignay, de l'ordre du Hault-Pas, à la requeste de M^r^ la Royne Iehanne de Bourgoigne, iadis femme de Phelipe de Valois, roy de France ou temps qu'il viuoit. Ce fut l'an de grace 1336.* (Catalogue de la bibliothèque Perkins, juin 1873, chez Gadsden, Ellis et Cie, London.)

(3) G. Grœtzinger, *Les cantiques de Luther*, thèse, Strasbourg, 1849, in-8°, p. 6. Voir aussi *Le chrétien évangélique* de 1861, p. 241.

Le mouvement hussite produisit tant d'effervescence en Allemagne, qu'il fallut, vers 1470, que le clergé se résolût à introduire quelques hymnes en langue vulgaire dans le culte catholique [1]. Wackernagel a décrit, dans sa *Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*, cent vingt-sept plaquettes contenant un ou plusieurs chants de ce genre, antérieurs aux publications musicales de Luther. Leisentrit introduisit sans retard, dans son recueil tout catholique, le chant de la Cène de Jean Huss, bien que l'auteur fût hérétique.

« Érasme raconte, dit M. Pétavel [2], que dans sa jeunesse, c'est-à-dire en 1480, on lisait dans les Pays-Bas la Bible traduite tant en français qu'en allemand; et que, dans les maisons des béguines qui sont en Flandre, on faisait les prières et on y chantait les psaumes traduits en la langue du pays [3]. En effet, le Nouveau Testament français fut imprimé à Lyon dès 1477, et la Bible historiée dix ans plus tard. »

« Dès la fin du XVe siècle, dit à son tour M. Henri Bordier [4], on publiait déjà quelques psaumes rimés en langue vulgaire. On conserve dans nos bibliothèques publiques de petits livrets populaires, longs seulement de quelques pages, imprimés vers 1495 et 1500, à Paris, à Lyon, à Vienne (en Dauphiné), qui contiennent une traduction rimée des sept psaumes de la pénitence [5] et commencent ainsi :

DOMINE, NE IN FVRORE TVO ARGVAS ME.

Dieu, en ton iugement
Ne m'argüe [6] *pas, Sire;*

[1] Le premier livre d'hymnes en langue vulgaire de l'Église des Frères de Bohême et de Moravie fut publié en 1504 par l'évêque Lucas.

[2] *La Bible en France*, p. 14.

[3] *Œuvres de Bayle*, la Haye, 1727, I, 7, 41.

[4] *Bulletin*, 2e série, II, 249.

[5] Nous trouvons dans le *Catalogue de vente de Libri*, 1855, l'indication suivante : « N° 5. *Les sept pseaulmes penitenciaulx et letanies en françoys* (en vers); s. l. n. d., petit in-4° goth. de 14 ff., fig., non rel. — Édition non citée, qui paraît imprimée à Lyon, au commencement du XVIe siècle; » et dans l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet, p. 322, celle-ci: « *Cy-commencent les sept pseaulmes en franzoys.* Au verso du dernier feuillet, on lit : *Cy-finissent les sept pseaulmes penitentiaulx et la letanie en franzois* (Lantenac, Jean Cres). Petit in-4° goth. de 18 ff. à longues lignes. — Ces psaumes sont traduits en cent dix-neuf strophes de quatre vers de six syllabes; chaque strophe est précédée du texte latin. »

La bibliothèque de la *Société biblique protestante de Paris* possède *les sept pseaulmes en francoys*, en prose, petit in-4° goth. de 12 ff., avec une litanie, le *Pater*, l'*Ave Maria*, et « une belle oraison en francoys, » imprimés à Paris s. d. avec la marque de Jean Denis.

[6] Accuse.

En ce siecle present
Me chatie sans ire.

MISERERE MEI, DOMINE.

Ayes mercy (1) *de moy*
Et me donnes santé;
Et vueilles ma pauure ame
Mener à sauueté.

« L'opuscule contient plus de cent quatrains tout aussi naïfs. Ce premier essai appela sans doute des imitateurs, dont Clément Marot ne fut que le plus longuement et le mieux inspiré. »

Cependant il devait s'écouler encore près d'un demi-siècle avant que parussent les psaumes du valet de chambre de François Ier.

Au début de la Réforme française, des apôtres dévoués présidaient de mystérieux conventicules, bravant la mort pour offrir aux âmes altérées de vérité, de sainteté, un enseignement plus conforme que celui de Rome aux paroles et à la vie de Jésus. Ils lisaient les Écritures, les interprétaient et priaient. Ce culte proscrit avait des charmes, malgré sa sévère simplicité; toutefois, il manquait d'un élément capital, la musique, le chant religieux (2). Ce culte tout entier parlé (3) était une véritable anomalie, qui ne se rencontre peut-être à aucune autre époque de l'histoire des religions (4). La prière chantée a été de tout temps, et sous les climats les plus divers.

(1) Pitié.

(2) « Les infortunez et desastreux lutheriens, dit Fl. de Rémond, vagabons, errans, qui sortis de l'Église ne sçauoient en quel abry se mettre à couuert des vents qui les portoient tantost en ceste rade, tantost à cet autre, ore sur un escueil, ore sur les rochers Cafarez, ore dans la gueule des Scylles et des Caribdes, quoy qu'ils fissent des assemblées quelquefois à l'ouuert (ouvertement) appelées exhortations, n'eurent pourtant le chant des psaumes en leurs preschés. C'estoit assez de les lire en prose dans les Bibles vulgaires. Un seul les lisoit qui estoit le diacre ou surueillant, iusques à ce qu'un courtisan, l'an 1540, poussé de ne sçay *quelle fureur*, mit la main à cet œuure, et leur donna la grace qu'on y void auiourd'huy, les traduisant en vers françois. » (*Histoire de la naissance... de l'hérésie*, liv. VIII, chap. XVI.)

(3) Et parlé par un seul.

(4) Chose plus étrange encore, en 1527, l'Église de Zurich abolit le chant en même temps que les orgues, et ne le rétablit qu'en 1598. « Bien des paroisses de campagne n'avaient point encore commencé à chanter. Il y en eut qui n'adoptèrent cet usage qu'en 1635, en 1640 et même en 1657. » Et quand ils s'y furent mis, les rudes paysans zuricois chantaient leurs cantiques, même après boire. (Bovet, p. 232-234.)

partie intégrante et fondamentale de tous les cultes monothéistes et polythéistes [1].

Toutefois, la première liturgie des Églises réformées de France, dressée par Farel et intitulée : *La maniere et fasson qu'on tient es lieux que Dieu de sa grace a visités,* achevée d'imprimer le 29 août 1533 [2], ne dit mot du chant. Dans la bouillante ferveur de son zèle, Farel paraît ne s'être pas aperçu d'abord de la déplorable lacune qu'offrait le nouveau culte [3]. Ce fait est d'autant plus étrange que, depuis dix ans déjà, Luther avait appelé le peuple tout entier à chanter de sa voix puissante les louanges divines, à pratiquer le sacerdoce universel. L'Église de Christ ne connaît, disait-il, ni priviléges ni monopole; il n'y a plus de prêtres, tous sont égaux, unis par un même sentiment de gratitude et de joie. Peuples, chantez : la grande ère de l'émancipation des âmes vient de s'ouvrir; le souffle de la foi libre, personnelle et fraternelle pénètre tous les cœurs, et va renverser toutes les barrières de l'ignorance et du despotisme.

Le chant religieux en langue vulgaire se généralisa en Allemagne plusieurs années avant qu'on l'entendît en France; mais le chant français eut sur celui d'outre-Rhin l'avantage d'être dès l'abord, et du premier coup, entièrement populaire et protestant. Tandis que Luther avait conservé, en l'abrégeant [4], le dialogue du chœur (prêtres et acolytes) et de l'assemblée, tandis qu'il faisait alterner les litanies et les cantiques allemands avec les *Magnificat,* les *Te Deum* latins et le *Kyrie eleison* grec, aucun vestige de la messe ne resta dans le chant réformé ou calviniste : il fut tout français, tout entier chanté par l'assemblée, et, ce dont nous ne saurions nous féliciter, il devint bientôt exclusivement biblique. Imbus d'un littéralisme étroit et dépourvus de sens critique, Calvin et Bèze firent

[1] Voir Emile Burnouf, *Essai sur le Véda*, Paris, 1863, in-8°, *passim*; Max Muller, *Essai sur l'histoire des religions*, Paris, in-8°, 2e éd., in-12, 1872, p. 12, et d'Ortigue, *Dictionnaire*, col. 204.

[2] Réimprimée en 1859 par M. Baum, Paris, chez Cherbuliez.

[3] « Le chant, disait Drelincourt (*Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 31), n'est point de l'essence de la religion, et n'est pas absolument nécessaire; mais il est de grande utilité et d'une singulière édification. » S'il n'est point de l'essence de la religion, il faut au moins reconnaître qu'il est de l'essence du culte.

[4] Il ne pouvait supporter de voir les pauvres enfants de chœur chanter trois heures entières, durant la nuit et par un froid très-vif. « Il ne faut pas, disait-il, que les fidèles s'ennuient et se fatiguent à entendre trop chanter; qu'on réserve pour l'édification privée les cantiques qui ont plus de deux strophes. » (Gretzinger, *Les cantiques de Luther*, p. 4.)

chanter tous les psaumes sans exception, même ceux dont l'esprit est le plus antichrétien : faute que n'avait point commise Luther, qui fit preuve d'un tact admirable dans le choix des hymnes hébraïques dont il dota son Église.

Dès 1523, il demandait qu'on lui indiquât des vers qui pussent être chantés dans le service divin et publiait des feuilles volantes, suivies, l'année suivante, de petits recueils. Le premier, imprimé à Nuremberg, avait pour titre : *Etlich christlich Lieder, Lobgesang und Psalm*, et contenait quatre pièces de Luther, trois de Speratus et une d'un inconnu [1]; le second, paru la même année à Erfurt, sous ce titre : *Eyn Enchiridion oder Handbüchlein*, etc., en contenait déjà vingt-cinq. L'ouvrage grandit rapidement et eut un nombre considérable d'éditions [2].

Gérard Roussel écrivait de Strasbourg, en 1525, à Briconnet : « Dès cinq heures du matin, on prêche dans les différents temples de la ville et on y dit des prières communes. A sept heures, la même chose a lieu; à huit heures, il y a sermon dans la cathédrale, accompagné du chant des psaumes traduits en langue vulgaire; le chant des femmes se mêlant à celui des hommes produit un effet ravissant..... Par les cantiques avant le sermon, on demande à Dieu d'être rendu capable de recevoir la

[1] Selon M. Grœtzinger, le premier recueil à la publication duquel Luther a incontestablement pris part est celui de Jean Walther : *Geystliches. Gesangbüchlein, für fünf Stimmen eingetheilt.... 1524.*

[2] Voir Wackernagel, *Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*, Francfort, 1854, pet. in-4°, nos 131 et 157; Koch, *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, I, 60; la *Real-Encyclopädie* de Herzog, art. LUTHER, p. 589; Winterfeld, *Zur Geschichte heiliger Tonkunst*, Leipzig, 1850, in-8°, I, 3; et C. F. Becker, *Die Tonwerke des XVIten und XVIIten Jahrhunderts*, etc., 2e édit. Leipzig, 1855, in-4°.

M. Fétis, qui possédait près de quarante éditions du *Choralbuch* du XVIe siècle, tenait particulièrement à la suivante, qu'il croyait inconnue aux bibliographes, et qui manque, en effet, à l'ouvrage de Wackernagel :

Enchiridion geistlicher Gesänge und Psalmen für die Leien, mit viel andern dem zuvort gebessert. Sampt der Vesper, Metten, Complet und Messe. A la fin : *Gedruckt durch Michael Blum.* In-16, sans lieu ni date. Postérieure à 1530, d'après une note manuscrite du possesseur, puisqu'elle renferme : *Ein feste Burg*, et antérieure à 1533, puisqu'on n'y trouve pas encore : *Herr Gott dich loben wir*, autre cantique composé par le Réformateur. Nous y avons remarqué le morceau non noté : *O Christ, wo war deine Gestalt*, portant cette singulière indication : *Das Lied Rosina wo war deine Gestalt, christlich verendert, von der Erkenntniss Christi.* — On y trouve aussi, à côté des cantiques de Luther, d'autres morceaux de Hans Sachs, Jean Agricola, etc.

(A la mort de M. Fétis, sa remarquable collection musicale a été achetée 160,000 francs par la bibliothèque royale de Bruxelles, dont M. Fétis fils est conservateur.)

semence évangélique; et par ceux qui suivent on lui rend grâces de l'avoir reçue[1]. »

L'innovation trouva naturellement des adversaires et des approbateurs: « A la fête de Pâques 1526, dit Ruchat[2], on commença dans quelques églises de Bâle à chanter les psaumes en langue allemande, ce qui toucha quelques personnes d'une telle manière qu'elles en versèrent des larmes de joie, et le nombre de ceux qui allèrent à l'église d'Œcolampade pour recevoir la communion de sa main, selon l'institution du Seigneur, se trouva très-considérable. Le clergé catholique, indigné de cette nouveauté,... qu'il trouvait scandaleuse, obtint du magistrat un édit qui défendait de chanter les louanges de Dieu en langue entendue du peuple. Mais, nonobstant la défense, l'église de Saint-Martin, de son propre mouvement et sans en attendre l'ordre de son pasteur, se remit à chanter les psaumes le jour de saint Laurent, dix d'août. »

En France, comme en Allemagne, les poëtes évangéliques préludèrent à la traduction des hymnes bibliques par des paraphrases ou des imitations abrégées. C'est sans doute la vente de quelques pièces de ce genre qui fut interdite à Paris, le 17 décembre 1531, et qu'un précieux document, dont nous n'avons pu retrouver l'original, appelle des *psaumes de David en vers*[3]. Du Boulay, qui le cite, a probablement commis une erreur en les attribuant à Marot, dont le psaume VI, qui paraît être le premier qu'il ait traduit, ne fut publié que deux ans plus tard. Ces premières ébauches du Psautier ont dû se trouver dans quelque petit recueil de

(1) Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 55.

(2) *Histoire de la Réformation suisse*, I, 392. Voir aussi Ébrard, préface des *Ausgewählte Psalmen....*, Erlangen, 1852, in-8°.

(3) « *Anno 1531, die 17 decembris, in rectorem electus est M. Laudericus Maciot. Et eo die vetitum legere psalmos davidicos gallice* versos a Maroto. *Sic enim acta Germanicæ nationis: Quum autem certi suppullularent hæreseos libri, carminibus* davidicos psalmos complectentes, *17 kal. jan., apud Mathurinorum ædem habita comitia, ne posthac divenderentur hujusmodi libri.* » (Bulæi *Hist. Universit. Parisiensis*, VI, 234.)

Le 2 mars 1530 (vieux style), la faculté de théologie de Paris avait déjà condamné un livre intitulé: *L'oraison de Jesus Christ, qui est le Pater noster, le Credo avec les Dix commandemens de la loi, les Sept pseaumes, le tout en françois, contenant autres traités, comme le livre de la suggestion des chrétiens, une exposition sur le Magnificat, le livre de la loi et de l'Évangile avec la force d'iceux, un autre nommé Épître chrétienne, et le brief recueil de la substance et de la doctrine évangélique.* (Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 86.) — Aucune de ces pièces n'était-elle versifiée? — L'ignorance nous pèse sur ce point, comme sur tant d'autres.

« Chansons extraictes de la saincte Escripture, » dont aucun exemplaire n'est venu jusqu'à nous.

Le plus ancien recueil connu qui renferme des psaumes est intitulé *Noelz nouueaux* (sans lieu ni date), et se trouve en tête de la *Maniere et fasson*, opuscule de Farel, imprimé à Neufchâtel le 29 août 1533, par Pierre de Vingle [1]. « Ce recueil se termine, dit M. Bovet, par deux paraphrases intitulées : *Noel sur le psalme XCIX, Jubilate Deo, omnis terra,* et *Noel nouueau sur le psalme LXXXIV, Benedixisti, Domine, terram tuam;* et par une traduction intitulée : *Noel nouueau du psalme CXXXVI* [2], et commençant ainsi :

Sur les fleuues de Babel la confuse
Illec assis, auons de toy, Sion,
En gemissant eu recordation.

Au frontispice du même recueil on lit aussi :

PSALME CXII.

Humbles enfantz, pleins de mansuetude,
Si vous voulez auoir loz et renom,
Faictes debuoir de mettre vostre estude
De collauder [3] *du hault Seigneur le nom* [4].

Voici maintenant quelques chansons spirituelles empruntées au *Chansonnier huguenot* de M. H. Bordier, publication d'une grande élégance, que nous ne saurions trop recommander, et qui a malheureusement été tirée à petit nombre, tandis qu'elle devrait se trouver dans toutes les mains.

(1) Voir F. Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 322, et H. Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. 420. — Il n'est cependant pas impossible que le psaume VI de Marot, paru en 1533, ait été imprimé avant le 29 août; mais nous n'en savons rien.

(2) Cette numérotation est encore celle de la Vulgate.

(3) Louer.

(4) Dans ses *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 31, Charles Drelincourt n'essaye pas même de répondre catégoriquement à cette question des controversistes romains : « Que chantiez-vous avant les psaumes? » — Il n'en sait absolument rien, et ne s'en met pas en peine.

CHANSON DES DIX COMMANDEMENS DE DIEU [1],

PAR ANTHOINE SAUNIER [2]

(parue avant juillet 1532 [3]).

Sur le chant : « Au bois de dueil, à l'ombre de soucy [4]. »

Adore un Dieu le Père tout puissant
En verité, sans nulle œuvre charnelle.
Par son seul Filz en seras cognoissant,
Qui est le Christ, ton advocat fidèle.
De tout ton cœur et force l'aymeras
Et à lui seul tout honneur donneras.
Car il domine,
Par sa divine
Puissance insigne,
Et sur la terre et sur les cieux;
Mais trop fretigne [5]
La gent maligne,
Quand elle encline
Son cœur à chercher autres dieux.

[1] Mise à l'index, vers 1542, par l'inquisiteur de Toulouse. (*Bulletin*, II, 16.)

[2] « Saunier, compatriote et ami de Farel. Il était alors pasteur d'une petite église évangélique qu'il avait fondée à Payerne (Vaud), et devait être plus tard l'organisateur du collége de Genève....

« Dès la fin de l'année 1532, ou au commencement de 1533, fut imprimé dans une autre partie de la Suisse romande, à Neuchâtel, chez l'imprimeur Pierre de Vingle, à peine arrivé de Lyon, d'où il s'était fait chasser comme luthérien, un premier recueil, qui ne contient que cinq chansons et qui porte pour titre: *Chansons nouvelles demonstrant plusieurs erreurs et faulsetés.* On n'en connaît pas les auteurs; mais à pareille date et à Neuchâtel, chez Pierre de Vingle, on peut être assuré que cette impression eut lieu sous l'influence immédiate de Farel, et que ces pièces sont œuvre de lui et de ses compagnons. » (Henri Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. XXIII et XXV.)

[3] M. Herminjard (II, 431) a publié une lettre, datée de Payerne, 9 juillet 1532, dont nous extrayons ces lignes: « Nous vous envoyons une chanson spirituelle sur les dix commandemens,... composée par Me Anthoine S., qui à présent est avec nous nous annonçant la saincte Évangille. »

M. Gaiffe possède une autre chanson sur le même sujet, imprimée en caractères gothiques; c'est celle qui est décrite page XXIV du *Chansonnier huguenot.*

[4] La chanson qui commence ainsi a été réimprimée dans le recueil intitulé : *Sensuivent plusieurs belles chansons nouuelles et fort ioyeuses*, etc., Paris, 1543 (*Bulletin*, II, 16), et le début en a été emprunté à une pièce de Marot. Voir la troisième strophe de la *Complaincte d'vne niece sur la mort de sa tante.*

[5] Décline.

Tu ne feras aucun pourtraict taillé
De ce qui est au ciel ou en la terre;
Garde toy bien quelque honneur luy bailler.
Qui faict cela trop mechamment il erre;
Car Dieu jaloux l'image confondra
Et le tailleur et qui s'y attendra.
Fuy donc l'idole
Que ta main dole,
Vaine et frivole;
Car il n'est rien, mais Dieu est tout,
Qui te console
Par sa parole :
Ton ame est folle,
S'elle n'y prend faveur et goust, etc.

CHANSON POUR PROTESTER DE SERVIR À DIEU TOUTE SA VIE [1] (1532).

Tant que vivray en aage florissant,
Je serviray le Seigneur tout puissant,
En faits, en dits, en chansons et accords.
Le vieil serpent m'a tenu languissant,
Mais Jesus Christ m'a fait resiouissant,
En exposant pour moy son sang et corps.
Son alliance
C'est ma fiance.
Il est tout mien,
Je suis tout sien :
Fy de tristesse,
Vive liesse,
Puisqu'en mon Dieu a tant de bien, etc.

Cette chanson est la treizième de Marot (1524), dont une main inconnue a retranché l'amour pour y substituer Dieu et Christ; la pièce, ainsi corrigée, se chantait sur l'air de la chanson originale, que nous avons déjà citée, page 57.

CHANSON DE L'ORAISON DOMINICALE,
PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

Resveillez vous, gentils pasteurs,
Chantez melodieusement.

[1] Mise à l'index en même temps que la précédente.

Femmes, enfans et serviteurs
Ferez chanter pareillement.
Notez la façon et comment
Vous chanterez.
En sainct Mathieu expressement
Il est escrit : Ainsi direz :

Nostre Père qui es ès cieux,
Sanctifié soit ton sainct nom;
Et ton royaume precieux
Vienne, qui florisse en renom.
Père très sainct, père très bon
Nous tes enfans,
Y aspirons de grand' randon,
Pour estre avec toy triumphans.

Soit accompli le vouloir tien
En la terre comme au ciel:
Et nostre pain quotidien
Donne tant au jeune qu'au vieil;
Aussi le pain celestiel,
Qui est la foy
En ton fils consubstantiel,
Dont suis nourri, quand bien j'y croy, etc.

NOËL,

PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

Mon Dieu, ne me veuille punir
De mes pechez en ta fureur,
Ne contre moy rigueur tenir,
Ains monstre moy grace et faveur.
Malade suis,
Rien je ne puis
Sans vous, mon roy, Emmanuel (bis),
Au nom duquel chante Noel, etc.

CHANSON [DE L'ESPERANCE EN DIEU],

PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

En toy, mon Dieu, j'ay mis mon esperance.
Ne me confondz pas eternellement.

Tous ceulx qui ont en toy leur confiance
Confuz ne sont, ains ilz sont seurement
En toy, mon Dieu:

De toy seul est mon secours, ma defence,
Qui tiens ciel, mer et terre en tes mains.
L'homme est mauldict qui ne se fie en ce;
Quand est de moy, je suis et soir et mains
En toy, mon Dieu...

La coupe savante et harmonieuse de quelques-unes de ces strophes n'était pas de nature à leur concilier le suffrage du plus illustre des réformateurs français, qui n'accordait rien au *plaisir de l'oreille*. Quand parut Calvin, dont le génie altier allait imprimer à l'Église sa forte et dure empreinte, il jugea ces cantiques insuffisants, peut-être même inconvenants, et résolut de n'admettre dans le culte que le chant des psaumes. « Quand nous aurons bien circui partout, dit-il dans sa préface du Psautier, pour cercher ca et la, nous ne trouuerons meilleures chansons que les pseaumes de Dauid, lesquels le Sainct Esprit luy a dictez et faits[1]. »

Le 16 janvier 1537, de concert avec Farel, il présentait au Conseil un *Memoire sur l'organisation de l'Esglise de Geneue*, d'où nous extrayons le passage suivant :

Tres honorés Seigneurs,

... L'aultre part est des pseaulmes que nous desirons estre chantés en l'Esglise, comme nous en auons l'exemple en l'Esglise ancienne et mesme le tesmoignage de S. Paul, qui dict estre bon de chanter en la congregation de bouche et de cueur. Nous ne pouons concepuoir l'auancement et edification qui en procedera, sinon apres l'auoir experimenté. Certes, comme nous faysons, les oraysons des fidelles sont si froides, que

[1] La question des cantiques lui fut nettement posée, le 7 des calendes de juin 1544, par Valerand Poullain, pasteur à Strasbourg, qui lui écrivait : « Nous causions récemment de certains hymnes et autres passages de la sainte Écriture, qu'il serait bon de traduire en vers français pour les chanter dans notre temple, par exemple des morceaux sur l'agneau pascal et l'eucharistie, le Saint-Esprit, la pénitence, la foi, etc., la paix, pour les temps de guerre, de peste, etc. Si tu pouvais obtenir quelque chose du docteur Marot ou de quelque autre, tu nous serais très-agréable. Car nous désirons que cette petite Église, qui s'accroît de jour en jour, possède tous les moyens de développer sa piété. » (*Opera Calvini*, XI, col. 713.)

Nous ignorons la réponse de Calvin; nous savons seulement que le Psautier de Strasbourg (1545) ne renferme rien de ce que demandait Poullain, et que le réformateur fit enlever du Psautier l'*Ave Maria* traduit par Marot.

cela nous doyt tourner à grand honte et confusion. Les pseaulmes nous pourront inciter à esleuer noz cueurs à Dieu et nous esmouoyr à vng ardeur, tant de l'inuocquer que de exalter par louanges la gloyre de son nom. Oultre, par cela on pourra cognoistre de quel bien et de quelle consolation le pape et les siens ont priué l'Esglise, quant ils ont appliqué les pseaulmes, qui doibuent estre vrays *chants spirituels*, à murmurer entre eux sans aulcune intelligence.

La maniere de y proceder nous a semblé aduis bonne, si aulcungs enfans, auxquelz on ayt au parauant recordé vng chant modeste et ecclesiastique, chantent à aulte voyx et distincte, le peuple escoutant en toute attention et suyuant de cueur ce qui est chanté de bouche, iusque à ce que petit à petit vng chascun se accoustumera à chanter communement. Mays affin de euiter toute confusion, il seroit besoing que vous ne permettés que aulcun par son insolence, pour auoyr en irrision la saincte congregation, vienne à troubler l'ordre qui y sera mis [1].

Ne semble-t-il pas que les deux réformateurs n'aient vu à l'exécution de leur projet d'autre difficulté que celle d'enseigner au peuple la musique sacrée? M. Gaberel (qui a mis en lumière le document qu'on vient de lire) n'y en a point trouvé d'autre. Celle-là cependant était d'une importance fort secondaire. Se procurer des mélodies était encore, ainsi qu'on le verra plus loin, chose relativement facile. Mais où trouver une traduction rhythmée des psaumes? Là était la véritable, la grande difficulté, qui eût arrêté net des hommes moins résolus et moins dévoués. Cette traduction n'existait pas [2].

Les Bibles versifiées du moyen âge ne pouvaient être d'aucune utilité, non plus que les *Sept pseaulmes penitenciaulx et letanies*, composés uniquement de quatrains de six syllabes. Cependant Farel et Calvin n'étaient pas gens à proposer une innovation au Conseil, sans avoir réfléchi au moyen de la réaliser. S'étaient-ils assuré, dès le mois de janvier 1537, le concours d'un traducteur, de Marot, par exemple, que Calvin avait rencontré à Ferrare

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 352, et *Pièces justificatives*, p. 102 du même volume.

[2] Brunet parle bien, il est vrai (*Manuel du libraire*, art. *Manot*), d'un Psautier in-12, gothique, de Genève, 1535, figurant dans le troisième catalogue de la bibliothèque de Morges, dressé en 1781, et que M. Gaullieur (*Typographie genevoise*, p. 123) n'aurait pas retrouvé dans la bibliothèque de Genève; mais cette traduction n'était certainement pas en vers. (Voir Herminjard, IV, 163.) Peut-être même, au lieu de 1535, faut-il lire 1537, et cette édition serait alors la révision du Psautier publié à cette date par Olivetan, sous le pseudonyme hébraïque de Belisem de Belimakom. (Voir *Revue de théologie*, 3e série, V, 301.)

l'année précédente? Hypothèse absolument inadmissible, puisque, ainsi qu'on le verra plus loin, les premiers psaumes chantés ne furent qu'une contrefaçon de ceux de Marot. Il faut donc admettre que le nombre des chansons spirituelles allait croissant chaque jour, et qu'il s'y trouvait des essais sur les psaumes, que Farel et Calvin espéraient pouvoir utiliser. Leur situation était exactement la même que celle où s'était trouvé Luther, alors qu'il écrivait à Spalatin (1524) : « Je veux voir s'il n'existerait pas parmi vous un Asaph ou un Héman. *Quærimus undique poetas.* » Comme le réformateur allemand, ils comptaient sur le concours de leurs amis pour réaliser progressivement l'introduction du chant des psaumes versifiés dans le culte. L'important était de commencer; les versificateurs ne pouvaient manquer ensuite de prêter leur concours à l'entreprise.

Le bannissement de Calvin et de Farel (chassés de Genève le 23 avril 1538), précédé de celui de Courault et bientôt suivi de celui de Mathurin Cordier et d'Anthoine Saunier, retarda la réalisation du projet dont la réussite devait donner un nouvel et puissant essor à la Réforme française. Toutefois, Calvin ne cessa point de s'en préoccuper : deux mois plus tard, en envoyant à Bucer les articles qu'il le chargeait de présenter au synode de Zurich, il lui exprimait la crainte que les Bernois ne voulussent pas s'entendre avec lui sur ce point [1].

[1] « Quum autem duo restant ceremoniarum capita, in quorum altero jam discrimen est, *in altero futurum expectamus*, rogandi sunt nobis et obtestandi Bernates, ut in iis sese nobis accommodent. Prius est ut frequentior cœnae usus restituatur;... alterum, ut ad publicas orationes psalmorum cantus adhibeatur. » (Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 14.)

XI

L'ÉDITION ORIGINALE DES TRENTE PSAUMES.

1541 (VIEUX STYLE).

Renaissance des études hébraïques. — Qui donna l'initiative de la traduction en vers du Psautier? — Entreprise en 1533 pour combler la lacune du nouveau culte. — L'accueil qu'elle reçoit à la cour, d'après un témoin oculaire, Villemadon. Le cardinal de Lorraine lui préfère Horace. — Elle est patronnée par François Ier et Charles-Quint. — Approuvée par la Sorbonne. — La dédicace au roi. — Pourquoi elle ne parut qu'en 1542 : opposition de la Sorbonne à la traduction des Livres saints. Lefèvre d'Étaples. Érasme. — Édits persécuteurs du 1er juin 1540 et du 30 août 1542. — Mandat d'arrêt lancé contre Marot; sa fuite. — Cause de la colère du clergé : les psaumes étaient déjà chantés à Strasbourg et à Metz.

Le monde spirituel est soumis, aussi bien que le monde physique, à des lois universelles. Les mêmes besoins philosophiques, moraux ou religieux, produisent des révolutions analogues dans les pays dont la civilisation est à peu près au même niveau. La Réforme éclata partout presque en même temps, sans que Lefèvre d'Étaples, Luther, Zwingle, etc., fussent en rapport les uns avec les autres; la traduction de la Bible en langue vulgaire se fit en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Italie, presque à la même heure, sans que les traducteurs se fussent concertés. Il en fut encore ainsi pour la traduction en vers du Psautier [1], pour son introduction dans le chant des Églises, et même pour les divers essais de traduction française, amenés par deux causes distinctes : 1° le besoin qu'éprouvait le nouveau culte de sortir d'une situation anomale et sans précédents, en se créant des chants religieux; 2° la renaissance des études hébraïques. L'enseignement de Vatable, de l'Israélite converti Paul Canosse, dit Paradis, et d'Agathius Guidacerius [2], qui professaient tous trois l'hébreu à Paris, dès 1532, devait avoir pour résultat plus ou moins prochain la

[1] L'Allemagne eut le sien complet en 1537 (*Der gantz Psalter, das ist alle Psalmen Davids an der Zahl* CL, apud Wackernagel), la Flandre en 1540, et, selon M. Bovet (p. 107), l'Écosse dès 1538. Nous craignons qu'il n'y ait quelque erreur dans cette dernière date.

[2] Il publia, en 1532, une édition hébraïque de cinq psaumes, avec une version et des notes, à Paris, chez François Gryphius, in-4°.

traduction rhythmée de l'œuvre des psalmistes, malgré la jalousie de la faculté de théologie, indignée de voir le monopole de l'interprétation de l'Écriture échapper de ses mains pour passer à celles des hébraïsants et des hellénistes [1].

Disciple tout à la fois de la Renaissance et de la Réforme, qu'il essaya d'unir sans jamais sacrifier l'une à l'autre, et cédant au double attrait qu'il ressentait pour la poésie, souvent si religieuse et originale, du Psautier, Marot, qu'avaient devancé un ou plusieurs inconnus, qui ne rimèrent que quelques psaumes, déploya toutes les ressources de sa muse naïve et gracieuse, parfois grandiose et puissante, pour faire passer en français les beautés du texte dont il empruntait la traduction littérale à Vatable [2]. Outre l'aide de celui-ci, dont Bèze a si justement dit :

Le Iuif, le Chrestien tout estonné contemple
Vatable ouurant à tous les huys du sacré Temple,
Dans lequel toutefois ce guide n'entre pas,

Marot réclama encore, selon La Croix du Maine, celle de Mellin de Saint-Gelais et autres hommes doctes de ce temps.

C'est faute d'avoir remarqué le courant religieux qui entraînait les poëtes et les musiciens [3] vers les psaumes, et pour avoir ignoré ou méconnu la piété de Marot, que la plupart des historiens lui dénient l'initiative de cette entreprise, et lui en font suggérer l'idée par divers personnages. Les uns affirment que, en mettant la main à l'œuvre qui allait lier indissolublement son nom aux destinées du culte des Églises réformées de

(1) En 1533, Béda demanda vainement au parlement de leur défendre l'usage de la Bible. (Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 82.)

(2) Vatable publia, en 1534, sa version latine du Psautier; les notes recueillies à son cours, et imprimées par Rob. Estienne, furent mises à l'index, et le cours supprimé par ordre du parlement, au dire de Félibien.

(3) Dès 1534, nous voyons paraître à Paris, chez Attaignant, un recueil de psaumes en latin, contenant dix-huit morceaux à plusieurs parties de Denis Briant, Claudin, Gascongne, Gosse, Guyon, G. Le Heurteur, Jacotin, Lheritier, Lupi, Mouton et Vermont.

Le succès de cette publication en amena une autre plus considérable en Allemagne. Jean Petreius, de Nuremberg, fit paraître, en 1538, le premier volume des psaumes choisis à quatre et cinq voix, toujours en latin, des plus illustres musiciens, contenant trente-six morceaux. Le second volume, publié en 1539, en contenait trente-sept, et le troisième, paru en 1542, en comptait quarante. Total : cent treize psaumes écrits par trente-huit auteurs connus et plusieurs anonymes. (C. F. Becker, *Die Tonwerke des XVI^ten und XVII^ten Jahrhunderts*, Leipzig, 1855, in-4°.)

langue française, il obéit à l'ordre du roi [1]; d'autres, à l'invitation de Marguerite, qui avait déjà fait traduire les prières latines de l'Église par l'évêque de Senlis et la Bible par Lefèvre d'Étaples; d'autres, au conseil de Renée de France, qui avait patronné la traduction italienne des saintes Écritures de Bruccioli [2]; d'autres encore, à la prière de Calvin, qui avait remarqué que l'édification souffrait de l'absence du chant [3]; d'autres enfin, à la sollicitation de Vatable. « C'est Vatable, écrit le pasteur Bruguier, de Nîmes [4], qui engagea Marot à quitter les sujets profanes pour appliquer son beau génie à quelque matière sacrée, et lui conseilla de traduire les psaumes pour mettre les louanges de Dieu en la bouche de tous les Français. »

Quant aux dames pieuses, musiciennes et lettrées de la cour de Ferrare, il est hors de doute qu'elles ont dû presser le poëte d'achever sa traduction, commencée depuis deux ans lorsqu'il se rendit en Italie; mais ce n'est point à elles et encore moins à Calvin, qui vit Marot pour la première fois à la cour de Renée, que revient l'honneur de l'entreprise. Les rapports du poëte avec les savants humanistes du Collége royal, en qui revivait l'amour de l'antiquité et qui saluèrent la Réforme [5] comme une émancipation de l'esprit humain, jusqu'au jour où le dogmatisme intolérant de Calvin les rejeta brusquement en arrière, ne furent certainement pas sans influence sur la résolution du traducteur, non plus que les projets de réforme du roi, ni l'enthousiasme de Marguerite, qui joignit à son *Miroir* de 1533 le psaume VI, le premier qu'ait traduit son illustre protégé. Toutefois, nous pensons, avec M. Bovet, que Marot ne conçut son hardi et

(1) *Mémoires de Condé*, VI, 32, et J. Bonnet, *Bulletin*, 2e série, V, 86.

(2) Sa traduction en prose, qui a pour titre : *I sacri psalmi di David*, parut à Venise en 1534, petit in-4°. (Collect. de M. Alfr. André.)

(3) Ed. Emil Koch, *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, in-8°, I, 92.

(4) *Discours sur le chant des psaumes*, Genève, 1663, in-8°, p. 24. — Cet ouvrage, qui justifiait le chant des psaumes défendu par les édits, fut supprimé, à la demande des « agens généraux du clergé de France, » par un arrêt du conseil du 26 février 1663. L'auteur fut expulsé du Languedoc et suspendu de ses fonctions pour un an; l'imprimeur, Édouard Raban, banni pour deux ans, avec défense de tenir boutique à l'avenir.

L'édition génevoise de 1663 n'est évidemment qu'une réimpression.

(5) M. Vulliemin a seulement exagéré la portée d'un fait réel, dans ce passage du *Chroniqueur.... en l'an 1535* (Genève, 1835, in-fol.) : « Il y a peu de temps que la plupart des professeurs du nouveau Collége de France se faisaient gloire d'appartenir au protestantisme. »

dangereux projet qu'après avoir, dans quelque assemblée proscrite, pris part, peut-être dès 1531, au chant de la paraphrase très-imparfaite de quelque psaume ou chanson extraite de la sainte Écriture, et que c'est dans le dessein de combler la lacune du nouveau culte, qu'il résolut de faire plus et mieux que ses devanciers pour l'Église à laquelle il s'était depuis longtemps dévoué.

Commencée en 1533, cette traduction ne se fit que lentement et peu à peu; Marot y mit tous ses soins et le sérieux qu'exigeait la tâche; certains indices nous ont montré qu'il y travaillait encore en 1537 [1], et que les passions cléricales commençaient dès lors à s'en émouvoir. Sans doute, il n'acheva les trente psaumes que dans la maison du faubourg Saint-Germain [2] qu'il tenait de la munificence du roi (juillet 1539), au milieu de la *petite Genève*, non loin de la rue des Marais, aujourd'hui Visconti, où le culte réformé se célébrait en secret [3]. Distribués manuscrits au roi, aux princes et aux princesses, ils furent accueillis avec enthousiasme, et bientôt ce fut la mode de les fredonner à la cour. Ainsi s'exprime un témoin oculaire [4] :

Dieu, ce pere plein de misericorde, meit au cueur du feu roy Francois d'auoir fort aggreables les... psalmes de Dauid; et Sa Maiesté commanda audict Marot presenter le tout à l'empereur Charles-Quint, qui receut benignement ladite translation, la prisa et par paroles et par present de deux cens doublóns, qu'il donna audict Marot, luy donnant aussi courage d'acheuer de traduire le reste desdits psalmes, et le priant de luy enuoyer le plustot qu'il pourroit *Confitemini Domino, quoniam bonus* [5], d'autant qu'il

[1] Voir plus haut, p. 256.

[2] Cette maison, avec grange et jardin, dite du *Cheval de bronze*, était située rue du Clos-Bruneau. «Elle est représentée aujourd'hui, dit M. Ad. Berty, par celle qui porte le n° 30 de la rue de Condé, et par une autre située derrière et ayant entrée rue de Tournon n° 27-2 (*Bulletin*, IV, 250.)

[3] Voir, pour l'histoire de cette rue, le charmant récit de M. A. Coquerel fils. (*Bulletin*, XV, 185.)

[4] Lettre de Villemadon à Catherine de Médicis, du 26 août 1559, insérée dans le *Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la religion et de l'État depuis la mort du roy Henri II.* - Bèze (*Histoire ecclésiastique*, I, 225), l'*Histoire de l'État de France sous.... François II*, p. 37, et Bayle, art. *Marot*, écrivent Villemadon; M. Fétis (*Revue musicale*, 22 juin 1833), M. A. Coquerel fils (*Bulletin*, I, 410) et M. Crottet (*Petite chronique protest.*, p. 66 de l'Appendice) écrivent Villemandon. M. Crottet voit un pseudonyme dans ce nom. — Nous citons la lettre d'après les *Mémoires de Condé*, I, 621.

[5] Il y en a quatre dans la Vulgate qui commencent ainsi: les CV, CVI, CXVII et CXXXV, c'est-à-dire les CVI, CVII, CXVIII et CXXXVI des psautiers hébreu et protestant. La Vulgate réunit en un seul les psaumes IX et X de l'hébreu, et se trouve ainsi en retard d'un numéro jusqu'au CXLVII, qu'elle coupe en deux.

le desiroit. Quoy voyans et entendans les musiciens de ces deux princes, voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux lesdicts psalmes en musique, et chacun les chantoit.

Mais si personne les aima et embrassa estroictement, et ordinairement les chantoit et faisoit chanter, c'estoit le feu roy Henri [alors dauphin], de maniere que les bons en benissoient Dieu, et ses mignons et sa meretrice [1] les aimoyent ou feignoyent ordinairement les aimer, tant qu'ils disoyent : Monsieur, cestuy-ci ne sera-il pas mien? Vous me donnerez cestuy-là, s'il vous plaist; et ce bon Prince alors estoit à son gré empesché de leur en donner à sa fantaisie. Toutefois il retint pour luy, dont il vous pleut bien et doit souuenir, Madame, cestuy (le CXXVIII^e^) :

Bien heureux est quiconques
Sert à Dieu volontiers, etc.

feit luy-mesme le chant à ce psalme, lequel chant estoit fort bon et plaisant, et bien propre aux paroles, le chantoit et faisoit chanter si souuent, qu'il monstroit euidemment qu'il estoit poinct et stimulé d'estre benict, ainsi que Dauid le prescrit audict psalme, et de vous voir la verité de la figure de la vigne [2]. *Cela fut au sortir sa maladie à Angoulesme* [3]. La Roine [de Navarre] ma maistresse (qui pour lors estoit auec le Roy Francois son frere) le priant d'embrasser en pitié et clemence les citadins de la Rochelle, en lieu de les massacrer, m'enuoya vers vous pour scauoir de sa maladie, laquelle trouuay ia tant diminuée, qu'il se mettoit à chanter lesdicts psalmes, auec lucs (luths), violes, espinettes, fleustes, les voix de ses chantres parmi, et y prenoit grande delectation, me commandoit approcher, parce qu'il cognoissoit que i'aymois la musique et iouois un peu du luc et de la guiterne, et *me fit donner le chant et les parties, que ie portay à la roine ma maistresse*, auec la reconualescence de vostre bonne santé. Je n'oublieray aussi iamais le vostre, que demandiez estre souuent chanté, c'estoit (le CXLII^e^) :

Vers l'Eternel, des oppressez le pere,
Ie m'en iray, luy monstrant l'impropere [4]
Que l'on me faict, luy feray ma priere
A haulte voix, qu'il ne iette en arriere
Mes piteux cris, car en luy seul i'espere.

Quand madicte Roine de Navarre *vit ces deux psalmes*, et entendit comment ils

[1] Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.

[2] Les ennemis de Catherine se moquèrent longtemps de sa stérilité.

[3] Ce devait être vers le mois de novembre 1542; car il est dit un peu plus bas que, treize ou quatorze mois après, Catherine de Médicis accoucha pour la première fois. Or, François II, l'aîné des enfants de cette reine, naquit le 19 de janvier 1543, en commençant l'année à Pâques. (*Mémoires de Condé.*)

[4] L'opprobre.

estoient frequentement chantez, mesmes de Monseigneur le Dauphin, elle demoura toute admiratiue, puis me dit : Ie ne scay où Madame la Dauphine a pris ce psalme: *Vers l'Eternel* [1], il n'est des traduicts de Marot. Mais il n'est possible qu'elle en eust sceu trouuer vn autre où son affliction soit mieux despeinte, et par lequel elle puisse plus clairement monstrer ce qu'elle sent, et demander à Dieu en estre allegée, comme vrayement elle sera. Car puis qu'il a pleu à Dieu mettre ce don en leurs cueurs..... il ne se passera gueres plus d'vn an que la visitation misericordieuse du Seigneur n'apparoisse, et gaigeray qu'elle aura vn fils pour plus grande ioye et satisfaction.... Et ne se peut garder ceste charitable princesse, en disant ces paroles, que quelque humidité ne lui apparust aux yeux pour la ioye et vehement amour qu'elle vous portoit, Madame. Elle a esté pour vous vne saincte Sybile et veritable vaticinatrice (prophétesse), d'autant que de treize à quatorze mois en la vous enfantastes nostre Roy Francois qui vit auiourd'huy... Mais ainsi que ce bon Dieu vous rendoit plus feconde, ainsi alloit le feu Roy negligeant et oubliant tel bienfaict, dont aduint que Dieu, irrité, permit que ce poure Prince, enyuré de la menstrue de ceste vieille paillarde Diane, donna par elle entrée à sa maison à vn ieune serpent (le cardinal de Lorraine), qui secrettement leichoit le sein d'icelle, dont il se feit oracle, et elle l'organe de luy, qui commenca à blasmer les susdicts psalmes de Dauid, lesquels enseignent à laisser tous pechez, fortifient la chasteté et corroborent la vertu, et va faire feste de vers lascifs d'Horace qui eschauffent les pensées et la chair à toutes sortes de lubricitez et paillardises, et met en auant toutes chansons folles, et en faisoyent forger de leurs infames amours par ces beaux poëtes du Diable, pour non seulement entretenir leur vie impudique, ains pour les engouffrer et absorber en l'abysme de toute iniquité et desordre, voire de toute impieté [2].

Car luy, voyant que ladicte grande Seneschalle auoit à l'imitation de vous vne Bible en francois, auec vn grand signe de la croix, vn coup de sa main sur sa poitrine, et parole soupirante d'vn hypocrite, la luy va despriser et damner, luy remonstrant qu'il n'y falloit pas lire, pour les perils et dangers qu'il y a, mesmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture, mais qu'en lieu d'vne messe, elle en ouist deux, et se contentast de ses patenostres et de ses heures, où il y auoit tant de belles devotions et belles images. Et par ainsi ceste poure vieille pecheresse persuada tout son dire au feu Roy, et vous y contraignoyent. Madame, insques à vous oster vostre confesseur Bouteiller, qui pour lors vous preschoit et administroit purement la verité euangelique, et, au lieu dudict Bouteiller, vous bailla par force son docteur Henuyer, Sorboniste, pour suborner vostre conscience, et depuis le bailla au feu Roy pour gouuerner la sienne, scauoir qu'elle

[1] Nous le savons : il est signé D. dans les psaumes d'Anvers, 1541.

[2] Jodelle et Baïf sont au nombre des «vilains poetes» dont «les folles chansons et amours execrables» détournaient la cour du chant des psaumes. (*Mémoires de Condé*, VI, 32 et 33.)

disoit, et y imprimer ce qu'il vouloit. Bref, il vous destroussa tous deux de ces saincts meubles qui ne perissent point, mais entretiennent en incorruption celuy qui les possede et toute sa maison, les vous cacha, et vous rendit tous deux captifs de vaines superstitions, soubs la corde de la vieille, que premierement pour mieux iouer son roole il auoit aueuglée.

Ainsi, à la cour, le chant des psaumes était permis et ne tirait pas à conséquence; mais ailleurs? Or la rue des Marais n'est pas loin du Louvre, et plus d'un gentilhomme s'y rendait incognito en sortant du palais. Il n'est pas permis de douter que les psaumes parvinrent aux membres de l'Église réformée qui s'y rassemblaient, à supposer même que Marot ne les leur eût pas communiqués. Mais furent-ils chantés dans les rares moments de répit que la persécution laissait au *petit troupeau?* Nous osons à peine le croire, et on ne le saura peut-être jamais. En traversant la Seine, les psaumes devenaient criminels.

Que François Ier, qui oscillait entre la Sorbonne et le Collége royal, qu'il venait de fonder, c'est-à-dire entre le scolasticisme et la libre pensée; que François Ier, qui, malgré sa légèreté, n'était insensible ni aux accents de repentance ni aux ardentes prières du roi et poëte David [1], et voyait dans la traduction de Marot une œuvre littéraire de grand mérite, entreprise en quelque sorte sous ses auspices, l'ait patronnée d'autant plus volontiers qu'elle déplaisait aux moines et aux Sorbonistes, cela se comprend aisément. L'engouement de Charles-Quint, que M. Mignet a peint comme un catholique despote et sans scrupule [2], paraît plus surprenant; en effet, quand il traversa la France et vint à Paris, au risque d'y rester

(1) « Cognoissant son heure estre venue, dit Jean de Serres (*Invent. gener. de l'Hist. de France*), il disposa des affaires de sa maison, se fit apporter les Psalmes de Clement Marot,.... s'en fit lire quelques vns pour sa consolation, recommanda fort son peuple et ses seruiteurs au Dauphin,» et mourut le 1er mars 1547.

(2) « Chrétien fervent, Charles-Quint pratiquait la vieille religion avec une piété soumise et scrupuleuse. Il entendait plusieurs messes par jour. Il communiait aux principales fêtes de l'année.... Il agit envers les Allemands en empereur qui voulait être obéi; envers les luthériens, en catholique qui prétendait rétablir l'unité de croyance.... Il maintint avec inflexibilité l'orthodoxie chrétienne dans ses États héréditaires. Il ne différa, à cet égard, ni de son grand-père Ferdinand, qui compléta pour ainsi dire le catholicisme espagnol, ni de son fils Philippe II, qui soutint de sa puissance le catholicisme européen. Il fut tout à fait de sa race, et il obéit à la loi de sa position.» Il craignit d'*avoir exposé une partie de son salut*, par suite des nécessités qui l'obligèrent passagèrement à tolérer les luthériens d'Allemagne. (Mignet, *Charles-Quint*, Paris, 1854, in-8°, p. 24, 29 et 354.)

prisonnier [1], il s'en allait comprimer la révolte des Flandres et travailler à y détruire l'hérésie. Le clergé des Pays-Bas lui dit que les lois d'Espagne ne suffisaient pas, qu'il en fallait d'extraordinaires et terribles; les vœux du clergé furent comblés. Quiconque refusa de dénoncer les hérétiques fut puni comme eux; les hommes, brûlés; les femmes, enterrées vives. Navagero, envoyé de Venise, écrivait en 1546, dans son rapport au sénat : « Ce qui décide l'empereur à agir contre les luthériens, c'est l'état des Pays-Bas, c'est l'anabaptisme. On y a fait mourir pour cela trente mille personnes [2]. » Pour récompenser à Paris l'un de ceux qu'il livrait au supplice en Espagne et aux Pays-Bas, ce fanatique d'une cruauté froide et méthodique avait deux raisons ou deux excuses : 1° « la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament avait un grand attrait pour lui; la poésie des psaumes frappait son imagination et remuait son âme; » parmi le petit nombre de livres qu'il emporta plus tard dans le monastère de Saint-Yuste, se trouvaient deux psautiers enluminés et le commentaire de fray Tomas de Portocarrero sur le psaume *In te, Domine, speravi* [3]; 2° on n'avait pas encore réussi à lui persuader que toute traduction en était nécessairement hérétique.

Il semble que cette faveur, témoignée par les deux monarques à la traduction de Marot, eût dû en hâter l'apparition; au contraire, elle la retarda sans doute, en donnant un nouvel aliment et de nouvelles craintes à la passion des ennemis de la Bible et du poëte.

La France protestante est le premier ouvrage dans lequel la date de cette publication ait été à peu près exactement indiquée: jusque-là, les millé-

[1] Descendu de cheval à Notre Dame, le 1er janvier 1540, au chant du *Te Deum*, il alla souper avec le roi au palais de la Cité, où on l'installa. Durant huit jours, ce ne furent au Louvre que bals, joutes et festins. Le protestant Jean Cousin fut chargé de faire le buste impérial. (H. Martin, *Histoire de France*, 4e éd., VIII, 260.) Marot fut aussi de la partie; il célébra en vers l'entrée de l'empereur à Paris :

... L'on est en dispute et doubtance
Qui a le plus de haut los merité,
Ou de César la grande confiance,
Ou de Francois la grand'fidelité...
Hausse, Paris, hausse bien haut ta porte,
Car entrer veut le plus grand des chrestiens.

Les deux derniers vers sont une réminiscence du psaume XXIV; les précédents renferment une allusion directe au conseil, que le cardinal de Tournon et Triboulet donnaient honnêtement au roi, de violer sa foi et de retenir son hôte prisonnier.

Marguerite elle-même ne put s'empêcher de rappeler à Charles qu'il avait commandé qu'on s'emparât d'elle, si son sauf-conduit expirait avant qu'elle fût sortie d'Espagne.

[2] Michelet, *Guerres de religion*, p. 96.

[3] Mignet, *loco cit.*

simes les plus fantastiques, entre lesquels l'écart est de trente et un ans, étaient partout proposés [1]. L'édition originale, dédiée à François Ier, et dont on ne connaît qu'un exemplaire, parut sous le titre suivant : *Trente Pseaulmes de Dauid, mis en francoys par Clement Marot, valet de chambre du Roy. Auec priuilege. Imprimé à Paris pour Estienne Roffet, demourant sur le pont Sainct Michel, à l'enseigne de la Rose,* in-16, sans date. (Bibliothèque nationale.) Voici le privilége :

Apres auoir veu la certification de trois docteurs en la faculté de theologie, qui ont veu et visité la translation de trente Pseaulmes faicte et composée par Clement Marot, et attestent n'auoir rien trouué contraire à la foy, aux sainctes Escriptures, ne ordonnances de leglise [2], il est permis à Estienne Roffet, dict Le Faulcheur, imprimer et vendre ladicte translation, ainsi veue et corrigée, auec les argumens sur chascun Pseaulme, et defenses à tous aultres imprimer ou vendre ladicte translation, ainsi corrigée, iusques à deux ans prochainement venans, sur peine de confiscation desdictz liures et d'amende arbitraire. Faict le dernier iour de nouembre 1541.

DE MESMES.

Vu la date de cette pièce, et l'année commençant alors à Pâques [3], les

[1] Nous n'en donnerons que quelques exemples. Voici les dates auxquelles les psaumes de Marot auraient paru :

En 1531, d'après Du Boulay, *Hist. Univers. Parisiensis*, VI, 234;

En 1535, selon M. Vulliemin, *Le Chroniqueur*, p. 33;

En 1536, selon Goujet, *Biblioth. fr.* XI, 48 et 49; Lenglet-Dufresnoy, introduction des *Œuvres de Marot;* Fétis, *Curiosités historiques de la musique*, Paris, 1830, p. 373; Herzog, *Real-Encyclopädie*, art. *Beza;*

En 1538, selon M. Éloi Johanneau, *Cymbalum mundi* de Des Périers, Paris, 1841, p. 126;

En 1540, selon Baulacre, *Journal helvétique;*

En 1543, selon Ch. Drelincourt, *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, p. 59; Henry, *Leben Calvins;* Fr. Chavannes, *Revue suisse*, X, 352; A. Philibert Soupé, *Œuvres de Marot*, Lyon, 1869, p. XIII; Drion, *Histoire chronologique de l'Église protestante de France*, 1855, I, 31; Ad. Schœffer, *Les Huguenots*, p. 27;

En 1545, selon Fétis, dans un écrit de 1833;

En 1550, selon Quérard, *France littéraire;*

En 1551, selon M. Michelet, *Guerres de religion*, p. 110;

En 1562, selon M. Ath. Coquerel fils, *Histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 28.

Brunet donne la véritable date; mais il ne connaît que l'édition d'Anvers et non l'originale.

[2] Ce certificat d'orthodoxie délivré au nom de la faculté de théologie ne contredit nullement la violente opposition qu'elle fit sans relâche à la traduction du Psautier; il prouve seulement qu'un roi trouvera toujours, dans un corps aussi nombreux que l'était la Sorbonne, trois docteurs et plus auxquels il fera jurer tout ce qu'il voudra.

[3] On peut dire d'une manière générale que l'année commença en France au 1er mars sous les Mérovingiens, au 25 décembre sous

Trente Pseaulmes parurent très-probablement avant la fin de l'année 1541 (vieux style), c'est-à-dire, eu égard à la lenteur des procédés d'impression d'alors, dans le courant de janvier 1542 (nouveau style) au plus tôt, et peut-être seulement en février ou mars. Le volume contient les quinze premiers psaumes, les XIX, XXII, XXIV, XXXII, XXXVII, XXXVIII, LI, CIII, CIV, CXIII, CXIV, CXV, CXXX, CXXXVII, CXLIII, sans aucune autre pièce que le privilége et la dédicace [1]. Au titre des psaumes Marot a joint, en vue du chant, l'indication du nombre de vers dont se compose la strophe [2] : *Pseaulme premier, à deux versetz pour couplet à chanter; Pseaulme second, à deux couplets differentz de chant, chascun couplet d'vng verset*, etc.; mais il n'y a point mis de musique, ni même de timbres [3]. Nous citons, en l'abrégeant, l'épître dédicatoire :

CLÉM. MAROT, AV ROY TRESCHRESTIEN FRANCOYS, PREMIER DV NOM, S.

Ia n'est besoing, Roy qui n'as ton pareil,
Me soucier, ne demander conseil
A qui ie doy dedier cest ouuraige;
Car, oultre encor qu'en toy gist mon couraige,
Tant est cest œuure et royal et chrestien,
Que de soymesme il se dit estre tien,
Qui as par droict de treschrestien le nom,
Et qui es roy non de moindre renom
Que cestuy la qui, meu du Sainct Esprit,
A le dicter et le chanter se prit...

les Carlovingiens et à Pâques sous les Capétiens. Enfin, par l'édit de Roussillon, Charles IX ordonna, en 1564, que tous les actes publics et particuliers fussent datés en commençant l'année au 1er janvier; mais cette loi ne fut généralement observée qu'après avoir été enregistrée au Parlement, c'est-à-dire à partir de 1567.

A Genève, au contraire, de même qu'en Allemagne, en Italie et en Angleterre, l'année commençait le 25 décembre, jour de Noël. (Le Boyer. *Traité complet du calendrier*, Paris, 1822, in-8°, p. 356.)

Aux Pays-Bas, elle commençait à Pâques, ainsi qu'ont bien voulu nous l'écrire M. Dehaisnes, archiviste du département du Nord, et M. Fétis fils, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles.

(1) D'après le *Dictionnaire de la Bible* (1re et 2e édit.) de M. Bost, Marot aurait traduit les cinquante premiers psaumes, et Bèze les cent derniers. Cette erreur avait pourtant déjà été rectifiée par M. Henry, dans sa *Vie de Calvin*.

(2) Cette indication manque au XXII et aux neuf derniers.

(3) En tête des poésies destinées à être chantées, on trouve des indications comme celle-ci : « Sur l'air de : *Femme sensible.* » C'est ce qu'on appelle un timbre.

O doncques Roy, prens l'œuure de Dauid,
OEuure plus tost de Dieu, qui le rauit,
D'autant que Dieu son Apollo estoit,
Qui luy en train et sa harpe mettoit.
Le Sainct Esprit estoit sa Calliope;
Son Parnassus, montaigne à double croppe,
Fut le sommet du hault ciel crystallin;
Finablement son ruisseau Cabalin
De grace fut la fontaine profonde,
Où à grans traictz il beut de la claire vnde,
Dont il deuint poete en vng moment,
Le plus profond dessoubz le firmament;
Car le subiect qui la plume en la main
Prendre luy feit est bien aultre qu'humain.

Icy n'est pas l'auenture d'Enée,
Ne d'Achilles la vie demenée.
Fables n'y sont plaisantes mensongeres,
Ne des mondains les amours trop legeres...

Icy sont donc les louanges escriptes
Du Roy des roys, du Dieu des exercites (1).
Icy Dauid, le grand prophete hebrieu,
Nous chante et dict quel est ce puissant Dieu,
Qui de berger en grand roy l'erigea,
Et sa houlette en sceptre luy changea...

Icy sa voix sur les reprouuez tonne,
Et aux esleuz toute asseurance donne,
Estant aux vns aussi doulx et traictable
Qu'aux autres est terrible et redoutable;
Icy oyt-on l'esprit de Dieu qui crye
Dedans Dauid, alors que Dauid prie,
Et faict de luy ne plus ne moins que faict
De sa musette vng bon ioueur parfaict (2).

(1) *Exercitus*, armée, l'armée céleste, c'est-à-dire les étoiles.

(2) On ne peut mieux enseigner la *théopneustie*, c'est-à-dire l'inspiration littérale de chaque mot de la Bible, doctrine aujourd'hui délaissée, qui eût valu des amis à Marot au sein du *Réveil* du commencement de ce siècle.

Christ y verrez par Dauid figuré,
Et ce qu'il a pour noz maulx enduré,
Voyre mieulx painct mille ans ains (1) *sa venue*
Qu'apres la chose escripte et aduenue
Ne le paindroient, qui est cas bien estrange,
Le tien Ianet (2), *ne le grand Miquel l'ange* (3)..

O gentilz cueurs et ames amoureuses,
S'il en fut onc, quand serez langoureuses
D'infirmité, prison, peché, soucy,
Perte ou opprobre, arrestez-vous icy;
Espece n'est de tribulation
Qui n'ait icy sa consolation;
C'est vng iardin plein d'herbes et racines
Où de tous maulx se trouuent medecines.

Quant est de l'art aux muses reserué,
Homere grec ne l'a mieulx obserué;
Descriptions y sont propres et belles;
D'affection, il n'en est point de telles;
Et trouueras, Sire, que sa couronne,
Ne celle la qui ton chef enuironne,
N'est mieulx ne plus de gemmes entournée...

Pas ne fault donc qu'aupres de luy Horace
Se mette en ieu, s'il ne veult perdre grace;
Car par sus luy vole nostre poete,
Comme feroit l'aigle sur l'alouette...

Le but que se propose le traducteur n'est exprimé qu'à demi dans les vers suivants :

Dieu a voulu iusqu'icy qu'en son temple
Par ces beaulx vers on le serue et contemple;
Bien est-il vray, comme encores se voit,
Que la rigueur du long temps les auoit

(1) Avant.

(2) Sur François Clouet, dit Janet, voir plus haut, p. 164.

(3) Ici c'est la *typologie*, ou préfiguration du Christ, trouvée dans presque chaque page de l'Ancien Testament par une scolastique insensée, dont a aussi triomphé plus tard l'esprit spiritualiste et scientifique de la Réforme.

Renduz obscurs et durs d'intelligence.
Mais tout ainsy qu'auecques diligence
Sont esclaircyz, par bons espritz rusez,
Les escripteaux des vieulx fragments vsez,
Ainsi, o Roy, par les diuins espritz
Qui ont sous toy hebrieu langaige appris,
Nous sont iettez les Psalmes en lumiere,
Clairs, et au sens de la forme premiere.
Dont apres eulx, si peu que faire scay,
T'en ay traduict, par maniere d'essay,
Trente, sans plus, en ton noble langaige,
Te suppliant les receuoir pour gaige
Du residu qui ia t'est consacré,
Si les voir tous il te venoit à gré.

LA MORT N'Y MORD.

Que l'on rapproche de cette dédicace l'*Epistre au Roy* datée de Ferrare, l'épître aux dames de France qu'on trouvera plus loin, l'épître à l'enfant encore à naître de Renée, les prières que nous avons citées plus haut, le *Sermon du bon et du mauuais pasteur* et les autres pièces dogmatiques de Marot, et l'on se convaincra aisément que la traduction des psaumes ne fut pas, comme on le croit généralement [1], une simple fantaisie de rimeur, mais bien un acte de protestantisme et de foi, l'œuvre sérieuse, aimée, consciente et réfléchie d'un homme religieux, du poëte de la Réforme, qui voulait que *ces beaux vers* fussent consacrés au service et à la contemplation de Dieu dans son *nouveau temple,* mais qui ne pouvait le dire ouvertement sans être encore une fois menacé du bûcher, ce qui ne tarda point, du reste, à lui arriver.

Pourquoi l'édition originale des *Trente Pseaulmes* ne parut-elle que deux ans après leur présentation à l'empereur? Il est difficile d'admettre que ce long retard ait eu pour cause le désir d'ajouter quelques morceaux à ceux qui étaient déjà terminés; car, si Marot avait poursuivi son œuvre après la venue de Charles-Quint, il n'aurait guère pû se dispenser de traduire

(1) « Dans les premiers temps, dit M. Henri Bordier, répété par M. Marc Monnier, personne (pas même l'auteur) n'y vit une manifestation luthérienne.... Le poëte avait écrit seulement par amour de l'art. » (Voir *Le chansonnier huguenot du XVIe siècle*, p. IX, et *Genève et ses poëtes, du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, in-8°, p. 89.)

le *Confitemini Domino quoniam bonus,* que ce prince lui avait demandé. Or aucun des quatre qui commencent ainsi dans la Vulgate ne figure dans l'édition de Paris, et deux d'entre eux, le CVII et le CVIII, ont été traduits plus tard, à Genève, par le poëte. Ajoutons qu'il devait être d'autant plus désireux de publier sa traduction, qu'on en avait imprimé à l'étranger une sorte de contrefaçon, qui devait peu lui plaire et qui le décida sans doute à rétablir ses vers dans leur intégrité. Il y avait donc un obstacle qui s'opposait à l'impression de cette œuvre si vivement désirée, et il est à peine nécessaire de dire que cet obstacle n'était autre que la vieille haine que la Sorbonne nourrissait contre Marot et contre les traductions des saintes Écritures [1].

L'auteur de la première version française de la Bible, le pieux Lefèvre d'Étaples, condamné en 1512, puis le 9 novembre 1521, le 1er mai 1523, le 28 août et le 6 novembre 1525, avait failli avoir le bûcher pour récompense de son gigantesque labeur [2]. Le 13 juin 1521, les Sorbonistes avaient obtenu du Parlement la défense d'imprimer aucun livre de religion sans l'autorisation de la faculté de théologie, arrêt renouvelé avec aggravation le 2 mars de l'année suivante. En 1522, «ils crioyent, dit Robert Estienne, qu'il me falloit enuoyer au feu, parceque i'imprimoye des liures si corrompus (le Nouveau Testament de petit format, qui parut chez Simon de Colines); car ils appeloyent corruption tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez [3]. » Le 26 août 1523, ils avaient interdit d'une manière formelle toute traduction quelconque de la Bible [4]. Et comme, malgré cette interdiction, la Bible se répandait largement en France, le lundi 5 février 1526, on publia à son de trompe dans Paris, et plus tard à Sens, Orléans, Auxerre,

[1] Un siècle auparavant et sous la domination anglaise, l'université de Paris avait réclamé Jeanne d'Arc pour la juger; mais elle dut se contenter de participer de loin à ce procès. Elle délégua à Rouen quelques-uns de ses théologiens les plus célèbres, stimula le zèle de Pierre Cauchon et accusa sa lenteur à traduire *cette femme* devant les tribunaux de l'Église. (G. Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8°, p. 451.)

[2] Voir l'introduction de notre *Histoire de la Société biblique protestante de Paris.*

[3] Préface des *Censures des théologiens de Paris.*

Les Bibles sorties de ses presses furent condamnées à plusieurs reprises, en 1528, 1532, 1534, 1540, 1545, 1546; les Nouveaux Testaments, en 1541, 1542, 1545; les Psaumes avec annotations, en 1528, 1532, 1540 et 1546. (Ms. 9960, in-fol.; fonds latin, Bibliothèque nationale.)

[4] Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 23.

Meaux, Tours, Bourges, Angers, Poitiers, Troyes, Lyon, Mâcon, etc.: « Defense à toutes personnes d'exposer, ni translater de latin en francois, les Epistres de saint Paul, l'Apocalypse, ni *autres liures*. Que desormais nuls imprimeurs n'ayent plus à imprimer aucuns liures de Luther. Que nul ne parle des ordonnances de l'Eglise, ni des images, sinon ainsi que la saincte Eglise l'a ordonné. *Que tous liures de la saincte Bible translatés en francois soient vidés desormais de ceux qui les possedoient, et apportés dans huit iours aux greffes de la cour.* Et que tous les prelats, curés et vicaires *defendent* à leurs paroissiens *d'auoir le moindre doute* sur la foi catholique [1]. » Le 17 décembre 1527, ces trois propositions d'Érasme avaient été condamnées :

« Je voudrois bien que la sainte Écriture fust traduite en toutes sortes de langues.

« De mon avis et de mon consentement, le laboureur et le maçon et tout autre artisan lira la sainte Écriture.

« Il semble malséant, ou plutôt ridicule, de voir des idiots et des femmelettes dire leurs Psaumes et l'Oraison dominicale comme les perroquets, vu qu'ils n'entendent pas ce que signifient les paroles qu'ils prononcent [2]. »

En 1525, un libraire d'Avignon avait été brûlé vif portant deux Bibles attachées au cou; après le supplice de Berquin, brûlé en 1529 avec sa bibliothèque, on avait fait sur sa mort un dizain où se trouve ce vers :

Feu l'a destruict et sa faulse Escripture [3].

L'interdiction ne s'appliquait pas seulement aux Bibles françaises, car en 1538 ordre avait été donné de cesser d'imprimer, à Paris, des Bibles anglaises [4]. Le 21 avril 1540, le parlement de Toulouse défendait encore la lecture publique et l'interprétation des Épîtres de saint Paul *et autres liures de la saincte Escripture* [5]. Enfin, comme pour montrer que ces arrêts n'avaient pas cessé d'être en vigueur, François Ier avait signé, le 1er juin

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, I, 277.

(2) *Recueil des déclarations de la faculté de théologie de Paris sur les versions françaises de l'Écriture...*, Paris, 1688, in-4°. (Biblioth. Mazarine.)

(3) *Bulletin*, XI, 131.

(4) Sleidan, *De statu religionis et reipublicæ*, Strasbourg, 1559, in-fol., liv. XII, fol. 138.

(5) *Bulletin*, I, 354.

de la même année, à Fontainebleau, un édit enjoignant expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, etc., de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines. Cet édit visait tout particulièrement Marot. Ceux qui l'arrachèrent au roi lui ont fait dire, dans le préambule, « *que les fugitifs auxquels il a permis de rentrer en France ont abusé de la grace qu'il leur a accordée*, et que d'autres, qui s'estoient cachés, *ont recommencé à enseigner l'heresie.* » Le 23 juin, Matthieu Ory, nommé par Paul III inquisiteur général de la foi en France, reçut des lettres patentes du roi, datées de Fontainebleau, qui lui ordonnaient d'exercer son office, « tout ainsi qu'il lui estoit commis et mandé par la prouision du pape. »

En faisant imprimer les psaumes, Marot risquait donc sa vie, comme avait fait Lefèvre d'Étaples ; c'est, croyons-nous, une assez bonne preuve qu'il n'obéissait pas uniquement à « l'amour de l'art, » mais aux inspirations de sa conscience et de sa foi, et que, comme le psalmiste, il confiait à Dieu le soin de le préserver du péril :

En Dieu te fie, à bien faire labeure . .
Remetz en Dieu et toy et ton affaire,
En luy te fie, et il accomplira
Ce que tu veulx accomplir et perfaire. . .
Car il ne perd, tant il ayme equité,
Nul de ses bons; ilz ont garde eternelle.
. . . . . C'est celuy qui sera
Tousiours leur force au temps dur et contraire.

(Psaume XXXVII.)

Bien qu'il eût attendu au moins deux ans le moment favorable pour cette publication, Marot s'était encore trop hâté; car bientôt, « à la requeste de l'inquisiteur, » les curés eurent l'ordre d'exhorter leurs paroissiens à dénoncer « les mal pensants sur les choses de l'Eglise, œuure tres agreable à Dieu [1]. » Le 1er juillet 1542, le parlement de Paris lança un arrêt *contre les liures contenant doctrines nouuelles et heretiques*, notamment l'*Institution chrestienne;* les laïques qui la possédaient furent sommés de la porter au greffe dans les trois jours, sous peine de la hart [2]. Le 10 du

[1] Voir H. Martin, *Histoire de France*, VIII, 286. — [2] Drion, *Histoire chronologique*, I, 29.

même mois, un étudiant allemand, catholique, écrivait qu'il avait vu tout récemment brûler deux personnes à Paris : l'une était un tout jeune homme qui « auoit dit des choses malsonnantes sur les images miraculeuses, » et subit héroïquement l'ablation de la langue et le supplice du feu ; l'autre, un vieillard plus que sexagénaire qui avait « tenu quelques propos trop libres contre les moines, au suiet de l'inuocation des saints, » et ne fut jeté au feu qu'après avoir été étranglé, parce qu'il s'était rétracté en invoquant la Vierge [1]. Le 29 août, le roi ordonna au parlement de Toulouse « de proceder vigoureusement et sans deport à l'extermination des heretiques, » qui ne cessaient de s'accroître [2]. Un édit royal du lendemain enjoignit aux parlements, toutes affaires cessantes, de vaquer à la poursuite des hérétiques, « comme seditieux et conspirateurs occultes contre la prosperité de l'Estat, laquelle depend principalement de l'integrité de la foy catholique. »

Averti par une dure expérience qu'il ne fallait pas compter aveuglément sur l'inconstante faveur, ni sur la protection du monarque qui avait fini par laisser brûler Berquin, après l'avoir encouragé et applaudi, Marot, voyant le roi retombé de nouveau sous la tutelle cléricale, n'attendit pas la condamnation des *Trente Pseaulmes*, et, sans doute prévenu quelques jours à l'avance de la publication de l'édit du 30 août, il s'enfuit de nouveau pour échapper au bûcher [3]. Il espérait, écrit

(1) *Bulletin*, VI, 421.

(2) *Bulletin*, I, 360.

(3) Selon Florimond de Rémond, Marot craignait seulement « d'estre mis en cage. »

M. Ch. d'Héricault s'indigne de cette nouvelle hégire et en prend occasion de malmener non les persécuteurs, mais le poëte et les réformateurs, et de commettre autant d'erreurs que de phrases : « Le pauvre poëte, poussé en avant par la politique des novateurs, allait encore payer pour les docteurs ès réformes. Le vieil étourdi restera jusqu'au bout, dans les mains de ces diplomates de l'enthousiasme, un instrument et un instrument méprisé : Marot va s'enfuir de Paris, sa vraie ville à lui, dont il essaye d'ouvrir les portes aux huguenots, pour gagner leur ville de Genève, d'où ils le chasseront. » (*Op. cit.* p. CIX, et préface des *Œuvres de Marot*, édit. Jannet, 1868, in-16.) Le même écrivain, qui paraît insensible à l'évidence des faits les plus avérés, a dit ailleurs : « Nous ferons remarquer, pour l'intelligence, non pour l'excuse de la Saint-Barthélemy, qu'elle est une œuvre non du catholicisme mais du XVIe siècle : elle est la conséquence presque nécessaire (ô puissance de la logique et de l'humanité ultramontaines !) de l'état d'exaspération causé par la guerre civile; *les protestants l'eussent faite s'ils eussent été les plus forts* ; les catholiques les ont devancés de quelques années, de quelques mois peut-être. Les huguenots n'en étaient pas à leur coup d'essai, et ils avaient pratiqué la Saint-Barthélemy en détail. » (Préface des *Œuvres complètes de Gringore*, Paris, 1858, p. 55.)

Nous avons réfuté des calomnies du même

Calvin [1], trouver encore une fois un asile à Cahors et y attendre la fin de l'orage; mais, ayant appris en chemin que le parlement de Paris avait lancé contre lui un mandat d'arrêt [2] et qu'il était recherché avec beaucoup d'ardeur, il changea de route et gagna la frontière, bien résolu à ne plus rentrer en France. On sait ce que valent de telles résolutions, et qu'elles ne durent qu'aussi longtemps que la circonstance qui les a fait naître. Cette fois, ce fut la mort qui trancha la question. Marot ne devait plus, en effet, revoir ni la France, ni sa femme, privée de tout soutien par son départ, ni son fils aîné, l'espoir et l'honneur de son nom, ni sa fille chérie, qui allait devenir la proie des convertisseurs, ni le petit enfant encore à la mamelle qu'il quittait avec une douleur poignante, amer sacrifice dont les protestants eux-mêmes lui ont trop peu tenu compte, et qui eût dû, tout au moins, le préserver de leurs jugements plus routiniers et passionnés qu'éclairés.

Tout est extraordinaire et mystérieux dans cette affaire. Non-seulement on contrefait les psaumes de Marot bien avant qu'il les ait imprimés, mais la faculté de théologie qui les avait approuvés va bientôt les condamner, et lui-même est poursuivi par l'étrange justice d'alors avant que cette condamnation ait été prononcée. Bien que ce revirement puisse trouver son explication naturelle dans la recrudescence de fanatisme autorisée par le roi, il est probable que la poursuite anticipée dirigée contre Marot eut une autre cause encore que la publication des psaumes, infiniment moins hérétiques que le *Sermon du bon pasteur*. Peu dangereuse en elle-même, cette traduction pouvait le devenir terriblement par l'usage qu'on en ferait. Or chantée à Strasbourg, en Suisse et à Metz depuis plusieurs années, elle

genre dans le journal *le Lien*, 1870, nos 49-52, sous la rubrique : *L'Ultramontanisme et l'histoire.*

[1] Dans un fragment de lettre à Viret, publié pour la première fois par M. Bovet :

« *Marotium cum videro, salutabo tuis verbis. Hæc causa adventus : quod cum ex aula domum se conferret, audierit decretum fuisse a curia parisiensi ut captus illic quamprimum adduceretur. Flexit iter alio ut diligentius inquireret. Re bene comperta, huc recta concessit. Nunc penitus habere in animo se dicit, hic manere.* »

« Cette lettre n'est pas datée, dit M. Bovet (p. 9), mais M. Herminjard, à qui j'en dois la communication, la fixe au mois de novembre ou de décembre 1542. » (Voir *Opera Calvini*, XI, col. 468.)

[2] Nous n'avons pu le trouver aux Archives nationales, et l'on nous y a affirmé que des recherches faites récemment sur le même point par M. Georges Guiffrey n'avaient pas abouti.

Que ce mandat ait ou non existé, c'est la crainte qu'en eut Marot qui le fit passer à l'étranger.

était le plus redoutable instrument de prosélytisme des réformés. Dès lors, on comprend que le clergé et le Parlement, qui ne purent longtemps ignorer le fait, se soient bien vite accordés à poursuivre avec plus d'acharnement que jamais le traducteur abhorré, l'hérésiarque maudit, dont le corps semblait de plus en plus

. . . . . *predestiné*
A estre vng iour par flamme terminé.

(Epistre au Roy.)

XII

LES PREMIÈRES ÉDITIONS DU PSAUTIER RÉFORMÉ.

(Strasbourg, 1539; Anvers, 1541; Strasbourg, 1542; Genève, 1542, et Strasbourg, 1543.)

Édition de Strasbourg, 1539. — Calvin s'occupe de trouver des psaumes; il en traduit quelques-uns à Strasbourg. — Découverte de l'édition primitive. — Douze psaumes de Marot corrigés et mis en musique trois ans avant qu'il les eût publiés. — Comment ils parviennent à Calvin. — Tableau du contenu des sept plus anciennes éditions connues. — Les psaumes de Calvin. — *Édition d'Anvers, 1541.* Contient trente psaumes de Marot et quinze de divers traducteurs. — Échantillon des derniers. — Corrections des huit premiers psaumes de Marot par Pierre Alexandre. — Priorité de cette édition sur celle de Marot. — Comment le correcteur s'est procuré les trente psaumes. — Bon vouloir de Charles-Quint. — Récompense de l'éditeur et correcteur. — *Édition pseudo-romaine, 1542.* Contenu, Préface, Liturgie du dimanche. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin et quelques autres. Six appendices. — Desmaiseaux et la supercherie de l'inscription finale. L'imprimeur est le Strasbourgeois Knobloch. — Comparaison de la préface avec celle du Psautier de Genève. — Elles sont toutes deux de Calvin. — Remarques sur la liturgie. — Psaumes traduits par Pierre Alexandre. — *Édition génevoise, 1542.* Contenu, Préface. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin. — C'est toujours le texte d'Anvers. — Liturgie du dimanche; modifications. — Les mélodies de Genève diffèrent en partie de celles de Strasbourg. — *Oraison tres deuote, 1543.* Adressée aux fidèles de Metz avec un psaume qui vient d'être mis en musique à Strasbourg. — Quand a commencé le chant des psaumes? Baulacre, Maimbourg, Bèze. — Quand furent proscrits les psaumes de Marot? Flor. de Rémond, Bayle, etc. Ouvrages condamnés en 1542.

Les psaumes de Marot étaient si évidemment faits pour être chantés, que l'Église réformée s'en empara à l'insu du poëte, et bien avant qu'il les eût publiés : phénomène rare, sinon unique, dans les annales de l'imprimerie [1].

Appelé à Strasbourg pour diriger l'Église française, dont il fut le premier pasteur attitré, bien que Farel y eût prêché avant lui, Calvin y arriva en septembre 1538, et trouva le chant religieux depuis longtemps établi dans l'Église allemande. Il s'occupa bientôt de réunir quelques psaumes rimés, et le bruit s'en répandit rapidement, car Pierre Toussaint, pasteur

[1] On rapporte que le *Télémaque* fut imprimé, comme le *Cymbalum mundi* de Des Périers, grâce à l'indiscrétion d'un copiste qui en déroba une copie à l'auteur.

à Montbéliard, lui écrivit le 28 juin 1539 [1] : « *Envoie-moi, je te prie, les psaumes français.* » Le 8 octobre suivant, Calvin lui-même écrivait à Farel alors à Neufchâtel : « *Mathurin Cordier* [2] *ferait une chose qui me serait on ne peut plus agréable en s'occupant des psaumes qu'il m'a décrits* [3] ; » et le 27 du même mois : « *Je n'ai pu maintenant écrire à Michel* [4]. *Je voudrais cependant que tu l'invitasses à me faire savoir par le premier messager ce que sont devenus les psaumes. J'avais demandé que cent exemplaires en fussent envoyés à Genève; je comprends maintenant que cet envoi n'a pas été fait. Certes, il a trop négligemment et trop longtemps tardé à m'informer de ce retard* [5]. » On lit encore dans une troisième lettre de Calvin, adressée à Farel le 19 décembre de la même année : « *Nous regrettons que les psaumes aient été chantés chez vous avant de parvenir là où tu sais; car nous voulons publier promptement. Comme la mélodie allemande plaisait davantage, je me suis empressé d'essayer ce que je pourrais faire en vers. Ainsi, les psaumes* XLVI *et* XXV *sont mes premiers essais, et j'y en ai joint d'autres* [6]. »

Enfin, Martin Peyer écrivait de Wittenberg, le 15 août 1540, au Strasbourgeois Conrad Hubert [7] : « *Je désire surtout qu'on m'envoie les chants ou psaumes français, qu'on a coutume de chanter parmi vous; car le précepteur de notre prince désire fort les avoir.* »

Tout ce que la science contemporaine avait pu rassembler de données sur le Psautier primitif se bornait, jusqu'à la fin de l'année 1873, à ces cinq fragments, qui pouvaient donner lieu à des hypothèses fort diverses. Déjà M. Bovet avait émis la sienne (p. 15-17), et nous en formulions une autre en essayant de reconstituer, au moins partiellement, le contenu du

[1] *Opera Calvini*, X, *pars posterior*, col. 357.

[2] Pieux et savant professeur de Calvin, qui lui dédia l'un de ses Commentaires. Banni de Genève peu après le réformateur, Cordier était devenu principal du collége de Neufchâtel. (*Bulletin*, 2e série, I, 414, et III, 449.)

[3] Renseignement dû à l'obligeance de M. Jules Bonnet.

[4] Serait-ce Michel Dobte ou Doubte, prêcheur de l'Évangile à Ormont-Dessus en 1533 (Herminjard, III, 345), ou Michel du Bois, imprimeur de Paris, établi à Genève dès le 25 janvier 1538, qui fut chargé (1541) de porter à Calvin le message qui le rappelait à Genève; ou Jean Michel, imprimeur à Genève (1538-1543) (Am. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 291, et III, 51), ou bien le Michel dont Calvin (1533) recommandait le procès à son ami Daniel (*Histoire ecclésiastique*, I, 56, et *Opera Calvini*, X, *pars posterior*, col. 26)? Le Michel en question paraît avoir été libraire à Neufchâtel en 1539.

[5] *Opera Calvini*, préface du tome VI.

[6] Voir la seconde édition génevoise des *Lettres de Calvin*, 1576, p. 411, et l'édition d'Amsterdam, p. 257; la lettre manque aux autres éditions.

[7] *Opera Calvini*, préface du tome VI.

recueil. Mais rien ne pouvait tenir lieu de l'introuvable plaquette, que, de guerre lasse, nous ne songions même plus à demander. Il est facile de se figurer quel tressaillement nous éprouvâmes, en lisant, un jour, parmi des renseignements bibliographiques qui nous arrivaient de l'étranger, ces lignes : « Notre bibliothèque possède aussi un petit volume qui pourrait peut-être vous intéresser; il est intitulé : *Aulcuns | Pseaulmes et Cantiques | mys en chant. | A Strasburg, | 1539.* » Nul doute n'était possible : l'exemplaire, très-probablement unique, du premier recueil des chants réformés, dont aucun écrivain français, ni même les bibliographes allemands spéciaux, n'avaient eu connaissance, était enfin découvert et venait s'offrir à nous comme de lui-même.

C'est à l'érudition bienveillante de M. Julius Jos. Maier, conservateur de la partie liturgique de la bibliothèque de Munich, et un peu aussi à l'obligeance du président de la Société d'histoire du protestantisme, qui a bien voulu transmettre quelques-uns de nos desiderata à Munich et ailleurs, que l'histoire du Psautier est redevable de cette précieuse trouvaille.

L'ouvrage, de format in-16 (14 centimètres $\frac{1}{4}$ sur 10) et sans nom d'imprimeur, se compose de quatre feuilles (A, B, C, D), formant trente-deux feuillets et soixante-trois pages (la dernière est blanche), numérotées à partir de la troisième; celles qui devraient porter les numéros 62 et 63 répètent par erreur la pagination des 54 et 55. Au bas de la soixante-troisième on lit :

Psalme et chanson ie chanteray
A vn seul Dieu, tant que seray.
A Dieu seul soit honneur
et gloire.

Le verso du titre est une page blanche, et le psaume I commence à la page 3.

Cet opuscule, absolument anonyme, renferme dix-huit psaumes et trois cantiques, en tout vingt et un morceaux, dont chacun a sa mélodie au premier verset, mais point de préface, de liturgie, d'appendices, de nom de traducteur ni de musicien. Les psaumes sont les suivants, dans l'ordre naturel : I, II, III, XV, XIX, XXV, XXXII, XXXVI, XLVI, LI (numéroté L), XCI, CIII, CXIII, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXXVIII, CXLIII, et les cantiques : celui de Siméon, les Dix commandements et le *Credo*. Deux de ces morceaux ne

sont pas versifiés : le psaume cxiii en prose mesurée, et le *Credo*, dont la simple prose ne forme qu'un couplet.

L'examen de ces vingt et un morceaux nous réservait de nouvelles surprises; car le seul psaume de Marot que nous comptions y trouver (le sixième, imprimé avec le *Credo* dès 1533 dans les œuvres de Marguerite, et à partir de 1534 dans celles de Marot lui-même), brille par son absence, et, en revanche, il s'y rencontre douze autres psaumes du même traducteur (I, II, III, XV, XIX, XXXII, LI, CIII, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXLIII), que nous ne nous attendions guère à y voir.

Calvin et son entourage étaient si prévenus contre tout ce qui venait de la cour, que, même alors qu'ils recherchaient et demandaient des cantiques de toutes parts, ils ne lurent ni *le Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite, ni *ladolescence Clementine;* et cette prévention les priva pour quelques années d'un psaume et de deux cantiques, qu'ils s'empressèrent d'admettre dans leur recueil dès qu'ils les découvrirent. Ce fait nous paraît la preuve que, si Calvin avait entendu parler à Ferrare de la traduction entreprise par Marot, il n'en avait gardé aucun souvenir, et que le poëte et le réformateur n'étaient pas en relations même indirectes; car, si Marot eût appris que Calvin manquait de psaumes et faisait bon accueil aux siens, il lui aurait envoyé tous ceux qu'il avait composés. Il est probable, au contraire, que Marot n'apprit que tardivement la place d'honneur qu'il tenait dans le Psautier primitif, et que Calvin, de son côté, ignorait que les psaumes qu'il adoptait avec un empressement si flatteur, fussent l'œuvre du valet de chambre de François Ier.

Comment les douze dont il est question ont-ils pu aller de Paris à Strasbourg trois ans avant d'être imprimés? Ce ne fut point sans doute un courtisan qui fit parvenir à Calvin cette marchandise prohibée, dont le porteur courait risque d'être brûlé. Il les reçut donc par l'entremise de quelques réformés; mais alors Villemadon et les autres écrivains contemporains, qui rapportent que les psaumes furent d'abord chantés à la cour, n'ont pas su ou n'ont pas voulu dire que l'intérêt qu'ils inspiraient aux protestants était bien autrement vif et sérieux, et que ceux-ci les eussent chantés avec des transports de joie et d'enthousiasme, si ce qui était permis ou toléré dans les concerts n'eût été cruellement proscrit dans le nouveau culte. Du reste, ils n'allèrent point directement de Paris à Strasbourg, mais en passant par Anvers, où ils subirent des retouches dont nous nous

occuperons plus loin; le texte des douze psaumes de 1539 est celui de l'édition d'Anvers 1541.

On a longtemps ignoré la part prise par le réformateur à la traduction du Psautier [1]. Th. de Bèze [2], qui aurait dû ne pas ignorer ce fait, dont Baulacre a, croyons-nous, parlé le premier, ne loue Calvin que d'avoir « recueilli en 1543 (!)..., pour l'usage de l'Église,... la forme des prières ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacremens et célébrer le mariage, et un advertissement de la visite des malades, comme aujourd'huy le tout se met avec les Pseaumes, accompagné d'une belle préface faicte par luy-mesme, où il est parlé de l'usage de chanter dans l'assemblée publique de l'Église. » Quand on voit l'un des familiers de Calvin, son disciple par excellence et son successeur, attacher si peu d'importance à savoir quels furent les auteurs des premiers psaumes chantés dans notre Église, et en parler comme si les paroles et la musique étaient, pour ainsi dire, tombées du ciel, on comprend pourquoi l'histoire du Psautier a été si longtemps entourée d'épaisses ténèbres, qui n'ont commencé à se dissiper que depuis quelques années, et pourquoi M. Bovet, l'auteur de cette belle découverte, a eu tant de peine à mettre la main sur les psaumes de Calvin.

Pour faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, nous mettons ici le tableau du contenu des sept plus anciennes éditions connues du Psautier, et nous invitons le lecteur à y recourir au besoin. Les lettres T et M, placées à côté du numéro des psaumes, indiquent ceux qui étaient pourvus d'un timbre ou d'une mélodie.

[1] « Calvin n'a composé aucun pseaume en vers, mais il les a tous exposés en ses leçons, » écrivait, en 1666, un auteur généralement mieux informé, Jérémie de Pours, page 582 de *l'Excellence et utilité des pseaumes*, etc.

[2] *Vie de Calvin*, édition Franklin, p. 57.

	I STRASBOURG, 1539. 18 psaumes.	II ANVERS, milieu de 1541. 45 traductions de 40 psaumes.	III (Pseudo-romain.) STRASBOURG, 15 février 1542. 40 traductions de 38 psaumes.	IV PARIS, 1542. 30 psaumes.	V GENÈVE, milieu de 1542. 35 psaumes.	VI GENÈVE, 1543. 49 psaumes.	VII STRASBOURG, 1545. 48 psaumes.
Marot.	1 M	1	1 M	1	1 M	1 M	1 M
	2 M	2	2 M	2	2 M	2 M	2 M
	3 M	3	3 M	3	3 M	3 M	3 M
	»	4	4 M	4	4 M	4 M	4 M
	»	5	5	5	5 M	5 M	5 M
	»	6	6 M	6	6 M	6 M	6 M
	»	7	7	7	7 M	7 M	7 M
	»	8	8 M	8	8 M	8 M	8 M
	»	9	9	9	9 M	9 M	9 M
	»	10 T	10	10	10 M	10 M	10 M
	»	11	11	11	11 M	11 M	11 M
	»	12	12	12	12 M	12 M	12 M
	»	13	13 M	13	13 M	13 M	13 M
	»	14	14	14	14 M	14 M	14 M
	15 M	15	15 M	15	15 M	15 M	15 M
	19 M	19	19 M	19	19 M	19 M	19 M
	»	22	22 M	22	22 M	22 M	22 M
	»	24	24 M	24	24 M	24 M	24 M
	32 M	32	32 M	32	32 M	32 M	32 M
	»	37	37	37	37 M	37 M	37 M
	»	38	38 M	38	38 M	38 M	38 M
	51 M	51	51 M	51	51 M	51 M	51 M
	103 M	103	103 M	103	103 M	103 M	103 M
	»	104	104 M	104	104 M	104 M	104 M
	»	113	113 M	113	113 M	113 M	»
	114 M	114	114 M	114	114 M	114 M	114 M
	»	115	115	115	115 M	115 M	115 M
	130 M	130	130 M	130	130 M	130 M	130 M
	137 M	137	137 M	137	137 M	137 M	137 M
	143 M	143	143 M	143	143 M	143 M	143 M
Calvin.	25 M	»	25 M	»	25 M	»	25 M
	36 M	»	36 M	»	36 M	»	36 M
	46 M	»	46 M	»	46 M	»	46 M
	91 M	»	91 M	»	91 M	»	91 M
	138 M	»	138 M	»	138 M	»	138 M
Prose	113 M	»	113 M	»	»	»	113 M
	»	Cl. Grolier 29	»	»	»	»	»
	»	C. D..... 43 T	43 M	»	»	»	43 M
	»	Adel..... 100 T	»	»	»	»	»
	»	I. Faure.. 108 T	»	»	»	»	»
	»	Del..... 113 T	»	»	»	»	»

I	II	III (Pseudo-romain.)	IV	V	VI	VII
STRASBOURG, 1539. 18 psaumes.	ANVERS, milieu de 1541. 45 traductions de 40 psaumes.	STRASBOURG, 15 février 1542. 40 traductions de 38 psaumes.	PARIS, 1542. 30 psaumes.	GENÈVE, milieu de 1542. 35 psaumes.	GENÈVE, 1543. 49 psaumes.	STRASBOURG, 1545. 48 psaumes.
"	Adel.... 115	"	"	"	"	"
"	Cl. L'Esc. 117	"	"	"	"	"
"	Anonyme 120 T	120	"	"	"	120 M
"	N..... 128	"	"	"	"	"
"	N..... 130 T	"	"	"	"	"
"	A..... 130 T	130	"	"	"	"
"	Adel.... 133	"	"	"	"	"
"	Adel.... 133	"	"	"	"	"
"	D..... 142 T	142	"	"	"	142 M
"	Adel.... 150 T	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	Marot. 18 M	"
"	"	"	"	"	23 M	23 M
"	"	"	"	"	25 M	"
"	"	"	"	"	33 M	33 M
"	"	"	"	"	36 M	"
"	"	"	"	"	43 M	"
"	"	"	"	"	45 M	"
"	"	"	"	"	46 M	"
"	"	"	"	"	50 M	50 M
"	"	"	"	"	72 M	72 M
"	"	"	"	"	79 M	79 M
"	"	"	"	"	86 M	86 M
"	"	"	"	"	91 M	"
"	"	"	"	"	101 M	101 M
"	"	"	"	"	107 M	"
"	"	"	"	"	110 M	110 M
"	"	"	"	"	118 M	118 M
"	"	"	"	"	128 M	128 M
"	"	"	"	"	138 M	"
Calvin. Siméon. M	"	Siméon.... M	"	Siméon. M	"	Siméon... M
Calvin. Décalog. M	"	Décalog.... M	"	Décalog. M	"	Décalog... M
Prose. Credo. M	"	Credo..... M	"	"	"	"
"	"	Marot. Pater. M	"	Pater... M	Pater..... M	Pater.... M
"	"	"	"	Credo... M	Credo..... M	Credo.... M
"	"	"	"	"	Siméon.... M	"
"	"	"	"	"	Décalog.... M	Décalog.. M
"	"	"	"	"	Ave..... M	"
"	"	"	"	"	Prière avant M	"
"	"	"	"	"	et après repas M	"
"	"	"	"	"	"	Prose. Salutation à J.C. M

Remarquons d'abord que, si les vingt et un morceaux du recueil primitif se retrouvent dans les éditions de Strasbourg de 1542 et 1545 (à l'exception du *Credo*, remplacé en 1545 par celui de Marot), déjà le recueil de Genève de 1542 n'en reproduit que dix-neuf, et laisse de côté les deux en prose, tandis que le recueil publié au même lieu l'année suivante ne conserve de l'édition de 1539 que les douze psaumes de Marot, et substitue aux XXV, XXXVI, XLVI, XCI, CXXXVIII, de même qu'au cantique de Siméon et aux Dix commandements, une autre traduction des mêmes pièces, que Marot venait de faire à Genève. Ces sept morceaux que Calvin emporte de Strasbourg et qu'il sacrifie, dès qu'il a pu les faire traduire par un vrai poëte, attirent naturellement l'attention, et rappellent ceux qu'il dit avoir versifiés lui-même sur des mélodies allemandes, qu'on préférait aux airs français [1].

Les cinq psaumes ont, en effet, des airs allemands [2], et ceux des deux cantiques n'ont certes rien de français; comme les premiers essais de Calvin ont porté sur les XLVI et XXV, il n'est pas possible de douter que nous possédions ses deux premières traductions : la probabilité revêt ici le caractère d'une entière certitude. Il en est de même pour les psaumes XCI et CXXXVIII qui ne se séparent jamais du XXV et du XLVI. « On n'y trouve point, dit M. Bovet (p. 212), la grâce et la souplesse du style de Marot, et la versification trahit une muse beaucoup moins expérimentée; ainsi, dans chacun de ces quatre psaumes, les rimes masculines s'entre-croisent, ce qui est dur pour l'oreille et ce que Marot ne s'est permis qu'*une seule fois* dans un de ses premiers psaumes, le CXIX (lisez : XIX; le CXIX est de

[1] En fait de psaumes munis d'airs français, nous ne connaissons à cette date que les dix qui sont timbrés dans l'édition d'Anvers de 1541. Il est fort possible que ce soient ceux-là que Calvin fit essayer en 1539, et qui ne furent pas du goût des Strasbourgeois.

[2] Selon M. Riggenbach (*Der Kirchengesang in Basel*, p. 38),

Le XXV se chantait sur la mélodie du CXXV, de Matthieu Greiter;

Le XXXVI, sur la mélodie du CXIX, du même auteur;

Le XLVI, sur la mélodie du XXV, de Wolfgang Dachstein;

Le XCI, sur la mélodie du LI, de Matthieu Greiter;

Le CXXXVIII, sur la mélodie du CXIV, du même auteur.

Matthieu Greiter était, dit *la France protestante*, excellent musicien et poëte, chantre de la cathédrale de Strasbourg. Ancien moine converti en 1524, il devint diacre de l'église Saint-Martin; mais il rentra dans le giron de l'Église catholique, et mourut de la peste en 1552, en demandant pardon à Dieu d'avoir renié ses convictions.

Bèze) et *pas une seule* dans ceux qu'il a traduits plus tard. » A ces preuves, déjà concluantes, ajoutons que ces compositions massives, sans mouvement et sans éclat, sont embarrassées dans d'énormes inversions comme celles-ci :

Ainsi sera en seureté
De toy iamais n'auoir refus...
Où est celuy qui son desir
Appliqué à Dieu craindre aura ?

(Ps. xxv.)

Quand la mer, bruyant et tonnant,
Comme par courroux s'enflera,
Et les grandz rochers estonnant,
De vagues les esbranlera.

(Ps. xlvi.)

Pourtant ma confiance asseoir
I'oseray en toy seurement.

(Ps. xci.)

D'affliction estans greuez,
En vie et vigueur releuez
Serons, par ton soulagement.

(Ps. cxxxviii.)

Il faut signaler encore l'usage du mot *pourtant*, si peu poétique, qui se trouve une fois dans le psaume xxv, deux fois dans le xci, et cinq fois dans le xlvi, de même que l'emploi de vers tous égaux de huit syllabes.

Bien que Calvin se crût des dispositions pour la poésie [1], on ne connaît de lui d'autres vers français que ceux qu'il a consacrés au Psautier, et ses vers latins « se réduisent à son *Epinicion*, qui, chose digne de remarque, est précisément du même temps que ses psaumes [2]. »

Voici les deux premiers versets de chacun des quatre psaumes dont nous venons de parler :

[1] *Ad poeticem natura satis erum promptus*, dit-il lui-même dans une lettre adressée à Conrad Hubert, et citée par M. Baum, *apud Th. Bèze*, I, 183. [2] F. Bovet, p. 215.

PSALME XXV.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

A toy, Seigneur, ie leueray
Mon ame, pour aide auoir;
Ne permetz que, comme esgaré,
Ie sois confuz de mon espoir.
Ne souffre que mes ennemis
Prennent esbatement en moy,
Me voyant en extreme esmoy
Par la trop longue oppresse mis.

Ainsi sera en seureté
De toy iamais n'auoir refus
Quiconque attent ta verité;
Mais l'inique sera confus.
Fay moy, Seigneur, considerer
Le chemin que ie dois tenir;
La voye, pour bien paruenir
A te droictement honorer.

PSALME XLVI.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Nostre Dieu nous est ferme appuy,
Auquel aurons en nostre ennuy
Vertu, fortresse et seur confort,
Present refuge et tresbon port.
Donc certaine asseurance aurons,
Mesmes quand la terre verrons
Par tremblement se desrocher,
Et mons en la mer se cacher.

Quand la mer, bruyant et tonnant
Comme par courroux s'enflera,
Et les grands rochers estonnant,
De vagues les esbranlera.
Car la cité qu'a Dieu esleu,
Qui pour sa maisgn luy a pleu,
Son ruisseau doulx et clair aura,
Qui tousiours la resiouira.

PSALME XCI.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Qui en la garde du hault Dieu
Sa demeure et retraicte aura,
Comme en seur et paisible lieu,
Dessoubz son vmbre habitera.
Ie diray à Dieu hardiment :
Tu es ma fortresse et espoir :
Pourtant ma confiance asseoir
I'oseray en toy seurement.

Puis, en moymesmes reuenant,
Ie dis : Dieu te deliurera
De tout encombrier suruenant,
Et des laqz te depestrera.
Soubz ses plumes, estant en paix,
Et soubz son aelle à seureté,
Aura tousiours sa verité,
Pour targe et bouclier bien espes.

PSALME CXXXVIII.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Louenge et grace te rendrons,
De bon cueur te magnifirons,
Deuant toute principaulté.
En ton sainct Temple adorerons,
Ton excellence chanterons,
Pour ta clemence et verité,
Comme sus tout ta maiesté,
Par ta parolle, as exalté.
Quand i'ay à toy ma voix haulcé,
Incontinent m'as exaulcé,
De ta vertu me soubstenant,
Mon ame en estat maintenant.

Tous Roys du monde te loueront,
Et à toy se soubzmetteront,

Estans en ta parolle apris,
Chantans ta grande dignité;
Car à ta gloire as limité
Ciel et terre, pour son pourpris.
En haultesse, pour commander,
Le Seigneur est assis es cieulx.
Neantmoins encline les yeulx,
Pour l'humble et petit regarder;
Le superbe en son iugement,
De loing voit, par contemnement.

M. Bovet n'attribue formellement à Calvin que ces quatre psaumes [1], tout en ajoutant que le XXXVI est *probablement* du même auteur, et peut-être aussi le Décalogue. Les savants éditeurs de Calvin s'expriment ainsi à propos du XXXVI : « Comme traduction de l'original, il diffère absolument de celui de Marot qui le remplace dans les éditions suivantes; mais il ressemble tellement à celui-ci, par sa forme et même par quelques rimes, que nous n'oserions affirmer la diversité des auteurs, ni surtout hasarder une conjecture relativement à la part que Calvin pourrait avoir eue dans la rédaction. » Voici les deux traductions :

PSALME XXXVI.

(Édit. de Strasb. 1539, 1542, 1545, et Gen. 1542.)

En moy le secret pensement
Du maling parle clairement,
C'est qu'à Dieu il ne pense.
Car il se complaist en ses faictz,
Tant que haine sur ses mesfaictz
Et iugement aduance [2].

(Marot, édit. de Genève, 1543.)

Du malin les faitz vicieux
Me disent que deuant ses yeux
N'a point de Dieu la crainte [3];
Car tant se plaist en son erreur,
Que l'auoir en haine et horreur,
C'est bien force et contrainte.

[1] M. Ébrard, *Ausgewählte Psalmen Davids*, etc. Erlangen, 1852, in-8°, ne lui attribue que les XXV et XLVI. D'après cet écrivain, la traduction de nos cent cinquante psaumes se répartirait ainsi : deux traduits par Calvin, cinquante par Marot et quatre-vingt-dix-huit par Bèze. Inutile d'ajouter que cette supputation est de la haute fantaisie.

[2] La mélodie exigeait un douzain.

[3] Ces vers ont été modifiés ainsi qu'il suit, et sans doute par Th. de Bèze, dans les éditions de 1562 :

Du maling le meschant vouloir
Parle en mon cœur et me fait voir
Qu'il n'a de Dieu la crainte.

La correction n'est pas encore dans le Psautier de Matthieu de la Roche de 1558, in-32, ni dans celui de Jacques Crozet, in-18, même date.

Son parler tend à deceuoir,
Il ne cherche entendre et scauoir,
N'aussi vn seul bien faire.
Il pense mal estant couché,
Du droict chemin est debauché,
Sans au mal se desplaire.

Son parler est nuisant et fin,
Doctrine va fuyant, afin
De iamais bien ne faire.
Songe en son lict meschanceté,
Au chemin tors est arresté,
A nul mal n'est contraire.

Sire, es cieulx attaint ta bonté,
Et es nues ta verité,
Tant hault qu'on les regarde.
Ta iustice semble es haultz montz,
Tes iugemens es lieux profondz,
L'homme et beste tu garde.
Notoire est ta benignité,
Les humains auront seureté
Soubz l'umbre de tes aelles.
De tes biens se ressasieront,
Et du fleuve abreuuez seront
De tes delices belles.

O Seigneur, ta benignité
Touche aux cieux, et ta verité
Dresse aux nues la teste.
Tes iugementz semblent hautz montz,
Vn abysme tes actes bons,
Tu gardes homme et beste.
O que tes graces nobles sont
Aux hommes qui confiance ont
En l'ombre de tes esles!
De tes biens soules leurs desirs,
Et au fleuue de tes plaisirs,
Pour boire les appelles.

Car source de vie en toy as,
Et ta clarté luire feras,
Qui nos yeulx illumine.
Poursuis ta bonté vers les tiens,
Et le droict de celuy maintiens
Qui deuant toy chemine.
Afin que sur moy l'inhumain
Son pied n'aduance, et que la main
Du meschant ne me greue.
L'homme inique est la tresbuché,
Et estant par terre couché
Iamais ne se releue.

Car source de vie en toy gist,
Et ta clarté nous eslargist
Ce qu'auons de lumiere.
Continue, o Dieu toutpuissant,
A tout cueur droit te congnoissant,
Ta bonté coustumiere.
Que le pied de l'homme inhumain
De moy n'approche, et que sa main
Ne m'esbranle ne greue.
C'est fait, les iniques cherront,
Et, repoulsés, tresbucheront,
Sans qu'vn d'eux se releue.

Les ressemblances et les dissemblances mêmes de ces deux traductions sont si caractéristiques, qu'on reconnaît à première vue que la seconde a profité de la première[1], et qu'on pourrait être tenté de ne voir dans celle-ci qu'une ébauche de Marot, qu'il aurait reprise et achevée plus tard.

[1] Marot a aussi imité le XCI de Calvin, auquel il a emprunté des rimes et le premier vers tout entier : *Qui en la garde du hault Dieu.*

On pourrait même avancer, en faveur de cette hypothèse, que le rhythme des vers entre-croisés de huit et de six syllabes, familier à Marot, ne convenait point à l'austérité et à l'inexpérience de Calvin. Mais cet argument tombe, si l'on se rappelle qu'en fait de version rimée Calvin était utilitaire, et devait se soumettre aux exigences de la musique, qu'on ne pouvait modifier ici sans gâter la plus héroïque de toutes les mélodies du Psautier [1]. En outre, la strophe du XXXVI est beaucoup moins compliquée que celle du CXIII en prose [2]. Et quant à l'ébauche de Marot, comment serait-elle parvenue à Calvin, puisqu'il n'y avait aucun rapport entre eux? Enfin l'argument externe (ce psaume ne se sépare jamais du groupe des sept morceaux strasbourgeois), aussi bien que ces inversions, si proches parentes de celles que nous avons déjà citées :

Et du fleuue abreuuez seront
De tes delices belles....
Et ta clarté luire feras,
Qui nos yeux illumine....

nous obligent à reconnaître la main de Calvin dans ce psaume. Nous en disons autant du cantique de Siméon et des Dix commandements.

(1) Calvin s'était, il est vrai, conformé moins scrupuleusement aux mélodies qu'il avait choisies pour les psaumes XLVI et XCI; sa strophe de huit vers l'a obligé de répéter une phrase musicale dans le premier et d'en supprimer cinq dans le second. (Voir Riggenbach, *Der Kirchengesang in Basel*, p. 54.) Mais le musicien d'un goût exquis, Greiter, qui lui procura la mélodie du XXXVI, a pu le persuader qu'un Vandale seul oserait gravement modifier cette splendide composition.

(2) Il débute ainsi :

Sus, louez Dieu, ses seruiteurs,
Louez l', il en est digne;
De la louange de son nom
Vostre bouche soit pleine.
Sa saint' et haute maiesté
Soit exaltè' en sa grandeur,
Dos maintenant et sans cesse.

Tant qu'estend le soleil son cours, etc.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1541 et 1545.)

La sobriété de cette paraphrase, sa forme insolite de prose rhythmée, qui trahit, soit l'impuissance du traducteur à s'exprimer en vers, soit son mépris pour une forme plus artistique, font songer à Calvin, qui ne visait, on le sait, qu'à l'utilité pratique et non à l'élégance; d'un autre côté, la variété du rhythme exigé par la mélodie (strophes de sept lignes, dont la première, la troisième, la cinquième et la sixième de huit syllabes, la deuxième et la quatrième de six, et la septième de sept) semble s'opposer à ce qu'il soit l'auteur d'une composition si compliquée. Cependant, comme elle figure dans le Psautier primitif, et qu'elle n'a disparu du recueil de Genève 1542 que pour y être remplacée par la traduction de Marot, il est fort possible que, avant de faire des vers proprement dits, le réformateur ait commencé par un essai de prose rhythmée.

LES DIX COMMANDEMENS.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Oyons la loi que de sa voix
Nous a donné le Createur,
De tous hommes legislateur,
Nostre Dieu souuerain Roy.
Kyrie eleison [1].

Ie suis le Seigneur que tu doy
Seul pour Dieu seruir et aimer;
Aultre dieu faire ou renommer
N'entreprendras deuant moy.
Kyrie eleison.

Image point ne forgeras,
Pour mon essence figurer,
Pour inuoquer et honorer,
Ma gloire leur assignant.
Kyrie eleison.

Le Nom de Dieu ne polluras,
Mais sainct et sacré te sera;
Car Dieu pour innocent n'aura
Tout homme en vain le prenant.
Kyrie eleison.

Homicide point ne seras,
Ni de faict comme de voulloir;
A haine et courroux nul pouuoir
Ne donneras en ton cœur.
Kyrie eleison.

En chasteté tu viueras,
Ton cœur purement contenant,
De ton corps ne contaminant
Par paillardise l'honneur.
Kyrie eleison, etc.

[1] L'édition génevoise supprime le *Kyrie eleison*.

Bien que ce soit là une amplification et non une traduction proprement dite, serrant de près le texte comme celle des psaumes XXV et XLVI, les inversions y sont les mêmes. Celle-ci, entre autres :

le Createur,
De tous hommes legislateur,
Nostre Dieu souuerain Roy,

rappelle la même forme employée à deux reprises dans le psaume XLVI :

Dieu des armées conducteur,
Le Dieu de Iacob....
Dieu des armées le recteur.

Les inversions de la dernière pièce sont plus surprenantes et, si l'on peut ainsi dire, plus calviniennes encore.

CANTIQUE DE SIMEON.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Maintenant, Seigneur Dieu,
As donné en moy lieu
A ta saincte promesse,
Puis que ton seruiteur
Sortir de tout malheur
En bon repos tu laisse.

Car mes yeux clairement
Ont vu le saluement
Auquel gist pleine ioye,
Que par ta bonté voir
Et de toy receuoir
Attendu tant i'auoye, etc. [1].

ÉDITION D'ANVERS 1541.

La plus ancienne édition connue du Psautier, après celle de Strasbourg 1539, parut à Anvers en 1541 ; elle a pour titre : *Psalmes de Dauid, translatez de plusieurs autheurs, et principallement de Cle. Marot. Veu, recongneu et*

[1] Le cantique a encore deux autres strophes. On trouve tous ces morceaux en entier dans le tome VI des *Opera Calvini*, et les quatre premiers seulement dans l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet.

corrigé par les theologiens, nommeement par M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la Royne de Hongrie [1]. A la dernière page, on lit : *Imprimé en Anuers par Antoine des Gois, l'an 1541;* vol. in-16. (Collect. de M. Lutteroth.) Voici l'approbation qui se trouve au verso du titre : *Hic liber visus est et recognitus per me fratrem Petrum Alexandrum, Carmelitam, et concionatorem reginæ Hungariæ, quem ad versionem Hieronymi et Hebraicam veritatem contuli, nec in ipso reperi quod possit pias aures offendere. Ita est. F. Pet. Alexander.*

Ce précieux volume, non moins rare que les deux précédemment décrits, renferme quarante-cinq pièces de vers, les trente psaumes de Marot [2], que celui-ci ne fit imprimer qu'en 1542, et quinze de divers auteurs :

Le CXX anonyme (P. Alexandre?).
Le XXIX de Cl. Grolier.
Le XLIII de C. D.
Le C d'Adel [3].
Le CXIII de Del. [4].
Le CXV d'Adel.
Le CXVII de Cl. L'Esc.
Le CXXVIII de N.
Le CXXX de N.
Le CXXX d'A. (P. Alexandre?).
Le CXXXIII d'Adel.
Le CXXXIII, autre traduction d'Adel.
Le CXLII de D.
Le CVIII de I. Faure.
Le CL d'Adel.

L'addition de ces quinze morceaux, parmi lesquels se trouvent deux tra-

[1] Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, belle-sœur de François Ier, et gouvernante des Pays-Bas.

[2] Nous nous empressons de faire amende honorable à M. Bovet, pour l'avoir accusé, dans l'article que nous avons consacré à son beau livre (*la Renaissance*, du 25 mai 1872), de n'avoir pas vu que l'édition d'Anvers ne contenait que vingt-neuf psaumes de Marot; elle les contient tous les trente. C'est nous qui étions dans l'erreur.

[3] Adel serait-il un pseudonyme, de l'hébreu עַד אֵל (*usque ad Deum*)?

[4] Une pièce intitulée : *Du baptesme de l'Antechrist* est signée des initiales Del.; dans le *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouuelles, auec le chant sur chascune; a fin que le Chrestien se puisse esiouir en son Dieu et l'honorer, au lieu que les infidelles le deshonorent par leurs chansons mondaines et impudiques*, 1555, petit in-32. (Collect. de M. Henri Bordier.) Cette pièce commence ainsi :

Nouuellement, ainsi qu'on a escrit,
A Rome est nay pour tout vray l'Antechrist;
Et fut porté baptiser dignement,
En grand triomphe imperialement.
Premierement, pour sage femme et bonne,
Alloit deuant une vieille matrone,
Qui faire tout à sa mode presume,
Et se nommoit, dit-on, dame Coustume.

Le parrain était Abus, suivi de Hérésie et Tyrannie, de dame Avarice et dame Simonie, des bourgeoises romaines

Que l'on nommoit Traditions humaines.

La mère demandait qu'on appelât le nouveau-né : *Sainct Pere;* Hypocrisie, qu'on le nommât *Pontife;* et les parrains : *Serf des seruiteurs;* Idolâtrie

Vouloit qu'il fust appellé Dieu en terre.

Le prêtre, de nation gothique, lui donna le nom de *Pape*

ductions du psaume CXXXIII par le même auteur, et quatre qui font double emploi avec celle de Marot (CXIII de Del., CXV d'Adel et les deux CXXX de N. et A.), semble révéler chez l'éditeur l'intention de publier un recueil aussi complet que possible, qui toutefois ne contient point encore de liturgie et dont le caractère protestant ressort :

1° Du fait même de la publication de l'ouvrage, alors que le catholicisme avait, aux Pays-Bas, aussi bien qu'en France, sévèrement proscrit toute traduction quelconque de la Bible [1];

2° De la numérotation des pièces, conforme à l'ordre du Psautier hébraïque;

3° De l'addition d'un timbre à dix psaumes [2], circonstance qui suppose un long et minutieux travail, visiblement entrepris en vue des besoins du culte réformé, et dénote une complète ignorance de la publication faite à Strasbourg deux années auparavant [3].

A ne les considérer qu'au point de vue de la forme, la plupart de ces

[1] Voir les placards impériaux des 17 juillet 1527, 25 octobre 1529 et 22 septembre 1540, *apud* Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, Paris, 1857, in-8°, p. 152, 157 et 166. Voici un extrait du dernier :

« Que nul de quelque sexe, nation, estat ou condition, ne s'auanche doresnauant imprimer ou escripre, faire imprimer ou escripre, vendre, acheter, distribuer, lire, garder, tenir soubs soy, ou receuoir, preschier, instruire, soutenir ou deffendre, communiquer ou disputer (publiquement ou secretement), ou tenir conuenticules ou assemblées, des liures, escriptures ou doctrines, ou aucunes d'icelles que ont fait ou faire pouroient ledit Martin Luther, Iohannes Wiecleff, Iohannes Huss, Marsilius de Padua, Ecolampadius, Vlricus Zwyngli, Philippus Melanthon, Franciscus Lambertus, Iohannes Pomeranus, Otto Brunfelsius, Iustus Ionas, Iohannes Puperis et Gortianus, ou aultres acteurs de leur secte ou d'aultres sectes heretiques erronées ou abusiues, reprouuées de l'Eglise, ny aussi les doctrines de leurs adherens, fauteurs et complices, ny les *Nouueaux Testaments* imprimés par Adrianus de Berghes, Christophorus de Remanda et Iohannes Zel, ... ny semblablement le *Nouueau Testament, ny les Euangiles, Epistres, Prophecies* ou autres liures en franchois ou thiois (flamand). . . .

« Oultre plus ordonnons et statuons pour edit et loy perpetuelle, . . . que nul ne s'auanche de tenir ou permettre en sa maison ou autrement conuenticules ou assemblées, *ne de communiquer ou disputer de la saincte Escripture*, mesmement en matiere doubtiue et difficile, *ou de lire à aultres ladite saincte Escripture*, ou preschier; s'ils ne fussent theologiens approuvés, » etc.

[2] Le X de Marot se chantait sur *Dont vient cela ?* — le XLIII de C. D., sur *Iouyssance vous donneray;* — le C d'Adel, sur *Auanturiers de France;* — le CVIII de I. Faure, sur *Faulte d'argent;* — le CXIII de Del., sur trois airs différents : *Le cueur est mien, D'estre amoureux, Ce n'est pas trop;* — le CXX anonyme, sur *Adieu tout solas plaisir et lyesse, Adam a regress.;* — le CXXX de N., sur *C'est vne dure departye;* — le CXXX d'A., sur *L'amour de moy, amy, souffroz ;* — le CXLII de D., sur *Dueil, double dueil;* — le CL d'Adel, sur *Voulez ouyr chanson.*

[3] Tandis que la révision d'Anvers se pro-

pièces méritent l'oubli dans lequel elles sont tombées; mais, au point de vue de l'histoire du Psautier, elles offrent quelque intérêt, et l'on nous saura gré de les faire brièvement connaître.

PSALME CXX.

(Anonyme. P. Alexandre?)

Au Seigneur Dieu, pour recouurer lyesse
Et deliurer mon cœur de sa tristesse,
I'ay hault cryé mon dueil et ennuy:
Et mon Dieu m'a ouy.

Mon Seigneur Dieu, deliure donc mon ame
D'inique bec et de la langue infame,
Qui par leur dol, mensonge et faulseté,
Causent malheureté, etc.

PSALME XXIX.

(Cl. Grolier.)

Princes et Roys (sans excepter nul ange),
A l'Eternel rendez gloire et louange,
Recognoissans sa puissance en tous lieux, etc.

PSALME XLIII.

(C. D.)

Iuge moy, mon Dieu, moi Sauueur.
Discerne ma cause et mon pleur
De la gent hypocrite et feincte.
Oste moy de l'homme pecheur,
Plein d'iniquité et d'erreur,
Qui contredict à ta Loy saincte.

Tu es ma force et ma vertu,
Helas, pourquoy me laisse tu,
Et pourquoy triste ie chemine,
Quand tes ennemys as vaincu,
Par ton brās qui est mon escu?
Sans toy l'ennemy me termine.

page au loin et gagne Strasbourg, même avant d'avoir été imprimée, puis Metz, Genève, etc. le recueil primitif de Strasbourg, au contraire, n'a point encore pénétré à Anvers en 1541. Ainsi, les paroles et la musique du Psautier furent d'abord le résultat d'efforts isolés et tout personnels, tentés en divers lieux presque en même temps.

Enuoye ta lumiere et clarté,
Qui sont ta saincte verité,
Icelle me conduise et meine
Où tu habite en saincteté,
Tabernacle de deité,
La haut en ta saincte montagne [1], etc.

PSALME C.

(Adel.)

Tous habitans du monde,
Faictes triomphe à Dieu;
Ioyeux sans cœur immonde,
Seruez luy en tout lieu,
Vous presentans dehaitz [2]
Vers luy pour vos souhaitz [3], etc.

PSALME CXIII.

(Del.)

Louez, enfans, le Seigneur sans gaudir [4],
Louez son nom, lequel il vous reuelle;
A luy chantez souuent chanson nouuelle,
Faisant par tout son honneur redonder, etc.

PSALME CXV.

(Adel [5].)

Non pas à nous, non pas, Seigneur,
Mais à ton nom donne l'honneur!

[1] Cette traduction figure aussi page 37 du *Recueil de plusieurs chansons spirituelles...* publié en 1555, *sine loco*, petit in-32 (collect. de M. Henri Bordier), et dans les *Chansons spirituelles* de 1569, p. 65. (Bibl. de l'Arsenal.)

[2] Avec plaisir.

[3] Ce psaume se trouve aussi page 160 du *Recueil* qui vient d'être cité.

[4] Sans moquerie.

[5] Après avoir comparé cette traduction avec celle de Marot que nous allons transcrire, tous les lecteurs, pensons-nous, seront unanimes à reconnaître l'éclatante supériorité de Marot, supériorité telle qu'elle exclut l'idée que Adel ait pu écrire ce morceau après avoir vu celui de Marot; ils reconnaîtront, en outre, que les deux traductions sont dans un étroit rapport de parenté et que l'une a servi de modèle à l'autre, qui lui a emprunté bien des tournures, des expressions et des rimes. Nous n'hésitons pas à croire que Marot avait, en écrivant, le morceau d'Adel sous les yeux.

PSEAUME CXV.

(Marot, 1543.)

Non point à nous, non point à nous, Seigneur,
Mais à ton nom donne gloire et honneur,
Pour ta grand bonté seure.

Pourquoy, diroyent les gentz en se moquant:
Où est ce Dieu qu'ilz vont tant inuoquant?
Où est-il à ceste heure?

A cause de tant de bonté
Qui est en toy et verité.
Pourquoy, dit le peuple gentil (1) :
Leur Dieu maintenant où est-il?
N'est-ce point se moquer de Dieu,
Regnant tousiours et en tout lieu?
Certes nostre Dieu aux cieux est,
Toutes choses qu'il veult il fait!
Leurs ydoles, or et argent
Sont, et œuures des mains de gent.
Ilz ont bouches, sans point parler,
Et ont des yeux, sans regarder.
Ils ont aureilles sans riens ouyr.
Ilz ont des nez sans riens sentir.
Ilz ont mains et ne touchent pas;
Et de leurs piedz ne font nul pas;
N'en leur gosier peuuent sonner;
Brief, ne faire, dire, penser.
Semblables à eux seront faictz
Qui les auront forgez et faictz.
Et qui en eux fiance auront
Finalement perdus seront.
Aye ton espoir, Israël,
Au seul Seigneur Dieu eternel,

Certainement nostre Dieu tout perfait
Reside aux cieux, et de là haut il fait
Tout ce qu'il veut en somme.
Mais ce qu'adore vne si male gent,
Idoles sont, faites d'or et d'argent,
Ouurage de main d'homme.
Bouche elles ont, sans parler ne mouuoir;
Elles ont yeux, et ne sauroient rien voir,
C'est vne chose morte.
Oreilles ont, et ne sauroient ouir,
Elles ont nez, et ne sauroient iouir
D'odeur douce ne forte.
Elles ont mains, ne pouuans rien toucher;
Elles ont piez, et ne sayuent marcher;
Gosier, et point ne crient.
Tels et pareils sont tous ceux qui les font,
Et ceux lesquels à leur recours s'en vont,
Et tous ceux qui s'y fient.
Toy, Israël, arreste ton espoir
Sur le Seigneur, c'est ta force et pouuoir,
Bouclier et sauue garde.
Maison d'Aron arreste ton espoir
Sur le Seignenr, c'est ta force et pouuoir,
Lequel te sauue et garde.
Vous, craignans Dieu, arrestez vostre espoir
Sur tel Seigneur; car c'est vostre pouuoir
Sous qui l'ennemi tremble.
Le Seigneur Dieu de nous souuenir a;
Plus que iamais Israël benira,
Les fils d'Aron ensemble, etc.

Adel n'a pas traduit le reste.

(1) Païen.

Et toy, la lignée d'Aron;
Car c'est là l'ayde et l'escusson.
Vous qui le hault Seigneur craignez,
Au Seigneur esperance ayez.
Car c'est luy seul qu'est le confort
De tous les siens et le support.

PSALME CXVII.

(Cl. L'Esc.)

Vous, peuples et lignées,
Gens de toutes contrées,
En grand deuotion
Merciez le Seigneur,
Sur tous autres greigneur
Par toute nation, etc.

PSALME CXXVIII.

(N.)

Heureuse est la personne qui bien craint le Seigneur,
Cheminant en ses voies, luy seruant de bon cœur.
Garde bien pour ta vie desrober la sueur
D'autruy, par tromperie, par force ou par rigueur, etc.

PSALME CXXX.

A. (Pierre Alexandre ?)

De ceste abysme tant profonde,
A toy ie crie, mon Seigneur,
Affin que mon humble clameur
Iusque la sus vers toi rédonde, etc.

PSALME CXXX.

(N.)

A toy, Seigneur, sans cesser crie,
Et du plus profond de mon cœur.
Escoute ma voix, ie te prie,
Et veuille entendre à ma clameur, etc.[1].

(1) Morceau reproduit pages 29 et 151 du *Recueil* de 1555, et page 59 des *Chansons spirituelles* de 1569.

PSALME CXXXIII.

(Adel.)

C'est grand vision
Et belle action,
Voir, à mon semblant,
Paix et union
D'vne opinion
Frères assemblant.

C'est comme oignement
Précieusement
Coulant au menton
Et au vestement
D'Aron, tellement
Qu'aux Roys lui fait-on.

Et comme arrousant
Rousée au plaisant
Champ dessus Hermon,
Et Zion luysant,
Ainsi Dieu faisant
Plus qu'en autre mont.

PSALME CXXXIII.

(Autre traduction d'Adel.)

Que c'est chose bonne,
Ioyeuse et mignonne
A voir, si me semble,
En vne couronne
Paisible et consonne,
Les freres ensemble.

C'est comme le baume
Dont à pleine paulme,
Du chief au visage
Et robbe, on en baume
Aron, chantant pseaulme,
Et Roy par vsage,

Et comme rousée
Sur l'herbe tosée [1]
En Hermon a mise,
Et Zion prisée,
Où Dieu sa visée
Tousiours a promise.

PSALME CXLII.

(D.)

Vers l'Eternel, des oppressez le pere,
Ie m'en iray, lui monstrant l'inpropere [2]
Que l'on me faict, luy feray ma priere
A haulte voix, qu'il ne iette en arriere
Mes piteux cris, car en luy seul i'espere, etc.

PSALME CVIII.

(I. Faure.)

O Dieu, mon cœur pour toy, comme doibz croire,
Est preparé; pour ce ne me tairay,
Mais ie diray psalmes, et chanteray,
Car aussi bien tu es ma seule gloyre.

Psalterion et toy, harpe, resueille,
Resueille-toy, car sans faire seiour
M'esueilleray à l'aubete du iour,
Pour louer Dieu; plus ne fault qu'on sommeille, etc.

PSALME CL.

(Adel.)

Louez Dieu en tout territoyre,
C'est l'Eternel.
Pour son sainct lieu et cieux soit gloyre.

Vray paternel
Amour nous porte
Et bien apporte [3].

[1] Tondue.
[2] Déshonneur, affliction.
[3] Il n'y a pas l'ombre de ce refrain dans l'original.

Sus louez-le pour sa puissance,
C'est l'Eternel,
Et pour sa grand magnificence.
Vray paternel, etc.

Tous ces psaumes, sauf deux (CXV et CXLII), paraissent calqués sur la Vulgate, dont ils portent l'indubitable empreinte qui les fit repousser par l'Église réformée :

Dans le CXX, *Inique hec et dol* = *Labiis iniquis et lingua dolosa.*

Dans le CXIII, *Louez, enfans, le Seigneur* = *Laudate, pueri, Dominum;* l'hébreu porte : *Esclaves de Dieu, louez.*

Dans le CXXXIII, *C'est comme oignement* = *Sicut unguentum.*

Dans le XLIII, *Discerne ma cause* = *Discerne causam meam.*
Et pourquoy triste ie chemine = *Et quare tristis incedo.*

En revanche, le CXV suit l'hébreu, sans souci de la Vulgate :

Aye ton espoir, Israël = *Domus Israel speravit.*
Vous qui le hault Seigneur craignez = *Qui timent Dominum.*

Il en est de même du CXLII, qui débute par deux verbes au futur, lesquels sont au prétérit dans la Vulgate.

Si l'on en excepte quatre (CXLII, CXXVIII, XXIX et CXX), dont la versification est facile et coulante, ces pièces ne sont que d'informes ébauches. Les archaïsmes qu'on y rencontre : *malheureté, dehaitz, greigneur, iusque là sus vers toy, tosée, impropere, aubete du iour,* ne dénotent pas une époque antérieure à Marot, et ne nous apprennent rien sur la date de leur composition.

Elles ont dû être écrites plusieurs années avant l'impression du recueil d'Anvers, alors que les premiers essais de Marot, passant de main en main, charmaient tous les esprits, éveillaient toutes les ambitions poétiques.

Dès qu'il eut donné l'élan, tous les rimeurs se précipitèrent sur les psaumes; mais sa supériorité fut aussitôt reconnue et si bien établie, qu'il ne craignit pas de faire des emprunts au psaume CXV d'Adel. Ses

rivaux, au contraire, semblent s'être inclinés devant lui, et avant 1580 [1] on n'osa retraduire, au moins pour le public, les morceaux qui portaient la signature du maître.

L'admiration qu'ils inspiraient n'était cependant pas sans réserve, même parmi quelques-uns de ceux qui en désiraient le plus vivement la publication ; car il se trouva un éditeur qui eut l'originalité, passablement présompteuse, de vouloir améliorer l'œuvre du prince des poëtes. Les corrections qu'il lui fit subir sont considérables ; on en jugera par les principales des huit premiers psaumes [2].

PSALME I.

(Édition originale. Paris, 1542.)

Sy qu'vng tel homme, et tout ce qu'il fera,
Touïours heureux et prospere sera.

Pourquoy sera leur cause renuersée
En iugement, et tous ces reprouuez
Au reng des bons ne seront point trouuez.

Car l'Eternel les iustes congnoist bien,
Et est soigneux et d'eulx et de leur bien,
Pourtant auront felicité tresprompte;
Et pour autant qu'il ne tient aucun compte [3]
Des mal viuans, le chemin qu'ilz tiendront,
Eux et leurs faictz en ruine viendront.

(Édition d'Anvers, 1541.)

Mais tout cela qu'il iette et qu'il produict
Prospere et rend encores aultre fruit.

Parquoy sera la cause reboutée
Des gens sans loy au iugement de Dieu,
N'au ranc des bons les mauuais n'auront lieu

Car le chemin des bons est approuué
Du Seigneur Dieu, qui tousiours l'a trouu
Droict et vni, car on ne s'y fouruoye;
Mais des malings la trop oblicque voye
Et tous ceux la qui par icelle iront
Pour tout iamais durement periront.

(1) Il y eut peut-être de rares exceptions; nous n'en connaissons que trois, savoir : les sept psaumes pénitentiels de Pierre Gringoire, quelques autres psaumes dont Calvin parle à Viret dans une lettre de 1545, sans dire s'ils étaient imprimés, et cette traduction anonyme du psaume 1, que nous trouvons dans les *Chansons spirituelles* de 1569 :

Combien sera l'homme fidele heureux
Qui n'est allé au conseil ni aux rangs,
Ni assisté auec les malheureux.
Ainsi qu'ont fait plusieurs docteurs errans,
Qui se sont mis au rang des ignorans,
Et assis sur leur chaire pestilente,
Pour impugner la verité patente, etc.

(2) Nous devons des remercîments à M. Henry Lutteroth, qui a collationné sur son exemplaire d'Anvers 1541 la copie partielle que nous lui avons envoyée de l'édition de Paris avec les variantes de l'édition pseudo-romaine de 1542, presque absolument identique à celle d'Anvers, sauf l'orthographe.

(3) Édition de 1543 :

.. .. qui dure;
Et pour autant qu'il n'ha ne soing ne cure.

PSALME II.

Disans (entre eulx) : Desrompons et brisons
Tous les lyens dont lyer nous pretendent;
Au loing de nous gectons et mesprisons
Le ioug lequel mettre sus nous s'attendent. . . .

Lors s'il luy plaist, parler à eulx viendra
En son courroux plus qu'autre espouentable,
Et tous ensemble estonnez les rendra,
En sa fureur terrible et redoutable. . . .

Et ie, qui suis le roy qui luy ay pleu,
Racompteray que mon seigneur et pere (1)
M'a dict : Tu es mon trescher filz esleu,
Engendré t'ay auiourd'huy et sans mere. . . .

Maintenant donc, o vous et roys et princes;
Plus entenduz et saiges deuenez;
Iuges aussi de terres et prouinces,
Instruction à ceste heure prenez.

Du Seigneur Dieu seruiteurs rendez-vous,
Craignez son ire, et lui veuillez complaire,
Et d'estre à luy vous resiouissez tous,
Ayans tousiours crainte de lui desplaire. . . .

Car tout à coup son courroux rigoureux
S'embrasera, qu'on ne s'en donra garde.
O combien lors ceulx la seront heureux
Qui se seront mis en sa sauuegarde.

Disans : Rompons les liens de tous deux,
Iettons leur ioug, iettons toute leur charge
Au loing de nous, qu'auons-nous faire d'eux,
Ny de la loy que l'vn et l'autre encharge?

Ce neantmoins quand bon luy semblera
Les tensera de parolle en son ire,
Leur entreprise et eulx il troublera
En sa fureur, et si leur viendra dire :

. . . . . .

Prononceray sa sentence donnée,
C'est qu'il m'a dict : Tu es mon filz esleu,
Engendré l'ay (2) *ceste heureuse iournée.*

Or donques roys, auant que telz deluges
Tumbent sus vous, entendans deuenez.
Et vous aussi qui de terre estes iuges
. . . . . *de bonne heure* . . . . . .

Du seul Seigneur soyez vrais inuocqueurs,
Et le seruez le craignans sans contrainete,
D'estre des siens portez ioye en vos cœurs,
Ayans tousiours de lui desplaire crainete.

. . . . . .

S'embrasera et ne sauez le terme;
Lors sentirez de combien sont heureux
Ceux qui en luy ont confiance ferme.

PSALME III.

Qui de buffes renuerses
Mes ennemis mordentz,
Et qui leur romps les dentz
En leur bouches peruerses (3).

. . . . . .
. . . . . *mordans,*
. . . . . *dens.*
Et leurs gœulles ouuertes (4).

(1) Édition de 1543 :

Racompteray sa sentence donnée,
C'est qu'il m'a dict : Tu es mon filz esleu.
Engendré t'ay ceste heureuse iournée.

(2) Édit. pseudo-rom. et Genève 1542 : *t'ay.*

(3) Édition de 1543 :

En leurs gueules peruerses.

(4) Édition de Genève 1542 : *peruerses.*

PSALME IV.

Iusque à quand, ducs et capitaines [1],
Ma gloire abattre tascherez?
Iusques à quand emprises vaines,
Sans fruict et d'abusions plaines,
Aymerez-vous et cercherez?

Scachez, puisqu'il le conuient dire,
Que Dieu pour son roy gracieux
Entre tous m'a voulu eslire,
Et, si à luy crie et souspire,
Il m'entendra de ses haulx cieulx.

Craignez-le donc sur toute chose [3],
Sans plus contre son vueil pecher;
Pensez en vous ce que propose,
Dessus vos lictz en chambre close,
Et cessez de plus me fascher.

Puis offrez iuste sacrifice
De cueur contrit bien humblement,
Pour repentance d'vng tel vice,
Mettant au Seigneur Dieu propice
Voz fiances entièrement.

Plusieurs gens disent: Qui sera-ce
Qui par force biens nous fera veoir?
Et crient: Seigneur, par ta grace,
Espands la clarté de ta face
Dessus nous, fais-nous en auoir [4]:

Mais plus de ioye m'est donnée,
Me fiant en toy, Dieu treshault,
Que n'ont ceulx qui ont grande année
De froment et bonne vinée,
D'huyles et tout ce qu'il leur fault.

[1] Édition de 1543 :
Iusques à quand, gens inhumaines.
[2] Édition de Genève 1542 : *nous.*
[3] Édition de 1543 :
Tremblez doncques de telle chose.

. . . . . *o gens humaines,*
. . . . . .
. . . . . *les choses vaines,*
Et de mensonges toutes plaines,
. . . . . .

Cognoistre deuriez, sans le dire,
Qu'entre vous [2] *le Seigneur treshault,*
Pour son sainct . . . . . .
Car quand . . . . . .
Iamais à m'exaulcer ne fault.

Tremblez et vous marrissez donques
De la faute sans plus . . . . . .
Pensez-y, si pensastes onques,
En voz cœurs et lictz, et adonques
Vous tiendrez quoys sans . . . .

En apres faictes . . . . . .
Non point de bestes seulement,
Mais d'innocence et de iustice,
Ayans espoir au . . . . . .
Et non à aultre nullement.

Vous dictes plusieurs: . . . . . .
Qui nous fera tous si heureux
De veoir Dauid vaincu en place?
O Seigneur, espans . . . . . .
Ta clarté sur moy et sur eux.

Tu sçais que liesse as donnée
Ordinairement à mon cueur,
Au temps qu'ilz sont en grand'année
De froment, des fruictz, de vinée,
De bonne huylle et d'autre liqueur.

[1] Édition de 1543 :
Qui nous fera veoir force biens?
O Seigneur, par ta saincte grace,
Vueilles la clarté de ta face
Eslcuer sur moy et les miens.

Si qu'en paix et en seurté bonne
Coucheray et reposeray,
Car, Seigneur, ta bonté l'ordonne,
Et elle seule espoir me donne
Que seur et seul regnant seray.

Encore en paix et amour.....
Avec eux ie.....
Pourvu que.....
Car.....
Qu'en seurté (1) *regnant seray.*

PSALME V.

Matin deuant que iour il face,
S'il te plaist, tu m'exaulseras,
Car bien matin prié seras
De moy, leuant au ciel la face,
Attendant grace.

Au matin, Seigneur, par ta grace,
.....
Car au.....
De moy auant qu'autre œuure face
Qu'au ciel la face (2).

PSALME VI.

Ma languissante vie
De si pres poursuyuie
S'estonne fort aussi (3).

Et mon ame tentée
Se trouue espouentée
En extreme soucy.

Sus, meschans, qu'on s'en aille,
Retirez-vous, canaille,
De moy tous à la fois (4).

Sus, sus, arriere, inicques,
Fuyez, diaboliques
.....

PSALME VII.

Car de gens multitude grande
T'enclost et contre toy se bande;
Pour ceste cause de rechef
Leue-toy contre eulx et leur chef (5).

Affin que le peuple en grand tourbe
Tout à l'entour de toy se courbe;
Au moins pour cela de rechef
Reuiens rengner comme vn vray chef.

PSALME VIII.

Adoncq ie dy, apart moy, ainsi comme
Tout esbahy : Et qu'est-ce que de l'homme,
D'auoir daigné de luy te souuenir,
Et de vouloir en ton soing le tenir?

Adonc ie dy : O souverain Dieu, comme
Heureux et grand est l'homme et filz de l'homme,
Quand de le faire il te print souuenir,
Et dont tu veuls en ton soing le tenir!

Tu l'as faict tel que plus il ne luy reste
Fors estre Dieu, car tu l'as (quant au reste)
Abondamment de gloire enuironné.

Vn peu le fais moindre que Dieu ou ange,
Au demeurant tu l'as à ta louange
.....

(1) Il faudrait *seureté*.

(2) Édition de Genève : *Au ciel*

(3) Édition de 1543 :

Et mon esprit se trouble
Grandement, et au double,
En extreme soucy.

(4) Édition de 1543 :

Sus, sus, arriere, iniques,
Deslogez, tyranniques.

(5) Édition de 1543 :

A grans troupeaux le peuple vienne
Autour de la maiesté tienne;
Sois pour la cause de nous deux
Hault esleué au milieu d'eulx.

Au point de vue de l'élégance et de la rime, beaucoup de ces modifications sont désastreuses : *ouvertes* rime avec *renverses*, *doncques* avec *oncques* et *adoncques* ; la belle interrogation, conforme à l'original :

Qu'est-ce que de l'homme
D'auoir daigné de luy te souuenir?

est platement remplacée par cette redondante exclamation :

Heureux et grand est l'homme et filz de l'homme,
Quand de le faire il te print souuenir.

La jolie strophe de Marot qui se termine ainsi :

De moy, leuant au ciel la face,
Attendant grace,

est gâtée par cette fin pitoyable :

De moy auant qu'autre œuure face
Qu'au ciel la face.

Au point de vue de l'exactitude, trois seulement sont heureuses, et Marot en a profité lorsqu'il a revu sa traduction (1543) : *sentence* du psaume II, *gens* et *tremblez* du psaume IV; il en a encore emprunté quelques autres que nous avons indiquées en note, et notamment le

Fuyez, *diaboliques* ou *tyranniques*,

qu'il a substitué à la malencontreuse expression :

Retirez-vous, *canaille.*

Le changement des derniers vers du psaume I est aussi une heureuse innovation, que Marot a eu tort de ne pas adopter. Tout le reste est sans aucune valeur, et ne dénote chez le correcteur que la manie d'innover; aussi les vers de Marot ont-ils çà et là complétement disparu pour faire place à une traduction nouvelle, sauf le rhythme et la mesure de la strophe.

De cette refonte ou correction à outrance, parfois sans rime ni raison, il résulte incontestablement :

Que l'édition d'Anvers a été publiée à l'insu de Marot, qui n'aurait jamais permis qu'on imprimât sous son nom une œuvre si différente de la sienne [1];

2° Que cette même édition, qui porte la date de 1541, a été faite sur une copie manuscrite des psaumes de Marot et non sur l'édition imprimée. Celle-ci ne vit le jour, au plus tôt, qu'en janvier 1541 (vieux style), et l'année 1542 ayant commencé le 9 avril [2] à Anvers comme à Paris, il est de toute impossibilité que, dans l'espace de deux mois, le correcteur, qui avait déjà revisé douze psaumes de Marot en 1539, ait pu : 1° se procurer l'édition de Paris; 2° en refondre dix-huit psaumes; 3° achever la réimpression du tout.

La priorité de l'édition anversoise deviendra plus évidente encore, si nous ajoutons que la date la plus probable de la publication de Marot est celle de février ou mars 1542. Il faut noter, en effet, que Calvin, qui s'empressa d'abandonner la révision d'Anvers dès qu'il posséda le texte véritable, n'a point introduit celui-ci dans le Psautier qu'il fit paraître à Genève au milieu de l'année 1542; il ne le connaissait donc très-probablement pas encore [3].

Au reste, l'édition d'Anvers a sûrement précédé de quelques mois l'édition pseudo-romaine, qui parut à Strasbourg le 15 février 1542; cette conclusion ressort de leur contenu musical, aussi bien que des positions fort diverses occupées lors de leur publication par l'auteur des deux recueils. Il n'a pu être, en décembre ou janvier, moine, prédicateur de la reine de Hongrie, et, le 15 février, pasteur à Strasbourg; il n'a pu publier,

[1] En 1538, il se plaignait en ces termes des libraires qui respectaient médiocrement la propriété littéraire : « I'ay planté les arbres, ils en cueillent les fruits; i'ay traisné la charrue, ils enserrent la moisson. » En 1541, il se plaignait encore de « monsieur le babouin de Parisien, » qui semblait avoir « autant pris de peine à gaster son livre (la traduction de *Leander et Hero*) que luy à le bien traduyre. » Quelle ne dut pas être son irritation lorsqu'il trouva dans les 388 vers des huit premiers psaumes, sans parler des suivants que nous n'avons pas examinés, 179 corrections de la main de Pierre Alexandre! Toutefois, il ne s'est pas plaint, du moins dans ses œuvres, de cette espèce de falsification; l'excellence du but poursuivi par le correcteur, c'est-à-dire l'introduction des psaumes dans le culte, lui a sans doute valu son pardon. Le zèle du protestant fit taire en Marot le mécontentement légitime du poëte.

[2] Renseignement dû à l'obligeance de M. Ulysse Bouchet, du Bureau des longitudes.

[3] La présence du *Pater* de Marot dans le recueil pseudo-romain semble indiquer que les amateurs de psaumes avaient enfin parcouru les œuvres du prince des poëtes.

en décembre ou janvier, un recueil auquel étaient adaptés les timbres de dix airs français tout mondains et nullement retravaillés, et, le 15 février, un autre recueil contenant trente-deux airs d'un tout autre genre et composés en vue du Psautier, ou sérieusement appropriés à leur destination. Ce n'est pas dans l'espace de deux mois que s'accomplissent de tels événements ni de semblables travaux. Bien plus, comme le recueil du 15 février emprunte à celui d'Anvers le texte de vingt-deux nouveaux psaumes, et qu'il n'a pas fallu moins de quatre à cinq mois pour y adapter des airs et pour imprimer le volume, il est évident que le Psautier d'Anvers avait paru dès le 15 septembre 1541. Rien n'empêche même d'admettre qu'il ait été publié dès le début de la même année.

Le moine carmélite Pierre Alexandre, qui était déjà presque gagné à la Réforme et résidait à la cour de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait réussi à se procurer en 1539 ou antérieurement douze psaumes de Marot, qu'il s'était empressé de reviser. En même temps, il s'était occupé d'adapter des airs français à une dizaine d'autres psaumes qui circulaient également en manuscrit; sa collection avait donc une certaine importance, et il n'y manquait que dix-huit des trente psaumes de Marot. Or Charles-Quint ne tarda pas à porter à Bruxelles la copie que le traducteur lui avait remise à Paris, et dans les dispositions où se trouvait le monarque, il dut être facile au prédicateur de la reine d'en obtenir communication.

Le 15 juin 1540, trois mois avant le placard impérial du 22 septembre, qui déchaîna de nouveau la persécution, les *Souterliedekens ghemacct ter eeren Gods, op alle die Psalmen Dauid; tot stichtinghe, en een ghoestelycke ver makinghe van allen Christenmenschen* [1], parurent à Anvers,

[1] *Suaves cantiques composés en l'honneur de Dieu sur tous les psaumes de David, pour l'édification et la récréation spirituelle de tous les chrétiens*, dont l'introduction débute ainsi: «Christ, notre Seigneur, nous ayant appris à demander, au commencement de notre prière, que le nom de Dieu notre père céleste soit sanctifié, nous devons comprendre par là que la sanctification du nom de Dieu est le but principal où doivent tendre les paroles, les œuvres et les pensées du chrétien.» Pour la traduction des textes flamands, nous avons eu recours à l'obligeance d'un artiste distingué, M. Dan. de Lange. On imprima, dit-on, à Anvers, jusqu'à six éditions du *Souterliedekens* en une seule année.

M. Bovet (p. 93) n'en connaît qu'un exemplaire : celui de la bibliothèque de Stuttgart; nous en avons vu un second chez M. Fétis, à Bruxelles, et Wackernagel (*Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*), un troisième à la *Bibliotheek van de vereenigde Doopsgezinde Gemeente te Amsterdam*. Il a été réimprimé en 1556, 1559, deux fois en 1564, en 1565,

in-12, chez Symon Cock, avec privilége : l'apparition de ce Psautier flamand complet, paroles et musique, généralement attribué à Willem van Zuylen van Nieuvelt, seigneur de Bergambacht [1], devait naturellement suggérer l'idée d'une publication française du même genre, d'autant plus que le français était parlé dans quelques provinces des Pays-Bas [2], et qu'on avait introduit dans le Psautier flamand des mélodies françaises. Non-seulement Charles ne s'était point opposé à l'impression du recueil flamand, qui n'est pas mentionné parmi les livres hérétiques dans le placard impérial du 22 septembre; mais encore il paraît avoir parlé de la traduction de Marot d'une manière assez favorable pour que sa sœur, qui inclinait vers la Réforme et eût volontiers joué le rôle d'une autre Marguerite [3], pût en autoriser officiellement l'impression l'année suivante. Il ne dut, par conséquent, éprouver aucun scrupule à laisser voir le manuscrit de Marot; peut-être même contribua-t-il volontairement et de propos délibéré à la publication du recueil français d'Anvers [4]. Mais le clergé était-il animé des mêmes sentiments, et put-il voir sans colère paraître

1566, 1584, 1598, 1604, 1610 et 1613. Le catalogue de la vente Van der Willigen, Amsterdam, 1875, comprend quatre éditions: 1540, 1564, 1584 et 1613.

[1] F. Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 93, et Ch. Rahlenbeck, *L'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, p. 46.

[2] On a vu plus haut que les livres hérétiques français y étaient proscrits aussi bien que les flamands; la publication des placards impériaux avait lieu en français à « Lille, Douay, Orchies et aultres lieux où l'on est accoustumé faire cris et publications, » et le futur martyr, Pierre de Brully, adressait, en 1545, une lettre d'exhortation en français *à tous les fidèles qui souffrent persécution... ès quartiers de Tournay, Valeuciennes, Lille, Arras, Douay*, etc. (Erossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, 168 et 179.)

En 1554, François Perrucel établit même à Anvers une Église française, à laquelle Calvin adressait une épître le 21 décembre 1556. (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 110.)

[3] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit. VIII, 163.

« Marie de Hongrie, qui n'avait pu oublier, quoi qu'on en dise, que le ci-devant moine de Wittenberg lui avait dédié un psaume consolatoire à l'occasion de la mort héroïque de son époux (tué à la bataille de Mohacz, en 1526), intercéda pour les marchands luthériens d'Anvers, comme elle avait fait pour ceux de Gand. » (Ch. Rahlenbeck, *op. cit.* p. 19.)

Elle avait sans doute aussi conservé le souvenir de la flatteuse épître (*Chant* XVII) dont Marot l'avait honorée quand elle avait traversé la France, en 1538, après la paix de Nice.

[4] « On prétend que Charles-Quint pleura d'attendrissement en lisant pour la première fois le chef-d'œuvre appelé la *Confession d'Augsbourg*. Cette sensibilité, il ne pouvait l'avoir, elle ne saurait s'accorder avec l'orthodoxie féroce qui lui faisait dire, et ceci est plus vrai : « Qui m'ôte la messe m'arrache le cœur. » N'était-il pas à Bruxelles, quand à deux pas de son palais on écartelait, on brûlait les hérétiques? » (*Id. ibid.* p. 18.)

encore une nouvelle traduction des psaumes? Il est permis d'en douter : la persécution était la récompense ordinaire et presque infaillible de ces sortes de travaux, et il est peu probable que Pierre Alexandre y ait échappé. Nous pensons que, peu après l'impression de l'ouvrage, il fut contraint de s'enfuir pour échapper aux poursuites, qui présageaient à Marot un sort peu enviable, le jour où il se déciderait enfin à faire paraître le texte véritable de sa traduction. Le moine converti trouva un asile à Strasbourg, où il devint le successeur de Calvin comme pasteur des réfugiés français [1].

ÉDITION PSEUDO-ROMAINE, 1542.

Rappelé à Genève, où il arriva le 13 septembre 1541, Calvin était sur le point de quitter Strasbourg ou venait d'en sortir, lorsque Pierre Alexandre y arriva; car il ne s'écoula pas six mois entre le départ du réformateur et l'apparition du nouveau Psautier imprimé sous la direction de son successeur.

Non moins rare que l'édition originale de Marot et les recueils de Strasbourg 1539 et d'Anvers 1541, et plus précieux sous un rapport, puisqu'il contient la liturgie complète des Églises réformées, ce volume, que M. Gaiffe, bibliophile émérite, a mis à notre disposition avec une parfaite amabilité, mérite aussi une description détaillée, qui rectifiera plus d'une erreur [2]. Cette plaquette in-18, en caractères gothiques, de 160 pages, 29 lignes à la page, a pour titre : *La manye | re de faire prieres aux eglises francoy | ses, tant deuant la predication comme apres, | ensemble pseaulmes et canticques franco | ys quon chante aus dictes eglises, apres sen | suyt lordre et facon d'administrer les sa | crementz de Baptesme, et de la saincte | Cene de nostre seigneur Iesu Christ, de es | pouser et confirmer le mariage deuant | lassemblee des fideles, auecques le sermon | tant du Baptesme que de la Cene. Le tout | selon la parolle de nostre seigneur.* |

[1] De Strasbourg, Pierre Alexandre passa à Heidelberg, où il travaillait comme missionnaire en 1546; en 1555, il était de nouveau pasteur à Strasbourg; le magistrat de cette ville lui interdit la chaire en décembre 1558, sur les instances du parti ultra-luthérien, dirigé par Pierre Marbach. En 1563, le triomphe de ce parti amena la suppression du culte dans la paroisse dont Calvin avait été le premier pasteur. (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 143; II, 238, 244, et III, 485 de l'édition anglaise.)

[2] M. Bovet ne l'a pas eu sous les yeux, et les éditeurs strasbourgeois de Calvin en ont ignoré l'existence; de là une lacune dans leur belle publication.

S. Paul aux Colosceñ. 3.
Enseignez et admonestez l'vn l'autre en pseaulmes en louenges et chansons spirituelles auec grace, Chantans au seigneur en vostre cueur.
M D XLII.

Au verso du titre, une vignette, et au-dessus : *sainct Paul.* L'apôtre tient l'épée; la pointe en terre, de la main droite; un livre, de la gauche; autour de sa tête, un nimbe grossier; derrière lui, un mur, et un paysage à droite et à gauche.

La page 3 contient la préface suivante, qui a disparu du Psautier de Genève 1542, et qu'on retrouve mot pour mot en tête du Psautier de Strasbourg 1545 [1].

AV LECTEVR CRESTIEN SALVT ET PAIX EN IESVCRIST.

Pource qu'il est tresutile et necessaire d'ouir et mediter iour et nuict la saincte parolle de Dieu, tant pour la consolation de nos espritz que pource quelle nous donne la vraye congnoissance du seigneur dieu et de son Crist, ce qu'il est nostre vie et salut, iay bien voulu, crestien lecteur, faire imprimer ce peu de psaulmes que iay peu recouurer, auecques leur chant. Affin que tu eusse (*sic*) chansons honnestes t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, au lieu de celles que communement on chante, qui ne sont que de paillardise et toute villennie. En quoy me semble qu'auras grande vtilité tant pour la saincte doctrine louenges et graces à Dieu, exhortations à esperer à la bonté et misericorde diuine, et semblables choses que tu trouueras en ces pseaulmes, que pour le bon exemple que tu pourras donner à ton prochain, pour l'exciter à lire la saincte escripture, et comme s. Paul nous enseingne chanter et dire pseaulmes au seigneur, louenges et chansons spirituelles, rendras tousiours graces à dieu pour toutes choses, au nom de nostre seigneur Iesu Crist. I'y ay adiousté des petitz traictez de la saincte cene de nostre seigneur et du sainct baptesme, lesquelz comme i'estime ne te seront poinct inutiles à lire. Ie te prie de prendre en bonne part ce petit liuret, et en faire ton prouffit. La paix du seigneur Iesuscrit soit auecques toy. Amen.

Vient ensuite (p. 4 et suiv.) la manière de célébrer le culte, que nous copions en entier :

[1] Voir *Opera Calvini*, VI, p. XIV*

POVR LE DIMANCHE MATIN [1].

Nostre ayde soyt au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre.

CONFESSION.

Mes freres qu'vng chascun de nous se presente deuant la face du seigneur auecques confession de ses faultes et pechez, suiuant de son cueur mes parolles :

Seigneur dieu pere eternel et tout puissant, nous confessons [2] sans feintise deuant ta saincte maiesté que nous sommes pouures pecheurs, conceuz et nez en iniquitez et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que par nostre vice nous transgressons sans fin et sans cesse tes sainctz commendemens, en quoy faisant nous acquerons par ton iuste iugement ruyne et perdition sur nous.

Toutteſois seigneur nous auons desplaisir en nous mesmes de tauoyr offencé, et condemnons nous et noz vices auecque vraye repentance, desirans que ta grace et ayde [3] soubuyenne a nostre calamité.

Vueille doncques auoyr pitié de nous dieu et pere tresbening et plain de misericorde au non (*sic*) de ton filz Iesus Christ nostre seigneur, effaceant donc [4] noz vices et macules eslargis nous et augmente de iour en iour les graces de ton sainct esperit, affin que recognoissans de tout nostre cueur nostre iniustice, nous soyons touchez de desplaisir, qui engendre droicte penitence en nous, laquelle nous mortiffiant à tous pechez, produise en nous fruictz de iustice et innocence, qui te soyent agreables [5]. Amen.

Icy dict le ministre quelque parolle de lescripture pour consoler les consciences et faict labsolution en ceste manyere [6] :

Vng chascun de vous se recognoisse vrayement pecheur, s'humiliant deuant Dieu et croye que le pere celeste luy veult estre propice en Ihesu Christ; à tous ceux qui en ceste manyere se repentent et cerchent Ihesus Christ pour leur salut, ie denonce labsolution au nom du pere, du filz et sainct esperit. Amen.

Icy leglise chante [7], puis dict le ministre [8] :

Le seigneur soyt auecques vous, faisons pryeres au seigneur.

[1] L'édition de Genève 1542 et les suivantes débutent autrement : *Les iours ouuriers, le ministre fait telle exhortation à prier que bon luy semble, l'accommodant au temps et à la matiere qu'il traicte en sa predication.*

Pour les dimanches au matin, on vse communement de la forme qui s'ensuit.

[2] L'édition de Genève 1542 ajoute *et recongnoissons.*

[3] L'édition de Genève 1542 supprime *et ayde.*

[4] L'édition de Genève 1542 met un point après *seigneur*, et poursuit : *Et en effaceant nõz vices.*

[5] L'édition de Genève 1542 ajoute *par iceluy Jesus Christ.*

[6] L'édition de Genève 1542 supprime ce qui concerne l'absolution.

[7] La première partie du Décalogue, d'après le Psautier strasbourgeois de 1545.

[8] L'édition de Genève 1542 supprime cette prière lue à l'autel.

Pere celeste, plein de bonté et de grace, comme il te plaist declarer ta saincte volunté a tes pouuers (*sic*) seruiteurs, et les instruyre en la iustice de ta loy, vueille la aussi tellement escripre et imprimer en nos cueurs, qu'en toute nostre vye nous ne cherchions qu'a te seruyr et obeyr, ne nous imputans point les transgressions qu'auons commises contre ycelle, affin que sentans ta grace multiplyé (*sic*) sur nous en telle abondance, nous ayons matiere de te louer et glorifier par Ihesu Christ ton filz nostre seigneur. Ainsi soit-il.

« Icy pendant que leglise chante [1] le ministre va en la chaire et alors ce (*sic*) font pryeres en la sorte que sensuyt par le ministre au commencement du sermon [2] :

Nous inuoquerons nostre pere celeste, pere de toute bonté et misericorde, luy suppliant de iecter lœil de sa clemence sur nous ces (*sic*) pouures seruiteurs, ne nous imputans point tant de faultes et offences qu'auons commisses (*sic*), qui sont trop indignes pour prouocquer son ire alencontre de nous, mais nous regardant en la face de son filz Ihesuchrist nostre seigneur, comme il la constitué mediateur entre luy et nous, le prirons, comme toute plenitude de sapience est en luy, nous vouloir diriger par son sainct esprit à la vraye intelligence de sa saincte doctrine, la faire fructiffyer en nous en tous fruictz de iustice à la gloyre et honneur de son nom, ainsy que recognoissant luy estre deu vne telle obeissance que doibuent rendre seruiteurs à leur maistre et enfans à leur pere le pryerons ainsy comme nostre bon maistre nous a enseignez : Nostre pere qui es es cieux, etc.

« Sensuyt apres le sermon lexhortation en priant en ceste manyere »

Dieu tout puissant, pere celeste, tu nous as promis de nous exaulcer en nos requestes que nous te ferions au nom de ton filz Ihesu Christ bien aymé, nostre seigneur; et aussi nous sommes instruictz par la doctrine de luy et de ses Apostres, de nous assembler en son nom auecques promesses qu'il sera au millieu de nous et qu'il sera nostre intercesseur enuers toy, pour impetrer et obtenir toutes choses dont nous consentirons sur la terre.

Premyerement nous auons ton commendement de prier pour ceux que tu as constitué sur nous superieurs et gouuerneurs; en apres pour toutes les necessitez de ton peuple, et mesmes de tous les hommes. Parquoy en confiance de ta saincte doctrine et de tes promesses, dautant que deuant ta face et au nom de ton filz nostre seigneur Ihesu, nous sommes icy congregez, nous te supplions affectueusement nostre bon dieu et pere au nom de nostre sauueur et unique mediateur, vueille nous par ta clemence

[1] La seconde partie du Décalogue, d'après le Psautier strasbourgeois de 1545.

[2] L'édition de Genève 1542 indique une prière dont « la forme est à la discrétion du ministre. » Cette prière improvisée est souvent ce qu'il y a de meilleur dans le culte.

infinye [1] pardonner nous [2] faultes et offences, et tellement attirer et esleuer à toy noz pensées et desirs, que de tout nostre cueur te puissions requerir et inuocquer, voyre selon ton bon plaisir et volunté (laquelle seulle est raisonnable). Nous te prions doncques, pere celeste, pour tous noz princes et seigneurs tes seruiteurs, ausqueulx [3] tu as commis le regime de ta iustice, et singulyerement pour les seigneurs de ceste cité, qu'il te plaise leur communicquer ton esprit seul bon et vrayement principal, iournellement leur augmenter, tellement que recongnoissans en vraye foy Ihesu Christ ton filz nostre seigneur estre le roy des roys et seigneur sur tous seigneurs, comme tu luy as donné toute puissance au ceulx (*sic*) et en la terre [4], il cherchent [5] de le seruyr et exalter son regne en leur domination et seigneurye [6], conduysans [7] leurs subiectz, qui sont les creatures de tes mains et brebys de ta pasture, selon ton bon plaisir, affin que tant icy que par toute la terre, estans maintenuz en bonne paix et tranquillité, nous te seruions en toute saincteté et honnesteté; et estans deliurez et asseurez de la crainte de nous ennemys, te puyssions rendre louange en toute nostre vye. Aussi nous te prions, pere veritable et sauueur, pour tous ceux que tu as ordonné pasteurs à tes fideles, et ausqueulx tu as commys la charge des ames et dispensation de ton sacré euangille, que tu les dirige et [8] conduise par ton sainct esperit, affin quil soyent trouuez fideles et loyaulx ministres de ta gloire, ayant tousjours ce but que toutes les pouures ouaylles errantes et [9] egarées soyent de toutes pars [10] recueillies et reduictes au seigneur Ihesus [11], principal pasteur et prince des euesques, affin que de iour en iour elles proffitent et accroissent à [12] luy à toute iustice et saincteté. Daultre part, vueille deliurer toutes tes [13] eglises de la guelle des loups rauissans, et de tous mercenaires, qui cerchent leur ambition et [14] profit, et non point lexaltation de ton sainct nom tant seulement et le salut de ton troppeau. Apres, nous te prions, Dieu tresbening et pere misericordieux, pour tous hommes generalement, que comme tu veult estre recongneu [15] sauveur de tout le monde par [16] la redemption faicte de [17] ton filz Ihesu

(1) L'édition de Genève 1542 ajoute *gratuitement.*

(2) Il y a partout *noz* dans l'édition de Genève 1542.

(3) *ausquels*, dans l'édition de Genève 1542.

(4) *au ciel et en terre*, dans l'édition de Genève 1542.

(5) *ils cerchent*, dans les éditions de 1558 et 1562.

(6) L'édition de Genève 1542 et les suivantes suppriment *et seigneurye.*

(7) L'édition de Genève 1542 ajoute *et gouvernant;* celle de 1562 supprime *conduysans.*

(8) Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *dirige*, etc.

(9) Les mêmes éditions suppriment *errantes*, etc.

(10) L'édition de Genève 1542 et les suivantes suppriment *de toutes pars.*

(11) *Iesus Christ*, dans l'édition de Genève 1542 et les suivantes.

(12) *en*, dans les mêmes éditions.

(13) *les*, dans l'édition de Genève 1542; *tes* dans les suivantes.

(14) *ou*, dans l'édition de Genève 1542.

(15) *cognu*, dans l'édition de 1562.

(16) *en*, dans les éditions de 1558 et 1562.

(17) *par*, dans les mêmes éditions.

Christ, que ceux qui sont encores estrangiers de sa congnoissance, estans en tenebres et captiuité d'erreur et ingnorance [1], par lillumination de ton sainct esperit, et la predication de ton euangille, soyent reduictz en [2] la droicte voye de salut, qui est de te congnoistre seul vray Dieu et celuy que tu as envoyé Ihesu Christ; que ceux que tu as desia visité par ta grace et illuminez par la congnoissance de ta parolle croissent iournellement en bien, estans enrichis de tes benedictions spirituelles, affin que tous ensemble t'adoriens [3] dung cueur et dune bouche, et donnions honneur et hommaige à ton Christ nostre maistre, roy et legislateur. Pareillement, o Dieu de toute consolation, nous te recommandons tous ceux que tu visite et chastie par croix et par tribulation [4], soit par pouureté ou prison, malladye ou bannissement, ou aultre calámité de corps, ou affliction desperit, que tu leur vueille faire congnoistre et [5] entendre ton affection paternelle qui est de les chastyer pour leur amendement, affin que de tout leur cueur il se conuertissent à toy, et estans conuertis à toy [6] recoipuent entiere consolation et soyent deliurez de tous maulx [7]. Finablement, o Dieu et pere, concede [8] nous aussi à nous qui sommes icy assemblez au nom de ton filz Ihesu, à cause de sa parolle (et de sa saincte cene), que nous recongnoissions droictement [9] sans ypocrisie, en quelle perdition nous sommes naturellement, et quelle condemnation nous meritons et accumulons [10] de iour en iour sur nous par nostre malheureuse et desordonnée vye; affin que voyant et entendant [11] quil ny a rien de bien en nous, et que nostre chair et nostre sang ne sont point capables de posseder en heritaige ton royaulme, de toute nostre affection et en ferme fiance, nous nous rendions du tout [12] à ton cher filz [13] nostre sei-

(1) *ignorance*, dans les éditions de 1558 et 1562 et dans celle de Genève 1542.

(2) *à*, dans les mêmes éditions et dans celle de Genève 1542.

(3) *t'adorions*, dans les mêmes éditions.

(4) Les éditions de 1558 et 1562 ajoutent : *les peuples que tu afflige par peste, par guerre ou famine*, les personnes battues de poureté, etc.

(5) Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *congnoistre*, etc.

(6) Les mêmes éditions et celle de Genève 1542 suppriment *à toy*.

(7) Les éditions de 1558 et 1562 ajoutent : *Singulierement nous te recommandons tous nos poures freres, qui sont dispersez sous la tyrannie de l'Antechrist, estans destitués de la pasture de vie, et priuez de la liberté de pouuoir inuoquer publiquement ton Nom, mesme qui sont detenus prisonniers ou persecutez par les ennemis de ton Euangile; qu'il te plaise, o Pere de grace, les fortifier par la vertu de ton Esprit, tellement qu'ils ne defaillent iamais, mais qu'ils persistent constamment en ta saincte vocation; les secourir et assister comme tu cognois qu'il en est besoin; les consoler en leurs afflictions, les maintenir en ta garde contre la rage des loups, les augmenter en tous les dons de ton Esprit, à fin qu'ils te glorifient tant en la vie qu'en la mort.*

(8) *ottroye*, dans les mêmes éditions.

(9) Les mêmes éditions ajoutent *et*.

(10) *amassons*, dans les mêmes éditions.

(11) Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *et entendant*.

(12) *entierement*, dans les mêmes éditions et dans celle de 1547.

(13) Les mêmes éditions et celle de Genève 1542 ajoutent *Ieaus*.

gneur, seul sauueur et redempteur, affin que luy habitant en nous mortiffye nostre vieil Adam, nous renouuellantz en vne vye nouuelle [1] per laquelle ton nom [2] soit sanctifié, etc. (*sic*).

« Icy le ministre explique en brief loraison dominicalle [3], et icelle finie on chante vng psaulme, apres lequel le ministre enuoye lassemblée disant :

Dieu vous benisse et vous conserue, le seigneur illumine sa face sur vous et vous fasse misericorde, le seigneur retourne son visaige vers vous et vous conduise en bonne prosperité. Amen.

Viennent ensuite les psaumes (p. 7-120), c'est-à-dire les dix-huit psaumes et les trois cantiques du recueil de 1539, plus dix-huit nouveaux psaumes de Marot empruntés au recueil d'Anvers (IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XXII, XXIV, XXXVII, XXXVIII, CIV, CXIII, CXV), quatre autres empruntés au même recueil (XLIII de C. D., CXX anonyme, CXXX de A., CXLII de D.), et le *Pater* de Marot; total, quatre cantiques et quarante traductions de trente-huit psaumes (le CXIII en prose et le CXXX d'A. faisant double emploi avec ceux de Marot [4]). Les vingt et une mélodies primitives reparaissent ici accompagnées de huit nouvelles (IV, VI, XXII, XXIV, XXXVIII, CIV, CVIII de Marot et *Pater*), dont trois servent chacune à deux psaumes (XIII = IV, VIII = XXXII, XLIII = XXIV), de sorte que douze psaumes seulement ne sont pas encore disposés pour le chant (V, VII, IX, X, XI, XII, XIV, XXXVII, CXV, CXX, CXXX d'A. et CXLII).

L'ouvrage se termine par six appendices :

1° *Institution puerile de la doctrine chrestienne faicte par maniere de dyalogue*

[1] *meilleure vie*, dans l'édition de Genève 1542 et les suivantes.

[2] Les éditions de Genève 1542, de 1558 et 1562 ont une addition de plus d'une page in-8°, et cette addition ne se termine pas, comme fait la prière primitive, par l'oraison dominicale. (Voir *Opera Calvini*, VI, 178.)

[3] La liturgie de Genève 1542 supprime cette paraphrase du *Pater*.

[4] Selon le continuateur de Bayle, Desmaiseaux, presque exactement renseigné, cette édition ne contient que trente-huit psaumes, savoir : les trente de Marot et huit autres dont les auteurs n'ont jamais été bien connus; il ajoute qu'elle ne diffère de celle de Strasbourg 1545 que par le nombre des psaumes, et qu'elle se termine par celui-ci : *Vers l'Éternel, des oppressez requère*. (*Dictionnaire historique*, édit. de 1740, in-fol., III, 351.) Ce psaume est le CXLII d'Anvers, et ce n'est pas lui, mais le psaume CXLIII, qui termine l'édition pseudo-romaine.

(p. 121-131). Cette pièce [1], qui manque aux *Opera Calvini* en cours de publication, ne se retrouve dans aucune autre édition, pas même dans celle de Genève 1542; elle a été remplacée par un autre catéchisme plus détaillé, qui est déjà dans le Psautier de Strasbourg 1545.

2° *Du Sacrement de baptesme* (p. 132), courte introduction à la liturgie de ce sacrement; on la retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545. (Voir *Opera Calvini*, VI, col. 185.)

3° *Exhortation du baptesme* (p. 133-141). Sauf certains passages considérablement abrégés dans l'édition de Genève 1542, et un peu moins dans celle de Strasbourg 1545, cette pièce est presque mot pour mot *La forme d'administrer le baptesme* de ces deux recueils.

4° *De* (sic) *Sacrement de la Cene* (p. 141-153), contenant :

A. Un traité sur la matière commençant ainsi : *L'Eucharistie est la communication du corps et du sang du Seigneur* [2], qu'on retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545, mais non dans celui de Genève 1542;

[1] En voici le début :

« Le maistre. Mon filz, es tu chrestien de faict comme tu es de nom?

« Lenfant. Ouy, mon pere.

« Le maistre. Comment le scais tu?

« Lenfant. Car ie suis baptisé au nom du Pere et du filz et du sainct Esprit.

« Le maistre. Quelle foy et congnoissance as tu du Pere, du filz et du saint Esprit?

« Lenfant. Je lay telle que les principaux articles de nostre religion nous enseignent desqueux nous faisons profession auecques singuliere confession.

« Le maistre. Quelle est ceste confession?

« Lenfant. Ie croy en Dieu le Pere tout puyssant, createur, etc.

« Le maistre. En combien de parties sont diuisez ces articles?

« Lenfant. En trois.

« Le maistre. Quelle est la premiere partie?

« Lenfant. De Dieu le Pere.

« Le maistre. Laultre?

« Lenfant. De Dieu le filz.

« Le maistre. La troisiesme?

« Lenfant. De Dieu qui est sainct Esprit.

« Le maistre. Recite la premiere partie.

« Lenfant. *Ie croy en Dieu le Pere tout puissant, createur du ciel et de la terre.*

« Le maistre. Que confesse tu par ces parolles?

« Lenfant. Que Dieu est le souuerain et perpetuel bien, quil a creé toutes choses, que sa puissance et son action sont espandues en tous lieux.

« Le maistre. Mais quel proffit apporte ceste foy laquelle tu as de Dieu?

« Lenfant. Elle m'enseigne que ie doibs prendre toute consolation en Dieu, que ie doibs auoir mon espoir en luy seul, aussi que ie doibs vser des creatures quil a creé et donné aux hommes auecques action de graces, et en vser sobrement.

« Le maistre. Le Seigneur te face la grace dauoir en toy cecy, et les te vueille tousiours accroistre. Dys maintenant quelle est l'aultre (*sic*) partie de la confession chrestienne. »

[2] Ce point de vue diffère notablement de celui de Farel, dont la liturgie (1533) envisageait surtout *le rompement du pain de action de graces* comme *vne communion visible auec les membres de Iesuchrist.* (*La maniere et fasson*, etc., p. 41.)

B. Et une liturgie qui diffère de celle de Genève 1542, mais dont les prières sont identiques à celles de ce recueil, et n'ont presque pas été modifiées depuis. La communion se terminait déjà par le chant du cantique de Siméon.

5° *La forme de confirmer les mariages* (p. 154-158); c'est la *Declaration du sainct mariage* de Farel (1533), moins le préambule et l'allocution du début encore usitée de nos jours : *Dieu nostre pere apres auoir creé le ciel et la terre, il crea et forma l'homme à son image,* etc. A ces deux pièces, *La forme de confirmer,* etc. substitue une introduction qu'on retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545, laquelle commence ainsi : *La publique et solennelle ceremonie,* etc. Le Psautier de Genève 1542 ne fait que reproduire, sauf de légères variantes et en laissant aussi de côté le préambule, la liturgie de Farel, qui n'a été que très-légèrement modifiée depuis.

6° *Registre des psalmes* (p. 159 et la dernière numérotée).

Sous le mot : *Fin,* on lit : *Imprimé à Rome par le commandement du pape, par Theodore Brüsz* [1] *allemant, son imprimeur ordinaire. Le 15 de feburier.*

Au verso non paginé :

S. PAUL AUX THESSALON.

N'esteignez point l'esprit sainct et loyal.
La prophetie aussi ne contemnez.
Esprouuez tout, ce qui bon est tenez.
Ostez de vous toute espece de mal.

I. TIMO. 1.

A vn seul Dieu gloire et honneur,
Qui est sur tous Roy et Seigneur.

PSALM. CIV.

Psalme et chanson ie chanteray
A vn seul Dieu, tant que seray.

Desmaiseaux [2], qui a vu ce Psautier, en a pris au sérieux l'inscription finale : *Imprimé à Rome par le commandement du pape,* sans réfléchir qu'une

[1] Baulacre a écrit : *Brust,* dans le *Journal helvétique,* et l'éditeur de ses *Œuvres* a mis à la place : *Drust,* qui n'est pas plus exact.

[2] Il a été suivi par Baulacre, Fétis, *la France protestante,* etc.

liturgie française *luthérienne* (témoin les formules lues à l'autel [1] et le *Kyrie eleison* des Dix commandements) ne pouvait être originaire que de Strasbourg, et qu'un Psautier français ne pouvait avoir été publié à Rome, où le culte protestant n'était point célébré, et où, même à supposer une tolérance quasi miraculeuse de la part d'un pape qui approuva l'ordre des Jésuites, contraignit le duc de Ferrare à la persécution, et reconstitua l'Inquisition dans toute l'Italie précisément en 1542, ce culte n'aurait point été célébré en français.

Ce n'est donc point à Rome, mais à Strasbourg, que ce Psautier fut imprimé; nous en avons pour preuve une lettre du 25 mai 1542, dans laquelle Pierre Alexandre [2] déclare avoir récemment surveillé l'impression des psaumes français (avec prières et liturgie) dont l'édition précédente était épuisée. Il nous apprend, en outre, que six cents exemplaires de la nouvelle édition ont été saisis aux portes de Metz, parce que, dans « son zèle inconsidéré, » l'imprimeur y avait mis cette inscription : *Imprimé à Rome avec privilége du pape,* et il termine cette lettre adressée au magistrat strasbourgeois en le priant d'intervenir pour que les exemplaires saisis soient remis au destinataire. Ce que Pierre Alexandre qualifiait de *zèle inconsidéré* était une supercherie fort commune alors [3] et destinée à assurer parmi les catholiques la libre circulation du volume.

Nous croyons même pouvoir affirmer que le prétendu *Theodore Brüsz,*

[1] Si le texte ne parle pas de l'autel, où de nos jours encore les pasteurs luthériens célèbrent les mariages et lisent certaines formules *avant de monter en chaire*, il dit du moins positivement qu'après avoir prononcé la confession des péchés, l'absolution et une prière, le ministre *va en chaire pendant que l'eglise chante.*

Le luthéranisme de cette liturgie est d'ailleurs prouvé par l'absolution, qui n'a jamais été admise à Genève.

[2] Voir *Opera Calvini*, VI, p. xv.

[3] « Il ne convenait pas à un bon chrétien, dit à ce propos M. Morley (II, 59), de se moquer du pape dans un livre de dévotion; toutefois, ajoute-t-il, cette plaisanterie ne brisait point les os et ne brûlait point les chairs, comme le faisait la controverse papale. »

La même fraude se retrouve dans le titre de la réimpression d'un ouvrage de Lefèvre d'Etaples, qui n'en fut pas moins mis à l'index aux Pays-Bas et en France : *Les Epistres et Euangiles des cinquante-deux dimanches de l'an, auecq briefues et tres vtiles expositions d'icelles*, A ROME, *par Claude Tresset*, 1549. (Voir Ch. Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 231.)

C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle on data de *Sardanapolis*, *Luxuriopolis*, *Erotopolis*, etc., les livres de nature à être poursuivis. Voici deux de ces titres mensongers : « *Livre échappé au déluge, ou Psaumes nouvellement découverts par S. Ar-Lamech* (S[ylvain] Maréchal), *de la famille patriarcale de Noé, translaté en françois par Lahceram* (Maréchal) *Parilipolitain.* A Sirap ou à Paris, 1784, in-8°. *Pour et contre la Bible par Sylvain M***.* A Jerusalem l'an de l'ère chrétienne 1801, in-8°. »

allemant, imprimeur ordinaire du pape, n'était autre que Jehan Knobloch, qui consacrait ses presses à la diffusion de la foi réformée, et qui imprima plus tard le Psautier strasbourgeois de 1545. Une plaquette de 1543, dont nous parlerons bientôt, qui ne porte pas son nom, mais bien sa marque, contient un psaume dont les caractères musicaux (portées très-larges, barres de mesure coupant les phrases, barres finales, et surtout la clef d'*ut* irrégulière, très-effilée et embrassant de ses deux traits toute la portée) sont identiques à ceux du Psautier pseudo-romain.

La préface mérite plus d'attention que ne lui en ont accordé les derniers éditeurs de Calvin, qui l'ont vue dans le Psautier de Strasbourg 1545, sans se douter qu'elle est déjà dans celui de 1542. D'après eux, elle pourrait être du pasteur Garnier, qui arriva à Strasbourg en 1545; mais elle n'est certainement pas (*minime vero*) l'œuvre de Calvin. Nous sommes d'un avis contraire : nous pensons qu'elle n'a pu être écrite que par le réformateur.

Elle offre des traits de ressemblance avec l'autre préface, plus développée, que Calvin mit au Psautier de Genève, en 1542 et 1543. Toutes deux débutent de la même manière et les mêmes termes y sont employés :

Strasbourg 1542.

« Pource qu'il est tresutile et *necessaire* d'ouïr et mediter iour et nuict la saincte parolle de Dieu, tant pour la *consolation* de nos espritz, que pource qu'elle nous donne la vraye *congnoissance* du seigneur....

« Affin que tu eusses *chansons honnestes* t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, *au lieu de celles* que communement on chante, qui ne sont que de *paillardise et toute villenie*....

« *Comme S. Paul nous enseingne chanter* et dire pseaulmes au Seigneur...»

Genève 1542 et 1543.

« Comme c'est vne chose bien requise en la Chrestienté et des plus *necessaires* que chascun fidele obserue et entretienne la communion de l'Eglise,... aussi est-il expedient et raisonnable, que tous *congnoissent et entendent* ce qui se dict et faict au Temple pour en receuoir fruict et edification,... pour nous *conseler* en méditant sa vertu, bonté, etc....

« C'est d'auoir *chansons non seulement honnestes*, mais aussi saincles... *au lieu de chansons* en partie vaines et friuolles, en partie sottes et lourdes, en partie sales et *vilaines*....

« *Et mesmes S. Paul* ne parle pas seulement de prier de bouche, *mais aussi de chanter*....»

Le mot *prouffit,* qui se trouve à la fin de l'une, se rencontre aussi dans l'autre avec une orthographe différente.

La première ne contient en somme que deux choses :

1° *I'ay bien voulu faire imprimer ce peu de Psaulmes que i'ay peu recouurer, auecques leur chant, affin que tu eusse chansons honnestes t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, au lieu de celles que communement on chante, qui ne sont que de paillardise et toute villennie.*

2° *I'y ay adiousté des petitz traictez de la saincte cene de nostre seigneur et du sainct baptesme.*

L'auteur se bornant à dire qu'il a ajouté ces deux traités aux quelques psaumes qu'il avait pu se procurer, sans parler de la liturgie complète que renferme le Psautier pseudo-romain, il en résulte qu'une édition antérieure contenait tous les appendices de celle de Strasbourg 1542, sauf les deux petits traités de la cène et du baptême.

Par ces deux traités, il faut nécessairement entendre non les liturgies de la cène et du baptême (car il est inadmissible qu'on ait pu publier un recueil liturgique dont nos deux sacrements eussent été absents), mais bien les introductions qui les accompagnent dans l'édition pseudo-romaine aussi bien que dans le Psautier strasbourgeois de 1545, et dont l'une (celle du baptême) comprend une page, et l'autre dix.

Que ces écrits soient de Calvin, il n'y a qu'à les lire pour s'en convaincre, et du reste MM. Baum, Cunitz et Reuss les ont reproduits dans le tome VI des *Opera Calvini* sans faire la moindre réserve sur le nom de l'auteur. Quand même le moine Pierre Alexandre, qui venait de sortir du catholicisme, eût été capable de les composer, il ne jouissait pas dans l'Église de Strasbourg, où il ne faisait que d'arriver, d'une autorité suffisante pour se permettre d'ajouter à la liturgie une pièce aussi importante que le traité de la cène, et de trancher une question si délicate, qui faisait l'objet des plus vives controverses.

Il n'est pas plus possible de lui attribuer la préface, car l'auteur y déclare avoir introduit les petits traités dans le recueil, et l'on ne voit pas pourquoi Calvin lui aurait laissé le soin de les joindre à la liturgie.

Il est naturel que, dans l'une des premières éditions du recueil, Calvin ait éprouvé le besoin de montrer la supériorité des chants religieux sur les chansons mondaines et inconvenantes; mais cela se comprendrait moins de la part de son successeur, puisque le chant des psaumes français était

déjà établi depuis trois ans quand celui-ci publia le Psautier pseudo-romain.

De même les mots : *ce peu de psaulmes que i'ay peu recouurer,* parfaitement exacts et à leur place dans la seconde ou la troisième édition du recueil qui n'en contenait que dix-huit, n'auraient plus répondu à la réalité sous la plume de Pierre Alexandre, qui en faisait paraître une quarantaine, c'est-à-dire plus du quart du Psautier.

En outre, ne serait-il pas fort singulier que Pierre Alexandre eût mentionné l'addition des deux petits traités, sans dire un mot de l'addition bien plus importante, vu la pénurie de cantiques dont souffrait l'Église, de vingt-trois nouveaux morceaux dont il venait de la doter? Nous en concluons que les deux additions n'ont été ni simultanées, ni faites par la même personne.

Si cette préface n'avait pas été considérée à Strasbourg comme l'œuvre de Calvin, pourquoi aurait-elle encore reparu dans le Psautier de 1545, qui contenait un tiers des psaumes, tandis que l'un de ceux qu'il faut sans doute attribuer à Pierre Alexandre en a disparu?

Voici comment il nous semble que les choses ont dû se passer. En réimprimant, en 1540, le recueil de 1539, Calvin y ajouta une liturgie complète et la préface qui recommande le chant religieux. Dans une des éditions suivantes (1540 ou 1541), il introduisit les deux petits traités relatifs au baptême et à la cène, et joignit à la préface les quelques lignes qui indiquent le fait; puis il retourna à Genève. Pierre Alexandre, arrivé au moment où une nouvelle édition était vivement désirée, s'empressa de la publier en l'enrichissant d'un nouveau cantique et de vingt-deux nouveaux psaumes, dont il n'avait eu le temps de faire mettre que dix en musique, et réimprima sans y rien changer tous les appendices de l'édition précédente. On fit de même jusqu'en 1545, tout en augmentant le nombre des psaumes et des cantiques.

Ce serait sortir de notre sujet que de nous arrêter sur les autres appendices de ce recueil; aussi n'ajouterons-nous qu'un mot, relatif à la liturgie du dimanche, qu'on a vue plus haut, et dans laquelle nos lecteurs protestants ont déjà reconnu celle qui est encore actuellement suivie, sauf quelques variantes. Cette liturgie strasbourgeoise de 1542 n'est pas, on le sait, la première dont se soient servies les églises réformées de langue française. Dès 1533, Farel en avait publié à Neufchâtel, chez Pierre de

Vingle, une autre, diffuse comme toutes ses productions, intitulée : *La manière et fasson quon tient es lieux que Dieu de sa grace a visités*, réimprimée à Strasbourg en 1859, par les soins de M. Baum [1]. Le service y était ordonné de la manière suivante : prière générale pour les autorités, etc., terminée par l'oraison dominicale, sermon, Décalogue, confession des péchés, répétition de l'oraison dominicale, symbole des apôtres, exhortation finale différente de notre bénédiction, et pas de chant. Sa confession des péchés était loin de l'admirable simplicité de celle qui l'a remplacée : *Seigneur Dieu, Père éternel,* etc., à laquelle le cours des âges et les révolutions théologiques n'ont apporté que de légères modifications, et qui subsiste après plus de trois siècles, comme un impérissable monument de la piété de nos pères, parce qu'elle est infiniment plus religieuse que dogmatique.

De cette liturgie française primitive, une seule partie a survécu : celle concernant le mariage. Calvin a remplacé tout le reste, non par une œuvre originale, mais par un emprunt : « Quant aux prieres des dimanches, dit-il [2], ie prins la forme de Strasbourg, et en empruntay la plus grande partie. Des autres, ie ne le pouuois prendre d'eux, car il n'y en auoit pas vn mot; mais ie prins le tout de l'Escriture. » Il n'est donc plus permis d'attribuer, comme on l'a fait très-souvent, notre confession des péchés à Th. de Bèze; quand il la prononça d'une manière solennelle au colloque de Poissy, il y avait vingt ans et plus qu'elle était partout récitée tous les dimanches. Il n'y a plus lieu non plus de demander, avec M. Riggenbach [3], si Calvin en avait déjà fait usage à Strasbourg : le Psautier pseudo-romain résout la question avec une entière évidence.

Nous avons supposé plus haut que les psaumes d'Anvers, qui se chantaient sur des airs français, avaient été repoussés par Calvin en 1539.

[1] Elle avait, paraît-il, beaucoup de ressemblance avec un formulaire allemand : « Votre liturgie, écrivait Calvin à Gaspard Megander, le 20 février 1537, a été traduite sur ma demande; nous l'avons comparée avec la nôtre, dont elle ne diffère que par sa brièveté. » (Herminjard, IV, 187.)

M. Gaiffe possède un splendide exemplaire de l'édition gothique in-18 de 1538, dont voici le titre : *L'ordre et maniere quon tient en administrant les sainctz sacremens : assauoir le Baptesme et la cene de nostre Seigneur,* etc. A la fin : *Imprimé par Iehan Michel demeurant en la place sainct Pierre deuant la grand Eglise, 1538.* C'est le même livre que celui de 1533, mais l'ordre des matières y est interverti : baptême, cène, mariage, visitation des malades, manière de prêcher.

[2] J. Bonnet, *Lettres françaises*, II, 578.

[3] *Der Kirchengesang in Basel*, p. 87.

Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, on comprend que Pierre Alexandre ait rejeté ces airs, qui plaisaient peu à l'Église de Strasbourg. Ce qu'on saisit moins aisément, c'est pourquoi, laissant de côté onze des quinze psaumes de divers auteurs qu'il avait mis dans son recueil d'Anvers, il en fait entrer dans le nouveau recueil quatre qui ne sont pas les meilleurs. L'adoption du CXLII de D. se conçoit parce qu'il suit l'hébreu, de même que celle du XLIII de C. D., calqué sur la Vulgate, qui dut sans doute cette faveur à la facilité avec laquelle on put lui trouver de suite une mélodie; mais l'adoption du CXX anonyme, qui laisse aussi percer son origine latine, et du CXXX d'A., qui fait double emploi avec celui de Marot déjà mis en musique, ne s'explique ni par des raisons musicales, puisqu'ils manquent de mélodie, ni par leur valeur intrinsèque [1], puisque d'autres, préférables sous ce rapport, leur ont été sacrifiés. Cette exception à la règle nous semble trahir la faiblesse paternelle de l'auteur qui avait signé l'un: Anonyme, et l'autre : A., initiale de Pierre Alexandre. Le correcteur de Marot serait donc le traducteur de quelques-uns des psaumes d'Anvers, et probablement aussi l'auteur de la plupart des vers qui terminent *la manyere de faire prieres*. Le psaume CXX, que nous lui attribuons, fut mis en musique à Strasbourg l'année suivante; le CXXX, qui n'eut pas la même bonne fortune, fut rejeté quand Pierre Alexandre eut quitté la ville : il a disparu du Psautier de 1545.

ÉDITION GÉNEVOISE DE 1542.

En rentrant à Genève (13 septembre 1541), Calvin y retrouva ou y apporta les quelques psaumes déjà en usage depuis 1539 dans l'Église française de Strasbourg, et deux mois après (20 novembre) il obtint du Conseil leur introduction dans le culte public. Ce n'était là qu'un bien petit commencement, qui était loin de répondre aux vœux et aux besoins de l'Église, et dont le réformateur sentait sans nul doute l'insuffisance. Aussi est-ce avec une grande joie qu'il dut recevoir, vers la fin de février, l'édition pseudo-romaine, déjà bien moins incomplète. Toutefois, il ne l'adopta point telle quelle, grâce aux conseils d'un musicien obscur, qui se trouva être un artiste de génie, auquel il permit de remanier les mélo-

[1] Les vers du CXX ne manquent pourtant point d'aisance et de facilité.

dies strasbourgeoises et d'en composer de nouvelles. Il parut donc bientôt à Genève un nouveau psautier fragmentaire, dont le seul exemplaire connu appartient à la bibliothèque de Stuttgart. Nous en avons obtenu communication par l'entremise dévouée d'un ami, M. le pasteur Leblois, de Strasbourg.

Ce volume in-16, de quatre-vingt-douze feuillets, en caractère romain, a pour titre.: *La forme des prieres et chantz ecclesiastiques, auec la maniere d'administrer les Sacremens, et consacrer le Mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne.* Au-dessous, une feuille d'olivier terminée en G orné, qui est la marque de Jean Gérard (*alias* Girard [1]), imprimeur à Genève. Psalme 159 (*sic*). *Chantez au Seigneur chanson nouuelle, et que sa louënge soit ouye en la Congregation des debonnaires.* Psalme 150. *Que tout ce qui respire loué le Seigneur.* M D. XLII, sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni pagination, ni privilége.

En tête se trouve la seconde préface de Calvin, sans date ni nom d'auteur. Ce morceau, qu'il compléta le 10 juin. 1543 par l'addition de quelques pages concernant la musique sacrée, fut bientôt célèbre et a été réimprimé dans la plupart des Psautiers du XVIe siècle; en voici les passages principaux :

EPISTRE AV LECTEVR [2].

Comme c'est vne chose bien requise en la Chrestienté, et des plus necessaires, que chascun fidele obserue et entretienne la communion de l'Eglise en son endroict, frequentant les assemblées qui se font, tant le dimanche que les aultres iours, pour honorer et seruir Dieu, aussi est-il expedient et raisonnable que tous congnoissent et entendent ce qui se dict et faict au Temple, pour en receuoir fruict et edification.... Si nous voulons bien honorer les sainctes ordonnances de nostre Seigneur, desquelles nous vsons en l'Eglise, le principal est de scauoir qu'elles contiennent, qu'elles veullent dire, et à quelle fin elles tendent, afin que l'vsage en soit vtile et salutaire, et par consequent droictement reglé....

Quant est des prieres publiques, il y en a deux especes. Les vnes se font par simple parolle; les aultres, auecque chant. Et n'est pas chose inuentée depuis peu de temps.

[1] Jean Girard, Vaudois de la vallée d'Angrogne, avait été envoyé à Genève, en 1536, avec le barbe ou pasteur Martin Gonin, pour voir comment s'y pratiquait la Réforme. Plus heureux que son compagnon, il échappa au martyre. (Crespin, fol. 109.)

[2] Dans l'édition de 1545, le titre de la préface est autre : *Iehan Caluin à tous Chrestiens et amateurs de la parolle de Dieu, Salut.* Les mots *Iehan Caluin* ont disparu des éditions suivantes.

Car dès la premiere origine de l'Eglise, cela a esté, comme il appert par les histoires. Et mesmes sainct Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter. Et à la verité, nous congnoissons par experience que le chant a grand force et vigueur d'esmouuoir et enflamber le cueur des hommes, pour inuoquer et louer Dieu d'vn cueur plus vehement et ardent. Il y a touiours à regarder que le chant ne soit leger et volage; mais ait pois et maiesté, comme dict St Augustin. Et ainsi il y ait grande difference entre la musique qu'on faict pour resiouir les hommes à table et en leurs maisons, et entre les psalmes qui se chantent à l'Eglise, en la presence de Dieu et de ses anges. Or quand on vouldra droictement iuger de la forme qui est icy exposée, nous esperons qu'on la trouuera saincte et pure, veu qu'elle est simplement reiglée à l'edification dont nous auons parlé [1], combien que l'vsaige de la chanterie s'estende plus loing. C'est que mesme par les maisons et par les champs ce nous soit vne incitation, et comme vn organe à louer Dieu et esleuer nos cueurs à luy pour nous consoler en meditant sa vertu, bonté, sagesse et iustice. Ce qui est plus necessaire qu'on ne scauroit dire....

Or entre les aultres choses qui sont propres pour recreer l'homme et luy donner volupté, la musique est, ou la premiere, ou l'vne des principalles; et nous faut estimer que c'est vn don de Dieu deputé à cest vsaige. Parquoy, d'autant plus deuons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la conuertissant en nostre condamnation où elle estoit desdiée à nostre proffit et salut.... A grand peine y a-il en ce monde chose qui puisse plus tourner ou flechir ca et la les mœurs des hommes, comme Plato l'a prudemment consyderé. Et de faict, nous experimentons qu'elle a vne vertu secrette et quasi incredible à esmouuoir les cueurs en vne sorte ou en l'aultre. Parquoy nous deuons estre d'autant plus diligens à la reigler en telle sorte qu'elle soit vtile et nullement pernicieuse....

Il est vray que toute parolle mauuaise, comme dict sainct Paul, peruertit les bonnes mœurs, mais quand la melodie est auec, cela transperce beaucoup plus fort le cueur et entre au dedans tellement que, comme par vn entonnoir le vin est iecté dedans le vaisseau, aussi le venin et la corruption est distillée iusques au profond du cueur par la melodie. Or qu'est-il donc question de faire? C'est d'auoir chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soyent comme esguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à mediter ses œuures, à fin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier. Or ce que dit sainct Augustin est vray, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu, sinon qu'il l'ait receu d'iceluy. Parquoy quand nous aurons bien circui par tout, pour cercher ca et la, nous ne trouuerons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire, que les pseaumes de Dauid, lesquels le sainct Esprit luy a dictez et faits....

... Et ainsi (ce present livre) n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de

[1] L'épître ou préface se termine ici dans l'édition de 1542. Ce qui suit est une addition datée du 10 juin 1543, qui a échappé à Wackernagel.

par moy, veu qu'en soymesmes il porte son prix et son los. Seullement que le monde soit si bien aduisé qu'au lieu de chansons en partie vaines et friuolles, en partie sottes et lourdes, en partie salles et vilaines, et par consequent mauuaises et nuysibles, dont il a vsé par cy deuant, il s'accoustume cy apres à chanter ces diuins et celestes cantiques auec le bon Roy Dauid. Touchant la melodie, il a semblé aduis le meilleur qu'elle fust moderée en la sorte que nous l'auons mise, pour emporter poidz et maiesté conuenable au subiect, et mesme pour estre propre à chanter en l'Eglise selon qu'il a esté dict.

Viennent ensuite les trente psaumes de Marot, mêlés aux cinq de Calvin, les deux cantiques du même, avec le *Pater* et le *Credo* de Marot; en d'autres termes, ce Psautier reproduit le pseudo-romain, en en éliminant cinq pièces : le psaume CXIII non rimé, les XLIII, CXX, CXXX et CXLII d'Anvers, et en substituant le *Credo* de Marot au *Credo* en prose. Le texte est encore celui de Pierre Alexandre, sauf de très-légères et peu nombreuses variantes; d'où nous concluons qu'au moment où il préparait cette publication, Calvin ne connaissait point encore l'édition originale de Marot, à laquelle il donna bientôt après la préférence.

La liturgie du dimanche, qui suit les psaumes, est aussi celle de l'édition pseudo-romaine, moins les formules lues à l'autel. Elle n'a guère été modifiée depuis que dans les mots.

Ce retranchement correspond évidemment à une évolution des idées liturgiques de Calvin. A Strasbourg il s'était conformé, non peut-être sans quelque scrupule, aux usages des luthériens, qui maintenaient l'autel dans le temple et la formule générale de l'absolution des péchés, adressée à tous les fidèles sans confession préalable. Retourné à Genève, où toutes les cérémonies qui rappelaient le catholicisme avaient été abolies par Farel, il modifia dans ce sens la liturgie strasbourgeoise : l'absolution lui parut sans doute un levain de cléricalisme qu'il importait de faire disparaître; et quant à l'autel, peut-être plus catholique encore, il n'avait aucune raison d'être aux yeux du théologien qui repoussait la doctrine luthérienne de la *consubstantiation* non moins que la *transsubstantiation* catholique, et n'admettait que la présence spirituelle de Jésus dans le pain de la sainte cène. Il a en outre fait disparaître le *Kyrie eleison* et l'*Alleluia*, qui terminaient, l'un le *Décalogue*, et l'autre le *Pater*, dans le Psautier strasbourgeois.

Des différences musicales non moins importantes caractérisent les Psautiers de Strasbourg et de Genève parus la même année, à quelques mois

d'intervalle. Ils n'ont que dix-sept mélodies communes (I, II, III, XV, XVII, XXV, XXXVI, XLVI, XCI, CIII, CIV, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXXXVIII, CXLIII et *Siméon*), et encore, ce qui exclut toute idée de hasard, elles ne sont pas identiques (sauf une seule, celle du CIII); les modifications nombreuses qu'elles ont subies dans l'une des éditions dénotent une imitation très-réelle mais non servile, nous le montrerons plus loin. Ces mélodies, dont la physionomie est plutôt allemande que française, se rapprochent beaucoup plus de leur forme originelle dans l'édition pseudo-romaine que dans celle de Genève, et notamment celles des sept morceaux de Calvin. S'il résulte de là que ces deux Psautiers ne sont pas indépendants l'un de l'autre, celui de Genève est évidemment le plus récent, ce qui peut se démontrer par la supposition contraire. Admettons par impossible que l'édition génevoise ait paru dans les premiers jours de janvier 1542, et même à la fin de décembre 1541 avec une date anticipée; il ne serait resté à l'éditeur strasbourgeois, dont l'œuvre était imprimée le 15 février, que six semaines ou deux mois, pour le choix de treize mélodies nouvelles, la correction de dix-sept autres et l'impression du volume : hypothèse absolument inadmissible.

L'édition génevoise ou calviniste, avec ses trente-neuf pièces toutes en musique, ses dix-sept mélodies corrigées et ses vingt-deux nouvelles, n'a donc pu paraître que quatre à cinq mois après celle de Pierre Alexandre, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1542; elle était, paraît-il, usitée à Lausanne en juillet.

Une seconde édition [1] parut encore à Genève en 1542, sous le même titre que la précédente, augmenté de ces mots : *et comme on l'observe à Geneue*, qui disent nettement qu'il y avait ailleurs un autre Psautier et une autre liturgie que ceux de Genève. Cette édition a été vue par Léonard Baulacre, bibliothécaire de cette ville au XVIIIe siècle [2]; elle ne contenait, selon lui, que les trente psaumes de Marot; mais il ne l'a pas examinée d'assez près, non plus que la préface de Calvin, où il n'a vu, tout à fait à tort, qu'un canevas de celle de l'année suivante. Cette seconde édition génevoise était évidemment pareille à la première; car on ne voit pas pourquoi Calvin en aurait retranché cinq psaumes avant de pouvoir les remplacer par d'autres.

[1] Les psaumes reparurent aussi la même année dans les *Œuvres de Marot*, Lyon, chez Étienne Dolet, in-12. — [2] Voir ses *Œuvres*, I, 410.

ORAISON TRESDEVOTE, ETC.

(1543.)

Voici encore une pièce rare, ignorée jusqu'ici des bibliophiles [1], et dont nous ne connaissons que l'exemplaire de M. Gaiffe : *Oraison tresdeuote en laquelle est faicte la confession des pechez, des fideles qui ainsi crient apres Dieu, composée par M. Guillaume Farel, prescheur du sainct Euangile de nostre seigneur. Psalme 90. Ie suis auec toy en la tribulation : inuocque moy et ie t'exaulceray.* Plaquette gothique in-16 de vingt-sept feuillets non paginés, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur; mais avec un écusson portant les trois gousses d'ail, qui sont la marque de Jehan Knobloch, imprimeur strasbourgeois (*ail* se dit en allemand *Knoblauch*). Le contenu nous en donne la date, et nous apprend quels sont les fidèles qui crient après Dieu dans ces plaintes de réformés sans pasteur, obligés de sortir d'une grande ville pour participer à la sainte cène et entendre les rares prédicateurs qui d'aventure viennent les visiter :

Ha Seigneur, n'as-tu point veu le paoure peuple, et tant de paoures gens sortir de la ville, courans par fanges et par mauuais chemins, delaissans leurs maisons, hommes et femmes, veoyre aulcunes femmes enceinctes et d'autres qui allectoient leurs enfans, et vieilles gens et petiz enfans? Ne les as-tu point veu courir pour la faim de ta parolle et en ioye porter (supporter) ioyeusement d'estre repoulsez d'entrer en la ville [2]? Ne les voyes-tu point hommes, femmes et enfans, comme petites brebis errantes par champs, par vignes, tellement que la seulle veue debuoit faire fendre les pierres? Ceste moysson n'est-elle point grande, o seigneur Iesus?...

Ha Seigneur, les autres à qui tu as faict la grace que ta parolle leur a esté donnée ont tant de predications, tant de lieux, tant de ministres et pasteurs, qui continuellement les enseignent et leur administrent tes pures ordonnances et sainctz sacremens. Et nous n'auons, Seigneur, vn seul pasteur, vn seul lieu, vne seulle predication le iour (toutes sont nocturnes) en vne si grande ville, où tu as tant de peuple, et ne pouuons vser ne recepuoir purement tes sainctz sacremens....

Suit une *Requeste aux Eglises de nostre seigneur et à tous chrestiens*, où l'on

[1] Elle n'est pas indiquée par *la France protestante*, et son contenu est tout autre que celui de la *Forme d'oraison*, etc., que Farel publia, en 1545, à Genève.

[2] On ferma les portes de la ville afin de les empêcher d'y rentrer, un jour qu'ils en étaient sortis pour célébrer leur culte.

voit que le maître échevin de la ville favorise « la sainte cause de la prédication [1], » et que les fidèles ont reçu récemment la visite d'un pasteur : « Nous auons pour aulcun temps receu fort grande consolation de la parolle, laquelle nous a fallu cercher hors de la ville et assez loing; » mais le lieu de réunion a été bientôt interdit. La peste « nous a tresgrieffement pressés, » beaucoup sont morts « sans voir icy l'Eglise dressée (organisée), conduicte et gouuernée par la parolle de Dieu. »

Suit encore une autre *Requeste aux princes et seigneurs*, le tout terminé par le psaume cxx de l'édition d'Anvers : *Au seigneur Dieu, pour recouurer lyesse*, avec la même mélodie qui se retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545.

Le lieu d'impression est donc bien Strasbourg; la date, c'est 1543, année de la peste; les fidèles sont ceux de Metz, ainsi qu'il résulte de ces lignes de *la France protestante* :

Quelques mois après le 1er février 1542, Farel, pour qui le mouvement était la vie, voulut visiter Metz, où il avait appris que la Réforme comptait un certain nombre de sectateurs. Il y arriva le 3 septembre 1542, et logea chez Gaspard Gamant. Dès le lendemain, il prêcha dans le cimetière des Dominicains en présence d'un nombreux auditoire [2], malgré le bruit assourdissant des cloches que les moines sonnaient à toute volée pour couvrir sa voix. Voilà tout ce que les enfants de Dominique surent opposer à l'éloquence foudroyante de Farel ! Heureusement pour eux, les magistrats leur vinrent en aide. Le conseil des Treize lui ayant défendu toute prédication publique ou particulière, il se retira à Montigny, et de là, sur les pressantes instances de ses amis, il gagna Gorze et se mit sous la protection de Guillaume de Fürstemberg. Plusieurs fois, pendant son apostolat dans la Suisse romande, il avait rencontré dans les femmes de terribles ennemies : celles de Gorze ne se montrèrent pas moins hostiles, et peu s'en fallut qu'elles ne l'étranglassent un jour, parce qu'il avait nié la virginité perpétuelle de Marie. Ce ne fut pas cependant le plus grand danger qu'il courut. Le jour de Pâques, 25 mars 1543, il prêchait dans l'église de l'abbaye, remplie jusqu'aux combles, lorsque Claude de Guise fondit sur l'assemblée à la tête d'un corps de troupes. Beaucoup furent tués, entre autres Adam Le Drapier, quelques-uns noyés en se sauvant; un plus grand nombre, les femmes surtout, subirent les plus cruels traitements. Farel, blessé, parvint à s'échapper dans un char plein de lépreux [3] et gagna Pont-à-Mousson, d'où Fürstemberg

[1] Il se nommait Gaspard de Heu, sieur de Buy, *alias* Huy (*Calvini opera*, XI, col. 450 et 598).

[2] Trois mille personnes, d'après une lettre de Bucer à Calvin. (*Ibid.* XI, col. 450.)

[3] *Ibid.* XI, col. 524.

le conduisit à Strasbourg. Il passa quelques mois dans cette ville, où Calvin se rendit aussi au mois de juin.

C'est là que Farel, encore tout ému des persécutions qu'il venait de subir, écrivit l'*oraison* destinée à consoler les Messins et à relever leur courage ; c'est dans le même but qu'il termine son opuscule par le psaume CXX anonyme, si admirablement approprié à la situation :

Au Seigneur Dieu, pour recouurer lyesse
Et deliurer mon cœur de sa tristesse,
I'ay hault cryé mon dueil et ennuy :
Et mon Dieu m'a ouy.

Les Messins le connaissaient déjà, puisqu'il se trouvait dans le Psautier pseudo-romain qui leur avait été envoyé l'année précédente; mais ils ne pouvaient le chanter parce qu'il était dépourvu de mélodie. Celle-ci venait d'être découverte ou composée lorsque Farel arriva à Strasbourg; aussi eut-il hâte de l'envoyer à ses ouailles comme une précieuse nouveauté religieuse.

Ainsi se trouve résolu le problème que Baulacre trouvait si difficile en 1745, lorsqu'il écrivait dans le *Journal helvétique* :

Une des premières questions que vous me faites, Monsieur, c'est : *quand on a commencé à chanter les psaumes dans notre Église de Genève* [1]? Il semble que je ne devrois pas être embarassé à vous satisfaire là-dessus. Cependant je vous avoue de bonne heure que, quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pas pu trouver le commencement de cet usage. Nos registres publics ont négligé de nous en instruire. Les registres ecclésiastiques, dans ces premiers commencemens de notre Église, étoient peu exacts et peu détaillez. Nous n'en avons même point des dix ou douze années qui suivirent la Réformation, et il y a apparence que c'est dans cet intervalle que le chant des Psaumes a été introduit dans notre Église. Je trouve seulement dans nos Ordonnances ecclésiastiques un Règlement qui prépare à cet usage. Il est du 20 novembre 1541, et voici comment il est conçu : Il sera bon d'introduire les chants ecclésiastiques, pour mieux inciter le peuple à prier, à louer Dieu. Pour le commencement on aprendra les petits enfans, puis avec le temps toute l'Église pourra suivre [2].

[1] M. Merle d'Aubigné (*Histoire de la Réform. au temps de Calvin*, VI, 494) n'y regardait pas de si près ; et, sans se demander quels chants Farel pouvait faire chanter à Genève en 1538, il écrivait bravement : « La prière et les chants ayant eu lieu, le discours commença. »

[2] C'est par l'école, le collége et même l'académie que le chant des psaumes se propa-

Baulacre a médit des registres génevois, qui contiennent sur ce point plus de renseignements qu'il n'y en a découvert; la résolution même du 20 novembre 1541 indique clairement l'existence de chants ecclésiastiques. Ce ne sont pas les mélodies du Psautier pseudo-romain, qui ne parut que le 15 février 1542, ni celles du recueil génevois, publié vers le milieu de la même année, qu'il pouvait être question d'apprendre aux enfants des écoles en novembre 1541; mais bien celles du Psautier primitif (1539), qui n'étaient pas encore chantées avec l'ensemble voulu et dont il fallait perfectionner l'exécution.

Ce n'est donc ni vers 1545, comme le pensait Baulacre, encore moins en 1555, comme le dit Koch [1], mais bien en 1542 que le chant des psaumes, commencé en 1539, fut régulièrement établi dans l'Église de Genève [2].

D'après Maimbourg [3], les calvinistes français ne chantèrent *publiquement* les psaumes pour la première fois qu'en 1558, au Pré-aux-Clercs. L'exercice public du culte réformé ayant été constamment interdit jusqu'à l'assemblée des notables de Fontainebleau (août 1560), l'historien jésuite peut avoir raison. Toutefois nous avons peine à croire que, dans les assemblées secrètes et proscrites, on n'ait pas chanté les psaumes, comme on avait chanté les chansons de la sainte Écriture, quand on espérait n'être pas entendu ou dénoncé, et lorsque les circonstances paraissaient favorables. Nous voyons, en effet, le martyr Aymon de la Voye marcher au supplice, un peu après le 21 août 1542, en chantant le psaume CXIV.

« Jusqu'en 1555, dit Th. de Bèze [4], il n'y auoit encores proprement,

geait. On y consacrait une heure chaque semaine. Voir *l'ordre du collége de Genève*, Robert Estienne, 1559, in-4°.

[1] *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, I, 92.

[2] Un passage de l'*Histoire de la Réformation suisse* de Ruchat, réimprimée par M. Vulliemin, nous a fortement embarrassé jusqu'à ce que nous ayons recouru à l'original. D'après cette réimpression, le chant des psaumes de Marot aurait commencé à Granson dès 1540. Pourquoi à Granson plus tôt qu'à Genève? Ce brouillamini n'avait pour cause qu'une simple faute d'impression, que plusieurs recueils ont reproduite (*Bulletin*, I, 95; *La France protestante*, art. GOUDIMEL; *Real-Encyclopädie*, article MAROT; *Revue chrétienne*, 1865, p. 721), mais qui n'a point échappé à l'étude attentive à laquelle s'est livré M. Bovet (p. 47). Ruchat avait écrit 1549 et non 1540, et c'est la suppression d'une queue de chiffre qui avait donné à ce passage une importance qu'il n'a nullement.

[3] Le bourgeois de Reims, Jehan Pussot, a écrit aussi : « Les lutheriens caluinistes et leurs adherents commencerent (vers 1560) à gringnoder les pseaumes de Marot seulement, car ceulx de Beze n'estoient encore escloz ni pas faits. »

[4] *Histoire ecclésiastique*, I, 99.

en France, aucune Eglise dressée en toutes ses parties, estans seulement les fidèles enseignés par la lecture des bons liures, et selon qu'il plaisoit à Dieu de les instruire quelquesfois par exhortations particulieres, sans qu'il y eust administration ordinaire de la parole, ou des sacremens, ny consistoire establi; ains on se consoloit l'vn l'autre comme on pouuoit, s'assemblant selon l'opportunité pour faire les prieres, sans qu'il y eust proprement autres prescheurs que les martyrs, hormis quelque petit nombre tant de moines qu'autres, preschans moins impurement que les autres; tellement qu'il se peut dire que iusques alors le champ du Seigneur auoit esté seulement semé, et auoit fructifié par cy par là, mais qu'en ceste année l'heritage du Seigneur commença d'estre rangé et mis par ordre à bon escient. » On a déjà vu que Bèze ignorait les origines de notre Psautier; le silence qu'il garde ici sur le chant des assemblées, auxquelles du reste il n'avait point assisté, prouve tout au plus que l'usage n'en était ni général, ni surtout constant, ce qu'explique assez la violence de la persécution qui sévissait contre les *Luthériens*, *Christaudins* [1] et *Hérétiques de Meaux*.

Il ne reste plus à chercher que la date de la proscription du Psautier. La présence d'une liturgie complète et même d'un catéchisme dans le Psautier strasbourgeois de 1542 est un fait capital et demeuré inconnu, qui rend évidente la double méprise dans laquelle sont tombés Florimond de Rémond, Strada, Bayle, Jurieu, Lenglet-Dufresnoy, Ruchat, Brunet [2], MM. Fétis, A. Coquerel fils (*Bulletin*, I, 412), la *Revue chrétienne* (1865, p. 721), etc. L'hérésie et le livre qui était devenu, presque en un clin d'œil, l'âme du nouveau culte et le *vade-mecum* de tout protestant, furent dès lors confondus par la Sorbonne dans une même réprobation. Les psaumes étaient si bien reconnus comme la quintessence de l'hérésie qu'il n'était pas même nécessaire de les mentionner. C'est donc à tort qu'on a cru et répété à l'envi : 1° que l'œuvre de Marot ne revêtit le cachet protestant qu'en 1553, quand Calvin se la fut appropriée par l'adjonction de

[1] Selon Du Boulay, historien de l'université de Paris, les *Christaudins* de cette ville s'assemblèrent durant deux ans, à partir de 1555, chez de la Ferrière, au Pré-aux-Clercs, pour y chanter les psaumes.

[2] On lit dans le *Manuel du libraire*, à l'article *Marot* : « Ces psaumes qu'ont adoptés les calvinistes, et que, pour cette raison, l'Église catholique a définitivement rejetés, avaient d'abord paru sans opposition. Marot les avait lui-même dédiés à François Ier dans une pièce de vers. On a vu que l'édition de Lyon 1555 a une épître au cardinal de Lorraine, » etc.

catéchisme et de la confession de foi; 2° que ce n'est qu'à partir de cette époque que la lecture en fut interdite aux catholiques. « Chacun, dit Florimond de Rémond, portoit les psaumes, les chantoit comme chansons spirituelles, mesmes les catholiques, ne pensant pas faire mal. Car ce n'estoit encore, et ne fut de quelques années, *le formulaire de la religion caluiniste.* Mais depuis ils furent ordonnez pour estre chantez en leurs assemblées, distribuez par petites sections, ce qui fut l'an 1553.... Apres qu'ils les eurent accouplez aux catechismes caluiniens et geneuois, l'vsage en fut du tout (absolument) interdit, et *les premieres deffenses renouuelées, auec des peines rigoureuses,* de sorte que chanter vn pseaume c'estoit estre lutherien. » Chanter un psaume ailleurs qu'à la cour, qui avait, comme on sait, ses immunités de plus d'un genre, fut toujours un crime de luthéranisme; car un Psautier avec musique et liturgie est un véritable formulaire. Si les catholiques s'en servirent de 1542 à 1553, ils ne péchèrent pas par ignorance, mais bravèrent les défenses et les menaces de la Sorbonne [1].

Le *Dictionnaire historique* de Bayle (art. *Marot*) renferme sur ce point les plus étranges inexactitudes : « Ce fut à la cour de François Ier qu'on chanta principalement (!) la nouvelle versification; et l'on sçait combien ce prince persécutoit la nouvelle religion. Et si dans la suite les François chantèrent les autres vingt psaumes de Marot et ceux de son successeur, ce fut avant que les réformez se distinguassent par cette espèce de chant et en fissent une partie de leurs exercices de dévotion; or ils ne firent cela qu'après que tout le Psautier eût été mis en musique à Genève et réuni au catéchisme, *et dès ce temps-là les catholiques renoncèrent au chant de ces psaumes.* »

La *Revue musicale* (22 juin 1833) s'écarte davantage encore de la réalité, en plaçant après 1562 l'interdiction de chanter les psaumes : « *On ne remarqua point d'abord,* dit M. Fétis, *l'intention que Marot et Bèze avaient eue de substituer la langue vulgaire au latin dans les prières, et personne ne se douta*

[1] Notre ami M. Lièvre cite à cet égard un exemple des plus curieux (*Histoire des protestants du Poitou,* I, 135) : « Un culte bizarrement mêlé se célébrait parfois dans les églises du bas Poitou, que se disputaient les deux religions, et donnait lieu à des scènes étranges. L'auteur de la chronique du Langon rapporte qu'au commencement des troubles, en l'an 1562, les huguenots assistaient parfois aux offices du curé Moquet. Il prêchait plus souvent et supprimait, à cause d'eux, les heures canoniales et ce qui leur répugnait le plus. » Il leur permettait même d'intercaler dans les chants latins celui du Décalogue : *Leue le cœur, ouure l'aureille,* et le psaume XLIII : *Rouengemoy, prends la querelle.*

que leur version des psaumes était un moyen de propager la religion réformée, en sorte que les catholiques chantaient ces psaumes aussi bien que les huguenots.... L'usage de ces psaumes, *qui depuis lors a été sévèrement interdit aux catholiques*, était considéré comme si peu opposé à la foi de l'Église, que Charles IX même accorda un privilége [1], le 27 octobre 1561, pour l'édition qui en fut donnée en 1562, avec la musique par Antoine Vincent. »

« Cette musique, dit M. Lavoix fils [2], n'avait pas été écrite dans un esprit d'opposition et de révolte. Le chant des psaumes était une distraction pieuse qui ne touchait en rien à l'hérésie, lorsque Goudimel publia pour la première fois, en 1562, les psaumes mis en rimes françaises par Marot et Th. de Bèze.... Ce ne fut que plus tard, la lutte étant définitivement engagée entre les deux religions, que la traduction des textes saints en langue vulgaire devint hérétique et que le fait de les chanter fut une preuve de calvinisme. »

Enfin, Ruchat, qui, en sa qualité d'historien de la Réformation, eût dû mieux connaître l'esprit de la cour des Valois et l'irréconciliabilité de la Bible et de Rome, dit naïvement : « Dans ce temps-là, la cour de France, quoique zélée catholique, ne trouvoit pas mauvais qu'on chantât en françois les louanges de Dieu et ne s'étoit pas encore avisée de le défendre. »

Proscrits dès avant leur naissance, les psaumes devaient l'être plus sévèrement encore aussitôt après leur apparition; l'engouement et l'autorité même du roi devaient être impuissants contre la logique des faits. Pour en être convaincu, nous n'avions, quant à nous, nul besoin de l'aveu du Père Maimbourg, d'après lequel la Faculté de théologie remontra au roi que rien n'était plus dangereux que cette infidèle traduction; ni de celui de Lenglet-Dufresnoy, qui reconnaît qu'elle fut condamnée uniquement « parce qu'elle donnoit au peuple la connaissance des livres saints, qu'on avoit grand soin d'interdire alors au commun des fidèles. » L'interdiction formelle ne date ni de 1562, ni de 1553, mais de l'année même où Marot fit imprimer sa traduction. De Noël 1542 au mois de mars de l'année suivante, la Faculté de théologie de Paris mit à l'index soixante-cinq ou-

[1] Nous parlerons plus loin de ce privilége et de celui qui fut donné par Philippe II.

[2] *La musique de chambre au XVIe siècle*, dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* du 28 septembre 1873.

vrages [1], dont elle adressa la liste au procureur du roi, en l'invitant à commencer les poursuites. Nous empruntons un extrait de cette liste à Du Plessis d'Argentré (*Collectio judiciorum de novis erroribus*, II, 134) [2], et nous en conservons les numéros d'ordre :

2. *Trente psaumes de David translatés par Clément Marot.* C'est évidemment le Psautier d'Anvers, bien que le titre en soit inexactement transcrit, comme les suivants.

8. *Psalmes de Daniel* (sic) *commentés par Clément Marot.* C'est très-probablement l'édition de Paris.

9. Un sermon du bon et mauvais pasteur, du même Marot.

10. Un petit livre intitulé : *L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'Église de Genève.* Ce doit être l'édition pseudo-romaine.

11. *Psalmes de David mis en rimes par Clément Marot et autres, de nouveau traduits en chant, ainsi qu'il dit, le plus modeste qu'il a été possible.* Ce doit être un Psautier génevois. L'expression de *chant modeste* ne fait pour ainsi dire que résumer la préface de Calvin.

40. *Les pseaumes de David de l'hébreu en langue françoise* [3].

42. *La coustume des prières et chant ecclésiastique, avec la manière d'administrer les*

[1] Ils furent condamnés au feu par arrêt du Parlement, le 14 février 1543 (vieux style), « comme contenant damnable et pernicieuse doctrine. »

[2] Voir aussi à la bibliothèque Sainte-Geneviève : *Edict faict par le Roy sur certains articles faictz par la faculté de theologie de l'vniversité de Paris,... auec le Cathologue* (sic) *des liures censurez par ladicte faculté.* Paris, Jehan André, 1545, in-16.

[3] Cette édition est très-probablement celle qui parut à Lyon en 1542, in-16, sous ce titre : *Psalmes du royal prophete David. Fidelement traduictz de latin en francoys. Ausquelz est adiouxté son argument et sommaire à chascun particulierement. Chés Estienne Dolet.* Elle reproduit le texte d'Olivetan, légèrement modifié par Dolet. Il y a joint une *Epistre au lecteur* qui fut cause de sa mort, suivant une note manuscrite placée en tête de l'unique exemplaire que nous en ayons vu. Les mots : *fidelement traduictz de latin en francoys* sont donc une petite supercherie à l'adresse de la Sorbonne, qui ne s'y est pas laissé tromper et a reconnu le texte hébreu qu'elle détestait.

Voici quelques extraits de ce livre rarissime, payé 225 francs par M. Tross :

PSALME 1.

« Bienheureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschants et ne s'est point arresté en la voye des pecheurs, ny assis au banc des moqueurs....

« Les meschants ne sont pas ainsi, mais ils sont comme la paille que le vent pouls̃e.

« Pour ce ne se pourront maintenir les meschants en iugement, ny les pecheurs en l'assemblée (Olivetan : *concil*) des iustes.

« Car l'Eternel (Olivetan : *le Seigneur*) congnoist la voye des iustes, mais la voye des meschants perira. »

sacremens et consacrer le mariage selon la coustume de l'Eglise. C'est évidemment l'autre édition genevoise.

46. Catéchisme de l'Église de Genève, c'est-à-dire la forme d'instruire les enfants en la chrétienté.

51. Petit traité montrant ce que doit faire l'homme fidèle connaissant la vérité de l'Évangile, quand il est parmi les papistes.

54. Chansons spirituelles, contenant seulement deux cahiers.

55. Chansons spirituelles, etc., pleines de consolation et une irrision de Dieu et de l'Église [1].

Voilà donc six éditions des psaumes mises à l'index avant la fin de l'année 1542 (vieux style) et avant l'impression du Décalogue de Marot, qui ne parut qu'en 1543. Les auteurs de *la France protestante* ont donc eu tort de dire : « Marot avait joint à ses psaumes la traduction du Décalogue, et c'est sans aucun doute ce qui émut les susceptibilités de la Sorbonne; » erreur répétée par la *Revue chrétienne* (1865, p. 721) : « Le poëte s'était permis de joindre comme appendice à sa traduction des psaumes celle des Dix commandements, et il n'est pas douteux que ce qui avait réveillé les foudres des docteurs, c'était surtout certaine traduction malsonnante du deuxième commandement [2]. »

[1] Presque tous les autres ouvrages sont des traductions de la Bible ou des commentaires sur ses divers livres, comme l'*Exhortation à la lecture de la saincte Escripture*, les *Cinquante-deux dimanches*, composés par Lefèvre d'Étaples, la *Somme du Vieil et Nouueau Testament*, imprimée par Dolet, une Bible de Genève. (D'Argentré, II, 133.)

Nous trouvons encore dans l'index des livres prohibés par un inquisiteur de Toulouse, en 1548 (*Bulletin*, I, 442), à côté des Bibles et Nouveaux Testaments de Lefèvre, de Dolet, de Remundia, de Jean Lul, d'Érasme, de Genève et des *Epitres et Evangiles pour les cinquante-deux dimanches*, imprimés par Dolet en 1542, les ouvrages suivants :

L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'église de Genève;

Les psaumes en françoys, tant en prose qu'en rithme, de Marot et Dolet;

Le sermon du bon et du mauvais pasteur de Marot.

En outre, la Sorbonne condamna de nouveau, le 6 octobre 1551 (D'Argentré, II, 173), *les pseaumes mis en rimes par Clément Marot* et *les pseaumes de David translatez.* Ils avaient déjà été mis à l'index aux Pays-Bas en 1550, et ils y furent remis en 1557 et en 1569. (Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 230, 233, 324.)

En 1556, le parlement de Bordeaux défendit aux libraires de les imprimer, relier ou mettre en vente sous peine de la hart.

[2] L'Église romaine a audacieusement retranché ce commandement, depuis « vng certain Odoard, qui des deux premiers n'en a faict qu'vng, et puis a deschiré en deux membres plus tost que diuisé le dernier commandement à fin de parfaire la dixaine. » (Préface des *Censures des theologiens*, par Robert Es-

Un quart de siècle plus tard, les réformés se vengèrent de cette interdiction par une *Chanson spirituelle contre l'inique defense des pseaumes*, sur le chant de *Leue le cœur*, c'est-à-dire des *Dix commandements* (*Chansons spirituelles* de 1569):

O Seigneur Dieu, vray et fidele,
Tes dits nous voyons accomplis
Par la gent peruerse et cruelle,
D'erreur et fausseté remplis.

Car ils ont defendu les psalmes,
Que tout chrestien te doit chanter,
Dont maugré toy veulent nos ames
De fausse heresie enchanter....

Ces meschants paillards detestables
Empeschent tous de te louer,
En faisant cris abominables
Pour te faire desadvouer.

Ils permettent chansons lubriques,
Propos tous pleins d'oisiueté,
Et nous menacent mettre en briques
Ces gens pleins de lasciueté....

tienne.) Plus audacieux encore qu'Odoard, un obscur poëte catholique a parodié ce commandement dans son *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Marot* (Paris, 1561), dont nous parlerons plus loin; il a transformé ces vers de Marot :

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit;
Si honneur lui fais et hommage,
Ton Dieu ialousie en reçoit,

en ceux-ci :

Tailler donc feras son image
Et des benoistz sainctz qu'il conçoit;
Si honneur leur fais et hommage,
De grace l'accepte et reçoit.

Quatre ans plus tard, pendant les exorcismes de Nicole, la prétendue possédée de Vervins, Beelzébuth, qui était entré en elle, faisait la moue à un ministre qui lisait les psaumes de Marot, lui demandant : « Me « penses-tu chasser avec *tes plaisantes chansons que j'ai aidé à composer?* » (Jovet, *Triomfe du saint sacrement sur le démon*, 1682, p. 40.)

XIII

MAROT ET CALVIN.

Mœurs de Marot. — Son portrait par Saint-Marc Girardin. — En quoi Marot devance son siècle. — Son caractère. — Son protestantisme; Des Périers, Dolet, Rabelais. — Sa piété. — Son zèle. — Le protestantisme avant Calvin. — Le pape de Genève et le pape de Rome. — La théologie de Calvin. — Son caractère. — Lois somptuaires. — Tribunal de la foi. Étroitesse et despotisme. — La tolérance au xvie siècle : Luther, Brentz, Zwingle, Servet, Farel, Castalion, Zurkinden, Polydore Virgile, Lhopital, Marguerite, Renée de France, Thomas Morus.

Jusqu'ici nous avons laissé Marot se peindre lui-même par ses actions et ses écrits de nature si diverse, religieux et profanes; au moment où il va trouver un asile auprès de Calvin et en sortir brusquement, il est nécessaire d'esquisser la physionomie morale de ces deux hommes supérieurs [1]. Unis seulement par la mutuelle ardeur avec laquelle ils travaillaient à l'œuvre de la Réforme, qu'ils ne comprenaient pas absolument de la même manière, Calvin, avec ses instincts de controversiste, de théologien systématique absolu et intolérant, Marot, au contraire, plus large, plus évangélique dans le vrai sens du mot, attachant moins de prix à la forme que devait revêtir le nouveau culte, et la voulant sans doute plus artistique et moins sèche, le morose anachorète et le gracieux homme du monde ne pouvaient éprouver l'un pour l'autre une bien vive sympathie,

[1] Nous transcrivons, à titre de renseignement, les lignes où M. d'Héricault (*op. cit.*, p. LXXXV) a tracé le portrait de Marot : « Bas de stature, noir de cheveux et de barbe; son teint est bien celui des habitants de Cahors, ce teint basané que nous avons noté au début de cette étude. Il ne sera pas très-âgé encore quand il nous confiera que le temps a neigé sur sa tête presque chauve. Son grand front arrondi se ridera bientôt aussi; ses traits fins, son petit nez camus, ses lèvres hésitantes et sensuelles, sa longue barbe, ses gros yeux ronds, rappellent d'une façon saisissante le poëte qui, de nos jours, a été le révélateur et le type de la bohème littéraire. Ses regards, qui nous paraissent à nous purement rêveurs, mais qui doivent s'illuminer de passion ou s'animer des rayons de la malice, présentaient quelque chose d'inusité, d'étrange même, que les contemporains ne désignent pas clairement, mais qui les avait frappés. Tel est, avec les qualités et les vices que nous avons énumérés déjà, l'homme qui paraît avoir possédé à dose égale le don d'être très-aimé et très-détesté. »

parce qu'il y avait entre eux dissemblance de caractère et incompatibilité d'humeur.

Non-seulement la jeunesse dissipée du poëte n'est un secret pour personne; mais l'obscénité qui se rencontre parfois sous sa plume a fait croire qu'il avait poursuivi le cours de ses désordres, en dépit de l'âge et de ses convictions évangéliques. C'est faute d'avoir tenu compte de ses poésies religieuses, que les historiens et les biographes, échos trop fidèles de la calomnie, lui prêtent jusqu'à ses derniers moments une légèreté de mœurs que rien ne prouve, et que tout dément dans les œuvres de sa maturité. Aucun d'eux ne s'aperçoit qu'il accuse d'hypocrisie le génie le plus primesautier, le plus franc qui fût jamais, et qui put mieux que personne dire à juste titre :

Faindre n'est point le naturel de moy.

C'eût été feindre et feindre longtemps; que d'écrire en vivant dans la dissipation tous ces vers protestants, qui, avec les psaumes, forment le quart de ses œuvres.

Sainte-Beuve a trouvé moyen, dans un de ses premiers livres [1], d'étudier Marot sans dire un mot de son protestantisme. Mieux inspiré ou plus attentif, Saint-Marc Girardin n'a fait toutefois qu'effleurer cet important sujet; il n'a pas vu le sérieux que la Réforme avait imprimé au caractère de l'aimable poëte, et l'a représenté tel que ces catholiques railleurs et inconséquents qui forment la grande majorité de notre nation :

Villon représentait le génie libre penseur de notre vieille France, tel qu'il est dans les fabliaux et dans les romans des trouvères. Au milieu des troubles du XVIe siècle, cet esprit d'examen modeste, cette raison pénétrante et paisible, enfin ce bon sens douteur et réservé semblait risquer de périr en s'enflammant des passions de la Réforme. C'était là son premier écueil. Marot ne sut pas l'éviter. Plus tard, par un juste retour, l'esprit français retourne au catholicisme : telle est l'école de Ronsard, école toute catholique, opposée, en religion comme en littérature, à l'école de Marot....

Marot n'était pas fait pour vivre dans des temps de secte et d'hérésie. Poëte ingénieux et galant, né pour chanter le charme d'un doux *nenni*, il n'avait rien d'un sectaire. Aussi fut-il d'abord protestant, par bon ton, j'imagine, plus que par enthousiasme. Comme, dans les premiers temps de François Ier, la Réforme était à la cour le parti des

[1] *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*. 1828.

gens d'esprit et des jolies femmes, Marot fut huguenot. A cette époque, la Réforme en France n'avait pas encore pris de caractère hardi et sérieux : on se moquait des moines, on critiquait les abus de l'Église, on se raillait des richesses du clergé, on préférait les savants du nouveau Collége de France aux vieux docteurs de la Sorbonne, on aimait l'imprimerie, on lisait les Colloques d'Érasme. Voilà le protestantisme de Marot, espèce d'opposition maligne plutôt que de secte fanatique. Il y a sous ce rapport, entre le commencement du calvinisme et de la philosophie du xviiie siècle, une ressemblance frappante : même sorte de protecteurs et de partisans. Sous François Ier, le calvinisme est pendant quelque temps la religion de la cour, comme, au temps de Voltaire, la philosophie du xviiie siècle est l'esprit des grands seigneurs et du beau monde. Plus tard, quand le calvinisme et la philosophie, avec l'âge, devinrent plus forts, même retour de sentiments, même changement d'amitié en persécution.

Protestant par bon ton et par malice, Marot le resta par honneur quand vinrent les jours d'épreuve.... Forcé de s'exiler de nouveau, il se retira à Genève; mais la liberté de ses mœurs et de son esprit ne pouvait guère s'accommoder de l'austérité génevoise; il oubliait qu'au delà du Jura on appelait adultère ce qui en deçà s'appelait galanterie.... Ce protestant tiède et mondain retrouve en face du danger toute la ferveur de sa foi. Quand il s'agit de la pureté des mœurs, sa piété chancelle; quand il y va de l'honneur, elle est inébranlable [1].

Voilà bien le portrait embelli du Marot de la tradition; ce n'est pas celui de l'histoire et de la réalité. En outre, c'est la Renaissance et non la Réforme, c'est Marot avant le protestantisme et non le Marot protestant, que nous trouvons dans cette fine et trop superficielle esquisse. Nulle part la Réforme n'a été je ne sais quel voltairianisme bourgeois, moins encore le parti des jolies femmes; nulle part elle ne s'est bornée à se moquer des moines [2], même à la cour de Marguerite; elle fut partout sérieuse et tendit partout à réintégrer l'élément moral dans la vie individuelle. Durant quarante années, elle ne fit en France que prêcher avec un éclatant succès le renouvellement des cœurs, et si elle devint ensuite, en quelque mesure, la secte fanatique dont parle Saint-Marc Girardin, il ne faut pas oublier que c'est son invincible résistance à la tyrannie qui nous a valu la conquête, toujours menacée, de la liberté de conscience. Rien n'est moins malicieux, plus grave que les vers protestants de Marot; ils sont même lourds, ennuyeux, et voilà sans doute pourquoi on s'est dispensé de les

[1] *Tableau de la littérature française au xvie siècle*, Paris, 1862, in-8°, p. 55, 56, 61.

[2] On s'en était moqué trois cents ans avant que la Réforme éclatât.

étudier. Quant à l'adultère que Marot aurait commis à Genève, c'est une invention provenant de la même source que la prétendue rétractation de Lyon et les coups de fouet imaginaires de Ferrare.

Marot n'étant le héros d'aucune des aventures galantes rapportées par Brantôme [1], on ne sait presque rien sur sa *ieunesse abusée*, comme il la nomme lui-même à plusieurs reprises [2], non sans l'accent du repentir; il est même permis de douter que le dévergondage qui règne dans certaines épigrammes correspondît exactement à sa conduite; ce qui est certain, c'est qu'il a dû maintes fois s'écrier avec le psalmiste :

Oublye la mauuaistié
De l'orde ieunesse mienne;
De moy, selon ta pitié,
Par ta bonté te souuienne.

(Psaume XXV.)

Le poëte a été puni par où il avait péché : on lui attribue beaucoup de pièces ordurières qui ne sont pas de lui; il s'est formé un cycle de poésies libertines sous son nom, comme il s'en est formé d'un tout autre genre sous les noms d'Homère, d'Ésaïe et d'Ossian [3].

Bien que sa muse manque parfois de chasteté, elle a le sourire des vierges de Léonard et le charme du rhythme mélodique de Mozart; elle a bu à la coupe antique l'âpre et fortifiante liqueur qui affranchit les esprits. Marot est un amant de la nature retrouvée, rajeunie pour ainsi dire; il

(1) Préface des *OEuvres choisies de Marot publiées par Després et Campenon*, Paris, 1826, in-8°.

(2) C'est en ces termes qu'il dédie *A sa dame* l'*Adolescence Clémentine* :

Tu as pour te rendre amusée
Ma ieunesse en ce papier cy.
Quant à ma ieunesse abusée,
Vne autre que toy l'a vsée,
Contente toy de ceste cy.
LA MORT N'Y MORD.

Il revient sur le même sujet dans l'*Epistre XIII*, adressée aux dames de Paris :

N'ai-ie passé ma ieunesse abusée
Autour de vous, laquelle i'eusse vsée
En meilleur lieu, peut estre en pire aussy?
Rien ne diray, n'ayez aulcun soucy...
..... oncques ne prins visée
Pour vous lascher ung seul traict de risée.

Rien absolument ne prouve que l'*Epigramme CLXXVII*, qui manque d'ailleurs dans les éditions de 1542 et 1549, et qui de plus figure parmi les œuvres de Saint-Gelais, concerne Marot, ni même qu'elle soit de lui.

(3) L'anecdote de la religieuse qui, dans un moment plus que critique, sacrifie son vœu de chasteté à celui du silence, se trouve à la fois dans les *Colloques* d'Érasme (traduction de Gueudeville, IV, 81) et dans les *Propos de table* de Luther, page 56. Il serait injuste de rendre Marot seul responsable de ces anas, qui couraient les rues.

on chante les beautés avec une grâce émue et touchante [1]; il bafoue le monachisme, qui, pour avoir voulu s'élever au-dessus d'elle, en considérant le mariage comme un état inférieur, aboutit aux plus infâmes débauches. Supérieur aux préjugés ineptes et féroces de la plupart des théologiens catholiques et protestants d'alors, il est à certains égards un de nos contemporains : il plaint la misère du pauvre peuple; il a contre la torture des élans d'éloquence indignée; il réprouve à maintes reprises la guerre, « cette impitoyable serpente; » il dirait volontiers avec son ami Rabelais : « Foi, loi, raison, humanité, Dieu » condamnent les dévastateurs d'empire; « le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaumes. » Il se rit des revenants (*Epigramme* CCX), du vendredi (*4e Epistre du Coq à l'Asne*); des devins, astrologues, nécromanciens (*Epistres* XIV et XXI), tandis que Mélanchthon croyait à l'astrologie; que Luther, moins superstitieux, aimait pourtant « l'allégorie et signification secrète » de l'alchimie (*Propos de table*, p. 336); que Calvin, qui combattait l'astrologie judiciaire, croyait à l'in-

[1] Notamment dans l'*Elegie* I :

Il vault trop mieulx en vng lieu solitaire,
En champs, ou bois pleins d'arbres et de fleurs,
Aller dicter les playsirs, ou les pleurs,
Que l'on recoit de sa dame cherye.
Puis, pour oster hors du cueur fascherye,
Voller en plaine et chasser en forest,
Descouplor chiens, tendre toilles et rhets;
Aulcunes fois, apres les longues courses,
Se venyr seoir pres des ruisseaux et sources,
Et s'endormyr au son de l'eau qui bruyt,
Ou escouter la musique et le bruyt
Des oyselets, paincts de couleurs estranges,
Comme mallars, merles, mauuis, mesanges,
Pinsons, piners, passes et passerons;
En ce playsir le temps nous passerons,
Et n'en sera (ce croy-ie) offensé Dieu,
Puisque la gûerre à l'amour donne lieu.

Toutefois, et cela est bien étrange, ni le lac de Genève, ni les Alpes ne paraissent avoir fait sur lui une très-vive impression; il ne mentionne pas même le lac, et ne parle que trois ou quatre fois, en courant, des *monts tres-froids* qu'il a passés *au sortir d'Aquitaine*, et des *grans froides montagnes* qu'il a traversées pour rentrer en France. Pourtant il semble avoir pris plaisir à

ouyr la marine flotter
Contre la riue, ou des roches haultaines
Ouyr tomber contre val les fontaines.

L'admiration pour les montagnes et leurs sites grandioses ne date que de Jean-Jacques Rousseau; on sait que Montaigne ne voyait, dans la chute du Rhin à Schaffouse, qu'un obstacle à la navigation. Étienne Dolet a, sur ce point, devancé son siècle et surpassé Marot. Les monts d'Auvergne lui ont inspiré de remarquables vers latins, dont voici la traduction : « Au loin m'apparaissent, comme des rois en cheveux blancs sur un trône de montagnes, de vieux ormes couverts de neige; à travers les vallons (spectacle sublime), un torrent fougueux se précipite en imitant la voix sonore de la tempête. » (Boulmier, *Estienne Dolet*, Paris, 1857, in-8°.)

Le *Télémaque* renferme aussi quelques lignes curieuses au point de vue du goût et de l'amour du pittoresque : « On apercevoit au loin des collines et des montagnes qui se perdoient dans les nues, et dont la figure bizarre formoit un horizon à souhait pour le plaisir des yeux. » (Livre I.)

fluence des astres sur la complexion du corps humain (*Œuvres françaises publiées par le bibliophile Jacob*, p. 112 et 113) et qu'une femme était encore brûlée à Genève, en 1651, pour le prétendu crime de sorcellerie [1].

Fils, époux et père affectueux, parlant toujours de son père avec un respect attendri, avec amour et tristesse de sa famille dont il est éloigné, c'est un cœur tendre, loyal et bon, qui n'a jamais pu réellement

Entrer en feu d'ardeur vindicative;

un Gaulois spirituel et insouciant, jovial et mélancolique [2], dont l'aimable et gracieuse gaieté survit à tous les malheurs.

Poëte et un peu vain, comme ils le sont tous, de plus satirique et presque Gascon, il ignore les rivalités de métier, et promet à ses confrères

[1] Les superstitions populaires relatives à la corneille, au corbeau, à « l'estoille à la grant' queue, » n'apparaissent, dans la *Complaincte* IV sur la mort de Louise de Savoie, que comme l'indispensable attirail de l'amplification oratoire.

En secouant tous ces préjugés, Marot devançait singulièrement les synodes protestants. Bien que Pierre Massé, avocat du Mans, eût publié en 1579 (à Paris, chez Jean Bupy, in-8°) son traité *De l'imposture et tromperie des diables, devins, enchanteurs, sorciers, noueurs d'esguillettes, cheuilleurs, necromanciens*, etc., le synode national tenu à Montauban, en 1594, prenait encore la résolution suivante : « Attendu le fleau dont plusieurs sont affligés dans nos eglises par les noueurs d'esguillettes, les pasteurs, pour y pourvoir, remontreront vivement dans leurs predications que la cause de ce malheur vient de l'infidelité des uns, et de l'infirmité de foi des autres, et que de tels charmes sont detestables, comme aussi la conduite de ceux qui recourent aux ministres de Satan (les prêtres catholiques) pour se faire delier, le remede qu'ils cherchent etant pire que le mal qu'ils souffrent, auquel on ne doit remedier que par des jeusnes et oraisons et par un amendement de vie. On ajoutera aussi au formulaire de l'excommunication qu'on prononce publiquement avant la Cene, apres le mot d'idolatrie : *tous sorciers, charmeurs et enchanteurs.* » (Aymon, I, 183.)

Le célèbre pasteur et controversiste du XVIIe siècle, Pierre Dumoulin, qui s'est tant moqué des superstitions catholiques, n'en écrivait pas moins dans son autobiographie : « Passants par Mâcon, nous visitâmes Monsieur Perreaux, ministre, dont la maison avoit esté travaillée par l'espace de six semaines par un esprit malin. Dieu enfin le délivra de cette affliction. » (*Bulletin*, VII, 470.)

[2] Son inépuisable gaieté revêtait souvent une teinte de mélancolie, bien qu'il ait tracé de lui-même et de Marguerite le portrait suivant :

Tous deux aymons gens pleins d'honnesteté,
Tous deux aymons honneur et netteté,
Tous deux aymons à d'aulcun ne mesdire,
Tous deux aymons vng meilleur propos dire,
Tous deux aymons à nous trouver en lieux
Où ne sont point gens melancolieux,
Tous deux aymons la musique chanter,
Tous deux aymons les livres frequenter.

(Elegie XV.)

l'immortalité qu'il s'adjuge à lui-même [1]; poëte de cour, il n'a ni la bassesse, ni l'ambition jalouse du courtisan; il se fait de nombreux amis, même parmi les poëtes ses émules, et leur reste fidèle dans l'adversité; à l'occasion, il plaide leur cause auprès du monarque, comme ils plaident la sienne; il fustige le crime des puissants [2]; s'il fait des vers pour tous les princes qui reçoivent l'hospitalité de la France : le duc d'Este, le roi d'Écosse, la reine de Hongrie, l'empereur Charles-Quint; il n'en fait point pour le pape, qui célèbre à Marseille (28 octobre 1533) le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II.

Admis dans l'intimité de la plupart des hommes illustres qui renouvelèrent la science, en délaissant la scolastique pour s'inspirer des œuvres du génie antique, hébreu, grec, romain, arabe, il fut du parti des lumières contre celui des ténèbres, du parti de la libre pensée contre le despotisme clérical, qui courbait tout, même la royauté, sous son sceptre sanglant, du parti de la tolérance et de la fraternité à l'encontre des anathèmes et des supplices qui foulaient aux pieds l'Évangile et la raison. Toutefois, il

[1] S'il se nomme *le Maro de France*, s'il se vante d'avoir puissance de

Faire sa maistresse immortelle,

de produire un œuvre exquis,

Qui, maugré temps, maugré fer, maugré flamme
Et maugré mort, fera viure sans fin
Le roy Francois et son noble dauphin;

s'il promet à Nicolas de Neufville de le faire vivre *ca bas apres la mort auec luy;* s'il dit de lui-même :

Maints viuront peu, moy eternellement;...
Et tant qu'ouy et nenny se dira,
Par l'vnivers le monde me lira;

il dit également à

Sainct Gelais angelique
Et Heroet à la plume heroïque :
Maugré le temps, vos escriptz dureront
Tant que francoys les hommes parleront....
O Sainct Gelais, creature gentile,
Dont le scauoir, dont l'esprit, dont le style,
Et dont le tout rend la France honorée,
..... *ce malvuais vent qui court*
T'auroit-il bien poussé hors de la court?
O roy Francois, tant qu'il te plaira pers le,
Mais si le pers, tu perdras une perle,...
Que l'Orient ne te scauroit donner.

Il met Salel au même rang que lui-même :

Quercy de toy, Salel, se vantera,
Et, comme croy, de moy ne se taira.

Malherbe n'a guère fait que copier Marot en écrivant ces vers :

... tous sauent louer, mais non egalement.
Les ouvrages communs viuent quelques annees,
Ce que Malherbe ecrit dure eternellement.

[2] « On aurait tort d'ailleurs, dit M. E. Rambert (*Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, mai 1873), à ne voir dans Marot qu'un joyeux compagnon, habile à amuser les grands. Il eut des qualités viriles : franc vouloir et franc parler. L'âme énergique du siècle reluit jusque sur les traits de cet aimable conteur. Il a pour lyre un flageolet; mais il sait, au besoin, en tirer des sons clairs et vibrants, témoin cette épigramme qu'il lança aux bourreaux :

Lorsque Maillart, iuge d'enfer, menoit, etc. »

n'imita point les trop nombreux savants qui pensaient que la Renaissance ne devait pas étendre son action au delà du domaine de la philosophie et des lettres; il sentit d'instinct que, sans le sentiment religieux, l'homme reste incomplet, mutilé, et que la Renaissance ne pouvait tenir lieu de religion et de culte. Elle n'était, en effet, qu'une tendance, une force, une méthode nouvelle, qu'il fallait appliquer à tout et surtout à la religion. C'est la gloire de la Renaissance d'avoir substitué à la société religieuse, fondée sur la théocratie nécessairement exclusive et persécutrice, la société civile basée sur la morale universelle, naturellement large et tolérante; mais les hommes de la Renaissance eurent le tort grave, irréparable, de ne pas oser introduire l'examen et la tolérance dans l'Église elle-même, de s'arrêter effrayés, interdits, au seuil du sanctuaire, dans lequel s'abritaient tant d'abus, de vices et de crimes. Érasme, Budé, Vatable, Govéa, Des Périers, les deux Du Bellay, etc., favorisèrent un instant la Réforme, puis manquèrent de courage et l'abandonnèrent. Au lieu de s'unir pour éclairer et transformer le monde, la Réforme et la Renaissance finirent par se combattre, et les résultats de la lutte entre ces deux sœurs furent désastreux : la Réforme, infidèle au principe du libre examen, tomba dans l'étroitesse et l'intolérance, et la Renaissance, infidèle à l'obligation de porter la lumière et la rénovation dans le domaine religieux, aussi bien que dans celui de l'art et de la philosophie, tomba dans le scepticisme. Ainsi fut accompli pour des siècles le déplorable schisme de la foi et de la liberté. Unies, au contraire, la Réforme communiquant à la Renaissance la vigueur morale, le sentiment du devoir, et la Renaissance maintenant ferme au sein de la Réforme le drapeau de la tolérance; unies, elles eussent fait le salut de la France, et notre histoire n'offrirait pas au monde le désolant spectacle d'un peuple généreux, voué, par son indifférence religieuse et faute de ressort moral, à tous les despotismes, à de perpétuelles et stériles révolutions, bientôt confisquées par une tyrannie nouvelle [1].

Tandis que le sceptique Des Périers était persécuté par la Sorbonne et maudit par Calvin [2]; tandis que le spiritualiste mais faible Dolet impri-

[1] Entre les preuves nombreuses de la dégénération du sentiment du droit et du devoir parmi nous, nous n'en connaissons pas de plus décisive que celle-ci : l'immense majorité de nos concitoyens est à peine choquée de voir des voltairiens ou des matérialistes, en écharpe et en habit brodé, suivre dans les rues les processions, au mépris de la loi qui les interdit et qu'ils sont chargés de faire exécuter.

[2] « Il est notoire qu'Agrippa, Villanovanus, Dolet, ont toujours professé pour l'Évangile un orgueilleux mépris. A la fin, ils en étaient

mait des ouvrages hérétiques; puis se soumettait à toutes les rétractations, et riait (le malheureux!) de la folie des martyrs qui bravaient la mort par une ridicule persévérance [1]; tandis que Rabelais allait à Rome, y voyait l'*île sonnante* [2], la *terre de Papimanie*, se contentait de les railler, se retirait prudemment, pour n'être pas trop en vue, dans le petit village de Souday [3], et se faisait pardonner ses hérésies à force de cynisme et de bouffonneries [4]; Marot obéissait franchement à un besoin profond de foi, de certitude morale, et se lançait résolûment dans la mêlée. Lassé du vide, du *Que sais-je?* du grand et terrible *Peut-être* des intelligences délicates ou maladives, qui voient le côté faible de toutes choses et ne peuvent se résoudre à choisir; caractère trop viril pour se fixer dans le mysticisme de Marguerite, qui réunissait dans un même culte les croyances réformées et les cérémonies catholiques, Marot devint protestant à l'âge de vingt-quatre ans.

Dépourvu du savoir et de l'étendue d'esprit de ses illustres amis, Des Périers, Dolet et Rabelais, poëte et non philosophe ou théologien, il était

venus à cet excès de démence et de fureur, que non-seulement ils vomissaient d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu, mais, pour ce qui regarde la vie de l'âme, ils pensaient ne différer en rien des chiens et des pourceaux. D'autres (tels que Rabelais, Des Périers et Govéa), après avoir goûté l'Évangile, furent frappés du même aveuglement.» (Calvin, *De scandalis.*)

[1] En 1534, au moment des supplices qui suivirent la publication du placard, Dolet, qui, plus tard, fut brûlé à son tour, écrivait à Guill. Sève de Lyon : «J'assiste à ces drames comme simple spectateur, tantôt déplorant le malheur des uns et tantôt riant de la folie des autres, lorsque je les vois braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination.» Marchant sur les traces de Calvin, Bèze a supprimé des *Juvenilia* l'éloge qu'il avait fait de la mort de Dolet; Crespin, en revanche, a donné à celui-ci une place dans son *Histoire des martyrs.*

[2] «Les oiseaux gourmands de l'île sonnante, euesgaux, cardingaux et papegaut,» ne font que «gaudir, gazouiller et chanter» au lieu de travailler. L'envie ne manque pas à Rabelais de prendre «une grosse pierre et de ferir par la moitié tous ces oiseaux sacro-saints;» mais la voix de la prudence l'arrête par ces mots : «Homme de bien, frappe, feriz, tue et meurtris tous rois et princes du monde, en trahison, par venin ou autrement; quand tu voudras, deniche des cieux les anges; du tout auras pardon du papegaut; à ces oiseaux sacrés ne touche, si tu aimes la vie, le profit, le bien, tant de toi que de tes parents et amis, viuants et trepassés; encore ceux qui d'eux naistroient en seroient infortunés.»

[3] Près du château de Glatigny, qui appartenait à ses protecteurs, les frères Du Bellay.

[4] Tandis que Dolet et Vulteius protestaient énergiquement contre le supplice de Jean de Caturce, brûlé à Toulouse pour cause de religion en 1532, Rabelais se bornait à écrire : «Pantagruel n'y demoura guieres quand il veit qu'ils faisoient brusler leurs regents tout vifs comme harencs soretz, disant : «la Dieu ne «plaise qu'ainsi ie meure, car ie suis de ma «nature assez alteré sans me chauffer d'aduan-«taige.» (Liv. II, chap. v.)

incapable de se rendre compte du véritable principe de la Réforme; aussi accepta-t-il sans sourciller l'autorité de l'Écriture sainte que presque personne ne contestait alors [1], et admit-il en bloc les doctrines de la Réforme comme expression véritable du contenu de la Bible, sans s'apercevoir que les écrivains sacrés sont loin d'être toujours d'accord, et peut-être sans remarquer, au moins dès l'abord, que les réformateurs laissaient de côté bien des points de l'enseignement qu'ils préconisaient comme divin [2]. Son orthodoxie fut exacte ou à peu près, parce qu'elle était de seconde main; c'est pourquoi la plupart de ses pièces protestantes manquent d'élan et d'inspiration : on dirait d'une leçon récitée, non d'une conviction personnelle qui jaillit du fond de l'âme. Il croit exprimer un sentiment, quand il énonce une théorie qui n'a fait qu'effleurer son esprit et qu'il ne s'est point assimilée; alors il dogmatise, et la poésie étonnée s'enfuit; au lieu de l'emporter sur ses ailes, elle les referme et le laisse retomber dans la théologie, où il essaye vainement de prendre son essor. Il ne fallait ni tant de dogmes ni tant de citations de la Bible, pour exprimer les pensées dominantes de ses pièces religieuses, savoir : la confiance en Dieu, la ferme assurance d'une béatitude éternelle succédant aux misères de cette vie, et la nécessité de souffrir comme Christ pour participer à sa mort et aux fruits de cette mort.

Tandis que Luther et Calvin, nourris tous deux de scolasticisme, se rattachent plus directement à saint Paul qu'à Jésus-Christ (l'un par la doctrine de la prédestination, l'autre par celle de la justification), la conscience plus naïve de Marot fait, à son insu, peu de cas de la dialectique de l'ancien rabbin devenu le grand apôtre des gentils; de la doctrine si complexe de saint Paul, il ne s'est assimilé qu'un seul point, celui de l'union réelle et vivante avec Christ, qui correspond à sa nature aimante, rêveuse

[1] Castalion cependant demandait qu'on en retranchât le *Cantique des Cantiques*, dans lequel il ne voyait qu'un épithalame obscène.

[2] Nous ne croyons pas cependant qu'il ait pu admettre rigoureusement la prédestination calviniste; il parle bien d'élection à vie, mais non d'élection à damnation, dans le *Sermon du bon et du mauvais pasteur*. En outre, il ne se laissa pas guider, dans le choix des psaumes qu'il traduisit, uniquement par la beauté des images ou le plus ou moins de difficulté que présentait la versification; il eut aussi égard instinctivement aux sentiments qu'ils exprimaient. S'il en a traduit quelques-uns qui renferment des malédictions un peu atténuées, comme les VII, X, XI, XIII, CXLIII, il a reculé devant les plus atroces, les XXXV, LXIX et CIX, que Bèze, qui n'avait pas les mêmes scrupules, a introduits dans le culte public.

et un peu mystique. Sa conversion ne fut point un de ces coups de la grâce qui terrassent un Saul de Tarse et en font un apôtre Paul, mais une influence amélioratrice qui s'étendit, gagna peu à peu, grâce à une méditation assidue des Écritures, et pénétra jusqu'au fond de l'âme, sans lui faire éprouver un violent soubresaut, ni la jeter dans un ascétisme contraire à l'exemple de Jésus. Marot continue d'aimer les bois, les ruisseaux, la chasse, la musique, le badinage, le jeu, où il perd plus d'épîtres que d'argent [1],

Et aultre maint beau passetemps honneste.

Il ne se détourne point de la poésie comme d'un piége de Satan, pas même de la poésie légère; il ne donne point dans le travers de Corneille, qui, après sa conversion, n'écrivit plus que des cantiques; il compose des vers aimables pour les dames jusqu'à la fin de sa vie; il sait écrire des épîtres à ses amis catholiques sans y mêler des sermons : la religion n'a pas tout envahi chez lui, elle est discrète et a sa pudeur. Il ne détruit pas, comme Bèze, ses poésies de jeunesse; il les réimprime en 1538 et en 1542, et, s'il conserve les pièces licencieuses, il n'en écrit plus de semblables. En invitant ses amis à refaire en laid les peintures ou blasons de la main, de l'œil, etc., comme il a fait le *Laid tetin* après le *Beau tetin*, il prend ses précautions pour que la décence ne soit plus offensée :

... *Ie vous pry que chascun blasonneur*, etc. [2].

Ainsi Marot allait se transformant de jour en jour, multipliant ses compositions religieuses sans tomber dans la roideur et l'étroitesse huguenotes.

[1] Voir les épîtres XVIII, LI, l'épigramme C et autres.

[2] Dans l'*Epistre aux dames de France* qu'il invite à chanter les psaumes, il s'élève contre les *chansons mondaines ou salles*, et leur présente :

De quoy sans offence chanter.

Toutes ses compositions postérieures à la *quatrieme epistre du Coq à l'Asne* sont irréprochables de ton, y compris sa traduction de *Leander et Hero*; l'*Epigramme* CXCV, qui est impudente, faisant seule exception, nous ne saurions admettre, à supposer qu'elle soit de Marot (elle ne figure ni dans l'édition de 1542 ni dans celle de 1549), la date si tardive (1544) que lui assigne Lenglet-Dufresnoy.

Marot avait pleinement raison de penser qu'un chrétien ne doit être ni un moine, ni une pierre, ni un hérisson toujours armé pour la controverse; qu'il y a des distractions honnêtes et légitimes, bien que les calvinistes ne s'en permissent aucune; mais il se plaçait ainsi sur une pente glissante, qui avait ses dangers aussi bien que la rude austérité genevoise.

Marot est un protestant homme du monde, chose rare de tout temps et presque introuvable au XVIe siècle. Si le poëte de cour, le satirique et le mystique se heurtent parfois en lui et lui donnent une physionomie mobile et diverse, l'homme de la Renaissance et le chrétien y vivent cependant en bon accord, et en font un protestant qui n'a rien du sectaire, ni l'humeur sombre ni les passions exclusives, un chrétien dont la piété, aussi originale que douce et tolérante, n'a rien de stéréotypé et ne s'épanche pas en toute occasion [1]. Marot n'est pas tout d'une pièce comme Calvin; mais son caractère n'a pas non plus les lacunes regrettables qu'offre celui du réformateur; Marot est bien plus complet. Malheureusement la mort l'enleva trop tôt (à peine âgé de quarante-sept ans) pour que les dissonances de sa nature, qui s'affaiblissaient avec l'âge et grâce au développement de sa piété, aient pu se fondre dans l'unité harmonique de la vie morale et religieuse, et nous offrir l'un des plus beaux types de la vieillesse chrétienne.

Loin d'être un protestant tiède, il fut en France l'un des premiers propagateurs de l'Évangile [2]. Bien que sa foi fût, sur quelques points, trop impersonnelle, il lui sacrifia sa place à la cour, sa famille, sa patrie; il supporta les persécutions et l'exil deux fois répété avec une fermeté qui alla jusqu'à l'héroïsme et eût pu aller jusqu'au martyre; il eut un moment

[1] Dans l'affaire de Servet, rien peut-être n'excite autant l'indignation que le langage religieux, tout à la fois hautain et impitoyable, que Calvin tient à sa victime, au moment où elle va marcher au supplice. (Voir Jules Barni, *Les martyrs de la libre pensée*, p. 196.)

Il en est de même de cette lettre, véritablement atroce, adressée à Mme de Cany, un an avant le supplice de Servet :

« Madame, il me faict bien mal que l'acte si louable que vous feistes il y a environ demy an n'a mieux rencontré. C'est que quelque bon et vray scruiteur de Dieu ne s'estoit trouué à l'endroit d'vn tel secours qu'a receu vne aussy meschante et malheureuse creature qu'il y en ait au reste du monde. Scachant en partie quel homme c'estoit, i'eusse voulu qu'il fust pourry en quelque fosse, si ce eust esté à mon souhait, et sa venue me resiouit autant comme qui m'eust nauré le cœur d'un poignart. Mais iamais ie ne l'eusse cuydé vn monstre si exsecrable en toute impiété et mespris de Dieu, comme il s'est icy declairé. Et vous asseure, Madame, s'il ne fust si tost eschappé, que, pour m'acquitter de mon debuoir, il n'eust pas tenu à moy qu'il ne fust passé par le feu. » (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 355.)

[2] Il est regrettable que M. Guizot ne s'en soit pas aperçu, et qu'il ait formulé sur le poëte de la Réforme ce jugement de la plus entière inexactitude : « Ce fut à Marguerite de Valois, aux aventures galantes et aux succès de sa poésie mondaine qu'appartint sa vie. » (*L'histoire de France racontée à mes petits-enfants*, III, 149.)

Dans ses leçons au Collége de France, M. Guizot fils a tracé de Marot un tout autre portrait et bien plus ressemblant.

sublime alors qu'il pria Dieu de le préserver de faiblesse, s'il était destiné à mourir sur le bûcher. Poëte et nullement législateur comme Calvin, encore moins homme d'action comme l'intrépide iconoclaste Farel, il ne fut pas moins qu'eux fidèle à ses convictions, et les répandit par d'autres moyens que les leurs; il ne sut prêcher qu'en vers. Lui reprocher de n'avoir point renoncé à l'art pour devenir missionnaire et controversiste serait aussi sensé que de reprocher à Calvin et à Farel de n'avoir été ni des Marot, ni des Jean Cousin, ni des Goujon ou des Goudimel.

La Réforme française ne lui doit ni ses dogmes, ni sa liturgie, ni sa discipline; mais elle lui doit les chants qui ont décuplé sa vitalité intérieure et sa puissance d'expansion, elle lui doit l'âme de son culte, si l'on peut ainsi parler. Qui dira jamais la salutaire influence exercée par les psaumes de Marot, qui ont fait le tour du monde, régné deux siècles sur toutes les églises réformées, et qui nourrissent encore aujourd'hui la piété de bon nombre d'entre elles?

Dans son individualité pétrie de contrastes, l'imagination de l'artiste, mobile et parfois excessive, s'allie à une énergie de volonté qui l'empêche de dévier de sa ligne de conduite; il unit les cruautés de la satire aux effusions de la piété, la bouffonne ironie des *Coq à l'Asne* et l'indécence des *Epigrammes* à la sublimité de langage et de pensée de l'*Epistre au Roy*, l'idolâtrie monarchique à la hardiesse du citoyen qui condamne les abus de la royauté et les crimes des puissants. Il combat à outrance l'hypocrisie des moines, la tyrannie des persécuteurs, et propage la Réforme sans cesser d'être tolérant et de respecter une foi qui n'est plus la sienne. Chez cet aimable et malicieux conteur toujours en pointe de gaieté, il y a pourtant un fond de mélancolie qui relève le charme de ses écrits : il chante la mort, qui le délivrera de ses maux et du péché, le pire de tous; en attendant, il s'efforce de pratiquer le précepte de l'apôtre : Soyez joyeux dans l'affliction [1]. Ce courtisan ignore les petits calculs, la prudence vulgaire qui lui eût assuré une vie paisible au détriment de sa loyauté; persécuté vingt ans pour sa foi, il ne cessera de la professer hautement, même dans ses pièces officielles, sans jamais faiblir un instant. D'innombrables huguenots morts sur les bûchers ont fait preuve de la même force d'âme; aucun n'a montré plus d'indépendance d'esprit et de caractère. Voilà le secret de

[1] *Épître de Jacques*, 1, 2.

ce mystique sans faiblesse, de ce protestant zélé qui reste homme du monde, de ce disciple de la Réforme qui n'abjure pas la Renaissance, de ce chrétien gracieux, facile, aimant, généreux, mais fortement trempé, que rien n'abat ni ne ploie, qui a partout son franc parler, ses libres allures, son opinion à lui, dont on n'obtient rien par force, indomptable quand il s'agit de sa conscience et de sa liberté, et qui eût pu joindre à sa devise : *La mort n'y mord*, cette autre, qu'on a appliquée à la Réforme elle-même :

Plus à me frapper on s'amuse,
Tant plus de marteaux on y use.

Cette fière indépendance allait se trouver en face du rigorisme et du despotisme de Calvin, qu'il faut surtout accuser du divorce de la Renaissance et de la Réforme. Dans l'intervalle qui sépara l'abandon des formules catholiques et la formation d'une orthodoxie nouvelle, savants et ignorants, libres penseurs et humbles disciples de Jésus, tous étudiaient l'Écriture, travaillaient à se former des convictions plus ou moins personnelles et empêchaient la pétrification de la Réforme inachevée. Les *Loci communes theologici* de Mélanchthon (1521), le *Commentaire de la vraie et de la fausse religion* (1525) et l'*Exposition de la foi chrétienne* (1536), ouvrages dans lesquels Zwingle prêchait une Réforme bien autrement large et complète que celle de Calvin, n'étaient qu'un stimulant pour le libre examen et n'en arrêtaient pas l'essor. Il en fut autrement quand parut Calvin, qui prit un ascendant funeste au respect des droits de la conscience. L'*Institution chrestienne*, publiée en 1536, sans cesse remaniée et considérablement augmentée jusqu'en 1559, fixa pour trop longtemps les doctrines de la Réforme française, et confisqua la liberté de penser, au nom du principe de l'ordre, comme avait fait le catholicisme.

En substituant la divine autorité de la Bible à l'autorité humaine de Rome, Calvin croyait proclamer un principe immuable, et, malgré l'étonnante puissance de logique dont il était doué, il ne vit pas ou ne voulut pas voir qu'une orthodoxie qui repose sur l'interprétation d'un livre sera toujours caduque et illusoire sans l'aide d'un interprète infaillible. Il ne vit pas qu'il donnait son interprétation faillible pour la révélation elle-même, que la substitution de la Bible au pape n'était qu'une apparence, et qu'il ne faisait en réalité que mettre le pape de Genève à la place du

pape de Rome. Aussi l'avenir, qu'il croyait enchaîner, s'est-il émancipé; la critique biblique, l'histoire des dogmes, la comparaison des religions antiques, ont fait justice de ce dogme étroit, presque impie, de l'inspiration divine réservée à un seul peuple, enfermée dans un seul livre; la chimère d'une vérité absolue, patrimoine exclusif d'une race privilégiée, s'est évanouie, quand le XIXe siècle, surpris et joyeux, a retrouvé sous tous les climats, dans toutes les religions, les traces indélébiles de l'action incessante et progressive de Dieu dans le monde, et proclamé l'autonomie de la conscience individuelle s'inspirant des grandes leçons de l'histoire, et s'abreuvant au fleuve des espérances éternelles [1].

Esprit sec et dur, logicien et intellectualiste à outrance, Calvin manque de cette chaleur de cœur qui fait tant aimer Luther; il transforme le Dieu d'amour, la mansuétude de Jésus, la bonne nouvelle du pardon, en un horrible système de damnation éternelle, fondé sur le *bon plaisir* d'un Dieu miséricordieux pour les seuls élus, impitoyable et féroce pour les réprouvés, qui sont presque toute l'humanité. Dans cette théologie sans entrailles, on n'a pas de peine à retrouver le légiste, en même temps que le disciple de Duns Scot, de Bonaventure et de Thomas d'Aquin [2], l'ancien séminariste à qui la scolastique avait paru la reine des sciences. (Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation au temps de Calvin*, I, 562.) Calvin est tout entier dans son système; il a fait Dieu à son image. Homme d'autorité, plein de zèle et de dévouement pour les siens, c'est-à-dire pour ceux qui s'inclinent devant ses dogmes, il devient fanatique et cruel envers ceux qui lui refusent une soumission absolue.

Son joug pesa bien plus lourdement sur Genève que sur la France. Tandis que chez les Français qui avaient librement embrassé la Réforme et marchaient au supplice avec une joie surhumaine, les mœurs s'épu-

[1] « Peut-on appeler profane, disait déjà Érasme, ce qui est vertueux et moral? Sans doute nous devons aux livres saints la première place dans notre vénération; cependant, quand je rencontre dans les anciens, fussent-ils païens et poëtes, tant de chastes, de saintes, de divines pensées, je ne puis m'empêcher de croire que leur âme, au moment où ils écrivaient, était inspirée par un souffle de Dieu. Qui sait si l'esprit de Christ ne se répand pas plus loin que nous ne l'imaginons? » (*Colloquia, Convivium religiosum.*)

[2] « Les hérétiques ne méritent pas seulement d'être séparés de la communion de l'Église, mais aussi d'être retranchés du monde par la mort. C'est un crime bien plus grand de corrompre la foi, par laquelle vivent les âmes, que de falsifier les monnaies. » (*Summa theologica*, secunda secundæ, II, questio 10, art. 8; questio 11, art. 3; questio 12, art. 2.)

raient par l'action spontanée de l'Évangile et de la liberté, sans autre discipline que celle de la conscience réveillée, cette révolution morale rencontrait de terribles obstacles partout où le pouvoir civil entreprenait de faire triompher les croyances nouvelles, et où la minorité devenait protestante par contrainte. Non-seulement les mœurs étaient dépravées à Genève, comme elles le sont toujours dans les pays où le catholicisme règne sans rival; mais c'était la politique bien plus que les besoins religieux qui avaient amené cette ville à la Réforme. On avait chassé un maître détesté, l'évêque; mais on n'entendait pas vivre pour cela plus saintement; on aimait la liberté, mais aussi la licence. C'était le cas d'un bon nombre de Génevois, quand Calvin arriva au milieu d'eux (1536).

Corps frêle et débile, sobre jusqu'à l'excès, froid, chagrin, austère, ennemi de tout plaisir et de toute distraction, même des arts et de la musique; ne vivant que pour le travail et ne travaillant que pour établir le règne de Dieu sur la terre; dévoué à cette cause jusqu'à lui tout sacrifier, études favorites, repos, santé, vie; désintéressé jusqu'à se dépouiller de tout afin de secourir les Français et les Italiens bannis pour la foi; infatigable malgré ses nombreuses infirmités, il suffisait à tout: leçons de théologie, prédications, pamphlets, œuvres de longue haleine, lettres aux souverains de toute l'Europe et aux prisonniers qui peuplaient les cachots; mais acharné, violent, colère, impatient de toute contradiction, intolérant et tyrannique, capable des plus atroces cruautés pour faire triompher son opinion, tel était Calvin, qui, par zèle religieux, commit un perpétuel attentat contre les droits de la conscience et de la liberté. On ne l'aimait guère, témoin ce proverbe: «Mieux vaudrait l'enfer avec Bèze que le paradis avec Calvin.»

Comme tous les despotes, il croyait plus à la force qu'à la vérité, et fit appel à la rigueur pour vaincre les esprits. Les lois somptuaires qu'il fit adopter à Genève (1542) n'eussent pas été désavouées par Lycurgue: proscription des ornements d'or ou d'argent, des pierreries, interdiction des habits de soie ou de velours aux gens de basse condition, réglementation de la forme des vêtements et des chapeaux, défense aux hommes de porter les cheveux longs, aux femmes de les friser, détermination du nombre des plats et desserts des festins de noces et des personnes qui y peuvent assister.

Il établit un consistoire composé de pasteurs et de laïques, véritable

tribunal de l'inquisition qui connaissait de la foi et des mœurs, et renvoyait le châtiment des délits religieux et moraux au conseil des Deux-Cents. Le refus de comparaître entraînait la prison. Tout Génevois était tenu d'assister au culte, de communier, d'observer le dimanche à la façon juive ou anglaise, et de signer la confession de foi sous peine de bannissement (la première, celle de 1536, était surtout religieuse; la seconde, celle de 1559, fut toute théologique et dirigée contre Servet et les autres adversaires de Calvin [1]). Les danses, les spectacles, les jeux de dés, de cartes, etc., étaient sévèrement réprimés; les femmes de mauvaise vie, exclues de la ville; les adultères, condamnés au fouet et, plus tard, à mort. Les pasteurs visitaient chaque année leur troupeau pour interroger chacun sur sa foi. Tout dans cette organisation revient au mot de Bèze: *La liberté de conscience est un dogme diabolique.* Quand les Génevois disaient à Calvin : « La connaissance de l'Évangile nous suffit, nous savons le lire et nos actions ne vous regardent pas [2], » que pouvait-il répondre? Aussi cette discipline excessive souleva-t-elle une violente opposition de la part même des Jean Philippe, des Lullin et des Chapeaurouge, qui avaient aidé Farel à introduire la Réforme à Genève. (Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, 1870, I, 69.)

Nul ne pouvait se flatter d'échapper au terrible tribunal : les grands y étaient cités comme les petits, comme la femme du bourreau, dont la foi ne paraissait pas suffisamment authentique (Cramer, *Extraits autographiés des registres du consistoire*, p. 127), comme le bourreau lui-même, qui prêtait à usure, vivait fièrement et orgueilleusement, et s'était fait placer dans le temple un siége plus haut que tous les autres (p. 95). Calvin dénonça lui-même la femme de son frère, soupçonnée d'adultère (p. 45), et la fit mettre en prison. Les moindres querelles de ménage devaient être vidées devant le consistoire. Bonivard, le grand citoyen, qui ne fréquentait guère le prêche et ne vécut en bonne harmonie avec aucune de ses quatre femmes (la dernière fut noyée pour cause d'adultère et son complice décapité), était constamment appelé à la barre et excommunié, puis

[1] L'obligation de signer une confession de foi apportée par des pasteurs étrangers avait révolté bon nombre de Génevois des plus dévoués à la Réforme; le conseil des Deux-Cents décréta que la cène ne serait refusée à personne. C'est la lutte pour obtenir le droit d'excommunication qui fut la cause du bannissement de Calvin, de Farel et de Courault. (Am. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, Genève, 1870, in-8°, premier fascicule.)

[2] Lettre de Calvin à Bullinger, 21 février 1538.

obligé de venir redemander la cène (p. 118, 119, 124, 129, etc.); il s'en vengea, paraît-il, par une chanson contre Calvin, qui lui valut une nouvelle excommunication (1564).

Les vexations les plus puériles passaient pour des actes de fidélité : l'*Amadis des Gaules* fut brûlé comme ne contenant que mensonges et rêveries et ne servant qu'à corrompre la jeunesse. En avril 1536, le conseil décida que les jeunes filles ne pourraient se marier sans avoir le chef couvert, comme le porte la sainte Écriture, et rendit, le 30 octobre 1537, le jugement suivant : « Ici est parlé que, dimanche passé, il est sorti de chez la magistra une espouse qui portoit les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire et contre ce qu'on leur évangélise. Arresté que la maistresse de l'espouse, les deux qui l'ont menée et celle qui l'a coëffée soient mises *en prison trois jours pour castigation* [1]. »

Qui ne rougirait de voir le vaste génie de Calvin se rabaisser jusqu'à la police des cancans, favoriser les dénonciations [2], et juger gravement, au nom de l'Évangile, des ouï-dire, des *propos contre les ministres tenus dans les latrines publiques?* (Cramer, p. 92.) Qui pourrait ne l'accuser d'orgueil et de petitesse, en voyant que mal parler de la prédestination ou des ministres (p. 86), se moquer de Dieu ou des pasteurs (p. 106), c'était tout un à ses yeux; que les propos contre les Français *venus pour gouverner* l'irritaient au dernier point; qu'il s'emportait contre Gaspard Favre, l'un de ses plus constants adversaires, jusqu'à lui dire en plein consistoire : « Nous sommes ici par-dessus vous, » et que, sur cette réponse foudroyante : « Je scay bien, ouy, et par sus tous, » il quittait la séance et obtenait que le consistoire tout entier donnât sa démission jusqu'à ce que le conseil eût infligé à Favre la punition qu'il méritait? (P. 22, 17 juin 1546.)

Il accablait d'injures grossières tous ceux qui ne tenaient point ses doctrines pour infaillibles et se permettaient de penser autrement que lui [3].

Heureux encore s'il s'en fût tenu à des violences de langage, mais elles ne lui suffisaient pas. Le consistoire demanda au conseil de purger la ville des gens qui tenaient la prédestination pour hérésie (Cramer, p. 72) et

(1) A. Rogét, *Hist. du peuple de Genève*, I, 5.

(2) « Comme chez les jésuites, la dénonciation est partout, avec cette différence capitale qu'ici tout se passe au grand jour, selon la devise de Genève protestante (*post tenebras lux*), qu'on dénonce en face et qu'on ne punit qu'après discussion. » (Henri Martin, *Histoire de France*, VIII, 324.)

(3) Voir dans ses *Œuvres françaises*, Paris, 1842, in-12, p. 314-322, l'opuscule qu'il a écrit *pour imposer silence à un certain belître nommé Antoine Cathelan*, etc.

d'autres qui disaient : « Calvin veut qu'on l'adore » (p. 72). Tout le consistoire, Calvin en tête, se transporta au conseil pour demander la punition d'Ameaux, qui accusait Calvin de prêcher une fausse doctrine (p. 20). Morelli fut excommunié pour la publication d'un livre dirigé contre la discipline de Genève, et renvoyé au conseil pour y être accusé par Calvin et Bèze (p. 125). D'autres furent bannis comme hérétiques : Bolsec, Gribaldo, Thivent Bellot, Leteinturier, Denis Billonnet (d'abord marqué au front d'un fer chaud), Robert le Tourneur (p. 71), Toussaint Mesquin, Guillaume Guainier, de Paris, Antoine Narbert, pour avoir proféré, étant ivre, des injures contre Calvin et les ministres (on lui perça d'abord la langue avec un fer rouge), Matthieu Antoine, pour avoir dit qu'il ne fallait pas brûler les hérétiques. D'autres furent condamnés à mort : Gruet (1547), pour crime politique et blasphème (Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 388); Monnet (1549), pour le fait de gravures obscènes et de profanations bibliques (I, 411); Antoine d'Argillères (1562), pour avoir, huit ans auparavant, pris en chaire, à Pont-de-Veyle en Bresse, le parti de Servet contre Calvin (Barni, p. 152), et pour ses opinions antitrinitaires; Valentin Gentilis (1558), qui se rétracta et ne fut exécuté que huit ans plus tard à Berne. Alciat, Blandrata [1], Gribaldo, Silvestre Telio, n'échappèrent au supplice que par la fuite. Non content d'avoir livré au grand inquisiteur de Rome, Matthieu Ory, alors à Lyon, les pièces nécessaires [2] pour faire condamner Servet au bûcher, Calvin fit arrêter à Genève l'hérétique, qui avait réussi à s'échapper de prison et à sortir de France. Le propre secrétaire de Calvin, cautionné par son frère Antoine Calvin, fut l'accusateur de Servet; Calvin dressa lui-même l'acte d'accusation et intervint à plusieurs reprises dans le procès. Servet fut brûlé vif, martyr de son amour de la vérité et de l'implacable haine du despote de Genève (1553), dont le premier ouvrage avait été une traduction du *De clementia* de Sénèque.

[1] Retiré à la cour de Pologne, le médecin Blandrata y professa hautement l'unitarisme (1563), formulé d'abord par Lelio et Fauste Socin; puis il convertit à sa doctrine les Magyars, avec l'aide du pasteur David, son plus éminent disciple. Mais quand le disciple dépassa le maître et tira les conséquences logiques de l'unitarisme, en prêchant la subordination de Jésus à Dieu, Blandrata devint persécuteur à son tour, et fit mourir David en prison. (Voir *Les chrétiens unitaires de Transylvanie*, par A. Coquerel fils, dans la *Revue politique et littéraire*, 1er novembre 1873, p. 418 et suiv.)

[2] Des lettres que Servet avait prié Calvin de lui renvoyer, et la première feuille de l'ouvrage intitulé : *Christianismi restitutio*, imprimé en secret, sans nom d'auteur.

L'esprit de l'époque est-il, comme on l'a trop souvent prétendu, la justification de Calvin [1]? Nullement; car il est inexact de répéter, après M. Guizot, que, « au XVIe siècle, tous pensaient que l'erreur est criminelle et que la force doit son appui à la vérité » (*Musée des protestants célèbres*, art. CALVIN, p. 98). MM. Mignet, Saisset, Michelet, sont également dans l'erreur, lorsqu'ils disent que la seule voix de Castalion s'éleva pour protester contre le supplice de Servet [2]. MM. Barni et Chauffour-Kestner ont montré, par des citations auxquelles nous en joignons d'autres, qu'il y eut une école tolérante au XVIe siècle, toute une secte, comme disait Th. de Bèze (*secta novorum academicorum*).

« Je veux prêcher, s'écriait Luther, je veux parler, je veux écrire; mais je ne veux contraindre personne, car la foi est une chose volontaire. » L'une de ses thèses sur les indulgences (1518), condamnée par la Sorbonne en 1521, était ainsi conçue : « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit [3]. » Il disait encore dans son *Appel à l'Empereur et à la noblesse* (1520) : « Il faut convaincre les hérétiques par l'Écriture et non les vaincre par le feu [4]. » Son ami et son collaborateur, Brentz, disait à son tour : « On ne peut punir pour une doctrine, quelque erronée qu'elle soit : il faut la redresser.... Qu'on laisse les hérétiques enseigner ce qu'ils veulent; nul n'est forcé d'adopter leurs erreurs. Si pour une erreur on mérite la mort, qui donc restera en vie [5]? » Zwingle n'était pas moins catégorique (1523) : « Nul ne doit être excommunié, si ce n'est celui qui cause un scandale public par ses crimes. Ceux qui ne reconnaissent point leurs erreurs et qui ne les abandonnent point doivent être laissés au libre

[1] « C'est une pauvre justification, selon nous, que d'appeler la condamnation de Servet le crime du temps. Eh! quelle serait donc la mission des grands hommes, s'ils ne savaient que résumer en eux les passions de leur temps? Mme de Staël avait mieux jugé ces élus de l'humanité, lorsqu'elle écrivait : *Un grand homme est le contemporain de l'avenir.* » (E. Fontanès, *Revue germanique et française*, 1er mai 1864, p. 205.)

[2] M. Jules Bonnet ne partage point cette erreur, comme pourraient le faire croire ces lignes du *Bulletin*, 2e série, II, 530 : « *Dans l'applaudissement universel, une voix s'élève* pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du christianisme. C'est l'éternel honneur de Castalion. » Dans les pages suivantes, M. Bonnet fait bien voir que, si la voix de Castalion fut la plus éloquente, elle ne fut pas isolée et trouva de l'écho parmi les âmes d'élite du XVIe siècle.

[3] *Bulletin*, 2e série, II, 529.

[4] Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme du XVIe siècle*, in-8°, II, 133.

[5] Chauffour-Kestner, *Études sur les réformateurs du XVIe siècle*, II, 115.

jugement de Dieu, et l'on ne doit se permettre envers eux aucune violence, à moins que, par une conduite séditieuse et rebelle, ils ne forcent les magistrats à les réprimer pour sauver l'ordre public [1]. » Bullinger non plus ne voulut jamais entendre parler d'excommunication [2].

Vingt ans avant sa mort, Servet lui-même écrivait à OEcolampade qu'il trouvait dur « qu'on tuât des hommes pour ce qu'ils erroient en l'interprétation de l'Écriture [3]. » Dans la préface de *La maniere et fasson* (1533, p. 5), Farel condamne ceux qui « font l'office des bourreaux, en tormentant horriblement les poures qu'ilz peuuent tenir en leurs mains, comme si par force et tormentz l'on debuoit tirer les gens à Iesus et à la foy, combien que nostre Sauueur commande doulceur et benignité, et que par lenité et toute benignité luy et ses apostres ayent voulu tirer les pecheurs sans tirer autre glaiue que la parolle; » et, vingt ans plus tard, il conduisait Servet au bûcher, sans pouvoir lui arracher la moindre rétractation. Calvin lui-même avait dit, dans la première édition de l'*Institution chrestienne* (1536, p. 147): « Nous devons vivre avec les excommuniés comme avec les Turcs, les Sarrasins et les autres ennemis de la religion. C'est par la persuasion, la clémence, la mansuétude et la prière, que nous devons les ramener à l'unité du Christ [4]. » Érasme, Mélanchthon, Bucer, avaient parlé dans le même sens [5]. Sébastien Franck demandait une liberté religieuse absolue, la tolérance de toutes les sectes, et déniait au pouvoir civil le droit de punir l'hérésie [6].

Dans la préface de sa Bible latine (1551), Castalion posa les bases de la tolérance dont il fut l'apôtre, et l'on pourrait presque dire le martyr : « Qui est-ce qui ne penserait que Christ fût quelque Moloch, s'il veut que des hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs? » Il ne fit que développer le même principe avec Martin Borrhée et Curione, dans les opuscules connus sous le titre : *De hæreticis* [7]. L'animosité de Calvin, qui lui avait d'abord témoigné de l'amitié, le força de quitter Genève et de se réfugier à Bâle, où il vécut dans une profonde misère, dont Calvin et Bèze lui firent un nouveau crime [8]. Des pasteurs, entre autres celui de Nyon,

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, II, 196.

[2] Roget, *Hist. du peuple de Genève*, I, 65.

[3] Barni, *Les martyrs de la libre pensée*, 148.

[4] *Bulletin*, 2e série, II, 530.

[5] Voir la préface du *De hæreticis* de Castalion, cité par M. Jules Bonnet, *Bulletin*, 2e série, III, 2.

[6] *Nouvelle Revue de théologie*, 1860, p. 385.

[7] *Bulletin*, 2e série, III, 4.

[8] Les parents de Castalion, restés à Genève,

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018